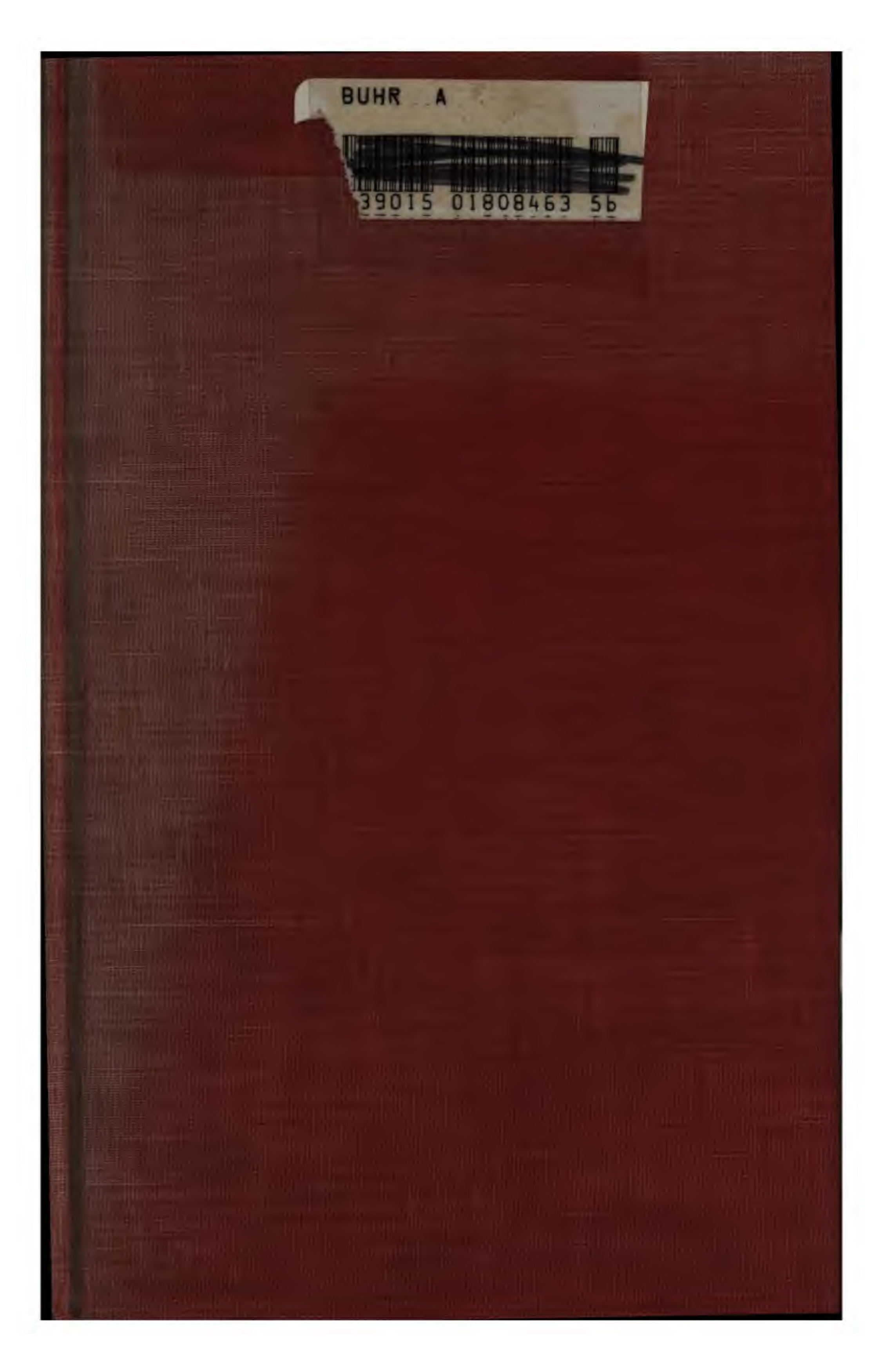
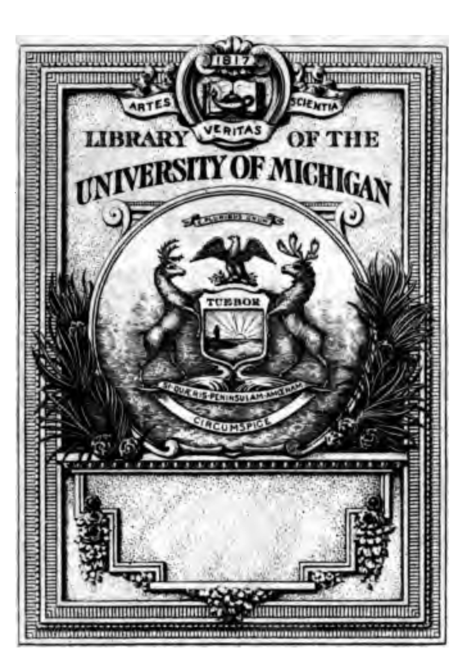
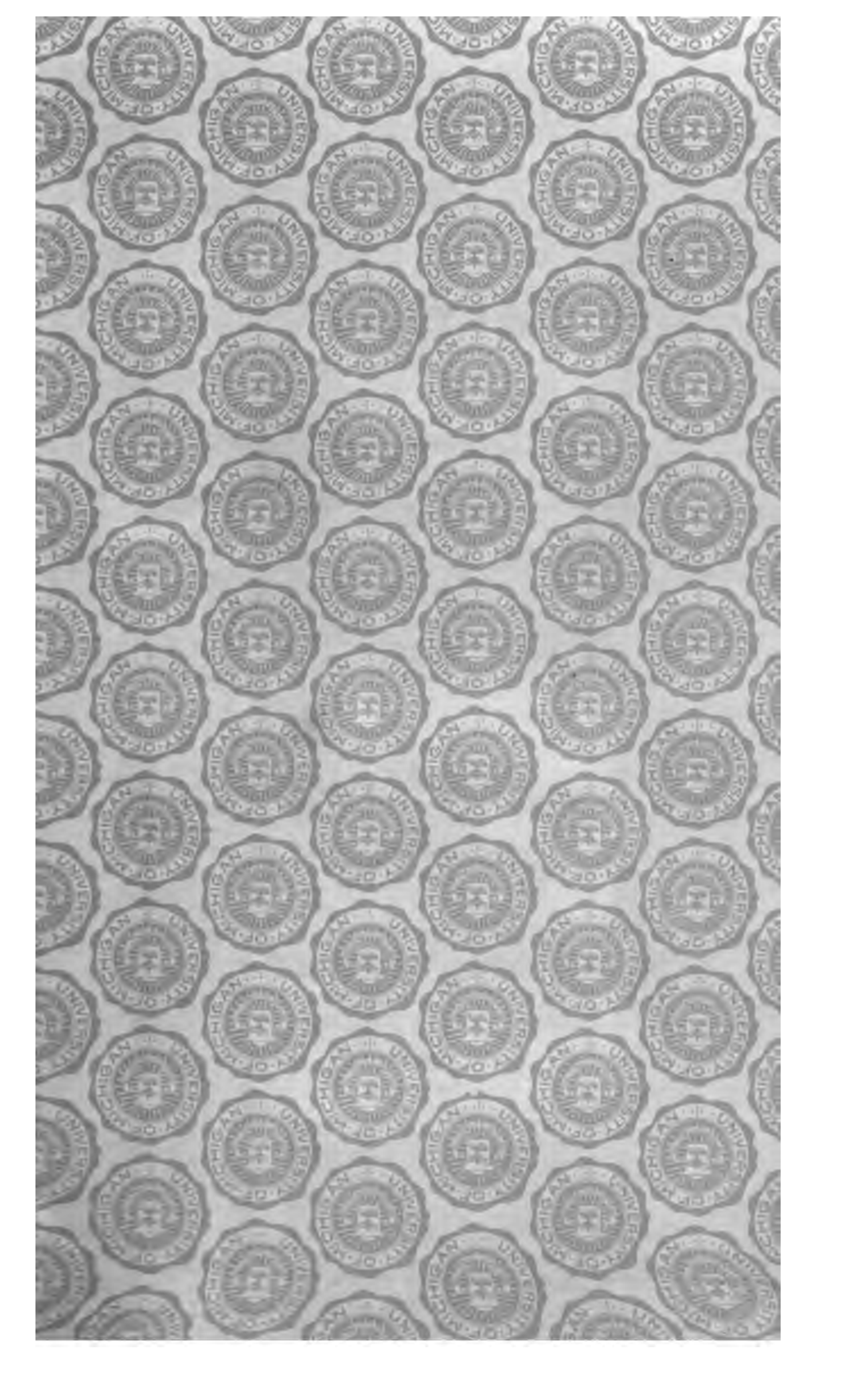

BUHR A
39015 01808463 56


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE LA

PETITE-BRETAGNE,

OU BRETAGNE-ARMORIQUE,

Par M. Manet.

TOME PREMIER.

(L'ARMORIQUE SOUS LES GAULOIS ET SOUS LES ROMAINS.)



SAINT-MALO,

CHEZ L'AUTEUR, RUE SAINT-SAUVEUR, N. 5. | E. CARUEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1834.

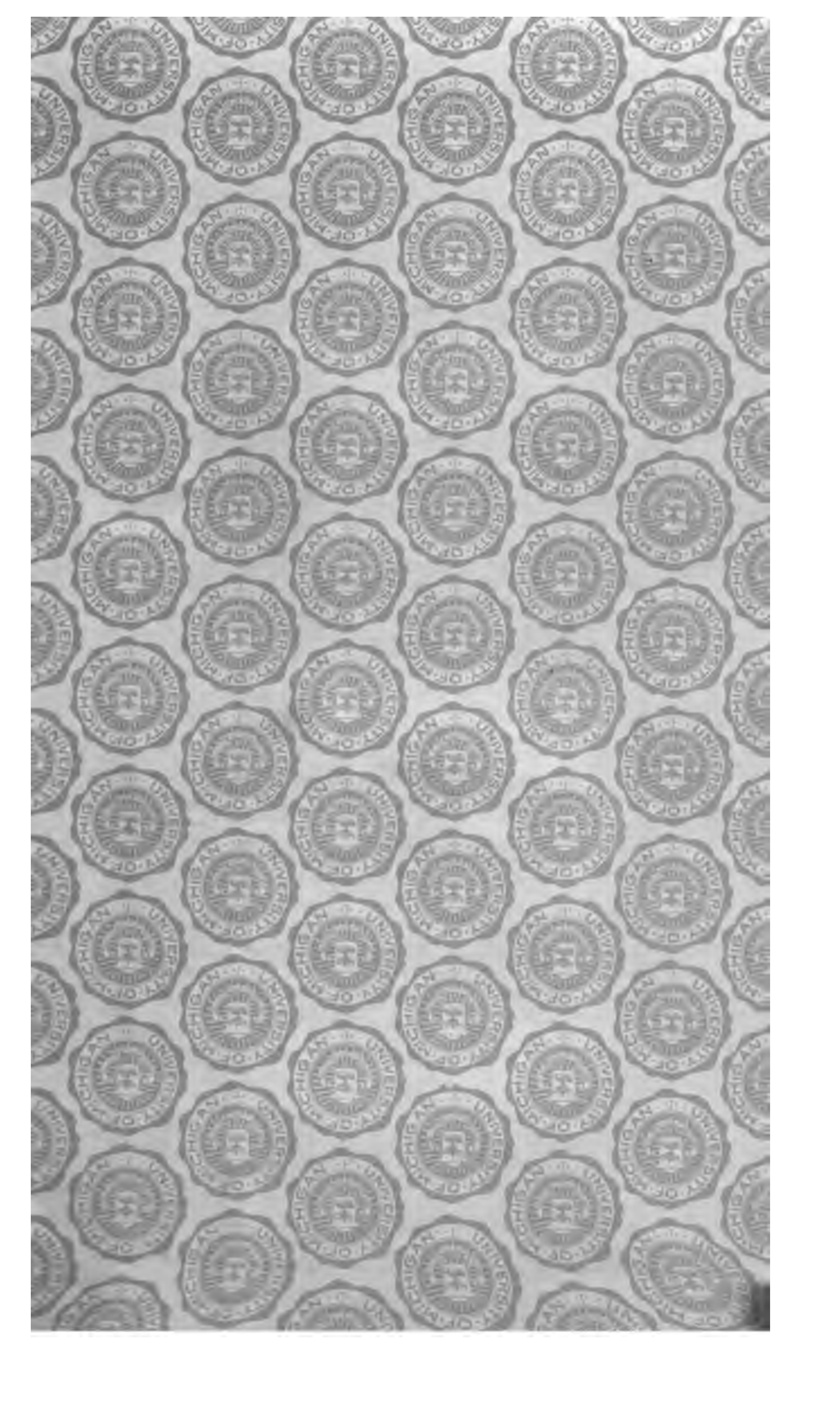
HISTOIRE

DE

LA PETITE-BRETAGNE

OU BRETAGNE-ARMORIQUE.

SAINT-MALO, IMPR. D'E. CARUEL,
PRÈS LA GRAND'-PORTE.



HISTOIRE

DE LA

PETITE-BRETAGNE,

OU BRETAGNE-ARMORIQUE,

Par M. Manet.

TOME PREMIER.

(L'ARMORIQUE SOUS LES GAULOIS ET SOUS LES ROMAINS.)



SAINT-MALO,

CHEZ L'AUTEUR, RUE SAINT-SAUVEUR, N. 5. | E. CARUEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1834.

INDICATION DE L'ETAT DONT LE PRÉSENT CERTIFICAT DOIT TENIR LIEU.	PERIODE pour laquelle l'état eût dû être fourni.	OBSERVATIONS.
Etat de départ des navires armés en port pour la pêche de la morue.	8bre 1845	

CERTIFIÉ veritable, à Paimpol le 31. Octobre 1845.

[illegible signature]

Mie E, nº 105. — 1843, 8.

HISTOIRE

DE

LA PETITE-BRETAGNE

OU BRETAGNE-ARMORIQUE.

SAINT-MALO, IMPR. D'E. CARUEL,
PRÈS LA GRAND'-PORTE.



F. G. P. B. MANET,

Prêtre, ancien chef de l'Institution de St Malo,

Né à Pont-Orson le 15 Janvier 1764

» Il y a pour l'homme deux Patries. Celle de l'Enfant est au toit
» paternel: Celle de l'Adulte est aux lieux qu'il aima, où il fut
» utile, et où il fût aimé. »

(Ann. Din. 1833. p. 112.)



HISTOIRE

DE

LA PETITE-BRETAGNE,

OU BRETAGNE-ARMORIQUE,

DEPUIS SES PREMIERS HABITANS CONNUS;

PAR M. F.-G.-P.-B. MANET,

PRÊTRE, ANCIEN CHEF DE L'INSTITUTION DE ST.-MALO, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES ARTS DE ST.-BRIEUC, ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE SÉANTE A PARIS.

Eh ! que m'importe, à moi, de ces grands coups d'épée
Qu'ont fait donner au loin Alexandre et Pompée?...
Tout ce qui s'est passé parmi mes bons aïeux
Dans le pays qui m'a vu naître,
Voilà ce qui me plait, ce que j'aime à connaître,
Et ce qui m'a toujours paru très-curieux.

(Imité de Du Cerceau, *dans son Poëme des Tisons).*

TOME PREMIER.

(L'ARMORIQUE SOUS LES GAULOIS ET SOUS LES ROMAINS.)



SAINT-MALO,

CHEZ L'AUTEUR, RUE SAINT-SAUVEUR, N. 5.

E. CARUEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1834.

HISTOIRE

DE LA

PETITE-BRETAGNE,

OU BRETAGNE-ARMORIQUE,

Par M. Manet.

TOME PREMIER.

(L'ARMORIQUE SOUS LES GAULOIS ET SOUS LES ROMAINS.)



SAINT-MALO,

CHEZ L'AUTEUR, RUE SAINT-SAUVEUR, N. 5. | E. CARUEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1834.

INDICATION DE L'ETAT DONT LE PRÉSENT CERTIFICAT DOIT TENIR LIEU.	PERIODE pour laquelle l'état eût dû être fourni.	OBSERVATIONS.
État du départ des navires armés en port pour la pêche de la morue.	8bre 1845	

CERTIFIÉ veritable, à Sénégal le 31. Octobre 1845.

Marquet [illegible]

E, n° 105. — 1843, 8.

HISTOIRE

DE

LA PETITE-BRETAGNE

OU BRETAGNE-ARMORIQUE.

SAINT-MALO, IMPR. D'E. CARUEL,
PRÈS LA GRAND'-PORTE.



F. G. P. B. MANET,

Prêtre, ancien chef de l'Institution de St Malo,

Né à Pont Orson le 15 Janvier 1764.

Il y a pour l'homme deux Patries. Celle de l'Enfant est au toit paternel: Celle de l'Adulte est aux lieux qu'il aima, où il fut utile, et où il fût aimé.

(Ann. Din. 1833. p. 112.)

HISTOIRE

DE

LA PETITE-BRETAGNE,

OU BRETAGNE-ARMORIQUE,

DEPUIS SES PREMIERS HABITANS CONNUS;

PAR M. F.-G.-P.-B. MANET,

PRÊTRE, ANCIEN CHEF DE L'INSTITUTION DE ST.-MALO, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES ARTS DE ST.-BRIEUC, ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE SÉANTE A PARIS.

Eh ! que m'importe, à moi, de ces grands coups d'épée
Qu'ont fait donner au loin Alexandre et Pompée ?...
Tout ce qui s'est passé parmi mes bons aïeux
Dans le pays qui m'a vu naître,
Voilà ce qui me plait, ce que j'aime à connaître,
Et ce qui m'a toujours paru très-curieux.

(Imité de Du Cerceau, *dans son Poëme des Tisons).*

TOME PREMIER.

(L'ARMORIQUE SOUS LES GAULOIS ET SOUS LES ROMAINS.)



SAINT-MALO,

CHEZ L'AUTEUR, RUE SAINT-SAUVEUR, N. 5. || E. CARUEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1834.

A MONSIEUR

CHARLES-JACQUES-TOUSSAINT **HERSART** (*),

Chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien Ingénieur des Mines, Membre démissionnaire du Conseil-Général du département de la Loire-Inférieure, Associé et Correspondant de plusieurs Sociétés savantes.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Le plus doux de mes vœux est rempli; puisque, dans un même hommage, j'ai le bonheur d'offrir à votre Patrie, qui est aussi la mienne d'adoption, une preuve de mon tendre attachement, et à vous un gage de mon éternelle reconnaissance.

Je sens parfaitement, Monsieur le Chevalier, combien mon présent est au-dessous de vos mérites : mais mon zèle, je l'espère du moins, suppléera au reste; et je me souviendrai toujours de cette fable, où un lion recevant un jour le tribut de tous ses vas-

---

(*) Né à Morlaix le 4 novembre 1777; marié en 1809 à Mademoiselle DU BURON, fille cadette du ci-devant Seigneur de Vigneux; et troisième fils de M. T.-J. HERSART-DE-LA-VILLEMARQUÉ, de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, ancien Commandant du château du Thoreau et des Sept-Iles.

saux, n'accueillit qu'avec froideur un léopard et un tigre, dont l'un lui donnait de mauvaise grâce une cuisse de bœuf, et l'autre un cerf entier; tandis qu'il fit mille caresses à un pauvre vieux renard qui, de l'extrémité de l'Empire, lui apportait gaîment une petite poule.

J'ai l'honneur d'être, avec le respect le plus profond et le plus sincère,

Monsieur le Chevalier,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MANET, PRÊTRE.

Saint-Malo, le 3 Mars 1834.

PRÉFACE.

Une bonne histoire, en général, c'est celle où la Géographie et la Chronologie, le choix et l'ordre des articles, la diction et le style, la vérité enfin et la religion, marchent ensemble; et dont l'auteur nous prend en quelque sorte par la main, pour nous montrer le passé comme s'il était présent. — Maintenant, mon cher lecteur, c'est à vous de décider si, et jusqu'à quel point nous avons approché de ce degré de perfection, dans l'ouvrage qui va occuper un moment vos loisirs.

Pour nous, nous ne dirons qu'une seule chose à son avantage: c'est que nous n'avons épargné ni soins, ni peines, ni dépenses, dans les immenses recherches qu'il nous a fallu faire pour l'amener à l'état où il est; et que si, malgré cela, il laisse encore beaucoup à désirer,

c'est plutôt la matière qui nous a manqué, que nous n'avons nous-mêmes manqué à la matière.

Daignez donc accorder quelque indulgence à ce fruit de nos veilles: et vivez de manière à mériter dans l'estime de la postérité une place honorable, lorsqu'à votre tour vous serez devenu pour elle un objet d'antiquité....

Et toi, mon livre, adieu! va sans accident te faire connaître aux siècles à venir. Puissent-ils te fêter encore, quand je ne serai plus sous les pieds de tout le monde qu'un peu de poussière oubliée!

I, liber! i sospes. Te postera sæcula noscant;
Et te fortunent, dùm terar ipse cinis.

Pl. 1ère

9. Nendæ, Nzidæ, ou Néviades insulæ les Iles Glenans.
10 Graä; Auj. I. de Grouais.
11. Insula Guedel ou Guadel, Vindilis ou Catonnens, Auj. Belle-Isle.
12 Siata ou Horata insula, I. d'Houat.
13 Insula Amnis, I. Dumet.
14. insula Her, Herio, ou Herius, Noirmoutier.
15 Is ou Kis, vraie ou supposée.
16. Ker-Nës, Vorgan, Vorgium ou Vorganium, Carhaix.
17 Vindana portus, Audierne.
18. Tudacto ou Curiosopitum, Auj. Quimper.
19 Blabia, Blavia, Blavittum, Blavetum, Auj. le Port-Louis.
20. Sulis ou Sulim, vers Pontivy.
21 Lexobia proche Lannion.
22 Reginea, ou Argenus portus, vers Erquy.
23 Corsilium ou Fanum Martis, Aujourd'hui Corseul.
24. Carisëo; Auj. Carfantin.
25. Mont-jou, ou Mons jovis; Auj. le Mont-St Michel.
26 Tumba Beleni Auj. Tombelene.
27. Ingena ou Abrincæ; Aujourd'hui Avranches.

MOR sous les

UNELLES

LLES,

NTIN.

ES.

RMORIQUE

Sous

ou

Laval.

DE

Le Mans.

LA SARTHE

DEPARTEMENT

DEPART.

DE MAINE

Angers.

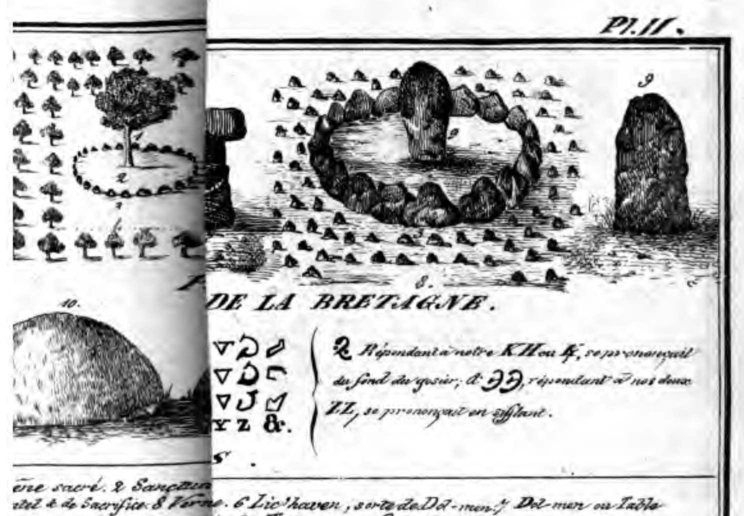
D'INDRE

& LOIRE.

Tours

&LOIRE.

Litho. de Benderitter & C., St Malo.





Lith. de Bonderville & Ce. St Malo.

HISTOIRE

DE

LA PETITE-BRETAGNE.

Cette vaste péninsule occidentale de France dont nous avons entrepris la description, ne sera plus désormais une *Belle inconnue*, selon l'heureuse expression d'un de nos plus habiles antiquaires. — C'est, depuis quelques années, une sorte d'émulation parmi nos savans, à qui explorera avec le plus de succès ses monumens et ses annales : de façon qu'il est à présumer que dans peu elle sortira enfin, toute resplendissante de gloire, du sein des ténèbres où elle ne fut que trop long-temps cachée. DÉNOMINATION PRIMITIVE DE CETTE CI-DEVANT PROVINCE.

On appela d'abord cette contrée *Brit*, *Brith* ou *Breith*, et, par corruption, *Bret*, *Breis* ou *Breiz* (d'où les Latins firent dans la suite *Britannia* et *Bretannia*), de la coutume qu'avaient ses habitans de se peindre ou tatouer certaines parties du corps, ainsi qu'on le verra plus bas. — On lui donna aussi quelquefois le sobriquet de *Corn-Gall* ou *Corn-Wall* (1), et postérieurement

(1) Rien de plus fréquent dans *la langue bretonne*, que le métaplasme ou changement du G en V, et du V en G. — Le K et le C s'y substituent aussi réciproquement ; et c'est la raison Métaplasmes usités dans la langue bret.^me

Cornouaïlle, (en latin *Cornu-Galliæ* ou *Cornu-Walliæ*), à cause de sa position à l'extrémité de *la Gaule*, dont elle forme comme *la corne* et la pointe : qualification qui a été restreinte depuis au seul *diocèse de Quimper.* — Mais communément on la désigna sous le nom d'*Armorique* (2), en latin *Armorica* : terme composé de ces trois mots celtiques *rich* ou *reich* (royaume), *ar* (sur ou proche), et *môr* ou *mour* (la mer) ; parce qu'en effet cet élément en environne plus des trois-quarts, dans un espace continu de plus de 200 lieues, si l'on suit les divers zigzags des nombreux enfoncemens de ses côtes.

Ses premiers habitans connus et son premier langage.

L'opinion vulgaire (3) est que, lors de la dispersion des des descendants de Noé, quelque temps après la *confusion de Babel*, arrivée, selon la supputation de

---

pour laquelle on disait indifféremment autrefois *Keltes* ou *Celtes*. — Aujourd'hui même, dans *le Français*, ces deux dernières lettres ont un son si semblable, que la différence ne consiste guère que dans leur figure, devant les voyelles A et O.

Etymologie du mot *Armorique*. — Ce nom appliqué jadis à d'autres pays qu'à notre Bretagne.

(2) Ce nom *d'Armorique*, qui convient beaucoup mieux à notre *Petite-Bretagne* qu'à toute autre partie de *la Gaule*, comme en étant la plus *maritime*, ne lui fût pourtant pas privatif dans l'antiquité. *Les Romains* surtout étendirent souvent cette dénomination *à toute la lisière d'entre les embouchures de la Loire et de la Seine*, et même au-delà. — C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on ne veut s'embrouiller en lisant les historiens de ces temps nébuleux. (Pline, l. 4, ch. 17 : Adrien de Valois, Notit. Gall., préf., p. 6 : Guyot des Fontaines, Hist. des Ducs de Bret., t. 1, p. 1.)

(3) Genèse, ch. 10, v. 1 : Josephe, Antiq. jud., l. 1, c. 6, traduct. d'Arnaud : Eusèbe, Thes. temp., p. 10 : Philastrius, de Hæres, p. 70 : Histoire universelle depuis le commencement du

M. de Sacy, vers l'an 2154 avant Notre-Seigneur), *Gomer*, l'aîné des enfans de Japhet l'un des fils du Patriarche, eut pour son département presque toute l'Europe : mais notre curiosité ne peut être satisfaite relativement au pays dont nous avons à traiter, que plusieurs siècles après cette mémorable transmigration ; tous ces âges obscurs n'ayant laissé débiter que des fables, ou du moins des choses fort hasardées, aux écrivains téméraires qui ont voulu en percer les voiles. — On n'entre, à proprement parler, dans le domaine de la certitude sur cet objet, qu'environ l'an 600 avant l'ère chrétienne ; sous le roi *Ambigat*, qui régnait alors sur presque toutes les Gaules dont notre France actuelle est le plus beau démembrement : encore ne voit-on nos ancêtres, long-temps depuis ce grand monarque, se montrer que de loin en loin sur le théâtre du monde, et se replonger l'instant d'après dans une profonde nuit. « Hérodote et Aristote, qui en ont fait mention les premiers, dit avec raison M. Pelloutier, (Histoire des Celtes, tom. 4, pag. 507), n'en discourent à peu-près que comme

---

monde, traduite de l'Anglais, édit. in-8°, t. 8, p. 149 : Pezron, Ant. Gaul. : Dupleix, Mém. des Gaul., l. 1, p. 7 et 54 : Masseville, Hist. de Norm., t. 1, p. 1 : Bible d'Avignon, édit. de 1768, t. 1, p. 439 et 442 : Zonare : Bérose : Dom Martin, Relig. des Gaul. : Le Brigant, Encyclop. Méthod., Art. Celtes : Du Fau, Hist. de la Gaule, p. 2 : Duchesne, Hist. d'Angl., p. 27 et 28 : Isidore de Séville, orig. l. 9, c. 2 : Génébrard, dans sa chronique : Torniel, Annal. Sacr., p. 132 : De Vayrac, Etat présent de l'Espagne, t. 1. p. 23 : Lenglet-du-Fresnoy, Tablettes chronol., t. 1, Discours prélim., p. 137 : Nicole de la Croix, Géogr. mod., t. 2, p. 475 : Court de Gebelin, Monde primitif, Orig. Fr., Dis. prélim., p. 4, 12, 13, 17, 18, 19 : Edward Davies, etc.

nous-mêmes pourrions le faire aujourd'hui des Terres-Australes. »

Tout porte à croire que la postérité de *Gomer* avait dans le principe la même langue : mais ce langage primitif ne tarda pas à se diviser en plusieurs autres tout-à-fait différens (4) ; comme les *Gomérites* ou *Gomériens* eux-mêmes, qui ne composaient d'abord qu'un seul peuple, finirent par en former un grand nombre de mœurs et de coutumes très-opposées, auxquels ont succédé ceux que nous connaissons de nos jours. — Les auteurs nomment cet antique idiome *le Gomérique* ou *Gomerec'h* ; et la plupart (5) sont persuadés qu'il s'était

---

Nombre des langues actuelles de tout l'univers.

(4) S'il faut s'en rapporter au chevalier Adelung, dans son *Catalogue de toutes les langues connues*, (*Pétersbourg*, 1820), le nombre des dialectes qui, à l'époque de la confusion de Babel, n'était que de 70 à 74, s'élève actuellement à 3094 ; dont 987 en *Asie*, 587 en *Europe*, 276 en *Afrique*, et 1244 en *Amérique* : variété étonnante, qui n'offre pas à l'observateur un moindre sujet d'admiration, que celle qu'on remarque dans la figure, la couleur, la taille, le costume et les habitudes des divers peuples qui les parlent.

Restes du *Gomérique ou ancien Celtique*, dans notre Bas-Breton moderne. — Notice sur cette antique langue-mère.

(5) C'est en particulier le sentiment de M. Mallet, Introd. à l'Hist. du Danemarck, édit. in-4°, p. 236 : du père Grégoire de Rostrenen, Préf. de sa Gramm. et de son Dict. Fr.-Celt. : de Dom Le Pelletier, Préf. de son Dict. de la Langue Bret. : de M. Bullet, Mém. sur la Langue Celt. : d'André Duchesne, Hist. d'Angl., p. 27-44 : de M. Ménage, Préf. de son Dict. Etymol. : du père Lempereur, Dissert. sur plus. sujets d'antiq. : de M. du Fau, Hist. des Gaules, p. 160 : de M. Coret de la Tour-d'Auvergne, Orig. Gaul., p. 4 de l'avant-prop. : de d'Argentré, Hist. de Bret., p. 13 : de M. de La Ruë, Disc. sur l'orig. des Lang. Celt. et Fr., p. 5 et 25 : de M. Sabbatier, Mœurs et cout. des anc. Peuples, t. 2, p. 80 : de M. Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 5, p. 57, et

conservé dans l'*ancien Celtique*, dont on trouve encore présentement de nombreux restes chez nos Bas-Bretons,

---

t. 4, p. 281 : de M. Gaschignard, Hist. de Bret. p. 34 : de M. l'abbé Lebeuf, Dissert. sur l'Hist. de Paris, p. 334 : du père Pezron, Antiq. de la Nat. des Celtes, p. 98 : de M. Bruzen de la Martinière, Dict. Géogr. t. 1, p. 400, col. 1 : de MM. de Valois, Daniel, etc. : de Bochart, Géogr. Sacr., l. 1, ch. 41 : de Mentelle, Géogr. p. 98 de l'introd., édit. de 1821 : de M. Deric, Hist. Eccl. de Bret. t. 4, p. 301 : de M. Deslandes, Merc. de Fr., juin 1727 : de MM. Falconnet, Duclos, Picard, et autres membres de l'Académie des Inscriptions, Mém. t. 3, p. 2 et t. 23, p. 514, 533, etc. : de Nicole de la Croix, Géogr. t. 1, p. 139 : de M. Desmarest, Dissert. sur l'anc. jonct. de l'Angl. à la Fr., p. 16 : de M. Buache, Géogr. Mem. t. 2, p. 631 ; de M. de Roujoux, Hist. de Bret., t. 1, p. 19, etc, de l'introd. : de Dom Vaissette, Géogr. Hist., t. 1, p. 84 ; et t. 6, p. 447 : de M. Kerdanet, Hist. de la Langue des Gaul., p. 1, édit. in-8° de 1821 : de M. Mahé, Essai sur le Morbihan, p. 48, 60, etc : de Goropius-Becanus, in Hermat. et Gall., l. 1 : de M. le Président de Robien, Descript. Hist. de l'anc. Arm., t. 1, p. 1, etc.

Ce qui est incontestable, c'est que ce *Jargon Breton*, *Celto-Breton*, *Breizard*, *Cambrique* ou *Gallois*, selon qu'on voudra l'appeler, porte encore maintenant plusieurs caractères d'une *langue-matrice* ; et que la latine, la française, et quelques autres, ont emprunté de lui beaucoup de mots, comme lui-même, par succession de temps, a reçu d'elles quelques locutions accidentelles qui lui manquaient. — Les termes d'arts, de sciences, de commerce, de politique, et de la plupart de nos métiers, lui sont inconnus. Renfermé dans les campagnes, il ne met guère en œuvre que les expressions de la maison rustique, et celles qui servent à donner les notions les plus simples de la vie civile : ce qui, au jugement des connaisseurs, n'est pas une des moindres preuves de sa très-haute antiquité. — Il est monosyllabique et radical ; et la construction des phrases y suit la marche naturelle des idées : ce qui le distingue du Grec et du Latin, où les inversions sont nombreuses.

ainsi que dans le Pays de Galles en Angleterre, où, pour le dire en passant, la croyance commune est

---

— Il en diffère encore, en ce qu'il n'admet point de cas dans les noms; que les adjectifs y sont fixes et indéclinables, sans genre ni nombre, d'où il résulte qu'un *Bas-Breton* qui commence à parler Français ne manque jamais de dire *un fille*, *le beau jument*, etc; et qu'il a neuf ou dix lettres mutes ou muables qui se changent en d'autres pour la mollesse de la prononciation, sans aucune altération dans le sens. Ainsi, par exemple, *Tád* signifie *Père*, et *Ti* signifie *Maison*: mais en construction, si l'on parle du Père ou de la Maison d'un homme, on dit *é Dád*, *é Di*, (son Père, sa Maison); ce qui est plus doux que si l'on prononçait *é Tád*, *é Ti*. Si l'on parle de la maison d'une femme, ou de son Père, on adoucit encore davantage; et l'on dit *é Zi* (sa Maison), *é Zad* (son Père.) Les règles qui concernent ces métamorphoses très-fréquentes, sont difficiles à apprendre par les livres: mais telle est l'efficacité d'une routine aveugle, qu'on voit avec surprise les enfans les observer sans se tromper, et sans y faire attention. — Enfin, les verbes y comportent deux espèces de conjugaisons; l'une avec des désinences diverses pour chaque personne, au pluriel et au singulier; l'autre invariable à chaque temps, et distinguée seulement par le pronom personnel qui précède: et au lieu que, pour distinguer le Passif, on se sert du verbe *être*; on emploie le verbe *avoir* aux temps composés de l'Actif.

Si l'on voulait tenir compte des plus légères variétés, on pourrait presque nombrer par communes, ou même par hameaux, les dialectes de ce *Breton-Armoricain*. Mais partout le fond de la langue se retrouve; et toutes les différences se réduisent tant à la manière de prononcer les lettres U, H, Q, qui change selon les cantons, qu'aux terminaisons de l'infinitif des Verbes, à celle des noms, et à une petite quantité de termes usités en certains lieux, qui sont ou inconnus, ou faiblement altérés ailleurs.

On divise donc ce langage singulier en deux principaux dialectes seulement; *Le Breton de Vannes*, ou *Vannetais*; et

que les Armoricains et les Belges établirent à leur tour des colonies, à des époques hyper-historiques si reculées,

---

le Breton de Léon, Léonnais, ou Léonard. — Ce dernier passe pour le plus pur, ou du moins pour avoir la prononciation plus franche; c'est-à-dire qu'il appuie moins que l'autre sur les aspirations, et que le grand nombre de Z dont il a comme parsemé ses mots, lui donne un caractère particulier de douceur et d'aménité: c'est l'Italien de cette contrée. — Voici au reste, en faveur des curieux, la phrase la plus dure qu'on se soit plû à imaginer dans cet idiome, toujours fort éloigné de celui de la molle Ionie: *c'houec'h merc'h gwerc'h, war c'houec'h sac'h kerc'h, war c'houec'h marc'h kalloc'h*; ce qui signifie en français, *six filles vierges, sur six sacs d'avoine, sur six chevaux entiers*, (Lyc. Armor., t. 1, p. 393). — Voici au contraire, d'après M. Kerdanet, (Hist. de la Langue Gaul., p. 76), un échantillon de sa poésie la plus harmonieuse:

Ar galon é poa dign roet,
Va doussig coant, da viret,
N'emmeuz collet, n'a distroet,
Na d'uzach fal é lakéet;
Mesckel emmeuz gant va ini,
N'oun ken pini é da ini; dont la traduction littérale est:

Le cœur que tu m'avais donné,
Ma douce amie, en gage,
Ne l'ai perdu, ni détourné,
Ni mis à mauvais usage;
Je l'ai mêlé avec le mien,
Je ne sais plus quel est le tien!

Dès l'invasion de *Jules-César* dans *l'Armorique*, *l'Ancien Celtique* y avait déjà subi diverses altérations: comme le marque *César* lui-même, (de Bell. Gall., l. 1, n. 1), en disant des habitans de *la Gaule* en général, où il était partout usité, *Hi omnes linguâ inter se differunt*; et comme Strabon, (l. 4.), le déclare d'une manière plus précise par ces paroles: *Eâdem non usquequàque linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ.* —

qu'il est impossible de les déterminer avec exactitude. *Britones*, dit Béde en particulier (Hist. Ec. d'Angl., l. 1,

---

L'empereur Julien, sous lequel cette langue était encore fort répandue, disait que ses aspirations avaient beaucoup de ressemblance avec le croassement des corbeaux ; et il faut avouer qu'en effet un très-grand nombre de ses mots ont une accentuation âpre et gutturale qui est le fléau des oreilles délicates. Cependant, nous le répétons, elle est en retour assujettie à certaines règles d'euphonie qui corrigent beaucoup ce défaut, choquant pour les seuls étrangers.

On peut lire dans *le Moniteur* (8 pluviôse an II, etc.), tout ce que la Convention fit au commencement de 1794, pour révolutionner ce patois chez nos *Bas-Bretons* ; et combien ces malheureux, qui nageaient alors dans le sang, dûrent être satisfaits de renoncer forcément à ce langage qui leur était cher comme la vie, pour apprendre le français, ou comme ils disent *la France*, dans le précieux chiffon des *Droits de l'Homme et du Citoyen* : mais malgré *les efforts combinés de l'éloquence et de la philosophie, pour jeter de longs sillons de lumière à travers l'antique nuit des préjugés et des erreurs*, selon l'expression de Daunou, l'un des héros de cette époque de calamités, *le soleil des nouvelles doctrines* ne se leva que peu ou point sur cette terre ingrate ; tandis que, s'il faut en croire M. de Kermayn, *le Breton-Cambrique*, ou *Cambrien*, s'est éteint entièrement de lui-même, en 1793, dans *la Cornouaille Anglaise*, où il était aussi jadis la langue vulgaire.

Les habitans de la partie basse de notre Province nomment *Bretonec*, et dans la prononciation *Brezonec* ou *Brehonec*, ce langage favori. — Quelque part qu'ils se trouvent, si le hasard leur offre soit un compatriote, soit un étranger, avec qui ils puissent le parler, la joie la plus vive se peint à l'instant sur leur visage, et la conversation est bientôt liée.

Quant à leurs compositions musicales, ils ne sont guère en possession que de *petits airs*, dont la mélodie facile, et pleine de gaîté, se grave dans la mémoire fort aisément. — Tous ces chants en général sont très-courts, et d'une simplicité extrême ;

c. 1), *à quibus nomen accepit insula, de Tractu Armoricano advecti, australes sibi partes illius vindicârunt* (6).

de sorte que le plus mince musicien peut les exécuter à livre ouvert. Quelques-uns cependant sont d'une originalité piquante, et propres à se perpétuer d'âge en âge sans le secours artificiel de la Sémiotechnie. — Lorsque l'occasion s'en présente, les Amphions du pays les accompagnent du *Biniou*, espèce de cornemuse dont nous parlerons ci-après : mais d'ordinaire le peuple s'en fait à la simple voix un sujet de distraction au milieu de ses travaux, ou dans les rares momens de relâche qui lui laissent oublier ses peines. — Presque tous sont du genre de ceux par lesquels le Dieu Pan charmait jadis les Nymphes des forêts (Virgile, Eclog. 2, v. 31) : et on les répétera sans doute encore, lorsqu'on aura totalement oublié les symphonies confuses de nos grands maîtres modernes.

L'Angleterre peuplée primitivement par les Armoricains et les Belges.

(6) Ainsi, entr'autres, en ont pensé Tacite, Agricol. vit., n. 11 : Diodore de Sicile, l. 5 : Mérula, Cosmog. gén. : Pomponius-Gallus : Camden, Britann. p. 4, 8, 16, 160, 201 : Cluvier, Introd. à la Géogr. p. 73 et 99 : Jules-César, l. 5, n. 12 : La Martinière, Dict. Géogr. au mot Celtes : M. de Valois, Notit. Gall., p. 79 et 399 : Hume, Hist. d'Angl. t. 1, p. 4 : Guillaume de Neubridge, Rev. Angl. l. 2, c. 5 : Sabbatier, Dict des Aut. class., t. Art. Bretagne : Mentelle, Cosmogr. élem., p. 290, édit. de 1785 : Puffendorf, Introd. à l'Hist. Gén. de l'Univ. l. 3, ch. 1 : Le Deist de Botidoux, des Celtes ant. aux T. Hist. p. 182, édit. in-8° de 1817 : Gallet, Note 9 sur l'Hist. de Bret. : Berthault, Florus Gall., p. 105 : Dom Martin, Rel. des Gaul. t. 1, p. 14 : le Père Longueval, Hist. de l'Egl. Gall., t. 2, p. 7 : Duchesne, Hist. d'Angl., l. 1, n. 18, 35, 44 : Dom Le Pelletier, Dict. de la Lang. Bret., p. 4 de la Préface : de Roujoux, Hist. de Bret., t. 1, p. 16, etc, de l'introd. : M. Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 1, p. 170, et t. 4, p. 292 : l'abbé Le Blanc, Lettr. sur les Angl., t. 1, p. 150 : Pasquier, Rech. de la Fr., t. 1, p. 43 : Dupleix, Mém. des Gaul., t. 1, p. 10 : Bibliothèque universelle et historique de l'année 1692, p. 320 : L'Abréviateur de Pinkerton, Art. Angleterre : le père Lempereur, Dissert. sur div. suj. d'Antiq. : Calepin, Dict. au

qu'il est impossible de les déterminer avec exactitude. *Britones*, dit Béde en particulier (Hist. Ec. d'Angl., l. 1,

---

L'empereur Julien, sous lequel cette langue était encore fort répandue, disait que ses aspirations avaient beaucoup de ressemblance avec le croassement des corbeaux ; et il faut avouer qu'en effet un très-grand nombre de ses mots ont une accentuation âpre et gutturale qui est le fléau des oreilles délicates. Cependant, nous le répétons, elle est en retour assujettie à certaines règles d'euphonie qui corrigent beaucoup ce défaut, choquant pour les seuls étrangers.

On peut lire dans *le Moniteur* (8 pluviôse an II, etc.), tout ce que la Convention fit au commencement de 1794, pour révolutionner ce patois chez nos *Bas-Bretons* ; et combien ces malheureux, qui nageaient alors dans le sang, dûrent être satisfaits de renoncer forcément à ce langage qui leur était cher comme la vie, pour apprendre le français, ou comme ils disent *la France*, dans le précieux chiffon des *Droits de l'Homme et du Citoyen* : mais malgré *les efforts combinés de l'éloquence et de la philosophie, pour jeter de longs sillons de lumière à travers l'antique nuit des préjugés et des erreurs*, selon l'expression de Daunou, l'un des héros de cette époque de calamités, *le soleil des nouvelles doctrines* ne se leva que peu ou point sur cette terre ingrate ; tandis que, s'il faut en croire M. de Kermayn, *le Breton-Cambrique*, ou *Cambrien*, s'est éteint entièrement de lui-même, en 1793, dans *la Cornouaille Anglaise*, où il était aussi jadis la langue vulgaire.

Les habitans de la partie basse de notre Province nomment *Bretonec*, et dans la prononciation *Brezonec* ou *Brehonec*, ce langage favori. — Quelque part qu'ils se trouvent, si le hasard leur offre soit un compatriote, soit un étranger, avec qui ils puissent le parler, la joie la plus vive se peint à l'instant sur leur visage, et la conversation est bientôt liée.

Quant à leurs compositions musicales, ils ne sont guère en possession que de *petits airs*, dont la mélodie facile, et pleine de gaîté, se grave dans la mémoire fort aisément. — Tous ces chants en général sont très-courts, et d'une simplicité extrême ;

c. 1), à quibus nomen accepit insula, de Tractu Armoricano advecti, australes sibi partes illiûs vindicârunt (6).

---

de sorte que le plus mince musicien peut les exécuter à livre ouvert. Quelques-uns cependant sont d'une originalité piquante, et propres à se perpétuer d'âge en âge sans le secours artificiel de la Sémiotechnie. — Lorsque l'occasion s'en présente, les Amphions du pays les accompagnent du *Biniou*, espèce de cornemuse dont nous parlerons ci-après: mais d'ordinaire le peuple s'en fait à la simple voix un sujet de distraction au milieu de ses travaux, ou dans les rares momens de relâche qui lui laissent oublier ses peines. — Presque tous sont du genre de ceux par lesquels le Dieu Pan charmait jadis les Nymphes des forêts (Virgile, Eclog. 2, v. 31): et on les répétera sans doute encore, lorsqu'on aura totalement oublié les symphonies confuses de nos grands maîtres modernes.

(6) Ainsi, entr'autres, en ont pensé Tacite, Agricol. vit., n. 11: Diodore de Sicile, l. 5: Mérula, Cosmog. gén.: Pomponius-Gallus: Camden, Britann. p. 4, 8, 16, 160, 201: Cluvier, Introd. à la Géogr. p. 73 et 99: Jules-César, l. 5, n. 12: La Martinière, Dict. Géogr. au mot Celtes: M. de Valois, Notit. Gall., p. 79 et 399: Hume, Hist. d'Angl. t. 1, p. 4: Guillaume de Neubridge, Rev. Angl. l. 2, c. 5: Sabbatier, Dict des Aut. class., Art. Bretagne: Mentelle, Cosmogr. élem., p. 290, édit. de 1785: Puffendorf, Introd. à l'Hist. Gén. de l'Univ. l. 3, ch. 1: Le Deist de Botidoux, des Celtes ant. aux T. Hist. p. 182, édit. in-8° de 1817: Gallet, Note 9 sur l'Hist. de Bret.: Berthault, Florus Gall., p. 105: Dom Martin, Rel. des Gaul. t. 1, p. 14: le Père Longueval, Hist. de l'Egl. Gall., t. 2, p. 7: Duchesne, Hist. d'Angl., l. 1, n. 18, 35, 44: Dom Le Pelletier, Dict. de la Lang. Bret., p. 4 de la Préface: de Roujoux, Hist. de Bret., t. 1, p. 16, etc, de l'introd.: M. Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 1, p. 170, et t. 4, p. 292: l'abbé Le Blanc, Lettr. sur les Angl., t. 1, p. 150: Pasquier, Rech. de la Fr., t. 1, p. 43: Dupleix, Mém. des Gaul., t. 1, p. 10: Bibliothèque universelle et historique de l'année 1692, p. 320: L'Abréviateur de Pinkerton, Art. Angleterre: le père Lempereur, Dissert. sur div. suj. d'Antiq.: Calepin, Dict. au

L'Angleterre peuplée primitivement par les Armoricains et les Belges.

A quelle portion des Gaules elle appartenait originair.t

Du temps où Jules-César entreprit l'entière conquête de ces Gaules dont nous venons de dire un mot (7), elles se partageaient en deux grandes régions principales :

---

mot *Britones*: M. Coret, Orig. Gaul., p. 6 de l'avant-prop.: Davity, Descript. de l'Europe, t. 2, p. 434: Dom Morice, Hist. de Bret., t. 1, p. 2; et Mém. t. 1, p. 1 de la préf.: Robert Cenalis ou Cenau, Gall. Hist., l. 2, p. 123: Depping, Descr. de l'Angl., t. 4, p. 12: Deric, t. 1, p. 125, 131, 136, et t. 4, p. 392: Daru, Hist. de Bret., t. 1, p. 13: d'Argentré, *idem*, p. 2: Mahé, Essai sur le Morb., p. 5, 61, 166, 457: M. Kerdanet, Lyc. Arm., t. 3, p. 218: Guyot des Fontaines, Hist. des Ducs de Bret., t. 1, p. 2: Du Fau, Hist. de la Gaule, p. 16: MM. Richer, Ursin, Cambry, Gosselin, etc., Lyc. Arm. encore, t. p. 385 et 388; t. 2, p. 26; t. 3, p. 269; t. 5, p. 227; Mon. Celt., p. 9, 10, 16; et précis de l'Hist. de Bret., p. 16: Duverdier, Abrégé de l'Hist. d'Angl., t. 1, p. 14: M. de Caylus, Rec. d'Antiq., t. 3, p. 372: etc. — Et en effet, indépendamment de tout témoignage, le bon sens dit assez que ça été par les continents, surtout les continents voisins, qu'ont dû se peupler les îles.

M. Buache, Géogr. élem., t. 1, p. 114, Paris 1772, et plusieurs autres, estiment, mais sans preuves à l'appui, que la première de ces migrations de nos *Brits* et autres *Gaulois au-delà de la Manche*, eut lieu l'an 1400 avant J.-C.; et la seconde, l'an 1200. — De là *les Gallois* ou *Gaulois de l'île*, (*Galli* ou *Walli*, *Gallenses* ou *Wallenses*); *les Gall-Edoniens*, et par corruption, *Calédoniens*, ou *Gaulois de l'Edon*, ancien fleuve du pays, (*Galli-Edoni*, ou *Galli-Edonii*); et autres plus nombreux, qui s'étant particulièrement fixés sur les côtes du Sud; spécialement en cette partie qu'on appelle aujourd'hui *la Cornouaille Anglaise*, retinrent pour la plupart les noms des divers endroits de *la vraie Gaule* d'où ils étaient sortis. — (V. les cartes de Camden; Ortelius, *Parergon*, art. *Europa, insulæ Britannicæ, Belgium*, etc.)

Epoques de la conquête des diverses parties de la *Gaule* p. Jules-César.

(7) Ce fut l'an de Rome 696, (58 avant Notre-Seigneur), sous le consulat de Calpurnius-Piso-Cœsonius et de A. Gabinius-Nepos (*), que César passa les Alpes, pour venir défendre contre les Helvétiens, ou Suisses actuels, la Provence et le Languedoc,

la Gaule Cisalpine, Citérieure, ou en deçà des Alpes, *par rapport à Rome*; et *la Gaule Transalpine, Ultérieure, ou au-delà.* — La première comprenait cette partie de l'Italie qui avoisine les Monts, et que depuis quelque temps les Romains avaient reconquise sur les Gaulois ses anciens vainqueurs (8), qui lui avaient

---

qui étaient de son gouvernement: et l'année suivante, il commença le cours de ses triomphes dans le reste des Gaules. — Son expédition contre les Vénètes et autres habitans de l'Armorique, n'eut lieu qu'un an après, selon Dion-Cassius; c'est-à-dire l'an de Rome, 698, (56 avant J.-C.), sous les consuls Marcellin et Philippe.

(*) Il ne sera peut-être pas inutile pour ce que nous aurons à dire dans la suite, de faire remarquer ici que les Romains avaient la coutume de porter plusieurs noms. — Le premier était celui qu'on donnait aux enfans huit jours après leur naissance. C'est ce qu'ils appelaient *le Nom propre, le Prénom*, ou *l'Avant-nom*, (*Prænomen*); comme *Marcus*, *Caïus*, etc. — Le second était le nom de race, qui était commun à tous ceux d'une même famille; comme *Cornelius*, *Æmilius*, etc. Ils appelaient ce second nom *Nomen*. — Le troisième était celui de la branche, par exemple *Lentulus*, *Scipion*, etc.; et c'est ce qu'on entendait par *Cognomen*. — Enfin l'on donnait à quelques-uns un surnom ou sobriquet, (*Agnomen*), qu'on tirait de quelque événement, de quelque vertu, de quelque défaut, etc; comme *Torquatus*, *Cocles*, *Cicero*, *Corvinus*, *Balbus*, *Scœvola*, *Cunctator*, *Africanus*, *Germanicus*, *etc.*

(8) C'était Bellovèse, l'un des deux neveux de cet Ambigat cité plus haut, qui, à la tête de ses braves, avait fait cette conquête sur Tarquin l'Ancien, vers l'an 590 avant l'ere-chrétienne. — Environ 366 ans plus tard, c'est-à-dire vers l'an 224 avant l'Incarnation, les Romains commencèrent à se ressaisir de ce vaste territoire: mais il leur fut vivement disputé jusqu'à l'an 125 avant J.-C., où eux-mêmes se disposèrent à passer les Alpes à leur tour pour la première fois, et à venir faire la guerre

Notice sur la *Gaule-Cisalpine.*

imposé leur nom. On la qualifiait encore de *Gaule Tondue* et de *Gaule à robe longue*, (en latin *Gallia Tonsa* et *Gallia Togata*); parce qu'on y portait les cheveux courts, et la toge ou robe à la Romaine. — La seconde avait pour bornes, à l'orient, les Alpes mêmes et le cours du Rhin qui la séparait de la Germanie; au nord, la Mer d'Allemagne et la Manche; au couchant, l'Océan; enfin, au midi, la Méditerranée et les Pyrénées. On lui donnait le surnom de *Gaule Chevelue* et de *Gaule aux Braies* (en latin, *Gallia Comata* et *Gallia Bracchata*); parce que ses habitans portaient une longue chevelure, et une sorte de larges culottes sur lesquelles nous reviendrons bientôt.

Cette dernière, qui était la vraie Gaule, se subdivisait elle-même en quatre parts, savoir : *la Gaule Narbonnaise, la Gaule Aquitanique, la Gaule Celtique* (9),

aux Gaulois d'en-deçà des Monts. — Deux ans après cette dernière époque, ils firent de la Provence et du Languedoc actuels la première province qu'ils eussent jusque-là possédée dans la Gaule proprement dite : ce qui ne fut pourtant entièrement consommé qu'en l'an 96 avant la naissance du Sauveur.

Problèmes historiques à résoudre.

(9) Quelle était celle des familles Gomérites qui s'habitua dans la Gaule, à son arrivée de la Grande-Phrygie en Europe ?..... Quelle route suivit-elle pour s'y rendre ?...... Pour qu'elle raison donna-t-elle ce nom de Gaule au pays qu'elle choisit pour sa demeure ?..... Comment la dénomination de Celtes, qui, suivant Puffendorf (Introd. à l'Hist. de l'Univ., t. 1, p. 1), exprimait l'idée de *courageux* et de *guerrier*, et qui était originairement synonime de celle de Gaulois, ou même plus ancienne et plus étendue, se trouva-t-elle, du temps de César, restreinte aux seuls habitans de la troisième partie de ce beau territoire ?..... Autant d'énigmes, que

et *la Gaule Belgique.* — Lorsque César (l. 1, n. 1), ne nomme que trois de ces quatre portions, c'est qu'il excepte la *Narbonnaise*, qui, comme nous l'avons dit en la note 8, était déjà province romaine.

Cette *Narbonnaise*, ainsi appelée de Narbonne, sa capitale, était resserrée, selon Pline, l. 3, c. 4, par la Méditerranée, au midi; les Alpes, à l'orient; et les Monts Cévennes et Jura, au septentrion.— L'*Aquitanique* était alors comprise entre les Pyrénées, au midi; l'Océan, à l'ouest; et la Garonne, au nord : mais l'empereur Auguste, trente et un ans après, la prolongea jusqu'à la Loire. — La *Celtique*, la plus vaste des quatre, avait, au midi, le cours de ladite Garonne et les Cévennes; au couchant, l'Océan; au nord, la Manche; et à l'est, tout le cours de la Seine, les Vosges, et le Haut-Rhin jusqu'aux Alpes. — Enfin, la *Belgique* avait pour limites, à l'orient, le reste du Rhin jusqu'à son embouchure; au nord, la Mer de Germanie, avec partie de la Manche; et tant à l'ouest qu'au sud, la Seine.

Dans la *Celtique* était renfermée l'*Armorique*, qui en

---

nous laissons à deviner à de plus habiles que nous. — Voyez ce qu'ont écrit sur ce sujet MM. Pluche, Concorde de la Géogr., p. 430; Dupleix, Mém. des Gaules, t. 1, p. 6, 62, etc; Berthault, Flor. Gall., p. 3; du Fau, Hist. de la Gaule, p. 20; Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 4, p. 281; et autres savans, auxquels les Noachides n'avaient sûrement pas plus laissé qu'à nous-mêmes leur itinéraire et leurs annales. C'est, selon nous, une partie de la sagesse, comme l'a dit en son temps un ancien, que de consentir à ignorer beaucoup de choses; surtout quand on a à fouiller dans les abîmes des premiers âges: *Nescire multa, magna pars sapientiæ.*

formait une étendue considérable; et dont les dimensions géographiques, après avoir varié plus d'une fois, tant par l'effet des guerres que par le caprice des princes, ont fini, depuis plusieurs siècles, par rester fixées aux bornes que nous leur connaissons.

Ses limites actuelles. — Sa latitude et sa longitude. — Son contour et sa superficie. — Son climat et sa température. — Ses principales rivières.

En son état présent, cette ci-devant province confine, vers orient, à la Basse-Normandie, au Maine et à l'Anjou. — Elle touche au Poitou vers le midi. — Tout le surplus est entouré, vers l'occident, par l'Océan; et au nord, par l'ancienne Mer Gallique ou Britannique, dite aujourd'hui la Manche ou le Canal de France.

Sa latitude, par l'effet du grand bouleversement politique de 1789, ne commence plus, comme elle faisait alors, à l'extrémité méridionale de l'Ile de Bouin (10);

Ile de Bouin.

(10) Cette île, qui, depuis le 30 janvier 1790, dépend du département de la Vendée, était auparavant de l'évêché de Nantes. — Elle est située dans le midi et à près d'une lieue de Bourgneuf, et n'est séparée de la terre-ferme que par un canal de 25 à 30 mètres de largeur, presque maintenant comblé par les vases, sur lequel des personnes encore existantes ont vu flotter des bâimens de 2 à 300 tonneaux. — Ce canal, autrefois, beaucoup plus considérable, est entretenu par les eaux de la petite rivière de Falleron, et de différens ruisseaux qui prennent leurs sources dans les communes de Bois-de-Céné, de Machecoul, et de Fresnay. Sans lui, il n'y aurait bientôt plus de rade en cet endroit, et l'île ne tarderait pas à faire partie du continent; car la mer abandonne journellement toute cette côte. — On s'y souvient en particulier d'un vaisseau Anglais de 64 canons, qui, en 1752, poursuivant un navire Français, se perdit sur un banc d'huîtres appelé la Retraite-des-OEuvres. Aujourd'hui ce banc est un champ cultivé. — L'île de Bouin a de longueur un peu plus de deux lieues, sur une largeur qui va toujours en diminuant vers le sud. Elle a un bourg de son nom dans son milieu;

mais à 1200 toises au sud du bourg de Legé (11) chef-lieu de canton de l'arrondissement communal de Nantes,

---

et peut contenir en superficie dix mille arpens de terrain, dont la majeure partie est occupée par des marais salans. Le nombre de ses habitans passe 3000, pour ainsi dire tous paludiers ou pêcheurs. Anciennement ils ne payaient point de tailles. — Durant les courses des Normands, cette île essuya de leur part plusieurs insultes : et en 1588, elle fut successivement prise et reprise tant par les catholiques, que par les partisans du Roi de Navarre. — Le 26 mai 1714, elle fût érigée en Baronnie, en faveur du chancelier de Ponchartrain. Elle a depuis subi diverses révolutions qu'il serait trop long de décrire. — Jadis les Hollandais y faisaient, de même qu'à Bourgneuf, un commerce considérable de sel. Leurs bâtimens, qui étaient ordinairement de 100 à 130 tonneaux, allaient prendre leur chargement à un port appelé le Port-Rabaud, qui est actuellement à près de 3000 mètres de la mer. — Enfin, le 24 décembre 1777, veille de Noël, environ les huit heures du soir, le tonnerre tomba sur son église paroissiale, où étaient 60 personnes. Toutes furent renversées par terre ; mais une dame seule fut légèrement blessée à l'épaule.

(11) Ce gros bourg, ou petite ville, situé dans les ci-devant Basses-Marches, sur la route de Nantes aux Sables d'Olonne, est assis sur une hauteur d'où l'on jouit d'une fort belle vue sur les campagnes circonvoisines. — L'air y est très-salubre ; et sa population peut être de 3,400 habitans, y compris ceux du Retail son ancienne Trève. — Son territoire, riche et bien cultivé, renferme des vignes, et de bons pâturages. — Son commerce principal est en bleds de toutes les sortes, en fruits, et en bestiaux de la plus belle espèce. — Quatre grandes routes y aboutissent ; et il y a une brigade de gendarmerie. — Sa distance est à 4 lieues et demie de Machecoul, et à 8 au sud de Nantes. — Avant notre première révolution, Legé dépendait de l'évêché de Luçon pour le spirituel ; et pour le temporel, de l'intendance de Bretagne, comme faisant partie du Comté Nantais. — Son église paroissiale est un bel édifice, entière- Legé.

par les 46 degrés 50 minutes; et se prolonge jusqu'à la plus septentrionale des Sept-Iles (12), par les 48 degrés

---

ment construit en granit. Elle a 108 pieds de long dans œuvre; et l'intérieur en est parfaitement décoré. — Le 13 avril 1622, Louis XIII coucha en cette ville, avec sept mille hommes de troupes. — De toutes les communes de ces contrées, c'est celle qui a le plus souffert dans nos dernières guerres civiles, de la part des Vendéens et des Républicains qui se disputaient sa position militaire, et qui y ont laissé à l'envi des traces de leurs vengeances. Pendant plusieurs années, ce ne fut qu'un amas de ruines désertes; mais on y compte déjà 180 maisons bien rebâties. — Au nord, à une demi-lieue de la grande route, est le château de Bois-Chevalier, construit en 1656, et érigé en *châtellenie* dix ans après. Cet édifice est environné d'un parc fermé de murs, de trois quarts de lieue de circonférence. Il avait été réduit en cendres, et en partie démoli, en 1794: on l'a entièrement restauré en 1800. — A peu de distance, sur la même route, on éleva, le 4 septembre 1826, un monument à la mémoire du général Charette, fusillé le 29 mars 1796. Ce monument se composait d'une chapelle, devant laquelle on avait mis une statue qui représentait ce courageux Vendéen. La statue a été renversée par suite des événemens du mois de juillet 1830: mais le lieu saint subsiste encore.

Les Sept-Iles. (12) Ces sept écueils contigus les uns aux autres, étaient ci-devant de l'évêché de Tréguier, et sont aujourd'hui de celui de Saint-Brieuc. Ils se nomment *l'Ile-Plate*, *l'Ile-au-Cerf*, *l'Ile-Riouzic*, *l'Ile-Melban*, *l'Ile-Bono*, *la Pierre-à-l'Oiseau*, et *l'Ile-aux-Moines*. Le plus voisin du continent est à une demi-lieue de *la Pointe de Louanec*. Leur sol est en général brusquement rélevé, et n'offre presque nulle part rien qui puisse entrer dans la composition d'un paysage gracieux. Ce ne sont, à proprement parler, que des rochers recouverts d'un peu de terre végétale, et dont les pentes rapides laissent croire à peine que le pied de l'homme puisse s'y arrêter. La mer, entre eux, est toujours houleuse; et pleine de dangers, par les nombreux brisans cachés ou découverts qui défendent de les approcher

54'. — Sa plus grande largeur, du midi au nord, est de 43 lieues et demie; depuis ladite commune de Legé, jusqu'à la Pointe du Groin, en la Paroisse de Cancale: la lieue de 2,400 toises, ou 14,400 pieds, qui est la lieue ordinaire du pays. — Sa plus petite largeur, qui s'étend depuis le Bec du Ras de Fontenai dont il sera

---

de trop près. Sur la crête des rocs où les lames font un continuel assaut, on voit le *Cormoran* solitaire, qui a l'air de méditer profondément au bruit des vents et des vagues; et *le Fou d'Ecosse*, que sa stupidité porte à venir au devant du fusil. *Les Mouettes, les Goëlands, les Plongeons, le Grèbe, le Moreton, la Judelle, la Bernache*, etc., s'y abattent aussi en nuées immenses. *Le Grand Pinguin* lui-même y vient quelquefois des extrémités du monde: et *le Macareux*, voyageur non moins hardi, y voltige de temps à autre à la portée du nautonnier. Enfin, dans quelques-unes sont des *Lapins*, autres enfans de la nature, qui s'y laissaient jadis prendre pour ainsi dire à la main. — *L'Ile Riouzic* est la plus orientale et la plus septentrionale tout ensemble: et celle aux *Moines* est la seule qui ait un port assuré. C'est aussi la seule habitée. Elle a cinq ou six batteries dans l'E. et le N.; et dans l'Ouest, les restes d'un ancien château, dont le donjon sert de caserne à la garnison. Sa population, au surplus, est fort peu de chose: et l'on pourrait à juste titre lui appliquer ces vers de l'ingénieux Gresset, dans son *Carême in-promptu*:

Non loin de l'Armorique plage,
Il est une île, affreux rivage,
Dont les habitans malheureux,
Séparés du reste du monde,
Semblent ne connaître que l'onde,
Et n'être connus que des Cieux.
Des nouvelles de la nature
Viennent rarement sur ces bords;
On n'y sait que par aventure,

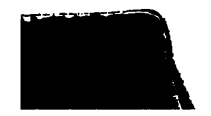
ainsi que dans le Pays de Galles en Angleterre, où, pour le dire en passant, la croyance commune est

---

— Il en diffère encore, en ce qu'il n'admet point de cas dans les noms; que les adjectifs y sont fixes et indéclinables, sans genre ni nombre, d'où il résulte qu'un *Bas-Breton* qui commence à parler Français ne manque jamais de dire *un fille*, *le beau jument*, etc; et qu'il a neuf ou dix lettres mutes ou muables qui se changent en d'autres pour la mollesse de la prononciation, sans aucune altération dans le sens. Ainsi, par exemple, *Tád* signifie *Père*, et *Ti* signifie *Maison*: mais en construction, si l'on parle du Père ou de la Maison d'un homme, on dit *é Dád*, *é Di*, (son Père, sa Maison); ce qui est plus doux que si l'on prononçait *é Tád*, *é Ti*. Si l'on parle de la maison d'une femme, ou de son Père, on adoucit encore davantage; et l'on dit *é Zi* (sa Maison), *é Zad* (son Père.) Les règles qui concernent ces métamorphoses très-fréquentes, sont difficiles à apprendre par les livres: mais telle est l'efficacité d'une routine aveugle, qu'on voit avec surprise les enfans les observer sans se tromper, et sans y faire attention. — Enfin, les verbes y comportent deux espèces de conjugaisons; l'une avec des désinences diverses pour chaque personne, au pluriel et au singulier; l'autre invariable à chaque temps, et distinguée seulement par le pronom personnel qui précède: et au lieu que, pour distinguer le Passif, on se sert du verbe *être*; on emploie le verbe *avoir* aux temps composés de l'Actif.

Si l'on voulait tenir compte des plus légères variétés, on pourrait presque nombrer par communes, ou même par hameaux, les dialectes de ce *Breton-Armoricain*. Mais partout le fond de la langue se retrouve; et toutes les différences se réduisent tant à la manière de prononcer les lettres U, H, Q, qui change selon les cantons, qu'aux terminaisons de l'infinitif des Verbes, à celle des noms, et à une petite quantité de termes usités en certains lieux, qui sont ou inconnus, ou faiblement altérés ailleurs.

On divise donc ce langage singulier en deux principaux dialectes seulement; *Le Breton de Vannes*, ou *Vannetais*; et



que les Armoricains et les Belges établirent à leur tour des colonies, à des époques hyper-historiques si reculées,

---

le Breton de Léon, Léonnais, ou Léonard. — Ce dernier passe pour le plus pur, ou du moins pour avoir la prononciation plus franche; c'est-à-dire qu'il appuie moins que l'autre sur les aspirations, et que le grand nombre de Z dont il a comme parsemé ses mots, lui donne un caractère particulier de douceur et d'aménité: c'est l'Italien de cette contrée. — Voici au reste, en faveur des curieux, la phrase la plus dure qu'on se soit plû à imaginer dans cet idiome, toujours fort éloigné de celui de la molle Ionie: *c'houec'h merc'h gwerc'h, war c'houec'h sac'h kerc'h, war c'houec'h marc'h kalloc'h;* ce qui signifie en français, *six filles vierges, sur six sacs d'avoine, sur six chevaux entiers*, (Lyc. Armor., t. 1, p. 393). — Voici au contraire, d'après M. Kerdanet, (Hist. de la Langue Gaul., p. 76), un échantillon de sa poésie la plus harmonieuse:

Ar galon é poa dign roet,
Va doussig coant, da viret,
N'emmeuz collet, n'u distroet,
N'a d'uzach fal é lakéet;
Meschet emmeuz gant va ini,
N'oun ken pini é da ini; dont la traduction littérale est:

Le cœur que tu m'avais donné,
Ma douce amie, en gage,
Ne l'ai perdu, ni détourné,
Ni mis à mauvais usage;
Je l'ai mêlé avec le mien,
Je ne sais plus quel est le tien!

Dès l'invasion de *Jules-César* dans *l'Armorique*, *l'Ancien Celtique* y avait déjà subi diverses altérations: comme le marque *César* lui-même, (de Bell. Gall., l. 1, n. 1), en disant des habitans de *la Gaule* en général, où il était partout usité, *Hi omnes linguâ inter se differunt;* et comme Strabon, (l. 4.), le déclare d'une manière plus précise par ces paroles: *Eâdem non usquequàque linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ.* —

qu'il est impossible de les déterminer avec exactitude. *Britones*, dit Béde en particulier (Hist. Ec. d'Angl., l. 1,

---

L'empereur Julien, sous lequel cette langue était encore fort répandue, disait que ses aspirations avaient beaucoup de ressemblance avec le croassement des corbeaux ; et il faut avouer qu'en effet un très-grand nombre de ses mots ont une accentuation âpre et gutturale qui est le fléau des oreilles délicates. Cependant, nous le répétons, elle est en retour assujettie à certaines règles d'euphonie qui corrigent beaucoup ce défaut, choquant pour les seuls étrangers.

On peut lire dans *le Moniteur* (8 pluviôse an II, etc.), tout ce que la Convention fit au commencement de 1794, pour révolutionner ce patois chez nos *Bas-Bretons* ; et combien ces malheureux, qui nageaient alors dans le sang, dûrent être satisfaits de renoncer forcément à ce langage qui leur était cher comme la vie, pour apprendre le français, ou comme ils disent *la France*, dans le précieux chiffon des *Droits de l'Homme et du Citoyen* : mais malgré *les efforts combinés de l'éloquence et de la philosophie, pour jeter de longs sillons de lumière à travers l'antique nuit des préjugés et des erreurs*, selon l'expression de Daunou, l'un des héros de cette époque de calamités, *le soleil des nouvelles doctrines* ne se leva que peu ou point sur cette terre ingrate ; tandis que, s'il faut en croire M. de Kermayn, *le Breton-Cambrique*, ou *Cambrien*, s'est éteint entièrement de lui-même, en 1793, dans *la Cornouaille Anglaise*, où il était aussi jadis la langue vulgaire.

Les habitans de la partie basse de notre Province nomment *Bretonec*, et dans la prononciation *Brezonec* ou *Brehonec*, ce langage favori. — Quelque part qu'ils se trouvent, si le hasard leur offre soit un compatriote, soit un étranger, avec qui ils puissent le parler, la joie la plus vive se peint à l'instant sur leur visage, et la conversation est bientôt liée.

Quant à leurs compositions musicales, ils ne sont guère en possession que de *petits airs*, dont la mélodie facile, et pleine de gaîté, se grave dans la mémoire fort aisément. — Tous ces chants en général sont très-courts, et d'une simplicité extrême ;

t. 1), à quibus nomen accepit insula, de Tractu Armoricano advecti, australes sibi partes illiùs vindicârunt (6).

---

de sorte que le plus mince musicien peut les exécuter à livre ouvert. Quelques-uns cependant sont d'une originalité piquante, et propres à se perpétuer d'âge en âge sans le secours artificiel de la Sémiotechnie. — Lorsque l'occasion s'en présente, les Amphions du pays les accompagnent du *Biniou*, espèce de cornemuse dont nous parlerons ci-après : mais d'ordinaire le peuple s'en fait à la simple voix un sujet de distraction au milieu de ses travaux, ou dans les rares momens de relâche qui lui laissent oublier ses peines. — Presque tous sont du genre de ceux par lesquels le Dieu Pan charmait jadis les Nymphes des forêts (Virgile, Eclog. 2, v. 31) : et on les répétera sans doute encore, lorsqu'on aura totalement oublié les symphonies confuses de nos grands maîtres modernes.

(6) Ainsi, entr'autres, en ont pensé Tacite, Agricol. vit., n. 11 : Diodore de Sicile, l. 5 : Mérula, Cosmog. gén. : Pomponius-Gallus : Camden, Britann. p. 4, 8, 16, 160, 201 : Cluvier, Introd. à la Géogr. p. 73 et 99 : Jules-César, l. 5, n. 12 : La Martinière, Dict. Géogr. au mot Celtes : M. de Valois, Notit. Gall., p. 79 et 399 : Hume, Hist. d'Angl. t. 1, p. 4 : Guillaume de Neubridge, Rev. Angl. l. 2, c. 5 : Sabbatier, Dict des Ant. class., Art. Bretagne : Mentelle, Cosmogr. élem., p. 290, édit. de 1785 : Puffendorf, Introd. à l'Hist. Gén. de l'Univ. l. 3, ch. 1 : Le Deist de Botidoux, des Celtes ant. aux T. Hist. p. 182, édit. in-8° de 1817 : Gallet, Note 9 sur l'Hist. de Bret. : Berthault, Florus Gall., p. 105 : Dom Martin, Rel. des Gaul. t. 1, p. 14 : le Père Longueval, Hist. de l'Egl. Gall., t. 2, p. 7 : Duchesne, Hist. d'Angl., l. 1, n. 18, 35, 44 : Dom Le Pelletier, Dict. de la Lang. Bret., p. 4 de la Préface : de Roujoux, Hist. de Bret., t. 1, p. 16, etc, de l'introd. : M. Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 1, p. 170, et t. 4, p. 292 : l'abbé Le Blanc, Lettr. sur les Angl., t. 1, p. 150 : Pasquier, Rech. de la Fr., t. 1, p. 43 : Dupleix, Mém. des Gaul., t. 1, p. 10 : Bibliothèque universelle et historique de l'année 1692, p. 320 : L'Abréviateur de Pinkerton, Art. Angleterre : le père Lempereur, Dissert. sur div. suj. d'Antiq. : Calepin, Dict. au

L'Angleterre peuplée primitivement par les Armoricains et les Belges.

A quelle portion des Gaules elle appartenait originair.t

Du temps où Jules-César entreprit l'entière conquête de ces Gaules dont nous venons de dire un mot (7), elles se partageaient en deux grandes régions principales :

---

mot *Britones*: M. Coret, Orig. Gaul., p. 6 de l'avant-prop.: Davity, Descript. de l'Europe, t. 2, p. 434: Dom Morice, Hist. de Bret., t. 1, p. 2; et Mém. t. 1, p. 1 de la préf.: Robert Cenalis ou Cenau, Gall. Hist., l. 2, p. 123: Depping, Descr. de l'Angl., t. 4, p. 12: Deric, t. 1, p. 125, 131, 136, et t. 4, p. 392: Daru, Hist. de Bret., t. 1, p. 13: d'Argentré, *idem*, p. 2: Mahé, Essai sur le Morb., p. 5, 61, 166, 457: M. Kerdanet, Lyc. Arm., t. 3, p. 218: Guyot des Fontaines, Hist. des Ducs de Bret., t. 1, p. 2: Du Fau, Hist. de la Gaule, p. 16: MM. Richer, Ursin, Cambry, Gosselin, etc., Lyc. Arm. encore, t. p. 385 et 388; t. 2, p. 26; t. 3, p. 109; t. 5, p. 227; Mon. Celt., p. 9, 10, 16; et précis de l'Hist. de Bret., p. 16: Duverdier, Abrégé de l'Hist. d'Angl., t. 1, p. 14: M. de Caylus, Reç. d'Antiq., t. 3, p. 372: etc. — Et en effet, indépendamment de tout témoignage, le bon sens dit assez que ça été par les continents, surtout les continents voisins, qu'ont dû se peupler les îles.

M. Buache, Géogr. élem., t. 1, p. 114, Paris 1772, et plusieurs autres, estiment, mais sans preuves d'appui, que la première de ces migrations de nos *Brits* et autres *Gaulois* au-delà de *la Manche*, eut lieu l'an 1400 avant J.-C.; et la seconde, l'an 1200. — De là *les Gallois* ou *Gaulois de l'Ile*, (*Galli* ou *Walli*, *Gallenses* ou *Wallenses*); *les Gall-Edoniens*, et par corruption, *Calédoniens*, ou *Gaulois de l'Edon*, ancien fleuve du pays, (*Galli-Edoni*, ou *Galli-Edonii*); et autres plus nombreux, qui s'étant particulièrement fixés sur les côtes du Sud, spécialement en cette partie qu'on appelle aujourd'hui *la Cornouaille Anglaise*, retinrent pour la plupart les noms des divers endroits de *la vraie Gaule* d'où ils étaient sortis. — (V. les cartes de Camden; Ortelius, *Parergon*, art. *Europa, insulæ Britannicæ*, *Belgium*, etc.)

Epoques de la conquête des diverses parties de la *Gaule* p. Jules-César.

(7) Ce fut l'an de Rome 696, (58 avant Notre-Seigneur), sous le consulat de Calpurnius-Piso-Cœsonius et de A. Gabinius-Nepos (*), que César passa les Alpes, pour venir défendre contre les Helvétiens, ou Suisses actuels, la Provence et le Languedoc,

la Gaule Cisalpine, Citérieure, ou en deçà des Alpes, *par rapport à Rome;* et *la Gaule Transalpine, Ultérieure, ou au-delà.* — La première comprenait cette partie de l'Italie qui avoisine les Monts, et que depuis quelque temps les Romains avaient reconquise sur les Gaulois ses anciens vainqueurs (8), qui lui avaient

---

qui étaient de son gouvernement: et l'année suivante, il commença le cours de ses triomphes dans le reste des Gaules. — Son expédition contre les Vénètes et autres habitans de l'Armorique, n'eut lieu qu'un an après, selon Dion-Cassius; c'est-à-dire l'an de Rome, 698, (56 avant J.-C.), sous les consuls Marcellin et Philippe.

(*) Il ne sera peut-être pas inutile pour ce que nous aurons à dire dans la suite, de faire remarquer ici que les Romains avaient la coutume de porter plusieurs noms. — Le premier était celui qu'on donnait aux enfans huit jours après leur naissance. C'est ce qu'ils appelaient *le Nom propre, le Prénom*, ou *l'Avant-nom*, (*Prœnomen*); comme *Marcus, Caïus*, etc. — Le second était le nom de race, qui était commun à tous ceux d'une même famille; comme *Cornelius, Æmilius*, etc. Ils appelaient ce second nom *Nomen.* — Le troisième était celui de la branche, par exemple *Lentulus, Scipion*, etc.; et c'est ce qu'on entendait par *Cognomen.* — Enfin l'on donnait à quelques-uns un surnom ou sobriquet, (*Agnomen*), qu'on tirait de quelque événement, de quelque vertu, de quelque défaut, etc; comme *Torquatus, Cocles, Cicero, Corvinus, Balbus, Scœvola, Cunctator, Africanus, Germanicus, etc.*

(8) C'était Bellovèse, l'un des deux neveux de cet Ambigat cité plus haut, qui, à la tête de ses braves, avait fait cette conquête sur Tarquin l'Ancien, vers l'an 590 avant l'ere-chrétienne. — Environ 366 ans plus tard, c'est-à-dire vers l'an 224 avant l'Incarnation, les Romains commencèrent à se ressaisir de ce vaste territoire: mais il leur fut vivement disputé jusqu'à l'an 125 avant J.-C., où eux-mêmes se disposèrent à passer les Alpes à leur tour pour la première fois, et à venir faire la guerre

Notice sur la *Gaule-Cisalpine.*

imposé leur nom. On la qualifiait encore de *Gaule Tondue* et de *Gaule à robe longue*, (en latin *Gallia Tonsa* et *Gallia Togata*); parce qu'on y portait les cheveux courts, et la toge ou robe à la Romaine. — La seconde avait pour bornes, à l'orient, les Alpes mêmes et le cours du Rhin qui la séparait de la Germanie; au nord, la Mer d'Allemagne et la Manche; au couchant, l'Océan; enfin, au midi, la Méditerranée et les Pyrénées. On lui donnait le surnom de *Gaule Chevelue* et de *Gaule aux Braies* (en latin, *Gallia Comata* et *Gallia Bracchata*); parce que ses habitans portaient une longue chevelure, et une sorte de larges culottes sur lesquelles nous reviendrons bientôt.

Cette dernière, qui était la vraie Gaule, se subdivisait elle-même en quatre parts, savoir : *la Gaule Narbonnaise, la Gaule Aquitanique, la Gaule Celtique* (9),

---

aux Gaulois d'en-deçà des Monts. — Deux ans après cette dernière époque, ils firent de la Provence et du Languedoc actuels la première province qu'ils eussent jusque-là possédée dans la Gaule proprement dite : ce qui ne fut pourtant entièrement consommé qu'en l'an 96 avant la naissance du Sauveur.

Problêmes historiques à résoudre.

(9) Quelle était celle des familles Gomérites qui s'habitua dans la Gaule, à son arrivée de la Grande-Phrygie en Europe?..... Quelle route suivit-elle pour s'y rendre?...... Pour qu'elle raison donna-t-elle ce nom de Gaule au pays qu'elle choisit pour sa demeure?..... Comment la dénomination de Celtes, qui, suivant Puffendorf (Introd. à l'Hist. de l'Univ., t. 1, p. 1), exprimait l'idée de *courageux* et de *guerrier*, et qui était originairement synonime de celle de Gaulois, ou même plus aucienne et plus étendue, se trouva-t-elle, du temps de César, restreinte aux seuls habitans de la troisième partie de ce beau territoire?..... Autant d'énigmes, que

et *la Gaule Belgique*. — Lorsque César (l. 1, n. 1), ne nomme que trois de ces quatre portions, c'est qu'il excepte la *Narbonnaise*, qui, comme nous l'avons dit en la note 8, était déjà province romaine.

Cette *Narbonnaise*, ainsi appelée de Narbonne, sa capitale, était resserrée, selon Pline, l. 3, c. 4, par la Méditerranée, au midi; les Alpes, à l'orient; et les Monts Cévennes et Jura, au septentrion.— L'*Aquitanique* était alors comprise entre les Pyrénées, au midi; l'Océan, à l'ouest; et la Garonne, au nord: mais l'empereur Auguste, trente et un ans après, la prolongea jusqu'à la Loire. — La *Celtique*, la plus vaste des quatre, avait, au midi, le cours de ladite Garonne et les Cévennes; au couchant, l'Océan; au nord, la Manche; et à l'est, tout le cours de la Seine, les Vosges, et le Haut-Rhin jusqu'aux Alpes. — Enfin, la *Belgique* avait pour limites, à l'orient, le reste du Rhin jusqu'à son embouchure; au nord, la Mer de Germanie, avec partie de la Manche; et tant à l'ouest qu'au sud, la Seine.

Dans la *Celtique* était renfermée l'*Armorique*, qui en

---

nous laissons à deviner à de plus habiles que nous. — Voyez ce qu'ont écrit sur ce sujet MM. Pluche, Concorde de la Géogr., p. 430; Dupleix, Mém. des Gaules, t. 1, p. 6, 62, etc; Berthault, Flor. Gall., p. 3; du Fau, Hist. de la Gaule, p. 20; Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 4, p. 281; et autres savans, auxquels les Noachides n'avaient sûrement pas plus laissé qu'à nous-mêmes leur itinéraire et leurs annales. C'est, selon nous, une partie de la sagesse, comme l'a dit en son temps un ancien, que de consentir à ignorer beaucoup de choses; surtout quand on a à fouiller dans les abîmes des premiers âges: *Nescire multa, magna pars sapientiæ*.

formait une étendue considérable; et dont les dimensions géographiques, après avoir varié plus d'une fois, tant par l'effet des guerres que par le caprice des princes, ont fini, depuis plusieurs siècles, par rester fixées aux bornes que nous leur connaissons.

Ses limites actuelles. — Sa latitude et sa longitude. — Son contour et sa superficie — Son climat et sa température. — Ses principales rivières.

En son état présent, cette ci-devant province confine, vers orient, à la Basse-Normandie, au Maine et à l'Anjou. — Elle touche au Poitou vers le midi. — Tout le surplus est entouré, vers l'occident, par l'Océan; et au nord, par l'ancienne Mer Gallique ou Britannique, dite aujourd'hui la Manche ou le Canal de France.

Sa latitude, par l'effet du grand bouleversement politique de 1789, ne commence plus, comme elle faisait alors, à l'extrémité méridionale de l'Ile de Bouin (10);

Ile de Bouin.

(10) Cette île, qui, depuis le 30 janvier 1790, dépend du département de la Vendée, était auparavant de l'évêché de Nantes. — Elle est située dans le midi et à près d'une lieue de Bourgneuf, et n'est séparée de la terre-ferme que par un canal de 25 à 30 mètres de largeur, presque maintenant comblé par les vases, sur lequel des personnes encore existantes ont vu flotter des bâtimens de 2 à 300 tonneaux. — Ce canal, autrefois, beaucoup plus considérable, est entretenu par les eaux de la petite rivière de Falleron, et de différens ruisseaux qui prennent leurs sources dans les communes de Bois-de-Céné, de Machecoul, et de Fresnay. Sans lui, il n'y aurait bientôt plus de rade en cet endroit, et l'île ne tarderait pas à faire partie du continent; car la mer abandonne journellement toute cette côte. — On s'y souvient en particulier d'un vaisseau Anglais de 64 canons, qui, en 1752, poursuivant un navire Français, se perdit sur un banc d'huîtres appelé la Retraite-des-OEuvres. Aujourd'hui ce banc est un champ cultivé. — L'île de Bouin a de longueur un peu plus de deux lieues, sur une largeur qui va toujours en diminuant vers le sud. Elle a un bourg de son nom dans son milieu;

mais à 1200 toises au sud du bourg de Legé (11) chef-lieu de canton de l'arrondissement communal de Nantes,

---

et peut contenir en superficie dix mille arpens de terrain, dont la majeure partie est occupée par des marais salans. Le nombre de ses habitans passe 3000, pour ainsi dire tous paludiers ou pêcheurs. Anciennement ils ne payaient point de tailles. — Durant les courses des Normands, cette île essuya de leur part plusieurs insultes: et en 1588, elle fut successivement prise et reprise tant par les catholiques, que par les partisans du Roi de Navarre. — Le 26 mai 1714, elle fût érigée en Baronnie, en faveur du chancelier de Ponchartrain. Elle a depuis subi diverses révolutions qu'il serait trop long de décrire. — Jadis les Hollandais y faisaient, de même qu'à Bourgneuf, un commerce considérable de sel. Leurs bâtimens, qui étaient ordinairement de 100 à 130 tonneaux, allaient prendre leur chargement à un port appelé le Port-Rabaud, qui est actuellement à près de 3000 mètres de la mer. — Enfin, le 24 décembre 1777, veille de Noël, environ les huit heures du soir, le tonnerre tomba sur son église paroissiale, où étaient 60 personnes. Toutes furent renversées par terre; mais une dame seule fut légèrement blessée à l'épaule.

(11) Ce gros bourg, ou petite ville, situé dans les ci-devant Basses-Marches, sur la route de Nantes aux Sables d'Olonne, est assis sur une hauteur d'où l'on jouit d'une fort belle vue sur les campagnes circonvoisines. — L'air y est très-salubre; et sa population peut être de 3,400 habitans, y compris ceux du Retail son ancienne Trève. — Son territoire, riche et bien cultivé, renferme des vignes, et de bons pâturages. — Son commerce principal est en bleds de toutes les sortes, en fruits, et en bestiaux de la plus belle espèce. — Quatre grandes routes y aboutissent; et il y a une brigade de gendarmerie. — Sa distance est à 4 lieues et demie de Machecoul, et à 8 au sud de Nantes. — Avant notre première révolution, Legé dépendait de l'évêché de Luçon pour le spirituel; et pour le temporel, de l'intendance de Bretagne, comme faisant partie du Comté Nantais. — Son église paroissiale est un bel édifice, entière- Legé.

par les 46 degrés 50 minutes; et se prolonge jusqu'à la plus septentrionale des Sept-Iles (12), par les 48 degrés

---

ment construit en granit. Elle a 108 pieds de long dans œuvre; et l'intérieur en est parfaitement décoré. — Le 13 avril 1622, Louis XIII coucha en cette ville, avec sept mille hommes de troupes. — De toutes les communes de ces contrées, c'est celle qui a le plus souffert dans nos dernières guerres civiles, de la part des Vendéens et des Républicains qui se disputaient sa position militaire, et qui y ont laissé à l'envi des traces de leurs vengeances. Pendant plusieurs années, ce ne fut qu'un amas de ruines désertes; mais on y compte déjà 180 maisons bien rebâties. — Au nord, à une demi-lieue de la grande route, est le château de Bois-Chevalier, construit en 1656, et érigé en *châtellenie* dix ans après. Cet édifice est environné d'un parc fermé de murs, de trois quarts de lieue de circonférence. Il avait été réduit en cendres, et en partie démoli, en 1794: on l'a entièrement restauré en 1800. — A peu de distance, sur la même route, on éleva, le 4 septembre 1826, un monument à la mémoire du général Charette, fusillé le 29 mars 1796. Ce monument se composait d'une chapelle, devant laquelle on avait mis une statue qui représentait ce courageux Vendéen. La statue a été renversée par suite des événemens du mois de juillet 1830: mais le lieu saint subsiste encore.

Les Sept-Iles. (12) Ces sept écueils contigus les uns aux autres, étaient ci-devant de l'évêché de Tréguier, et sont aujourd'hui de celui de Saint-Brieuc. Ils se nomment *l'Ile-Plate*, *l'Ile-au-Cerf*, *l'Ile-Riouzic*, *l'Ile-Melban*, *l'Ile-Bono*, *la Pierre-à-l'Oiseau*, et *l'Ile-aux-Moines*. Le plus voisin du continent est à une demi-lieue de *la Pointe de Louanec*. Leur sol est en général brusquement rélevé, et n'offre presque nulle part rien qui puisse entrer dans la composition d'un paysage gracieux. Ce ne sont, à proprement parler, que des rochers recouverts d'un peu de terre végétale, et dont les pentes rapides laissent croire à peine que le pied de l'homme puisse s'y arrêter. La mer, entre eux, est toujours houleuse; et pleine de dangers, par les nombreux brisans cachés ou découverts qui défendent de les approcher

54'. — Sa plus grande largeur, du midi au nord, est de 43 lieues et demie; depuis ladite commune de Legé, jusqu'à la Pointe du Groin, en la Paroisse de Cancale : la lieue de 2,400 toises, ou 14,400 pieds, qui est la lieue ordinaire du pays. — Sa plus petite largeur, qui s'étend depuis le Bec du Ras de Fontenai dont il sera

---

de trop près. Sur la crête des rocs où les lames font un continuel assaut, on voit le *Cormoran* solitaire, qui a l'air de méditer profondément au bruit des vents et des vagues; et *le Fou d'Ecosse*, que sa stupidité porte à venir au devant du fusil. *Les Mouettes, les Goëlands, les Plongeons, le Gribe, le Moreton, la Judelle, la Bernache*, etc., s'y abattent aussi en nuées immenses. *Le Grand Pinguin* lui-même y vient quelquefois des extrémités du monde : et *le Macareux*, voyageur non moins hardi, y voltige de temps à autre à la portée du nautonnier. Enfin, dans quelques-unes sont des *Lapins*, autres enfans de la nature, qui s'y laissaient jadis prendre pour ainsi dire à la main. — *L'Ile Riouzic* est la plus orientale et la plus septentrionale tout ensemble : et celle aux *Moines* est la seule qui ait un port assuré. C'est aussi la seule habitée. Elle a cinq ou six batteries dans l'E. et le N.; et dans l'Ouest, les restes d'un ancien château, dont le donjon sert de caserne à la garnison. Sa population, au surplus, est fort peu de chose : et l'on pourrait à juste titre lui appliquer ces vers de l'ingénieux Gresset, dans son *Carême in-promptu :*

Non loin de l'Armorique plage,
Il est une île, affreux rivage,
Dont les habitans malheureux,
Séparés du reste du monde,
Semblent ne connaître que l'onde,
Et n'être connus que des Cieux.
Des nouvelles de la nature
Viennent rarement sur ces bords ;
On n'y sait que par aventure,

parlé plus loin, jusqu'au Havre d'Argenton (13), est de 12 lieues et demie.

Elle se déploie, en longitude occidentale du méridien de Paris (qui, comme on sait, est plus oriental de 20 degrés que celui de l'Ile de Fer), depuis le 3e. degré

Et par de très-tardifs rapports,
Ce qui se passe sur la terre,
Qui fait la paix, qui fait la guerre,
Quels sont les vivans et les morts.

Toutes ces masses sauvages forment comme une chaîne de rochers qui se prolonge de l'Est à l'Ouest: et les Corsaires ennemis s'y cachent quelquefois, pour attendre nos caboteurs au passage. Un bateau de service y est entretenu aux frais de l'Etat: et depuis peu on a établi sur *l'Ile-aux-Moines* un fanal catadioptrique à courtes éclipses. — *Les Sept-Iles* ont longtemps dépendu de l'abbaye de Beggar.

Port d'Argenton; et passage du Four.

(13) Ce village, qui forme le trépied avec les bourgs de *Landunevez* et de *Pospoder*, est composé d'environ soixante feux. Autour sont quelques Menhirs. Sa baie est fort bonne, étant à l'abri des plus mauvais vents. Son port assèche, et peut contenir une cinquantaine de barques de 50 à 60 tonneaux au moins. A l'entrée, sont deux petites îles autour desquelles on peut mouiller: mais les seuls pilotes du pays peuvent guider sûrement dans ces parages difficiles.

A trois-quarts de lieue dans l'ouest de ce hameau, est une grande roche noire toujours découverte, que sa forme a fait appeler *le Four*. — C'est du nom de cet écueil, qu'on a qualifié de *Passage du Four*, la route que prennent les navires, depuis les *Pierres de Porsal*, presque toujours cachées sous l'eau, pour filer entre les *îles d'Ouëssant* et la côte; sans néanmoins ranger de trop près celle-ci, afin d'éviter les innombrables bas-fonds dont elle est hérissée. — Les habitans regardent ce *Rocher du Four* comme le point qui sépare l'Océan de la Manche; et ne lui donnent pas moins de 200 pieds d'élévation.

15 minutes, jusqu'au 7e. degré 30 minutes ; à prendre d'Ingrande (14), jusqu'au bout le plus occidental de l'Ile d'Ouëssant (15). — Sa plus grande longueur, de

---

Ingrande.

(14) Cette villette, nommée en latin *Ingorandis*, est sur la rive droite de la Loire, à onze lieues trois-quarts de Nantes, et à six lieues et demie d'Angers. On y compte 7 à 800 habitans. — A l'époque de 1789, elle relevait du Roi ; et était partagée entre la Bretagne et l'Anjou, par une grosse pierre qui y servait de démarcation entre ces deux Provinces. Elle est aujourd'hui toute entière du département de Mayne et Loire, dont Angers est le chef-lieu. — Le Prieuré qui lui a donné naissance, fut fondé en 1095 par Horric ou Orry du Loroux-Bottereau, (Morice, Preuves, t. 1, p. 486) : et elle obtint dans la suite le titre de *Baronnie*, avec le droit de députation aux Etats. — Elle a soutenu plusieurs siéges : et sa verrerie a été très-long-temps renommée pour la beauté de ses bouteilles.

Ile d'Ouëssant ; et autres environnantes.

(15) Cette île est l'*Uxant* ou l'*Uxantum* des anciens ; et la plus considérable de la Bretagne après celle de *Belle-Isle*. — M. Deric, t. 3, p. 63, n'est pas le seul à prétendre qu'elle tenait primitivement au continent ; et en effet, abstraction faite de toute autre preuve, il suffit de jeter un coup-d'œil sur tout l'espace intermédiaire entr'elle et la terre-ferme, pour demeurer convaincu que, durant le laps des siècles, la mer a fait bien des empiétemens en cette partie, où, dans les grandes marées, le reflux laisse encore aujourd'hui à découvert sur le rivage des troncs d'arbres et des débis de maisons. — Cette île contient 4150 arpents ; et elle gît à près de quatre lieues de *la Pointe de Corsen*, qui en est la plus proche. — Elle forme plusieurs angles profondément découpés, qui lui donnent grossièrement la figure d'une étoile : et du côté du continent elle est si escarpée, qu'à peine, en certains endroits, deux hommes peuvent-ils y monter de front. — Ses abords sont très-périlleux, par la rencontre de sept marées différentes qui s'entre-choquent ; et qui font un remous si considérable, qu'un vaisseau de 100 tonneaux serait englouti par les vagues, s'il n'évitait la rapidité des courants :

l'orient au couchant, est à peu-près de 76 lieues et demie entre les deux points précités.

---

effet produit par la quantité prodigieuse des rochers qui l'environnent, et qui ne donnent entr'eux qu'un passage étroit. — Elle a un petit port; quelques anses où l'on peut débarquer avec plus ou moins de peine; et plusieurs grottes remarquables. — Son sol, surtout du côté du sud, est fertile en grains et en bestiaux; et nourrit en particulier une race de petits chevaux très-vigoureux, fort légers à la course, qui contrastent singulièrement pour la taille avec ceux de Plouneventer et autres du Léonnais. Les moutons y paissent en commun; et chaque propriétaire y reconnaît les siens à sa marque. — C'est, à défaut de bois, avec du goëmon et de la fiente de vache, qu'on y cuit le pain. On chauffe l'âtre; on y met la pâte, qu'on recouvre de cendre chaude; et la cuisson s'opère très-bien. — On y brûle aussi ce varech, pour faire de la soude. — Le nombre de ses habitans est de 2032, qui vivent dans une aisance passable. — Les femmes y labourent la terre, et donnent leurs soins aux détails du ménage: les hommes s'occupent à la pêche, dont ils portent le produit à Brest. — « L'imagination, dit M. de Cambry, (Voyage dans le » Finistère, t. 2, p. 72), a tellement embelli le portrait de cette » île, qu'on la croirait un Paradis terrestre, où l'on vit comme » dans l'âge d'or... La vérité est que ce pays, célébré surtout » dans le roman de Sauvigny, est au physique le séjour des » vents et des tempêtes »; et qu'au moral il faut rabattre beaucoup de ce qui en a été raconté par des enthousiastes. Les portes des maisons y sont sans clefs, et ouvertes à tout le monde; parce que leur intérieur offre peu de chose à l'avidité du voisin, et que l'objet dérobé ne pourrait être employé ou vendu sans qu'on en connût aussitôt le voleur. Les vices de nos villes n'y règnent pas: mais c'est moins le fruit des principes, que le résultat nécessaire de l'isolement, et du défaut d'occasion. Cependant il faut avouer que si l'on n'y vit pas comme aux temps de la Féerie, comme sur les rives du Lignon et près des Nymphes de l'Astrée, la conscription, et les levées pour la marine, sont les deux plus grands tourmens que les jeunes hommes y éprouvent. Il est aussi

Son périmètre est de plus de deux cents lieues, si, comme nous l'avons déjà dit plus haut, on con-

---

reconnu qu'en général c'est le pays de la sobriété, de l'hospitalité, de la charité; et que de sages réglemens de police y ont plusieurs fois défendu à tout aubergiste de donner plus d'une bouteille de vin par jour au même individu. Enfin, l'on ne s'y allie guère avec les étrangers: et il n'est pas rare, dit M. Mahé, (page 115), que les filles y fassent les premières avances pour leur établissement; mais toujours par l'entremise de leurs parens ou de leurs tuteurs. — Cette île dépendait en 1789 de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon: elle est aujourd'hui de celui de Quimper, et un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brest. — Avant notre première révolution, ses habitans avaient obtenu des Etats de Bretagne le privilège de faire entrer chez eux une certaine quantité de vin et d'eau-de-vie, sans payer aucuns droits aux fermiers. — Saint-Paul-Aurélien, à son arrivée d'Angleterre vers l'an 511, aborda d'abord à Ouëssant, au lieu nommé le *Port aux Bœufs*; et bâtit à peu de distance un oratoire et quelques huttes en l'endroit appelé maintenant de son nom *Lan-Paol*, où fut depuis érigé un monastère qui a subsisté jusqu'au dixième siècle. Le pieux étranger quitta quelque temps après cette première solitude; visita *l'Ile-Molène*, dont nous dirons bientôt quelque chose; laissa des disciples à *Plounevez*, à *Lampaul*, et en quelques autres lieux de cette côte; et se rendit après cela dans *l'Ile de Batz*, qui nous fournira l'occasion de reparler de lui. — Saint-Félix, abbé de Rhuys, et Saint-Gulstan ou Goustan son disciple, commencèrent eux-mêmes en l'Ile d'Ouëssant, au onzième siècle, l'œuvre de leur sanctification; (Lobineau, vies des St^{s}, p. 206). — La situation affreuse de cette île la défend mieux contre les entreprises de l'ennemi, que ne le pourraient faire les ouvrages de l'art: néanmoins elle a quelques fortifications; et M. Kerdanet (Lyc. Arm. t. 4, p. 170), nous apprend, que les ruines de son ancien château servirent en 1520 à rebâtir proche la côte de Porsal celui de Trémazan, dont les débris furent employés à leur tour à la construction de l'Eglise Saint-Louis et de la salle de spectacle de Brest. — M. de Vauban

tourne exactement toutes les sinuosités des nombreuses échancrures qu'on remarque sur ses cô-

---

fit exécuter en son temps à Ouëssant un fanal ou phare, qu'on a amélioré depuis sur le modèle de celui qui existe à la Pointe de Saint-Mathieu. — On y remarque enfin les restes d'un vieux temple, et quelques autres antiquités. — En 1588, les Anglais ravagèrent ce rocher; et en brûlèrent presque toutes les habitations. — Au mois de mars 1597, Henri IV l'érigea en Marquisat, en faveur de René de Rieux, lieutenant-général de ses armées en Bretagne : et le 14 avril 1764, Louis XV en fit l'acquisition. — Ouëssant est spécialement devenu célèbre par le combat naval qui fut livré à sa hauteur le 27 juillet 1778, entre le comte d'Orvilliers pour la France, et l'amiral Keppel pour l'Angleterre : combat dont les deux Nations s'attribuèrent l'avantage; et après lequel les deux flottes, également maltraitées, rentrèrent dans leurs ports respectifs pour se ragréer.

Cette île principale a communiqué son nom à beaucoup d'autres qu'elle a entr'elle et le cap Saint-Mahé, et dont quelques-unes ont en outre leurs noms particuliers. — Telles sont surtout celle de Béniguet, qui est peu de chose, quoiqu'elle soit pourtant habitée, et qui est connue par la bonté de ses lapins; et celle de *Molène* ou *Molaine*, qui est plus considérable. — Cette dernière est tout entourée elle-même de syrtes plus petites : et les 4 à 500 pêcheurs et marins qui l'occupent, jouissaient autrefois des mêmes franchises qu'Ouëssant. Les moutons qu'on y élève, et en général tous ceux de ce petit archipel, sont très-estimés.

Il est, nous le répétons, très-dangereux de naviguer autour de cet atollon; tant à cause des innombrables écueils qui y sont semés, que des courants et des fausses marées qui s'y font sentir : et l'on peut avec toute vraisemblance en dire ce que Claudien (*de raptu Proserp.*, l. 1, v. 140) a dit de la Sicile :

. . . . Trinacria quondàm
Italiæ pars una fuit; sed Pontus et æstus
Mutavêre situm. Rupit confinia Nereus

tes (16); et sa superficie, de sept millions deux cent quarante mille cinquante journaux (17), à l'exclusion

Victor, et abscissos interluit æquore montes ;
Parvaque cognatas prohibent discrimina terras.

On trouve à Ouëssant l'*Ortolan de Neige*, que Buffon donne comme un oiseau particulier à la Suède ; et qui, selon lui, se répand tout au plus jusqu'en Pologne. Il est de la grosseur du moineau vulgaire, et il est toujours en mouvement.

(16) Les plus notables de ses entailles sont les baies de Cancale, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, d'entre Lannion et Saint-Pol-de-Léon, de Brest, de Douarnenez, d'Audierne, de Concarneau, d'entre Quiberon et le Croisic, celle qui forme l'entrée de la Loire, et celle de Bourgneuf. — Quelques-unes, en certaines de leurs parties, offrent de très-bons abris aux vaisseaux balottés par les vents : les autres, trop ressemblantes à la rade de Ténédos, (Virgile, Enéïd. l. 2, v. 23), ne leur présentent que des retraites perfides ou peu sûres, *Statio malefida carinis.* — Nous aurons lieu par la suite d'entrer sur ce sujet en quelques détails. Baies les plus remarquabl. de la Bretagne.

(17) Le journal, avant 1789, était la mesure la plus ordinaire des terres en Bretagne. — Anciennement, selon que l'a fort bien remarqué M. Hévin (Consult. 51), son étendue avait été sujette à varier, tant entre les différentes seigneuries, que dans les mêmes juridictions, suivant les diverses qualités du sol : mais depuis la dernière réformation de la coutume en 1580, cette étendue, en vertu de l'article 263, était restée fixée invariablement, pour tout le Duché, à vingt cordes de long et quatre de laise, chacune corde de 24 pieds-de-roi, chacun pied de 12 pouces, et chacun pouce de 12 lignes ou grains ; ce qui formait un total de 80 cordes carrées, ou de 480 pieds de long sur 96 de large. C'était ce qu'on pouvait labourer en un jour avec une charrue et deux chevaux, lorsque le terrain n'offrait pas de difficultés particulières. — Dans certains cantons, on divisait le journal en quatre boisselées de 20 cordes ; dans d'autres, en 20 sillons ; ailleurs, d'une autre manière encore. Aujourd'hui, il vaut, en mesure métrique, 48 ares, 62, 3 centiares. Valeur du journal de terre dans cette province.

des îles : d'où il résulte que, de toutes nos ci-devant provinces, elle est encore une des plus importantes pour son étendue.

Située d'ailleurs sur la fin du huitième climat, et ayant par conséquent, dans son plus long jour d'été, la présence du soleil pendant 16 heures quelques minutes, elle jouit en général d'un ciel tempéré, d'un air sain, et de toutes les douceurs des saisons, sans en avoir, comme beaucoup d'autres, les incommodités (18).

Variations atmosphériques etc., dans ce pays. — Longévité de ses habitans.

(18) Selon le calcul qu'en a publié M. Girault-de-Saint-Fargeau, (Dict. Géogr. des comm. du dép. d'Ille-et-Vil., Paris 1829, in-8°), la température du diocèse de Rennes offre le tableau ci-dessous : d'où l'on pourra juger par approximation celle des autres évêchés ; car on sent bien que la Bretagne ne présentant ni en étendue, ni en élévation, un point mathématique, il doit y avoir quelques différences entre ses diverses localités ;

Temp. moy.	de l'Hiver,	du Printemps,	de l'Été,	de l'Automne :
	+ 5, 99.	+ 11, 83.	+ 24, 05.	+ 11, 93.
Maximum.	+ 12, 30.	+ 22, 50.	+ 34, 20.	+ 24, 10.
Minimum.	+ 8, ».	+ 2, ».	+ 10, 80.	+ 1, ».

D'où il résulte pour l'année une moyenne de + 13, 42. — Les variations barométriques, qui marchent presque toujours avec le thermomètre, peuvent par accident y offrir de notables oscillations : mais généralement le baromètre s'y maintient entre 0, 764, et 0, 720. — Les vents dominans y sont celui d'Ouest, surnommé le Balai du Ciel quand il passe au Nord-Est par le Nord ; l'impétueux Nord-Ouest, ou Galène, redouté pour ses ravages ; celui qui a donné cours au dicton sec comme Nord-Est ; et Sud-Ouest le doux, qui, selon le même adage, quand il s'y met, est le pire de tous. — On y évalue annuellement le nombre des très-beaux jours à 75 ; ceux de pluie, à 105 ; ceux de brouillard, à 80 ; ceux couverts, à 95 ; ceux de grêle, à 5 ; ceux de

Entre le grand nombre de Rivières qui l'arrosent, on en remarque deux principales. — La

---

neige, à 5 également. — Peu d'orages viennent y détruire les moissons; et la neige, jamais fort épaisse, y fond vite, surtout sur les côtes. — Il y tombe chaque année de 21 à 24 pouces d'eau : et communément les inondations y causent peu de dégâts, comparativement à ceux qu'elles font en d'autres endroits. — La déclinaison de l'aiguille aimantée, ce flambeau de la navigation, y est de 21 à 23 dégrés Ouest; et son inclinaison, de 68'' 31. — Enfin les épizooties ne s'y répandent pas souvent : et les bornes de la vie humaine s'y prolongent fréquemment jusqu'à 90 ans, ou plus.

Le Centenaire Jean Causeur.

Le plus célèbre exemple de longévité que présentent les Annales Bretonnes, c'est celui du fameux *Jean Causeur*. — Il naquit en 1638 au village de Lanfaust, dans la paroisse de Plomoguer, à 3 lieues deux tiers de Brest; et s'éteignit sans aucune apparence de douleur à Saint-Mathieu, ou, selon d'autres, à Plougouvelin, près le Conquet, le 10 juillet 1775, à l'âge de 137 ans, durant le cours desquels il n'avait éprouvé que trois grandes maladies. — Il fut d'abord boucher de profession; puis perceur dans le port de Brest : dans la suite il s'occupa du jardinage. — Il était sage et frugal, n'ayant de répugnance pour aucune boisson, mais ne se permettant aucun excès. — Il mangeait beaucoup de laitage; et prenait fréquemment du tabac en poudre. — Il s'était marié à l'âge de 40 ans, à une jeune personne qui en vécut elle-même 93. — A 120 ans il se rasait encore tout seul, et entendait la grand'messe à genoux. — M. Thévenard, qui l'examina en 1771, dit (Mém. relat. à la Mar., t. 2), qu'il avait conservé l'ouïe, le goût, l'odorat, et le toucher, autant que peut le faire un homme de 80 ans; mais qu'il avait perdu la vue depuis deux années, et qu'il ne marchait plus qu'à l'aide d'une béquille, et de l'épaule d'un de ses petits-enfans déjà fort âgé. Il ajoute qu'il avait encore plus de cheveux que d'autres la moitié plus jeunes que lui : que ces cheveux étaient crêpus, et de couleur peu blanche : que ses lèvres et ses joues étaient teintes d'un faible vermillon : qu'il

Loire (19), l'une des quatre plus considérables de la France, et sa veine cave, comme l'empereur d'Autriche Joseph II la

---

avait des dents ; et que son estomac supportait tous les alimens de digestion facile ; que sa figure, déformée par les rides, n'était pas plus décrépite que celle de beaucoup d'hommes de 80 ans ; mais que ses yeux avaient presque disparu, et que sa barbe avait été remplacée par un léger poil follet : en un mot, qu'il n'avait aucune absence d'esprit ; et que son occupation ordinaire était de recommencer son chapelet, quand il l'avait fini. — Quelques jours avant de terminer sa carrière, ce vieux Breton, sur le front duquel la faulx du temps semblait s'être ébréchée, disait en plaisantant, que Dieu, en tournant le feuillet dans le livre de nos destins, l'avait oublié sur la terre : cependant, quelque merveilleuse qu'ait été sa course, il s'en faut beaucoup qu'elle ait égalé celle de quelques étrangers dont l'histoire générale fait mention. Tels sont en particulier *Thomas Vinslor*, *Niels Juken*, et *Chrétien Drakembert*, qui ont vécu chacun 146 ans : *Francis Consir*, *Thomas Parr*, et *John Surrington*, 150, 152, 160 : *W. Edwars*, *Henri Jankins*, *Jean Rovin* et son épouse, *Louis Truxo*, *Pierre Zorten*, et *Thomas Carn*, 168, 169, 172, 164, 175, 185, 207. Tels sont encore, au rapport de Camérarius, de Maffée, de Larrey, de Sauri, et de Gemelli-Carreri, trois indiens ; dont l'un avait vécu 300 ans, l'autre 335, et le troisième 340 ; et par dessus tout le nommé *Jean Destampes*, gentilhomme Français, écuyer de Charlemagne, qui ne mourut qu'en 1128, âgé de 361 ans. Ce dernier, s'il a réellement existé aussi long-temps, a été, depuis les Patriarches anté-diluviens, le *nec plus ultrà* de la vie humaine. — Le portrait de *Jean Causeur* fut fait en 1771 par Caffieri, artiste italien.

La Loire ; (en lat. Ligeris).

(19) A l'aspect de ce beau fleuve, on croirait que les plus grands vaisseaux pourraient y naviguer partout en pleine charge. Il ne peut néanmoins porter au-dessus de Nantes que des barges ou bateaux extrêmement plats, qui n'ont au plus que trois pieds de tirant d'eau, c'est-à-dire de flottage sans toucher le fond. — Il offre en outre une grande incommodité et de grands dangers :

surnomma justement au mois de juin 1777, prend sa source au Mont-Gerbier-le-Joux (département de l'Ardêche, ou

---

c'est que les eaux y coulant toujours dans un lit très-vaste, elles n'ont point de chenal fixe et permanent, dans les endroits surtout où le sable domine; de sorte que ce sable varie à chaque instant, et forme des barres propres à mettre en défaut les bateliers même les plus expérimentés. — La hauteur commune de ses eaux est de deux à trois mètres; et sa pente ordinaire d'environ 1 mètre sur cent, ou 22 pieds par lieue. — Il commence à être flottable au village de Retournac, 5 lieues au-dessus de Beauzac, département de la Haute-Loire; et reçoit, dans tout l'espace qu'il parcourt, 41 principales rivières tributaires, dont quelques-unes augmentent singulièrement l'obstruction de son lit; notamment *la Vienne*, qui, dans ses débordemens après les pluies d'orage, charrie une si grande quantité de terre argileuse, et en salit tellement *la Loire*, que les eaux de cette dernière ressemblent à une lessive trop fortement chargée de cendres. — Ce lit avait autrefois une bien plus grande étendue que celle qu'il a aujourd'hui; car on l'a encaissé depuis long-temps (*) par des digues ou levées qui ne lui laissent en certaines parties qu'une largeur moyenne de 584 mètres. On estime de plus, qu'il est maintenant encombré à plus de moitié de son ancienne profondeur; de façon qu'en été, l'on aperçoit à peine en quelques endroits de faibles filets d'eau se faisant jour à travers les roseaux

(*) Le premier auteur de ces levées, à ce qu'on prétend, fut Louis le Débonnaire; et plusieurs de nos souverains ont depuis travaillé à l'envi à perfectionner ce bel ouvrage. — Ces chaussées ont communément 20 pieds de hauteur; et 24 de largeur à leur sommet. Elles sont revêtues, dans leurs parties les plus exposées au choc des eaux, de maçonnerie en pierres sèches. Le milieu en est pavé dans presque toute leur longueur; et offre une des plus belles routes du monde, bordée qu'elle est de deux rangs de peupliers, et couverte de jolies habitations qui, se succédant presque sans interruption, en font comme une promenade continuelle.

l'ancien Vivarais), près le village de Ste.-Eulalie, canton de Burzet, arrondissement de l'Argentière. Elle tra-

---

et les saules qui couvrent quelques points submergés. — Son milieu ou thalweg surtout, est embarrassé d'une très-grande quantité d'îles plus ou moins consolidées par le temps; et, suivant l'abbé Expilly (Dict. de la Gaule), on y en compte 152 depuis Pierre-Ingrande seulement, dans une distance de 11 lieues au-dessus des ponts; et 60 autres jusqu'à Pierre-Auge, qui est à 9 lieues au-dessous. Ces îles, nommées vulgairement javeaux, sont presque toutes le résultat des matières terreuses que ce fleuve majestueux entraîne, et servent de pâture aux bestiaux des riverains. — La Loire commence à être navigable à la Noirie, pour la descente; mais ce n'est qu'à Roanne, 72,000 mètres au-dessous, qu'on embarque la majeure partie des marchandises de Lyon, du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. — Elle passe à Nevers, à Orléans, à Tours, à Ancenis, à Nantes, à Paimbeuf, et se perd dans la mer entre Bourgneuf et le Croisic. — Cette embouchure est très-périlleuse, à cause des alluvions mouvantes ou fixes qui y sont très-multipliées; et contre lesquelles on ne ferait jouer qu'avec des dépenses infinies, et vraisemblablement avec peu de succès, des dragues hydrauliques d'impulsion, pour pousser au large ces tassemens, qui semblent s'accroître tous les jours; car dans tel passage où l'on comptait autrefois 20 pieds d'eau de mer basse, à peine en compte-t-on maintenant plus de 7 ou 8. — Le phénomène de la Barre, sorte de mascaret ou Pointe de marée dont nous avons rendu compte en un autre ouvrage (**), est à peu-près nul à l'entrée de ce fleuve; où l'on

(**) Voyez les pages 37 et 95 de notre Mémoire sur *l'état ancien et l'état actuel de la Baie du Mont Saint-Michel et de Cancale, etc*: ouvrage qui a été couronné, et honoré d'une médaille d'or de 400 francs, par la Société Royale et Géographique de France, dans son assemblée solennelle du 28 mars 1828. — Nous aurons par la suite plus d'une occasion de citer encore cet imprimé: non par aucun sentiment d'orgueil; mais afin de ne pas faire acheter deux fois au public les mêmes choses, en les répétant.

verse un bassin de plus de 220 lieues d'étendue, donne son nom à six départemens, établit une communication

prend beaucoup de Saumon, mais où l'on en manque encore davantage, ce poisson sautant par-dessus la plupart des obstacles qu'on lui oppose. On l'y pêche toute l'année : cependant c'est depuis septembre jusqu'en mai que la foison dure; et c'est ordinairement en février et mars qu'elle est la plus abondante. — Lorsque l'approche du printemps ranime la création, on prend aussi dans la *Loire* d'autres poissons de tout genre; tels que l'Ablette, l'Alose, la Lamproie, la Carpe, la Perche, la Tanche, le Brochet, la Brême, le Goujon, la Plie, le Mulet, la Sardine, etc. Le Marsouin même et l'Esturgeon arrivent quelquefois jusqu'aux portes de Nantes : mais alors on y voit surtout affluer par myriades le frai de la Murène-Anguille, qu'on y recueille avec des tamis, et à qui l'on donne le nom de Civelle. — D'un autre côté, spécialement en hiver, s'abattent par voliers sur ses rives l'Alouette de mer, le Pluvier, le Vanneau, le Héron, le Goëland ami des tempêtes, la Bécasse, le Râle, la Poule d'eau, la Mouëtte, connue par ses excursions jusque dans l'intérieur des terres, le Grèbe, défendu par un duvet si précieux, le Chevalier aux pieds rouges, le Martin-Pêcheur (l'Alcyon des Anciens), l'Hirondelle de mer, la Macreuse, le Grand-Plongeon, le Pétrel, précurseur des orages, le Cormoran, la Sarcelle, le Courlis, le God ou Guillemot, le Tourne-Pierre, si habile à labourer de son bec les plages désertes, l'Huîtrier qui va fouillant les coquillages, le Cravant, le Harle non moins bon pêcheur, l'Oie et le Canard sauvages, et une multitude d'autres oiseaux erratiques ou sédentaires tant de terre que marins, qui y mêlent sans cesse leurs cris confus au sourd mugissement des flots. — Les sites qui bordent la Loire-Inférieure, offrent en général des Tivolis très-variés par les plaisirs, des points de vue délicieux, de jolis villages, des vallons très-pittoresques, des collines couvertes de vignes; et de vastes prairies, où l'on élève de ces superbes bœufs dont le poids va jusqu'au-delà de 900 livres. — Le commerce qui se fait sur ce fleuve est sans contredit le plus étendu du royaume; puisqu'il comprend tout

entre l'Océan et la Méditerranée par le Canal du Centre, et facilite les opérations commerciales d'un grand nom-

---

ce qui se tire tant des provinces méridionales et occidentales de la France, que des pays étrangers : et *l'urbanité* de ses bateliers, puisqu'il faut tout dire, ne le cède en rien à celle des anciens paysans Romains au temps des vendanges (Horace, Sat. l. 4, Sat. 7, v. 29). Il y est d'un usage immémorial, que, toutes les fois que deux bateaux se rencontrent, les gens de l'équipage, et même les passagers, se provoquent par les propos les plus piquants, les moins mesurés, et souvent d'un très-haut comique. C'est une véritable guerre de langue dans le style poissard ; et des quolibets de halle dignes des Gondoliers de Venise, les premiers en réputation pour cette sorte d'escrime. Le grand mérite dans cette espèce de lutte, c'est d'avoir de vigoureux poumons ; et une mémoire assez ornée pour accabler son adversaire d'un déluge de sarcasmes qui ne lui laissent pas le temps de répondre : ce qui est le signal de la défaite. — Tous les navires d'un fort tonage opéraient autrefois leur chargement à Paimbeuf ou à Mindin ; et lors de leur retour, leurs cargaisons étaient apportées à Nantes sur des alléges : mais depuis l'établissement des bateaux-remorqueurs mus par la vapeur, plusieurs de ces bâtimens, dans les vives eaux, remontent jusqu'à la ville, ou auprès. — Comme la Loire n'a pas au large de rade sûre, que Saint-Nazaire n'est pas tenable dans les tempêtes, et que Mindin lui-même est trop découvert, c'est à Quiberon que les vaisseaux ont coutume d'aller chercher un refuge dans les gros temps, quand ils peuvent les prévoir. — Par un froid continu de 2 à 3 dégrés au-dessous de zéro du thermomètre de Réaumur, cette rivière charrie des glaçons qui la couvrent dans toute sa largeur ; et qui s'y arrêtent lorsque l'intensité du froid devient égale à 4 ou 5 dégrés. Cette circonstance, par laquelle la navigation est souvent interrompue durant plusieurs semaines, n'arrive pas chaque année : cependant on en conçoit l'inquiétude vers la fin de décembre, et dans le mois de janvier, lorsqu'à ces époques les vents semblent se fixer dans la partie du Nord-Nord-Est. — A la débâcle de ces glaces, les eaux du fleuve, grossies de celles des rivières affluentes,

bre de villes du royaume. S'il faut s'en rapporter à quelques historiens, le flux y montait encore dans le quinzième siècle jusqu'à Ancenis (20); tandis qu'il se fait à

---

couvrent d'ordinaire une grande étendue de terrain sur ses deux rives; et la partie basse de la ville en est elle-même inondée, comme il arriva en particulier le 5 février 1825, où elles atteignirent jusqu'à la promenade de la Bourse, sans qu'il en résultât néanmoins aucun accident. — Du reste, la Loire a acquis en 1793 un autre genre de célébrité dont le souvenir ne s'effacera jamais, par les horribles noyades que le proconsul Carrier y fit exécuter dans ses heures de digestion, à l'aide des bateaux à soupape; et par les *Mariages Républicains* que l'infâme Lambertye, l'ami et l'instigateur de ce cannibale, y commanda lui-même, supplice atroce, où un jeune homme et une jeune fille, nuds, et liés l'un à l'autre sous les aiselles, étaient précipités ensemble dans les flots en cette situation: (Voyez les détails de ces horreurs soit dans la Loire Vengée, ou Recueil historique des crimes de Carrier, 2 vol. in-8°, an III de la République; soit dans les Essais historiques sur Nantes par M. Guépin, pages 195-206). Ce dernier auteur prétend que les acteurs de cet affreux drame ont eux-mêmes porté à 2,500 le nombre des femmes et enfans qui périrent ainsi dans le fleuve; et à 4000 celui des hommes: mais il passe généralement pour constant que ce calcul est au-dessous de la vérité.

(20) Cette jolie petite ville sans clôture, et très-ancienne, est sur la rive droite de la Loire, à six lieues trois-quarts de Nantes, son évêché; par les 3 dégrés 30 minutes de longitude occidentale du méridien de Paris, et les 47 dégrés 23 minutes de latitude. — Son nom latin est *Ancenisium.* — Quatre grandes routes y arrivent; et l'on y compte 4014 habitans. — Sa situation est riante, et très-agréable: mais le fleuve, qui baigne ses murs, lui devient quelquefois dangereux par ses inondations. — Elle est dominée par un coteau escarpé, surmonté d'un gothique et ruineux château qui offre un des points de vue les plus rémarquables de cette magnifique contrée, et qui était **Ancenis.**

peine sentir aujourd'hui jusqu'à Mauves, qui n'est qu'à trois lieues et un quart dans l'E.-N.-E. de

---

jadis une des clefs de la Bretagne du côté de l'Anjou. — Son territoire produit des denrées de toute espèce, et du vin d'assez bonne qualité. — Son petit port sert d'entrepôt aux bateaux qui naviguent sur la rivière. — Quelques vieux géographes en ont fait la capitale d'une colonie de soi-disant *Samnites*, ancien peuple d'Italie: mais c'est une assertion plus que hasardée. — Le rôle historique d'Ancenis ne commence réellement que dans l'intervalle de 982 à 986; où Guérech, comte de Nantes, étant allé à la cour du Roi Lothaire, Aremberge son épouse fit bâtir le château susmentionné, pour préserver Nantes de l'attaque des comtes d'Anjou, alors rivaux de ceux de Nantes et de Rennes. — Ce château a été plusieurs fois pris et repris: savoir, par Henri II, Roi d'Angleterre, en 1173; par Saint-Louis, en 1230; par la Trimouille, en 1488, lequel ne laissa à la ville ni murs, ni remparts; etc. — Fortifiée de nouveau quelque temps après, cette place fut emportée en 1590 par les troupes de Henri IV, qui, neuf ans plus tard, la fit démanteler entièrement. — Enfin, en 1700, l'on rebâtit son château, mais sans fortifications ni défenses. — Les seigneurs d'Ancenis, selon quelques auteurs, ont porté le titre de Princes jusqu'en 1386: ils se sont depuis contentés de ceux de Marquis et de Barons. — Cette seigneurie a été successivement possédée par les maisons d'Ancenis, de Rochefort, de Rieux, de Lorraine-Elbœuf, de Lorraine-Mercœur, et de Béthune-Charrost. — C'est dans la forêt qui est à quelque distance, que fut pris le bois nécessaire à la construction des vaisseaux merveilleux de leur temps appelés *la Nompareille*, *le Grand-Caraquon*, et *le Grand-Henri*, qu'on bâtit à Nantes; le premier sous François I[er]; les deux autres sous Henri II. — Ancenis, avant la Révolution, avait le droit de députer aux Etats de la Province, qui s'y sont tenus en 1630 et 1720: et elle portait pour armes, *de Gueules, à trois quinte-feuilles d'hermines.* — A cette époque, outre un collége qui datait de 1572, et un hôpital bâti en 1687, elle possédait deux couvents; celui des Cordeliers fondé en

Nantes (21). — La Vilaine (22) commence près de Juvigné, département de la Mayenne, arrondissement

1448 ; et celui des Ursulines, qui ne fut construit qu'en 1743 ; dans la commune de Saint-Géréon, qu'elle a presque à ses portes. Ce dernier a été transformé en un beau quartier de cavalerie : l'édifice de l'autre renfermait le tombeau en marbre blanc du maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne ; beau monument qui a été profané durant la Terreur. — Aujourd'hui cette ville est un chef-lieu de sous-préfecture du département de la Loire-Inférieure ; le siége d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix, et d'une cure. On y trouve une société d'agriculture ; un collége communal ; un bureau et relai de poste ; de belles halles ; de belles églises ; et de belles promenades. Il s'y tient deux marchés par semaine, et huit foires par an. — Malgré les marais qui l'entourent, l'air y est pur, et le climat très-sain. — Enfin, l'on y fait un commerce considérable de vin, grains, eau-de-vie, bois de chauffage et de construction, fer, houille, miel, et bestiaux de toutes les sortes. — Dans une prairie voisine, sont les restes d'un *Dól-men*, ou Table d'Autel-Druidique. C'est une grande pierre plate et brute, longue de 12 pieds 10 pouces, large de 8 pieds 2 pouces, et épaisse de 2 pieds ; en partie enfoncée dans la terre, et en partie soutenue par deux autres pierres moins remarquables.

(21) Cette paroisse du diocèse de Nantes, canton et à sept quarts de lieue Est de Carquefou, contient 1180 habitans. Elle est proche la rive droite de la Loire ; et dominée par deux coteaux très-élevés, taillés à pic, d'où l'on découvre tout le cours de cette rivière depuis Nantes jusqu'à Oudon. C'est, à l'exception de deux vallons, un pays plat, et très-bien cultivé : cependant il y a quelques landes. On y remarque des vignes, qui donnent du vin passable ; de belles et vastes prairies ; une mine de houille non exploitée ; et surtout le château de Seilleray, l'un des plus intéressants de la Bretagne moderne. Il fut bâti en 1671 ; et son parc seul offre une circonférence d'une lieue. **Mauves.**

(22) Le cours de cette rivière qui est très-poissonneuse, et où **La Vilaine.**

de Laval, et dans les Etangs de la Paroisse de Princé (23); passe à Vitré (24), Châteaubourg, Rennes,

---

se fait sentir le mascaret sous le nom de machéreau, est lent et tranquille. Ses eaux sont souvent bourbeuses; mais elles sont d'une excellente qualité pour les teintures, qui, quand elles sont bien faites, égalent presque en beauté celles des Gobelins. Les vaisseaux qui stationnent trop long-temps à son entrée, sont sujets à être piqués des vers: et l'on sait que les vases dont cette embouchure est obstruée, s'opposèrent en 1759 à ce qu'on pût en retirer les débris de la flotte du maréchal de Conflans, qui y avait cherché un refuge contre celle de l'amiral anglais Hawke, le 20 du mois de décembre. La longueur totale de sa navigation est de 140 mille mètres; et le nombre des bateaux qui la parcourent annuellement, peut être d'environ 1300. On y a placé quatre bureaux de perception des droits, dont le principal est à Rennes. — (Voyez ci-après Redon, note 26).

Princé.

(23) Cette paroisse de 12 à 1300 habitans, est sur une hauteur, à 10 lieues vers l'Est de Rennes, son évêché, et 3 de Vitré, dont elle compose une partie du deuxième canton. — Son territoire est borné, à un quart de lieue vers l'orient, par la Vilaine, qui sépare en ce lieu le Maine d'avec la Bretagne. Il produit des grains de toutes les sortes, du foin, des fruits, et renferme de bons pâturages. C'est un pays couvert, coupé de vallons et de coteaux. Depuis un quart de lieue à l'O. du bourg, jusqu'à l'étang de Châtillon, on y voit des landes qui s'étendent dans une longueur d'une lieue et un quart.

Vitré. — Costume des habitans de ses environs. — Château des Rochers.

(24) Cette ville du second ordre dans la province, par sa grandeur, est bâtie sur le penchant de deux collines d'un schiste feuilleté. Elle gît par les 3 degrés 33' de longitude, et les 48 degrés 8' de latitude, à 7 lieues trois-quarts E. de Rennes, son évêché. — Quelques auteurs ont raconté gravement, sur une vague analogie de son, qu'elle doit son origine à Vitruve: opinion tout aussi recevable, que celle de ceux qui, appuyés sur le même fondement, ont prétendu que *Caen* remontait, sinon à *Caïn* ou *Cham*, gens de trop mauvaise réputation, du moins jusqu'à

Redon, Rieux, et La Roche-Bernard; et se jette dans

Cadmus; *Reims*, à *Rémus*; et *Paris*, à *Pâris* fils de Priam. — D'autres ont avancé, sur la foi d'une tradition fort incertaine, qu'il y avait autrefois sur son emplacement deux temples, consacrés l'un à *Pan*, l'autre à *Cérès*. — Ce qui est indubitable, c'est que cette ville est très-ancienne; et que nos ducs la considéraient comme extrêmement importante pour la défense de leur pays contre la Normandie et la France. — Quatre grandes routes y aboutissent: et à peu de distance sont des ardoisières, dont quelques-unes ont été abandonnées à cause de leur mauvaise qualité. — « La place, dit M. Ogée, est entièrement commandée « du côté du midi par le terrain, qui s'élève insensiblement. Le « côté du levant, où est *la Porte d'Enhaut*, est fortifié par une « fausse-braye. Enfin, le côté du nord est un vallon escarpé et « peu large, qui sert de fossé à la ville, et de lit à la Vilaine. « Cette rivière est peu considérable en cet endroit; et se divise, « une lieue et demie au-dessous, en plusieurs bras, que forment « les petites prairies qui sont sur ses bords ». — Le nom latin de Vitré est *Vitriacum*, ou *Vitreium*: et Moreri prétend qu'elle reçut la lumière de l'évangile dès l'an 70 de Jésus-Christ. — Elle est plus longue que large, et n'a qu'un simple mur, avec trois portes. — Elle est terminée d'un bout par le château, qui est de figure triangulaire, et flanqué dans ses trois angles de trois grosses tours fort hautes, sans compter plusieurs autres moindres dans les intervalles. — Les remparts de la ville, qui subsistent encore en partie, furent construits en 1448 par les soins d'Anne de Laval; et flanqués de tours rondes en pierres de taille, dont les assises sont entrecoupées de distance en distance par des bandes de pierre d'ardoise. — En général la position de Vitré est agréable, et les paysages de ses environs sont fort beaux: mais l'intérieur est triste, mal-propre, mal percé, mal bâti. En y arrivant de Laval, on n'y pénètre que par une porte gothique qui ressemble assez bien au guichet d'une prison. A peine y aperçoit-on quelques maisons de construction moderne. Presque toutes les autres sont, il est vrai, couvertes en ardoise: mais de cette ardoise sujette à la rouille et aux lichens, qui ne relève guère

Loire(19), l'une des quatre plus considérables de la France, et sa veine cave, comme l'empereur d'Autriche Joseph II la

---

avait des dents ; et que son estomac supportait tous les alimens de digestion facile ; sa figure, déformée par les rides, n'était pas plus décrépite que celle de beaucoup d'hommes de 80 ans ; mais que ses yeux avaient presque disparu, et que sa barbe avait été remplacée par un léger poil follet : en un mot, qu'il n'avait aucune absence d'esprit ; et que son occupation ordinaire était de recommencer son chapelet, quand il l'avait fini. — Quelques jours avant de terminer sa carrière, ce vieux Breton, sur le front duquel la faulx du temps semblait s'être ébréchée, disait en plaisantant, que Dieu, en tournant le feuillet dans le livre de nos destins, l'avait oublié sur la terre : cependant, quelque merveilleuse qu'ait été sa course, il s'en faut beaucoup qu'elle ait égalé celle de quelques étrangers dont l'histoire générale fait mention. Tels sont en particulier *Thomas Vinslor*, *Niels Juken*, et *Chrétien Drakembert*, qui ont vécu chacun 146 ans : *Francis Consir*, *Thomas Parr*, et *John Surrington*, 150, 152, 160 : *W. Edwars*, *Henri Jankins*, *Jean Rovin* et son épouse, *Louis Truxo*, *Pierre Zorten*, et *Thomas Carn*, 168, 169, 172, 164, 175, 185, 207. Tels sont encore, au rapport de Camérarius, de Maffée, de Larrey, de Sauri, et de Gemelli-Carreri, trois indiens ; dont l'un avait vécu 300 ans, l'autre 335, et le troisième 340 ; et par dessus tout le nommé *Jean Destampes*, gentilhomme Français, écuyer de Charlemagne, qui ne mourut qu'en 1128, âgé de 361 ans. Ce dernier, s'il a réellement existé aussi long-temps, a été, depuis les Patriarches anté-diluviens, le *nec plus ultrà* de la vie humaine. — Le portrait de *Jean Causeur* fut fait en 1771 par Caffieri, artiste italien.

La Loire; (en lat. Ligeris). (19) A l'aspect de ce beau fleuve, on croirait que les plus grands vaisseaux pourraient y naviguer partout en pleine charge. Il ne peut néanmoins porter au-dessus de Nantes que des barges ou bateaux extrêmement plats, qui n'ont au plus que trois pieds de tirant d'eau, c'est-à-dire de flottage sans toucher le fond. — Il offre en outre une grande incommodité et de grands dangers ;

surnomma justement au mois de juin 1777, prend sa source au Mont-Gerbier-le-Joux (département de l'Ardêche, ou

---

c'est que les eaux y coulant toujours dans un lit très-vaste, elles n'ont point de chenal fixe et permanent, dans les endroits surtout où le sable domine; de sorte que ce sable varie à chaque instant, et forme des barres propres à mettre en défaut les bateliers même les plus expérimentés. — La hauteur commune de ses eaux est de deux à trois mètres; et sa pente ordinaire d'environ 1 mètre sur cent, ou 22 pieds par lieue. — Il commence à être flottable au village de Retournac, 5 lieues au-dessus de Beauzac, département de la Haute-Loire; et reçoit, dans tout l'espace qu'il parcourt, 41 principales rivières tributaires, dont quelques-unes augmentent singulièrement l'obstruction de son lit; notamment *la Vienne*, qui, dans ses débordemens après les pluies d'orage, charrie une si grande quantité de terre argileuse, et en salit tellement *la Loire*, que les eaux de cette dernière ressemblent à une lessive trop fortement chargée de cendres. — Ce lit avait autrefois une bien plus grande étendue que celle qu'il a aujourd'hui; car on l'a encaissé depuis long-temps (*) par des digues ou levées qui ne lui laissent en certaines parties qu'une largeur moyenne de 584 mètres. On estime de plus, qu'il est maintenant encombré à plus de moitié de son ancienne profondeur; de façon qu'en été, l'on aperçoit à peine en quelques endroits de faibles filets d'eau se faisant jour à travers les roseaux

(*) Le premier auteur de ces levées, à ce qu'on prétend, fut Louis le Débonnaire; et plusieurs de nos souverains ont depuis travaillé à l'envi à perfectionner ce bel ouvrage. — Ces chaussées ont communément 20 pieds de hauteur; et 24 de largeur à leur sommet. Elles sont revêtues, dans leurs parties les plus exposées au choc des eaux, de maçonnerie en pierres sèches. Le milieu en est pavé dans presque toute leur longueur; et offre une des plus belles routes du monde, bordée qu'elle est de deux rangs de peupliers, et couverte de jolies habitations qui, se succédant presque sans interruption, en font comme une promenade continuelle.

l'ancien Vivarais), près le village de Ste.-Eulalie, canton de Burzet, arrondissement de l'Argentière. Elle tra-

---

et les saules qui couvrent quelques points submergés. — Son milieu ou thalweg surtout, est embarrassé d'une très-grande quantité d'îles plus ou moins consolidées par le temps; et, suivant l'abbé Expilly (Dict. de la Gaule), on y en compte 132 depuis Pierre-Ingrande seulement, dans une distance de 11 lieues au-dessus des ponts; et 60 autres jusqu'à Pierre-Auge, qui est à 9 lieues au-dessous. Ces îles, nommées vulgairement javeaux, sont presque toutes le résultat des matières terreuses que ce fleuve majestueux entraîne, et servent de pâture aux bestiaux des riverains. — La Loire commence à être navigable à la Noirie, pour la descente; mais ce n'est qu'à Roanne, 72,000 mètres au-dessous, qu'on embarque la majeure partie des marchandises de Lyon, du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. — Elle passe à Nevers, à Orléans, à Tours, à Ancenis, à Nantes, à Paimbeuf, et se perd dans la mer entre Bourgneuf et le Croisic. — Cette embouchure est très-périlleuse, à cause des alluvions mouvantes ou fixes qui y sont très-multipliées; et contre lesquelles on ne ferait jouer qu'avec des dépenses infinies, et vraisemblablement avec peu de succès, des dragues hydrauliques d'impulsion, pour pousser au large ces tassemens, qui semblent s'accroître tous les jours; car dans tel passage où l'on comptait autrefois 20 pieds d'eau de mer basse, à peine en compte-t-on maintenant plus de 7 ou 8. — Le phénomène de la Barre, sorte de mascaret ou Pointe de marée dont nous avons rendu compte en un autre ouvrage (**), est à peu-près nul à l'entrée de ce fleuve; où l'on

(**) Voyez les pages 37 et 95 de notre Mémoire sur *l'état ancien et l'état actuel de la Baie du Mont Saint-Michel et de Cancale, etc*; ouvrage qui a été couronné, et honoré d'une médaille d'or de 400 francs, par la Société Royale et Géographique de France, dans son assemblée solennelle du 28 mars 1828. — Nous aurons par la suite plus d'une occasion de citer encore cet imprimé: non par aucun sentiment d'orgueil; mais afin de ne pas faire acheter deux fois au public les mêmes choses, en les répétant.

verse un bassin de plus de 220 lieues d'étendue, donne son nom à six départemens, établit une communication

---

prend beaucoup de Saumon, mais où l'on en manque encore davantage, ce poisson sautant par-dessus la plupart des obstacles qu'on lui oppose. On l'y pêche toute l'année : cependant c'est depuis septembre jusqu'en mai que la foison dure ; et c'est ordinairement en février et mars qu'elle est la plus abondante. — Lorsque l'approche du printemps ranime la création, on prend aussi dans la *Loire* d'autres poissons de tout genre ; tels que l'Ablette, l'Alose, la Lamproie, la Carpe, la Perche, la Tanche, le Brochet, la Brême, le Goujon, la Plie, le Mulet, la Sardine, etc. Le Marsouin même et l'Esturgeon arrivent quelquefois jusqu'aux portes de Nantes : mais alors on y voit surtout affluer par myriades le frai de la Murène-Anguille, qu'on y recueille avec des tamis, et à qui l'on donne le nom de Civelle. — D'un autre côté, spécialement en hiver, s'abattent par voliers sur ses rives l'Alouette de mer, le Pluvier, le Vanneau, le Héron, le Goëland ami des tempêtes, la Bécasse, le Râle, la Poule d'eau, la Mouëtte, connue par ses excursions jusque dans l'intérieur des terres, le Grèbe, défendu par un duvet si précieux, le Chevalier aux pieds rouges, le Martin-Pêcheur (l'Alcyon des Anciens), l'Hirondelle de mer, la Macreuse, le Grand-Plongeon, le Pétrel, précurseur des orages, le Cormoran, la Sarcelle, le Courlis, le God ou Guillemot, le Tourne-Pierre, si habile à labourer de son bec les plages désertes, l'Huitrier qui va fouillant les coquillages, le Cravant, le Harle non moins bon pêcheur, l'Oie et le Canard sauvages, et une multitude d'autres oiseaux erratiques ou sédentaires tant de terre que marins, qui y mêlent sans cesse leurs cris confus au sourd mugissement des flots. — Les sites qui bordent la Loire-Inférieure, offrent en général des Tivolis très-variés par les plaisirs, des points de vue délicieux, de jolis villages, des vallons très-pittoresques, des collines couvertes de vignes ; et de vastes prairies, où l'on élève de ces superbes bœufs dont le poids va jusqu'au-delà de 900 livres. — Le commerce qui se fait sur ce fleuve est sans contredit le plus étendu du royaume ; puisqu'il comprend tout

entre l'Océan et la Méditerranée par le Canal du Centre, et facilite les opérations commerciales d'un grand nom-

---

ce qui se tire tant des provinces méridionales et occidentales de la France, que des pays étrangers : et *l'urbanité* de ses bateliers, puisqu'il faut tout dire, ne le cède en rien à celle des anciens paysans Romains au temps des vendanges (Horace, Sat. L. 4, Sat. 7, v. 29). Il y est d'un usage immémorial, que, toutes les fois que deux bateaux se rencontrent, les gens de l'équipage, et même les passagers, se provoquent par les propos les plus piquants, les moins mesurés, et souvent d'un très-haut comique. C'est une véritable guerre de langue dans le style poissard; et des quolibets de halle dignes des Gondoliers de Venise, les premiers en réputation pour cette sorte d'escrime. Le grand mérite dans cette espèce de lutte, c'est d'avoir de vigoureux poumons; et une mémoire assez ornée pour accabler son adversaire d'un déluge de sarcasmes qui ne lui laissent pas le temps de répondre: ce qui est le signal de la défaite. — Tous les navires d'un fort tonage opéraient autrefois leur chargement à Paimbeuf ou à Mindin; et lors de leur retour, leurs cargaisons étaient apportées à Nantes sur des alléges: mais depuis l'établissement des bateaux-remorqueurs mus par la vapeur, plusieurs de ces bâtimens, dans les vives eaux, remontent jusqu'à la ville, ou auprès. — Comme la Loire n'a pas au large de rade sûre, que Saint-Nazaire n'est pas tenable dans les tempêtes, et que Mindin lui-même est trop découvert, c'est à Quiberon que les vaisseaux ont coutume d'aller chercher un refuge dans les gros temps, quand ils peuvent les prévoir. — Par un froid continu de 2 à 3 dégrés au-dessous de zéro du thermomètre de Réaumur, cette rivière charrie des glaçons qui la couvrent dans toute sa largeur; et qui s'y arrêtent lorsque l'intensité du froid devient égale à 4 ou 5 dégrés. Cette circonstance, par laquelle la navigation est souvent interrompue durant plusieurs semaines, n'arrive pas chaque année: cependant on en conçoit l'inquiétude vers la fin de décembre, et dans le mois de janvier, lorsqu'à ces époques les vents semblent se fixer dans la partie du Nord-Nord-Est. — A la débâcle de ces glaces, les eaux du fleuve, grossies de celles des rivières affluentes,

bre de villes du royaume. S'il faut s'en rapporter à quelques historiens, le flux y montait encore dans le quinzième siècle jusqu'à Ancenis (20); tandis qu'il se fait à

---

couvrent d'ordinaire une grande étendue de terrain sur ses deux rives; et la partie basse de la ville en est elle-même inondée, comme il arriva en particulier le 5 février 1825, où elles atteignirent jusqu'à la promenade de la Bourse, sans qu'il en résultât néanmoins aucun accident. — Du reste, la Loire a acquis en 1793 un autre genre de célébrité dont le souvenir ne s'effacera jamais, par les horribles noyades que le proconsul Carrier y fit exécuter dans ses heures de digestion, à l'aide des bateaux à soupape; et par les *Mariages Républicains* que l'infâme Lambertye, l'ami et l'instigateur de ce cannibale, y commanda lui-même, supplice atroce, où un jeune homme et une jeune fille, nuds, et liés l'un à l'autre sous les aiselles, étaient précipités ensemble dans les flots en cette situation: (Voyez les détails de ces horreurs soit dans la Loire Vengée, ou Recueil historique des crimes de Carrier, 2 vol. in-8°, an III de la République; soit dans les Essais historiques sur Nantes par M. Guépin, pages 195-206). Ce dernier auteur prétend que les acteurs de cet affreux drame ont eux-mêmes porté à 2,500 le nombre des femmes et enfans qui périrent ainsi dans le fleuve; et à 4000 celui des hommes: mais il passe généralement pour constant que ce calcul est au-dessous de la vérité.

(20) Cette jolie petite ville sans clôture, et très-ancienne, est sur la rive droite de la Loire, à six lieues trois-quarts de Nantes, son évêché; par les 3 dégrés 30 minutes de longitude occidentale du méridien de Paris, et les 47 dégrés 23 minutes de latitude. — Son nom latin est *Ancenisium.* — Quatre grandes routes y arrivent; et l'on y compte 4014 habitans. — Sa situation est riante, et très-agréable: mais le fleuve, qui baigne ses murs, lui devient quelquefois dangereux par ses inondations. — Elle est dominée par un coteau escarpé, surmonté d'un gothique et ruineux château qui offre un des points de vue les plus rémarquables de cette magnifique contrée, et qui était Ancenis.

peine sentir aujourd'hui jusqu'à Mauves, qui n'est qu'à trois lieues et un quart dans l'E.-N.-E. de

---

jadis une des clefs de la Bretagne du côté de l'Anjou. — Son territoire produit des denrées de toute espèce, et du vin d'assez bonne qualité. — Son petit port sert d'entrepôt aux bateaux qui naviguent sur la rivière. — Quelques vieux géographes en ont fait la capitale d'une colonie de soi-disant *Samnites*, ancien peuple d'Italie: mais c'est une assertion plus que hasardée. — Le rôle historique d'Ancenis ne commence réellement que dans l'intervalle de 982 à 986; où Guérech, comte de Nantes, étant allé à la cour du Roi Lothaire, Aremberge son épouse fit bâtir le château susmentionné, pour préserver Nantes de l'attaque des comtes d'Anjou, alors rivaux de ceux de Nantes et de Rennes. — Ce château a été plusieurs fois pris et repris: savoir, par Henri II, Roi d'Angleterre, en 1173; par Saint-Louis, en 1230; par la Trimouille, en 1488, lequel ne laissa à la ville ni murs, ni remparts; etc. — Fortifiée de nouveau quelque temps après, cette place fut emportée en 1590 par les troupes de Henri IV, qui, neuf ans plus tard, la fit démanteler entièrement. — Enfin, en 1700, l'on rebâtit son château, mais sans fortifications ni défenses. — Les seigneurs d'Ancenis, selon quelques auteurs, ont porté le titre de Princes jusqu'en 1386: ils se sont depuis contentés de ceux de Marquis et de Barons. — Cette seigneurie a été successivement possédée par les maisons d'Ancenis, de Rochefort, de Rieux, de Lorraine-Elbœuf, de Lorraine-Mercœur, et de Béthune-Charrost. — C'est dans la forêt qui est à quelque distance, que fut pris le bois nécessaire à la construction des vaisseaux merveilleux de leur temps appelés *la Nompareille*, *le Grand-Caraquon*, et *le Grand-Henri*, qu'on bâtit à Nantes; le premier sous Francois Ier.; les deux autres sous Henri II. — Ancenis, avant la Révolution, avait le droit de députer aux Etats de la Province, qui s'y sont tenus en 1630 et 1720: et elle portait pour armes, *de Gueules, à trois quinte-feuilles d'hermines.* — A cette époque, outre un collége qui datait de 1572, et un hôpital bâti en 1687, elle possédait deux couvents; celui des Cordeliers fondé en

Nantes (21). — La Vilaine (22) commence près de Juvigné, département de la Mayenne, arrondissement

---

1448; et celui des Ursulines, qui ne fut construit qu'en 1743; dans la commune de Saint-Géréon, qu'elle a presque à ses portes. Ce dernier a été transformé en un beau quartier de cavalerie: l'édifice de l'autre renfermait le tombeau en marbre blanc du maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne; beau monument qui a été profané durant la Terreur. — Aujourd'hui cette ville est un chef-lieu de sous-préfecture du département de la Loire-Inférieure; le siége d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix, et d'une cure. On y trouve une société d'agriculture; un collége communal; un bureau et relai de poste; de belles halles; de belles églises; et de belles promenades. Il s'y tient deux marchés par semaine, et huit foires par an. — Malgré les marais qui l'entourent, l'air y est pur, et le climat très-sain. — Enfin, l'on y fait un commerce considérable de vin, grains, eau-de-vie, bois de chauffage et de construction, fer, houille, miel, et bestiaux de toutes les sortes. — Dans une prairie voisine, sont les restes d'un *Dôl-men*, ou Table d'Autel-Druidique. C'est une grande pierre plate et brute, longue de 12 pieds 10 pouces, large de 8 pieds 2 pouces, et épaisse de 2 pieds; en partie enfoncée dans la terre, et en partie soutenue par deux autres pierres moins remarquables.

Mauves.

(21) Cette paroisse du diocèse de Nantes, canton et à sept quarts de lieue Est de Carquefou, contient 1180 habitans. Elle est proche la rive droite de la Loire; et dominée par deux coteaux très-élevés, taillés à pic, d'où l'on découvre tout le cours de cette rivière depuis Nantes jusqu'à Oudon. C'est, à l'exception de deux vallons, un pays plat, et très-bien cultivé: cependant il y a quelques landes. On y remarque des vignes, qui donnent du vin passable; de belles et vastes prairies; une mine de houille non exploitée; et surtout le château de Seilleray, l'un des plus intéressants de la Bretagne moderne. Il fut bâti en 1671; et son parc seul offre une circonférence d'une lieue.

La Vilaine.

(22) Le cours de cette rivière qui est très-poissonneuse, et où

de Laval, et dans les Etangs de la Paroisse de Princé (23); passe à Vitré (24), Châteaubourg, Rennes,

---

se fait sentir le mascaret sous le nom de machéreau, est lent et tranquille. Ses eaux sont souvent bourbeuses ; mais elles sont d'une excellente qualité pour les teintures, qui, quand elles sont bien faites, égalent presque en beauté celles des Gobelins. Les vaisseaux qui stationnent trop long-temps à son entrée, sont sujets à être piqués des vers : et l'on sait que les vases dont cette embouchure est obstruée, s'opposèrent en 1759 à ce qu'on pût en retirer les débris de la flotte du maréchal de Conflans, qui y avait cherché un refuge contre celle de l'amiral anglais Hawke, le 20 du mois de décembre. La longueur totale de sa navigation est de 140 mille mètres; et le nombre des bateaux qui la parcourent annuellement, peut être d'environ 1300. On y a placé quatre bureaux de perception des droits, dont le principal est à Rennes. — (Voyez ci-après Redon, note 26).

Princé.

(23) Cette paroisse de 12 à 1300 habitans, est sur une hauteur, à 10 lieues vers l'Est de Rennes, son évêché, et 3 de Vitré, dont elle compose une partie du deuxième canton. — Son territoire est borné, à un quart de lieue vers l'orient, par la Vilaine, qui sépare en ce lieu le Maine d'avec la Bretagne. Il produit des grains de toutes les sortes, du foin, des fruits, et renferme de bons pâturages. C'est un pays couvert, coupé de vallons et de coteaux. Depuis un quart de lieue à l'O. du bourg, jusqu'à l'étang de Châtillon, on y voit des landes qui s'étendent dans une longueur d'une lieue et un quart.

Vitré. — Costume des habitans de ses environs. — Château des Rochers.

(24) Cette ville du second ordre dans la province, par sa grandeur, est bâtie sur le penchant de deux collines d'un schiste feuilleté. Elle gît par les 3 dégrés 33' de longitude, et les 48 dégrés 8' de latitude, à 7 lieues trois-quarts E. de Rennes, son évêché. — Quelques auteurs ont raconté gravement, sur une vague analogie de son, qu'elle doit son origine à Vitruve : opinion tout aussi recevable, que celle de ceux qui, appuyés sur le même fondement, ont prétendu que *Caen* remontait, sinon à *Caïn* ou *Cham*, gens de trop mauvaise réputation, du moins jusqu'à

Redon, Rieux, et La Roche-Bernard; et se jette dans

Cadmus; *Reims*, à *Rémus*; et *Paris*, à *Pâris* fils de Priam. — D'autres ont avancé, sur la foi d'une tradition fort incertaine, qu'il y avait autrefois sur son emplacement deux temples, consacrés l'un à *Pan*, l'autre à *Cérès*. — Ce qui est indubitable, c'est que cette ville est très-ancienne; et que nos ducs la considéraient comme extrêmement importante pour la défense de leur pays contre la Normandie et la France. — Quatre grandes routes y aboutissent: et à peu de distance sont des ardoisières, dont quelques-unes ont été abandonnées à cause de leur mauvaise qualité. — « La place, dit M. Ogée, est entièrement commandée « du côté du midi par le terrain, qui s'élève insensiblement. Le « côté du levant, où est *la Porte d'Enhaut*, est fortifié par une « fausse-braye. Enfin, le côté du nord est un vallon escarpé et « peu large, qui sert de fossé à la ville, et de lit à la Vilaine. « Cette rivière est peu considérable en cet endroit; et se divise, « une lieue et demie au-dessous, en plusieurs bras, que forment « les petites prairies qui sont sur ses bords ». — Le nom latin de Vitré est *Vitriacum*, ou *Vitreium*: et Moreri prétend qu'elle reçut la lumière de l'évangile dès l'an 70 de Jésus-Christ. — Elle est plus longue que large, et n'a qu'un simple mur, avec trois portes. — Elle est terminée d'un bout par le château, qui est de figure triangulaire, et flanqué dans ses trois angles de trois grosses tours fort hautes, sans compter plusieurs autres moindres dans les intervalles. — Les remparts de la ville, qui subsistent encore en partie, furent construits en 1448 par les soins d'Anne de Laval; et flanqués de tours rondes en pierres de taille, dont les assises sont entrecoupées de distance en distance par des bandes de pierre d'ardoise. — En général la position de Vitré est agréable, et les paysages de ses environs sont fort beaux: mais l'intérieur est triste, mal-propre, mal percé, mal bâti. En y arrivant de Laval, on n'y pénètre que par une porte gothique qui ressemble assez bien au guichet d'une prison. A peine y aperçoit-on quelques maisons de construction moderne. Presque toutes les autres sont, il est vrai, couvertes en ardoise: mais de cette ardoise sujette à la rouille et aux lichens, qui ne relève guère

l'Océan, trois lieues au-dessous de cette dernière

---

l'éclat de cette toiture. En retour, on découvre des fenêtres de plusieurs de ces bicoques la plus riante perspective. Celle surtout dont on jouit de l'ancien et noir couvent des Bénédictins, devenu aujourd'hui le siége de la sous-préfecture, du tribunal civil, et de la mairie, est superbe. — Entre deux tours des remparts, on remarque la maison jadis habitée par Madame de Sévigné. Cet édifice occupe une partie de l'emplacement des anciens murs de la ville, dont les fossés sont convertis en jardins. — L'église de Notre-Dame est un vaisseau de moyenne grandeur, aussi bien bâti que bien conservé. Il se fait remarquer en dehors par une chaire en pierre, d'où l'on prêchait le peuple rassemblé dans le parvis : monument curieux des usages du moyen âge, et l'unique en son genre dans notre province. Dans son intérieur est un assez beau maître-autel : et dans l'une des chapelles, se voit une colletion de 32 petits tableaux sur émail, qui n'ont d'autre mérite que leur antiquité. — Vitré n'a pas de promenades proprement dites : deux parcs de châteaux lui en tiennent lieu, l'un à 3 ou 400 toises au sud, l'autre à peu-près au double. Il y a aussi vers le nord une mauvaise terrasse qui longe le pied des remparts, et d'où l'on a une assez belle vue sur le bassin de la Vilaine. — On présume que sa ci-devant *Haute-Baronnie*, qui conférait à son possesseur le droit de présider la noblesse aux Etats alternativement avec le *Baron de Léon*, était un démembrement de l'ancien comté de Rennes; et qu'elle fut donnée en apanage, dès l'an 992, à Rivallon de Vitré. Elle passa ensuite dans les maisons de Laval et de la Trémoille. Elle avait une *usance* particulière qui l'exemptait de la juridiction de la Prévôté de Rennes, et la conservait dans le droit commun. Elle-même avait une juridiction très-étendue. — Cette ville a soutenu plusieurs siéges; et elle fut toujours fidèle au roi durant la Ligue. — A l'époque de 1789, elle renfermait en son enceinte l'église paroissiale de Notre-Dame précitée; un couvent de Bénédictins aussi susmentionné, fondé en 1063 et 1097 par les seigneurs du lieu; une collégiale établie en 1209, et dont le trésorier portait la robe rouge, etc. Elle avait en outre, dans ses quatre faubourgs, deux

ville, après avoir eu tout son cours dans la pre-

---

autres paroisses, St.-Martin et Ste.-Croix. On y voyait de plus des Augustins, des Jacobins, des Récollets, des Bénédictines, des Ursulines, des Hospitalières, une maison de retraite, un hôpital, un collége, une juridiction des traites, une subdélégation, etc. — Ses armes étaient *de gueules au lion d'argent*; et elle avait droit de députation aux Etats, qui y ont tenu plusieurs fois dans le prêche ou temple du huguenotisme. — Elle a vu naître plusieurs grands hommes: notamment Guillaume Brillet, évêque de Rennes en 1427; René-Jacques de Garengeot, de la société royale de Londres, chirurgien ordinaire du roi, mort le 10 décembre 1759; Gilles Chesnau; et quelques autres dont on peut voir la liste dans la notice de M. Kerdanet, page 503. — Malgré son éloignement de la mer, Vitré est très-commerçant; surtout en toiles à voiles, bas, gants de fil, bonneterie, flanelles, tiretaines, cuirs, abeilles, cantharides, chapeaux et boissellerie. — Sa population est de 9085 individus, la plupart dans l'état de pauvreté ou de gêne; car leurs diverses professions rendent peu.— Le territoire environnant produit dans la proportion de six pour un. L'assolement est triennal; mais la troisième année et les suivantes, le champ se convertit naturellement en prairie, par la végétation rapide et spontanée du gazon. — Dans tout l'arrondissement de Vitré, et même dans une grande partie de celui de Rennes, dit M. Girault, les habitans des campagnes se revêtent en hiver d'un sayon de peau de chèvre; espèce de veste longue qui descend jusqu'à moitié des cuisses, et offre un abri commode contre la rigueur de la saison. Ces sortes de surtouts sont portés jusqu'à extinction totale; et deviennent de vrais haillons, à force de vieillir sur le dos de ceux qui s'en servent. Couvert de ce vêtement, coiffé d'un bonnet gras et rouge, ou d'un chapeau à larges bords rabattus en usage dans presque toute la Bretagne, le paysan de ces contrées, avec ses cheveux longs qui lui cachent une partie de la figure, est un être tout particulier, digne, sous beaucoup de rapports, de fixer l'attention de l'observateur. — A une lieue et demie dans l'E.-S.-E. de Vitré, et ci-devant en la commune d'Etrelles, est le Château des Rochers, qui fut long-temps le séjour de madame de Sévigné. La première

vince (25). Elle reçoit, entr'autres rivières, celle d'Isle ou Ille sous Rennes même; peut être remon-

---

chose qui se présente à son approche, c'est son beau parc; la seconde, le bâtiment des écuries, que son élégante construction ferait presque prendre pour le château même. Enfin, se montre à gauche l'édifice principal, fort bien entretenu, et rajeuni par un crépi blanc. Il s'élève avec noblesse, même avec une sorte de grâce, malgré sa gothicité, entre la cour et de vastes jardins. Sa hauteur, ajoute M. Girault, est d'autant plus frappante, qu'il est d'ailleurs peu considérable dans ses autres dimensions, et qu'il est même très-ramassé. On y vôit le portrait de la marquise, conservé dans toute sa fraîcheur, et attribué à Mignard. On y remarque aussi la chapelle, jolie rotonde octogone, qui s'élève isolément à gauche de la grille du jardin. Mais ce qui fixe surtout la curiosité des étrangers, c'est, dans l'un des jardins, un écho particulier, qui exige deux interlocuteurs, et dont l'effet le plus extraordinaire est de n'être pas entendu de celui qui l'interroge. — Près de ce château est une fontaine d'eau minérale, qui jouit d'une assez grande réputation: et dans l'arrondissement se trouvent des mines de houille découvertes depuis peu. — Les hospices de Vitré sont desservis intérieurement par des religieuses.

La Roche-Bernard.

(25) Cette petite ville, ci-devant du Diocèse de Nantes, et aujourd'hui de celui de Vannes, est assise sur une hauteur, proche la rive gauche de la Vilaine; par les 4 degrés 39' 24" de longitude, et les 47 degrés 30' 42" de latitude. — Son église paroissiale, dédiée sous le vocable de Saint-Michel, était originairement un prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, et trève de la paroisse de Nivillac. Ce prieuré fut dans la suite érigé en doyenné qui avait ses notaires particuliers: et l'usage s'établit que, quand il se tenait à Nantes un synode, le doyen de Saint-Michel de La Roche-Bernard fût amené à l'assemblée avec la croix que l'évêque envoyait au-devant de lui. — On traverse en ce lieu la rivière sur un bac: passage d'autant plus dangereux, que les bateliers sont presque toujours ivres; et d'autant plus désagréable, qu'il coupe la grande route de Nantes à Vannes. Du reste, la commodité du port y fait fleurir le commerce, qui est

tée naturellement, à l'aide de la marée, jusqu'à Redon (26), par des navires de deux à trois

---

considérable, surtout en grains et en fil. — La Roche-Bernard (*Rupes Bernardi*), fut érigée en baronnie l'an 1000: et cette maison s'étant éteinte en 1382, la seigneurie passa alors en celle de Montfort. C'était un démembrement de l'ancien Comté Nantais. — La ville porte pour armes, d'or, à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée et membrée de gueules. On y compte quinze cents habitans ou plus. Depuis 1614, elle avait le droit de députer aux Etats. — A l'époque de la Révolution, son seigneur était le marquis de Cucé. On y voyait une subdélégation, une brigade de maréchaussée, une poste aux lettres, etc. — Aujourd'hui, c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vannes, le siége d'une justice de paix, etc. — Du temps de la Ligue, ce fut un des principaux boulevards du Protestantisme en Bretagne; et le lieu où fut célébré, en 1561, dans la personne du seigneur du Hirel, le premier mariage calviniste de l'évêché de Nantes. Les sectaires de la province y tinrent aussi leur synode le 23 février 1563. — En 1595, le duc de Mercœur, pour s'assurer du pays, et empêcher la navigation de la rivière, y fit bâtir un fort qui ne subsiste plus. — Ce fut à La Roche-Bernard, que Charles Morieu, natif de Dieppe, construisit en 1638, par ordre de Louis XIII, le magnifique vaisseau nommé la Couronne, dont le père Fournier (Hydrog. liv. 1, p. 43), nous a laissé une description curieuse, et dont le seul grand pavillon coûta quatorze mille écus. — En 1660, les habitans de cette ville étaient encore presque tous protestans, et occupaient un canton où toutes les maisons communiquaient les unes aux autres. - Enfin, au mois de décembre 1663, la baronnie de La Roche-Bernard et celle de Pont-Château furent unies au marquisat de Coislin, et érigées en duché : mais ce titre fut éteint en 1738. — A un demi-quart de lieue avant d'arriver à cette place, du côté de Nantes, est un haut-fourneau de fonderie.

(26) Ce chef-lieu actuel de sous-préfecture et de canton du département de Rennes, et ci-devant du diocèse de Vannes, gît sur la rive droite de la Vilaine; par les 4 degrés 25' de longitude, et les 47 degrés 36' 20" de latitude; à un quart de lieue au-dessus Redon.

entre l'Océan et la Méditerranée par le Canal du Centre, et facilite les opérations commerciales d'un grand nom-

---

ce qui se tire tant des provinces méridionales et occidentales de la France, que des pays étrangers : et *l'urbanité* de ses bateliers, puisqu'il faut tout dire, ne le cède en rien à celle des anciens paysans Romains au temps des vendanges (Horace, Sat. l. 4, Sat. 7, v. 29). Il y est d'un usage immémorial, que, toutes les fois que deux bateaux se rencontrent, les gens de l'équipage, et même les passagers, se provoquent par les propos les plus piquants, les moins mesurés, et souvent d'un très-haut comique. C'est une véritable guerre de langue dans le style poissard; et des quolibets de halle dignes des Gondoliers de Venise, les premiers en réputation pour cette sorte d'escrime. Le grand mérite dans cette espèce de lutte, c'est d'avoir de vigoureux poumons; et une mémoire assez ornée pour accabler son adversaire d'un déluge de sarcasmes qui ne lui laissent pas le temps de répondre: ce qui est le signal de la défaite. — Tous les navires d'un fort tonage opéraient autrefois leur chargement à Paimbeuf ou à Mindin; et lors de leur retour, leurs cargaisons étaient apportées à Nantes sur des alléges: mais depuis l'établissement des bateaux-remorqueurs mus par la vapeur, plusieurs de ces bâtimens, dans les vives eaux, remontent jusqu'à la ville, ou auprès. — Comme la Loire n'a pas au large de rade sûre, que Saint-Nazaire n'est pas tenable dans les tempêtes, et que Mindin lui-même est trop découvert; c'est à Quiberon que les vaisseaux ont coutume d'aller chercher un refuge dans les gros temps, quand ils peuvent les prévoir. — Par un froid continu de 2 à 3 dégrés au-dessous de zéro du thermomètre de Réaumur, cette rivière charrie des glaçons qui la couvrent dans toute sa largeur; et qui s'y arrêtent lorsque l'intensité du froid devient égale à 4 ou 5 dégrés. Cette circonstance, par laquelle la navigation est souvent interrompue durant plusieurs semaines, n'arrive pas chaque année : cependant on en conçoit l'inquiétude vers la fin de décembre, et dans le mois de janvier, lorsqu'à ces époques les vents semblent se fixer dans la partie du Nord-Nord-Est. — A la débâcle de ces glaces, les eaux du fleuve, grossies de celles des rivières affluentes,

bre de villes du royaume. S'il faut s'en rapporter à quelques historiens, le flux y montait encore dans le quinzième siècle jusqu'à Ancenis (20); tandis qu'il se fait à

---

couvrent d'ordinaire une grande étendue de terrain sur ses deux rives; et la partie basse de la ville en est elle-même inondée, comme il arriva en particulier le 5 février 1825, où elles atteignirent jusqu'à la promenade de la Bourse, sans qu'il en résultât néanmoins aucun accident. — Du reste, la Loire a acquis en 1793 un autre genre de célébrité dont le souvenir ne s'effacera jamais, par les horribles noyades que le proconsul Carrier y fit exécuter dans ses heures de digestion, à l'aide des bateaux à soupape; et par les *Mariages Républicains* que l'infâme Lambertye, l'ami et l'instigateur de ce cannibale, y commanda lui-même, supplice atroce, où un jeune homme et une jeune fille, nuds, et liés l'un à l'autre sous les aiselles, étaient précipités ensemble dans les flots en cette situation : (Voyez les détails de ces horreurs soit dans la Loire Vengée, ou Recueil historique des crimes de Carrier, 2 vol. in-8°, an III de la République; soit dans les Essais historiques sur Nantes par M. Guépin, pages 195-206). Ce dernier auteur prétend que les acteurs de cet affreux drame ont eux-mêmes porté à 2,500 le nombre des femmes et enfans qui périrent ainsi dans le fleuve ; et à 4000 celui des hommes: mais il passe généralement pour constant que ce calcul est au-dessous de la vérité.

(20) Cette jolie petite ville sans clôture, et très-ancienne, est sur la rive droite de la Loire, à six lieues trois-quarts de Nantes, son évêché; par les 3 dégrés 30 minutes de longitude occidentale du méridien de Paris, et les 47 dégrés 23 minutes de latitude. — Son nom latin est *Ancenisium*. — Quatre grandes routes y arrivent; et l'on y compte 4014 habitans. — Sa situation est riante, et très-agréable: mais le fleuve, qui baigne ses murs, lui devient quelquefois dangereux par ses inondations. — Elle est dominée par un coteau escarpé, surmonté d'un gothique et ruineux château qui offre un des points de vue les plus rémarquables de cette magnifique contrée, et qui était Ancenis.

peine sentir aujourd'hui jusqu'à Mauves, qui n'est qu'à trois lieues et un quart dans l'E.-N.-E. de

---

jadis une des clefs de la Bretagne du côté de l'Anjou. — Son territoire produit des denrées de toute espèce, et du vin d'assez bonne qualité. — Son petit port sert d'entrepôt aux bateaux qui naviguent sur la rivière. — Quelques vieux géographes en ont fait la capitale d'une colonie de soi-disant *Samnites*, ancien peuple d'Italie: mais c'est une assertion plus que hasardée. — Le rôle historique d'Ancenis ne commence réellement que dans l'intervalle de 982 à 986; où Guérech, comte de Nantes, étant allé à la cour du Roi Lothaire, Aremberge son épouse fit bâtir le château susmentionné, pour préserver Nantes de l'attaque des comtes d'Anjou, alors rivaux de ceux de Nantes et de Rennes. — Ce château a été plusieurs fois pris et repris: savoir, par Henri II, Roi d'Angleterre, en 1173; par Saint-Louis, en 1230; par la Trimouille, en 1488, lequel ne laissa à la ville ni murs, ni remparts; etc. — Fortifiée de nouveau quelque temps après, cette place fut emportée en 1590 par les troupes de Henri IV, qui, neuf ans plus tard, la fit démanteler entièrement. — Enfin, en 1700, l'on rebâtit son château, mais sans fortifications ni défenses. — Les seigneurs d'Ancenis, selon quelques auteurs, ont porté le titre de Princes jusqu'en 1386: ils se sont depuis contentés de ceux de Marquis et de Barons. — Cette seigneurie a été successivement possédée par les maisons d'Ancenis, de Rochefort, de Rieux, de Lorraine-Elbœuf, de Lorraine-Mercœur, et de Béthune-Charrost. — C'est dans la forêt qui est à quelque distance, que fut pris le bois nécessaire à la construction des vaisseaux merveilleux de leur temps appelés *la Nompareille*, *le Grand-Caraquon*, et *le Grand-Henri*, qu'on bâtit à Nantes; le premier sous Francois I[er]., les deux autres sous Henri II. — Ancenis, avant la Révolution, avait le droit de députer aux Etats de la Province, qui s'y sont tenus en 1630 et 1720: et elle portait pour armes, *de Gueules, à trois quinte-feuilles d'hermines.* — A cette époque, outre un collége qui datait de 1572, et un hôpital bâti en 1687, elle possédait deux couvents; celui des Cordeliers fondé en

Nantes (21). — La Vilaine (22) commence près de Juvigné, département de la Mayenne, arrondissement

1448; et celui des Ursulines, qui ne fut construit qu'en 1743; dans la commune de Saint-Géréon, qu'elle a presque à ses portes. Ce dernier a été transformé en un beau quartier de cavalerie: l'édifice de l'autre renfermait le tombeau en marbre blanc du maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne; beau monument qui a été profané durant la Terreur. — Aujourd'hui cette ville est un chef-lieu de sous-préfecture du département de la Loire-Inférieure; le siége d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix, et d'une cure. On y trouve une société d'agriculture; un collége communal; un bureau et relai de poste; de belles halles; de belles églises; et de belles promenades. Il s'y tient deux marchés par semaine, et huit foires par an. — Malgré les marais qui l'entourent, l'air y est pur, et le climat très-sain. — Enfin, l'on y fait un commerce considérable de vin, grains, eau-de-vie, bois de chauffage et de construction, fer, houille, miel, et bestiaux de toutes les sortes. — Dans une prairie voisine, sont les restes d'un *Dôl-men*, ou Table d'Autel-Druidique. C'est une grande pierre plate et brute, longue de 12 pieds 10 pouces, large de 8 pieds 2 pouces, et épaisse de 2 pieds; en partie enfoncée dans la terre, et en partie soutenue par deux autres pierres moins remarquables.

(21) Cette paroisse du diocèse de Nantes, canton et à sept quarts de lieue Est de Carquefou, contient 1180 habitans. Elle est proche la rive droite de la Loire; et dominée par deux coteaux très-élevés, taillés à pic, d'où l'on découvre tout le cours de cette rivière depuis Nantes jusqu'à Oudon. C'est, à l'exception de deux vallons, un pays plat, et très-bien cultivé: cependant il y a quelques landes. On y remarque des vignes, qui donnent du vin passable; de belles et vastes prairies; une mine de houille non exploitée; et surtout le château de Seilleray, l'un des plus intéressants de la Bretagne moderne. Il fut bâti en 1671; et son parc seul offre une circonférence d'une lieue. Mauves.

(22) Le cours de cette rivière qui est très-poissonneuse, et où La Vilaine.

de Laval, et dans les Etangs de la Paroisse de Princé (23); passe à Vitré (24), Châteaubourg, Rennes,

---

se fait sentir le mascaret sous le nom de machéreau, est lent et tranquille. Ses eaux sont souvent bourbeuses; mais elles sont d'une excellente qualité pour les teintures, qui, quand elles sont bien faites, égalent presque en beauté celles des Gobelins. Les vaisseaux qui stationnent trop long-temps à son entrée, sont sujets à être piqués des vers: et l'on sait que les vases dont cette embouchure est obstruée, s'opposèrent en 1759 à ce qu'on pût en retirer les débris de la flotte du maréchal de Conflans, qui y avait cherché un refuge contre celle de l'amiral anglais Hawke, le 20 du mois de décembre. La longueur totale de sa navigation est de 140 mille mètres; et le nombre des bateaux qui la parcourent annuellement, peut être d'environ 1300. On y a placé quatre bureaux de perception des droits, dont le principal est à Rennes. — (Voyez ci-après Redon, note 26).

Princé.

(23) Cette paroisse de 12 à 1300 habitans, est sur une hauteur, à 10 lieues vers l'Est de Rennes, son évêché, et 3 de Vitré, dont elle compose une partie du deuxième canton. — Son territoire est borné, à un quart de lieue vers l'orient, par la Vilaine, qui sépare en ce lieu le Maine d'avec la Bretagne. Il produit des grains de toutes les sortes, du foin, des fruits, et renferme de bons pâturages. C'est un pays couvert, coupé de vallons et de coteaux. Depuis un quart de lieue à l'O. du bourg, jusqu'à l'étang de Châtillon, on y voit des landes qui s'étendent dans une longueur d'une lieue et un quart.

Vitré. — Costume des habitans de ses environs. — Château des Rochers.

(24) Cette ville du second ordre dans la province, par sa grandeur, est bâtie sur le penchant de deux collines d'un schiste feuilleté. Elle gît par les 3 dégrés 33' de longitude, et les 48 dégrés 8' de latitude, à 7 lieues trois-quarts E. de Rennes, son évêché. — Quelques auteurs ont raconté gravement, sur une vague analogie de son, qu'elle doit son origine à Vitruve: opinion tout aussi recevable, que celle de ceux qui, appuyés sur le même fondement, ont prétendu que *Caen* remontait, sinon à *Caïn* ou *Cham*, gens de trop mauvaise réputation, du moins jusqu'à

Redon, Rieux, et La Roche-Bernard; et se jette dans

Cadmus; *Reims*, à *Rémus*; et *Paris*, à *Pâris* fils de Priam. — D'autres ont avancé, sur la foi d'une tradition fort incertaine, qu'il y avait autrefois sur son emplacement deux temples, consacrés l'un à *Pan*, l'autre à *Cérès*. — Ce qui est indubitable, c'est que cette ville est très-ancienne; et que nos ducs la considéraient comme extrêmement importante pour la défense de leur pays contre la Normandie et la France. — Quatre grandes routes y aboutissent: et à peu de distance sont des ardoisières, dont quelques-unes ont été abandonnées à cause de leur mauvaise qualité. — « La place, dit M. Ogée, est entièrement commandée « du côté du midi par le terrain, qui s'élève insensiblement. Le « côté du levant, où est *la Porte d'Enhaut*, est fortifié par une « fausse-braye. Enfin, le côté du nord est un vallon escarpé et « peu large, qui sert de fossé à la ville, et de lit à la Vilaine. « Cette rivière est peu considérable en cet endroit; et se divise, « une lieue et demie au-dessous, en plusieurs bras, que forment « les petites prairies qui sont sur ses bords ». — Le nom latin de Vitré est *Vitriacum*, ou *Vitreium*: et Moreri prétend qu'elle reçut la lumière de l'évangile dès l'an 70 de Jésus-Christ. — Elle est plus longue que large, et n'a qu'un simple mur, avec trois portes. — Elle est terminée d'un bout par le château, qui est de figure triangulaire, et flanqué dans ses trois angles de trois grosses tours fort hautes, sans compter plusieurs autres moindres dans les intervalles. — Les remparts de la ville, qui subsistent encore en partie, furent construits en 1448 par les soins d'Anne de Laval; et flanqués de tours rondes en pierres de taille, dont les assises sont entrecoupées de distance en distance par des bandes de pierre d'ardoise. — En général la position de Vitré est agréable, et les paysages de ses environs sont fort beaux: mais l'intérieur est triste, mal-propre, mal percé, mal bâti. En y arrivant de Laval, on n'y pénètre que par une porte gothique qui ressemble assez bien au guichet d'une prison. A peine y aperçoit-on quelques maisons de construction moderne. Presque toutes les autres sont, il est vrai, couvertes en ardoise: mais de cette ardoise sujette à la rouille et aux lichens, qui ne relève guère

l'Océan, trois lieues au-dessous de cette dernière

---

l'éclat de cette toiture. En retour, on découvre des fenêtres de plusieurs de ces bicoques la plus riante perspective. Celle surtout dont on jouit de l'ancien et noir couvent des Bénédictins, devenu aujourd'hui le siége de la sous-préfecture, du tribunal civil, et de la mairie, est superbe. — Entre deux tours des remparts, on remarque la maison jadis habitée par Madame de Sévigné. Cet édifice occupe une partie de l'emplacement des anciens murs de la ville, dont les fossés sont convertis en jardins. — L'église de Notre-Dame est un vaisseau de moyenne grandeur, aussi bien bâti que bien conservé. Il se fait remarquer en dehors par une chaire en pierre, d'où l'on prêchait le peuple rassemblé dans le parvis : monument curieux des usages du moyen âge, et l'unique en son genre dans notre province. Dans son intérieur est un assez beau maître-autel : et dans l'une des chapelles, se voit une colletion de 32 petits tableaux sur émail, qui n'ont d'autre mérite que leur antiquité. — Vitré n'a pas de promenades proprement dites : deux parcs de châteaux lui en tiennent lieu, l'un à 3 ou 400 toises au sud, l'autre à peu-près au double. Il y a aussi vers le nord une mauvaise terrasse qui longe le pied des remparts, et d'où l'on a une assez belle vue sur le bassin de la Vilaine. — On présume que sa ci-devant *Haute-Baronnie*, qui conférait à son possesseur le droit de présider la noblesse aux Etats alternativement avec le *Baron de Léon*, était un démembrement de l'ancien comté de Rennes; et qu'elle fut donnée en apanage, dès l'an 992, à Rivallon de Vitré. Elle passa ensuite dans les maisons de Laval et de la Trémoille. Elle avait une *usance* particulière qui l'exemptait de la juridiction de la Prévôté de Rennes, et la conservait dans le droit commun. Elle-même avait une juridiction très-étendue. — Cette ville a soutenu plusieurs siéges; et elle fut toujours fidèle au roi durant la Ligue. — A l'époque de 1789, elle renfermait en son enceinte l'église paroissiale de Notre-Dame précitée; un couvent de Bénédictins aussi susmentionné, fondé en 1063 et 1097 par les seigneurs du lieu; une collégiale établie en 1209, et dont le trésorier portait la robe rouge, etc. Elle avait en outre, dans ses quatre faubourgs, deux

ville, après avoir eu tout son cours dans la pre-

---

autres paroisses, St.-Martin et Ste.-Croix. On y voyait de plus des Augustins, des Jacobins, des Récollets, des Bénédictines, des Ursulines, des Hospitalières, une maison de retraite, un hôpital, un collége, une juridiction des traites, une subdélégation, etc. — Ses armes étaient *de gueules au lion d'argent*; et elle avait droit de députation aux Etats, qui y ont tenu plusieurs fois dans le prêche ou temple du huguenotisme. — Elle a vu naître plusieurs grands hommes: notamment Guillaume Brillet, évêque de Rennes en 1427; René-Jacques de Garengeot, de la société royale de Londres, chirurgien ordinaire du roi, mort le 10 décembre 1759; Gilles Chesnau; et quelques autres dont on peut voir la liste dans la notice de M. Kerdanet, page 503. — Malgré son éloignement de la mer, Vitré est très-commerçant; surtout en toiles à voiles, bas, gants de fil, bonneterie, flanelles, tiretaines, cuirs, abeilles, cantharides, chapeaux et boissellerie. — Sa population est de 9085 individus, la plupart dans l'état de pauvreté ou de gêne; car leurs diverses professions rendent peu.— Le territoire environnant produit dans la proportion de six pour un. L'assolement est triennal; mais la troisième année et les suivantes, le champ se convertit naturellement en prairie, par la végétation rapide et spontanée du gazon. — Dans tout l'arrondissement de Vitré, et même dans une grande partie de celui de Rennes, dit M. Girault, les habitans des campagnes se revêtent en hiver d'un sayon de peau de chèvre; espèce de veste longue qui descend jusqu'à moitié des cuisses, et offre un abri commode contre la rigueur de la saison. Ces sortes de surtouts sont portés jusqu'à extinction totale; et deviennent de vrais haillons, à force de vieillir sur le dos de ceux qui s'en servent. Couvert de ce vêtement, coiffé d'un bonnet gras et rouge, ou d'un chapeau à larges bords rabattus en usage dans presque toute la Bretagne, le paysan de ces contrées, avec ses cheveux longs qui lui cachent une partie de la figure, est un être tout particulier, digne, sous beaucoup de rapports, de fixer l'attention de l'observateur. — A une lieue et demie dans l'E.-S.-E. de Vitré, et ci-devant en la commune d'Etrelles, est le Château des Rochers, qui fut long-temps le séjour de madame de Sévigné. La première

vince (25). Elle reçoit, entr'autres rivières, celle d'Isle ou Ille sous Rennes même; peut être remon-

---

chose qui se présente à son approche, c'est son beau parc; la seconde, le bâtiment des écuries, que son élégante construction ferait presque prendre pour le château même. Enfin, se montre à gauche l'édifice principal, fort bien entretenu, et rajeuni par un crépi blanc. Il s'élève avec noblesse, même avec une sorte de grâce, malgré sa gothicité, entre la cour et de vastes jardins. Sa hauteur, ajoute M. Girault, est d'autant plus frappante, qu'il est d'ailleurs peu considérable dans ses autres dimensions, et qu'il est même très-ramassé. On y voit le portrait de la marquise, conservé dans toute sa fraîcheur, et attribué à Mignard. On y remarque aussi la chapelle, jolie rotonde octogone, qui s'élève isolément à gauche de la grille du jardin. Mais ce qui fixe surtout la curiosité des étrangers, c'est, dans l'un des jardins, un écho particulier, qui exige deux interlocuteurs, et dont l'effet le plus extraordinaire est de n'être pas entendu de celui qui l'interroge. — Près de ce château est une fontaine d'eau minérale, qui jouit d'une assez grande réputation: et dans l'arrondissement se trouvent des mines de houille découvertes depuis peu. — Les hospices de Vitré sont desservis intérieurement par des religieuses.

La Roche-Bernard.

(25) Cette petite ville, ci-devant du Diocèse de Nantes, et aujourd'hui de celui de Vannes, est assise sur une hauteur, proche la rive gauche de la Vilaine; par les 4 degrés 39' 24" de longitude, et les 47 degrés 30' 42" de latitude. — Son église paroissiale, dédiée sous le vocable de Saint-Michel, était originairement un prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, et trève de la paroisse de Nivillac. Ce prieuré fut dans la suite érigé en doyenné qui avait ses notaires particuliers: et l'usage s'établit que, quand il se tenait à Nantes un synode, le doyen de Saint-Michel de La Roche-Bernard fût amené à l'assemblée avec la croix que l'évêque envoyait au-devant de lui. — On traverse en ce lieu la rivière sur un bac: passage d'autant plus dangereux, que les bateliers sont presque toujours ivres; et d'autant plus désagréable, qu'il coupe la grande route de Nantes à Vannes. Du reste, la commodité du port y fait fleurir le commerce, qui est

tée naturellement, à l'aide de la marée, jusqu'à Redon (26), par des navires de deux à trois

considérable, surtout en grains et en fil. — La Roche-Bernard (*Rupes Bernardi*), fut érigée en baronnie l'an 1000: et cette maison s'étant éteinte en 1382, la seigneurie passa alors en celle de Montfort. C'était un démembrement de l'ancien Comté Nantais. — La ville porte pour armes, d'or, à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée et membrée de gueules. On y compte quinze cents habitans ou plus. Depuis 1614, elle avait le droit de députer aux Etats. — A l'époque de la Révolution, son seigneur était le marquis de Cucé. On y voyait une subdélégation, une brigade de maréchaussée, une poste aux lettres, etc. — Aujourd'hui, c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vannes, le siége d'une justice de paix, etc. — Du temps de la Ligue, ce fut un des principaux boulevards du Protestantisme en Bretagne; et le lieu où fut célébré, en 1561, dans la personne du seigneur du Hirel, le premier mariage calviniste de l'évêché de Nantes. Les sectaires de la province y tinrent aussi leur synode le 23 février 1563. — En 1595, le duc de Mercœur, pour s'assurer du pays, et empêcher la navigation de la rivière, y fit bâtir un fort qui ne subsiste plus. — Ce fut à La Roche-Bernard, que Charles Morieu, natif de Dieppe, construisit en 1638, par ordre de Louis XIII, le magnifique vaisseau nommé la Couronne, dont le père Fournier (Hydrog. liv. 1, p. 43), nous a laissé une description curieuse, et dont le seul grand pavillon coûta quatorze mille écus. — En 1660, les habitans de cette ville étaient encore presque tous protestans, et occupaient un canton où toutes les maisons communiquaient les unes aux autres. - Enfin, au mois de décembre 1663, la baronnie de La Roche-Bernard et celle de Pont-Château furent unies au marquisat de Coislin, et érigées en duché: mais ce titre fut éteint en 1738. — A un demi-quart de lieue avant d'arriver à cette place, du côté de Nantes, est un haut-fourneau de fonderie.

(26) Ce chef-lieu actuel de sous-préfecture et de canton du département de Rennes, et ci-devant du diocèse de Vannes, gît sur la rive droite de la Vilaine; par les 4 degrés 25' de longitude, et les 47 degrés 36' 20" de latitude; à un quart de lieue au-dessus Redon.

cents tonneaux ; et admet des bateaux de quinze

---

du confluent de l'Oust, et sur les confins des départemens du Morbihan et de la Loire-Inférieure. — C'est une fort jolie ville, connue dans l'histoire sous les noms latins de *Roto, Rolho, Rothonum et Regiodunum*. — Elle est au pied d'une montagne ; et a sur la rivière un port assez fréquenté, quoiqu'à huit lieues de la mer, qui y remonte au moins à la hauteur de neuf à dix pieds. — Ce port, malgré son encombrement par les vases, est le principal entrepôt de Rennes, dont il est éloigné de douze lieues et demie à vol d'oiseau. On y construit et l'on y équipe des bâtimens marchands de deux à trois cents tonneaux, et même en temps de guerre des corsaires. Son importance s'est beaucoup accrue par la destruction de celui de Rieux, qui est une demi-lieue au-dessous ; et chaque jour on voit ses relations s'étendre, au moyen du Canal de Nantes à Brest, dont les travaux se poursuivent. On en exporte du sel, des grains, du plomb, des toiles à voiles et de ménage, du miel, de la cire, des cuirs, du fer, des laines, des vins, et autres marchandises. La plus belle partie de la ville est ce port, où il y a des maisons fort riantes le long du quai. — Redon doit son origine au Monastère de Saint-Sauveur, que Saint Convoyon y fit bâtir en 823 (voy. cette date en notre tome 2), des libéralités d'un seigneur du pays, nommé *Ratuili* ou *le Tyran de Beaumont*, à cause d'une terre qui en était proche. Cette abbaye et cette terre étaient alors dans la paroisse de Bains. — Vers l'an 1350, l'abbé Jean de Tréal, qui était du parti de Charles de Blois, fit entourer son couvent et sa ville de murailles flanquées de grosses tours, avec un bon château. Il fit pratiquer dans ce mur d'enceinte trois portes : celle d'Ocfert, où étaient les prisons ; celle du Poële ; et celle de la Digue. Aujourd'hui toutes ces fortifications sont démolies, à l'exception de quelques pans du côté de la rivière. Les seules églises renfermées à cette époque dans cette clôture, étaient celles de Saint-Sauveur, et la paroissiale de Notre-Dame, qui en était très-voisine. Dans les faubourgs, qui étaient encore peu considérables, s'établirent successivement l'Hôpital, et les couvens des Bénédictines et des Ursulines. — En 1227, la majeure partie du territoire environnant était plantée en vignes : actuellement on y en cultive encore beaucoup ; et cet arrondissement du dé-

à vingt tonneaux seulement (27) depuis ce point

---

partement est la dernière limite des vignobles de l'Ouest. Ses vins sont bus dans la contrée ; et quelquefois, quoique d'une qualité très-inférieure, ils sont achetés pour remplacer les vins nantais. — En 1422, le duc Jean VI établit à Redon un Hôtel des Monnaies : et le 12 juillet 1425, le roi Charles VII étant à Nantes, accorda aux moines de l'Abbaye de St.-Sauveur le droit de quintaine sur les nouveaux mariés. L'an 1429, l'abbé Guillaume Chesnel fit commencer la construction en pierre des pont et chaussée de Saint-Nicolas, qui auparavant étaient en bois. — En 1446, les Etats tinrent à Redon : ce qui s'est répété cinq à six fois depuis. — En 1449, fut projetée l'érection d'un dixième évêché dans cette ville, comme nous le dirons sous cette même date dans notre second volume. — Enfin, au mois de mars 1588, le duc de Mercœur se rendit maître de cette place, dont il fit réparer les fortifications, et qui éprouva diverses catastrophes durant la Ligue. — Cinq grandes routes aboutissent à Redon, qui peut contenir trois mille sept ou huit cents habitans. On y arrive, du côté d'Ocfort, par une digue construite entre des prairies inondées l'hiver et dans les grandes marées. Du côté de Nantes, est son ci-devant faubourg Saint-Nicolas, qui est joint à la ville par une autre digue, et par un pont sur la Vilaine. — En 1789, cette commune jouissait du droit de députer aux Etats ; avait un gouvernement de place, une subdélégation, une brigade de maréchaussée, une poste aux lettres, sept foires considérables par an, une juridiction fort étendue, etc. — Elle a maintenant un tribunal de première instance, une justice de paix, un hospice, un collége, etc. : et, dans l'an XII, son ancienne abbaye devint le chef-lieu de la treizième cohorte de la légion-d'honneur. — La culture du froment a fait depuis 20 ans dans son arrondissement de grands progrès : cependant il y reste encore une immense quantité de landes, où les pauvres font pacager en commun des troupeaux d'oies, de moutons et de chevaux chétifs. La plupart de ces landes appartiennent à des sections de communes : ce qui fait que, quand on y tente des défrichemens, on est assuré d'éprouver aussitôt la plus vive résistance.

(27) L'usage des marins Français est de désigner par le mot

jusqu'à Cesson (28), qui en est à treize lieues et demie, au moyen des Ecluses à sas et des chaussées qui y ont été construites depuis le règne de Fran-

---

Tonneau de mer. — Ce que c'est.

tonneau un poids de deux mille livres, ou de vingt quintaux : ce qui leur sert ensuite à exprimer la capacité et le port d'un navire. Ainsi, quand ils disent qu'un bâtiment est de 200 tonneaux, c'est comme s'ils disaient que sa charge est de 4000 quintaux, ou de 400,000 livres pesant. — Mais parceque toutes les marchandises dont ce bâtiment peut être rempli, ne sont pas d'un poids égal, eu égard à leur volume; l'ordonnance de 1681 fixa à quarante-deux pieds cubes (espace qu'occuperaient quatre barriques de cinq cents livres chaque, formant le tonneau bordelais), le tonneau d'arrimage ou tonneau de mer. — Le fond de cale, qui est le lieu de la charge dans un vaisseau, se jauge sur ce pied-là. — (Valin, Nouv. Comm. sur l'ordonn. de 1681, t. 1, p. 615).

Cesson près Rennes.

(28) Cette paroisse est sur la rive droite de la Vilaine, à une lieue E.-N.-E. de Rennes, son évêché. On y compte de 2 mille à 2,300 habitans. C'est un terrrain fertile en grains, couvert d'arbres fruitiers et forestiers, et où sont beaucoup de prairies excellentes : néanmoins il y a quelques landes. — Dans les environs du village de Forges, on trouve dans les carrières d'ardoise de la Melle Jaune, et des Pyrites sulphureuses qui ont la forme d'aiguilles et de petits cubes. — Son commerce consiste principalement en bestiaux; et il s'y tient une foire. — Dès l'an 1160, on y connaissait la maison seigneuriale de Tizé, que M. Kerdanet (Lyc. Arm. t. 3, p. 101), place à tort en la commune de Thorigné. Ce vieux manoir, qui est sur le bord de la rivière, fut rebâti presque en entier en 1314. C'est un mélange de diverses constructions, devenu mémorable surtout par le décès de Bertrand d'Argentré, qui y mourut le 15 février 1590, chez Mathurin Bouan, son ami. Le corps de cet homme célèbre fut porté à Rennes; et inhumé dans l'église des Cordeliers, sous les orgues, où l'on retrouva ses restes lors de la destruction de cet édifice en juin et juillet 1820.

çois I[er]. pour en retenir les eaux (29). Le projet est, et s'achève, de la mettre, par un canal artificiel, en communication avec la Rance : d'où résultera la jonction de l'Océan avec la Manche, en traversant la Bretagne à peu-près dans toute sa plus grande largeur.

Les autres rivières qu'il nous importe le plus de connaître après la Vilaine et la Loire, sont le Couësnon, dont la direction, avant l'envahissement de la mer en cette partie au mois de mars 709, enfermait le Mont Saint-Michel dans la Bretagne; et qui, dans l'état présent, fait, jusqu'au-dessus de Sougeal, la séparation de cette province d'avec la Normandie : la Rance (30), que nous venons de dire, et qui coule

---

(29) C'est la plus ancienne entreprise de ce genre qui ait eu lieu en France. Le fameux Léonard de Vinci en avait donné le plan avant sa mort : et le monarque précité en fit commencer l'ouvrage en 1538. Dès l'an 1542, on put naviguer par ce moyen depuis Rennes jusqu'à Messac : mais ce travail ne fut achevé qu'en 1575, à l'aide de 15 écluses à sas (*) qui rachetaient une pente de 24 mètres 93 centimètres. — Plusieurs de ces vieilles écluses subsistent encore. Elles ne sont de largeur à admettre que des bateaux de 30 tonneaux au plus : mais à mesure qu'on les reconstruit, on leur en donne une qui leur permettra de recevoir des embarcations de 70 tonneaux au moins. — (Voyez ci-après, n. 72). Navigation Artificielle de la Vilaine.

(30) Nous avons donné un ample description de cette rivière, dans notre mémoire référé en la note 19 précédente, notule ** : c'est pourquoi nous n'en reparlerons pas ici. — Nous nons conten- La Rance, et son canal.

(*) On nomme écluses, des ouvrages ordinairement en maçonnerie, munis de portes en charpente busquées vers la partie supérieure. — Ces portes contiennent entr'elles un espace qu'on appelle *sas*.

à Dinan : le Gouet, qui passe près de Saint-Brieuc, pour aller former le Port du Légué, dit ainsi d'un

---

terons d'apprendre à ceux qui l'ignorent, que, durant les mortes-eaux, la mer ne la refoule guère au-delà de 3 lieues et demie ; ce qui, dans l'état ancien, faisait que le surplus, jusqu'à Dinan, n'était point alors susceptible de navigation ; et que ce n'était que pendant sept ou huit jours autour des nouvelles et pleines lunes, que le flot mettait cette ville en relation maritime et commerciale avec celles de Saint-Malo et Saint-Servan, où la Rance a son embouchure dans la rade, entre les pointes de Dinard et de la Cité : qu'en l'anse nommée Belle-Grève, à une lieue de ladite embouchure, cette rivière offre un mouillage sûr aux plus gros vaisseaux ; et que ce fut en cet endroit, que vinrent se réparer en 1692 plusieurs de ceux de M. de Tourville, échappés à la défaite de la Hougue : qu'en un de ses enfoncemens entre Saint-Suliac et Châteauneuf, sont des marais salans, où se fait, par la chaleur du soleil, une certaine quantité de sel blanc et gris : que vis-à-vis l'entrée de cet enfoncement, dit l'anse de la Coaille, gît la petite île Notre-Dame ; où, avant la Révolution, deux humbles hermites, sentinelles attentives dans les temps de brouillard, agitaient leur petite cloche pour avertir les marins du voisinage de cet écueil ; et qui, après avoir servi durant quelques années aux orgies républicaines, sous le nom d'*Ile de l'Amitié*, a fini par devenir un désert : qu'au lieu appelé *la Courbure* à cause du grand coude qu'y a fait jusqu'à nos jours la rivière, est, dans les grosses masses des rochers de Grillemont, un très-bel écho, qu'on peut interroger sur une étendue de 300 pas ; et au pied de la montagne de la Courbure même, la mâsure d'une antique chapelle dédiée sous le titre de Notre-Dame de Bon-Reconfort, où il ne se passait guère de semaines qu'on ne fît plusieurs voyages pour l'accomplissement de toutes sortes de vœux (*) : que le canal de dérivation mentionné plus haut, qui

(*) Qu'ils se moquent, si cela leur convient, de cette dévotion par eux réputée puérile, ces hommes encroûtés dans la matière, dont toutes les affections se bornent aux jouissances brutales de

gué qui était autrefois en cet endroit-là : le Trieuc, qui a sa source dans l'étang-neuf de la ci-devant Abbaye

---

met aujourd'hui la Rance en rapport avec la Vilaine, avait été approuvé par les Etats de la province dès le 29 janvier 1783; mais qu'il ne fut décrété par la Convention Nationale que le 27 août 1793; et que l'ouverture ne s'en fit que le 12 juin 1804, en exécution d'un dernier arrêt du gouvernement du 11 février précédent: que, le 14 septembre 1827, le point de partage de ce bel ouvrage fut honoré de la visite de Madame la Dauphine, Marie-Thérèse-Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême, fille de l'infortuné Louis XVI; et que, du kiosque qui lui avait été préparé, elle découvrit deux belles lignes de pavillons blancs, dont le spectacle, comme elle le dit elle-même, lui fit oublier un moment de longues douleurs: en un mot, qu'une navigation d'essai sur cette longue flaque depuis le 1[er] mai jusqu'au 10 juin 1832, fit apprécier avec certitude les différentes parties de ce grand travail, qui est actuellement à peu-près terminé, sur une profondeur d'eau de quatre pieds au moins, et une largeur suffisante pour laisser passer à l'aise deux bateaux (**). On compte sur une navigation parfaite, pour l'an 1835 au plus tard; et sur une réduction à 6 francs seulement par tonneau, des frais quintuples que coûtait ci-devant le transport par terre.

---

l'animalité! pour moi, je ne connais rien de touchant, rien de sublime, comme la douce mélancolie ou le saint enthousiasme de cette pauvre mère pleine de foi, d'espérance, d'amour, qui allait avec la plus vive confiance aux pieds de l'image de Notre-Dame de Bon-Reconfort, de la Bonne Vierge, de la Bonne Marie, demander à l'auteur de la vie et de la grâce la conservation d'un vieux père ou d'un époux chéri; la santé ou la sagesse pour son fils et sa fille; ou, pour elle-même, l'horreur du péché, le remède à ses chagrins, et dans le monde des compensations un meilleur sort, que celui qu'il avait plu à la divine providence de lui départir dans cette terre d'exil.

(**) La navigation de ce canal ne sera suspendue que par les glaces; et seulement pendant environ deux mois de l'été. — Le

de Coëtmaloen, en la paroisse de Saint-Gilles-Pligeau; et qui, après avoir arrosé Guingamp et Pontrieux, va se perdre dans la mer proche l'Ile de Bréhat (31) :

---

nombre total de ses écluses est de 47; dont 19 sur le versant de Rennes, et 28 sur celui de Dinan. — Le trajet de 20 lieues de poste entre ces deux villes, a employé 24 heures, et s'est exécuté en deux jours. — Entre les nombreux avantages de ce grand moyen de communication, on doit surtout compter la valeur qu'acquerra une immense quantité de bois de construction et de chauffage, qui en avait été privée jusqu'à présent, faute de débouché. — Près le lieu dit le *Châtelier*, où a été portée la dernière écluse, est établi un barrage, qui donne une retenue d'eau suffisante pour mettre désormais les bateaux à même de partir tous les jours de Dinan pour Saint-Malo, et réciproquement.

Ile de Bréhat; et autres adjacentes.

(31) Cette île n'est distante de la pointe de l'Arcouet ou Arcouest, que d'un fort quart de lieue; et peut contenir environ 500 arpens de terrain cultivé. Le bras de mer qui la sépare du continent, est très-dangereux dans certaines saisons. Elle est formée de deux parties à peu-près égales, qui communiquent par une chaussée, et a une paroisse de son nom succursale de Paimpol. Sa côte, en général, est partout élevée; et sa découverte, mêlée de rochers, de sables et de vase. Sa population peut être de 1550 habitans, presque tous marins ou pêcheurs. Elle a trois ports, qu'on appelle la Corderie, la Chambre, et le Port-Clos. Ils sont tous les trois fort bons; et tout bâtiment de 260 tonneaux peut y entrer: mais ils assèchent; et c'est dans le premier que les habitans font presque tout leur commerce. L'ancrage au surplus n'est pas mauvais dans la rade, quoiqu'il y ait en plusieurs endroits des écueils sous l'eau. — Bréhat est le seul point entre Brest et Saint-Malo, où les frégates puissent séjourner quelque temps en sûreté: et pendant la guerre, c'est une bonne station pour nos Corsaires et nos convois. — On arrive à ses mouillages par le nord et par le sud de l'île: mais de quelque côté qu'on vienne les chercher, il y a beaucoup de précautions à prendre pour éviter les basses et les courants qui rendent ces passages

celles de Tréguier, de Lannion, et de Morlaix: celles de Landernau, et d'Auffen ou Aulne, qui se jettent

---

difficiles. — Tout son contour est défendu par dix batteries de côtes; outre une autre qui est sur *l'Ile-Verte* dont nous parlerons dans un moment: et son sol produit assez de blé pour nourrir les insulaires pendant la plus grande partie de l'année. — Elle a quelques pâturages, et des bestiaux: et environ quarante barques de 30 à 100 tonneaux, avec lesquelles elle fait le cabotage. — C'est à la pointe de l'Arcouest, qu'est le passage ordinaire de la terre-ferme, *et vice versâ*. — Bréhat avait jadis le titre de *Châtellenie*; et dépendait pour le spirituel de l'évêché de Dol. — C'est le lieu où, vers l'an 418, Fracan, parent de Conan-Mériadec, prit terre, à son arrivée de la Grande-Bretagne dans l'Armorique: après quoi il reçut du Prince un établissement en la paroisse dite depuis de son nom Ploufragan, à une lieue dans le S.-O. de St.-Brieuc. — En 1409, cette île, qui appartenait alors au comte de Penthièvre, fut prise par Edmond comte de Kent, anglais, qui en fit raser le château, et mit le feu à toutes les maisons: mais elle fut repeuplée peu de temps après. — En 1590, le duc de Mercœur y fit construire un fort sur les ruines du précédent: mais dans les derniers jours d'avril 1591, ce fort se rendit à discrétion au général anglais Norritz, agissant pour notre Roi Henri IV; et le vainqueur eut la barbarie de faire pendre quinze des soldats de la garnison aux ailes des moulins à vent. Cependant, le 3 juin suivant, les Malouins reprirent l'île pour le duc; qui s'en vit déposséder de nouveau par Henri de Kerallec, commandant de Tréguier, auquel le monarque Français en donna le gouvernement.

Bréhat est entouré de six autres petites îles, qui, de mer basse, et dans les grandes marées, lui sont réunies en partie, et forment avec elle un terrain de plus d'une demi-lieue du Sud au Nord, et de trois-quarts de lieue de l'Ouest à l'Est. — La principale de celles-ci est l'Ile-Verte, jadis l'Ile-des-Lauriers ou l'Ile-Vierge, (*Insula Laureaca*, ou *Insula-Virgo*), qui peut avoir de tour un quart de lieue. Ce fut, prétend-on, sur ce rocher, que le célèbre *Budoc*, breton refugié, forma la première communauté

dans la rade de Brest : l'Odet, la Laita, et le Blavet; dont le premier flue à Quimper, la seconde à

---

d'hommes qui ait existé dans ces parages, et qui fut durant quelques siècles comme un séminaire d'apôtres pour la péninsule armoricaine. Ce qui est plus certain, c'est que la réforme des Cordeliers dits de la Petite-Manche, ou à Manche-Etroite, ayant commencé en Bretagne l'an 1431, quelques-uns de ces religieux, trois ans après, obtinrent de Jean de Brug, évêque de Dol, la permission de s'établir dans l'endroit le plus caché de cette solitude: N.... de la Roche-Jagu, seigneur de l'île, selon Ogée, où, selon d'autres, Gilles de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, fit les frais de cet établissement. Ces bons pères y trainèrent une vie misérable pendant 24 ans; après quoi ils se séparèrent en trois troupes, dont chacune fonda un nouveau monastère : ce qui donna cours à ce dicton banal chez les Cordeliers: *Virgo peperit tres, et posteà infirmari cœpit, et fuit derelicta et sterilis ut antè*, (la Vierge, après avoir donné naissance à trois enfans, s'est affaiblie, et est redevenue stérile et abandonnée comme elle l'était auparavant). La première de ces colonies se rendit à Landerneau; la seconde se fixa à une demi-lieue de Morlaix; et la troisième vint planter son piquet sur l'île de Césambre, que la ville de Saint-Malo a en vue. (Voyez notre tome 2, note 150). — Peu de temps après le départ des Cordeliers, l'Ile-Verte fut occupée par les Récollets, qui l'ont gardée jusqu'à la Révolution. Ils y avaient un petit couvent; et un jardin de peu de rapport, qu'ils arrosaient avec l'eau d'une citerne aujourd'hui détruite. Cette maison servait de fois à autres de prison à des hommes détenus en vertu de lettres de cachet; et était le séjour habituel où les supérieurs religieux envoyaient faire pénitence leurs moines d'une conduite peu réglée. Ces solitaires vivaient des quêtes qu'ils faisaient trois fois l'an sur le continent. — Cette île, qui, selon Ogée, contient en tout 6 journaux, a à peine 2 hectares 1/2 de terre labourable. Sa communauté est maintenant démolie; et elle n'a plus guère d'habitans fixes qu'un fermier.

Bréhat, et ses voisines, dépendent toutes aujourd'hui de l'é-

Quimperlé, et le troisième au Port-Louis : enfin, celles d'Aurai et de Vannes. — Toutes ces dernières naissent

---

vêché de Saint-Brieuc, et ont long-temps fait partie du duché de Penthièvre. — Les petites ne sont point habitées, et ne produisent presque rien. — Toutes ne sont jamais bien tranquilles en temps de guerre : et en 1753, elles avoient été exemptes de fouages pendant quinze ans. — Celle de Bréhat en particulier a vu naître le brave amiral Charles Cornic, qui a donné une carte fort exacte de la Baie de Morlaix, gravée en l'an II par ordre du ministre de la marine.

Leur climat en général est venteux, variable et froid ; cependant le myrte et le figuier y réussissent très-bien. — Au milieu de la principale est un point fort élevé, d'où l'on en domine le pourtour. Elle ne possède pas de fontaine : on n'y boit que de l'eau de pluie, presque toujours saumâtre. Les seules curiosités naturelles qu'elle présente, dit M. Habasque (Not. Hist., etc., t. 1, p. 206), c'est du granit rose ; et une pierre branlante qui se trouve dans la partie nord. Cette pierre est considérable ; et elle est placée transversalement sur deux rochers, entre lesquels la mer vient se précipiter avec un bruit affreux.

Bréhat, ajoute-t-il, est une place de guerre de quatrième classe, et une pépinière d'excellens marins. — La mer y bat son plein à cinq heures et demie dans les nouvelles et pleines lunes. — On y voit encore les restes d'un vieux château ; et un phare a été établi depuis peu sur la haute roche des Héaux. — Enfin, son ras est très-renommé, pour les périls qu'il offre aux navires qui sont obligés d'y passer, ou même d'en approcher.

Du reste, la propreté et la probité des Bréhatins sont universellement connues : et une santé robuste est la juste récompense de leur modération en toutes choses ; vertu sans laquelle il n'est pas de bonheur sur la terre. — Ils ont aujourd'hui un bureau de poste, un des douanes, un frère de l'instruction chrétienne, deux sœurs du Saint-Esprit, et une sœur de la Providence, pour les petites écoles et les secours aux malades à domicile.

dans le pays, et toutes sont navigables dans l'espace où le flot remonte; mais cela ne s'étend pas loin.

richesses inéralog.

On connaît en cette province quatre mines de plomb très-riches (32), dans lesquelles se trouvent

Mines de plomb-argentifère du Pont-Péan, Huelgoat, Poullaouen, le Châtelaudren.

(32) La mine du Pont-Péan, ainsi appelée du village de ce nom dont elle est proche, est située dans la paroisse de Brutz, à deux lieues et demie dans le S.-S.-O. de Rennes, et à 500 pas à l'ouest du grand-chemin de cette ville à Bain. Elle est au fond d'une espèce de plaine en pente douce, que traverse la petite rivière de Seiche. — M. Danycan, sieur de l'Epine, de Saint-Malo, y forma le premier un établissement; et sa principale ouverture fut commencée en 1730, à 18 toises seulement de la rive gauche de ladite rivière. — Cette trop grande proximité de l'eau devait faire appréhender des suites fâcheuses; et elles eurent lieu en effet : ce qui détermina M. de Vernay, à qui la veuve Danycan avait cédé ses droits, à détourner le ruisseau dont il s'agit. — Malgré le succès qu'eut ce nouveau travail, l'ouvrage fut abandonné vers l'an 1750 : mais le génie du sieur Laurent le reprit six ans après, et rétablit les choses en bon état. — On en cessa encore l'exploitation en 1797 : mais une nouvelle compagnie a été autorisée en 1829, par ordonnance royale, à la remettre en valeur; ce qui jusqu'à présent n'a pas été exécuté, à cause des avances énormes qu'il faudrait faire, toutes les machines en ayant été détruites, plusieurs des galeries s'étant écroulées, et les eaux en ayant rempli tous les puits. — En 1733 et 1734, selon M. de Buffon, t. 11, p. 395, cette mine fournit jusqu'à dix-sept livres par cent de plomb, qui rendait lui-même trois onces d'argent par quintal. — M. de Laumont, inspecteur-général, prétend qu'elle renferme un filon peut-être unique en son espèce, où le métal est épars tant en rognons, qu'en aiguilles très-courtes, dans des veines de quartz qui traversent du schiste et des bancs de grès. — On y a trouvé des coquilles marines, des cailloux roulés, et un châtaignier entier à 240 pieds de profondeur. Cet arbre, dit M. Valmont-Bomare (Dict. d'hist. nat., t. 10, p. 361, édit. de 1791), était couché ho-

de l'étaim et de l'argent; et quelques autres non

---

risontalement dans la direction du filon : son écorce était convertie en pyrite ; l'aubier en jayet ; et le centre en charbon.

La mine du Huelgoat ou Huelgoët, à 3 lieues dans le N.-O. de Carhaix, et celle de Poullaouen, à deux lieues seulement dans la même direction, ont également été beaucoup endommagées par l'inondation : cependant les entrepreneurs sont parvenus à s'en garantir, au moyen de machines hydrauliques fort ingénieuses.— Le principal puisard de la première est à 845 pieds de profondeur ; et ceux de la seconde ont 200 pieds de moins. — Le produit annuel de celle-ci est évalué, en plomb, à 8000 quintaux ; et en argent, à 1200 marcs : et celui de l'autre, à 3000 quintaux en plomb, et 1600 marcs en argent. — Toutes les deux sont présumées correspondre avec celles de la Cornouaille-Anglaise, qui leur sont opposées ; et sont au nombre des plus considérables, non-seulement de la France, mais même de l'Europe. — Le métal s'y montre sous toutes les formes : et l'on y trouve en outre du sulfure de zinc, de fer, de cuivre ; du carbonate de chaux en cristaux blancs ; du sulfate de chaux ; de gros cristaux de quarts, etc. — On a aussi rencontré dans leur exploitation des racines de gros arbres, à plus de 30 pieds de profondeur au-dessous des débris d'une vieille forêt. — L'étang du Huelgoat, qui sert au desservice de celle de ce nom, et qui peut avoir un demi-myriamètre de circuit, est alimenté par deux gros ruisseaux qui prennent naissance dans les montagnes d'Arès. Ses eaux sont dirigées par un canal de 3600 toises construit à mi-côte, sur les travaux de la mine même, qui est ouverte sur le versant nord d'une montagne schisteuse, conchylifère, très-rapide, à côté des granits dont le pays abonde. — C'est à Poullaouen, distant d'une lieue trois quarts vers l'Est, que sont placés les principaux établissemens de l'administration de ces deux mines, ainsi que les fonderies et les magasins. On y apporte à dos de cheval tout le minerai que fournit le Huelgoat, lorsque ce minerai a été trié et lavé : là, quatre fourneaux à manche, trois fourneaux à réverbère, et deux fourneaux d'affinage, dont le feu est animé par de forts soufflets hydrauliques appelés trompes, servent à séparer le plomb et l'argent

encore exploitées, ou à-peu-près (33): un grand nombre de mines de fer, qui entretiennent habituellement

---

que contient cette matière; et les plus belles mécaniques, dues surtout à M. Blavon-Duchesne, en 1807, y débarrassent des eaux qui s'accumulent sans cesse dans ces vastes souterrains. — Les filons de ces mines existent dans des roches feuilletées granitoïdes : et le local où elles sont situées offre en général un grand air d'étrangeté. — Elles sont sans doute la richesse du pays; mais leurs écoulemens font en même temps le désespoir des habitans des environs, dont ils infectent les champs, détruisent le poisson, et les attaquent eux-mêmes de vives douleurs d'entrailles. — On ignore l'époque où les premières fouilles y furent faites : cependant on croit que l'exploitation de celle du Huelgoat fut commencée du temps et par les ordres de la duchesse Anne, qui avait tout auprès son château de Guibel; et que celle de Poullaouen a été originairement travaillée par les Anglais. — La Révolution avait beaucoup nui à ces deux superbes établissemens : mais ils commencent à reprendre leur ancienne activité; et l'on estime qu'ils font vivre habituellement plus de trois mille individus de tout sexe et de tout âge. — On a calculé qu'ils peuvent ensemble rapporter par an aux concessionnaires cinquante mille francs de bénéfice, tous frais prélevés.

Enfin, les mines de Martigné-Fer-Chaud et de Châtel-Audren renferment elles-mêmes un peu d'argent; mais cette dernière surtout encore plus d'arsenic, poison des plus violens pour tout ce qui a vie. — Elle fut découverte en 1762 par M. Valmont-Bomare, et elle étend au loin ses rameaux. Sa galène est grénelée, et contient depuis 7 jusqu'à 12 onces d'argent par quintal. On y trouve aussi de petits cristaux très-durs de spath diversement mélangés. Dès l'an 1771 quelques puits en avaient été abandonnés pour la raison que nous avons dite : aujourd'hui elle est totalement délaissée.

s mines mb non oitées.

(33) A Belle-Isle-en-Terre, en particulier, selon l'almanach royal de 1829 : à Landevan, à 3 lieues d'Aurai, proche le village de Rivalon : à Coatascorn, à 1 lieue 1/2 de Pontrieux : à Paramé et à

plusieurs forges et plusieurs fourneaux (34): deux mines

Châteauneuf, proche St-Malo, si l'on en croit M. de Robien, t. 2, p. 50; mais ce qui nous paraît extrêmement douteux : à Plougonver-Chapelle-Nevez, à 2 lieues et 1/4 de Callac, dans le bois de Coëtnec : enfin, à Piriac, à 2 lieues de Guérande, et sur la Pointe de Panhareng, au bord de la mer, une mine d'étaim oxidé; substance précieuse dont on a cru long-temps la France dépourvue, et dont les premiers rudimens furent découverts en 1812 et 1813 par MM. de la Guérande, Athénas et Dubuisson. — (Voyez le Lycée armoricain, Ogée, et le savant mémoire de M. de Laumont, inséré dans les observations sur la physique de l'abbé Rozier, mai 1786, page 366.)

(34) Les mines de fer de Bretagne, dit M. de Buffon, rendent 43 livres de fonte pour cent livres de minerai; celles du Dauphiné, 40 livres; les autres mines de France, 30 à 36 seulement: et un mille de fonte, communément 667 livres de fer forgé.

Mines de la pro— Manifabrique matié

La mine de fer, telle qu'on la tire de la terre, est un assemblage confus de matières assez hétérogènes; les unes ferrugineuses, et véritablement métalliques; les autres, ou sulphureuses, ou salines, ou simplement terreuses. Tantôt elle est en roches solides, comme celle de Rougé, à 2 lieues de Châteaubriant, proche les ruines du Château des Salles; et c'est celle qui donne davantage: tantôt elle est en grains, et presque à la superficie du sol. — On met toute cette masse en fusion par le moyen du feu: et parce que les parties métalliques, plus pesantes que les autres, tombent alors au fond des vaisseaux où elles sont contenues, on sépare aisément ce qui les surnage, et qui n'est pas de leur nature. — On coule ce fer fondu dans un canal ouvert qui a la figure d'un prisme triangulaire, et dont il prend la forme en se refroidissant. Ces longues pièces ainsi conditionnées, s'appellent des gueuses. — Cette fonte, qu'on peut répéter plusieurs fois pour avoir un meilleur affinage, laisse la matière dure et cassante: et l'on s'en sert en cet état pour ce qui n'a besoin que de dureté, tels que poëles, marmites, etc. — Afin de rendre malléable cette matière, on la remet au feu, de sorte qu'elle en soit toute pénétrée; et alors on la ramollit à coup de marteau,

de charbon de terre très-abondantes (35) : une mine

---

au point de lui faire prendre telle figure que l'on veut : mais cette opération lui fait perdre sa première propriété, la fusibilité. — Enfin l'on termine par la passer à la fenderie, pour la couper en lames comme nous la voyons.

On prétend qu'un demi-arpent de taillis, pris dans toutes les qualités de fonds et d'essences de bois, suffit pour fabriquer un millier de fer : fondé sur ce qu'un demi-arpent de bois produit communément 450 pesant de charbon ; ce qui donne 4 livres et demie de charbon pour une livre de fer, quantité suffisante pour convertir en fer le minerai. (Statistique de France, 1803, t. 2, p. 190). — On estime aussi que, de toutes les usines où l'on traite le fer en Bretagne, celles des Côtes-du-Nord donnent en fonte 15,500 quintaux, et en fer forgé 9150 ; le Finistère, en fonte 20,000 ; l'Ile-et-Vilaine, en fonte 24,300, et en fer forgé 6,000 ; la Loire-Inférieure, en fonte 50,500, et en fer forgé 31,530 ; enfin le Morbihan, en fonte 12,000, et en fer forgé 7,300 ; non compris l'acier, la tôle, et autres objets.

Les hauts-fourneaux s'alimentent des mines de fer, qui ne doivent pas en être éloignées ; les forges d'affinerie, soit des gueuses sortant des hauts-fourneaux voisins, soit de vieille ferraille ; et les aciéries, tôleries, etc, des fers affinés.

e houille
ınguen
Mouzeil.

(35) Le charbon de terre, charbon minéral, ou houille, est une substance inflammable composée d'un mélange de pierre, de terre, de bitume, de soufre, et probablement de diverses décompositions végétales. On en trouve dans toutes les parties du globe, et ordinairement à de grandes profondeurs, soit par veines, soit par couches, depuis 2 à 3 pouces jusqu'à 40 pieds d'épaisseur. Sa couleur est d'un noir foncé ; et sa tissure feuilletée varie suivant les lieux. Une fois allumée, elle conserve le feu plus long-temps, et produit une chaleur plus vive que le charbon de bois. L'action du feu la réduit ou en cendres, ou en une masse poreuse et spongieuse qui ressemble à des scories ou à de la pierre-ponce. La plus bitumineuse est la plus parfaite ; elle se tire des environs de Newcastle, en Angleterre, où elle est un

d'antimoine à Goudelin, à trois-quarts de lieue ouest

---

objet de commerce très-considérable. C'est communément dans les pays montueux, que ses mines se rencontrent : et leurs indices sont des sédimens d'eau noirâtre, ou d'ocre jaune, presque point attirables à l'aimant, des vapeurs sulphureuses, un terrain bitumineux, des pierres portant des empreintes de lonchites ou autres plantes de ce genre. La tarrière pour sonder le terrain, est la voie la moins équivoque ; et son rapport est toujours assuré. Pour exploiter ces mines, on fait deux trous qui traversent les couches de charbon : l'un sert à placer des pompes pour épuiser les eaux, l'autre pour tirer au-dehors la matière. Ces trous, puits, ou bures, qu'on multiplie [illegible]e, servent aussi à communiquer aux galeries souterraines, lorsqu'elles sont établies ; et à ménager un courant d'air nécessaire pour la vie des ouvriers. — Il règne de temps à autre dans ces abîmes des vapeurs mortelles, connues sous le nom de mofettes ou moufettes, et de feu-brisou ou térou. — Les premières de ces exhalaisons paraissent sous la forme d'un brouillard épais. Dans les chaleurs de l'été, aussitôt que les travailleurs voient la lumière de leurs lampes s'affaiblir, le plus sûr moyen pour eux est de se retirer promptement de la mine. L'effet de cette vapeur est d'appesantir, d'endormir ; mais elle agit quelquefois si brusquement, que ces malheureux n'ont pas le temps de gagner le haut de l'échelle. Ils tombent alors comme morts : mais on peut les rappeler à la vie, en les portant à l'air, les couchant sur l'herbe le ventre contre terre, la bouche appliquée au-dessus d'un trou fait en terre ; et leur appliquant un gazon sur la tête. On leur fait avaler un peu d'eau et d'esprit de vin, qui les excitent à vomir une grande quantité de matières noires, et les tirent de leur profond sommeil. Avant que de se remettre à l'ouvrage, ils descendent une chandelle allumée, pour reconnaître l'état de la mine. — Le feu-brisou est une autre exhalaison qui sort avec une espèce de sifflement des fentes souterraines ; et paraît sous la forme de ces fils d'araignées qu'on voit voltiger dans les airs. Les mineurs tâchent de les saisir avant qu'ils touchent à leur lumière, et les écrasent dans leurs mains. S'il en sort une trop grande quantité,

de Lanvollon, selon M. de Robien, t. 2, p. 56; ou

---

et qu'ils ne puissent y suffire, ils éteignent leurs lampes, se couchent le ventre à terre, crient à leurs camarades d'en faire autant. Si quelqu'un de ces fils vient à toucher leur lumière, il prend feu : à l'instant il se fait dans la mine une explosion semblable à un coup de tonerre. Ceux qui se trouvent debout, sont tués ou blessés : ceux au contraire qui se sont couchés, n'éprouvent aucun mal ; parce que l'effet se porte toujours contre la voûte supérieure. — En Angleterre et en Ecosse, lorsqu'on a été un jour sans travailler, on a recours à cette précaution : un ouvrier descend le premier, revêtu d'une chemise de toile mouillée, tenant une lumière au bout d'une perche. Le ventre contre terre, il approche de la fenté d'où sort la vapeur, et y met le feu. Aussitôt l'explosion est terrible : mais le danger est passé, et l'air est purifié ; on descend alors pour se mettre au travail.

La charbonnière de Languen ou Languin, dans la paroisse de Nort, à 5 lieues 2 tiers N.-N.-E. de Nantes, a des puits de plus de 400 pieds de profondeur, où a été établie l'une des premières pompes à feu dont il ait été fait usage dans le royaume. — Elle fut ouverte en vertu de lettres-patentes du 15 juillet 1746. — La fourniture de son charbon a été jusqu'au-delà de 150 fr.; ce qui l'approche de celui de Newcastle, le plus estimé après celui d'Ecosse, dont tous les gens riches se servent en Angleterre dans leurs appartemens, parce qu'il ne fait presque pas de cendre, qu'il donne une chaleur vive, et une fumée peu épaisse. — On trouve dans les environs de cette mine du quartz laiteux. — On projeta en l'an IX d'y établir une fabrique de *Coack*, enduit supérieur au goudron ; pour mettre les bâtimens de mer à l'abri de la piqûre des vers ; mais ce projet n'eut pas de suite. — On abandonna cette mine en 1820, par faute de moyens commodes et économiques de transport ; mais en 1828, M. de Grandville y fit de nombreuses améliorations, et la remit en activité. — Elle s'étend dans l'Est jusqu'à celle de Mouzeil, découverte il y a quelques années sur la ligne qui joint Languen à Montrelais ; et où, depuis 1828 encore, sont établies trois machines à vapeur.

plutôt, selon d'autres qui se disent mieux instruits,

Autre mine de la même matière à Montrelais.

La charbonnière de Montrelais, à une lieue dans le Nord de Varades, et une lieue et demie dans le N.-O. d'Ingrande, n'est guère inférieure à la précédente pour la qualité; et l'emporte beaucoup sur elle pour la quantité. — Elle fut concédée en 1765 à une compagnie; et en 1768, il y avait déjà deux filons en exploitation. Le sommet de ces veines montait alors jusqu'à six pouces de la superficie de la terre: l'excavation dépasse maintenant 1200 pieds. — On y descend dans un tonneau, jusqu'aux galeries et tailles; et ensuite, de bure en bure, par des échelles droites. — Ses filons s'étranglent ou s'élargissent dans leurs courses et dans leurs tranches; et semblent courir du levant au couchant, par Mouzeil comme nous l'avons dit, jusqu'au-delà de Languen. Quelques-uns, d'un autre côté, passent sous le lit de la Loire; et communiquent aux houillières de Montjean, situées dans le département de Maine-et-Loire. — Cette riche mine occupait en 1790 huit cents ouvriers; et produisait 135,000 hectolitres de marchandise, transportable à peu de frais à Nantes, à cause de son voisinage du fleuve: aujourd'hui elle en donne, année commune, de 350 à 400 mille; et les extractions pourraient y être portées à 700 mille de plus. — Sept puits, et sa première pompe à feu, sont depuis long-temps abandonnés: d'autres ont été ouverts dans les communes circonvoisines. — M. Bomare assure avoir ramassé dans cet abîme, à une profondeur étonnante, de très-belles empreintes de la *Fougère-Arbrisseau*, qui ne croît qu'en Chine et en Amérique, à la hauteur des arbres fruitiers de l'Europe. — M. Dubuisson affirme lui-même y avoir remarqué d'autres empreintes très-distinctes de feuilles de *Palmier*. — Enfin M. de Laumont cité plus haut, atteste y avoir trouvé, ainsi qu'à Languen, à plus de 400 pieds de profondeur, de la stéatite blanche, interposée dans les veines mêmes du charbon; des poudings; des cailloux de quartz à demi roulés, et pourvus de la propriété singulière d'entamer facilement le cristal de roche; et un peu d'agathe. — « Ce n'est pas sans effroi, dit M. Huet « (Stat. du dép. de la Loire-Inf. p. 117), que le curieux se con- « fie au tonneau pour descendre dans ces souterrains, séjour

(car nous n'avons pas vérifié la chose par nous-mêmes),

« d'une nuit éternelle. La nouveauté du spectacle, la hardiesse « de l'entreprise, ces empreintes de fougères, de roseaux, de « poissons inconnus, tristes vestiges du bouleversement d'un « vieux monde, peuvent un moment fixer ses regards, et son « attention : mais tout-à-coup une mine éclate ; et l'observateur, « effrayé de cette secousse imprévue, n'aperçoit plus que l'hor- « reur de sa situation. Guidé par un pâle flambeau au milieu « d'hommes enfumés et silencieux, occupés de travaux que ne « régle point le cours du soleil, il c[illegible]re plongé dans les de- « meures de la mort. Un éboulement soudain, le dégagement « d'un gaz meurtrier, une inondation, un incendie, tous les élé- « mens semblent conspirer contre lui. Oh qu'il quitte avec plai- « sir ces vastes tombeaux, pour revenir à la lumière! »

Heureuse tentative du même genre près de Quimper et autres lieux.

Outre ces deux mines ouvertes, on a reconnu à Plogoff, à Binic, à Oudon, à Mauves, à Blain, à Bouvron, à Melesse, à Cléden-Cap-Sizun, à Crozon, etc., divers affleuremens de ce charbon fossile si propre à économiser le bois de chauffage; mais jusqu'à présent on n'a guère poussé plus loin cette reconnaissance. — Cependant on a été plus avant dans les environs de Quimper, sur la rive droite de l'Odet, où cette substance est fort multipliée. Le 17 prairial an IX surtout (6 juin 1801), un arrêté des consuls concéda au département de la marine l'entreprise qu'avait commencée en l'an II le citoyen Cormier, et qu'il avait interrompue deux ans après. Les travaux furent en conséquence repris au mois de ventôse an X (février et mars 1802), sous la direction du même personnage. Cinq veines furent ouvertes, et trouvées bien réglées dans leurs encaissemens. Leur mur est un gneiss, leur toit un schiste, et leur gangue un schiste stéatiteux très-friable, dans lequel on voit briller le charbon par filets plus ou moins forts. Ces cinq veines, dont l'inclinaison est la même de l'E. à l'O., se rapprochent et s'améliorent à mesure qu'elles s'éloignent de la surface de la terre : ce qui fait espérer qu'au point de leur réunion elles offriront une masse considérable de matière excellente. — Le 27 floréal an X encore (17 mai 1802), on fit au port de Brest des expériences comparatives

à Bringolo son ancienne Trève (36) : une multitude

entre le meilleur charbon d'Angleterre et celui de la mine dont il s'agit. Il fut constaté à cette époque, que ce dernier n'était pas inférieur à l'autre ; et dix barriques de ce combustible qui en furent extraites plus d'un an après à une plus grande profondeur, prouvèrent qu'il se bonifie sensiblement à proportion qu'il s'enfonce davantage. Néanmoins son exploitation en cet endroit n'est pas encore bien régulière ; malgré qu'elle offre à la marine française, par la position de la mine sur un petit port placé entre Brest et Lorient, une ressource extrêmement précieuse. (Statist. du Finist. an XII).

Il est à remarquer au surplus, pour les amateurs d'histoire naturelle, que toutes les mines de houille sont en couches dans les terrains secondaires ; mais en général adossées à des terrains primitifs, d'où les sucs lapidifiques et la décomposition des matières végétales s'étant précipités dans les méandres propres à les recevoir, y ont formé, par une lente et longue fermentation, la substance bitumineuse qui est la base du charbon minéral.

Enfin, il ne sera peut-être pas inutile à quelques-uns de nos lecteurs, de leur apprendre que, pour certaines opérations, notamment pour le chauffage des appartemens, on épure la houille : ce qui consiste à la dépouiller d'une partie du bitume qu'elle contient, par une première combustion qu'on arrête à propos. Dans cet état, elle brûle sans répandre une odeur désagréable, et sans se ramollir.

Antimoine ; ce que c'est.

(36) Suivant une tradition peu fondée, le nom de ce demi-métal lui est venu de ce qu'un moine, appelé Valentin, bénédictin d'Erfort ou Erfurt en Thuringe, en empoisonna dans le seizième siècle tous ses confrères, en croyant leur donner un bon cordial. Mais il est beaucoup plus vraisemblable que sa dénomination a été tirée des deux mots grecs *anti* (contre), et *monos* (seul) ; parce que cette substance, dans sa mine, est constamment alliée à d'autres matières, surtout aux principes du soufre. — La Hongrie était autrefois le seul lieu où l'on trouvât des minières d'antimoine : maintenant on en trouve à Langeat, à Brioude, et en beaucoup d'autres parties tant de la France que du reste de

d'autres substances minérales, dont la plupart appartiennent depuis long-temps à la science; mais pour plusieurs desquelles M. Dubuisson, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes, a réclamé la priorité de la découverte (37): une immense quan-

l'Europe; mais, au rapport de M. Savary (Dict. du Comm., t. 1, p. 676), celui de Bretagne et de Poitou est le plus estimé. — La qualification de régule, ou petit-roi, a été donnée par les chimistes au culot métallique de ce minéral; parce qu'il semblait annoncer l'arrivée du grand-roi qu'ils cherchaient, c'est-à-dire de l'or. On l'allie avec le plomb, à la dose d'un huitième, pour en faire des caractères d'imprimerie. Mêlé avec le cuivre, il rend aussi les cloches plus sonores. Enfin, l'on en fait aujourd'hui la base des purgatifs les plus puissans; après avoir été solennellement proscrit en 1566 par la faculté de médecine, et avoir, en 1609, occasionné la dégradation du sieur Paumier, grand chimiste de Caen, qui avait osé y recourir.

Autres substances minérales.

(37) Voici les noms de quelques-unes de ces substances. — La pyrite magnétique de Werner (fer sulfuré ferrifère), trouvée dans l'amphibolite et dans la diorite, aux lieux dits le Chêne-Vert, la Chatterie, et le Four au Diable. . . Le fer phosphaté, dans la pegmatite, et le lignite enveloppé d'argile, dans le même gissement. . . . L'émeraude avec grenat et fer sulfuré, la grammatite, la prehnite, le titane calcareo-siliceux, aux mêmes endroits encore. . . Le titane oxidé-ferrifère, aux Touches. . . Le fer chromaté, dans l'amphibolite, à La Chatterie. . . Le manganèse phosphaté, dans l'eurite, en la commune d'Herbignac. . . Le fer oxidulé-titanifère massif, à La Haie, en Maisdon. . . La macle hyaline ou andalousite, dans le stéaschiste, sur la route de Rennes. . . Le pyroxène et l'hydrocrase, dans le même gissement. . . Plusieurs fossiles nouveaux; ent'rautres une espèce inédite d'oursins, et une hinnite. — (Lyc. arm., t. 7, p. 6.)

M. Charles Hersart, ancien ingénieur des mines, dont le souvenir ne sortira jamais de mon cœur, a fait, de son côté, dans la

tité de fontaines minérales froides (38) : des latomies ou carrières d'ardoises et autres pierres tégulaires, à

---

département de la Loire-Inférieure, de nombreuses et intéressantes reconnaissances relatives à la géognosie et à la minéralogie. — Il est en particulier le premier qui ait envoyé au cabinet de l'école des Mines, à Paris, des staurodites de Corrai et de Scaër, qui jusqu'à lui n'avaient encore été vues de personne dans leur gangue. — Il a aussi analysé savamment la terre ou argile savonneuse de Nantes, qui, à de légères différences près, est identique avec la pierre de lard des Chinois.

(38) On trouve de ces sortes d'eaux, analysées ou non, spécialement à Cancale, à Saint-Jouan-des-Guérets, à Saint-Servan, à Saint-Suliac, à La Gouesnière, à Plouër, à Loyat, à Bécherel, à Montfort, à Saint-Méen, à Josselin, à Guichen, et en plusieurs autres communes du ci-devant diocèse de Saint-Malo : mais, quelque salutaires qu'elles soient toutes, elles le cèdent de beaucoup à celles de Dinan, qui passent pour les meilleures de toute la Bretagne. — L'évaporation de ces dernières a donné un résidu dont les principes salins sont dans les proportions suivantes : muriate calcaire, 54 p. ; muriate de soude, 44 ; muriate de magnésie, 33 ; carbonate calcaire, 37 ; sulfate calcaire, 20 ; silice, 8 ; oxide de fer (carbonate acidulé), 30. — On peut en faire usage en tout temps, lorsqu'on les boit aux repas, en les coupant avec du vin : mais elles ne conviennent pas aux personnes tourmentées de diarrhée continuelle, de coliques constantes, ou de vomissemens répétés ; accidens qui annoncent une sensibilité particulière et habituelle, une irritation inflammatoire, et un engorgement d'estomac. — Elles ont une saveur ferrugineuse, et une transparence parfaite, lorsqu'elles sortent de la fontaine : mais si on les conserve pendant quelque temps exposées à l'air libre, elles ne tardent pas à se troubler, et à former au fond des vases dans lesquels on les reçoit, un dépôt assez abondant ; elles perdent alors leur qualité martiale, et n'ont plus guère que celle d'une eau potable ordinaire : aussi est-ce à leur source qu'on en fait communément usage. On peut cependant en transporter à des distances

Eaux martiales de Dinan en particulier.

Carentoir, à Renac, à Châteaulin, à Saint-Vincent-des-Landes, à Mur, à Caurel, à Plounevez-Quintin, à Nozay, à Lannion, à Gourin, à Cornon, à

---

assez éloignées; pourvu, si l'on veut qu'elles arrivent en bon état, qu'on les bouche exactement dans des bouteilles, immédiatement après qu'elles ont été puisées. — Elles se prennent froides, autant que faire se peut : si on les fait chauffer, elles se troublent et s'altèrent. — On éprouve assez souvent que les malades ressentent des envies de vomir, les premiers jours qu'ils en prennent; surtout quand ils en boivent à trop grands verres coup-sur-coup : mais on évite cet inconvénient, en commençant par deux ou trois verres pris à la distance d'une heure au moins. — Une pellicule légèrement gluante, et d'un jaune irisé, en recouvre la surface dans la fontaine : et elles ne sont pas beaucoup plus abondantes dans les grandes pluies que dans les grandes sécheresses. — Leur température est aussi à peu-près toujours la même en toute saison : du mois de janvier au mois de juillet, elle ne varie que de trois degrés. — On leur attribue à juste titre une propriété apéritive, détersive, astringente et corroborante. — La source qui les donne est à un quart de lieue de la ville, entre deux montagnes, proche les Moulins d'Argantel; et sur un fonds qui appartenait originairement au chapitre de Saint-Malo, auquel les ducs l'avaient concédé. — Les Etats, en 1766, ayant accordé 5174 livres à la communauté de Dinan, pour acheter ce terrain, à l'effet d'y faire diverses plantations, et d'y construire une salle à l'usage des buveurs; les chanoines se prêtèrent à ce projet, par leur délibération du 12 août 1768 : ce qui ne fut pourtant exécuté qu'environ deux ans après. — C'est aujourd'hui un lieu charmant, dont on a rendu l'accès aussi agréable que facile; grâce aux liberalités d'un auguste personnage qui, en 1817, donna de sa cassette pour cet objet une somme assez considérable. — Cette fontaine est célèbre par le concours des étrangers qui s'y rendent tous les ans au mois de juin : et on la tient exactement fermée pendant tout le temps qu'on ne boit pas. — Dès l'an 1648, M. Duhamel avait fait connaître la vertu curative de ces eaux : mais leur salubrité a été depuis encore mieux développée par le

Derval, à Plestin, à Châteaubourg, à La Roche-Dérien, à Moisdon, etc.: beaucoup de pierres de grain, et d'autres propres à toutes sortes d'usages (39) :

docteur Bigeon, et par le docteur Chifoliau, de Saint-Malo, dont le mémoire obtint le prix de la société royale de médecine, le 28 août 1781.

Le reste de la province est lui-même aussi bien pourvu de pareilles sources, dignes de la réputation dont elles jouissent. — Telles sont, entr'autres, celles de Lannion, de Paimpol, de Lamballe, de Fougères, du Teil, de Châteaulin, de Morlaix, de Saint-Pol-de-Léon, de Port-ar-Hantic près Pontcroix, de Romazy, de La Tourbie proche Quimper, du Pargo près Vannes, de Pornic, du Fail proche Quintin, de La Chapelle-sur-Erdre (*), de Binic, de l'Ebeaupin, de La Biliais en Saint-Etienne-de-Montluc, de Plouneventer, de La Plaine, de La Bernerie, etc. — Toutes ont une saveur d'encre plus ou moins marquée; toutes précipitent le fer sous la forme d'un magma plus ou moins abondant: et comme plusieurs sont près des côtes, elles procurent en outre, aux personnes qui en ont besoin, l'avantage des bains de mer.

(*) A un quart de lieue de ce bourg, est surtout celle de Forges, qui n'est distante que de quelques toises du pont de ce nom. — Elle est au pied d'un coteau de gneiss d'une assez grande élévation, et sur lequel on ne remarque aucune trace de fer. — Elle est très abondante, et ne donne pas moins de deux pintes par minute. — Son eau est d'une saveur ferrugineuse, et d'une odeur atramentaire bien prononcée: elle contient, outre le fer, des sels magnésiens, de l'acide carbonique, etc. — Son usage est recommandé dans les cas de chlorose avec atonie, chez les jeunes personnes; dans l'édémacie avec engouement des viscères abdominaux; après les fièvres intermittentes; dans la dispepsie; enfin, dans le plus grand nombre des affections qui dépendent de la faiblesse des organes de la digestion. — Cette eau, bienfait signalé de la nature, est recueillie dans une jolie fontaine; et l'emporte sur celle de La Plaine, par la beauté du pays où elle se trouve.

(39) Superbe pierre de taille en l'île de la Colombière, proche

quelques dépôts de marbres imparfaits, très-éloignés d'avoir la blancheur de celui de Gênes ou de Paros :

[Pier]res et terres [d]iverses espèces. Saint-Jacut : à Bécane, entre Lanhelen et le Tronchet : à Saint-Julien de Vouvantes : aux environs de Lorient : à Brelles : à Crach : à Saint-Quay, etc. — De beau grison ou moellon, à Peaule, près La Roche-Bernard : à Orvault, à l'O.-S.-O. de Nantes : et en mille autres lieux. — Pierres lamellées, à Saint-Cast : à Vigneux, etc. — Schorl noir, dans la carrière de Cly, proche Guérande, d'où ont été tirés les échantillons qu'on admire au cabinet de la Monnaie, à Paris. — A la Pointe de Piriac, le troop des Suédois, où pierre de corne, qui donne un verre propre à la fabrication des bouteilles. — A Dinault, de ce quartz gras, huileux, et très-luisant dans ses fractures, que les mineurs, suivant M. Bomare, prétendent être l'indice d'un minéral de prix. — Dans les alentours de Fougères et de Châteaubriand, du porphyre. — à Plouzec, de la pierre à crayon et à aiguiser les outils. — A Plounez, et à Coësmieux, une espèce de serpentine qui se durcit à l'air, et se travaille facilement; de l'albeste étoilé, et diverses autres pierres à base magnésienne. — A La Hermoet ou Hermoi, près le village de Cartraver, du marbre gris-noir, veiné d'un blanc sale; qui prend assez bien le poli, mais qui ne peut être employé qu'aux menus ouvrages, et dont on fait pourtant des tables assez belles. — A l'Ile-Ronde, dans la rade de Brest, d'autre marbre noir dont on fait de la chaux : et sur la côte de Plougastel, une sorte de marbre blanc qu'on prendrait pour du quartz. — A Plouvara, près de Pontrieux, etc., des pierres calcaires. — A Mégrit, d'excellent grès qu'on sculpte sans peine. — A Laniscat, près de l'ancienne abbaye de Bon-Repos, d'immenses dalles de schiste du plus bel échantillon. — En quelques endroits du ci-devant diocèse de Léon, de ce granitello de couleur ardoisine, et d'un grain très-fin, qu'on nomme dans le pays pierre de Kersantou; qui rend un son clair quand on le frappe avec du fer, et dont le temps n'altère que peu ou point les roses et autres ornemens légers qu'on en fait; tandis qu'il décompose à ses côtés les granits les plus durs. — A Cambon, Missillac, Brutz, Vieillevigne, Juigné, Couffé, le Pin, la vallée de la

plusieurs bassins calcaires : enfin, des singularités en tout genre (40), tant naturelles qu'artificielles; et à

Chaume près Machecoul, etc.; de la pierre à chaux encore, composée d'un calcaire très-coquillier. — Ailleurs, du quartz améthisté; des pierres à ferrer les chemins; du spath tantôt dur, tantôt tendre. — Aux environs de Paimpol et du Croisic, du kaolin ou terre à porcelaine, extrêmement pur, qu'on a commencé récemment à employer à Nantes, où il remplace avantageusement celui qu'on tirait à grands frais de Limoges. — Dans une lande près de Bazouges-la-Pérouse, de cette pierre landrass ou calaminaire, que les Suédois recherchaient autrefois tant pour convertir leur cuivre rouge en laiton. — A St-Grégoire, St-Juvat, Tré[illegible], Evran, St-André-des-Eaux, St-Aubin d'Aubigné, et Mel[illegible], une sorte de sable dit de St-Grégoire, où se trouvent divers fossiles, tels que cœurs, casques, porcelaines, cames, tellines, peignes, dents de poissons, corail blanc, vermisseaux tubulaires, etc., qui attestent le passage de la mer sur tous ces lieux. — A Plestin, à St-Léonard, etc., du kaolin encore, du moins présumé tel. — A l'Ile-de-Grouais, etc., du sable ferrugineux qui peut servir d'émeril. — Dans l'anse de Saint-Quay, d'autre sable magnétique, noir, brillant, et aussi pesant que la limaille de fer, mais qui n'entre pas en fusion au feu de fourneau. — Proche la Feuillée, et sur les sommités des montagnes d'Arès, beaucoup de grès quartzeux. — Dans les alentours de Lesneven et de Scaër, du quartz-cristallisé, souvent mêlé de schorl et de tourmaline, dont les stries sont très-prononcées. — Sur plusieurs points des côtes de St-Malo, du Croisic, de St-Pol-de-Léon, etc., de ce mica brillant qu'on appelle or ou argent de chat, selon sa couleur, et qu'on emploie pour mettre sur l'écriture fraîche. — Quelques gîtes de marne, selon M. de Robien, à Pacé, Betton, le Dreneo, Gouarec, etc. — Enfin, à Tressé, Queven, St-Armel, et une multitude d'autres endroits, des terres à potier, d'autres ocreuses, etc., des argiles réfractaires, de la castine, et autres substances analogues, soit formées, soit dans l'état de transition.

(40) A Saffré, canton et à une lieue et demie S.-S.-O. de Nozay (au rapport de MM. Ogée, le Boyer, et Girault), à peu de dis- Singularités de toute espèce.

Poligné, sur la route de Rennes à Nantes, à un demi-quart de lieue au sud du Bourg, une tripolière d'une

---

tance du château, et au milieu d'une prairie marécageuse, se voit un gouffre sans fond, plein de poisson; et dont l'eau, très-froide en été, est chaude en hiver. On prétend que c'est la principale source de l'Isac. — Dans la forêt de la même paroisse, les ruines d'un très-ancien édifice dit le château du Fief-Robert: monument dont les auteurs ne sont pas connus, et que nous ne mentionnons ici, que parce que son nom rappelle ce fief imaginaire si célèbre dans les romans, où les maris sont les très-humbles vassaux de leurs femmes. — A Saint-Brévin, à l'entrée et sur la rive gauche de la Loire, des brières d'un calcaire tendre, friable, et formé de détritus de coquilles, où M. Hersart (Lyc. Arm. t. 15, p. 401), assure avoir trouvé un squelette humain renfermé. — A quelque distance de Tréguier, selon M. de Buffon, t. 12, p. 512, les traces d'un volcan éteint; quoique, selon d'autres, rien, dans toute la Bretagne, n'annonce que la nature y ait été quelque part en aucune convulsion de ce genre. — Dans la commune de Parigné, d'après M. Peuchet, l'étang de la Lande-Marelle, où une croûte d'herbages forme une île flottante, sur laquelle les bestiaux vont paître. — A Saint-Nazaire, un rocher qu'on croit renfermer de l'aimant; parce que la boussole des marins a coutume d'y varier; et qu'auprès de la maison de la Ville-Martin, dans un champ nommé de Lorme, on trouve une grande quantité de pierres magnétiques de diverses grosseurs, dont on montre quelques-unes au muséum de Nantes. — A quelque distance du château du Guildo, en Créhen, en descendant la rivière, une pierre de 6 à 7 pieds de long sur 4 ou 5 de large et 5 ou 6 d'épaisseur, qui, quoique d'un grain extrêmement serré, rend, quand on frappe dessus avec une autre, un son éclatant. — A Plogoff, un abîme appelé l'enfer, où la mer s'engouffre avec un bruit épouvantable. — A Elven, suivant M. de Fréminville, un reliquaire où, depuis près d'un siècle, s'était conservé intact le corps d'une jeune fille, dont les cannibales de 1793 dispersèrent les restes: phénomène, ajoute-t-il, (Antiq. de la Bret., Finistère, p. 232), qui se répète encore actuellement, depuis

espèce si peu commune, qu'elle a donné lieu à M. Garidel de la regarder comme un vaste dépôt de

---

plus de vingt-cinq ans, à Landeda, près de Lannilis. — Au Pin, dans un champ nommé Tromaine, des ormeaux dont le bois est aussi dur que le bois de fer de nos colonies; et qu'on ne peut travailler qu'avec la scie, à cause de ses fils croisés et serpentans. — Dans les environs du château de Peret, à 2 lieues et demie de Guémené, des arbres et des cailloux au milieu desquels sont figurées des mâcles, ou losanges vides. — A Baud, Corrai, Scaër, Talensac, et autres lieux, des pierres également mâclées; et d'autres représentant soit des croix régulières, soit des croix de Saint-André. — Du côté de Rennes, des poudings ou aggrégats de cailloux divers qui, par leur dureté et l'éclat de leur poli, peuvent soutenir le parallèle avec les pudings-stone d'Angleterre, (Mém. de l'Acad. des Sc., année 1753, 1re suite, p. 222). — Dans un cimetière de Quimperlé, d'après M. Ogée encore, quelques veines de terre douées de la propriété de préserver de la corruption les corps qui y sont inhumés. — A Saint-Hilaire de Chaléons, un très-petit ruisseau qui a flux et reflux, quoiqu'il n'offre aucune communication avec la mer, distante de 5 lieues. — A Plouer, les landes de Læmon semées de rochers qui rappellent presque, sur une longueur d'environ un demi-quart de lieue et une largeur de 100 pieds, cette grêle de pierres que, selon la fable, Jupiter fit tomber du ciel, pour favoriser le combat d'Hercule et de son fils Læmon contre les géants Albion et Bergion, fils de Neptune. — A Pluherlin, un autre de ces champs pierreux d'une demie-lieue en tout sens, nommé le Haut-Brambien. — Aux Boissières, dans la montagne des Buis, près Saint-Brieuc, une ancienne mine de plomb qu'on croit avoir été exploitée par les Romains; dans laquelle on a trouvé en 1780 des galeries larges de 17 pieds, des puisards, et des pièces de charpenterie très-bien conservées. — Près de l'étang du Huelgoat, un ruisseau qui disparaît entre les rochers, et reparaît à 400 pas de là avec tant de rapidité, qu'un canard jeté dans ce gouffre en sort en moins de 9 minutes. — Sur la gauche du même ravin, dit M. de Cambry, une de ces pierres de dogan dont nous parlerons plus loin. Elle a

bois fossile décomposé (Bomare, art. tripoli). Plusieurs autres naturalistes au contraire n'y ont vu qu'une glaise

---

11 pieds de long, sur 8 de large et 12 d'épaisseur: et elle est tellement en équilibre sur le sommet de deux autres, qu'un seul homme qui s'y prend convenablement lui imprime sans beaucoup d'efforts des oscillations sensibles, tandis qu'une compagnie toute entière d'artillerie a inutilement essayé de lui donner le moindre mouvement, faute d'en savoir le secret.— A l'entrée de la forêt de Saint-Méen, sont peut-être encore aujourd'hui quelques chênes séculaires et monstrueux, vrais baobabs de notre Bretagne, dans l'un desquels il me souvient d'avoir entré, en 1782, avec dix-neuf de mes condisciples.—Dans la forêt du Gâvre, selon M. Richer, (Voy. dans le dép. de la Loire-Inf., Lettr. 2, p. 120), proche la métairie de la Magdeleine, est un autre chêne nommé le Chêne-au-Duc, parce qu'on le croit contemporain des anciens souverains de notre province. Sa base offre 51 pieds de circonférence; et il mérita d'être visité par un de nos Rois, lorsqu'il vint dans ces contrées.— En la cour de l'ancienne hôtellerie du passage de Plougastel-Daoulas, située à 150 pas du bord de la rade de Brest, est un puits singulier de 20 pieds de profondeur, dit fontaine Saint-Languy, dont l'eau descend quand la mer monte, et monte quand la mer descend: phénomène dont on peut voir l'explication soit dans le dictionnaire de Bomare, t. 11, p. 543; soit dans celui de la Martinière, Art. Puy de Plougastel; soit dans les Mémoires de l'académie des sciences, année 1717, p. 11; soit dans le Lycée Armoricain, 82me livraison, p. 254; ou dans les Entretiens physiques du père Regnault, t. 2, p. 263.— Enfin en différens autres cantons de la province, diverses autres raretés plus ou moins dignes de remarque, dont l'énumération nous menerait à l'infini......

Fichades et autres monumens druïdiques.

Mais ce qu'on admire le plus en Bretagne, ce sont ces pierres levées ou fichées qui ont fait faire tant d'hérésies historiques aux celtomanes modernes; et que nous croyons pouvoir diviser en quatre classes principales, savoir: les objets matériels du culte des anciens Celtes, les parvis et enceintes de leurs sanctuaires,

ocracée et d'un goût légèrement alumineux, rendue plus ou moins aride par une terre quartzeuse qui s'y

---

leurs pierres de sacrifices ou autels, et leurs tombeaux ainsi que ceux des Romains.

Les premières qu'il a plû à quelques-uns d'appeler pierres thermales, trônes militaires, pierres triomphales, colonnes milliaires, monumens sépulcraux ou mausolées, etc., étaient dans la réalité autant de signes ou symboles de l'Être-Suprême, destinés, d'après les principes primitifs de la théologie celtique, à servir de centre de ralliement pour les exercices de la religion publique. — Elles sont levées, plantées, ou fichées debout, isolément; et brutes comme elles furent tirées du rocher. — Telle est en particulier celle qu'on voit en la paroisse de Carfantain, à une petite demi-lieue de Dol sur la route de Rennes, au milieu d'un champ nommé le Champ-Dolant; et dont nous avons donné la description dans notre Mémoire couronné, page 54. — Telles sont encore celles plus ou moins approchantes de ce superbe monolythe, qu'on trouve aux îles d'Houat, de Hédic, de Belle-Isle, et de Grouais; dans les presqu'îles de Quiberon et de Rhuys; à Sion, à Cuguen, à Combourg, à Rétiers, à Ploubinec, à Hennebon, à Plouharnel, à Crach, à Saint-Samson proche Dinan, et en une quantité d'autres communes dont nous parlerons ailleurs. — Toutes ces masses dont notre province est comme jalonnée, sont en général de cette pierre granitique dont est formée la Bretagne. Leur base est profondément enfoncée en terre, mais détachée du sol: comme on s'en est spécialement assuré il y a quelques années, en béchant au pied de la dernière mentionnée ci-dessus, qui en est restée renversée à moitié. — Toutes offrent dans la manière dont leur érection s'est faite, le prodige de la difficulté vaincue; et l'on craindrait aujourd'hui d'entreprendre un pareil travail, malgré les secours de la mécanique qui manquaient aux ouvriers d'alors: « mais, dit très-bien « M. Mallet (Introd. à l'Hist. de Danem., p. 78), de tout temps « les hommes se sont persuadés qu'on ne pouvait mieux honorer « la divinité, qu'en faisant pour elle, si j'ose parler ainsi, des « tours de force. Le sacrifice de ce qu'il y a de vicieux dans nos

est intimement unie, après avoir été charriée par les eaux dans ces lieux souterrains. Les trous d'où on

---

« passions, sacrifice qu'elle n'exige néanmoins que pour notre « bonheur, est toujours le dernier qu'on pense à lui offrir, peut-« être parce qu'il est encore le plus difficile de tous. » — Ces colonnes religieuses, pierres saintes et dévouées, pierres du pouvoir ou du tout-puissant, pierres-frictes, et par corruption frites, (de *frictus*, frotté, oint, parce qu'elles étaient frottées d'huile), s'appellent maintenant encore en breton, comme jadis en celtique, *Peulvan* ou *Peulven*, pluriel *Peulvannou* et *Peulvanet*; *Maín-hír*, *Mæn-hirr*, ou *Men-hir*, pluriel *Maín-hirion*; ou enfin *Mæn-saos*: c'est-à-dire pierres longues, pierres pieux, pierres dressées pour rappeler des idées de culte, etc. — (Pluche, Révision de l'histoire du ciel, p. 8; M. Chevard, maire de Chartres: M. l'abbé Mahé, Essai sur le Morb. p. 28, etc).

Les pierres de la seconde espèce n'étaient ni autant de thêmes célestes et de monumens astronomiques, comme se l'est imaginé M. de Cambry, (Mon. Celt., p. 5 et 281); ni les bazars de l'Armorique, comme l'ont rêvé quelques mauvais furets de l'antiquité; ni encore des lieux de sûreté où nos ancêtres mettaient à l'abri leurs vieillards, leurs femmes, et leurs enfans, à l'approche de l'ennemi, ou de vastes arènes pour leurs courses de chevaux, selon que l'ont écrit quelques autres visionnaires; ni enfin des rendez-vous de sorciers et de fées, comme les qualifie le vulgaire ignorant: mais de vrais lieux de fêtes ou féries; de vrais lieux de solemnités religieuses; en un mot, de vrais parvis, vestibules ou enceintes des sanctuaires. — On les appelait communément, en langage du temps, *vernemets* ou *vernoumets*. C'est du moins ce qu'en dit positivement le poète Fortunat (Poëm. ch. 9, v. 9 et 10), dans ces deux vers:

Nomine Vernemetis *voluit vocitare vetustas*,
Quod quasi Fanum ingens *Gallica lingua refert.*

— On les nommait encore *Mâll*, dont les latins ont fait *Mallum* et *Mallus*; par la raison que nos aïeux, après avoir acquitté leurs devoirs de piété, y causaient de leurs affaires, y tenaient

la tire n'ont que trente pieds de profondeur. Les couches de dessus, d'après M. de Robien, sont une

---

en quelque façon leurs comices, et y faisaient accorder leurs différends par leurs prêtres, sous les yeux de Dieu même. — Ces sortes d'avenues, de portiques, ou, si l'on veut, de forum et de tribunaux sacrés, étaient terminés par ce que les modernes connaissent sous les noms de *crom-lec'hs*, *témènes*, *pierres courbes*, *cancels* ou *cercles-druïdiques*, et *chaudrons du diable* : réunion d'un nombre arbitraire d'autres gros blocs de rocher, disposés ordinairement debout et en rond, pour former comme le chœur et le saint des saints autour du *peulvan*, et tenir le peuple à une distance respectueuse de l'objet sacré. — Toutes ces pièces étaient constamment brutes, ouvertes et découvertes : si l'on en excepte des espèces de cabinets ou coffres de pierre dits de nos jours grottes aux fées ou roches aux fées, et par les Anglais *Cist* ou *Kist-véans* ; lesquels, souvent partagés en deux chambres contiguës, servaient, selon les uns, à mettre à l'abri des injures de l'air les victimes qui attendaient l'heure du sacrifice et les dépouilles opimes de l'ennemi ; ou, selon d'autres, de sacristies pour les gardiens du temple et le druïde victimaire ; ou enfin, suivant des troisièmes, de lieux de sépulture pour les prêtres. — (Pelloutier, t. 7, p. 267 : Le Pelletier, Dict. de la Lang. Bret., au mot Bern : Histoire de l'Univers depuis le commencement du monde, t. 8, p. 149 : Déric, Hist. Eccl., t. 1, p. 181 : César, de Bell. Gall., l. 6, n. 17 : M. de la Porte, Rech. sur la Bret., t. 2, p. 164 : M. Athénas, Lyc. Arm., t. 7, p. 102, 103 : M. Mahé, p. 34 : etc).

La troisième sorte de ces monumens singuliers, sont ceux que nos Bas-Bretons nomment communément aujourd'hui *Dól-maîns* ou *Dól-mens*; et que nous appelons, nous, *Dolmens* ou *Dolmins* (tables de pierre par excellence, ou pierres-tables). — C'étaient alors des autels, ou pierres de sacrifices : et on les disposait le plus souvent de façon que trois pierres plates et brutes, ou même davantage, arrangées de champ en forme de triangle, de carré, etc., fussent, à quelques pieds d'élévation au-dessus du sol, recouvertes horizontalement par une autre pierre également plate et informe, mais d'une dimension bien plus considérable. — Ces tables sacrées, ou

espèce de sanguine ou crayon rouge; celles d'après, d'un brun noir; et les plus basses, de véritable

---

tables de fées, comme dit le peuple, étaient pour la plupart dressées sur quelque petite hauteur naturelle; et à une distance déterminée du *Peulvan* ou *Main-hir*. On posait dessus la victime égorgée, qui dans cette situation pouvait être vue de tout le monde. Il n'y avait du reste auprès d'elle que les prêtres; et l'on finissait par jeter dessous les cendres de la portion qui avait été consumée par le feu. Plusieurs de ces autels avaient une forme différente; et étaient destinés aux parfums et aux menues offrandes. Ceux-ci n'étaient composés que de deux pierres verticales couvertes d'une troisième, en façon de cantalabres ou chambranles de portes. On les appelait spécialement *Lic'h-aven* ou *Lec'h-aven*, et *Lac'h-aven* ou *Liac'h-ouven*. Une des dévotions populaires du temps était de faire passer le bétail sous ces linteaux, pour le préserver d'accidens et de sortiléges. Les hommes faisaient eux-mêmes pareille cérémonie, pour guérir des douleurs qu'ils ressentaient dans le dos et les membres, et surtout pour empêcher leurs enfans de devenir rachitiques : ce qui est fort différent de ce qu'en pense M. de Cambry encore (Mon. Celt. p. 268), qui en fait « nos premiers télégraphes, et autant « de points de correspondance à l'aide desquels, et des signaux « par le feu, nos ancêtres se communiquaient les événemens qui pou- « vaient les intéresser »; et ce qu'en a écrit M. de Roujoux (Hist. de Bret., t. I, p. 419), qui les a pris pour des tribunes aux harangues.

Enfin, les dernières de ces constructions agrestes, étaient des pierres funéraires ou tombales, nommées par Strutt (Angl. anc. p. 144), *Barrows*, et par d'autres, *Crag*, *Craig*, ou *Crughell*, pluriel *Crughellou*. — Celles-ci sont plus connues parmi nous sous les noms latins et français de *Tumuli*, *Tombes*, *Tombelles*, *Montissels*, *Puy-Jolis*, et autres : et elles variaient selon le goût des particuliers. — Les plus nombreux de ces cyppes ou représentations funèbres, étaient plats, à fleur de sol, et sans aucune inscription ni ornement quelconque, du moins dans le principe. D'autres faisaient une légère saillie en dos-d'âne; mais encore sans luxe et sans appareil. D'autres au contraire s'annonçaient par

schiste graphique, ou pierre noire très-bonne. On y trouve aussi des pierres dont les unes ont assez l'aspect

---

une sorte de pompe analogue à la qualité du mort; et étaient recouverts par quelque amas de terre, de pierres, de gazon, de manière à former un monticule quelquefois de 30 à 40 pieds d'élévation, ou plus. — Quant à ceux des Romains, qui leur sont postérieurs, tout le monde sait qu'ils étaient faits avec plus d'art, et d'ordinaire enrichis de colonnes, de ciselures, et d'épitaphes.

Toutes les autres pierres curieuses qu'on rencontre en Bretagne, si elles ne sont pas des singularités dues à la seule nature, ont en général une origine précédente. — Toutes sont, soit des obélisques élevés par les Romains en mémoire de quelques victoires importantes, ou en l'honneur de quelques-uns de leurs grands hommes (*); soit des pierres bornales placées par eux pour servir

(*) Tel est, entr'autres, le monument de Saint-Méloir-des-Bois, (commune à mi-chemin de Bourseul à Plélan-le-Petit), situé sur le placître voisin du presbytère. — C'est, d'après la description que M. Jouquan, recteur de cette paroisse, nous en a donnée fort obligeamment le 2 juin 1831, un composé de quatre piliers d'un granit bien piqué, ronds, et inégaux entr'eux tant en hauteur qu'en grosseur. « Sur le premier de ces piliers, dit-il, « haut de 4 pieds 5 pouces, et de 1 pied 10 pouces de diamètre, « se lisent encore ces mots AVONIO VICTORINO; mais le « reste n'est plus lisible: on le retrouve soit dans M. Déric, soit « à la page 862 du tome 1er de l'histoire de Dom Morice ». — L'inscription entière, qui se voit en effet dans ces deux auteurs, porte IMP. CÆS. AVONIO VICTORINO PE. P.L SC... O. LEVG: ce qui semble être un hommage rendu par la flatterie, ou par la reconnaissance, à l'un des deux Victorins, père et fils, usurpateurs de l'empire des Gaules depuis l'an 264 jusqu'à l'an 268, qu'ils furent assassinés et inhumés près de Cologne. — « Le « quatrième pilier de ce massif, haut seulement de 2 pieds 6 pouces, « continue le vénérable pasteur, présente un quarré, où sont en « bosse quatre figures humaines supportant une piscine, dans « le côté de laquelle est un petit trou, avec un autre trou au « milieu du fût, assez semblable à celui de nos fonts-baptismaux. »

et le son d'une tuile bien cuite ; d'autres, la légèreté de la pierre-ponce ; et des grès feuilletés comme l'ar-

---

de limites à certains cantons ; soit des pierres itinéraires et conductrices, qu'ils marquaient tantôt d'un chiffre indicateur du nombre des *milles* qu'on avait parcourus depuis le point du départ, tantôt de ces lettres LEV ou LEVG, (abréviation de *leuca* ou *leuga*, lieue), qui désignaient la même chose à la manière gauloise ; soit enfin de ces collines ou éminences de Mercure, dont nous dirons un mot en la note 167.

Ancien culte des premières de ces pierres.

C'est un fait qu'il importe extrêmement de noter, à l'appui de ce que nous établirons plus bas, que le culte des premières de ces pierres datait de la plus haute antiquité : et il nous semble incontestable que c'était lui que Dieu avait en vue dans ces paroles du lévitique, ch. 26, v. 1, qui supposent que cette pratique avait déjà dégénéré en idolâtrie, « vous ne dresserez dans vos « champs ni colonnes, ni pierres remarquables, pour les adorer ; « *Non vobis titulos erigetis, nec insignem lapidem ponetis in* « *terrâ vestrâ, ut adoretis eum.* »

Ces derniers mots n'échapperont sûrement point à la sagacité de nos lecteurs : et ils y verront, qu'en interdisant ici avec raison aux Hébreux l'érection de ces sortes de colosses pour les adorer, le Seigneur ne les leur avait pas défendus sous le rapport de simples commémoratifs d'événemens majeurs ; ni même sous celui de Béthyles, c'est-à-dire de purs symboles propres à rappeler l'idée de son auguste présence. Aussi, trouve-t-on dans d'autres endroits de la sainte écriture (Gén. ch. 28, v. 18 et 22 ; ch. 31, v. 46 ; ch. 35, v. 7 et 14 ; exod. ch. 24, v. 4, etc.), que Jacob, Moyse, etc., en élevèrent à peu-près de semblables, pour témoigner au ciel leur gratitude (*lapis iste quem erexi in titulum, vocabitur domus Dei*) ; et que Dieu lui-même ne dédaigna pas de prescrire la matière et la forme qui devaient lui rendre agréables les pierres de sacrifices en particulier. « Vous me dresserez des autels « de terre, dit-il, aux enfans d'Israël (Exod., ch. 20, v. 24 et 25), « dans tous les lieux où la mémoire de mon nom sera établie ; et « si vous faites ces autels en pierres, vous n'y emploierez point de

doise-fausse: ce qui a fait présumer à quelques-uns qu'il y a eu aussi autrefois en cet endroit un volcan,

---

« pierres taillées au ciseau, ce qui serait à mes yeux une souil-« lure : *altare de terrâ facietis mihi, etc. ; quod si altare lapideum* « *feceris, non ædificabis illud de sectis lapidibus, si enim leva-* « *veris cultrum super eo, polluetur.* Quand vous aurez passé le « Jourdain, ajouta-t-il dans la suite (Deut. 27, v. 2, 4), vous dres-« serez de grandes pierres sur le Mont-Hébal ; et vous les endui-« rez de chaux, pour pouvoir y écrire toutes les paroles de la « loi. Vous bâtirez aussi là au Seigneur votre Dieu un autel de « pierres où le fer n'aura point touché, de pierres informes et non « polies ; et vous offrirez sur cet autel des holocaustes au Seigneur, « et des hosties pacifiques, après quoi vous ferez au même endroit « des festins de réjouissance devant votre Dieu : *cùm transieritis* « *Jordanem, eriges ingentes lapides in Monte Hebal ; et læviga-* « *bis eos calce, ut possis in eis scribere omnia verba legis : et* « *ædificabis ibi altare Domino Deo tuo de lapidibus quos ferrum* « *non tetigit, et de saxis informibus et impolitis ; et offeres super eo* « *holocausta Domino, et immolabis hostias pacificas, comedesque* « *ibi, et lætaberis coràm Deo tuo* ». — Ce ne fut que quand l'abus eut succédé parmi les nations étrangères, au point d'immoler sur ces autels devenus sacriléges, non plus des hosties pacifiques, mais des victimes humaines, que l'Eternel (Deut. 12, v. 2), en ordonna la destruction : car il est à observer en outre, que cette religion, devenue à la longue barbare et insensée, ne fut pas particulière aux seuls Gaulois, mais qu'elle eut cours dans tout l'univers alors connu. — Tous les jours on en trouve des preuves irrécusables en Danemarck, en Suède, en Norwège, en Angleterre (**), et ail-

(**) Le plus célèbre monument de ce genre dont l'Angleterre soit restée en possession, c'est son grand orrery, communément appelé *stone-henge*, situé dans la plaine de Salisbury, à deux milles d'Ambresbury. — Le docteur John Smitt a voulu, en 1770, prouver astronomiquement que c'était un observatoire druïdique ; et d'autres archéologues, que c'était un cénotaphe élevé par Ambroise Aurélien à la mémoire des Bretons que les Saxons firent

dont le cratère s'est fermé. La colline qui renferme tout cela, s'appelle le tertre-gris; et peut avoir

---

leurs(***); et ce fut sans contredit un des plus grands obstacles que le christianisme eut à vaincre, quand il s'introduisit en Europe. — Tout le monde connaît le 23e décret du second concile d'Arles, tenu en 452 (Sirmond, conc. ant. gall., t. 1, p. 102); et surtout le fameux canon 20e. du concile de Nantes (ibid., t. 3, p. 607), qui prouve qu'en 658 ce funeste délire était encore commun dans notre province en particulier. « Les évêques et les ministres, y disent les pères, doivent employer tous leurs soins à faire extirper, et consumer par le feu, ces arbres consacrés au démon, à qui le peu-

traîtreusement périr en cet endroit, à la suite d'un pourparler qu'ils avaient eu ensemble : mais leur sentiment n'a point été adopté par les savans, n'ayant pu passer au tamis de la saine critique. « La majorité des antiquaires anglais, dit M. de Cambry (Mon. Celt., p. 80), commence à croire qu'il appartenait à la religion des Druïdes; et le docteur Stukeley prétend que les anciens Bretons l'appelaient d'un nom équivalent à celui de grande église, ou cathédrale. Ce beau crom-lec'h, continue le même écrivain, est formé des ruines de deux grands cercles, dont le premier a près de 100 pieds de diamètre, et est composé de masses brutes, dont quelques-unes ont jusqu'à 28 pieds de hauteur, sur 7 de large. Le peuple appelle ce témène *la Danse des Géants*; et croit qu'il a été bâti par art magique. » M. Dulaure (Des Cult. qui ont précédé l'idol., p. 250), dit que, le 3 janvier 1797, une partie de ce qui restait de cet étonnant édifice, s'écroula. — On cite aussi avec éloge, en Angleterre, le gigantesque monument d'Abury, dans le comté de Somerset. Voyez-en la description dans M. Depping (Descr. de l'Angl., t. 5, p. 103); ou dans l'ophiolatrie de M. de Penhouët, p. 22.

(***) Voyez Cambry (Mon. Celt., p. 116, 206) : M. de la Porte (t. 2, p. 156) : M. Herbin (Stat. gén. de la Fr., 1803, t. 3, p. 233) : Montfaucon (Antiq. expl., t. 5, p. 62 du suppl.) : Malte-Brun (Géogr., art. Maintenon) : M. Bodin (Rech. hist. sur l'Anjou, t. 1, p. 526, etc.)

460 toises de long, sur 260 pieds de hauteur, depuis son sommet jusqu'au bas de la petite

ple rend des hommages superstitieux; et pour lesquels il a tant de vénération, qu'il n'oserait en couper une branche, ni en arracher un seul rejeton... Il y a aussi, continuent-ils, dans des lieux abandonnés et couverts de bois, certaines pierres à qui le menu peuple, trompé par les mauvais-esprits, rend ses adorations, apporte ses vœux et ses présens : il faut les enlever toutes, jusqu'à leurs bases qui sont enfoncées en terre; et les jeter dans des endroits où leurs adorateurs ne puissent plus jamais les retrouver. *Summo decertare debent studio episcopi, et eorum ministri, ut arbores dæmonibus consecratæ, quas vulgus colit, et in tantâ veneratione habet, ut nec ramum, vel surculum, indè audeat amputare, radicitùs excindantur, atquè comburantur. Lapides quoquè, quos in ruinosis locis et sylvestribus, dæmonum ludificationibus decepti, venerantur, ubi et vota vovent et deferunt, funditùs effodiantur; atquè in tali loco projiciantur, ubi nunquàm à cultoribus suis inveniri possint.* »

Pour rentrer ici dans le simple dénombrement des plus fameuses de ces masses que le zèle des premiers chrétiens a épargnées en tout ou en partie dans notre Bretagne, nous nous bornerons à dire qu'à Saint-Nic, vis-à-vis la baie de Douarnenez, est une montagne qui domine cette plage de plus de 500 pieds, et qui présente trois sommets. Sur celui à l'ouest est une de ces grandes pierres de sacrifices décrites ci-dessus, posée sur quatre pieux d'autres pierres brutes chacun de quatre pieds de haut. Elle a trois pieds d'épaisseur, seize de longueur, et sept de largeur. Plus on examine cette espèce d'autel, plus on est persuadé que ses matériaux n'ont pas été pris sur cette montagne. Reste à savoir comment ils y ont été traînés et mis en place (****). — A Crossac, Enumération des plus remarquables de ces pierres en notre province.

(****) M. Lebas, ingénieur de notre marine royale, vient de résoudre en partie cette difficulté, par l'appareil extrêmement simple dont il s'est servi pour descendre de sa base, et transporter à 400 mètres de distance, le superbe obélisque occidental de Luxor, donné à la France par le pacha d'Egypte. Cette opération, qui présentait de si grands obstacles, dit la Gazette du 10

prairie dans laquelle coule la rivière de Semnon.

Ses productions d'industrie et d'arts.

On connaît aussi en Bretagne, comme productions de l'art, beaucoup de moulins à papier et à foulon,

---

près Pont-Château, est une autre de ces pierres d'une grosseur moins prodigieuse, mais cependant considérable, portée également sur quatre piliers. On estime qu'elle pèse environ 50 mille livres. — Entre Essé et le Teil, à deux lieues trois quarts O. de La Guerche, se voit une belle Roche aux Fées, qui figure là avec plus de gloire que l'arc de triomphe de Saint-Denis à Paris. Ce cist-véan est composé de 32 pierres d'un volume énorme, toutes posées debout, et d'un schiste brut et rougeâtre; lesquelles forment comme deux appartemens, l'un de 65 pieds 6 pouces de long, sur 11 pieds 6 pouces de large dans œuvre; l'autre de 7 pieds seulement en carré: le tout couvert par dix autres pierres très-amples, qui reposent dessus en travers; et qui n'ont d'analogues dans le pays qu'à cinq quarts de lieue, dans les landes de Rétiers. — A Plouharnel, un cabinet rustique du même genre, mais moins

mars 1832, a été exécutée au moyen de six pièces de bois qui n'avaient pas 7 mètres de longueur sur 22 centimètres d'équarrissage: et dans l'espace de deux heures seulement, ce magnifique monolythe a été embarqué à bord du bâtiment envoyé exprès de Toulon pour le recevoir. Il vient d'arriver le 12 à Cherbourg, d'où il sera transféré, par la Seine, à Paris, sur la fin de septembre (même Gazette, 17 et 18 août 1833), et élevé par le même ingénieur sur la Place Louis XV. — Au surplus, ajoute M. Mahé (Essai sur le Morb., p. 283), on conçoit à peu-près comment nos ancêtres pouvaient asseoir sur leurs supports leurs énormes *dôl-mens*, quand, à l'aide de solides binards ou fardiers, et d'efforts réunis, il les avaient amenés au pied des piliers destinés à leur servir d'appui; ils n'avaient plus alors qu'à construire à la hauteur de ces poteaux une forte maçonnerie en forme de plan incliné, et à faire ensuite rouler comme des tonneaux, sur cette rampe, les tables enveloppées d'un maillot cylindrique de poutres bien liées ensemble. Cela fait, il ne leur restait qu'à se débarrasser de la charpente, et à démolir la maçonnerie auxiliaire.

de verreries à vitres et à bouteilles, de poteries, de faïenceries, de briqueries, de teintureries, de tanneries, de blanchisseries, de tabletteries, de ver-

---

frappant; dont, aux jours de foire, on fait un cabaret: et à Pleucadeuc, un pareil, accompagné de quelques autres pièces, qu'on brise actuellement pour la construction des écluses de Malestroit. — A Plurién, à Belz, et autres lieux, quelques grottes druïdiques encore, que les ravageurs d'antiquités ont épargnées plus ou moins. — A Donges, et autres communes environnantes, plusieurs linteaux prodigieux, soutenus par d'autres masses du poids de 30 à 40 milliers chacune: et de plus, la Pierre de La Vacherie, qui sert aux navigateurs de signal pour ne pas appprocher trop près de cet endroit dangereux. — A Jansé, cinq lieues au S.-E. de Rennes, deux alignemens de ces mêmes espèces de portes; l'un de 58 pieds de long, l'autre de 59. — A une demi-lieue au S.-O. de Sarzeau, sur le sommet d'une colline, une lourde table d'autel, longue au moins de 30 pieds sur 6 dans chaque de ses autres dimensions, montée sur d'autres posées debout. — Près du bourg d'Erdeven, à 2 lieues 3/4 d'Auray, environ 200 blocs d'une énorme grosseur, et de diverses espèces, qui paraissent avoir été tirées sur les lieux. — A une demi-lieue de la presqu'île de Rhuys, trois *dôl-mens*, chacun de 12 à 15 pieds en carré; et rangés sur la même ligne les uns auprès des autres. — A Aradon et à Bernon, sur le *môr-bihan*, des peulvans jadis au milieu de crom-lec'hs; ainsi qu'à Mendon, à Ploemeur, etc. — En revenant de la Pointe de Toull-Inguet vers la Baie de Camaret, dit M. de La Martinière, sur une pente douce comme un glacis de fortification, mais très-élevée, sont rangés, dans la direction de la côte, et à la distance de 30 ou 40 pieds les uns des autres, de gros blocs de 10 à 15 pieds de base, sur autant de hauteur. Ils sont de formes inégales et irrégulières. Leur nombre est de 60 à 74 sur une file; sans compter deux autres lignes de 12 masses chacune, qui forment vers les bouts deux ambages perpendiculaires et parallèles. Plusieurs de ces fichades sont estimées peser plus de 200 milliers, poids commun, à en juger par le grain et la consistance

getteries, de bonneteries, de rafineries de sucre et de sel, de brasseries, de corderies, de draperies, d'ami-

du caillou (*****). — Au midi, et à une lieue de Trégon, ajoute M. Deric, est un autre reste de la superstition celtique, qui a, du N. au S., 52 pieds de long sur 8 de large. Vingt-trois pierres latérales, posées verticalement, en supportent sept autres. Trois de celles-ci ont 10 pieds de long sur 8 de large, et environ 3 pieds d'épaisseur. Une dernière, large de 5 pieds, haute de 5, et épaisse de 2 1/2, ferme au nord l'entrée de l'espace qui est entre les pierres latérales. Le champ où est ce monument s'appelle Hautier. — Au N.-N.-E. de ce champ, poursuit le même auteur, à 400 marches communes, dans une seconde pièce de terre qui porte le nom de Pierre-Levée, se trouvent onze autres grandes masses, dont trois encore debout en soutiennent une quatrième de 10 pieds de long : et à trois quarts de lieue du Hautier, mais en Créhen, est un dernier amas de 34 pieds de long, appelé Génouan, qui a donné son nom à un village voisin. — Enfin, une multitude d'autres pierres de même nature, plus ou moins reconnaissables pour avoir été anciennement sacrées, se voient à Port-Navalo, à Guer, à Grand-Champ, à la Basse-Goulaine, à La Massaie proche Blain, à Saint-Maurice de Carnoët, à Ménéac, à Pornic, à St.-

(*****) On rebat sans fin, dans les écoles, les oreilles de nos jeunes Bretons, des prétendues Colonnes d'Hercule, par exemple ; et des autres travaux imaginaires de ce prince vagabond : mais quel est l'instituteur qui leur ait peut-être jamais parlé une seule fois du monument de Toull-Inguet, placé seul entre le ciel et la terre, à l'extrémité de notre continent, sur une longueur de 1800 pieds et une hauteur verticale de 150 ? Quel est celui qui ait pensé à agrandir leurs idées et à former leur cœur, en leur donnant pour sujet d'amplification soit les efforts prodigieux qu'a coûté à leurs ancêtres l'érection de ces pierres séculaires, soit les hymnes magnifiques qu'ils y ont chantés long-temps à la gloire de l'Être-Éternel ? — Certes, ce serait pourtant-là, ce nous semble, un thême qui vaudrait bien les rêveries et les mensonges absurdes de la fable.

donneries, d'ébénisteries, de ferblanteries, de tonnelleries, de clouteries, de chapelleries, de mégisseries,

---

Aaron près de Lamballe, à St.-Michel-Chef-Chef, à Elven, à Questembert, à Arzon, à Héuansal, à Ploufragan, à Plédran, à Plœuc, à St-Julien-de-la-Côte, à Augan, à Montérin, à Caro, à Cournon proche la Gacílli, à Bignan, à La Basse-Chapelle, à Réguini, à Ste.-Avée, à St.-Dolay, à Brandérion, à Brech, à Cléguer, à Ploemel, à Plougoumelen, à Plumergat, à Pluneret, à Quiberon, à Riantec, à Tréhorenteuc, à St.-Jean de Brevelay, à Marzan, à Plaudren, à Sulniac, à Theix, sur la Lande de Lanvaux entre Molac et St.-Maurice, à Besné, à Guérande, à Baud près la Chapelle de Saint-Adrien, à Bieuzy, à Gourin, à Guerne, à Langonnet, à Guiscriff, à Melréand, à Moréac, à Noyal-Pontivy, à Pluméliau, et en plusieurs autres lieux sur quelques-uns desquels nous reviendrons...

Monument de Carnac entr'autres; et Mont Saint-Michel, au même lieu.

Mais quelque surprenantes que soient la plupart des pièces qu'on vient de citer, elles n'approchent en aucune sorte de l'étrange et brute colonnade de Carnac, à 2 lieues et demie d'Auray, et à 5 et demie dans l'O.-S.-O. de Vannes. — Ces pierres, la médaille la plus grande qui nous soit demeurée des Celtes, et peut-être unique dans le monde, annoncent le goût le plus gigantesque. Elles étaient, il n'y a pas encore 200 ans, au nombre de plus de 5 à 6000 : mais on en a détruit beaucoup depuis, tant pour étendre la culture, que pour des constructions modernes. On a en particulier taillé dans l'une d'elles le couronnement monolithe qui orne la porte septentrionale de l'église de Carnac même. On en a aussi fait entrer plusieurs dans la bâtisse du beau clocher de la même paroisse, qui date de l'an 1639; et plus encore dans la fortification de Belle-Isle. Elles occupaient alors, à près d'un quart de lieue vers le Nord-Est du bourg précité, environ 1400 toises d'un terrain plat, entremêlé de bruyères sauvages, de champs fertiles, de quelques chaumières, et de quelques moulins. Aujourd'hui l'on n'en compte plus qu'environ 3000; dont quelques-unes sont éparses dans la campagne jusqu'aux approches du bras de mer de la Trinité; et les autres sont rangées en lignes droites sur onze files parallèles, dans une longueur de 763 toises seulement, et une largeur de 47. Le sol qui les porte

de vinaigreries, de distilleries, de coutelleries, etc; de fabriques de carton, d'huile, de colle-forte, de

étant tout entier de rocher, disposerait à croire qu'elles ont été tirées sur le lieu: mais cette étendue n'offrant ni carrières, ni crévasses, si ce n'est peut-être une espèce d'étang qui en est à près d'une lieue; on a conjecturé qu'elles ont été prises à la côte voisine, ce qui redouble l'étonnement, vu la difficulté du transport, et la distance. S'il y en a qui ne sont pas plus grosses que des bornes ordinaires; on en voit, en revanche, surtout à l'extrémité des rangs, qui ont jusqu'à 22 pieds hors de terre, et qui ne doivent pas peser moins de 256 milliers. Nous en avons spécialement mesuré une qui a 25 pieds de hauteur, sur autant de circonférence. Leurs intervalles respectifs varient, sur la longueur des files, de 12 à 15 pieds: et beaucoup sont plantées de manière que leur plus grand volume est en haut, et leur moindre en bas. Plusieurs même sont mobiles, et assises comme en équilibre sur un pivot (******). Toutes, au demeurant sont complètement brutes:

(******) Les Anglais, qui viennent volontiers admirer ce monument, et qui ne le voient jamais sans plaisir, appellent comme nous, dans leur langue, pierres branlantes ou berçantes, celles de ces masses qui cèdent à une certaine impulsion, et dont nous avons déjà dit un mot à la page 67. — En Basse-Bretagne, on les nomme pierres de dogan; c'est-à-dire, en termes honnêtes, pierres des maris infortunés. — On croit assez généralement, mais sans beaucoup de fondement, que, chez les Celtes, les femmes inculpées d'adultère allaient y faire preuve de leur innocence, en essayant de les remuer; ce qui était facile à celles qui en avaient le secret. — On trouve de ces prétendues pierres probatoires en quelques autres lieux de notre province: notamment dans les environs de Pontivy; près la pointe de Poulmanach, entre Perros et Trégastel; et à Trégunc, à une lieue Est de Concarneau. — Cette dernière, dit Ogée, a 15 pieds de haut; et on la fait vaciller sensiblement, en la poussant avec force des deux mains. — (Voyez le père Grégoire de Rostrenen, Dict. Celt., p. 176, col. 2: Mahé, p. 39: Cambry, t. 3, p. 150: Itinéraire dans le royaume de Fr., 1816, p. 285: Ogée, Art. Trégunc: etc).

filets pour la pêche, de papiers peints, etc; enfin de manufactures d'étoffes de toute espèce tant en

---

seulement on en distingue quelques-unes qui ont naturellement un côté applati, qu'on a tourné de façon à faire parement aux espèces d'allées qu'elles forment avec d'autres, pour conduire au *Dól-men* qui en est proche. Le premier intervalle formé par les 11 files symétriques que nous avons dites, en comptant par la plus voisine de Carnac, a 6 toises de largeur; le second, 5 toises 3 pieds; le troisième, 6 toises; le quatrième, 6 toises 2 pieds; le cinquième, 5 toises; le sixième, autant; le septième, 5 toises 3 pieds; le huitième, 3 toises 4 pieds; le neuvième, 4 toises; et le dixième, 2 toises: ce qui, nous le répétons, forme une largeur totale de 47 toises. — Quoiqu'elles soient toutes d'un granit fort dur, plusieurs ont été rongées par le temps, que seconde souvent trop bien la main des hommes: et leur aspect extraordinaire est encore devenu plus imposant, par le lichen d'un vert pâle dont leurs sommets sont couverts. Leur multitude, leurs masses variées, leurs figures bizarres, l'élévation de leurs pointes grises et chargées d'années, le silence de la solitude qui les environne, la vie qui ne s'annonce autour d'elles que par quelques touffes de genêt-épineux aux fleurs jaunes, et par le cri-cri du grillon qui rampe au pied: tout cela s'accorde pour frapper involontairement l'imagination du voyageur qui ne les visite que par un simple mouvement de curiosité; et plus encore pour remuer délicieusement l'ame mélancolique du plilosophe chrétien qui s'arrête un moment à méditer la vanité du monde, sous l'abri de ces antiques témoins de mille générations éteintes, dont l'histoire n'a pas même gardé le souvenir.

Entre cette vaste phalange que la mythologie païenne n'aurait pas manqué de prendre pour une cohorte de géants pétrifiés, et le bourg de Carnac, s'élève une tombelle considérable, d'où la vue s'étend fort loin tant sur la mer que sur la terre. — Ce monticule est en partie l'ouvrage de l'art, et en partie celui de la nature; comme nous nous en sommes assurés. — On l'appelle le Mont Saint-Michel, à cause de la chapelle qui le couronne, et qui est dédiée sous le nom de ce saint Archange. — On y voit de

coton qu'en laine, de toiles de ménage et à

---

plus les ruines d'une baraque qui servait naguère aux guetteurs des signaux de côtes. — Des pierres grosses comme celles de nos pavés, sont amoncelées en très-grande quantité sur tout son pourtour; et proviennent sans doute de bâtimens plus anciens, surtout d'un temple d'Apollon ou du soleil, qu'on prétend y avoir existé du temps des Romains (Mahé, p. 145). — Plusieurs gens du pays le regardent comme ayant été primitivement un *Tumulus Celtique*: mais nous sommes intimement convaincus qu'il a eu dans la très-haute antiquité une plus noble destination que celle de couvrir quelques cendres; car tous les points du monument de Carnac ci-dessus décrit l'ont constamment en vue, et l'on sait qu'originairement on aimait à faire pyramider de préférence sur ces sortes de hauteurs le majestueux *Maen-hir*. — Revenons au monument principal.

Les habitans donnent aux blocs de rochers qui le composent, le sobriquet de Soldats de Saint-Corneille, patron de leur paroisse: métaphore que quelques auteurs ont prise au sérieux, pour avoir occasion de faire de l'esprit aux dépens de ce bon peuple. — MM. de Lanzer, de la Sauvagère, et Ogée (Journ. de Verdun, Nov. 1755; Antiq. Gaul., p. 258; et Dict. Hist., t. 1, p. 162), les appellent le Camp de César; et pensent que ce fut le lieu où le vainqueur des Vénètes se baraqua contre les vents violents qui règnent sur cette côte: mais une tradition constante parmi les Bretons les plus instruits, les règles connues de la castramétation romaine, et d'autres preuves qu'il serait trop long de rapporter, ne laissent à cette opinion aucun fondement raisonnable. — De son côté, M. de Penhouët (Voyez son ophiolatrie, in-8° de 70 pages; le Lycée Armor., t. 7, p. 303, et t. 8, p. 368), a voulu que cet assemblage étonnant fût l'ouvrage des Phéniciens; et que ç'ait été un *Dracontium* destiné par ces étrangers au culte du serpent céleste, répandu, selon lui, dans l'Armorique comme il l'était dans l'Orient: paradoxe qui, malgré l'appui que se propose de lui prêter M. Deanne, savant antiquaire de Londres (Gazette de Bret., 5 mai 1832), ne trouvera pas, suivant toute apparence, plus de crédit auprès des

voiles, et d'une multitude d'autres objets dont une

---

archéologues, qu'auprès du vulgaire. — Enfin, l'un de nos derniers membres de l'Institut, qui s'était déjà inutilement cassé la tête à essayer d'expliquer *les Quipos des Péruviens*, a avancé que cette singulière plantation dont sont ombragés les champs de Carnac, est le cimetière de ceux des habitans de la Vénétie qui ne voulurent pas survivre à l'indépendance de leur patrie; ou un vaste lazaret de leurs pestiférés; ou encore une arène spacieuse dans laquelle ils décernaient leurs prix nationaux; ou en un mot l'effet d'un bouleversement naturel opéré dans ces parages par les élémens et les météores: idées creuses, qui ne sont pas même basées sur la pointe d'une aiguille; et auxquelles nous préférerions volontiers de dire, avec quelques manants des environs, que ces masses énormes et multipliées sont autant de grains de sable sortis des souliers de Gargantua, les fuseaux de la quenouille de sa femme, les pierres à aiguiser des faucheurs d'alors, ou des joujoux apportés là soit par les fées pour leur servir de passe-temps, soit par leurs amis les crions, les gorics, les poulpiquets, et autres nabots, dans le dessein d'éprouver leurs forces. — Tout porte à croire avec incomparablement plus de probabilité, pour ne pas dire avec une entière certitude, suivant que l'ont soutenu M. Coret de la Tour-d'Auvergne (Origine Gaul., p. 22, in-8°, Paris, an v), M. de Cambry (Mon. Celt., p. 32, et préface, p. 30), et plusieurs autres savants venus depuis, que c'était plutôt le parvis du temple cathédral et métropolitain de toute la Nation Armoricaine, qui, plus encore que tous les autres Gaulois, était passionnée pour ces sortes de lieux consacrés, et plus exacte qu'aucun autre peuple, au rapport de César lui-même (de Bell. Gall., l. 6, n. 16), à venir, aux jours marqués, y remplir ses devoirs religieux. *Natio est enim omnis*, dit-il, *admodùm dedita religionibus*.

Voyez sur toute cette matière Pufendorff, Introd. à l'Hist. de l'Univ., t. 4, discours prélimin. : Mallet, Introd. à l'Hist. du Danemarck : Deric, t. 4, p. 525, 530, 532 : Dreux Duradier, Journ. de Verdun, fév. 1752 : Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 1, p. 73; t. 8, p. 5; et t. 9, p. 195 : Dissertation de M. de Pom-

dont le cratère s'est fermé. La colline qui renferme tout cela, s'appelle le tertre-gris; et peut avoir

---

leurs(***) ; et ce fut sans contredit un des plus grands obstacles que le christianisme eut à vaincre, quand il s'introduisit en Europe. — Tout le monde connaît le 23e décret du second concile d'Arles, tenu en 452 (Sirmond, conc. ant. gall., t. 1, p. 102); et surtout le fameux canon 20e. du concile de Nantes (ibid., t. 3, p. 607), qui prouve qu'en 658 ce funeste délire était encore commun dans notre province en particulier. « Les évêques et les ministres, y disent les pères, doivent employer tous leurs soins à faire extirper, et consumer par le feu, ces arbres consacrés au démon, à qui le peu-

traîtreusement périr en cet endroit, à la suite d'un pourparler qu'ils avaient eu ensemble : mais leur sentiment n'a point été adopté par les savans, n'ayant pu passer au tamis de la saine critique. « La majorité des antiquaires anglais, dit M. de Cambry (Mon. Celt., p. 80), commence à croire qu'il appartenait à la religion des Druïdes ; et le docteur Stukeley prétend que les anciens Bretons l'appelaient d'un nom équivalent à celui de grande église, ou cathédrale. Ce beau crom-lec'h, continue le même écrivain, est formé des ruines de deux grands cercles, dont le premier a près de 100 pieds de diamètre, et est composé de masses brutes, dont quelques-unes ont jusqu'à 28 pieds de hauteur, sur 7 de large. Le peuple appelle ce témène *la Danse des Géants ;* et croit qu'il a été bâti par art magique. » M. Dulaure (Des Cult. qui ont précédé l'idol., p. 250), dit que, le 3 janvier 1797, une partie de ce qui restait de cet étonnant édifice, s'écroula. — On cite aussi avec éloge, en Angleterre, le gigantesque monument d'Abury, dans le comté de Somerset. Voyez-en la description dans M. Depping (Descr. de l'Angl., t. 5, p. 103) ; ou dans l'ophiolatrie de M. de Penhouët, p. 22.

(***) Voyez Cambry (Mon. Celt., p. 116, 206) : M. de la Porte (t. 2, p. 156) : M. Herbin (Stat. gén. de la Fr., 1803, t. 3, p. 233) : Montfaucon (Antiq. expl., t. 5, p. 62 du suppl.) : Malte-Brun (Géogr., art. Maintenon) : M. Bodin (Rech. hist. sur l'Anjou, t. 1, p. 526, etc.)

460 toises de long, sur 260 pieds de hauteur, depuis son sommet jusqu'au bas de la petite

---

ple rend des hommages superstitieux; et pour lesquels il a tant de vénération, qu'il n'oserait en couper une branche, ni en arracher un seul rejeton... Il y a aussi, continuent-ils, dans des lieux abandonnés et couverts de bois, certaines pierres à qui le menu peuple, trompé par les mauvais-esprits, rend ses adorations, apporte ses vœux et ses présens : il faut les enlever toutes, jusqu'à leurs bases qui sont enfoncées en terre; et les jeter dans des endroits où leurs adorateurs ne puissent plus jamais les retrouver. *Summo decertare debent studio episcopi, et eorum ministri, ut arbores dæmonibus consecratæ, quas vulgus colit, et in tantá veneratione habet, ut nec ramum, vel surculum, indè audeat amputare, radicitùs excindantur, atquè comburantur. Lapides quoquè, quos in ruinosis locis et sylvestribus, dæmonum ludificationibus decepti, venerantur, ubi et vota vovent et deferunt, funditùs effodiantur; atquè in tali loco projiciantur, ubi nunquàm à cultoribus suis inveniri possint.* »

Pour rentrer ici dans le simple dénombrement des plus fameuses de ces masses que le zèle des premiers chrétiens a épargnées en tout ou en partie dans notre Bretagne, nous nous bornerons à dire qu'à Saint-Nic, vis-à-vis la baie de Douarnenez, est une montagne qui domine cette plage de plus de 500 pieds, et qui présente trois sommets. Sur celui à l'ouest est une de ces grandes pierres de sacrifices décrites ci-dessus, posée sur quatre pieux d'autres pierres brutes chacun de quatre pieds de haut. Elle a trois pieds d'épaisseur, seize de longueur, et sept de largeur. Plus on examine cette espèce d'autel, plus on est persuadé que ses matériaux n'ont pas été pris sur cette montagne. Reste à savoir comment ils y ont été traînés et mis en place (****). — A Crossac, Enumération des plus remarquables de ces pierres en notre province.

(****) M. Lebas, ingénieur de notre marine royale, vient de résoudre en partie cette difficulté, par l'appareil extrêmement simple dont il s'est servi pour descendre de sa base, et transporter à 400 mètres de distance, le superbe obélisque occidental de Luxor, donné à la France par le pacha d'Egypte. Cette opération, qui présentait de si grands obstacles, dit la Gazette du 10

prairie dans laquelle coule la rivière de Semnon.

Ses productions d'industrie et d'arts.

On connaît aussi en Bretagne, comme productions de l'art, beaucoup de moulins à papier et à foulon,

---

près Pont-Château, est une autre de ces pierres d'une grosseur moins prodigieuse, mais cependant considérable, portée également sur quatre piliers. On estime qu'elle pèse environ 50 mille livres. — Entre Essé et le Teil, à deux lieues trois quarts O. de La Guerche, se voit une belle Roche aux Fées, qui figure là avec plus de gloire que l'arc de triomphe de Saint-Denis à Paris. Ce cist-véan est composé de 32 pierres d'un volume énorme, toutes posées debout, et d'un schiste brut et rougeâtre; lesquelles forment comme deux appartemens, l'un de 65 pieds 6 pouces de long, sur 11 pieds 6 pouces de large dans œuvre; l'autre de 7 pieds seulement en carré: le tout couvert par dix autres pierres très-amples, qui reposent dessus en travers; et qui n'ont d'analogues dans le pays qu'à cinq quarts de lieue, dans les landes de Rétiers. — A Plouharnel, un cabinet rustique du même genre, mais moins

mars 1832, a été exécutée au moyen de six pièces de bois qui n'avaient pas 7 mètres de longueur sur 22 centimètres d'équarrissage: et dans l'espace de deux heures seulement, ce magnifique monolythe a été embarqué à bord du bâtiment envoyé exprès de Toulon pour le recevoir. Il vient d'arriver le 12 à Cherbourg, d'où il sera transféré, par la Seine, à Paris, sur la fin de septembre (même Gazette, 17 et 18 août 1833), et élevé par le même ingénieur sur la Place Louis XV. — Au surplus, ajoute M. Mahé (Essai sur le Morb., p. 283), on conçoit à peu-près comment nos ancêtres pouvaient asseoir sur leurs supports leurs énormes *dól-mens*, quand, à l'aide de solides binards ou fardiers, et d'efforts réunis, il les avaient amenés au pied des piliers destinés à leur servir d'appui; ils n'avaient plus alors qu'à construire à la hauteur de ces poteaux une forte maçonnerie en forme de plan incliné, et à faire ensuite rouler comme des tonneaux, sur cette rampe, les tables enveloppées d'un maillot cylindrique de poutres bien liées ensemble. Cela fait, il ne leur restait qu'à se débarrasser de la charpente, et à démolir la maçonnerie auxiliaire.

de verreries à vitres et à bouteilles, de poteries, de faïenceries, de briqueries, de teintureries, de tanneries, de blanchisseries, de tabletteries, de ver-

frappant; dont, aux jours de foire, on fait un cabaret: et à Pleucadeuc, un pareil, accompagné de quelques autres pièces, qu'on brise actuellement pour la construction des écluses de Malestroit. — A Plurien, à Belz, et autres lieux, quelques grottes druïdiques encore, que les ravageurs d'antiquités ont épargnées plus ou moins. — A Donges, et autres communes environnantes, plusieurs linteaux prodigieux, soutenus par d'autres masses du poids de 30 à 40 milliers chacune: et de plus, la Pierre de La Vacherie, qui sert aux navigateurs de signal pour ne pas appprocher trop près de cet endroit dangereux. — A Jansé, cinq lieues au S.-E. de Rennes, deux alignemens de ces mêmes espèces de portes; l'un de 58 pieds de long, l'autre de 59. — A une demi-lieue au S.-O. de Sarzeau, sur le sommet d'une colline, une lourde table d'autel, longue au moins de 30 pieds sur 6 dans chaque de ses autres dimensions, montée sur d'autres posées debout. — Près du bourg d'Erdeven, à 2 lieues 3/4 d'Auray, environ 200 blocs d'une énorme grosseur, et de diverses espèces, qui paraissent avoir été tirées sur les lieux. — A une demi-lieue de la presqu'île de Rhuys, trois *dól-mens*, chacun de 12 à 15 pieds en carré; et rangés sur la même ligne les uns auprès des autres. — A Aradon et à Bernon, sur le *môr-bihan*, des peulvans jadis au milieu de crom-lec'hs; ainsi qu'à Mendon, à Ploemeur, etc. — En revenant de la Pointe de Toull-Inguet vers la Baie de Camaret, dit M. de La Martinière, sur une pente douce comme un glacis de fortification, mais très-élevée, sont rangés, dans la direction de la côte, et à la distance de 30 ou 40 pieds les uns des autres, de gros blocs de 10 à 15 pieds de base, sur autant de hauteur. Ils sont de formes inégales et irrégulières. Leur nombre est de 60 à 74 sur une file; sans compter deux autres lignes de 12 masses chacune, qui forment vers les bouts deux ambages perpendiculaires et parallèles. Plusieurs de ces fichades sont estimées peser plus de 200 milliers, poids commun, à en juger par le grain et la consistance

getteries, de bonneteries, de rafineries de sucre et de sel, de brasseries, de corderies, de draperies, d'ami-

du caillou (*****). — Au midi, et à une lieue de Trégon, ajoute M. Deric, est un autre reste de la superstition celtique, qui a, du N. au S., 52 pieds de long sur 8 de large. Vingt-trois pierres latérales, posées verticalement, en supportent sept autres. Trois de celles-ci ont 10 pieds de long sur 8 de large, et environ 3 pieds d'épaisseur. Une dernière, large de 5 pieds, haute de 5, et épaisse de 2 1/2, ferme au nord l'entrée de l'espace qui est entre les pierres latérales. Le champ où est ce monument s'appelle Hautier. — Au N.-N.-E. de ce champ, poursuit le même auteur, à 400 marches communes, dans une seconde pièce de terre qui porte le nom de Pierre-Levée, se trouvent onze autres grandes masses, dont trois encore debout en soutiennent une quatrième de 10 pieds de long : et à trois quarts de lieue du Hautier, mais en Créhen, est un dernier amas de 34 pieds de long, appelé Génouan, qui a donné son nom à un village voisin. — Enfin, une multitude d'autres pierres de même nature, plus ou moins reconnaissables pour avoir été anciennement sacrées, se voient à Port-Navalo, à Guer, à Grand-Champ, à la Basse-Goulaine, à La Massaie proche Blain, à Saint-Maurice de Carnoët, à Ménéac, à Pornic, à St.-

(*****) On rebat sans fin, dans les écoles, les oreilles de nos jeunes Bretons, des prétendues Colonnes d'Hercule, par exemple ; et des autres travaux imaginaires de ce prince vagabond : mais quel est l'instituteur qui leur ait peut-être jamais parlé une seule fois du monument de Toull-Inguet, placé seul entre le ciel et la terre, à l'extrémité de notre continent, sur une longueur de 1800 pieds et une hauteur verticale de 150 ? Quel est celui qui ait pensé à agrandir leurs idées et à former leur cœur, en leur donnant pour sujet d'amplification soit les efforts prodigieux qu'à coûté à leurs ancêtres l'érection de ces pierres séculaires, soit les hymnes magnifiques qu'ils y ont chantés long-temps à la gloire de l'Être-Éternel ? — Certes, ce serait pourtant-là, ce nous semble, un thème qui vaudrait bien les rêveries et les mensonges absurdes de la fable.

donneries, d'ébénisteries, de ferblanteries, de tonnelleries, de clouteries, de chapelleries, de mégisseries,

---

Aaron près de Lamballe, à St.-Michel-Chef-Chef, à Elven, à Questembert, à Arzon, à Hénansal, à Ploufragan, à Plédran, à Plœuc, à St-Julien-de-la-Côte, à Augan, à Montérin, à Caro, à Cournon proche la Gacilli, à Bignan, à La Basse-Chapelle, à Réguini, à Ste.-Avée, à St.-Dolay, à Brandérion, à Brech, à Cléguer, à Ploemel, à Plougoumelen, à Plumergat, à Pluneret, à Quiberon, à Riantec, à Tréhorenteuc, à St.-Jean de Brevelay, à Marzan, à Plaudren, à Sulniac, à Theix, sur la Lande de Lanvaux entre Molac et St.-Maurice, à Besné, à Guérande, à Baud près la Chapelle de Saint-Adrien, à Bieuzy, à Gourin, à Guerne, à Langonnet, à Guiscriff, à Melréand, à Moréac, à Noyal-Pontivy, à Pluméliau, et en plusieurs autres lieux sur quelques-uns desquels nous reviendrons...

Mais quelque surprenantes que soient la plupart des pièces qu'on vient de citer, elles n'approchent en aucune sorte de l'étrange et brute colonnade de Carnac, à 2 lieues et demie d'Auray et à 5 et demie dans l'O.-S.-O. de Vannes. — Ces pierres, la médaille la plus grande qui nous soit démeurée des Celtes, et peut-être unique dans le monde, annoncent le goût le plus gigantesque. Elles étaient, il n'y a pas encore 200 ans, au nombre de plus de 5 à 6000 : mais on en a détruit beaucoup depuis, tant pour étendre la culture, que pour des constructions modernes. On a en particulier taillé dans l'une d'elles le couronnement monolithe qui orne la porte septentrionale de l'église de Carnac même. On en a aussi fait entrer plusieurs dans la bâtisse du beau clocher de la même paroisse, qui date de l'an 1639; et plus encore dans la fortification de Belle-Isle. Elles occupaient alors, à près d'un quart de lieue vers le Nord-Est du bourg précité, environ 1400 toises d'un terrain plat, entremêlé de bruyères sauvages, de champs fertiles, de quelques chaumières, et de quelques moulins. Aujourd'hui l'on n'en compte plus qu'environ 3000; dont quelques-unes sont éparses dans la campagne jusqu'aux approches du bras de mer de la Trinité; et les autres sont rangées en lignes droites sur onze files parallèles, dans une longueur de 763 toises seulement, et une largeur de 47. Le sol qui les porte

Monument de Carnac entr'autres; et Mont Saint-Michel, au même lieu.

de vinaigreries, de distilleries, de coutelleries, etc; de fabriques de carton, d'huile, de colle-forte, de

---

étant tout entier de rocher, disposerait à croire qu'elles ont été tirées sur le lieu: mais cette étendue n'offrant ni carrières, ni crévasses, si ce n'est peut-être une espèce d'étang qui en est à près d'une lieue; on a conjecturé qu'elles ont été prises à la côte voisine, ce qui redouble l'étonnement, vu la difficulté du transport, et la distance. S'il y en a qui ne sont pas plus grosses que des bornes ordinaires; on en voit, en revanche, surtout à l'extrémité des rangs, qui ont jusqu'à 22 pieds hors de terre, et qui ne doivent pas peser moins de 256 milliers. Nous en avons spécialement mesuré une qui a 25 pieds de hauteur, sur autant de circonférence. Leurs intervalles respectifs varient, sur la longueur des files, de 12 à 15 pieds: et beaucoup sont plantées de manière que leur plus grand volume est en haut, et leur moindre en bas. Plusieurs même sont mobiles, et assises comme en équilibre sur un pivot (******). Toutes, au demeurant sont complètement brutes:

(******) Les Anglais, qui viennent volontiers admirer ce monument, et qui ne le voient jamais sans plaisir, appellent comme nous, dans leur langue, pierres branlantes ou berçantes, celles de ces masses qui cèdent à une certaine impulsion, et dont nous avons déjà dit un mot à la page 67. — En Basse-Bretagne, on les nomme pierres de dogan; c'est-à-dire, en termes honnêtes, pierres des maris infortunés. — On croit assez généralement, mais sans beaucoup de fondement, que, chez les Celtes, les femmes inculpées d'adultère allaient y faire preuve de leur innocence, en essayant de les remuer; ce qui était facile à celles qui en avaient le secret. — On trouve de ces prétendues pierres probatoires en quelques autres lieux de notre province: notamment dans les environs de Pontivy; près la pointe de Poulmanach, entre Perros et Trégastel; et à Trégunc, à une lieue Est de Concarneau. — Cette dernière, dit Ogée, a 15 pieds de haut; et on la fait vaciller sensiblement, en la poussant avec force des deux mains. — (Voyez le père Grégoire de Rostrenen, Dict. Celt., p. 176, col. 2: Mahé, p. 39: Cambry, t. 3, p. 150: Itinéraire dans le royaume de Fr., 1816, p. 285: Ogée, Art. Trégunc: etc).

filets pour la pêche, de papiers peints, etc; enfin de manufactures d'étoffes de toute espèce tant en

---

seulement on en distingue quelques-unes qui ont naturellement un côté applati, qu'on a tourné de façon à faire parement aux espèces d'allées qu'elles forment avec d'autres, pour conduire au *Dól-men* qui en est proche. Le premier intervalle formé par les 11 files symétriques que nous avons dites, en comptant par la plus voisine de Carnac, a 6 toises de largeur; le second, 5 toises 3 pieds; le troisième, 6 toises; le quatrième, 6 toises 2 pieds; le cinquième, 5 toises; le sixième, autant; le septième, 5 toises 3 pieds; le huitième, 3 toises 4 pieds; le neuvième, 4 toises; et le dixième, 2 toises: ce qui, nous le répétons, forme une largeur totale de 47 toises. — Quoiqu'elles soient toutes d'un granit fort dur, plusieurs ont été rongées par le temps, que seconde souvent trop bien la main des hommes: et leur aspect extraordinaire est encore devenu plus imposant, par le lichen d'un vert pâle dont leurs sommets sont couverts. Leur multitude, leurs masses variées, leurs figures bizarres, l'élévation de leurs pointes grises et chargées d'années, le silence de la solitude qui les environne, la vie qui ne s'annonce autour d'elles que par quelques touffes de genêt-épineux aux fleurs jaunes, et par le cri-cri du grillon qui rampe au pied: tout cela s'accorde pour frapper involontairement l'imagination du voyageur qui ne les visite que par un simple mouvement de curiosité; et plus encore pour remuer délicieusement l'ame mélancolique du plilosophe chrétien qui s'arrête un moment à méditer la vanité du monde, sous l'abri de ces antiques témoins de mille générations éteintes, dont l'histoire n'a pas même gardé le souvenir.

Entre cette vaste phalange que la mythologie païenne n'aurait pas manqué de prendre pour une cohorte de géants pétrifiés, et le bourg de Carnac, s'élève une tombelle considérable, d'où la vue s'étend fort loin tant sur la mer que sur la terre. — Ce monticule est en partie l'ouvrage de l'art, et en partie celui de la nature; comme nous nous en sommes assurés. — On l'appelle le Mont Saint-Michel, à cause de la chapelle qui le couronne, et qui est dédiée sous le nom de ce saint Archange. — On y voit de

coton qu'en laine, de toiles de ménage et à

---

plus les ruines d'une baraque qui servait naguère aux guetteurs des signaux de côtes. — Des pierres grosses comme celles de nos pavés, sont amoncelées en très-grande quantité sur tout son pourtour; et proviennent sans doute de bâtimens plus anciens, surtout d'un temple d'Apollon ou du soleil, qu'on prétend y avoir existé du temps des Romains (Mahé, p. 145). — Plusieurs gens du pays le regardent comme ayant été primitivement un *Tumulus Celtique*: mais nous sommes intimement convaincus qu'il a eu dans la très-haute antiquité une plus noble destination que celle de couvrir quelques cendres; car tous les points du monument de Carnac ci-dessus décrit l'ont constamment en vue, et l'on sait qu'originairement on aimait à faire pyramider de préférence sur ces sortes de hauteurs le majestueux *Maën-hir*. — Revenons au monument principal.

Les habitans donnent aux blocs de rochers qui le composent, le sobriquet de Soldats de Saint-Corneille, patron de leur paroisse: métaphore que quelques auteurs ont prise au sérieux, pour avoir occasion de faire de l'esprit aux dépens de ce bon peuple. — MM. de Lanzer, de la Sauvagère, et Ogée (Journ. de Verdun, Nov. 1755; Antiq. Gaul., p. 258; et Dict. Hist., t. 1, p. 162), les appellent le Camp de César; et pensent que ce fut le lieu où le vainqueur des Vénètes se baraqua contre les vents violents qui règnent sur cette côte: mais une tradition constante parmi les Bretons les plus instruits, les règles connues de la castramétation romaine, et d'autres preuves qu'il serait trop long de rapporter, ne laissent à cette opinion aucun fondement raisonnable. — De son côté, M. de Penhouët (Voyez son ophiolatrie, in-8° de 70 pages; le Lycée Armor., t. 7, p. 303, et t. 8, p. 368), a voulu que cet assemblage étonnant fût l'ouvrage des Phéniciens; et que ç'ait été un *Dracontium* destiné par ces étrangers au culte du serpent céleste, répandu, selon lui, dans l'Armorique comme il l'était dans l'Orient: paradoxe qui, malgré l'appui que se propose de lui prêter M. Deanne, savant antiquaire de Londres (Gazette de Bret., 5 mai 1832), ne trouvera pas, suivant toute apparence, plus de crédit auprès des

voiles, et d'une multitude d'autres objets dont une

---

archéologues, qu'auprès du vulgaire. — Enfin, l'un de nos derniers membres de l'Institut, qui s'était déjà inutilement cassé la tête à essayer d'expliquer *les Quipos des Péruviens*, a avancé que cette singulière plantation dont sont ombragés les champs de Carnac, est le cimetière de ceux des habitans de la Vénétie qui ne voulurent pas survivre à l'indépendance de leur patrie; ou un vaste lazaret de leurs pestiférés; ou encore une arène spacieuse dans laquelle ils décernaient leurs prix nationaux; ou en un mot l'effet d'un bouleversement naturel opéré dans ces parages par les élémens et les météores: idées creuses, qui ne sont pas même basées sur la pointe d'une aiguille; et auxquelles nous préférerions volontiers de dire, avec quelques manants des environs, que ces masses énormes et multipliées sont autant de grains de sable sortis des souliers de Gargantua, les fuseaux de la quenouille de sa femme, les pierres à aiguiser des faucheurs d'alors, ou des joujoux apportés là soit par les fées pour leur servir de passe-temps, soit par leurs amis les crions, les gorics, les poulpiquets, et autres nabots, dans le dessein d'éprouver leurs forces. — Tout porte à croire avec incomparablement plus de probabilité, pour ne pas dire avec une entière certitude, suivant que l'ont soutenu M. Coret de la Tour-d'Auvergne (Origine Gaul., p. 22, in-8°, Paris, an v), M. de Cambry (Mon. Celt., p. 32, et préface, p. 30), et plusieurs autres savants venus depuis, que c'était plutôt le parvis du temple cathédral et métropolitain de toute la Nation Armoricaine, qui, plus encore que tous les autres Gaulois, était passionnée pour ces sortes de lieux consacrés, et plus exacte qu'aucun autre peuple, au rapport de César lui-même (de Bell. Gall., l. 6, n. 16), à venir, aux jours marqués, y remplir ses devoirs religieux. *Natio est enim omnis*, dit-il, *admodùm dedita religionibus*.

Voyez sur toute cette matière Pufendorff, Introd. à l'Hist. de l'Univ., t. 4, discours prélimin. : Mallet, Introd. à l'Hist. du Danemarck : Deric, t. 4, p. 525, 530, 532 : Dreux Duradier, Journ. de Verdun, fév. 1752 : Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 1, p. 73; t. 8, p. 5; et t. 9, p. 195 : Dissertation de M. de Pom-

plus longue énumération deviendrait fastidieuse (41).

---

mereul sur les Pierres de Carnac : M. de Caylus, Antiq., t. 6, p. 380 : Hist. détaillée de Jersey, par Falle, traduite par Le Rouge, Paris, 1752, in-12, p. 91 et 141 : Etat ancien et moderne du comté de Down, en Irlande, 1755, in-8°, ch. 15, 16, 17 : M. Mahé, chanoine de Vannes, Essai sur les Antiq. du Morbihan, p. 18, 21, 24, 30, 33, 35, 91, 117, 130, 152, 248, 254, 262, 263, 266, 267 : Mémoires de l'Académie Celtique, in-8°, t. 1, p. 136, et t. 3, p. 208 : Court de Gebelin, Monde Primitif, allégories, p. 58 : Cambry, Mon. Celt., édit. de 1805, in-8°, p. 78, 84 266, etc. : Richer, Précis de l'Hist. de Bret., p. 5, etc. : Freminville, Antiq. de la Bret., part. 2, p. 44 : de Penhouet Rech. Hist. sur la Bret., in-4°, 1814 : Lycée Armoricain, t. 6, p. 522; t. 7, p. 102, 103, 104, 105; t. 8, p. 569; t. 9, p. 336 : Rapine, Christian. naiss., t. 3, p. 530 : Olaüs-Magnus, de Gent. septentr., etc. — Voyez aussi ce que nous en redirons nous-mêmes dans la suite de ce volume, en parlant des sanctuaires armoricains.

Toiles Noyales, ou toiles à voiles.

(41) Dans le commerce on désigne ces toiles à voiles sous le nom de Noyales, par la raison que ce fut tant à Noyal sur Seiche, qu'à Noyal sur Vilaine, qu'on en fabriqua pour la première fois en grande quantité. — Dans la première de ces deux communes, et aux environs, on en confectionna durant long-temps pour plus de 350,000 francs par an ; et dans la seconde, année ordinaire, jusqu'à 15,000 pièces de 110 verges chaque (la verge de Bret. de 50 pouces, pied-de-roi) : mais cet article est prodigieusement tombé, depuis que les Anglais et les Hollandais ont établi chez eux de ces sortes de fabriques, et que le gouvernement français lui-même en a encouragé de semblables en divers autres lieux du royaume. (*) — Le chanvre du pays est en Bretagne celui

(*) Dinan en particulier possède aujourd'hui deux manufactures royales de cette espèce de toiles ; et deux autres fabriques qui, sans avoir reçu de diplôme, travaillent beaucoup. — On évalue à douze cents le nombre de personnes que cette branche d'industrie fait vivre annuellement en cette ville : et la quantité présumée des produits, est à-peu-près de 6,000 pièces de 70 mètres chacune, qui s'exportent dans nos divers ports.

Ses avantages territoriaux.

Pour ce qui est de ses richesses territoriales ; on peut avancer sans exagération, qu'elle est à l'égard du très-grand nombre des autres parties du royaume, ce que la France elle-même (42) est aux autres Etats de l'Europe, et l'Europe aux autres parties du globe : je veux dire qu'elle tient incontestablement entre elles un des premiers rangs, par son abondance de toutes les choses nécessaires à la vie. — Quoique le milieu en soit [illegible]cultivé, et qu'il ne soit guère rempli que de landes (43), de montagnes (44), de bois et de buis-

---

qu'on emploie de préférence à ces sortes de toile[illegible]n quintal de cette marchandise, quand elle est bonne, donne au peignage 65 livres de premier brin, 15 livres de second, 6 livres de reparon ou troisième brin, et 8 livres d'étoupes : ainsi le déchet est d'environ 6 livres par cent.

Les quatre principales productions de la France en général.

(42) Botero a dit de la France, qu'elle produit, entr'autres choses, quatre aimants qui ont la vertu d'attirer l'or des étrangers, savoir : le bled, le vin, le sel et le chanvre. (Robbe, Géogr., t. 1, p. 86.)

Etendue des landes de la Bretagne en particulier.

(43) On peut regarder comme prouvé, que ces landes, wolds, ou terres à bruyère, occupent près de trois millions de journaux : ce qui, joint à l'espace que couvrent les chemins, les fossés, les forières ou ceintures que l'usage est encore en plusieurs endroits de laisser entre chaque fossé et la terre labourée, les rivières, les lacs, les marais, les forêts, les bois marmentaux ou de décoration, ne laisse guère que 2,750,000 journaux en très-bon rapport.

Ses files de montagnes les plus remarquables.

(44) Les quatre principales de ces chaînes, sont celle du Mné ou Mené, au Sud de Moncontour ; laquelle commence dans les paroisses de Saint-Gilles et de Saint-Veran ou Vran : celle des Montagnes-Noires, qui se prolonge depuis Rostrenen jusque vers Châteaulin : celle de Menéhan, Menéham ou Menéhom, qui va

sons, elle rapporte habituellement plus qu'il ne lui faut pour la subsistance annuelle de ses habitans.

---

de Châteaulin à Crozon : enfin, celle des Monts d'Arès (*), qui s'étend depuis Plourach jusqu'au Faou.

Ce sont ces nombreuses et stériles éminences, jointes aux varennes non moins multipliées et non moins arides que la nature a disséminées jusqu'à de grandes distances dans leurs alentours, qui ont fait comparer notre province à une couronne ou tonsure monacale, dont les abords sont garnis et le milieu v[illegible], moins trivialement, à un tableau dont le cadre est d'or, et [illegible] triste. — Elles sont sans doute incomparablement éloignées d'avoir l'élévation, l'aspérité et le coup-d'œil imposant des Cordelières, des Pyrénées et des Alpes (**) : néanmoins leurs diverses et majestueuses horreurs ne laissent pas que d'offrir au géologue, au botaniste, et au physicien, de beaux sujets d'admiration ou d'étude. — Leur ensemble forme ce qu'on appelle à juste titre l'Epine dorsale de la Bretagne (Kein-Breiz) : et en général cette vaste charpente, composée presque exclusivement de granit et de quartz, dont la qualité vitreuse est imperméable au fluide électrique, a constamment arrêté le cours des feux souterrains qui ont dévasté tant d'autres lieux ; les volcans agissant de préférence sur les schistes, les substances calcaires, et les autres matières de seconde formation, toutes conductrices de l'électricité. Ou ces embrâsemens ter-

(*) Quelques autres écrivent montagnes *d'Aré* ; et prétendent que ce nom leur est venu de ce que les voyageurs qui les traversent, s'impatientant de ne les pas voir finir, s'écrient d'ordinaire en bas-breton : *Mené* ou *Menez-Aré*, c'est-à-dire, encore une montagne ! ! !

(**) Le *Chimboraço*, dans les Cordelières, n'a pas moins de 3,217 toises au-dessus du niveau de la mer : c'est la montagne la plus élevée du globe. — La crête du *Canigou*, la plus haute des Pyrénées, n'a que 1442 toises au-dessus du même niveau. — Enfin le sommet du *Mont-Blanc*, dans les Alpes, en a 2,700 ; ce qui fait de ce mont le géant de son espèce le plus remarquable de toute l'Europe.

— Tout son contour, à quelques faibles exceptions

---

ribles ne s'y sont pas allumés, ou ils ont été bientôt éteints dans ces masses primitives qui ont précédé la végétation et la vie; comme nous l'avons déjà dit de ceux de Tréguier et de Poligné, supposé que ces deux endroits aient réellement subi l'action du feu. — L'extérieur de ces différentes buttes ne présente aucun arrangement uniforme : et si la cime de quelques-unes seulement offre l'aspect hideux des Orcades et des Hébrides, par les amoncellemens de pierres décharnées qui y abondent, les flancs de plusieurs renferment par fois les vallons les plus frais et les plus romantiques. — Quant à [illegible] qui est des plateaux élevés et étendus qui coupent çà et là [illegible] ondulé; il n'y règne communément, même dans la belle saison, qu'une lugubre monotonie, une nudité presque absolue comme aux premiers jours de la création; ou tout au plus une herbe courte et chétive, incapable de nourrir le troupeau rabougri, et souvent décimé par la clavelée, qu'y conduit la bergère en haillons, et au visage d'un mauvais style. Qu'est-ce donc, quand tout cela est couvert de givre, et que les burons clair-semés des pasteurs y ont décidément pris l'apparence de vrais repaires à brigands?

Les montagnes noires peuvent avoir 128 toises au-dessus du niveau de la mer; et celles d'Arès, 148 à 150. — Celles du Mné sont moins hautes, ainsi que celles de Ménéha[illegible]: mais parmi ces dernières, il y en a une surtout qui se fait beaucoup remarquer par son attitude sourcilleuse; et c'est celle qui a donné son nom à ses voisines.

Il se fait fréquemment sentir sur toutes des vents très-violens: et les sommets de quelques-unes, couronnés de chapelles dédiées sous le vocable de Saint-Côme, de Saint-Jean, de Saint-Symphorien, de Saint-Eloy, etc., forment des points de perspective superbes, spécialement pour cet âge où l'ame est affamée de voir. — Sur l'endroit le plus élevé des montagnes d'Arès en particulier, presqu'à mi-chemin de La Feuillée au Faou, est un antique oratoire, dit de Saint-Michel. En approchant de ce lieu saint, la terre, selon M. de Cambry, se dépouille d'arbres et de buissons, comme à la crête du Saint-Gothard : elle n'est plus cou-

près, est bordé de communes florissantes; et peuplé

---

verte que de bruyères, ou de rochers décomposés par le temps. Tout prend un caractère sauvage, un air de mort : c'est l'aspect d'un désert, dont rien n'égaye ni ne varie la longue et fatigante uniformité. Les derniers villages, les derniers champs, forment comme des îles séparées, entourées de rocailles, et d'une espèce de tourbe noirâtre, résultat des plantes et des mousses qui s'y sont corrompues durant des siècles. Les femmes et les enfans, qui ne voient personne, qui ne connaissent que les figures hâlées et l'habit grossier de leurs parens, vous regardent avec étonnement, s'enfuient et se cachent; des centaines de chiens vous poursuivent de leurs cris; et les troupeaux épouvantés franchissent les fossés, indociles à la voix de leur gardien qui les rappelle : mais êtes-vous arrivé à la sommité que vous vouliez atteindre? vous jouissez d'un des panoramas les plus vastes et les plus curieux du Finistère. Du reste, sous vos pieds sont des marais très-dangereux, où s'égarent et s'engloutissent par fois, durant les ténèbres, hommes, chevaux, équipages : de sorte qu'on dit en proverbe dans le pays, quand un avare a cessé d'être : *le diable l'a jeté dans les fondrières du Gunelé, au bas du Mont-Saint-Michel.* On dit aussi à Bras-Parts, qui en est proche, que les démons sont enchaînés sur le haut de ce mont dans un cercle magique; et que ceux qui mettent le pied sur ce cercle, courent toute la nuit sans pouvoir s'arrêter : ce qui fait que les gens peureux n'osent traverser ces montagnes que de jour.

Les bestiaux, quoique assez généralement mal nourris, sont très-nombreux dans la plupart de ces tristes parages: mais il faut les garder en certains cantons; car les pointes de rochers, les antres et les cavernes, offrent aux loups des retraites tranquilles, d'où ces bêtes carnassières ne fondent que trop souvent sur leur innocente proie.

Les eaux y sont aussi constamment bonnes; et l'air sain, quoique très-vif. — Il n'est pas rare d'y rencontrer des centenaires.

Enfin l'on y trouve des lièvres, des lapins, des perdrix excellentes, et toutes sortes d'autre gibier tant stationnaire que de passage. La gelée et les frimats, dans quelques hivers, y sont si

de citoyens qui, sans être riches, si ce n'est dans

---

forts, qu'en celui de 1788 à 1789 entr'autres, la neige s'éleva à plus de 10 pieds dans les vallons; et qu'on fut sept semaines sans pouvoir mener les troupeaux aux champs. De fort beaux échos y répondent à vos appels; et les prestiges de l'optique y changent à toute heure. Rien n'y rompt le silence de la solitude, que le trac assourdissant de quelque moulin écarté, le rustique pipeau des bergers, et le fracas monotone de mille ruisseaux qui se précipitent avec rapidité dans les ravins, pour aller former les affluents de la Basse-Loire et de la Vilaine. Vingt sentiers croisés, raboteux, et où la nature elle-même a détruit son propre ouvrage, s'y écartent à chaque pas en rayons trompeurs comme ceux du célèbre défilé des Termopyles; ou serpentent suspendus sur d'affreux abîmes, dont le moindre trébuchement pourrait faire mesurer la profondeur. Quelques huttes enfumées vous apparaissent çà et là perchées sur la déclivité d'un [illegible] comme autant de nids d'oiseaux de proie, et excitent le vertige quand on regarde en bas: ou quelque hameau enfoncé dans une gorge étroite, se laisse deviner inopinément à la seule flèche aiguë de son église, ou aux aboiemens de quelque mâtin hargneux. En un mot, pour abréger, c'est là que je vous invite, justes admirateurs des grandes œuvres de Dieu, à aller de préférence, par un temps d'orage, à entendre la voix solennelle du maître, et les épouvantables boutades de son tonnerre!

On a tort, dit M. de Cambry, de dépeindre l'habitant de ces contrées sauvages comme une espèce de brute à figure humaine. Il n'est pas si borné qu'il pourrait le paraître au premier abord: et il peut très-bien soutenir le parallèle avec les autres campagnards les plus rusés. — Les hommes y sont vêtus de toile et de berlinge, sorte de tissu de fil et de laine d'un brun jaunâtre. — Les femmes s'y servent de la même étoffe: elles n'ont de remarquable dans leur habillement, qu'une espèce de queue plissée, d'un empan de largeur, qui tombe aussi bas que leurs jupes. — Enfin, les uns et les autres sont de taille moyenne: et les crêpes, la bouillie, le pain de seigle, le laitage, le lard dans les jours de fête, sont leur nourriture ordinaire.

de vinaigreries, de distilleries, de coutelleries, etc; de fabriques de carton, d'huile, de colle-forte, de

---

étant tout entier de rocher, disposerait à croire qu'elles ont été tirées sur le lieu: mais cette étendue n'offrant ni carrières, ni crévasses, si ce n'est peut-être une espèce d'étang qui en est à près d'une lieue; on a conjecturé qu'elles ont été prises à la côte voisine, ce qui redouble l'étonnement, vu la difficulté du transport, et la distance. S'il y en a qui ne sont pas plus grosses que des bornes ordinaires; on en voit, en revanche, surtout à l'extrémité des rangs, qui ont jusqu'à 22 pieds hors de terre, et qui ne doivent pas peser moins de 256 milliers. Nous en avons spécialement mesuré une qui a 25 pieds de hauteur, sur autant de circonférence. Leurs intervalles respectifs varient, sur la longueur des files, de 12 à 15 pieds: et beaucoup sont plantées de manière que leur plus grand volume est en haut, et leur moindre en bas. Plusieurs même sont mobiles, et assises comme en équilibre sur un pivot (******). Toutes, au demeurant sont complètement brutes:

(******) Les Anglais, qui viennent volontiers admirer ce monument, et qui ne le voient jamais sans plaisir, appellent comme nous, dans leur langue, pierres branlantes ou berçantes, celles de ces masses qui cèdent à une certaine impulsion, et dont nous avons déjà dit un mot à la page 67. — En Basse-Bretagne, on les nomme pierres de dogan; c'est-à-dire, en termes honnêtes, pierres des maris infortunés. — On croit assez généralement, mais sans beaucoup de fondement, que, chez les Celtes, les femmes inculpées d'adultère allaient y faire preuve de leur innocence, en essayant de les remuer; ce qui était facile à celles qui en avaient le secret. — On trouve de ces prétendues pierres probatoires en quelques autres lieux de notre province: notamment dans les environs de Pontivy; près la pointe de Poulmanach, entre Perros et Trégastel; et à Trégunc, à une lieue Est de Concarneau. — Cette dernière, dit Ogée, a 15 pieds de haut; et on la fait vaciller sensiblement, en la poussant avec force des deux mains. — (Voyez le père Grégoire de Rostrenen, Dict. Celt., p. 176, col. 2: Mahé, p. 39: Cambry, t. 3, p. 150: Itinéraire dans le royaume de Fr., 1816, p. 285: Ogée, Art. Trégunc: etc).

filets pour la pêche, de papiers peints, etc; enfin de manufactures d'étoffes de toute espèce tant en

---

seulement on en distingue quelques-unes qui ont naturellement un côté applati, qu'on a tourné de façon à faire parement aux espèces d'allées qu'elles forment avec d'autres, pour conduire au *Dól-men* qui en est proche. Le premier intervalle formé par les 11 files symétriques que nous avons dites, en comptant par la plus voisine de Carnac, a 6 toises de largeur; le second, 5 toises 3 pieds; le troisième, 6 toises; le quatrième, 6 toises 2 pieds; le cinquième, 5 toises; le sixième, autant; le septième, 5 toises 3 pieds; le huitième, 3 toises 4 pieds; le neuvième, 4 toises; et le dixième, 2 toises: ce qui, nous le répétons, forme une largeur totale de 47 toises. — Quoiqu'elles soient toutes d'un granit fort dur, plusieurs ont été rongées par le temps, que seconde souvent trop bien la main des hommes: et leur aspect extraordinaire est encore devenu plus imposant, par le lichen d'un vert pâle dont leurs sommets sont couverts. Leur multitude, leurs masses variées, leurs figures bizarres, l'élévation de leurs pointes grises et chargées d'années, le silence de la solitude qui les environne, la vie qui ne s'annonce autour d'elles que par quelques touffes de genêt-épineux aux fleurs jaunes, et par le cri-cri du grillon qui rampe au pied: tout cela s'accorde pour frapper involontairement l'imagination du voyageur qui ne les visite que par un simple mouvement de curiosité; et plus encore pour remuer délicieusement l'ame mélancolique du plilosophe chrétien qui s'arrête un moment à méditer la vanité du monde, sous l'abri de ces antiques témoins de mille générations éteintes, dont l'histoire n'a pas même gardé le souvenir.

Entre cette vaste phalange que la mythologie païenne n'aurait pas manqué de prendre pour une cohorte de géants pétrifiés, et le bourg de Carnac, s'élève une tombelle considérable, d'où la vue s'étend fort loin tant sur la mer que sur la terre. — Ce monticule est en partie l'ouvrage de l'art, et en partie celui de la nature; comme nous nous en sommes assurés. — On l'appelle le Mont Saint-Michel, à cause de la chapelle qui le couronne, et qui est dédiée sous le nom de ce saint Archange. — On y voit de

coton qu'en laine, de toiles de ménage et à

---

plus les ruines d'une baraque qui servait naguère aux guetteurs des signaux de côtes. — Des pierres grosses comme celles de nos pavés, sont amoncelées en très-grande quantité sur tout son pourtour; et proviennent sans doute de bâtimens plus anciens, surtout d'un temple d'Apollon ou du soleil, qu'on prétend y avoir existé du temps des Romains (Mahé, p. 145). — Plusieurs gens du pays le regardent comme ayant été primitivement un *Tumulus Celtique*: mais nous sommes intimement convaincus qu'il a eu dans la très-haute antiquité une plus noble destination que celle de couvrir quelques cendres; car tous les points du monument de Carnac ci-dessus décrit l'ont constamment en vue, et l'on sait qu'originairement on aimait à faire pyramider de préférence sur ces sortes de hauteurs le majestueux *Maen-hir*. — Revenons au monument principal.

Les habitans donnent aux blocs de rochers qui le composent, le sobriquet de Soldats de Saint-Corneille, patron de leur paroisse: métaphore que quelques auteurs ont prise au sérieux, pour avoir occasion de faire de l'esprit aux dépens de ce bon peuple. — MM. de Lanzer, de la Sauvagère, et Ogée (Journ. de Verdun, Nov. 1755; Antiq. Gaul., p. 258; et Dict. Hist., t. 1, p. 162), les appellent le Camp de César; et pensent que ce fut le lieu où le vainqueur des Vénètes se baraqua contre les vents violents qui règnent sur cette côte: mais une tradition constante parmi les Bretons les plus instruits, les règles connues de la castramétation romaine, et d'autres preuves qu'il serait trop long de rapporter, ne laissent à cette opinion aucun fondement raisonnable. — De son côté, M. de Penhouët (Voyez son ophiolatrie, in-8° de 70 pages; le Lycée Armor., t. 7, p. 303, et t. 8, p. 368), a voulu que cet assemblage étonnant fût l'ouvrage des Phéniciens; et que ç'ait été un *Dracontium* destiné par ces étrangers au culte du serpent céleste, répandu, selon lui, dans l'Armorique comme il l'était dans l'Orient: paradoxe qui, malgré l'appui que se propose de lui prêter M. Deanne, savant antiquaire de Londres (Gazette de Bret., 5 mai 1832), ne trouvera pas, suivant toute apparence, plus de crédit auprès des

voiles, et d'une multitude d'autres objets dont une

---

archéologues, qu'auprès du vulgaire. — Enfin, l'un de nos derniers membres de l'Institut, qui s'était déjà inutilement cassé la tête à essayer d'expliquer *les Quipos des Péruviens*, a avancé que cette singulière plantation dont sont ombragés les champs de Carnac, est le cimetière de ceux des habitans de la Vénétie qui ne voulurent pas survivre à l'indépendance de leur patrie; ou un vaste lazaret de leurs pestiférés; ou encore une arène spacieuse dans laquelle ils décernaient leurs prix nationaux; ou en un mot l'effet d'un bouleversement naturel opéré dans ces parages par les élémens et les météores: idées creuses, qui ne sont pas même basées sur la pointe d'une aiguille; et auxquelles nous préférerions volontiers de dire, avec quelques manants des environs, que ces masses énormes et multipliées sont autant de grains de sable sortis des souliers de Gargantua, les fuseaux de la quenouille de sa femme, les pierres à aiguiser des faucheurs d'alors, ou des joujoux apportés là soit par les fées pour leur servir de passe-temps, soit par leurs amis les crions, les gorics, les poulpiquets, et autres nabots, dans le dessein d'éprouver leurs forces. — Tout porte à croire avec, incomparablement plus de probabilité, pour ne pas dire avec une entière certitude, suivant que l'ont soutenu M. Coret de la Tour-d'Auvergne (Origine Gaul., p. 22, in-8°, Paris, an v), M. de Cambry (Mon. Celt., p. 32, et préface, p. 30), et plusieurs autres savants venus depuis, que c'était plutôt le parvis du temple cathédral et métropolitain de toute la Nation Armoricaine, qui, plus encore que tous les autres Gaulois, était passionnée pour ces sortes de lieux consacrés, et plus exacte qu'aucun autre peuple, au rapport de César lui-même (de Bell. Gall., l. 6, n. 16), à venir, aux jours marqués, y remplir ses devoirs religieux. *Natio est enim omnis*, dit-il, *admodùm dedita religionibus*.

Voyez sur toute cette matière Pufendorff, Introd. à l'Hist. de l'Univ., t. 4, discours prélimin.: Mallet, Introd. à l'Hist. du Danemarck: Deric, t. 4, p. 525, 530, 532: Dreux Duradier, Journ. de Verdun, fév. 1752: Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 1, p. 73; t. 8, p. 5; et t. 9, p. 195: Dissertation de M. de Pom-

plus longue énumération deviendrait fastidieuse (41).

---

mereul sur les Pierres de Carnac : M. de Caylus, Antiq., t. 6, p. 380 : Hist. détaillée de Jersey, par Falle, traduite par Le Rouge, Paris, 1752, in-12, p. 91 et 141 : Etat ancien et moderne du comté de Down, en Irlande, 1755, in-8°, ch. 15, 16, 17 : M. Mahé, chanoine de Vannes, Essai sur les Antiq. du Morbihan, p. 18, 21, 24, 30, 33, 35, 91, 117, 130, 152, 248, 254, 262, 263, 266, 267 : Mémoires de l'Académie Celtique, in-8°, t. 1, p. 136, et t. 3, p. 208 : Court de Gebelin, Monde Primitif, allégories, p. 58 : Cambry, Mon. Celt., édit. de 1805, in-8°, p. 78, 84' 266, etc. : Richer, Précis de l'Hist. de Bret., p. 5, etc. : Freminville, Antiq. de la Bret., part. 2, p. 44 : de Penhouet Rech. Hist. sur la Bret., in-4°, 1814 : Lycée Armoricain, t. 6, p. 522; t. 7, p. 102, 103, 104, 105; t. 8, p. 569; t. 9, p. 336 : Rapine, Christian. naiss., t. 3, p. 530 : Olaüs-Magnus, de Gent. septentr., etc. — Voyez aussi ce que nous en redirons nous-mêmes dans la suite de ce volume, en parlant des sanctuaires armoricains.

Toiles Noyales, ou toiles à voiles.

(41) Dans le commerce on désigne ces toiles à voiles sous le nom de Noyales, par la raison que ce fut tant à Noyal sur Seiche, qu'à Noyal sur Vilaine, qu'on en fabriqua pour la première fois en grande quantité. — Dans la première de ces deux communes, et aux environs, on en confectionna durant long-temps pour plus de 350,000 francs par an ; et dans la seconde, année ordinaire, jusqu'à 15,000 pièces de 110 verges chaque (la verge de Bret. de 50 pouces, pied-de-roi) : mais cet article est prodigieusement tombé, depuis que les Anglais et les Hollandais ont établi chez eux de ces sortes de fabriques, et que le gouvernement français lui-même en a encouragé de semblables en divers autres lieux du royaume. (*) — Le chanvre du pays est en Bretagne celui

(*) Dinan en particulier possède aujourd'hui deux manufactures royales de cette espèce de toiles ; et deux autres fabriques qui, sans avoir reçu de diplôme, travaillent beaucoup. — On évalue à douze cents le nombre de personnes que cette branche d'industrie fait vivre annuellement en cette ville : et la quantité présumée des produits, est à-peu-près de 6,000 pièces de 70 mètres chacune, qui s'exportent dans nos divers ports.

Pour ce qui est de ses richesses territoriales ; on peut avancer sans exagération, qu'elle est à l'égard du très-grand nombre des autres parties du royaume, ce que la France elle-même (42) est aux autres Etats de l'Europe, et l'Europe aux autres parties du globe : je veux dire qu'elle tient incontestablement entre elles un des premiers rangs, par son abondance de toutes les choses nécessaires à la vie. — Quoique le milieu en soit [illegible]ultivé, et qu'il ne soit guère rempli que de landes (43), de montagnes (44), de bois et de buis- Ses avantages territoriaux.

---

qu'on emploie de préférence à ces sortes de toiles. Un quintal de cette marchandise, quand elle est bonne, donne au peignage 65 livres de premier brin, 15 livres de second, 6 livres de reparon ou troisième brin, et 8 livres d'étoupes : ainsi le déchet est d'environ 6 livres par cent.

(42) Botero a dit de la France, qu'elle produit, entr'autres choses, quatre aimants qui ont la vertu d'attirer l'or des étrangers, savoir : le bled, le vin, le sel et le chanvre. (Robbe, Géogr., t. 1, p. 86.) Les quatre principales productions de la France en général.

(43) On peut regarder comme prouvé, que ces landes, wolds, ou terres à bruyère, occupent près de trois millions de journaux : ce qui, joint à l'espace que couvrent les chemins, les fossés, les forières ou ceintures que l'usage est encore en plusieurs endroits de laisser entre chaque fossé et la terre labourée, les rivières, les lacs, les marais, les forêts, les bois marmentaux ou de décoration, ne laisse guère que 2,750,000 journaux en très-bon rapport. Etendue des landes de la Bretagne en particulier.

(44) Les quatre principales de ces chaînes, sont celle du Mné ou Mené, au Sud de Moncontour ; laquelle commence dans les paroisses de Saint-Gilles et de Saint-Veran ou Vran : celle des Montagnes-Noires, qui se prolonge depuis Rostrenen jusque vers Châteaulin : celle de Menéhan, Menéham ou Menéhom, qui va Ses files de montagnes les plus remarquables.

sons, elle rapporte habituellement plus qu'il ne lui faut pour la subsistance annuelle de ses habitans.

---

de Châteaulin à Crozon : enfin, celle des Monts d'Arès (*), qui s'étend depuis Plourach jusqu'au Faou.

Ce sont [illegible] nombreuses et stériles éminences, jointes aux varennes non moins multipliées et non moins arides que la nature a disséminées jusqu'à de grandes distances dans leurs alentours, qui ont fait comparer notre province à une couronne ou [illegible]sure monacale, dont les abords sont garnis et le milieu v[illegible], moins trivialement, à un tableau dont le cadre est d'or, et [illegible]d triste. — Elles sont sans doute incomparablement éloignées d'avoir l'élévation, l'aspérité et le coup-d'œil imposant des Cordelières, des Pyréné[illegible] des Alpes (**) : néanmoins leurs diverses et majestueuses horreurs ne laissent pas que d'offrir au géologue, au botaniste, et au physicien, de beaux sujets d'admiration ou d'étude[illegible] — Leur ensemble forme ce qu'on appelle à juste titre l'Epine dorsale de la Bretagne (Kein-Breiz) : et en général cette vaste charpente, composée presque exclusivement de granit et de quartz, dont la qualité vitreuse est imperméable au fluide électrique, a constamment arrêté le cours des feux souterrains qui ont dévasté tant d'autres lieux ; les volcans agissant de préférence sur les schistes, les substances calcaires, et les autres matières de seconde formation, toutes conductrices de l'électricité. Ou ces embrâsemens ter-

(*) Quelques autres écrivent montagnes *d'Aré* ; et prétendent que ce nom leur est venu de ce que les voyageurs qui les traversent, s'impatientant de ne les pas voir finir, s'écrient d'ordinaire en bas-breton : *Mené* ou *Menez-Aré*, c'est-à-dire, encore une montagne ! ! !

(**) Le *Chimboraço*, dans les Cordelières, n'a pas moins de 3,217 toises au-dessus du niveau de la mer : c'est la montagne la plus élevée du globe. — La crête du *Canigou*, la plus haute des Pyrénées, n'a que 1442 toises au-dessus du même niveau. — Enfin le sommet du *Mont-Blanc*, dans les Alpes, en a 2,700 ; ce qui fait de ce mont le géant de son espèce le plus remarquable de toute l'Europe.

— Tout son contour, à quelques faibles exceptions

---

ribles ne s'y sont pas allumés, ou ils ont été bientôt éteints dans ces masses primitives qui ont précédé la végétation et la vie ; comme nous l'avons déjà dit de ceux de Tréguier et de Poligné, supposé que ces deux endroits aient réellement subi l'action du feu. — L'extérieur de ces différentes buttes ne présente aucun arrangement uniforme : et si la cime de quelques-unes seulement offre l'aspect hideux des Orcades et des Hébrides, par les amoncellemens de pierres décharnées qui y abondent, les flancs de plusieurs renferment par fois les vallons les plus frais et les plus romantiques. — Quant à ce qui est des plateaux élevés et étendus qui coupent çà et là [illegible] ondulé ; il n'y règne communément, même dans la belle saison, qu'une lugubre monotonie, une nudité presque absolue comme aux premiers jours de la création ; ou tout au plus une herbe courte et chétive, incapable de nourrir le troupeau rabougri, et souvent décimé par la clavelée, qu'y conduit la bergère en haillons, et au visage d'un mauvais style. Qu'est-ce donc, quand tout cela est couvert de givre, et que les burons clair-semés des pasteurs y ont décidément pris l'apparence de vrais repaires à brigands ?

Les montagnes noires peuvent avoir 128 toises au-dessus du niveau de la mer ; et celles d'Arès, 148 à 150. — Celles du Mné sont moins hautes, ainsi que celles de Ménéham : mais parmi ces dernières, il y en a une surtout qui se fait beaucoup remarquer par son attitude sourcilleuse ; et c'est celle qui a donné son nom à ses voisines.

Il se fait fréquemment sentir sur toutes des vents très-violens : et les sommets de quelques-unes, couronnés de chapelles dédiées sous le vocable de Saint-Côme, de Saint-Jean, de Saint-Symphorien, de Saint-Eloy, etc., forment des points de perspective superbes, spécialement pour cet âge où l'ame est affamée de voir. — Sur l'endroit le plus élevé des montagnes d'Arès en particulier, presqu'à mi-chemin de La Feuillée au Faou, est un antique oratoire, dit de Saint-Michel. En approchant de ce lieu saint, la terre, selon M. de Cambry, se dépouille d'arbres et de buissons, comme à la crête du Saint-Gothard : elle n'est plus cou-

près, est bordé de communes florissantes; et peuplé

---

verte que de bruyères, ou de rochers décomposés par le temps. Tout prend un caractère sauvage, un air de mort : c'est l'aspect d'un désert, dont rien n'égaye ni ne varie la longue et fatigante uniformité. Les derniers villages, les derniers champs, forment comme des îles séparées, entourées de rocailles, et d'une espèce de tourbe noirâtre, résultat des plantes et des mousses qui s'y sont corrompues durant des siècles. Les femmes et les enfans, qui ne voient personne, qui ne connaissent que les figures hâlées et l'habit grossier de leurs parens, vous regardent avec étonnement, s'enfuient et se cachent; des centaines de chiens vous poursuivent de leurs cris; et les troupeaux épouvantés franchissent les fossés, indociles à la voix de leur gardien qui les rappelle : mais êtes-vous arrivé à la sommité que vous vouliez atteindre? vous jouissez d'un des panoramas les plus vastes et les plus curieux du Finistère. Du reste, sous vos pieds sont des marais très-dangereux, où s'égarent et s'engloutissent par fois, durant les ténèbres, hommes, chevaux, équipages : de sorte qu'on dit en proverbe dans le pays, quand un avare a cessé d'être : *le diable l'a jeté dans les fondrières du Gunelé, au bas du Mont-Saint-Michel.* On dit aussi à Bras-Parts, qui en est proche, que les démons sont enchaînés sur le haut de ce mont dans un cercle magique; et que ceux qui mettent le pied sur ce cercle, courent toute la nuit sans pouvoir s'arrêter : ce qui fait que les gens peureux n'osent traverser ces montagnes que de jour.

Les bestiaux, quoique assez généralement mal nourris, sont très-nombreux dans la plupart de ces tristes parages: mais il faut les garder en certains cantons; car les pointes de rochers, les antres et les cavernes, offrent aux loups des retraites tranquilles, d'où ces bêtes carnassières ne fondent que trop souvent sur leur innocente proie.

Les eaux y sont aussi constamment bonnes; et l'air sain, quoique très-vif. — Il n'est pas rare d'y rencontrer des centenaires.

Enfin l'on y trouve des lièvres, des lapins, des perdrix excellentes, et toutes sortes d'autre gibier tant stationnaire que de passage. La gelée et les frimats, dans quelques hivers, y sont si

de citoyens qui, sans être riches, si ce n'est dans

---

forts, qu'en celui de 1788 à 1789 entr'autres, la neige s'éleva à plus de 10 pieds dans les vallons; et qu'on fut sept semaines sans pouvoir mener les troupeaux aux champs. De fort beaux échos y répondent à vos appels; et les prestiges de l'optique y changent à toute heure. Rien n'y rompt le silence de la solitude, que le trac assourdissant de quelque moulin écarté, le rustique pipeau des bergers, et le fracas monotone de mille ruisseaux qui se précipitent avec rapidité dans les ravins, pour aller former les affluents de la Basse-Loire et de la Vilaine. Vingt sentiers croisés, raboteux, et où la nature elle-même a détruit son propre ouvrage, s'y écartent à chaque pas en rayons trompeurs comme ceux du célèbre défilé des Termopyles; ou serpentent suspendus sur d'affreux abîmes, dont le moindre trébuchement pourrait faire mesurer la profondeur. Quelques huttes enfumées vous apparaissent çà et là perchées sur la déclivité d'un [illegible] comme autant de nids d'oiseaux de proie, et excitent le vertige quand on regarde en bas: ou quelque hameau enfoncé dans une gorge étroite, se laisse deviner inopinément à la seule flèche aiguë de son église, ou aux aboiemens de quelque mâtin hargneux. En un mot, pour abréger, c'est là que je vous invite, justes admirateurs des grandes œuvres de Dieu, à aller de préférence, par un temps d'orage, entendre la voix solennelle du maître, et les épouvantables boutades de son tonnerre!

On a tort, dit M. de Cambry, de dépeindre l'habitant de ces contrées sauvages comme une espèce de brute à figure humaine. Il n'est pas si borné qu'il pourrait le paraître au premier abord: et il peut très-bien soutenir le parallèle avec les autres campagnards les plus rusés. — Les hommes y sont vêtus de toile et de berlinge, sorte de tissu de fil et de laine d'un brun jaunâtre. — Les femmes s'y servent de la même étoffe: elles n'ont de remarquable dans leur habillement, qu'une espèce de queue plissée, d'un empan de largeur, qui tombe aussi bas que leurs jupes. — Enfin, les uns et les autres sont de taille moyenne: et les crêpes, la bouillie, le pain de seigle, le laitage, le lard dans les jours de fête, sont leur nourriture ordinaire.

la classe commerçante, vivent dans une aisance honnête (45). — Elle a aussi d'excellens pâturages, d'où l'on

---

Ce qu'elle peut exporter chaque année en grains.

(45) La terre, comme le corps humain, a besoin de réparation ; et elle ne se montre vigoureuse, qu'autant que de nouveaux sucs nutritifs remplacent ceux qu'elle a perdus. C'est donc moins des préceptes que des secours, qu'il conviendrait de donner au cultivateur : car comment vouloir qu'un pauvre paysan s'occupe de rendre son sol plus gras, quand lui-même, maigre comme une allumette, a à peine de quoi soutenir sa débile existence ? Cependant, depuis que nos philosophes agronomes rêvent le bonheur de l'univers, qu'ont-ils en général fait autre chose pour la culture de ces vastes landages, que de rabacher de vagues déclamations auxquelles le gros bon-sens de nos rustres n'a pu atteindre, ou de vaines théories cent fois démenties par l'expérience ? Du moins ces vieux moines sur lesquels ces prétendus sages ont versé tant de sarcasmes, auront-ils éternellement la gloire d'avoir fait ce qui est fait ; je veux dire, d'avoir, aux dépens de leur bourse et de leurs sueurs, défriché la majeure partie de ces terrains aujourd'hui en valeur, où leurs détracteurs n'ont presque plus qu'à recueillir.

« Il passe pour constant, assure M. Pinczon (Consid. sur le « Comm. de la Bretagne, p. 28), et certes il dit beaucoup trop « peu (*), que, la province fournie, on peut, dans l'état actuel, « en faire sortir par an 6000 tonneaux de froment, et 9000 de « seigle ; sans parler du blé-noir ou sarrasin qui s'exporte conti- « nuellement dans le Maine et dans l'Anjou », ni des pommes de terre, des châtaignes, des pois, des fèves, etc., qu'on embarque journellement sur nos côtes septentrionales pour les îles anglaises. — Que n'aurait donc point à gagner le trésor royal, et ce pays en particulier, si le gouvernement occupait à fertiliser nos bruyères ces bandes de forçats qui encombrent nos bagnes ; ou ces essaims d'aventuriers toujours prêts à aller chercher dans nos colonies

(*) En effet, M. Habasque (Not. Hist. t. 1, p. 408), évalue à 5 ou 6000 tonneaux de froment, et au moins à 100,000 quintaux d'avoine, ce qui sort, année commune, du seul département de Saint-Brieuc pour Bordeaux, Marseille, Paris et Jersey.

tire beaucoup de ces bœufs qu'on nomme *de nature*, qui prennent facilement la graisse (46); plus encore

---

la misère ou la mort? Les traces de sillons qu'on remarque sur la plupart de ces steppes aujourd'hui abandonnées au néant, prouvent, ce nous semble, qu'à l'aide d'avances persévérantes en argent et en bras, on pourrait en peu d'années tirer de ces lieux maudits un parti avantageux. Nul doute surtout, d'après les heureux essais qui en ont été faits depuis quelques années, que le hêtre, le chêne, le frêne, le châtaignier, le bouleau, les arbres verts, l'osier, et autres essences de bois, ne vinssent très-bien, suivant les localités, sur la plus grande partie de ces terrains trop légèrement jugés rebelles. (Voy. les Annal. de la Soc. d'Agr. de St.-Brieuc, n° 6, p. 40, etc.)

Ses deux races bovines.

(46) Il y a en Bretagne deux races de bœufs. — La plus belle se trouve dans le département de la Loire-Inférieure; et spécialement dans les communes de la gauche du fleuve, vers le Sud, telles que Pont St.-Martin, St.-Aignan, le Bignon, Montebert, Aigrefeuille, Clisson, etc. On appelle ces superbes animaux bœufs nantais: et ils enlèvent tous les suffrages dans les marchés de Sceaux et de Poissy, lorsqu'ils sont *fins gras*, (expression consacrée). Ils sont pour l'homme des aides aussi puissants que précieux; et l'on en vend beaucoup aux marchands normands et angevins. Leur conformation est aussi agréable qu'avantageuse. Ils ont la tête courte, le front large et carré, le chanfrein légèrement aquilin ou droit, le mufle gros, quelquefois camus, les cornes blanches noircissant vers la pointe, la poitrine ouverte et très-descendue, le fanon prononcé, le corps vaste, cylindrique, les épaules longues et chargées de chair, le dos, les reins, et le cimier sur la même ligne, les membres larges, courts, nerveux et d'aplomb, le poil ordinairement bai. Ils sont aussi forts que courageux; et valent beaucoup plus que ces bœufs d'âge qu'on tire du Marais, lesquels sont pour cela appelés *bœufs maraichins*. Ces derniers ont la tête forte, de grandes et longues cornes, une taille élevée qui les rend un peu haut montés sur jambes. Leur démarche est pesante et inquiète. Souvent ils sont ombrageux; et on ne les achète guère que pour les engraisser. — L'espèce du Finistère et autres lieux, est au contraire assez petite, et ne dépasse guère 4 à 500 livres. En retour elle travaille

de chevaux estimés (47), d'ânes et de mulets (48) qu'on dédaigne trop; de porcs contre la chair des-

---

excessivement, et est sous ce rapport très-propre à mettre en recommandation la physique animale. — En général le bœuf a achevé son accroissement à 5 ou 6 ans. De 7 à 8, on pense à l'engraisser. Quand on le nourrit au-delà de ce terme, dit M. Paquer (Lyc. Arm., t. 12, p. 206), la faible proportion dont il accroît, n'équivaut pas à la dépense qu'il occasionne; et si on le garde jusqu'à 10 ans, ce qu'il a mangé de trop aurait été suffisant pour en nourrir un autre.

Ses bidets du Morbihan et de Loudéac.

(47) Le Morbihan surtout, et l'arrondissement de Loudéac (car nous parlerons ailleurs des chevaux du pays de Léon), ont de doubles bidets presque infatigables, et très-propres au service des postes: cependant il faut convenir que le cheval breton est presque universellement indigne aujourd'hui de cet utile emploi. Ce n'est plus chez lui, comme jadis, cette encolure hardie, ce beau corsage, cette énergie, cette vitesse, et cette docilité qui le caractérisaient: ce n'est que trop souvent une forme épaisse, courte, empâtée et lourde, qui le rend incapable des plus nobles usages. Cette funeste métamorphose est due très-probablement aux réquisitions exorbitantes qui ont eu lieu trop long-temps, à un travail prématuré, et à des croisements bizarres qui ont attaqué le type originel. Quoiqu'il en soit, ce précieux animal est encore excellent pour le trait et la grosse cavalerie : et il n'y a point d'année, qu'on ne voye sortir du fond de la province une immense quantité de ces jeunes bêtes, qui se revendent comme chevaux normands, quand elles ont acquis du corps dans de plus riches herbages. C'est spécialement dans le département de la Loire-Inférieure, que la dégénération dont nous nous plaignons se fait remarquer. Il n'est pas rare d'y voir, ainsi que dans les environs de Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc, etc., quelques mauvais roussins attelés pour le labourage avec des bœufs, dont la paire vaut en cet état de 120 à 200 francs. — Heureusement, depuis quelques années, le gouvernement et le conseil départemental des Côtes-du-Nord ont alloué quelques fonds pour le renouvellement de cette race avilie.

Ses ânes et ses mulets.

(48) Les ânes des environs de Saint-Malo, entr'autres, sont d'une assez chétive structure: mais ils valent peut-être mieux

quels le préjugé s'est élevé si long-temps (49), de moutons qui le disputent pour le goût à ceux de

---

que quelques races plus richement étoffées ; étant plus dociles, et moins fantasques. Ils y sont une bonne monture pour les femmes de la campagne ; et rendent de très-grands services à celles qui font métier d'apporter à la ville leurs légumes et leurs autres denrées. — Ces utiles serviteurs ne sont pas moins communs tout le long de la côte Ouest : et à Erquy en particulier l'on en forme de petits attelages. Quand ils sont chers, ils s'y vendent 75 fr. ; et 45 francs quand ils sont à bas prix. Attelés à une charrue, dit M. Habasque (Not. Hist., t. 1, p. 410), six de ces animaux labourent par jour au moins deux tiers de journal : et chacun d'eux peut porter 100 kilogrammes à deux myriamètres, ou 150 à un myriamètre seulement.

Les mulets sont employés spécialement, du côté de Guérande, au transport à dos ; ailleurs, on les fait servir aussi à la culture, et au tirage. Ils font mieux que le cheval le service des pays de montagnes ; et sont recherchés particulièrement par les fariniers.

Il serait vraiment d'un haut intérêt pour toute notre province, qu'on pût y rétablir dans l'estime publique ces deux espèces de parias de nos fermes, auxquels Buffon doit quelques-unes de ses plus belles pages.

(49) Ces animaux si connus pour n'être d'aucune ressource durant leur vie, sont en récompense, après leur mort, un des objets les plus importants de l'économie champêtre : et il est à regretter que, parmi nous, leur éducation soit abandonnée à la routine, ou même au hasard. — Leur race est belle, surtout dans le département d'Ille-et-Vilaine, où ils ne vaguent que trop souvent sans gardiens par les chemins et les champs, spécialement lorsqu'on les envoie courir à la glandée : licence d'où il n'est pas rare de voir résulter des accidens et des dommages quelquefois considérables. — Dans la plupart des communes, on fait avec leur graisse et leur sang du boudin et de la saucisse : et l'on épile à l'eau chaude le corps de la bête, qu'on sale ensuite, et qu'on met au charnier ou au plancher, pour en user au besoin. En d'autres Ses porcs.

Mortagne et de Dieppe (50); et enfin, le beurre le

endroits, on jette le sang comme inutile, ou d'un usage dangereux; et après avoir brûlé le poil de l'animal à un léger feu de paille, on en saupoudre de sel les quartiers, qu'on enterre après cela dans un lieu sec durant quinze jours, au bout desquels on les retire, on les sale de nouveau, et on les suspend à quelque poutre, où ils achèvent de prendre un certain goût de jambon.

Ses moutons, et ses chèvres.

(50) Les moutons dits de pré-salé, qu'on élève sur le bord de la mer, sont, à juste titre préférés aux autres. — Nous avons parlé ailleurs (Mém. cour., p. 21), de ceux des environs de Dol en particulier, connus sous le nom de moutons des grèves, et dont la chair parfumée est si recherchée des gastronomes. — Nous ne dirons rien de ceux de race espagnole, quoiqu'ils donnent une toison beaucoup plus abondante et plus fine; parce qu'en général ils réussissent assez mal dans notre pays, surtout dans les temps humides, et quand ils ont été mêlés aux indigènes, qui les devancent toujours à la pâture, et ne leur laissent que ce qu'ils n'ont pas trouvé de leur goût. — Pour ce qui est de ceux de l'intérieur des terres; nous avons déjà dit qu'ils ne sont guère qu'une race abâtardie, qui demanderait des encouragemens pour en tenter la régénération. (Voyez ci-après, note 71.)

Dans les nombreuses phalanges de ces précieux tributaires de nos besoins, se mêlent assez ordinairement quelques chèvres, appelées avec raison les vaches du pauvre, pour les bonnes qualités de leur lait, quoiqu'il ne soit pas propre à faire du beurre: mais on ne met pas assez de soin à prévenir les dégâts que cause cet animal dans ses courses vagabondes. Peut-être serait-il aisé de réprimer une grande partie de ses ravages, au moyen de simples bricoles qui l'empêcheraient de brouter les jeunes pousses des arbustes dont il est friand, et pour lesquels sa dent est meurtrière. Sa viande étant salée, perd le goût qui la rend communément répugnante: et celle de ses petits se mange partout comme l'agneau, s'ils ne passent pas trois semaines. — Sa peau, entr'autres usages, sert en quelques-unes de nos contrées, comme nous l'avons déjà dit, à faire des bonnets, des casquettes, et des sarraux aux artisans et aux campagnards.

plus recherché peut-être de tout le royaume (51).

Son beurre; et surtout celui de la Prévalaye.

(51) En général le beurre de toute la Bretagne est bon : mais on donne universellement la préférence à celui de toutes les paroisses du Sud, de l'Ouest et du Nord de Rennes; et spécialement à celui de La Prévalaye ou Prévalais (*), qui jouit tant en France qu'à l'étranger d'une réputation méritée.

Ce dernier est en effet du goût le plus fin, et d'un arome extrêmement agréable : mais il demande à être mangé frais, à cause de sa grande délicatesse. — Les prairies d'où il provient, placées près de la Vilaine, sont composées d'une couche végétale profonde, abondante en gramens d'espèces très-variées, et d'une végétation forte toujours renaissante. On range parmi les meilleures de ces plantes, sous les noms vulgaires et usuels, le foin commun, le foin rouge, etc.; la canche précoce, etc.; le vulpin des prés, le vulpin géniculé, etc.; la flouve odorante; l'erbin élevé; l'avoine folle ou haveron, etc.; l'amourette; la brome des champs; la cynosure cretelle; le dactyle pelotonné; la fétuque ovine, etc.; le milium soyeux; la fléole noueuse; le pâturin des prés; le poa commun, etc.; l'herbe aux coupures; la bugle rampante; le petit pied de lion; la pâquerette; le béhen blanc; la petite centaurée; le cresson des prés; la chicorée sauvage; le liseron des champs, l'ers velue; le caillelait jaune; la gesse des bleds; la fleur de coucou; le trèfle cornu; le pied d'oiseau; la luzerne lupuline; l'orobe printannier; l'arrête-bœuf; la brunelle commune;

(*) Ce lieu est à trois-quarts de lieue au S.-S.-O. de Rennes, sur la gauche de la Vilaine. — Entr'autres souvenirs historiques qui se rattachent à son château (Morice, Preuves, t. 3, p. 1757), on citera toujours la partie de chasse que Henri IV y fit le 13 mai 1598; et où fut pris un lièvre qui avait deux corps, huit jambes, une tête et trois oreilles: événement qui, dans une occasion presque semblable, s'est depuis renouvelé en Allemagne. (Voyez le Journal des Savans, 1677, p. 118; ou les Entretiens physiques du Père Regnault, t. 4, p. 41). — On sait aussi que ce lieu fut honoré de la visite de madame la Dauphine, fille de Louis XVI, au mois de septembre 1827.

On y récolte quelques vins; surtout dans les environs de Nantes, de Redon, etc., et dans la pres-

---

l'argentine; la crête de coq; la stellaire; le trèfle triolet; la vesce des haies, etc., etc. Entre celles que les vaches, instruites par la nature, n'attaquent que peu ou point, comme leur étant pernicieuses, on distingue la digitale pourprée; l'euphorbe des bois; l'épurge; le réveil-matin; l'alliaire; la mercuriale ou ramberge; la renoncule petite douve; la renoncule scélérate; le colchique ou tue-chien, etc. —Les vaches qui donnent ce bon beurre, sont petites, courtes, un peu grassettes, peu difficiles à nourrir, et excellentes laitières. Dans le fort de l'hiver, on les nourrit à l'étable avec du foin, de la paille, un peu de trèfle desséché, du son délayé dans de l'eau, des choux, de l'ajonc broyé, des pommes de terre, du marc de pommes non fermenté, du lierre, et quelques herbes qu'on va chercher çà et là. Une de ces vaches, lorsqu'on la trait deux fois par jour, donne, terme moyen, au moins 10 à 12 livres de lait; lequel produit environ 10 à 12 onces de beurre. Il y en a cependant beaucoup qui donnent presque le double, surtout lorsqu'elles avancent un peu en âge. — Pour faire ce beurre fin, dit M. Fleury (Lyc. Arm., t. 8, p. 410), on prend du lait d'une ou deux traites, et qu'on a laissé reposer pendant un jour et demi, ou deux jours au plus : on le verse dans une baratte de bois ou de terre cuite; et on le bat jusqu'à ce que tout le beurre paraisse en être extrait. Rarement, pour préparer ce beurre, on laisse la crême se séparer entièrement : on regarde celui qui est fait avec la crême enlevée, comme moins délicat. Le beurre, séparé du lait de beurre qu'il surnage, est mis dans de grandes jattes de bois peu profondes, et évasées : là, au moyen d'une forte cuiller de bois, on le pétrit long-temps et avec beaucoup de soin, pour le délaiter. Mieux cette opération est faite, mieux le beurre se conserve, et meilleur il est. Quelquefois même on le lave avec une petite quantité d'eau bien pure, qui sert à étendre et à entraîner les dernières gouttes du lait de beurre. A l'aide d'une lame de couteau peu tranchante, qu'on passe dans la masse en plusieurs sens croisés, on enlève les poils de vache qui pourraient encore s'y trouver. Enfin ce beurre étant bien délaité, on y ajoute envi-

qu'île de Rhuys (52) : mais ces vins ne sont pas recherchés, et ne sont pas effectivement du nectar. —

---

ron une demi-once de sel blanc par livre, qu'on y incorpore soigneusement : on le met ensuite sous la forme de petits gâteaux nommés moches, du poids de quatre onces à une livre huit onces ; et on le porte chaque jour au marché. Au temps de la fleuraison des châtaigniers, ce beurre perd de la belle couleur jaune qu'on lui désire, et devient pâle : ce qui, entr'autres causes, provient peut-être de ce qu'alors les foins étant nouvellement coupés, le regain des prairies où l'on met les vaches ne se trouve pas assez développé ; ou de ce qu'elles mangent des chatons de châtaigniers, très-communs dans ces campagnes. Chaque semaine, de forts envois de ce beurre ont lieu pour Paris, Bordeaux, et autres villes des départemens éloignés. — Nous ne parlons pas du beurre de garde, pour lequel on n'emploie point le lait aussi frais ; et où l'on mêle souvent celui de plusieurs traites, pour les baratter ensemble. On le sale aussi beaucoup plus. — N'ignorant point la supériorité du beurre de La Prévalaye sur celui des autres parties de la France, plusieurs agronomes éclairés ont essayé de le reproduire chez eux, en y appelant des beurrières et des vaches des environs de Rennes ; et avant la révolution de 1789, le Roi lui-même tenta pareille chose à Trianon : mais ces diverses colonies n'ont pas eu jusqu'à présent d'heureux résultats.

Les communes les plus renommées pour le bon beurre, après celui que nous venons de dire, sont Saint-Grégoire, Mont-Germont, Pacé, Brütz, Chartres, Châtillon, Chavaigne, l'Hermitage, Le Rheu, Mordelles, La Baussaine, La Chapelle-Blanche, Géveзé, Saint-Gilles, Clayes, La Chapelle-Chaussée, Langoet, Guignen, Fougères, La Guerche, Guichen, Basouges-la-Perouse, Saint-Coulomb, etc. — Le beurre de cette dernière paroisse, sans avoir en entier la douce saveur de celui de La Prévalaye, a plus de consistance, et se soutient mieux. Cependant c'est à celui de Basouges qu'on donne généralement la préférence pour la provision.

(52) Le département de la Loire-Inférieure peut contenir en vignes 30,806 hectares ; celui d'Ille-et-Vilaine, 306 ; et celui du Ses vignobles.

Ils sont toutefois excellens pour brûler : et l'on tient que, de toutes les eaux-de-vie de France, excepté

Morbihan, 585. — Les communes productives de cet utile arbrisseau, sont Ancenis, Aigrefeuille, Arzal, Arzon, Basse-Goulaine, Béligné, Bois-de-Céné, Bouaye, Boussay, Brains, Brutz, Carquefou, Chantenai, Château-Thébaud, Chauvé, Cheix, Chémeré, Clisson, Cordemais, Corsept, Couëron, Couffé, Cugan, Donges, Doulon, Fresnay, Frossay, Geneston, Gétigné, Gorges, Grand-Champ, Guérande, Haute-Goulaine, Indre, La Benâte, La Bernardière, La Buffière, La Chapelle-Basse-Mer, La Chapelle-de-Montrelais, La Chapelle-Heulin, La Chapelle-Launay, La Chapelle-sur-Erdre, La Chévrelière, La Haye, La Limousinière, La Marné, La Plaine, La Remaudière, La Rouxière, Lavau, Le Bignon, Le Cellier, Légé, le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Le Pélerin, le Pont-Saint-Martin, le Port-Saint-Père, Les Touches, Ligné, Machecou, Maisdon, Maumusson, Mauves, Messangé, Monière, Montebert, Oudon, Paulx, Piriac, Montrelais, Mouzillon, Redon, Rézé, Rouans, Saffré, Saint-Aignan, Saint-André-de-Treize-Voix, Saint-Brévin, Saint-Colombin, Saint-Cyr, Saint-Donatien, Sainte-Luce, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Fiacre, Saint-Géréon, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Herblain, Saint-Herblon, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Jean-de-Carcoué, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Lumine près Clisson, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Nazaire, Sainte-Opportune, Sainte-Pazanne, Saint-Père-en-Retz, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Pierre-de-Bouguenais, Saint-Sébastien, Saint-Viau, Sarzeau, Sautron, Sucé, Thouaré, Touvois, Vallet, Varades, Vertou, Veue et Vieillevigne. — Les vins blancs qui proviennent de ces vignes se mêlent en partie aux vins rouges communs, et se consomment dans le pays ; sauf, comme nous l'avons dit, ce qu'on en brûle. — Il faut communément, selon M. Priou (Lyc. Arm. 9, p. 303), trois ou quatre barriques de ce vin, pour avoir une barrique d'eau-de-vie à 21 degrés ; car l'alcool qu'il contient varie chaque année. — Les paroisses qui environnent le lac de Grand-

celle de Cognac, celles qui se font à Nantes sont les meilleures, surtout, pour la propriété qu'elles ont de se bien conserver à la mer.

On prise aussi son cidre et son poiré: et les diverses sortes de fruits qui croissent sur son sol, sont presque toutes d'un acabit parfait; de même que les différentes espèces de poissons et de coquillages (53) qui fréquen-

---

Lieu, et qui bordent la Logne, ajoute M. Huet, sont celles où l'on fabrique le plus de cette eau-de-vie: il n'en sort pas annuellement moins de 90 à 120 mille veltes. — Dès l'an 1499, d'après le même auteur (Statist. p. 111), on brûlait déjà les vins à Nantes; et il y avait en cette ville une chaudière montée, quinze ans avant que Louis XII eut permis aux vinaigriers de Paris de distiller, ce qui n'avait été jusque-là dans toute la France qu'une opération de pharmacie. — Enfin M. Chaillou (Lyc. Arm. t. 13, p. 156), a démontré que, calcul fait, sur 12 années ordinaires, le produit moyen d'un hectare de vigne de muscadet est de 12 barriques; et celui de gros plant ou rochelle verte, de dix-sept. Du reste, il ne porte pas le revenu net d'un hectare de vigne au-dessus de 36 à 40 francs; à cause des droits que lève le gouvernement, dont la part, continue-t-il, est égale à six fois celle du vigneron: état de choses vraiment intolérable. — (Voyez le *sommaire* qui termine notre premier volume, année de J.-C. 92).

Ses principaux poissons et coquillages.

(53) Les principaux de ces poissons et de ces coquillages (car leur nombre est immense), sont les Raies, les Chiens de mer, les Congres, les Bars ou Loubines, les Turbots, les Plies, les Soles, les Sardines, les Maquereaux, les Harengs, les Poules de mer, les Rougets ou Grondins, les Orphies, les Vieilles, l'Anguille, le Merlan, le Lieu, la Morue, la Loche, le Crapaud de mer, le Mulet, l'Eperlan, la Brême, la Perche, le Thon, l'Alose, le Saumon, la Truite, l'Esturgeon, le Lançon, le Grasdos, le Souffleur ou Marsouin, la Lune, la Molve ou Julienne, le Carreau, la Lamproie, le Lièvre marin, le Capelan ou Bogue, l'Anchois, le Coliart ou Gros-Guillaume, la Lompe ou Grâcieux-Seigneur, le Labre bleu, le Renard marin, la Vive, le Dard ou Vaudoise, la

tent ses côtes et ses rivières. — Il y a long-temps que le poëte Ausonne en particulier (Epist. 9, v. 35), a vanté ses huîtres: et l'on sait qu'à Châteaulin, entr'autres endroits, on pêche beaucoup de Saumon, dont le débit va jusque dans la capitale, et à l'étranger (54).

Belône ou Aiguillette, etc.; le Brochet, la Carpe, la Tanche, l'Ablette, etc.; les Pétoncles, les Ricardeaux ou Coquilles de Saint-Jacques, les Oreilles de mer, les Lépas, les Moules, les Hommards, les Chevrettes, les Crabes, les Oursins, les Burgaux, les Cames, le Buccin-Teinturier, la Langouste, la Séche, le Calmar, le Coutelier ou Solène, le Sourdon, l'Hélice, la Mye des sables, l'Oscabrion, la Toupie naine, la Scalaire, la Telline, la Pholade, la Bucarde épineuse, la Vénus lisse, le Dail, le Dormeur ou Poinclos, la Méduse, l'Etoile marine, la Puce de mer; et autres phalanges innombrables d'insectes utiles ou inutiles, dont la multiplication n'a aucune proportion avec la fécondité des animaux de la terre et de l'air. — (Voyez notre Mémoire déjà cité, p. 137 et 138).

Pêche du Saumon à Châteaulin et ailleurs.

(54) Cette pêche commence vers la mi-octobre; son fort est depuis la fin de janvier; et tout est à-peu-près terminé en juillet. Elle a donné autrefois, dans cet intervalle, selon MM. Bomare et de Robien, jusqu'à 4000 Saumons; et elle était alors aussi amusante que curieuse. — On la faisait communément au moyen de deux rangs de pieux qui barraient la rivière un peu au-dessus du pont; et d'un grillage en façon de coffre, où se voyait presque à fleur d'eau une entrée circulaire de deux pieds de diamètre, environnée de lames de fer-blanc un peu courbées, qui s'ouvraient facilement, et se fermaient de même. Le courant qui se portait au milieu de ce coffre, entraînait le poisson, qui y entrait sans peine en écartant les lames susdites: mais au sortir de ce coffre, il se trouvait dans un réservoir, d'où on le tirait avec des filets. Il n'était pas rare qu'on prît de cette manière jusqu'à 100 pièces en 24 heures. — Cette pêcherie appartenait originairement au Roi, qui l'avait afféagée à des particuliers avec les moulins de la ville, moyennant une rente de 4,500 francs. Elle est aujourd'hui dé-

Un fait singulier qui n'a point échappé à l'un de nos plus habiles naturalistes (M. Valmont-Bomare), et que M. de Robien attribue tant à la qualité ferrugineuse du sol, qu'à l'infection des eaux qui y servent à rouir le chanvre; c'est que, jusqu'à nos jours, on n'avait trouvé que peu ou point d'Ecrevisses dans toute l'étendue de cette province (55) : mais depuis quelque temps

---

truite, les réparations en ayant été négligées pendant la Révolution.

Le Saumon, poisson de mer et d'eau douce, fréquente aussi le Blavet, et presque toutes les autres rivières de la Bretagne; mais en moindre quantité. Il s'y prend tant au filet, qu'à l'hameçon et à la seine. — Lorsqu'il est frais, c'est un mets recherché et toujours cher. — Au surplus, s'il faut en croire l'auteur de la Statistique générale de France, 1803, t. 1, p. 378, le nôtre est inférieur à celui de l'Allier, du Rhin, de la Seine, de la Moselle, et de la Garonne.

(55) Les Ecrevisses qu'on mange à Nantes, dit M. Priou (Lyc. Arm. t. 9, p. 307), y viennent de Nogent, de La Ferté, et autres lieux du département de la Sarthe. — M. de Vanhelmont nous apprend de son côté (Mém. de l'Acad. des Sc., année 1709, p. 411), que ce crustacé a une si grande aversion pour les porcs, que s'il en passe auprès de lui, cela le fait crever. C'est pourquoi, dit-il, dans le Brandebourg, où la pêche en est abondante, les voituriers qui les transportent sont obligés de faire sentinelle la nuit, pour empêcher qu'il ne se glisse quelque pourceau sous leur charrette; car s'il s'y en glissait un, ils ne trouveraient pas une seule de leurs Ecrevisses en vie le lendemain matin. — Il y a soixante quelques années, que M. de Saint-Pern en apporta de Fougères, dans les ruisseaux de Saint-Lunaire et de Villechien, situés en la commune de la Chapelle-Blanche, et distans de 500 pas l'un de l'autre. Elles s'y sont assez multipliées, ainsi que dans la Rance, à une demi-lieue au-dessus et au-dessous : mais il n'en existe en aucun autre endroit de l'arrondissement de Dinan en particulier. — (Annuaire Dinannais, 1833, p. 218).

Rareté des écrevisses en Bretagne.

on a réussi avec plus ou moins de succès à en peupler quelques ruisseaux. — En retour, elle a en gibier, volailles, plantes et simples (56), de quoi se passer du

---

Sa Flore médicale.

(56) Outre toutes les plantes potagères connues dans le reste de la France, telles que choux, poireaux, pois, fèves, etc.; celles destinées à la nourriture de nos divers animaux domestiques (Voyez ci-devant, note 51); enfin celles employées aux usages économiques, telles que le lin, le chanvre, le colza, la cameline, la gaude, la garance, etc.; on trouve à-peu-près en chacune des parties de la Bretagne les plantes médicinales qui suivent..... Alexitères, alexipharmaques, corroboratives (propres à relever les forces abbattues, à ranimer la circulation du sang, à guérir les poisons coagulants et les morsures venimeuses), l'ammi, le persil, la sauge, le genièvre, le dictame blanc, le carvi, l'impératoire, le chardon bénit, le sureau, l'angélique, la gentianne, la scorsonère, l'asclépias, l'énula-campana, le pétasite, le scordium, le raisin de renard, etc.... Anti-Epileptiques (contre les convulsions et les vapeurs), le gratteron, le muguet, la digitale, le caillelait, l'orvale, la pivoine ou pione, la fraxinelle, la valérianne, le tilleul, la croisette, la mâche, etc.... Anti-Scorbutiques (contre le scorbut), le cochléaria, le cresson, la capucine, la berle, l'oseille, la fumeterre, la moutarde, la pimprenelle, la passe-rage, l'ancolie, le raifort, la rave, la nummulaire, etc.... Anti-Vénériennes (contre le virus vérolique), le buis, la salsepareille, l'aigremoine, le safran, la benoîte de rivière, etc.... Anti-Vermineuses (contre les vers), la tanaisie, la verveine, la scabieuse, l'absinthe, la centaurée, la sabine, l'ail, le pêcher, la gratiole, etc.... Apéritives (pour faciliter le cours des humeurs), la saxifrage, la chélidoine, la scrophulaire, la filipendule, etc.... Narcotiques (assoupissantes), la jusquiame, le coquelicot, la morelle, la pomme-épineuse, le pavot blanc, etc.... Astringentes (pour resserrer les fibres, et suspendre le cours des humeurs), la pervenche, la rose de Provins, le plantain, la bourse à berger, la quintefeuille, le néflier, le mouron, l'argentine, l'ortie, la bistorte, etc.... Béchiques (contre la toux), l'iris ou flambe ordinaire, l'origan, l'hysope, le marube blanc, le pouliot, le serpolet,

dehors: et dans les seules communes du Croisic, de Bourgneuf, et de Guérande, on fabrique plus de cin-

---

la camphrée, le chou rouge, le rossolis, le tussilage, le pied de chat, la véronique, la pulmonaire, la buglose, la bourrache, la guimauve, le jujubier, la grande-consoude, la mauve, la violette, le lis blanc, etc.... Carminatives (contre les vents), le thim, la camomille, l'anis, le fenouil, le cumin, etc.... Céphaliques (contre les affections de la tête), la bétoine, la mélisse, la primevère, la marjolaine, le romarin, etc.:.. Cordiales (pour réveiller les forces abattues), les roses, l'agripaume, la giroflée jaune, etc.... Diurétiques (pour provoquer les urines), le houblon, le chardon-rolland, l'ache, l'asperge, le petit houx, le chiendent, le pourpier, la laitue, le fraisier, le capillaire, la pariétaire, etc.... Emménagogues, la matricaire, l'armoise, la rue, le souci, la cataire, l'aristoloche, etc.... Emollientes (pour relâcher le tissu fibreux, et appaiser la raréscence des humeurs, étant appliquées extérieurement), la poirée, la branc-ursine, la linaire, le millepertuis, la bette, etc.... Sternutatoires (pour provoquer l'éternuement), le tabac, le laurier rose, l'éllébore, la saponaire, la lavande, etc.... Fébrifuges (contre la fièvre), le frêne, la tormentille, le tamaris, la centaurée, le thalitron, etc... Hépatiques et Spléniques, (pour désobstruer le foie et la rate), la chicorée sauvage, la petite absinthe, l'aigremoine, etc.... Masticatoires (pour provoquer la salive), la persicaire, la ptarmique, etc.... Ophtalmiques (pour les yeux), l'euphraise, la parèle, le bleuet ou barbeau, le mouron rouge, etc... Purgatives, la cuscute, la belle de nuit, le liseron, la coloquinte, la couleuvrée, etc.... Raffraichissantes, la joubarde, l'alléluïa, la groseille, l'airelle, le séneçon, la dent de lion, l'herbe aux puces, etc.... Stomachiques (pour fortifier l'estomac), la camomille romaine, la véronique, la sarriette, etc... Sudorifiques (pour exciter la transpiration et les sueurs), la scabieuse, la bourrache, la bardanne, etc... Vésicatoires (pour amener à la peau des sérosités), l'arrum, le figuier, l'ail, la moutarde, la thytimale, etc... Vomitives ou Emétiques (pour faire vomir), le ricin, la thymelée, la nielle, l'épurge, le genêt, etc... Vulnéraires, Détersives, et Incarnatives

quante mille muids de sel par année (57); sans compter ce qu'on en fait par d'autres procédés, ou de la même

(pour les plaies), la pâquerette, la piloselle, la verge-d'or, la bugle, la sanicle, la mille-feuille, la reine des prés, l'herbe à Robert, l'orpin, le lierre terrestre, la toute-saine, le chardon hémorrhoïdal, etc... Enfin une quantité d'autres végétaux salutaires, entre lesquels ne croissent que trop quelques espèces pernicieuses, qui aiment de préférence les lieux humides ou très-ombragés. (Voyez la Flore Nantaise, par M. Bonamy, 2 vol in-12, 1782 et 1785: la Liste des Plantes du Finistère, à la fin du tome 3 du Voyage de M. de Cambry, p. 243: les Orchidées des environs de Rennes, par M. Fleury, 1819, in-8°: le Voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure, par M. Richer: le Dictionnaire d'Histoire Naturelle de Bomare: notre Mémoire précité, p. 141: etc). — En un mot, pour conclure avec M. de Cambry, t. 1, p. 7, la Bretagne est si montueuse, ses aspects sont si variés, que les plantes de la Norwège et du Midi y sont comme indigènes, depuis le lichen d'Islande jusqu'au cèdre; et que dans ces derniers temps, entr'autres cucurbitacés en particulier d'un volume extraordinaire, on y a vu une citrouille qui pesait 84 kilogrammes.

Ses sels. — Manière de les fabriquer, et de les employer à l'amélioration des terres.

(57) Les sels de Bretagne sont gris ou blancs, et se font de deux façons, savoir: la première, par la chaleur du soleil, dans des marais salans; et la seconde, au moyen du feu appliqué sous des plateaux de plomb contenant de l'eau salée.

Ces derniers se fabriquent aux Quatre-Salines, sur la digue qui borde les grèves du Mont-Saint-Michel (voy. notre mém., p. 20 et 43; et Hesseln, Dict. univ. de la France, t. 3, p. 158); et en quelques autres des lieux cités dans le texte ci-dessus. — Pour cet effet, on ratisse très-légèrement sur la plage le sablon limoneux que le montant de la marée a couvert et impregné de ses eaux durant sept à huit jours. Ce sable, transporté proche des Salines, dans des fosses préparées exprès, s'y décharge peu à peu de toute son eau, qui se filtre au travers de la paille dont le fond de ces cavités est rempli; et qui s'écoule ensuite, par des gouttières, en des futailles placées dans le bâtiment destiné à l'évaporation. De

manière, à Ambon, à Aradon, à Arzon, à Asserac, à Billiers, à Bourg-de-Batz, à Hillion, à Langueux,

---

ces cuves, on transvase cette eau dans des chaudières de plomb de quelques pouces de haut sur environ 3 pieds de long, mises sur des fourneaux de terre, sous lesquels on allume un feu clair, avec du menu bois ou des joncs marins. Lorsque l'eau commence à bouillir dans ces plateaux, on en ôte l'écume qu'elle jette abondamment; et à mesure qu'elle diminue, on les remplit d'eau nouvelle, qu'on écume de même. Quand la matière s'épaissit, on la remue continuellement avec un bâton large et recourbé par un bout, qu'on appelle la cuiller; et le grain étant formé, on le retire de dessus le feu pour le faire épurer, c'est-à-dire le laisser ressuyer dans de grandes mannes d'osier, où il achève de se sécher. Quand il est bien sec, on le met en monceaux; puis on le porte au magasin.

Pour faire un marais salant, destiné à la fabrication du sel par cristallisation, on choisit un fonds argileux, et plus bas que la mer. On creuse ce terrain à une petite profondeur; et des terres qu'on enlève, on fait une chaussée. On unit ensuite et l'on bat proprement cet espace, qu'on partage en plusieurs bassins carrés, nommés aires, parquets, ou œillets, séparés les uns des autres par des sentiers ou petites digues de 13 à 14 pouces de large. — Lorsqu'est venu le temps le plus propre à faire le sel (époque qui s'étend depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août, où l'air est à peu-près le plus échauffé), on fait entrer doucement dans les œillets trois ou quatre pouces d'eau de la mer, après l'avoir néanmoins laissée reposer et s'échauffer deux ou trois jours dans de grands réservoirs en dehors des salines, en sorte qu'elle soit devenue comme tiède. Quand il y a assez d'eau dans ces aires, on ferme l'écluse, et on laisse au soleil et au vent à faire le reste de l'ouvrage. L'eau, frappée à-plomb par les rayons de l'astre, s'épaissit d'abord imperceptiblement; et se couvre ensuite d'une légère croûte, que la grande chaleur, et le vent qui la suit sur les bords de la mer, durcissent enfin, et en font une masse de sel qu'on ne peut toucher sans se brûler la main. On casse et l'on ramasse le sel de ces masses avec une perche, au bout de laquelle est une douve; et après

à Mesquer, à Noyalo, à Pennetin, à Prigné, à Saint-Cyr, à Saint-Molf, à Sarzeau, à Sené, dans les îles

---

l'avoir laissé reposer et sécher par petits monceaux sur le bord des parquets, on le met en meulons, qu'on couvre de vase, de paille, ou de jonc, pour les garantir de la pluie. Ces meulons s'appellent vaches ou pilots, et se gardent plusieurs années. — Après cette première cristallisation, qui se fait en huit, dix, ou quinze jours au plus, on ouvre de nouveau les parcs, pour les remplir d'eau à la marée montante; et l'on continue d'y faire du sel jusqu'à ce que la saison n'y soit plus convenable. — C'est au mois de mars que commence le travail des marais. La pluie y est fort contraire, surtout quand l'opération est avancée; de sorte que l'abondance de cette espèce de récolte dépend beaucoup de la sécheresse de la saison. S'il pleuvait fortement tous les quinze jours, il faudrait renoncer pour cette année-là à faire du sel. — Celui de Bourgneuf et de Guérande se vend à plus haut prix; parce qu'il est de meilleure qualité, et qu'il contient moins de parties terreuses. Viennent ensuite ceux du Croisic, et les autres en proportion. « Au prix actuel de cette marchandise, dit M. Huet, les seuls marais des deux rives de la Loire en produisent annuellement pour 861,502 francs : » ce qui est loin d'être exagéré. — Quand on veut blanchir cette matière, on la fait fondre dans une suffisante quantité d'eau, qui en enlève toutes les parties hétérogènes. On passe cette eau à travers du papier gris; et ainsi filtrée, on la fait évaporer à un feu doux. Par cette opération, l'on obtient un beau sel blanc.

On sait qu'outre son usage en cuisine, cette substance a une influence marquée sur la végétation : mais MM. Parmentier, de Manac, Planchet, Fabrony, et autres auteurs qui ont écrit sur l'économie rurale, ne s'accordent ni sur la manière dont il convient d'employer ce stimulant très-actif, ni sur la quantité qu'il en faut par arpent. — Les uns estiment qu'on peut sans inconvénient le répandre seul, et dans son état de nature, soit avant d'avoir confié la semence à la terre, soit après; pourvu qu'on le fasse avec épargne, dans la crainte de brûler la jeune plante, au lieu de lui aider à se développer. Les autres prétendent qu'il vaut

du Morbihan, et dans quelques autres paroisses déjà citées.

Après tout, ce que la Providence lui a refusé de richesses naturelles, elle le retrouve avec usure dans l'industrie de ses habitans; ainsi que dans sa navigation et son commerce, qui sont fort étendus, comme nous aurons occasion de le dire ailleurs.

Ses arbres et arbustes portant fruits bons à manger, sont le pommier, le poirier, le coignassier, le mûrier, l'arbousier, le cérisier et le mérisier, le prunier et le prunellier, le figuier, l'abricotier, le néflier, l'amandier, le pêcher, le cormier et le cornouiller, le jujubier, l'azérolier, le framboisier, le groseillier, le pistachier, l'alisier, le noyer, le châtaignier, le noisetier, le grenadier, etc. — Ses arbres et arbrisseaux agrestes; stériles, ou dont les fruits ne conviennent qu'aux bêtes, sont le chêne, le liège, le hêtre, le marronnier-d'Inde, l'orme, l'érable, le charme, l'yeuse, la charmille, le sorbier des oiseaux, le frêne, le platane, l'if, et presque tous les autres arbres verts, le tremble, le peuplier, le bouleau, le sycomore, la bourdaine, l'acacia, le tilleul, Ses arbres cultivés et agrestes.

---

mieux le réduire en poudre, ou le délayer dans de l'eau qu'on répand ensuite légèrement avec un arrosoir. — Mais en Bretagne, la coutume presque générale est de le mêler avec du fumier d'étable en fermentation; afin de faire périr les germes des mauvaises herbes qui sont dans les excrémens des animaux, ou dans les plantes qu'on leur a fait servir de litière. On y est persuadé que trois ou quatre quintaux de sel ainsi unis à trois tombereaux de fumier, après avoir fermenté quelque temps ensemble, amendent mieux un arpent, que ne le feraient dix tombereaux de fumier non mélangé.

l'aulne, le saule, le cytisse, le fusain, le laurier, le genévrier, le lentisque, l'osier, le baguenaudier, le troëne, l'épine-vinette, le houx, le buis, la viorne, l'agnus-castus, le sureau, le jasmin, le chèvre-feuille, le lilas, l'obier, le térébinthe, etc. : et plusieurs arbres exotiques, tels que le tulipier de Virginie, la vigne de Judée, le catalpa d'Amérique, le thuya du Canada, etc., etc. — Ses halliers et buissons sont l'églantier, le paliure, la ronce commune, l'yèble, le garais, le lierre, le fragon, le genêt, la bruyère, l'ajonc, et autres garnitures de haies et de parterres. — Enfin, ses plantes grandes et petites, outre celles déjà énumérées précédemment, ne sont pas au-dessous de 1200 espèces, dont près de 400 appartiennent à la cryptogamie.

Comme elle abonde extrêmement en fougère; on pourrait obtenir de cette plante, par l'incinération, un résidu aussi propre à faire de beau cristal (58), que celui qu'on extrait de la roquette et du kali.

Profit que l'on pourrait tirer de sa fougère.

(58) Pour cet effet, la fougère doit être coupée verte, depuis la fin de mai jusqu'à la mi-juin ; parce qu'alors elle est dans sa perfection, et qu'elle donne plus de sel d'une qualité supérieure, que dans tout autre temps. Si on la laissait sécher d'elle-même sur pied, elle n'en fournirait que très-peu, et presque de nulle valeur. — Coupée de la sorte, et entassée, cette plante se flétrit et se sèche vite. Sa cendre en cet état contient un sel qui, mêlé avec de la tarse bien tamisée, donne un verre plus éclatant et plus flexible que celui qu'on tire des cendres de l'Orient ; et très-propre à prendre la couleur d'or, pourvu qu'on n'y mêle point de sel de tartre.

Un autre usage économique auquel on pourrait encore, ce nous semble, essayer de faire servir la cendre de fougère, ce serait de l'employer, au lieu de savon, à blanchir le linge, en la façon

Il serait aussi non moins avantageux que facile, de tirer, tout le long de ses côtes, et sur toutes ses îles, par la combustion encore, un bien plus grand parti qu'on ne le fait en quelques endroits seulement, des différentes plantes sablonneuses et marines qui en tapissent les diverses plages (59). — La soude qui en proviendrait, serait, à la vérité, toujours inférieure à celle d'Alicante et de Carthagène, qu'on fait avec des plantes cultivées : mais il est prouvé, par l'exemple que nous en donnent les habitans de Jersey, de Cherbourg, de Chausey, d'Ouessant, et de quelques autres points de notre province, que le produit de ces substances alkalines couvrirait de beaucoup la dépense (60).

---

que le pauvre peuple le pratique en plusieurs endroits du nord de l'Angleterre, au rapport de l'Encyclopédie. — On coupe pour cela la plante verte ; on la réduit en cendres, dont on forme des balles avec de l'eau ; on fait ensuite sécher ces balles au soleil, et on les conserve ainsi pour le besoin. — Avant d'en faire usage, on les jette dans un grand feu, jusqu'à ce qu'elles rougissent ; et étant calcinées de cette manière elles se réduisent facilement en poudre.

(59) La salicorne herbacée, et la salicorne frutescente, sont en particulier très-communes dans les marais salans du Pouliguen, du Croisic, et de Guérande. — M. Hectot, directeur du jardin botanique de Nantes, n'a pas craint d'être démenti, en assurant que le carbonate de soude qui en proviendrait, ne le céderait en rien au *sel alkali marin* qu'on tire de l'étranger.

Idem de ses plantes maritimes et marines.

(60) C'est sous la dénomination générique de *Vraic* (contraction vicieuse de *Varech*), que les Jersiais comprennent toutes celles de ces excroissances qu'ils tirent de la mer, soit pour les brûler, soit pour fumer leurs champs ; et qu'on appelle ailleurs Goëmon, Sart, Algue, Fucus, Baugue, Sargasse, etc. : cependant ce sont des herbes fort différentes, et de figures très-diverses. —

Espèces de goëmons, etc. qu'on trouve sur ses rivages.

Enfin, ce qui est une preuve irrécusable de la bonté du sol breton dans presque tous les lieux où la culture

---

On distingue spécialement entre ces nombreuses familles, qui nous sont communes avec Jersey, et que la nature a variées de couleur olive, rose, citrine, etc., le Varech chevelu, formant de petits buissons d'un aspect agréable, et dont les curieux enrichissent leurs herbiers: le Varech filiforme, ressemblant à de longues cordes très-menues, et qui devient noirâtre en se séchant: le Varech digité, dont les expansions sont cylindriques, et les folioles ensiformes: le Varech siliqueux, qui porte des vésicules oblongues vers le sommet de ses ramifications: le Varech noueux, dont les tiges étroites, planes, ramifiées, sont garnies d'espace en espace de tubercules ovales en façon de nœuds: le Varech à feuilles de chêne, dont les rameaux mous, gras, et découpés en lanières non dentées en leurs bords, sont eux-mêmes chargés de vessies propres à le maintenir droit dans l'eau: les Tangons, dont le pédicule rond, de la grosseur du doigt, sert moins à les nourrir, qu'à les ancrer fortement au fond contre le tumulte des tempêtes: les Lacets et chiendents au contraire, dont les longues tiges sont coriaces, cartilagineuses, déliées, et minces: enfin le Baudrier de Neptune, taillé en vastes et larges courroies tantôt unies, tantôt frisées en différentes manières. — Toutes ces plantes singulières, et d'une organisation si dissemblable, sont collées, par une espèce de plaque qui leur tient lieu de racine, sur les rochers et autres corps durs, dont il est assez difficile de les détacher. Celles à feuilles de chêne sont réputées les plus propres à faire le meilleur engrais: et celles qu'on coupe au large ont une supériorité réelle sur celles que le flot arrache, et amène pêle-mêle à la côte. Toutes enfin servent d'abri à diverses concrétions calleuses et sans symétrie, qui sont à leur égard comme autant de sous-arbrisseaux; et pour des milliers d'animalcules à peine perceptibles, ce qu'est le guêpier à la guêpe.

Lorsque toutes ces matières sont sèches, on les met en tas; et ensuite dans des fourneaux en pierre, de forme carrée, et d'environ 18 pouces de profondeur, où elles sont réduites en une cendre qui se liquéfie presque à la consistance de bouillie. Cette

est soignée ; c'est qu'outre le froment du pays, le seigle, l'avoine, l'orge, le millet, la paumelle, le sarrasin (61),

---

cendre, appelée soude de Varech, forme, lorsqu'elle est refroidie, des pains très-durs, qui servent de fondant au sable pour faire des verres grossiers, tels que des bouteilles d'un gris bleuâtre. On pourrait la raffiner, en la lessivant de façon que, quand la lessive serait clarifiée par le repos, on la tirât de dessus le sédiment en la faisant évaporer : ainsi purifiée des matières non salines, elle deviendrait propre à donner un verre plus beau ; mais le profit de cette opération serait petit. — La fumée de la cuite du Varech est très-fétide ; cependant des examens répétés avec la plus scrupuluse attention, par des académiciens de Paris (Mém. de l'Acad. des Sc., année 1767, t. 2, p. 370, et 1771, t. 1, p. 443), ont démontré qu'elle n'est point dangereuse, comme on l'avait craint trop long-temps. — (Voyez notre Mémoire précité, p. 135 ; et le commencement du tome 3 de notre présente Histoire de Bretagne).

On a toujours regardé comme appartenant au premier occupant, le Varech d'échouage, ou épave ; c'est-à-dire celui que la mer détache, et jette sur les grèves. On a aussi communément toujours permis aux particuliers quels qu'ils fussent, d'aller recueillir en bateau celui qui adhère aux rochers qui n'assèchent jamais, pourvu qu'ils fissent cet enlèvement aux époques et de la manière prescrite par les réglemens de police. — Mais, surtout depuis l'ordonnance de la Marine de 1681, les paroisses riveraines ont constamment été maintenues dans l'usage, plutôt que dans le droit rigoureux, d'aller, chacune endroit sa latitude respective, faire cette espèce de récolte sur tous les lieux accessibles à pied sec dans les grandes marées. Elles sont seulement tenues à ne pas arracher la plante avec la main ni le rateau ; mais à la couper avec un couteau ou une faucille, afin de ne pas en empêcher la reproduction. — Cette sorte de moisson n'est toutefois autorisée que deux fois l'an ; vers l'équinoxe du printemps, et l'équinoxe d'automne : parce qu'alors le Varech a répandu sa vertu seminifère ; et que le frai du poisson qu'il protégeait, ne peut en souffrir.

(61) Cette espèce de grain, ainsi appelé des Sarrasins, qui nous l'ont apporté d'Afrique, est encore connu sous le nom de blé-noir. Blé-Sarrasin.

le maïs (62), l'épeautre ou hativeau d'une si grande ressource quand les greniers sont épuisés (63), on est par-

---

On le sème en Bretagne depuis la fin de mai jusqu'en juin; et on le récolte au mois d'octobre. — Il y a quelques années qu'on voulut introduire dans la même province la culture du sarrasin de Sibérie, qui craint moins la gelée: mais cette tentative a été abandonnée, parce que l'écorce de celui-ci est amère, qu'elle communique son goût à la farine, et que sa surface anguleuse le rend peu propre à nourrir la volaille, qui s'accommode admirablement du nôtre. — Un avantage de ce dernier dont on ne sait pas tirer parti parmi nous, mais qu'on connaît dans le département de la Manche, c'est, dit l'Annuaire de ce département pour l'an XII, p. 288, qu'immédiatement après la récolte, et avant que la paille en soit desséchée, on la brûle en grandes masses. Lorsque la combustion est complète, on bat et l'on pétrit la cendre avec des perches. Elle prend ainsi la consistance des potasses et des soudes du commerce; et elle en a réellement les propriétés, très-riche qu'elle est en alkalis. On y est aussi dans l'usage d'en mêler quelques livres avec la cendre de bois, pour les lessives domestiques.

Blé de Turquie, ou Maïs.

(62) Cette plante, dont les feuilles en vert sont un excellent fourrage pour les bestiaux, et dont le grain fait prendre à la volaille et aux cochons une bonne chair, donne une farine blanche, qui, mêlée en petite quantité, comme d'un 8me, à celle de froment, communique au pain un goût agréable et savoureux. Elle donne aussi un fort bon goût au lait des vaches qu'on en nourrit. — La coutume n'est point qu'on la sème en plein champ dans nos contrées: on n'en met que dans quelques jardins, sous prétexte qu'elle ne se plaît que dans les latitudes moyennes de la France; mais ne pourrait-on pas, ne fût-ce que par essai, en remplir quelques-unes de nos jachères? — C'est un présent que les Indes ont fait à la Turquie; et par suite, à toutes les autres parties de l'Europe.

Blé-Locar.

(63) Ce froment rouge, ou blé-locar, comme on le nomme encore, étant à demi germé, séché à la touraille, et moulu, sert

venu à y acclimater, avec des succès qui engagent à la persévérance, les blés printaniers de Pologne, d'Egypte, de Russie, de Chine, le Fingarlin, le Rad-lammas (64), le Tangarock, le Taluveyra, et autres céréales exotiques: que le lin et le chanvre (65), plantes textiles

---

principalement à faire de la bière. — On en fait aussi du pain; car sa farine est souvent très-belle, et sans aucun mauvais goût. — Enfin sa balle peut être donnée aux chevaux en place de paille hachée; et ces animaux en sont friands, surtout si l'on y mêle un peu d'avoine.

(64) Cette espèce de froment a les grains aussi gros que des noyaux de cerises, et sa farine est excellente. — On le tire des comtés de Buckingham, de Northampton, et de Bedfort, en Angleterre. (Etat du comm. d'Angl.) — Malgré ses avantages apparents, tout porte à croire qu'il ne sera jamais cultivé parmi nous que sur une petite échelle. Rad-Lamr

(65) Le lin se trouve en grande quantité, et de très-bonne qualité, dans les départements du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, et des Côtes-du-Nord. — On peut, année commune, évaluer sa récolte dans les 40 paroisses de ce dernier diocèse qui le cultivent, à un million 200 mille livres pesant de filasse apprêtée. On y sème par arpent métrique, dit M. Habasque (Ann. de la Soc. d'Agr. de St-Brieuc, 1829, n° 7), 200 kilogrammes de graine du pays, ou 150 de graine étrangère; qui produisent, dans le premier cas, de 3000 à 3200 livres de lin en verge; et dans le second, environ un tiers en sus. On lie ce lin par poignées, immédiatement après l'avoir arraché; on en détache la graine; après quoi, dans la presque totalité du département, on le dépose, durant 15 ou 20 jours, dans des eaux stagnantes, que l'on renouvelle de temps à autre, au moyen d'un réservoir supérieur. Dans le triangle que forme le Lef, le Trieuc, et la route de Guingamp à Châtel-Audren, on le met au contraire dans l'eau courante, où il est couché et recouvert de pierres. Il y reste 3, 4, 5 jours; temps au bout duquel il en est retiré pour être mis à sécher. On le préfère infiniment à celui qu'on fait rouir dans une eau stagnante: la filasse en est plus Lin et Char

d'un si haut intérêt pour nos ménages et notre marine, y croissent à souhait: que la luzerne, le sain-foin, le

---

belle, plus pesante, plus blanche. On le prépare ensuite à la broie à main; puis on l'adoucit sur une planche aiguë; enfin, on le passe aux peignes de fer et de laiton, pour en extraire la partie gommeuse. On ne s'est pas aperçu jusqu'à ce moment, continue-t-il, qu'aucune maladie ait été la suite de l'immersion de ce lin dans les rivières: mais le poisson en souffre; hormis l'anguille, qui se retire dans les ruisseaux. Ce lin en bois se vend sur le pied de 15, 20, 30, 40 francs le quintal métrique; selon que sa qualité est plus ou moins belle, et suivant le degré d'activité du commerce des toiles. La majeure partie de la filasse qui en provient, est convertie, dans les campagnes, en fil plus ou moins fin, qu'on vend aux teinturiers de Rennes pour le retordre et le teindre en toutes sortes de couleurs; et en toiles, dont les principaux ateliers sont à Quintin, Uzel, Loudéac, et Moncontour. Ces toiles vont depuis 1 fr. 50 centimes jusqu'à 5 francs: et il s'en exportait autrefois par an 8 à 10,000 balles pour Cadix, d'où elles passaient dans les colonies espagnoles. — Ce genre de culture n'est guère moins répandu dans le diocèse de Rennes; notamment dans les arrondissemens de Rennes même et de Saint-Malo, et dans les environs de Dol: c'est surtout dans ces deux derniers lieux, que se récolte la meilleure matière. — Si le lin réussissait tous les ans, il n'y aurait pas de produit plus avantageux: car, en suivant les calculs de M. Bagot consignés dans les Annales d'Agriculture, t. 4, p. 244, on trouve que les frais et les bénéfices d'un journal de Bretagne peuvent être évalués, savoir: frais, 1° 250 livres de lin du Nord, appelé linette neuve, en virole, à 30 ou 60 centimes, 75 francs; 2° labours et préparations de la terre, 26 francs; 3° sarclage, arrachement, égrugeage, rouissage, et soins de la graine, 36 francs; 4° loyer du champ, 30 francs; 5° valeur des fumiers, si l'on en met, 36 francs; total de la dépense, 213 francs; et la recette en argent, 356 francs, y compris a valeur de la graine: d'où il résulte, conclut M. Tessier, qu'année commune, un champ de lin peut rapporter 50 pour 100 de bénéfice; et 100 pour 100, quand l'année est favorable.

ray-grass ou faux-froment, le rutabaga, l'herbe de guinée, la bette champêtre, le lupin, la jarosse, la grande

---

Le chanvre est aussi dans notre province un autre objet de spéculation fort lucratif. — Quelques-uns ont prétendu que depuis long-temps sa qualité se détériorait: cependant, en 1799, des expériences réitérées tant à Brest qu'à Lorient, prouvèrent qu'encore à cette époque il supportait, à quantités égales, un poids de vingt par cent de plus que le chanvre étranger, et qu'il pourrissait moins vite. — Cette plante craint le froid, et demande une terre forte et bien fumée. Son prix en brin, année ordinaire, est de 60 à 80 francs le quintal métrique. Les laboureurs composent de sa filasse une toile de ménage, meilleure et de plus de durée que celle de lin: et avec son fil mêlé à de la laine, une étoffe assez chaude et de bon usage, qu'ils nomment, comme nous l'avons déjà dit, du berlinge. On emploie aussi une immense quantité de ce fil à faire des filets et autres instrumens de pêche. Enfin, le surplus sert à faire des cordages pour l'agriculture; des voiles, des grécemens, et des câbles pour les navires, etc. — On a calculé que, dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, on récolte habituellement plus de deux cent mille myriagrammes de cette marchandise. — Dantzick, Riga, la Zélande, fournissent la moitié de la graine: l'autre moitié, dite Surneuve, provient de cette graine étrangère. On en sème 100 livres par hectare; lesquelles donnent en septembre et octobre deux mille kilogrammes de chanvre en bâton. — Ce chanvre, après avoir été arraché, est communément mis au rouissage, non dans des eaux courantes, mais dans des mares formées par les eaux pluviales, où sont entraînés trop souvent des débris d'écorce de châtaignier ou de chêne, qui s'y mêlant à un sol ferrugineux, produisent un galate de fer entièrement analogue à l'encre: effet pernicieux, qui nuit plus que toute autre chose à la qualité du chanvre; et dont on ne le débarrasse qu'à l'aide de travaux dispendieux et longs. — Les habitans de la plupart des cantons où est établie cette culture, sont presque tous tisserands, et font leur fil l'hiver: ils viennent ensuite le vendre pièce à pièce dans les villes voisines.

Un auteur d'ailleurs fort estimable a écrit, que la culture du

à Mesquer, à Noyalo, à Pennetin, à Prigné, à Saint-Cyr, à Saint-Molf, à Sarzeau, à Sené, dans les îles

---

l'avoir laissé reposer et sécher par petits monceaux sur le bord des parquets, on le met en meulons, qu'on couvre de vase, de paille, ou de jonc, pour les garantir de la pluie. Ces meulons s'appellent vaches ou pilots, et se gardent plusieurs années. — Après cette première cristallisation, qui se fait en huit, dix, ou quinze jours au plus, on ouvre de nouveau les parcs, pour les remplir d'eau à la marée montante; et l'on continue d'y faire du sel jusqu'à ce que la saison n'y soit plus convenable. — C'est au mois de mars que commence le travail des marais. La pluie y est fort contraire, surtout quand l'opération est avancée; de sorte que l'abondance de cette espèce de récolte dépend beaucoup de la sécheresse de la saison. S'il pleuvait fortement tous les quinze jours, il faudrait renoncer pour cette année-là à faire du sel. — Celui de Bourgneuf et de Guérande se vend à plus haut prix; parce qu'il est de meilleure qualité, et qu'il contient moins de parties terreuses. Viennent ensuite ceux du Croisic, et les autres en proportion. « Au prix actuel de cette marchandise, dit M. Huet, les seuls marais des deux rives de la Loire en produisent annuellement pour 861,502 francs : » ce qui est loin d'être exagéré. — Quand on veut blanchir cette matière, on la fait fondre dans une suffisante quantité d'eau, qui en enlève toutes les parties hétérogènes. On passe cette eau à travers du papier gris; et ainsi filtrée, on la fait évaporer à un feu doux. Par cette opération, l'on obtient un beau sel blanc.

On sait qu'outre son usage en cuisine, cette substance a une influence marquée sur la végétation : mais MM. Parmentier, de Manac, Planchet, Fabrony, et autres auteurs qui ont écrit sur l'économie rurale, ne s'accordent ni sur la manière dont il convient d'employer ce stimulant très-actif, ni sur la quantité qu'il en faut par arpent. — Les uns estiment qu'on peut sans inconvénient le répandre seul, et dans son état de nature, soit avant d'avoir confié la semence à la terre, soit après; pourvu qu'on le fasse avec épargne, dans la crainte de brûler la jeune plante, au lieu de lui aider à se développer. Les autres prétendent qu'il vaut

du Morbihan, et dans quelques autres paroisses déjà citées.

Après tout, ce que la Providence lui a refusé de richesses naturelles, elle le retrouve avec usure dans l'industrie de ses habitans; ainsi que dans sa navigation et son commerce, qui sont fort étendus, comme nous aurons occasion de le dire ailleurs.

Ses arbres et arbustes portant fruits bons à manger, sont le pommier, le poirier, le coignassier, le mûrier, l'arbousier, le cérisier et le mérisier, le prunier et le prunellier, le figuier, l'abricotier, le néflier, l'amandier, le pêcher, le cormier et le cornouiller, le jujubier, l'acérolier, le framboisier, le groseillier, le pistachier, l'alisier, le noyer, le châtaignier, le noisetier, le grenadier, etc. — Ses arbres et arbrisseaux agrestes, stériles, ou dont les fruits ne conviennent qu'aux bêtes, sont le chêne, le liège, le hêtre, le marronnier-d'Inde, l'orme, l'érable, le charme, l'yeuse, la charmille, le sorbier des oiseaux, le frêne, le platane, l'if, et presque tous les autres arbres verts, le tremble, le peuplier, le bouleau, le sycomore, la bourdaine, l'acacia, le tilleul, Ses arbres cultivés et agrestes.

mieux le réduire en poudre, ou le délayer dans de l'eau qu'on répand ensuite légèrement avec un arrosoir. — Mais en Bretagne, la coutume presque générale est de le mêler avec du fumier d'étable en fermentation; afin de faire périr les germes des mauvaises herbes qui sont dans les excrémens des animaux, ou dans les plantes qu'on leur a fait servir de litière. On y est persuadé que trois ou quatre quintaux de sel ainsi unis à trois tombereaux de fumier, après avoir fermenté quelque temps ensemble, amendent mieux un arpent, que ne le feraient dix tombereaux de fumier non mélangé.

l'aulne, le saule, le cytisse, le fusain, le laurier, le genévrier, le lentisque, l'osier, le baguenaudier, le troëne, l'épine-vinette, le houx, le buis, la viorne, l'agnus-castus, le sureau, le jasmin, le chèvre-feuille, le lilas, l'obier, le térébinthe, etc. : et plusieurs arbres exotiques, tels que le tulipier de Virginie, la vigne de Judée, le catalpa d'Amérique, le thuya du Canada, etc., etc. — Ses halliers et buissons sont l'églantier, le paliure, la ronce commune, l'yèble, le garais, le lierre, le fragon, le genêt, la bruyère, l'ajonc, et autres garnitures de haies et de parterres. — Enfin, ses plantes grandes et petites, outre celles déjà énumérées précédemment, ne sont pas au-dessous de 1200 espèces, dont près de 400 appartiennent à la cryptogamie.

Comme elle abonde extrêmement en fougère; on pourrait obtenir de cette plante, par l'incinération, un résidu aussi propre à faire de beau cristal (58), que celui qu'on extrait de la roquette et du kali.

Profit que l'on pourrait tirer de sa fougère.

(58) Pour cet effet, la fougère doit être coupée verte, depuis la fin de mai jusqu'à la mi-juin; parce qu'alors elle est dans sa perfection, et qu'elle donne plus de sel d'une qualité supérieure, que dans tout autre temps. Si on la laissait sécher d'elle-même sur pied, elle n'en fournirait que très-peu, et presque de nulle valeur. — Coupée de la sorte, et entassée, cette plante se flétrit et se sèche vite. Sa cendre en cet état contient un sel qui, mêlé avec de la tarse bien tamisée, donne un verre plus éclatant et plus flexible que celui qu'on tire des cendres de l'Orient; et très-propre à prendre la couleur d'or, pourvu qu'on n'y mêle point de sel de tartre.

Un autre usage économique auquel on pourrait encore, ce nous semble, essayer de faire servir la cendre de fougère, ce serait de l'employer, au lieu de savon, à blanchir le linge, en la façon

Il serait aussi non moins avantageux que facile, de tirer, tout le long de ses côtes, et sur toutes ses îles, par la combustion encore, un bien plus grand parti qu'on ne le fait en quelques endroits seulement, des différentes plantes sablonneuses et marines qui en tapissent les diverses plages (59). — La soude qui en proviendrait, serait, à la vérité, toujours inférieure à celle d'Alicante et de Carthagène, qu'on fait avec des plantes cultivées : mais il est prouvé, par l'exemple que nous en donnent les habitans de Jersey, de Cherbourg, de Chausey, d'Ouëssant, et de quelques autres points de notre province, que le produit de ces substances alkalines couvrirait de beaucoup la dépense (60).

---

que le pauvre peuple le pratique en plusieurs endroits du nord de l'Angleterre, au rapport de l'Encyclopédie. — On coupe pour cela la plante verte ; on la réduit en cendres, dont on forme des balles avec de l'eau ; on fait ensuite sécher ces balles au soleil, et on les conserve ainsi pour le besoin. — Avant d'en faire usage, on les jette dans un grand feu, jusqu'à ce qu'elles rougissent ; et étant calcinées de cette manière elles se réduisent facilement en poudre.

(59) La salicorne herbacée, et la salicorne frutescente, sont en particulier très-communes dans les marais salans du Pouliguen, du Croisic, et de Guérande. — M. Hectot, directeur du jardin botanique de Nantes, n'a pas craint d'être démenti, en assurant que le carbonate de soude qui en proviendrait, ne le céderait en rien au *sel alkali marin* qu'on tire de l'étranger.

Idem de ses plantes maritimes et marines.

(60) C'est sous la dénomination générique de *Vraic* (contraction vicieuse de *Varech*), que les Jersiais comprennent toutes celles de ces excroissances qu'ils tirent de la mer, soit pour les brûler, soit pour fumer leurs champs ; et qu'on appelle ailleurs Goëmon, Sart, Algue, Fucus, Baugue, Sargasse, etc. : cependant ce sont des herbes fort différentes, et de figures très-diverses. —

Espèces de goëmons, etc. qu'on trouve sur ses rivages.

Enfin, ce qui est une preuve irrécusable de la bonté du sol breton dans presque tous les lieux où la culture

On distingue spécialement entre ces nombreuses familles, qui nous sont communes avec Jersey, et que la nature a variées de couleur olive, rose, citrine, etc., le Varech chevelu, formant de petits buissons d'un aspect agréable, et dont les curieux enrichissent leurs herbiers: le Varech filiforme, ressemblant à de longues cordes très-menues, et qui devient noirâtre en se séchant: le Varech digité, dont les expansions sont cylindriques, et les folioles ensiformes: le Varech siliqueux, qui porte des vésicules oblongues vers le sommet de ses ramifications: le Varech noueux, dont les tiges étroites, planes, ramifiées, sont garnies d'espace en espace de tubercules ovales en façon de nœuds: le Varech à feuilles de chêne, dont les rameaux mous, gras, et découpés en lanières non dentées en leurs bords, sont eux-mêmes chargés de vessies propres à le maintenir droit dans l'eau: les Tangons, dont le pédicule rond, de la grosseur du doigt, sert moins à les nourrir, qu'à les ancrer fortement au fond contre le tumulte des tempêtes: les Lacets et chiendents au contraire, dont les longues tiges sont coriaces, cartilagineuses, déliées, et minces: enfin le Baudrier de Neptune, taillé en vastes et larges courroies tantôt unies, tantôt frisées en différentes manières. — Toutes ces plantes singulières, et d'une organisation si dissemblable, sont collées, par une espèce de plaque qui leur tient lieu de racine, sur les rochers et autres corps durs, dont il est assez difficile de les détacher. Celles à feuilles de chêne sont réputées les plus propres à faire le meilleur engrais: et celles qu'on coupe au large ont une supériorité réelle sur celles que le flot arrache, et amène pêle-mêle à la côte. Toutes enfin servent d'abri à diverses concrétions calleuses et sans symétrie, qui sont à leur égard comme autant de sous-arbrisseaux; et pour des milliers d'animalcules à peine perceptibles, ce qu'est le guêpier à la guêpe.

Lorsque toutes ces matières sont sèches, on les met en tas; et ensuite dans des fourneaux en pierre, de forme carrée, et d'environ 18 pouces de profondeur, où elles sont réduites en une cendre qui se liquéfie presque à la consistance de bouillie. Cette

est soignée ; c'est qu'outre le froment du pays, le seigle, l'avoine, l'orge, le millet, la paumelle, le sarrasin (61),

---

cendre, appelée soude de Varech, forme, lorsqu'elle est refroidie, des pains très-durs, qui servent de fondant au sable pour faire des verres grossiers, tels que des bouteilles d'un gris bleuâtre. On pourrait la raffiner, en la lessivant de façon que, quand la lessive serait clarifiée par le repos, on la tirât de dessus le sédiment en la faisant évaporer : ainsi purifiée des matières non salines, elle deviendrait propre à donner un verre plus beau ; mais le profit de cette opération serait petit. — La fumée de la cuite du Varech est très-fétide ; cependant des examens répétés avec la plus scrupuluse attention par des académiciens de Paris (Mém. de l'Acad. des Sc., année 1767, t. 2, p. 370, et 1771, t. 1, p. 443), ont démontré qu'elle n'est point dangereuse, comme on l'avait craint trop long-temps. — (Voyez notre Mémoire précité, p. 135 ; et le commencement du tome 3 de notre présente Histoire de Bretagne).

On a toujours regardé comme appartenant au premier occupant, le Varech d'échouage, ou épave ; c'est-à-dire celui que la mer détache, et jette sur les grèves. On a aussi communément toujours permis aux particuliers, quels qu'ils fussent, d'aller recueillir en bateau celui qui adhère aux rochers qui n'assèchent jamais, pourvu qu'ils fissent cet enlèvement aux époques et de la manière prescrite par les réglemens de police. — Mais, surtout depuis l'ordonnance de la Marine de 1681, les paroisses riveraines ont constamment été maintenues dans l'usage, plutôt que dans le droit rigoureux, d'aller, chacune endroit sa latitude respective, faire cette espèce de récolte sur tous les lieux accessibles à pied sec dans les grandes marées. Elles sont seulement tenues à ne pas arracher la plante avec la main ni le rateau ; mais à la couper avec un couteau ou une faucille, afin de ne pas en empêcher la reproduction. — Cette sorte de moisson n'est toutefois autorisée que deux fois l'an ; vers l'équinoxe du printemps, et l'équinoxe d'automne : parce qu'alors le Varech a répandu sa vertu seminifère ; et que le frai du poisson qu'il protégeait, ne peut en souffrir.

(61) Cette espèce de grain, ainsi appelé des Sarrasins, qui nous l'ont apporté d'Afrique, est encore connu sous le nom de blé-noir. Blé-Sarrasin.

le maïs (62), l'épeautre ou hativeau d'une si grande ressource quand les greniers sont épuisés (63), on est par-

On le sème en Bretagne depuis la fin de mai jusqu'en juin ; et on le récolte au mois d'octobre. — Il y a quelques années qu'on voulut introduire dans la même province la culture du sarrasin de Sibérie, qui craint moins la gelée : mais cette tentative a été abandonnée, parce que l'écorce de celui-ci est amère, qu'elle communique son goût à la farine, et que sa surface anguleuse le rend peu propre à nourrir la volaille, qui s'accommode admirablement du nôtre. — Un avantage de ce dernier dont on ne sait pas tirer parti parmi nous, mais qu'on connaît dans le département de la Manche, c'est, dit l'Annuaire de ce département pour l'an XII, p. 288, qu'immédiatement après la récolte, et avant que la paille en soit desséchée, on la brûle en grandes masses. Lorsque la combustion est complète, on bat et l'on pétrit la cendre avec des perches. Elle prend ainsi la consistance des potasses et des soudes du commerce ; et elle en a réellement les propriétés, très-riche qu'elle est en alkalis. On y est aussi dans l'usage d'en mêler quelques livres avec la cendre de bois, pour les lessives domestiques.

Blé de Turquie, ou Maïs. (62) Cette plante, dont les feuilles en vert sont un excellent fourrage pour les bestiaux, et dont le grain fait prendre à la volaille et aux cochons une bonne chair, donne une farine blanche, qui, mêlée en petite quantité, comme d'un 8me, à celle de froment, communique au pain un goût agréable et savoureux. Elle donne aussi un fort bon goût au lait des vaches qu'on en nourrit. — La coutume n'est point qu'on la sème en plein champ dans nos contrées : on n'en met que dans quelques jardins, sous prétexte qu'elle ne se plaît que dans les latitudes moyennes de la France ; mais ne pourrait-on pas, ne fût-ce que par essai, en remplir quelques-unes de nos jachères ? — C'est un présent que les Indes ont fait à la Turquie ; et par suite, à toutes les autres parties de l'Europe.

Blé-Locar. (63) Ce froment rouge, ou blé-locar, comme on le nomme encore, étant à demi germé, séché à la touraille, et moulu, sert

venu à y acclimater, avec des succès qui engagent à la persévérance, les blés printaniers de Pologne, d'Egypte, de Russie, de Chine, le Fingarlin, le Rad-lammas (64), le Tangarock, le Taluveyra, et autres céréales exotiques: que le lin et le chanvre (65), plantes textiles

---

principalement à faire de la bière. — On en fait aussi du pain; car sa farine est souvent très-belle, et sans aucun mauvais goût. — Enfin sa balle peut être donnée aux chevaux en place de paille hachée; et ces animaux en sont friands, surtout si l'on y mêle un peu d'avoine.

(64) Cette espèce de froment a les grains aussi gros que des noyaux de cerises, et sa farine est excellente. — On le tire des comtés de Buckingham, de Northampton, et de Bedfort, en Angleterre. (Etat du comm. d'Angl.) — Malgré ses avantages apparents, tout porte à croire qu'il ne sera jamais cultivé parmi nous que sur une petite échelle. Rad-Lammas.

(65) Le lin se trouve en grande quantité, et de très-bonne qualité, dans les départements du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, et des Côtes-du-Nord. — On peut, année commune, évaluer sa récolte dans les 40 paroisses de ce dernier diocèse qui le cultivent, à un million 200 mille livres pesant de filasse apprêtée. On y sème par arpent métrique, dit M. Habasque (Ann. de la Soc. d'Agr. de St-Brieuc, 1829, n° 7), 200 kilogrammes de graine du pays, ou 150 de graine étrangère; qui produisent, dans le premier cas, de 3000 à 3200 livres de lin en verge; et dans le second, environ un tiers en sus. On lie ce lin par poignées, immédiatement après l'avoir arraché; on en détache la graine; après quoi, dans la presque totalité du département, on le dépose, durant 15 ou 20 jours, dans des eaux stagnantes, que l'on renouvelle de temps à autre, au moyen d'un réservoir supérieur. Dans le triangle que forme le Lef, le Trieuc, et la route de Guingamp à Châtel-Audren, on le met au contraire dans l'eau courante, où il est couché et recouvert de pierres. Il y reste 3, 4, 5 jours; temps au bout duquel il en est retiré pour être mis à sécher. On le préfère infiniment à celui qu'on fait rouir dans une eau stagnante: la filasse en est plus Lin et Chanvre.

d'un si haut intérêt pour nos ménages et notre marine, y croissent à souhait : que la luzerne, le sain-foin, le

---

belle, plus pesante, plus blanche. On le prépare ensuite à la broie à main ; puis on l'adoucit sur une planche aiguë ; enfin, on le passe aux peignes de fer et de laiton, pour en extraire la partie gommeuse. On ne s'est pas aperçu jusqu'à ce moment, continue-t-il, qu'aucune maladie ait été la suite de l'immersion de ce lin dans les rivières : mais le poisson en souffre ; hormis l'anguille, qui se retire dans les ruisseaux. Ce lin en bois se vend sur le pied de 15, 20, 30, 40 francs le quintal métrique ; selon que sa qualité est plus ou moins belle, et suivant le degré d'activité du commerce des toiles. La majeure partie de la filasse qui en provient, est convertie, dans les campagnes, en fil plus ou moins fin, qu'on vend aux teinturiers de Rennes pour le retordre et le teindre en toutes sortes de couleurs ; et en toiles, dont les principaux ateliers sont à Quintin, Uzel, Loudéac, et Moncontour. Ces toiles vont depuis 1 fr. 50 centimes jusqu'à 5 francs : et il s'en exportait autrefois par an 8 à 10,000 balles pour Cadix, d'où elles passaient dans les colonies espagnoles. — Ce genre de culture n'est guère moins répandu dans le diocèse de Rennes ; notamment dans les arrondissemens de Rennes même et de Saint-Malo, et dans les environs de Dol : c'est surtout dans ces deux derniers lieux, que se récolte la meilleure matière. — Si le lin réussissait tous les ans, il n'y aurait pas de produit plus avantageux : car, en suivant les calculs de M. Bagot consignés dans les Annales d'Agriculture, t. 4, p. 244, on trouve que les frais et les bénéfices d'un journal de Bretagne peuvent être évalués, savoir : frais, 1° 250 livres de lin du Nord, appelé linette neuve, en virole, à 30 ou 60 centimes, 75 francs ; 2° labours et préparations de la terre, 26 francs ; 3° sarclage, arrachement, égrugeage, rouissage, et soins de la graine, 36 francs ; 4° loyer du champ, 30 francs ; 5° valeur des fumiers, si l'on en met, 36 francs ; total de la dépense, 213 francs ; et la recette en argent, 356 francs, y compris a valeur de la graine : d'où il résulte, conclut M. Tessier, qu'année commune, un champ de lin peut rapporter 50 pour 100 de bénéfice ; et 100 pour 100, quand l'année est favorable.

ray-grass ou faux-froment, le rutabaga, l'herbe de guinée, la bette champêtre, le lupin, la jarosse, la grande

---

Le chanvre est aussi dans notre province un autre objet de spéculation fort lucratif. — Quelques-uns ont prétendu que depuis long-temps sa qualité se détériorait : cependant, en 1789, des expériences réitérées tant à Brest qu'à Lorient, prouvèrent qu'encore à cette époque il supportait, à quantités égales, un poids de vingt par cent de plus que le chanvre étranger, et qu'il pourrissait moins vite. — Cette plante craint le froid, et demande une terre forte et bien fumée. Son prix en brin, année ordinaire, est de 60 à 80 francs le quintal métrique. Les laboureurs composent de sa filasse une toile de ménage, meilleure et de plus de durée que celle de lin : et avec son fil mêlé à de la laine, une étoffe assez chaude et de bon usage, qu'ils nomment, comme nous l'avons déjà dit, du berlinge. On emploie aussi une immense quantité de ce fil à faire des filets et autres instrumens de pêche. Enfin, le surplus sert à faire des cordages pour l'agriculture ; des voiles, des grécmens, et des câbles pour les navires, etc. — On a calculé que, dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, on récolte habituellement plus de deux cent mille myriagrammes de cette marchandise. — Dantzick, Riga, la Zélande, fournissent la moitié de la graine : l'autre moitié, dite Surneuve, provient de cette graine étrangère. On en sème 100 livres par hectare ; lesquelles donnent en septembre et octobre deux mille kilogrammes de chanvre en bâton. — Ce chanvre, après avoir été arraché, est communément mis au rouissage, non dans des eaux courantes, mais dans des mares formées par les eaux pluviales, où sont entraînés trop souvent des débris d'écorce de châtaignier ou de chêne, qui s'y mêlant à un sol ferrugineux, produisent un galate de fer entièrement analogue à l'encre : effet pernicieux, qui nuit plus que toute autre chose à la qualité du chanvre ; et dont on ne le débarrasse qu'à l'aide de travaux dispendieux et longs. — Les habitans de la plupart des cantons où est établie cette culture, sont presque tous tisserands, et font leur fil l'hiver : ils viennent ensuite le vendre pièce à pièce dans les villes voisines.

Un auteur d'ailleurs fort estimable a écrit, que la culture du

pimprenelle, le panais, le turneps, la betterave-disette, le mélilot, la lupuline ou minette dorée, la lentille (66), le grand chou, la carotte sauvage, la flouve odorante, la houque, le bec de grue, l'oseille rouge, le laitron, la pédiculaire, la morgeline ou mouron des oiseaux, le chardon des prés, la grande marguerite blanche, le cerfeuil sauvage, la clinopode, le carex, le fraisier stérile, le bassinet, l'orobe, la campanule, la patience, le grand trèfle des prés à fleurs rouges, la salicaire, la menthe aquatique et celle des champs, la lysimaque, la lampsane, la surelle jaune, l'œnanthe, l'avenette blonde, l'arabette des dames, le pied de veau ou arrum maculé, la vesce des hayes, le riz bâtard, la fléole des prés, la canche élevée, la brise verte, la fétuque flottante, la brome des bois, l'orge des murailles, le pâturin annuel et bulbeux, le poa aquatique, la mauve, l'arénaire rouge, et autres plantes fourrageuses,

---

lin et du chanvre parmi nous prit naissance vers le 15me siècle, par les soins de l'épouse d'un seigneur de Quintin qui s'était marié en Flandre, et qui l'introduisit dans les alentours de Tréguier : mais c'est un conte qui ne mérite pas la moidre croyance ; si ce n'est peut-être que cette dame substitua une meilleure méthode d'opérer, à l'antique et mauvaise routine.

Lentille. (66) Cette plante, soit sèche, soit verte, est très-bonne aux chevaux. Elle les engraisse, et les tient en vigueur : mais il faut prendre garde qu'il ne la mangent en vert avec trop d'avidité ; car elle leur causerait des maladies. — En feuilles, elle est très-estimée pour les vaches, à qui elle donne beaucoup de lait. — Les moutons et les cochons sont eux-mêmes fort friands de sa graine ; et sa paille est celle de toutes les plantes qui convient le mieux aux brebis. — Ce fourrage vient dans les plus mauvais sols, les plus sablonneux, les plus graveleux, les plus crétacés.

y viennent à merveille : que le houblon (67), et, comme nous l'avons déjà insinué en la note 56, le colza, la cameline, la garance, le tabac (68), etc., s'y plaisent

---

(67) Il y a quelques années, que M. Landin introduisit pour la première fois la culture de cette plante dans les environs de Saint-Brieuc, d'où elle s'est depuis étendue en plusieurs autres lieux. — Le sol qui lui est le plus favorable, disent les Annales de la Société d'Agriculture de cette ville, 1829, n° 7, p. 83, ce sont les bas-fonds d'une terre noirâtre, compacte, humide, à l'abri des vents, et d'un pied et demi de profondeur. Il faut avoir soin de laisser entre chaque plant 5 pieds d'intervalle. — La première année, la houblonnière n'est pas d'un grand rapport : cependant on en tire parti, en y intercalant des pommes de terre, des hari-cots, etc. La seconde année, on a demi-récolte : et en profitant du terrain ainsi qu'il vient d'être dit, cette culture offre déjà des béné-fices. Enfin, la troisième année, si la plante est bien soignée, elle produit un kilogramme par pied. — Le prix du houblon varie tous les ans ; mais jamais la livre n'en a été vendue moins d'un franc 35 centimes. Houblo

(68) La graine de colza est une marchandise dont on tire un grand bénéfice, uniquement en la vendant pour en faire de l'huile à brûler, sous le nom d'huile à quinquet. — Les tiges ou pailles de la plante servent à chauffer le four, et aux divers usages de cui-sine [illegible] ses feuilles, encore tendres, sont un aliment très-profi-table aux bestiaux ; surtout aux vaches, à qui elles donnent beau-coup de lait. — D'ailleurs, rien ne prépare mieux une terre pour y semer du froment, de l'orge, ou de l'avoine, que d'y mettre au-paravant du colza ; mais il demande en retour un terrain bien fumé. Colza, Ca-line, Gara-Tabac

La cameline est une plante crucifère qui n'exige qu'une terre bien meuble, et peu engraissée. — Elle donne elle-même, plus abondamment que le lin et le chanvre, une huile très-propre pour adoucir la peau, et pour la lampe.

La garance, si connue dans nos ateliers de teinture, restant deux ans en terre avant qu'on puisse la récolter, n'offre pas de

délicieusement en certains endroits : en un mot que, sur tous ses points, se récolte aujourd'hui la patate (69), dont la constante fécondité ne nous laisse plus guère de famine à craindre ; et dont la première culture en Bretagne est due principalement à M. Rosaire, qui, sous ce rapport, mériterait incomparablement mieux une statue, que nos grands massacreurs de leur siècle.

Ses principaux objets de commerce.- Ses canaux et ses grandes routes.

Avantageusement placée entre deux mers qui la mettent en correspondance directe avec toutes les nations voisines et les peuples les plus lointains, notre province leur vend beaucoup, et en achète peu pour ses besoins particuliers. — Elle leur transporte, outre plusieurs articles déjà énumérés, du crin, du fer, du

chances aussi heureuses que les précédentes : néanmoins sa culture mérite d'être encouragée, ainsi que celle du safran et de la gaude, surtout par essais ; car ce sont plus là des plantes des pays méridionaux, que du nôtre.

Quant au tabac, il est devenu l'un des objets les plus recherchés dans le commerce. — Le territoire malouin en particulier, où sa culture est permise, lui convient parfaitement. — Quoique cette culture soit coûteuse, le produit en est beaucoup plus considérable que celui du meilleur froment. Un arpent ordinaire, ou demi-hectare, rend 1500 livres pesant de feuilles desséchées, à 50 centimes la livre. Le produit net peut être de 450 francs ; surtout si l'on soigne par soi-même cette plante, où l'on employe enfans et femmes.

Pommes de terre.

(69) « Pour préserver les pommes de terre de la gelée, dit » l'Observateur Français à Londres, il est d'usage en Angleterre » de les enfouir dans des trous d'une verge de profondeur, (la » verge anglaise contient sept neuvièmes de l'aune de Paris). On » les y couvre ensuite avec de la paille de pois, sur laquelle on » met du fumier de cheval ; et l'on finit par charger le tout de » terreau bien battu. »

vieux linge, du parchemin, du papier, du miel et de la cire (70), du merrain pour les futailles, du chanvre, du lin, des cordages, du fil, des laines (71), des cuirs, des

(70) Le miel de Bretagne jouit de quelque réputation; le sarrasin, la bruyère, et les autres plantes propres à le fournir aux abeilles, ne manquant point au choix que savent en faire ces utiles travailleuses. Dans la plupart de nos cantons néanmoins, on soigne en général assez mal ces précieux insectes, qu'on loge dans des ruches de paille ou de bourdaine, où on les étouffe d'ordinaire pour avoir leur butin. Le produit d'une de ces ruches est communément évalué, en miel, à 10 ou 15 kilogrammes; et en cire, à 1 kilogramme et demi. Miel et C

Ces cires jaunes sont les meilleures du royaume; mais toutes ne sont pas également bonnes. On ne fait que du commun dans la partie basse de la province: les plus estimées, et les plus propres à réussir au blanc, se tirent de la haute. Il s'en débite, en qualité supérieure, jusqu'à 150 milliers: et il en sort en totalité, par année, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, pour 200 mille francs au moins.

(71) On peut évaluer à près de 80 milles, le nombre des moutons de race commune qui sortent annuellement du seul département de la Loire-Inférieure, ou qui y sont tués; à 71 mille, ceux du département des Côtes-du-Nord dans le même cas; et ainsi des trois autres départemens, à proportion. — Les laines que ces bêtes produisent, se dégraissent avec peu de soin à l'eau bouillante. Deux livres de cette laine grasse, en donnent au moins une dégraissée; et se vendent sur ce pied-là. Le prix est de 35 à 40 sols, suivant la qualité des toisons. Les noires se vendent quelquefois 20 ou 25 centimes de plus que les blanches. Chaque animal en donne au plus 5 à 6 livres; et vendu gras, produit ensuite à son maître un bénéfice de 3, 6, ou même 9 francs. Laines

Pour ce qui concerne le mouton-mérinos, dont nous avons déjà dit quelque chose dans la note 50; il est jusqu'à présent demeuré rare en Bretagne, et il n'y a pas donné de profits marqués. — Ce quadrupède, sujet à diverses maladies, devient étique lorsqu'il

Enfin, ce qui est une preuve irrécusable de la bonté du sol breton dans presque tous les lieux où la culture

---

On distingue spécialement entre ces nombreuses familles, qui nous sont communes avec Jersey, et que la nature a variées de couleur olive, rose, citrine, etc., le Varech chevelu, formant de petits buissons d'un aspect agréable, et dont les curieux enrichissent leurs herbiers: le Varech filiforme, ressemblant à de longues cordes très-menues, et qui devient noirâtre en se séchant: le Varech digité, dont les expansions sont cylindriques, et les folioles ensiformes: le Varech siliqueux, qui porte des vésicules oblongues vers le sommet de ses ramifications: le Varech noueux, dont les tiges étroites, planes, ramifiées, sont garnies d'espace en espace de tubercules ovales en façon de nœuds: le Varech à feuilles de chêne, dont les rameaux mous, gras, et découpés en lanières non dentées en leurs bords, sont eux-mêmes chargés de vessies propres à le maintenir droit dans l'eau: les Tangons, dont le pédicule rond, de la grosseur du doigt, sert moins à les nourrir, qu'à les ancrer fortement au fond contre le tumulte des tempêtes: les Lacets et chiendents au contraire, dont les longues tiges sont coriaces, cartilagineuses, déliées, et minces: enfin le Baudrier de Neptune, taillé en vastes et larges courroies tantôt unies, tantôt frisées en différentes manières. — Toutes ces plantes singulières, et d'une organisation si dissemblable, sont collées, par une espèce de plaque qui leur tient lieu de racine, sur les rochers et autres corps durs, dont il est assez difficile de les détacher. Celles à feuilles de chêne sont réputées les plus propres à faire le meilleur engrais: et celles qu'on coupe au large ont une supériorité réelle sur celles que le flot arrache, et amène pêle-mêle à la côte. Toutes enfin servent d'abri à diverses concrétions calleuses et sans symétrie, qui sont à leur égard comme autant de sous-arbrisseaux; et pour des milliers d'animalcules à peine perceptibles, ce qu'est le guêpier à la guêpe.

Lorsque toutes ces matières sont sèches, on les met en tas; et ensuite dans des fourneaux en pierre, de forme carrée, et d'environ 18 pouces de profondeur, où elles sont réduites en une cendre qui se liquéfie presque à la consistance de bouillie. Cette

est soignée ; c'est qu'outre le froment du pays, le seigle, l'avoine, l'orge, le millet, la paumelle, le sarrasin (61),

---

cendre, appelée soude de Varech, forme, lorsqu'elle est refroidie, des pains très-durs, qui servent de fondant au sable pour faire des verres grossiers, tels que des bouteilles d'un gris bleuâtre. On pourrait la raffiner, en la lessivant de façon que, quand la lessive serait clarifiée par le repos, on la tirât de dessus le sédiment en la faisant évaporer : ainsi purifiée des matières non salines, elle deviendrait propre à donner un verre plus beau ; mais le profit de cette opération serait petit. — La fumée de la cuite du Varech est très-fétide ; cependant des examens répétés avec la plus scrupuluse attention par des académiciens de Paris (Mém. de l'Acad. des Sc., année 1767, t. 2, p. 370, et 1771, t. 1, p. 443), ont démontré qu'elle n'est point dangereuse, comme on l'avait craint trop long-temps. — (Voyez notre Mémoire précité, p. 135 ; et le commencement du tome 3 de notre présente Histoire de Bretagne).

On a toujours regardé comme appartenant au premier occupant, le Varech d'échouage, ou épave ; c'est-à-dire celui que la mer détache, et jette sur les grèves. On a aussi communément toujours permis aux particuliers quels qu'ils fussent, d'aller recueillir en bateau celui qui adhère aux rochers qui n'assèchent jamais, pourvu qu'ils fissent cet enlèvement aux époques et de la manière prescrite par les réglemens de police. — Mais, surtout depuis l'ordonnance de la Marine de 1681, les paroisses riveraines ont constamment été maintenues dans l'usage, plutôt que dans le droit rigoureux, d'aller, chacune endroit sa latitude respective, faire cette espèce de récolte sur tous les lieux accessibles à pied sec dans les grandes marées. Elles sont seulement tenues à ne pas arracher la plante avec la main ni le rateau ; mais à la couper avec un couteau ou une faucille, afin de ne pas en empêcher la reproduction. — Cette sorte de moisson n'est toutefois autorisée que deux fois l'an ; vers l'équinoxe du printemps, et l'équinoxe d'automne : parce qu'alors le Varech a répandu sa vertu seminifère ; et que le frai du poisson qu'il protégeait, ne peut en souffrir.

(61) Cette espèce de grain, ainsi appelé des Sarrasins qui nous l'ont apporté d'Afrique, est encore connu sous le nom de blé-noir. Blé-Sarrasin.

le maïs (62), l'épeautre ou hativeau d'une si grande ressource quand les greniers sont épuisés (63), on est par-

On le sème en Bretagne depuis la fin de mai jusqu'en juin ; et on le récolte au mois d'octobre. — Il y a quelques années qu'on voulut introduire dans la même province la culture du sarrasin de Sibérie, qui craint moins la gelée : mais cette tentative a été abandonnée, parce que l'écorce de celui-ci est amère, qu'elle communique son goût à la farine, et que sa surface anguleuse le rend peu propre à nourrir la volaille, qui s'accommode admirablement du nôtre. — Un avantage de ce dernier dont on ne sait pas tirer parti parmi nous, mais qu'on connaît dans le département de la Manche, c'est, dit l'Annuaire de ce département pour l'an XII, p. 288, qu'immédiatement après la récolte, et avant que la paille en soit desséchée, on la brûle en grandes masses. Lorsque la combustion est complète, on bat et l'on pétrit la cendre avec des perches. Elle prend ainsi la consistance des potasses et des soudes du commerce ; et elle en a réellement les propriétés, très-riche qu'elle est en alkalis. On y est aussi dans l'usage d'en mêler quelques livres avec la cendre de bois, pour les lessives domestiques.

Blé de Turquie, ou Maïs. (62) Cette plante, dont les feuilles en vert sont un excellent fourrage pour les bestiaux, et dont le grain fait prendre à la volaille et aux cochons une bonne chair, donne une farine blanche, qui, mêlée en petite quantité, comme d'un 8me, à celle de froment, communique au pain un goût agréable et savoureux. Elle donne aussi un fort bon goût au lait des vaches qu'on en nourrit. — La coutume n'est point qu'on la sème en plein champ dans nos contrées : on n'en met que dans quelques jardins, sous prétexte qu'elle ne se plaît que dans les latitudes moyennes de la France ; mais ne pourrait-on pas, ne fût-ce que par essai, en remplir quelques-unes de nos jachères ? — C'est un présent que les Indes ont fait à la Turquie ; et par suite, à toutes les autres parties de l'Europe.

Blé-Locar. (63) Ce froment rouge, ou blé-locar, comme on le nomme encore, étant à demi germé, séché à la touraille, et moulu, sert

venu à y acclimater, avec des succès qui engagent à la persévérance, les blés printaniers de Pologne, d'Egypte, de Russie, de Chine, le Fingarlin, le Rad-lammas (64), le Tangarock, le Taluveyra, et autres céréales exotiques : que le lin et le chanvre (65), plantes textiles

---

principalement à faire de la bière. — On en fait aussi du pain ; car sa farine est souvent très-belle, et sans aucun mauvais goût. — Enfin sa balle peut être donnée aux chevaux en place de paille hachée ; et ces animaux en sont friands, surtout si l'on y mêle un peu d'avoine.

(64) Cette espèce de froment a les grains aussi gros que des noyaux de cerises, et sa farine est excellente. — On le tire des comtés de Buckingham, de Northampton, et de Bedfort, en Angleterre. (Etat du comm. d'Angl.) — Malgré ses avantages apparents, tout porte à croire qu'il ne sera jamais cultivé parmi nous que sur une petite échelle. Rad-Lami

(65) Le lin se trouve en grande quantité, et de très-bonne qualité, dans les départements du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, et des Côtes-du-Nord. — On peut, année commune, évaluer sa récolte dans les 40 paroisses de ce dernier diocèse qui le cultivent, à un million 200 mille livres pesant de filasse apprêtée. On y sème par arpent métrique, dit M. Habasque (Ann. de la Soc. d'Agr. de St-Brieuc, 1829, nº 7), 200 kilogrammes de graine du pays, ou 150 de graine étrangère ; qui produisent, dans le premier cas, de 3000 à 3200 livres de lin en verge ; et dans le second, environ un tiers en sus. On lie ce lin par poignées, immédiatement après l'avoir arraché ; on en détache la graine ; après quoi, dans la presque totalité du département, on le dépose, durant 15 ou 20 jours, dans des eaux stagnantes, que l'on renouvelle de temps à autre, au moyen d'un réservoir supérieur. Dans le triangle que forme le Lef, le Trieuc, et la route de Guingamp à Châtel-Audren, on le met au contraire dans l'eau courante, où il est couché et recouvert de pierres. Il y reste 3, 4, 5 jours ; temps au bout duquel il en est retiré pour être mis à sécher. On le préfère infiniment à celui qu'on fait rouir dans une eau stagnante : la filasse en est plus Lin et Char

d'un si haut intérêt pour nos ménages et notre marine, y croissent à souhait: que la luzerne, le sain-foin, le

---

belle, plus pesante, plus blanche. On le prépare ensuite à la broie à main; puis on l'adoucit sur une planche aiguë; enfin, on le passe aux peignes de fer et de laiton, pour en extraire la partie gommeuse. On ne s'est pas aperçu jusqu'à ce moment, continue-t-il, qu'aucune maladie ait été la suite de l'immersion de ce lin dans les rivières: mais le poisson en souffre; hormis l'anguille, qui se retire dans les ruisseaux. Ce lin en bois se vend sur le pied de 15, 20, 30, 40 francs le quintal métrique; selon que sa qualité est plus ou moins belle, et suivant le degré d'activité du commerce des toiles. La majeure partie de la filasse qui en provient, est convertie, dans les campagnes, en fil plus ou moins fin, qu'on vend aux teinturiers de Rennes pour le retordre et le teindre en toutes sortes de couleurs; et en toiles, dont les principaux ateliers sont à Quintin, Uzel, Loudéac, et Moncontour. Ces toiles vont depuis 1 fr. 50 centimes jusqu'à 5 francs: et il s'en exportait autrefois par an 8 à 10,000 balles pour Cadix, d'où elles passaient dans les colonies espagnoles. — Ce genre de culture n'est guère moins répandu dans le diocèse de Rennes; notamment dans les arrondissemens de Rennes même et de Saint-Malo, et dans les environs de Dol: c'est surtout dans ces deux derniers lieux, que se récolte la meilleure matière. — Si le lin réussissait tous les ans, il n'y aurait pas de produit plus avantageux: car, en suivant les calculs de M. Bagot consignés dans les Annales d'Agriculture, t. 4, p. 244, on trouve que les frais et les bénéfices d'un journal de Bretagne peuvent être évalués, savoir: frais, 1° 250 livres de lin du Nord, appelé linette neuve, en virole, à 30 ou 60 centimes, 75 francs; 2° labours et préparations de la terre, 26 francs; 3° sarclage, arrachement, égrugeage, rouissage, et soins de la graine, 36 francs; 4° loyer du champ, 30 francs; 5° valeur des fumiers, si l'on en met, 36 francs; total de la dépense, 213 francs; et la recette en argent, 356 francs, y compris a valeur de la graine: d'où il résulte, conclut M. Tessier, qu'année commune, un champ de lin peut rapporter 50 pour 100 de bénéfice; et 100 pour 100, quand l'année est favorable.

ray-grass ou faux-froment, le rutabaga, l'herbe de guinée, la bette champêtre, le lupin, la jarosse, la grande

---

Le chanvre est aussi dans notre province un autre objet de spéculation fort lucratif. — Quelques-uns ont prétendu que depuis long-temps sa qualité se détériorait : cependant, en [illegible]9, des expériences réitérées tant à Brest qu'à Lorient, prouvèrent qu'encore à cette époque il supportait, à quantités égales, un poids de vingt par cent de plus que le chanvre étranger, et qu'il pourrissait moins vite. — Cette plante craint le froid, et demande une terre forte et bien fumée. Son prix en brin, année ordinaire, est de 60 à 80 francs le quintal métrique. Les laboureurs composent de sa filasse une toile de ménage, meilleure et de plus de durée que celle de lin : et avec son fil mêlé à de la laine, une étoffe assez chaude et de bon usage, qu'ils nomment, comme nous l'avons déjà dit, du berlinge. On emploie aussi une immense quantité de ce fil à faire des filets et autres instrumens de pêche. Enfin, le surplus sert à faire des cordages pour l'agriculture ; des voiles, des grécemens, et des câbles pour les navires, etc. — On a calculé que, dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, on récolte habituellement plus de deux cent mille myriagrammes de cette marchandise. — Dantzick, Riga, la Zélande, fournissent la moitié de la graine : l'autre moitié, dite Surneuve, provient de cette graine étrangère. On en sème 100 livres par hectare ; lesquelles donnent en septembre et octobre deux mille kilogrammes de chanvre en bâton. — Ce chanvre, après avoir été arraché, est communément mis au rouissage, non dans des eaux courantes, mais dans des mares formées par les eaux pluviales, où sont entraînés trop souvent des débris d'écorce de châtaignier ou de chêne, qui s'y mêlant à un sol ferrugineux, produisent un galate de fer entièrement analogue à l'encre : effet pernicieux, qui nuit plus que toute autre chose à la qualité du chanvre ; et dont on ne le débarrasse qu'à l'aide de travaux dispendieux et longs. — Les habitans de la plupart des cantons où est établie cette culture, sont presque tous tisserands, et font leur fil l'hiver : ils viennent ensuite le vendre pièce à pièce dans les villes voisines.

Un auteur d'ailleurs fort estimable a écrit, que la culture du

pimprenelle, le panais, le turneps, la betterave-disette, le mélilot, la lupuline ou minette dorée, la lentille (66), le grand chou, la carotte sauvage, la flouve odorante, la houque, le bec de grue, l'oseille rouge, le laitron, la pédiculaire, la morgeline ou mouron des oiseaux, le chardon des prés, la grande marguerite blanche, le cerfeuil sauvage, la clinopode, le carex, le fraisier stérile, le bassinet, l'orobe, la campanule, la patience, le grand trèfle des prés à fleurs rouges, la salicaire, la menthe aquatique et celle des champs, la lysimaque, la lampsane, la surelle jaune, l'œnanthe, l'avenette blonde, l'arabette des dames, le pied de veau ou arrum maculé, la vesce des hayes, le riz bâtard, la fléole des prés, la canche élevée, la brise verte, la fétuque flottante, la brome des bois, l'orge des murailles, le pâturin annuel et bulbeux, le poa aquatique, la mauve, l'arénaire rouge, et autres plantes fourrageuses,

---

lin et du chanvre parmi nous prit naissance vers le 15me siècle, par les soins de l'épouse d'un seigneur de Quintin qui s'était marié en Flandre, et qui l'introduisit dans les alentours de Tréguier : mais c'est un conte qui ne mérite pas la moidre croyance ; si ce n'est peut-être que cette dame substitua une meilleure méthode d'opérer, à l'antique et mauvaise routine.

Lentille. (66) Cette plante, soit sèche, soit verte, est très-bonne aux chevaux. Elle les engraisse, et les tient en vigueur : mais il faut prendre garde qu'il ne la mangent en vert avec trop d'avidité ; car elle leur causerait des maladies. — En feuilles, elle est très-estimée pour les vaches, à qui elle donne beaucoup de lait. — Les moutons et les cochons sont eux-mêmes fort friands de sa graine ; et sa paille est celle de toutes les plantes qui convient le mieux aux brebis. — Ce fourrage vient dans les plus mauvais sols, les plus sablonneux, les plus graveleux, les plus crétacés.

y viennent à merveille : que le houblon (67), et, comme nous l'avons déjà insinué en la note 56, le colza, la cameline, la garance, le tabac (68), etc., s'y plaisent

---

(67) Il y a quelques années, que M. Landin introduisit pour la première fois la culture de cette plante dans les environs de Saint-Brieuc, d'où elle s'est depuis étendue en plusieurs autres lieux. — Le sol qui lui est le plus favorable, disent les Annales de la Société d'Agriculture de cette ville, 1829, n° 7, p. 85, ce sont les bas-fonds d'une terre noirâtre, compacte, humide, à l'abri des vents, et d'un pied et demi de profondeur. Il faut avoir soin de laisser entre chaque plant 5 pieds d'intervalle. — La première année, la houblonnière n'est pas d'un grand rapport : cependant on en tire parti, en y intercalant des pommes de terre, des haricots, etc. La seconde année, on a demi-récolte : et en profitant du terrain ainsi qu'il vient d'être dit, cette culture offre déjà des bénéfices. Enfin, la troisième année, si la plante est bien soignée, elle produit un kilogramme par pied. — Le prix du houblon varie tous les ans ; mais jamais la livre n'en a été vendue moins d'un franc 35 centimes. Houblon

(68) La graine de colza est une marchandise dont on tire un grand bénéfice, uniquement en la vendant pour en faire de l'huile à brûler, sous le nom d'huile à quinquet. — Les tiges ou pailles de la plante servent à chauffer le four, et aux divers usages de cuisine : ses feuilles, encore tendres, sont un aliment très-profitable aux bestiaux ; surtout aux vaches, à qui elles donnent beaucoup de lait. — D'ailleurs, rien ne prépare mieux une terre pour y semer du froment, de l'orge, ou de l'avoine, que d'y mettre auparavant du colza ; mais il demande en retour un terrain bien fumé. Colza, Cameline, Garance, Tabac

La cameline est une plante crucifère qui n'exige qu'une terre bien meuble, et peu engraissée. — Elle donne elle-même, plus abondamment que le lin et le chanvre, une huile très-propre pour adoucir la peau, et pour la lampe.

La garance, si connue dans nos ateliers de teinture, restant deux ans en terre avant qu'on puisse la récolter, n'offre pas de

délicieusement en certains endroits : en un mot que, sur tous ses points, se récolte aujourd'hui la patate (69), dont la constante fécondité ne nous laisse plus guère de famine à craindre; et dont la première culture en Bretagne est due principalement à M. Rosaire, qui, sous ce rapport, mériterait incomparablement mieux une statue, que nos grands massacreurs de leur siècle.

Ses principaux objets de commerce.- Ses canaux et ses grandes routes.

Avantageusement placée entre deux mers qui la mettent en correspondance directe avec toutes les nations voisines et les peuples les plus lointains, notre province leur vend beaucoup, et en achète peu pour ses besoins particuliers. — Elle leur transporte, outre plusieurs articles déjà énumérés, du crin, du fer, du

---

chances aussi heureuses que les précédentes : néanmoins sa culture mérite d'être encouragée, ainsi que celle du safran et de la gaude, surtout par essais; car ce sont plus là des plantes des pays méridionaux, que du nôtre.

Quant au tabac, il est devenu l'un des objets les plus recherchés dans le commerce. — Le territoire malouin en particulier, où sa culture est permise, lui convient parfaitement. — Quoique cette culture soit coûteuse, le produit en est beaucoup plus considérable que celui du meilleur froment. Un arpent ordinaire, ou demi-hectare, rend 1500 livres pesant de feuilles desséchées, à 50 centimes la livre. Le produit net peut être de 450 francs; surtout si l'on soigne par soi-même cette plante, où l'on employe enfans et femmes.

Pommes de terre.

(69) « Pour préserver les pommes de terre de la gelée, dit » l'Observateur Français à Londres, il est d'usage en Angleterre » de les enfouir dans des trous d'une verge de profondeur, (la » verge anglaise contient sept neuvièmes de l'aune de Paris). On » les y couvre ensuite avec de la paille de pois, sur laquelle on » met du fumier de cheval; et l'on finit par charger le tout de » terreau bien battu. »

vieux linge, du parchemin, du papier, du miel et de la cire (70), du merrain pour les futailles, du chanvre, du lin, des cordages, du fil, des laines (71), des cuirs, des

(70) Le miel de Bretagne jouit de quelque réputation; le sarrasin, la bruyère, et les autres plantes propres à le fournir aux abeilles, ne manquant point au choix que savent en faire ces utiles travailleuses. Dans la plupart de nos cantons néanmoins, on soigne en général assez mal ces précieux insectes, qu'on loge dans des ruches de paille ou de bourdaine, où on les étouffe d'ordinaire pour avoir leur butin. Le produit d'une de ces ruches est communément évalué, en miel, à 10 ou 15 kilogrammes; et en cire, à 1 kilogramme et demi. Miel et C

Ces cires jaunes sont les meilleures du royaume; mais toutes ne sont pas également bonnes. On ne fait que du commun dans la partie basse de la province: les plus estimées, et les plus propres à réussir au blanc, se tirent de la haute. Il s'en débite, en qualité supérieure, jusqu'à 150 milliers: et il en sort en totalité, par année, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, pour 200 mille francs au moins.

(71) On peut évaluer à près de 80 milles, le nombre des moutons de race commune qui sortent annuellement du seul département de la Loire-Inférieure, ou qui y sont tués; à 71 mille, ceux du département des Côtes-du-Nord dans le même cas; et ainsi des trois autres départemens, à proportion.—Les laines que ces bêtes produisent, se dégraissent avec peu de soin à l'eau bouillante. Deux livres de cette laine grasse, en donnent au moins une dégraissée; et se vendent sur ce pied-là. Le prix est de 35 à 40 sols, suivant la qualité des toisons. Les noires se vendent quelquefois 20 ou 25 centimes de plus que les blanches. Chaque animal en donne au plus 5 à 6 livres; et vendu gras, produit ensuite à son maître un bénéfice de 3, 6, ou même 9 francs. Laines.

Pour ce qui concerne le mouton-mérinos, dont nous avons déjà dit quelque chose dans la note 50; il est jusqu'à présent demeuré rare en Bretagne, et il n'y a pas donné de profits marqués.—Ce quadrupède, sujet à diverses maladies, devient étique lorsqu'il

grosses de cartes, du suif, des graisses, du poisson sec, des coutils, des serges, des flanelles, des droguets, des basins, des camelots, des molletons, des ratines, des cotonnades, des prunelles, des bourracans, des pannes, des velours, des indiennes, des étamines, des calicots, et quantité d'autres marchandises qui sont pour elle comme autant de mines toujours ouvertes.

Coupée d'ailleurs par divers canaux qui s'achèvent (72), et par plusieurs grandes routes qui lui pro-

---

vieillit, et ne rend plus que bien difficilement la graisse et le suif. Sa chair alors perd en outre sa saveur, et le rend peu propre à être vendu pour la boucherie. Enfin, il exige des soins, des dépenses, et des fourrages particuliers, qui ne dédommagent pas suffisamment des frais d'achat et d'entretien.

On sait du reste que ces deux espèces ont à craindre, entr'autres plantes nuisibles, la renoncule des marais, la grassette, le rossolis ou herbe aux goutteux; et l'humidité du terrain, qui en fait périr un grand nombre d'hydropisie, dite la pourriture.

anal de
es à Brest.

(72) Dès le temps de l'union de la Bretagne à la France, il fut proposé d'établir une communication fluviale entre les ports de Brest, de Saint-Malo, de Lorient, et quelques villes de l'intérieur. — Ce projet n'eut alors d'autres suites (Voyez ci-devant, note 29), que de rendre la Vilaine navigable depuis son embouchure jusqu'à Rennes.

En 1730, l'ingénieur Abeille demanda du moins un canal de jonction entre l'Océan et la Manche, en passant par Rennes et Saint-Malo: et en 1746, M. de Kersauson, membre des Etats, exposa plusieurs fois combien il serait utile de lier à ce plan la communication de la Loire à la Vilaine, et de la Vilaine au Blavet.

Au commencement de 1783, un autre membre des Etats, M. Rosnivinen de Piré, proposa à son tour des vues encore plus

curent de nombreux débouchés au-dedans avec tous les

---

vastes; et se donna bien des mouvements pour obtenir que la Vilaine fût unie à la Mayenne. — Mais les événemens de la Révolution de 1789 ne permirent pas qu'on s'occupât d'aucun de tous ces grands travaux.

Le Gouvernement prit plus tard à cœur l'exécution du canal d'Ille-et-Rance (Voyez ci-dessus, note 50; et notre Mémoire précité, page 45), et de celui du Blavet, qui furent commencés.

Enfin, l'inspecteur des ponts et chaussées Bouëssel, à qui l'on avait ci-devant confié les opérations relatives à la navigation du Blavet, fut chargé en outre de présenter les aperçus généraux du canal de Nantes à Brest : ce qui eut lieu en 1805; et ce qui reçut l'approbation du ministère.

Ce dernier canal, dont la longueur totale sera de 363,537 mètres, équivalant à près de 91 lieues communes de navigation artificielle, et qui admettra des bateaux du port de 70 tonneaux, est l'entreprise la plus importante qui ait été formée depuis celle du canal de Languedoc. — Ses branches secondaires, établies sur d'autres directions, porteront le mouvement et la vie dans des contrées indigentes et mal cultivées. — Il passera en particulier par la partie la plus pauvre et la moins civilisée du département des Côtes-du-Nord, qu'il parcourra sur une longueur d'environ 8 myriamètres, et où son ouverture a déjà opéré un grand bien, tant par le défrichement de plusieurs landes, que par l'augmentation de la valeur des terres, dont la vente au denier 12 s'est élevée jusqu'au denier 20. — Les dépenses présumées pour son achèvement, furent estimées à 23 millions; et les travaux en furent commencés en 1812, sous la direction de l'ingénieur Rapatel, et l'inspection de M. Bouëssel : mais il est probable que ces dépenses doubleront, et tripleront même. — Au moyen de cette communication, les approvisionnemens du port de Brest seront assurés en temps de guerre; et Nantes, par sa position, deviendra l'entrepôt général de tous les objets nécessaires pour la construction, l'équipement et l'armement des vaisseaux de la marine royale. — Ce vaste ouvrage se divise en trois parties, dont chacune en

points importants de la France, en général toutes les

---

particulier formera un canal à point de partage (*)... La première de ces trois parties, qui est située dans le département de la Loire-Inférieure, a pour objet d'unir la Loire à la Vilaine: la seconde, d'établir une communication entre cette dernière rivière et le Blavet: la troisième enfin, d'opérer la jonction du Blavet à l'Aulne, qui se jette dans la rade de Brest. — A partir de Nantes, dans la première section, la navigation à la voile, à la rame, et à la gaffe, continuera d'avoir lieu dans l'Erdre jusqu'à Quiheix ou Quiet, où l'on quittera cette rivière pour suivre divers petits vallons. Le point ou bied de partage sera près du village du Pas-d'Héric, dans les landes des Jarriais, communes de Héric et de Saffré. L'autre versant, suivant le cours de l'Isac, passera à Blain, et ira joindre la Vilaine un peu au-dessous de Rieux. Cette ligne aura en tout 14 écluses; et sera continuée en ladite rivière, par une navigation naturelle de 6 mille mètres, jusqu'à l'embouchure de l'Oust. — Ici commencera la seconde division, située dans le département du Morbihan. Le canal passera par Malestroit, Josselin et Rohan: et son bied de partage sera près du village d'Hilverne. Sa ligne se terminera au Blavet, au-dessous de Pontivy; et aura en totalité 60 écluses. — Enfin, la troisième section, à prendre de l'embouchure du Ruisseau de la Houssaye dans le Blavet, passera par Pontivy, Gouarec, et Châteaulin-sur-Aulne; en traversant les départemens du Morbihan, des Côtes-du-Nord, et du Finistère. Son point de partage sera au village de Glomel; et sa ligne totale renfermera 87 écluses. L'Aulne est naturellement navigable depuis le Port-Launay au-dessous de Châteaulin, jusqu'à son embouchure dans la rade de Brest. — Ce canal aura 10 mètres de largeur au fond, et 13 mètres 90 à la ligne d'eau. Par

(*) On appelle canal à point de partage, celui qui est destiné à établir une ligne de navigation entre deux lieux quelconques séparés par une sommité plus élevée que chacun d'eux: bied ou bié de partage, la portion du canal comprise entre deux écluses consécutives qui couronne cette sommité: et versant, la partie qui penche depuis cette sommité vers l'un ou l'autre des deux lieux bas.

exportations qu'elle fait lui sont aussi aisées que lucratives..... (73)

---

suite de l'exécution de celui d'Ille-et-Rance, et de la navigation secondaire du Blavet depuis Pontivy jusqu'à la côte, il aura cinq débouchés à la mer; savoir : par la Loire, par la Vilaine, par la Rance, par le Blavet, et par la rade de Brest. Au nombre des bienfaits immenses qui résulteront de son achèvement, on peut compter en particulier les produits de la belle forêt du Gâvre, qui seront augmentés de plus de moitié; et la culture d'une grande partie des marais de l'Erdre, qui ne seront plus inondés par les eaux de cette rivière. Une loi du 14 août 1822 a approuvé l'engagement pris par le Gouvernement, de faire terminer ce magnifique ouvrage dans 10 ans 3 mois. — On sait que le 22 juin 1828, l'inauguration du versant de la Loire fut faite sous les auspices de son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry, qui s'embarqua sur le canal à l'écluse de La Rabinière, et se rendit à Nantes en canot. — Entr'autres objets qui ont été trouvés dans les excavations faites pour le creusement de ce canal, on remarque surtout une statue en bronze de 8 à 10 pouces de hauteur, représentant le Génie de l'automne; une autre petite idole du Sommeil; et diverses monnaies romaines, qui furent achetées la plupart un sou la pièce. — (Voyez le voyage de M. Richer dans le département de la Loire-Inférieure, in-4°, 1820; sa description de la rivière de l'Erdre, p. 43; le Dictionnaire des communes du département de la Loire-Inférieure, par Girault de Saint-Fargeau, in-8°, 1829; le Lycée Armoricain, t. 10, p. 290, 407, etc.)

(73) De ces différentes routes, il y en a deux plus remarquables qui se terminent à Brest, le port le plus important de toute la Bretagne. — La première entre dans cette ci-devant province à Ingrande; et continue par Ancenis, Nantes, Savenay, La Roche-Bernard, Vannes, Auray, Hennebond, Quimperlé, Quimper, Châteaulin, le Faou, et Landerneau. — L'autre y entre tant par Pontorson qui est de la Normandie, et se poursuit par Dol et Dinan jusqu'à Lamballe; que par la Gravelle qui est du Maine, et se continue par Vitré et Rennes jusqu'à Lamballe encore; d'où elle Routes principales.

Ses habitans à l'époque où les Romains en firent la conquête.

Les six principaux peuples, ou peuples en chef, que Jules-César trouva en possession de ce pays quand il s'en empara (car depuis long-temps la puissante monarchie gauloise s'était morcelée en plusieurs petites souverainetés), sont, en faisant le tour de la province suivant le cours du soleil, et en revenant par la Man-

---

va chercher Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix, Landivisiau, Landerneau, et finalement Brest.

Une multitude d'autres routes moins étendues, et presque aussi commodes, se rattachent à celles-ci, et unissent entr'elles les moindres villes de la Bretagne : mais on sent que, dans l'intérieur surtout qui est si montueux, quelques-unes doivent être, et sont en effet d'un roulage difficile.

Le percement de la plupart date de l'ordonnance que rendit à ce sujet, le 5 novembre 1754, M. Emmanuel-Armand Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, alors commandant en chef dans cette province.— Avant cette époque, qui fut une nouvelle ère pour le pays, les chemins y étaient presque partout autant d'abîmes : mais cet insigne bienfait attira à son auteur une haine pour ainsi dire générale, lui ayant été impossible d'avoir égard à mille petits intérêts particuliers. On lui a depuis rendu plus de justice; et sans doute son nom sera encore béni, lorsqu'on ne pensera plus à ses détracteurs.

Ce fut au reste au commencement de 1768, que le chapitre de Notre-Dame de Paris fit placer au bas de la tour septentrionale de sa cathédrale, un poteau chargé de ses armes ; d'où furent dans la suite mesurées, sur toutes les grandes routes du royaume, les distances de la capitale, marquées de mille en mille toises par un chiffre indicateur, sur des bornes de pierre saillantes de 3 à 4 pieds hors du sol : et c'est à l'Anglais Mac-Adam, qu'on doit la méthode de ce menu empierrage dit de son nom macadamisage qu'on suit aujourd'hui ; méthode qui a rendu le mouvement des voitures incomparablement plus doux, et la dépense tant de construction que d'entretien moindre d'un sixième que l'ancienne pratique.

che, les Diablintes, Diablindes, Diablites, ou Diaulites (74), qui s'étendaient depuis Antrain (75),

---

Vraie position des Diablintes et des Curiosolites.

(74) Nous n'ignorons pas que MM. de Sainte-Marthe, Ortelius, Cénau, le Baud, Camden, Déric, Maap, Hardouin, Morice, Ogée, d'Argentré, Daru, de Roujoux, et plusieurs autres, diffèrent de nous et d'eux-mêmes tant sur la position générale que sur les limites respectives des Diablintes et des Curiosolites : mais l'opinion de MM. Lebeuf, d'Anville, de Valois, Ruffelet, Belley, de la Tour-d'Auvergne, Labbe, Masseville, Dantine, Melot, de la Maison-Blanche, Gallet, et autres critiques non moins excellents que les premiers, nous a d'autant plus paru mériter la préférence, qu'elle s'accorde infiniment mieux, ou plutôt exclusivement à toute autre, avec le témoignage des anciens bien entendus ; et nous avons cru devoir nous en tenir sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, à leur autorité. Dans les innombrables et très-obscurs labyrinthes de l'histoire des temps reculés, ce serait pour l'écrivain un bonheur parfait, s'il pouvait toujours marcher en compagnie de pareils guides. — Nous abandonnons au surplus au ridicule dont il nous semble digne, le sentiment de ceux qui ont voulu reporter jusqu'aux Diablintes l'origine d'une famille noble d'Epignac, entre Dol et Antrain, dont le nom primitif était le Diable (Morice, Preuves, t. 1, p. 785). La vérité est seulement que, dans ces derniers siècles, les membres de cette maison demandèrent eux-mêmes, et obtinrent que ce nom mal-sonnant leur fût changé en celui de Marie, sieurs de La Rigourdais ; spécialement à cause des mauvaises plaisanteries que faisaient les étrangers, quand ils entendaient recommander aux prières pronales le Diable, seigneur de la paroisse. (Voyez Toussaint de Saint-Luc, Mém. sur l'état de la Nob. de Bret.)

Antrain ; et forêt de Ville-Cartier.

(75) Cette villette sans clôture, sur la route de Dol à Fougères, son chef-lieu d'arrondissement, et distante de 2 lieues et demie au Sud de Pontorson, est dans une plaine sur la rive droite du Couësnon, et à 8 lieues trois-quarts au N.-N.-E. de Rennes, son ancien et nouvel évêché. — Elle peut avoir 1640 habitans : et en 1789, elle relevait du Roi. — Elle avait, sous les ducs Bretons, une forteresse considérable, qui a été plusieurs fois prise et reprise :

le bourg de Feins (76), et la ville de Fougè-

---

aujourd'hui elle n'a rien de remarquable. — La bataille d'Azincourt augmenta sa population : et ce fut là que se rallièrent les troupes du connétable, après la défaite de Saint-James de Beuvron. — En 1793, elle servit aussi de refuge à l'armée républicaine qui avait attaqué Dol sans succès, et dont une partie de l'arrière-garde y fut taillée en pièces par les Vendéens. — Trois hautes-justices et deux moyennes ressortissaient autrefois à sa juridiction royale. On y voyait une seule paroisse, une subdélégation, une brigade de maréchaussée, un bureau et relais de poste, etc. — C'est actuellement le chef-lieu d'un canton qui renferme 10 communes. — On la nomme en latin *Interamnia* ou *Antrinum*. — Elle fabrique des serges et de grosses étoffes de laine ; fait commerce de bestiaux, d'instrumens aratoires, etc. ; a des tanneries, et une foire le 9 octobre. — C'était Henri II, qui, l'an 1550, avait accordé la permission de construire dans le territoire d'Antrain le château de Bonne-Fontaine : et ce fut Henri III qui, en 1578, érigea en baronnie la terre de ce nom.

A deux tiers de lieue de cette ville, sur la grande route de Dol qui la traverse, est la forêt de Ville-Cartier, contenant environ 1680 arpens en taillis et en futaie, non compris un bois qui la joint, et dans lequel sont deux étangs. — Cette forêt a été longtemps un lieu peu sûr pour les voyageurs.

s ou Fains. (76) Cette paroisse, appelée en latin *Fines*, renferme la source de la rivière d'Ille, qui va tomber dans la Vilaine au bout du Mail, à Rennes. — « M. Catel a remarqué avec raison, dit Dom « Vaissette dans son Histoire du Languedoc, que le mot de *Fines*, « qui se trouve souvent dans les itinéraires, ne désigne aucun lieu « particulier; mais n'est employé que pour marquer les limites « et les bornes d'un pays (*pagus*), et ne signifie que l'extrémité « de ce pays-là ». C'est aussi l'observation qu'a faite M. l'abbé Bellay (Mém. des Inscr., t. 32, p. 393). — Feins est sur une hauteur, à 5 lieues et demie vers le Nord de Rennes, son ancien et nouvel évêché, arrondissement de Rennes même, canton et à 2 lieues Nord de Saint-Aubin-d'Aubigné ; et à 5 lieues un quart

res (77), dans le Bas-Maine : les Nannétes, Namnétes ou Nantais : les Vénétes, ou habitans des en-

---

d'Antrain. On y compte 780 habitans. On y voit quelques terres bien cultivées, des prairies, des arbres à cidre, et un bois taillis d'à-peu-près un quart de lieue de périmètre.

(77) Cette ancienne clef du duché dans cette partie, est sur le Nanson, qui se joint au Couësnon à un quart de lieue au-dessous. Fougères ; et forêt de ce nom — Elle gît par les 3 dégrés, 33′ 50″ de longitude occidentale du méridien de Paris, et les 48 dégrés 21′ de latitude ; et est distante de 9 lieues et demie, vers le N.-N.-E. de Rennes, son ancien et nouvel évêché. — Sa position sur une colline, et à l'intersection de six grandes routes, la rend très-agréable. — Elle doit aux incendies de 1710 et 1734, mais surtout à ceux de 1751, 1752, et 1762, l'avantage d'être de nos jours l'une des mieux bâties du Département. Ses rues larges, régulières, bien percées, sont bordées de jolies maisons ; et ses deux places, qui sont contiguës, forment une promenade très-attachante par l'étendue et la variété de ses vues. — Les restes de ses fossés, et de ses murs flanqués de tours, subsistent encore. Il lui demeure encore aussi une partie de son château, dont le magnifique donjon, construit par le connétable de Clisson en 1383, fut démoli vers l'an 1630 par ordre du vicomte de Rohan. — L'origine de cette ville se perd dans la nuit des temps : et s'il faut en croire M. de Penhouët, quelques murailles observées près l'église de Saint-Léonard, semblent être des Romains. — Son nom latin est *Filiceriæ*, ou *Filgerium*. — Dès le 7[me] siècle, elle était une baronnie considérable, qui conférait à son possesseur le titre de premier haut-baron ou premier pair de Bretagne, avec le droit de présider la noblesse aux Etats ; mais des ordonnances postérieures établirent l'alternative sur ce sujet entre lui et les barons de Vitré. — Il paraît démontré que la maison de Fougères était une branche cadette de la maison souveraine du pays, depuis Méen I[er], vers l'an 992. — Henri II, roi d'Angleterre, prit cette place sur la fin de juin 1166 ; et il en fit raser l'ancien château, auquel Raoul II de Fougères, en 1173, substitua celui dont nous avons dit ci-dessus qu'on voit encore

virons de Vannes actuelle, dont quelques écrivains, peut-être trop téméraires, ont prétendu faire descendre

---

les restes. — Les Anglais ravagèrent de nouveau cette ville, le 24 mars 1449 (N.-S.) : et depuis, elle a éprouvé diverses catastrophes. — Ses armes sont d'Or, à la tige de Fougère de Sinople mise en Pal. — Elle fut unie et incorporée au duché en 1428; époque où Jean II, duc d'Alençon, qui avait été fait prisonnier par les susdits insulaires à la bataille de Verneuil, la vendit au duc de Bretagne, son oncle, pour payer une partie de sa rançon, la somme de 80 mille saluts d'or, et 38 mille écus aussi d'or, avec Antrain et Bazouges ses dépendances. — Fougères, en 1789, avait encore son Usance particulière en 3 articles, qu'on peut voir dans la Coutume commentée par Sauvageau, édit. in-12 de 1771, p. 382. — Elle avait aussi alors six faubourgs, et trois paroisses. Celle de Rillé, sous le vocable de Saint-Pierre, était une abbaye de chanoines-réguliers, dont nous parlerons en notre tome 2, sous la rubrique de l'an 1024 : celle de Saint-Léonard, dans l'intérieur des murs, prenait le titre d'Eglise Royale : et la troisième était sous le nom de Notre-Dame, de Saint-Sulpice, ou du Marais. — Elle possédait en outre un couvent de Récollets; une abbaye de Religieuses Urbanistes; une maison d'Ursulines; une d'Hospitalières; une autre encore d'instruction pour les filles; une autre enfin pour les missions perpétuelles; un hôpital-général, fondé en 1688; une sénéchaussée, dont le ressort était très-étendu; une maîtrise des eaux et forêts; une juridiction des traites et gabelles; un gouvernement militaire; une justice royale; une subdélégation de l'intendance; un collége; un bureau et relais de poste; etc. Elle députait aux assemblées de la province : et l'une de ces diètes s'y est tenue le 20 octobre 1653. — C'est aujourd'hui un chef-lieu de sous-préfecture, et de deux cantons; le siége d'un tribunal de première instance, etc.; et l'une des villes les plus industrieuses du département d'Ille-et-Vilaine. — Son commerce consiste principalement en toiles, flanelles, cuirs, chapeaux, miel, beurre, bestiaux, rubans de fil, etc. — Elle est surtout renommée pour ses teintures, auxquelles les eaux de Nanson sont très-propres; et pour ses gruaux d'avoine, qu'on envoie à Paris comme

les Vénitiens, ou gens de Vénise en Italie (78): les Occismoriens ou Ocismoriens, nommés encore Osismiens

---

aliment dans les maladies. — Enfin, elle a presque à ses portes des tanneries, des papeteries, une belle verrerie, des moulins à tan, des manufactures de toiles de toutes les sortes, des eaux ferrugineuses, et des carrières de porphyre. — Il s'y tient 9 foires par an; et ses marchés sont considérables. — L'ordonnance du Roi du 15 mars 1827, porte le nombre de ses habitans à 7880. — C'est la patrie de quelques gens de lettres; d'Etienne et de Pierre de Fougères, évêques de Rennes en 1168 et 1208; et de plusieurs autres hommes illustres.

La forêt de Fougères, située vers le Nord et à près d'une demi-lieue de la ville, appartenait au Roi, et peut contenir 3100 arpents. — Elle renferme trois monumens anciens; dont les deux premiers sont Celtiques, et l'autre date du 12me siècle. — Celui dit *le Monument*, est dans la partie occidentale de la forêt. C'est un *dôl-men* assez mal conservé, consistant en une table de pierre de 15 pieds de long sur 8 de large, et 3 pieds 6 pouces d'épaisseur, jadis soutenue sur d'autres. — Le second est encore un *dôl-men*, dont la table a 11 pieds 8 pouces de long, 7 pieds de large, et 2 pieds 6 pouces d'épaisseur. Il est dans la partie orientale du bois : et son nom de *Pierre du Trésor* lui a été funeste; car les fouilles qu'on y a faites dans l'espoir de trouver dessous quelques sommes d'argent, l'ont renversé à moitié, sans avoir enrichi personne. — Enfin, le troisième est connu sous la qualification de *Celliers de Landéan*, dont nous parlerons ci-après, note 95. — Cette même forêt renfermait de plus jadis un couvent de Cordeliers, que le duc François Ier y avait fait bâtir en 1443.

(78) Polybe, qui mourut l'an 121 avant J.-C., (l. 2, c. 5), et Strabon, qui florissait vers l'an 14 de l'ère chrétienne (Géogr., l. 2 et 4), sont, parmi les anciens, les deux seuls garants de l'opinion qui veut que nos Vénétes-Armoricains, conjointement avec les Cénomans ou Manseaux, conduits par Bellovèse l'an 590 avant l'Incarnation, soient les auteurs des Vénétes du Golfe Adriatique. Plusieurs modernes, entr'autres Pluche (Concorde de la Géogr., Origin des Vénéte bords de l'Adr

ou Oxismiens, et même Timiens, qui, quoiqu'en aient pensé MM. Huet et Trigan, occupaient la pointe de la Péninsule, du côté de Saint-Pol-de-Léon, de Brest, et de Quimper : enfin, les Curiosolites, Curiosulites, ou Coriosuélites, qui possédaient les côtes depuis Guingamp (79)

---

p. 433), Buache (Géogr. Elém., t. 1, Abr. de la Géogr. anc., p. 42), etc., ont été dans la même croyance. Mais le plus grand nombre des savans s'accordent à faire honneur de cette colonisation aux Vénétes ou Hénétes de la Paphlagonie. — Pour ce qui est de la ville même de Venise, on convient généralement qu'elle n'a commencé qu'au cinquième siècle, où une irruption des Goths dans cette partie de l'Italie, força les habitans de la terre-ferme de chercher un asile dans les petites îles formées par les lagunes voisines.

Guingamp. (79) Cette ville, qui est dans un fond, sur le Trieuc, et sur le chemin de Rennes à Brest, gît par les 5 dégrés 3'. 4" de longitude, et les 48 dégrés 33' 38" de latitude. — Elle était, dit M. de Robien, sur les confins des Osismiens; et elle doit son origine aux Bretons insulaires, qui en chassèrent les Romains vers l'an de J.-C. 409. Elle a eu des seigneurs particuliers de son nom : mais vers l'an 1093, elle passa dans la maison de Penthièvre, par le mariage d'Etienne, fils du comte Eudon I, tige de Penthièvre, avec Havoise de Guingamp. — Son prieuré de Saint-Sauveur fut érigé en abbaye en 1123 ou 1124, et devint dans la suite paroisse. Vers l'an 1130, comme nous le dirons plus au long en notre tome 2, sous cette date, fut fondée, à une demi-lieue de la ville, son abbaye de Ste-Croix, dont on fit aussi une paroisse en 1763. Enfin, la Trinité, et Notre-Dame de Bon-Secours, ses deux autres paroisses, furent établies successivement. — Il s'y forma de plus avec le temps sept communautés religieuses : les Cordeliers, en 1283 ; les Jacobins, le 1 décembre 1284, par Pierre de Rostrenen ; les Capucins, le 23 juin 1615, par Guillaume Coatrieux ; les Ursulines en 1623 ; les Carmélites, en 1655 ; les Hospitalières ; et les dames de Montbareil. — L'église de Saint-Michel, et la chapelle de Saint-Léonard, furent rétablies en 1351 par Charles de Blois, qui

jusqu'à Pontorson ; et dont le bourg actuel de Corseul, ou Corseult, entre Dinan et Plancoët, passe pour avoir

---

fonda, la même année, l'hôpital de Notre-Dame. — Guingamp était autrefois entouré de murs assez forts, percés de cinq portes. Ces murs sont aujourd'hui en ruines. —Son château, détruit en 1409 par ordre du duc Jean VI, fut rebâti en 1442 par le comte du lieu, Pierre de Bretagne. Ce dernier boulevard était de figure pentagone, et flanqué de quatre grosses tours: il fut définitivement démoli sous Louis XIII, en 1626. — Cette ville est petite: mais ses faubourgs sont grands, et sa situation est agréable. Cinq grandes routes y passent. Elle a été plusieurs fois prise et reprise durant les guerres de Charles de Blois et de la Ligue; notamment aux années 1341, 1345, 1488, 1490, etc. La plus belle de ses rues la traverse d'un bout à l'autre; et le milieu en est occupé par une place entourée de maisons régulièrement bâties, où est une très-jolie pompe ou fontaine publique, en bronze, qui date de la susdite année 1442. A l'un des bouts de cette rue, est l'église paroissiale de Notre-Dame précitée, décorée de deux belles tours, et dont la chapelle de Notre-Dame sous terre a été longtemps très-fréquentée des pèlerins. — Ses armes sont d'argent, à une fasce d'azur, et au chef de même. — Ses dehors offrent quelques promenades délicieuses; et en d'autres endroits, une teinte un peu sauvage. — A l'époque de 1789, elle était de l'évêché de Tréguier: elle dépend actuellement de celui de Saint-Brieuc. Elle avait alors un gouvernement, une brigade de maréchaussée, une juridiction fort étendue, etc.; et le droit de députer aux Etats. — Cet ancien comté avait été érigé en duché-pairie de France par Charles IX, le 7 septembre 1569: il n'est plus présentement que le siége d'une sous-préfecture du département des Côtes-du-Nord, d'un tribunal de première instance, etc. — On y fabrique des toiles, des chapeaux, etc; et l'on y apprête des cuirs. — Sa population est de 6100 habitans. — En 1486, 1487, 1488, 1518, et 1635, la peste y fit de grands ravages, ainsi que dans ses environs. Le 1er mai 1831, une partie en fut inondée par une trombe, qui y abattit entr'autre quelques pans de murailles. Enfin, dans ces derniers temps, le choléra-morbus y a fait un certain

été la place la plus importante après Aleth (80). — (Hist. de l'Acad. des Inscr., t. 1, p. 401; Taillan-

---

nombre de victimes. — Guingamp a vu naître, entr'autres personnages de marque, Geoffroi Lois et Pierre Morel, évêques de Tréguier en 1179 et 1385; et en 1738, le célèbre peintre François Valentin. Elle a été long-temps renommée par sa foire aux pommes, qui datait de temps immémorial, et qui tenait tous les ans le 29 d'août: voyez-en la description dans Ogée, t. 2, p. 186. — Son couvent des Ursulines est aujourd'hui occupé par un dépôt de remonte de la cavalerie.

Corseul, et château de Montafilant.

(80) Cette paroisse, vrai réservoir d'antiquités romaines, et dont on a tiré le tuileau nécessaire pour le ciment des nouveaux murs d'enceinte de Saint-Malo, son ci-devant évêché, est sur une hauteur, à 2 lieues et demie de Dinan, son chef-lieu d'arrondissement, et à une de Plancoët, son chef-lieu de canton. Elle dépend aujourd'hui de Saint-Brieuc, tant au temporel qu'au spirituel: et elle relevait du Roi, à l'époque de 1789. Son territoire renferme quelques bonnes terres; et des landes en quantité. Il n'y passe aucune rivière; et il est faux que la mer ait jamais baigné les murs de son ancienne ville, connue sous le nom latin de *Corsilium* ou *Corsubium*. Le lieu même que le peuple y appelle la Baie, proche le Bas-Plancoët, n'est ainsi nommé, que par une prononciation vicieuse du mot *abbaye*; parce qu'en effet il y en avait là une sous le patronage de Saint-Maur, laquelle avait succédé à une ancienne chapelle de Saint-Jacques, fondée quelque temps avant l'an 1430. — La commune de Corseul est mentionnée dès l'an 1184, dans les mémoires de Dom Morice, t. 1, p. 701. Elle est grande, et peuplée de 4180 ames: mais le bourg ne présente qu'une trentaine de chaumières assez semblables à toutes celles de la Bretagne. — On remarque surtout dans cette paroisse le Bois du Parc, qui peut avoir une lieue de circuit; l'ancien couvent de Nazareth, ordre de Saint-Dominique, fondé le 27 août 1647 par Catherine de Rosmadec, baronne de la Hunaudaie, veuve de Gui de Rieux, seigneur de Châteauneuf; et l'antique château de Montafilant, ex-maison seigneuriale, dont la féodalité était très-étendue. Cette pièce de fortification, située à un quart de lieue Sud de l'église,

dier, Catal. Hist. des Ev. de Bret., p. 23; Mém. de l'Acad. Celt., t. 1, p. 257, etc.)

---

devait être imprenable avant l'usage du canon ; et les démolitions en ont été immenses. Il n'en demeure plus que deux grosses tours entières, quelques portions des autres, divers souterrains, dont on ne connaît pas la direction ; et dans le milieu de la cour, un puits digne d'attention, tant par sa largeur et sa profondeur, que par la beauté des pierres de taille qui en forment la paroi. On ne parvenait à ce château que par un sentier sinueux et rapide, défendu par plusieurs ouvrages : et de ses hauteurs on domine sur de vastes marais. Il est incertain si l'origine en remonte aux Romains, ou aux premiers temps gothiques et barbares.

Parmi le grand nombre de vieux monumens qu'on a découverts à Corseul depuis l'an 1709 jusqu'au mois d'août 1830, on distingue spécialement des médailles tant en argent qu'en bronze de tous les empereurs du Haut-Empire jusqu'à Posthume, c'est-à-dire jusqu'à l'an de J.-C. 261 ; quelques-unes aussi du Bas-Empire ; quelques autres même des Goths ; mais aucune des siècles suivants : ce qui nous semble prouver que cette ville a subsisté pour le moins jusqu'au renversement de la puissance romaine dans les Gaules ; et qu'elle doit très-probablement sa destruction aux armées de Clovis, Roi de France, lorsque, vers l'an 509, elles vinrent chasser notre Hoël I de ses Etats ; ou à celles de Clotaire, quand, 51 ans plus tard, il vint combattre dans nos contrées Chramne, son fils.

On y a aussi trouvé quelques petites idoles en bronze, de Vénus, de Diane, de Cupidon, et du Silence, assez bien travaillées ; et un petit Mercure d'un goût plus grossier : une main votive : une urne d'une terre très-fine et rouge, ornée de figures en relief, et ayant un gladiateur au milieu : un instrument de bronze dont on ignore l'usage : une corne de cerf de même métal : un grand clou, jadis doré, de 4 pouces de long, semblable à nos arrêts actuels de rideau : un éperon en bronze encore ; ainsi que la figure d'un petit animal : des tambours, des chapitaux, et d'autres fragmens de colonnes : un aqueduc : des restes de murs construits en petit moellon par assises d'égale hauteur, et enfoncés actuellement dans

Le territoire de chacune de ces principales tribus for-

---

les champs à 4 ou 5 pieds sous terre ; des morceaux de tables de marbre, et de meules de moulins à bras : une romaine, ou croc à peser, en cuivre : un reste de statue de femme en terre de pipe : quelques têts de vases couverts d'un bel enduit ; et décorés de jolis dessins mêlés à des caractères soit hyéroglyphiques, soit de fantaisie : une pipe en terre rouge, qui avait probablement servi à fumer quelques plantes aromatiques du pays, puisque le tabac était encore fort loin d'être connu ; si plutôt elle n'avait été perdue en ce lieu par les manœuvres malouins employés à y chercher du tuileau : de petites pierres polies, en forme d'anciens casse-têtes gaulois : des coquilles d'huîtres et d'autres coquillages calcinés : du verre plat transparent : des appartemens enduits d'une couche de ciment en façon de parquet, dont l'aspect ressemblait assez à l'aire d'un damier : des tombeaux en brique, contenant des ossemens plus longs et plus gros que ceux renfermés dans le reliquaire de l'église, avec lesquels ils furent comparés : une pierre retirée du clocher, qui l'avait sans doute héritée de quelque édifice plus ancien ; et chargée d'une inscription indéchiffrable, où l'on crut néanmoins lire le mot *ædificavit* : un puits creusé dans le roc, couvert d'une grande dalle de pierre de 7 pieds de diamètre, percée en son milieu d'un trou rond large de 18 pouces : une citerne : un corridor : enfin, divers restes de maisons portant l'empreinte d'une conflagration presque générale, et au centre desquels le bourg est assis.

Toutes ces ruines peuvent occuper un espace d'un demi-quart de lieue de longueur, sur une largeur moindre ; c'est-à-dire depuis le village de l'Hôtellerie, dont les champs voisins recèlent presque à fleur de sol une foule d'ossemens humains, jusqu'auprès de la métairie de la Ville-Hue.

A environ 800 toises au Sud-Est de l'église, dans un lieu élevé appelé le Petit-Bécherel, se voit en outre une portion d'un ancien temple de Mars ; où d'énormes tiges de lierre ont étendu leurs longs bras, et qui était un édifice hypéthre, subdial, ou à ciel découvert. — Deux pans de ses murs sont encore entiers, dit M. Déric qui les avait examinés en 1777 (t. 4, p. 375). Ils sont

mait ce que César (l. 2, n° 34), appelle une cité (*civitas*),

---

revêtus tant en dedans qu'en dehors de petites pierres cubiques posées également par assises réglées. Chacun d'eux a en dedans 13 pieds de largeur; de sorte que la totalité, qui faisait un octogone, devait contenir 104 pieds. Au milieu, sont les vestiges d'une base qui doit avoir servi à soutenir quelque statue. — Devant ce monument, et aux côtés latéraux, on remarque une levée couverte d'un enduit de ciment, appliqué sur des pierres à sec. Cette esplanade a au moins 300 pieds de long, sur environ 30 de large. Son élévation au-dessus du niveau du terrain ambiant, était de 2 pieds, ou plus. De ses extrémités sortaient deux murs, dont l'un avait sa direction à l'Est, et l'autre au S.-S.-O. Ces deux murs se prolongaient vers le bas de la colline; au pied de laquelle il y a une fontaine carrée en tout sens, de 11 pieds et demi sur chaque face, profonde de 5 pieds et demi, revêtue en pierres de taille, et dont l'eau excellente est toujours à la même hauteur. Les murs ci-dessus servaient probablement à former des allées couvertes, et la levée, à tenir lieu de façade. — Les habitans appellent ce temple Tour de Saint-Turia, on ne sait pourquoi; si ce n'est que St-Thurian, Thurien, Thurian, ou Thurial, évêque de Dol vers l'an 642, aurait peut-être travaillé, en sa qualité prétendue de Métropolitain de Bretagne, à achever de déraciner dans cet asile du démon le culte idolâtrique; ou plutôt d'une très-petite chapelle du nom de ce saint, qui y a subsisté long-temps à peu de distance.

Enfin, l'on remarque à Corseul, incrustée dans un pilier entre le chœur et la chaire de l'église, une pierre tombale de 5 pieds de long sur 3 de large; laquelle annonce, par l'épitaphe qui la couvre, avoir été primitivement consacrée par un fils à la mémoire de sa mère, en reconnaissance de ce que cette dame, malgré son grand âge, avait voulu l'accompagner en cette terre lointaine. — Cette épitaphe a été défigurée par quelques copistes, qui désirant trouver un sens chrétien à ses trois lettres initiales, ou sigles de la dédicace, les ont interprétées par ces mots: *Deo Maximo Sanctissimo* (au Dieu très-grand et très-saint); et ont pris pour des cœurs surmontés de croix tronquées, les deux feuilles de peu-

c'est-à-dire un Etat: et chacun de ces Etats se subdivisait

---

plier avec leurs pétioles qui en font la séparation. — D'autres, selon nous, meilleurs juges, ont pris ces lettres dans le sens païen *Diis Manibus Sacrum* (consacré aux Dieux-Mânes) : ce qui supposerait que la femme dont il s'agit mourut dans le polythéisme romain. — Quoiqu'il en soit, voici l'image exacte de cette inscription funèbre ; sauf quelques lettres entrelacées, que nos caractères d'imprimerie nous ont forcé de séparer :

D ❦ M ❦ S

SILICIA. NA
MGIDDE. BO
MO. AFRKA
EXIMIA PIETATE
FILIVM SECVTA
HIC. SITA EST
VIXIT. AN. LXV
CN. IANVARI
VS FIL. POSVIT.

Mais ce qui attire spécialement l'attention des antiquaires sur ces lieux où les Bardes gaulois ont fait entendre leurs derniers chants, et où les pourceaux vont aujourd'hui à la glandée ; ce sont plusieurs de ces grandes routes romaines qui furent, à ce qu'a prétendu M. Bergier (Hist. des gr. chem. de l'Emp. rom., t. 1, p. 25, in-4°, 1728), poussées avec vigueur dans les provinces par Auguste, et par Agrippa son gendre. — On les appelle en France, selon le même auteur, chemins ferrés, à cause de la ressemblance que les petits cailloux dont elles sont pavées ont, par leur couleur, avec le fer : mais d'autres trouvent plus probable que ce nom leur est venu de leur solidité.

La plus considérable de celles qui sortent de Corseul, paraît avoir sa direction vers les côtes du Morbihan. — Elle va d'un seul alignement jusqu'aux environs du château de Beaubois, en Bourseul, distant de 2 lieues ; où elle forme un premier angle. — On la suit bien marquée jusqu'à l'étang de Jugon, qui n'existait

en plusieurs petits Arrondissemens (Plouef, depuis

---

point encore; et même une demi-lieue au-delà: après quoi l'on n'en aperçoit plus de vestiges que de quarts de lieue en quarts de lieue. — On la retrouve à Langouédre, en Plénez-Jugon, et à Saint-Jacut du Mné; puis dans les landes de Garnouet, à Mohon, près de Josselin, etc. — Elle a de 20 à 24 pieds de large, est fort bombée, et surmonte de 4 à 5 pieds le terrain qui l'environne.

La seconde route qui sort de Corseul, se dirige du côté d'Erquy (*); en passant par Nazareth près Plancoët, Hénan-

(*) Ce petit port de marée est à 5 lieues 3 quarts à l'E.-N.-E. de Saint-Brieuc, son évêché et son arrondissement; et au fond d'une grande anse dont les sables s'étendent fort loin dans les terres. — L'opinion commune est que jadis il a existé en ce lieu une ville du nom de *Rheginéa* ou *Reginéa*, que les eaux de la mer ont détruite. Quelques anciens du pays assurèrent en 1807 M. Noual de la Houssaye (Mém. de l'Acad. Celt., p. 256), que, dans les marées basses, ils avaient encore aperçu certaines ruines de cette place: et M. Ogée se rend garant qu'il y a examiné par lui-même le pavé d'une salle en mosaïque de diverses couleurs, que le sieur Quimpét, en fouillant pour chercher un fondement à sa maison, avait mis à découvert. D'autres y ont déterré des médailles si effacées, qu'on n'a pu fixer l'époque à laquelle elles se rapportaient. Enfin, M. de Robien va jusqu'à déterminer les dimensions du temple de cette ancienne ville; qu'il dit avoir été un octogone de 5 toises et demie de diamètre en y comprenant les murs, avoir eu une double enceinte avec une petite allée intermédiaire d'environ 5 pieds de largeur, et avoir été décoré d'un parvis attenant, de 24 toises de long sur 17 de large: et l'Annuaire du département des Côtes-du-Nord pour l'an 13 ajoute que depuis on y a trouvé des médailles romaines qui vont jusqu'au milieu du 4me siècle. — Malgré sa position intéressante, ce port est presque abandonné de nos jours. Il ne sert qu'aux habitans du canton; et il ne peut y entrer, de mer haute, que des barques de 200 tonneaux. — On y voit les vestiges d'une digue ou jetée, qui le protégeait contre les vents d'Ouest; et une

Erqui, ou Erquy, canton de Pleneuf.

Ploué; et dans les mots composés Plou') que les Latins

Bihen, etc ; et de là se replie vers Quintin, par la Bouillie, Saint-Alban, Planguenoual, Yffiniac, et Lanfains (**). — Elle est bien

batterie dans la partie N.-O. du bourg, qui est fort élevée. — On y voit aussi une petite rade, où l'on mouille par 4 ou 5 brasses. — La commune d'Erqui compte 1950 habitans, la plupart gens de mer. Son territoire, plein de monticules, est fertile en grains : mais une grande partie en est en landes ; ou, comme nous l'avons dit, couverte par les sables. — Ce fut à la vue de cette côte que le célèbre Anglais Sidney Smith incendia, il y a un certain nombre d'années, notre corvette la Salamandre et le navire l'Étourdi.

Lanfains ; et Rivière du Gouet.

(**) Cette paroisse est sur une hauteur, joignant la partie Ouest de la forêt de Lorges dont elle occupe une portion, et à une lieue dans le Sud de Quintin. Elle est du canton de Plœuc, arrondissement de Saint-Brieuc, et contient 2216 ames. Son seigneur, avant la Révolution, était le duc de Lorges. Son territoire, coupé de ruisseaux et de vallons, est fertile, et assez exactement cultivé. La rivière de Gouet y prend sa source, ou plutôt son nom, au château de Robien ; et est flottable à bûches perdues jusqu'au pont de son nom proche Saint-Brieuc, où elle devient navigable jusqu'à son embouchure près la tour de Cesson. Elle est couverte de moulins à foulon et de moulins à blé, et n'est pas poissonneuse : cependant il n'y a que quelques années qu'on y prenait encore du Saumon, qu'on n'y voit plus. Son cours est sinueux ; et encaissé entre deux chaines de montagnes qui, par intervalles, présentent des sites tels que ceux où Florian et Virgile ont fait soupirer leurs bergers ; tandis que, dans d'autres, elles n'offrent qu'une nature morne, des rochers nuds et arides, où rien ne rappelle l'homme et ses ouvrages. — Au mois de vendémiaire an 11, on trouva à Lanfains un grand nombre de médailles romaines, des urnes, une écuelle, et d'autres ustensiles, enfouis dans l'avenue de la métairie de la Côte, sur le bord du chemin romain : ce qui fit présumer qu'il y avait eu autrefois en cet endroit une de ces maisons de séjour dont nous parlerons plus bas. — On a découvert aussi, non loin du bourg, de la terre à pipe.

nommèrent en leur langue *Pagi*, *Agri*, *Orbes*, *Limi-*

---

empierrée dans sa plus grande partie; et n'a ni vestiges de ponts dans les bas-fonds, ni escarpemens sur les hauteurs. — Elle est moins bombée que la précédente : mais elle a 36 à 40 pieds de large ; et est ferrée à peu-près de la même manière, à trois rangs de pierres les uns sur les autres.

Il sort enfin de Corseul deux autres routes : mais elles ne sont guère reconnaissables qu'à l'arrivée de cette ancienne ville. — L'une passe proche le temple décrit ci-dessus, près des plaines de l'Aublette, et du côté de Quévert ; se projette ensuite en Taden ; et descend à la Rance, qui n'était encore à cette époque reculée qu'un faible ruisseau, dont les eaux étaient même douces jusqu'à Aleth, selon que nous l'avons raconté en détail dans notre Mémoire déjà plusieurs fois cité. Après avoir traversé cette rivière au Sud de la Muraille de l'OEuvre (où était alors un pont dont on découvre encore quelques vestiges quand on plonge dans l'eau), elle monte vers le village de Saint-Piat ; et de là va chercher les haies de Dol, d'où elle se prolongeait, à travers la baie actuelle de Cancale, jusqu'aux rivages du Cotentin. Elle porte dans le pays le nom de chemin de l'Estrac : terme corrompu soit du celtique *strat* ou *stread* (chemin de roulage), soit du latin *via strata* (chemin pavé), soit enfin de notre vieux mot français *estrac* (étroit), par opposition surtout à la route d'Erquy, qui est beaucoup plus large. — L'autre, plus effacée encore, va, par Languenan et Trémereuc, vers le village de Dinard, situé sur la gauche de la Rance en face du port actuel de Solidor, qui était jadis celui d'Aleth, et où était originairement un gué. On voyait autrefois sur cette dernière route, près de Languenan, deux piliers d'environ 11 pieds d'élévation, distans l'un de l'autre de 6 pouces, et montés sur un piédestal commun. Chacune de ces pierres était taillée en rond jusqu'à la hauteur de 9 pieds : le reste se terminait en carré. A la face droite de chaque côté, était représentée une tête d'homme ; et à la gauche, une tête de femme. La tête d'homme était nue : celle de la femme portait une coiffure à l'antique. Les deux autres côtés de chaque carré contenaient une inscription que l'histoire ne nous a pas transmise. Ce monument, qui était sans

tes, *Circuli*, *Comitatus*, et que nous nommerions, nous,

---

doute un *bisomus romain*, c'est-à-dire un tombeau à deux corps, fut renversé en 1769 par un violent ouragan ; et les fragments en ont été dispersés depuis.

Nous n'avons point vérifié par nous-mêmes comment sont exécutés l'encaissement et l'empierrement de ces sortes de chemins, qui ne sont pas rares en notre province : mais voici la façon dont en général on procédait à leur construction dans toute l'étendue de l'empire romain ; sauf les différences que nécessitaient quelques localités, par le défaut de matières convenables. — Lorsque le sol avait été creusé à 3 ou 4 pieds de profondeur, et que le fond en avait été bien égalisé, on établissait pour première couche des pierres larges et plates, croisées horisontalement les unes sur les autres, et garnies de mortier, jusqu'à l'épaisseur d'environ un pied. Cette base, ou première assise, se nommait en latin *statumen*. — La seconde couche, appelée *rudus*, était formée avec de gros cailloux et des têts de brique, massivés avec des battes ou pilons de fer dans un bain de mortier. — La troisième couche, nommée *nucleus*, était faite avec du cailloutage, ou de gros gravier seulement, noyé et foulé de même dans un ciment de chaux et de terre grasse. — Enfin, la quatrième et dernière couche était appelée *summa crusta*, ou *summum dorsum*, quand elle était faite en dalles de pierres dures : mais lorsqu'elle était formée avec du mortier et des cailloux brisés, on la nommait *pavimentum*, parce qu'elle était battue à coups de hie pendant plusieurs jours. — Tout ce maçonnage était pour le milieu du chemin, à qui l'on donnait le nom d'*agger* : et de chaque côté on lui accolait, pour les piétons, une lisière ou banquette (*margo*) faite également d'une manière très-solide, afin d'empêcher la chaussée ou dos-d'âne de s'affaisser, en s'étendant par le pied.

Ces travaux, pour ainsi dire indestructibles, étaient ordinairement l'ouvrage des légions romaines. Les premiers frais s'en faisaient par le trésor public, ou sur le produit du butin enlevé à l'ennemi, ou encore des libéralités de quelques individus zélés pour le bien commun ; après quoi les citoyens de toute condition étaient astreints à une certaine taxe pour les maintenir en bon

état. — De Rome, où ils furent commencés, selon les uns, par Claudius-Appius-Cæcus, et selon d'autres, par le tribun Caïus-Gracchus, mort vers l'an 121 avant J.-C., ils s'étendaient, comme autant de rayons, ou de bras d'un vaste polype, jusqu'aux frontières de l'empire : et de mille [illegible] mille pas géométriques, ou de cinq pieds chacun, l'on y plaçait une de ces pierres conductrices dont nous avons parlé en la note 4[illegible], lesquelles on nommait pour cela pierres milliaires. — Tous ces chemins militaires aboutissaient en défi[illegible] à Rome, sur la place du Forum ou Grand-Marché, où é[illegible]tée la plus célèbre de ces colonnes milliaires que nous venons de dire. On appelait communément celle-ci *milliarium aureum* (le milliaire doré); parce qu'elle était en effet dorée. — On avait aussi établi de distance en distance sur ces routes royales, comme on les surnomma dans la suite, des relais et des gîtes appelés *mutationes* et *mansiones*. Non seulement les légions romaines en voyage avaient leur étape dans ces maisons de poste et de séjour; mais encore les faiseurs d'affaires ou agents impériaux (*agentes in rebus*), et tous ceux qui couraient pour l'utilité publique, y trouvaient des chevaux de rechange et des rafraîchissements. Elles étaient éloignées les unes des autres d'environ dix lieues (la lieue gauloise d'un mille et demi romain, ou de 1500 pas géométriques, selon les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 48, p. 489). — Enfin, outre ces mansions, on trouvait le long de ces grands chemins quelques hébergements pour les particuliers qui voyageaient; et où ils étaient reçus en payant leur dépense. C'étaient proprement des auberges : mais le nombre en était petit, car l'esprit hospitalier de nos aïeux était encore en ce temps-là dans toute sa force. — Le dénombrement de toutes ces routes romaines nous a été conservé dans l'Itinéraire d'Antonin (ouvrage commencé dès le temps de la république, et continué, dit-on, par un certain Æthicus-Ister, après le règne de Constantin); ainsi que dans la Table Théodosienne, communément dite Table de Peutinger ou d'Ausbourg, parce qu'en 1591 et 1598 elle fut commentée par Marc Welser, qui l'avait trouvée dans les papiers de Conrad Peutinger, magistrat d'Aus-

mens, Comtés (81); lesquels ressortissaient tous à la

---

bourg : mais ces précieux monuments de l'antiquité ont malheureusement beaucoup perdu de leur valeur, par les fautes nombreuses qu'y ont glissées depuis le onzième siècle *Marianus-Scotus*, et autres fabricateurs de fausse-monnaie dans la république des lettres ; en sorte qu'ils ne sont plus guère que des oracles obscurs, capables d'entraîner dans les erreurs les plus graves ceux qui s'y fieraient sans précaution. Bergier (Hist. des gr. chem. de l'empire, p. 335), dit que dans la Table Théodosienne en particulier, « il y « a à peine de dix noms un, qui soit correctement écrit ». — (Voyez l'Histoire de l'Académie des Inscr., [illegible] 292, et t. 9, p. 422 ; M. de Valois, Notit. Gall., Præf. p. 4 ; Mémoires pour l'Histoire Naturelle du Languedoc, p. 85, 88, 91 ; l'Histoire de l'Acad. des Sciences, année 1761, p. 269 ; M. Nadaud, Lettre sur Dinan, Corseul, etc. ; Lycée Armoricain, t. 2, p. 20, 82 ; etc.)

Origine du mot *païen*, etc.

(81) De *pagus* et de *rus*, qui, dans l'origine, signifiaient simplement un canton champêtre, furent formés les termes de *paganus* et de *rusticus*, pour désigner un habitant de quelqu'un de ces cantons ; à la différence de l'habitant des villes, qu'on nommait *urbanus*, du mot latin *urbs*. — Dans la suite des temps, les campagnes ayant été les dernières à abandonner le culte idolâtrique pour embrasser la religion de J.-C., la coutume s'introduisit parmi les auteurs chrétiens, de qualifier, par l'expression de *paganus*, non seulement un paysan, un homme des champs, mais encore un payen, un adorateur d'idoles ; et par celle de *rusticus* un homme grossier, un homme peu civil, comparativement au bourgeois, en général plus pourvu de politesse et d'urbanité.

Outre la partie campagne, chacun de ces *pagi*, suivant son importance, renfermait une ou plusieurs villes, de la principale desquelles il tirait sa dénomination particulière. — Ainsi l'on disait en latin *Pagus Parisiacus* ou *Parisiensis*, le Parisis ; *Pagus Abrincatinus* ou *Ager Abrincensis*, l'Avranchin ; *Pagus* ou *Comitatus Namneticus*, le Comté Nantais ; *Pagus*, *Terminus*, ou *Limes Bajocassinus*, le Bessin ; *Prædium* ou *Territorium Suessonicum*, le Soissonnais ; *Tellus* ou *Circulus Ratiatensis*, le Pays de Retz ; *Pagus* ou *Orbis Constantinus*, le Cotentin ou environ de Cou-

maîtresse ville dont ils subissaient les lois (82).

En temps de paix, chaque Cité avait ses réglemens à part, ses usages, sa police, ses magistrats ; comme chacune

---

tances ; *Pagus* ou *Tractus Alethensis*, le District ou Territoire propre d'Aleth, *le Plou'-Aleth*, et depuis, par corruption, *le Clos-Poulet.* — (Voy. Deric, t. 1, p. 107 ; de Valois, *passim ;* de la Mare, Traité de la Police, t. 1, p. 83, 113, etc.)

Ce qu'on entendait autrefois par *Cité.*

(82) Tacite, Ann., l. 3, nous apprend que, lors de la conquête des Gaules, par ses compatriotes, toute cette vaste contrée était partagée en 64 Cités (d'autres disent en 60) ; lesquelles pouvaient contenir ensemble 3 à 400 *Pagi* ou Districts, et 8 à 1200 villes, grandes et petites.

Chaque *Pagus,* nous le répétons, renfermait une ou plusieurs villes, (*urbs* ou *oppidum*, *burgum* ou *burgus, castrum* ou *castellum*), selon son étendue ; une quantité plus ou moins grande de ce que nous nommons aujourd'hui bourgs (en latin *vici, vicariæ,* ou *centenæ*) ; et plus encore de villages, de hameaux, ou même de simples habitations isolées, auxquels les vainqueurs donnèrent le nom générique de *villæ*, d'où, par la raison que nous avons dite en la note précédente, se formèrent nos mots de vilain et de vilainie, qui n'exprimaient pas originairement ce qu'ils signifient de nos jours.

Le mot de *castrum* désignait d'ordinaire un lieu important, bien clos de murs, et bien fortifié ; et celui de *castellum*, qui en était le diminutif, un endroit de moindre défense. — Le terme de *burgus* (en celtique *burgh*), disait encore moins ; et n'annonçait communément qu'un assemblage de maisons, fermé de murailles ou non, protégé par quelque donjon ou quelque tour. Les édifices avancés, mais attenants, en empruntaient leur dénomination de *forisburgum* ; d'où nous avons fait notre mot de faubourg (jadis *fors-bourg* ou *hors-bourg*), pour exprimer la partie en dehors d'une place. — Le *vicus* ou simple bourg de campagne, marquait une cohérence ou connexion de certain nombre d'habitations rustiques sans clôture ni remparts. — Enfin, une simple maison au milieu des champs, ou même quelques chaumières rapprochées les unes des autres, avaient la qualification de *villa, mansillum,* ou *mansionile* ; d'où sont provenus, comme nous l'avons déjà dit, nos mots de village, de manoir, de mesnil, et

avait son territoire déterminé. En temps de guerre, le clairon et le tambourin, qui sonnaient le ban hostile ou l'hériban, les réunissaient toutes sousdes étendards communs. Toutes formaient alors, à-peu-près comme la Suisse d'aujourd'hui, une espèce de république fédérative, qui, après s'être long-temps défendue avantageusement contre les grandes puissances environnantes, après avoir même, de concert avec les autres Gaulois (83), fait trembler en di-

---

autres semblables. — Ces dernières demeures, au surplus, prenaient souvent un surnom du nom de leur maître, du lieu où elles étaient bâties, ou de quelque autre chose. Ainsi, encore de nos jours et dans nos cantons, appelons-nous plusieurs de nos métairies et de nos maisons de campagne, la Ville-Jean, la Ville-Béard, la Ville-Hersant, la Ville-ès-Nonnains, la Ville-ès-Chiens, la Ville-ès-Oiseaux, la Ville-l'Evêque, la Ville-Cartier, la Ville-Pépin, etc; l'Aunaye (*Alnetum*); la B[illegible] (*Botuletum*); la Châtaigneraye (*Castanetum*); la Chênaye (*Quercetum*); la Coudraye (*Coryletum*); la Cerisaye (*Cerasetum*); la Fresnaye (*Fraxinetum*); la Houssaye (*Hossotum*); la Mesleraye (*Mespiletum*); la Saudraye ou Saussaye (*Salictum* ou *Salicetum*), etc.

Nous n'ajouterons plus rien, sinon que dans la suite le terme de Cité lui-même (*Civitas*), fut appliqué par honneur à la ville capitale de chacun des peuples dont il s'agit; et dans les siècles chrétiens, à la ville épiscopale de chaque diocèse : car c'est un fait, dit avec raison M. de Valois (Not. Gall., p. 252, col. 1), que la plupart de nos villes de France qui sont d'ancienneté siéges d'Evêchés, étaient en même temps à cette époque les chefs-lieux au civil des petites nations qui en dépendaient; *pleræque urbes Galliæ quæ veteres episcopatuum sedes sunt, suæ quæque gentis capita fuerunt.*

Confédération de ces diverses Cités entr'elles.- Bravoure de leurs habitans.

(83) Ce lien plus étroit qui unissait les Armoricains entr'eux, ne préjudiciait en rien à la fraternité qu'ils entretenaient avec le reste des Gaules, quand il s'agissait surtout du salut commun. — Dans ces occasions majeures, les Etats-Généraux assemblés réglaient le contingent que chacun des Etats particuliers devait fournir, soit en argent, soit en hommes; comme nous en avons

verses rencontres la ville de Rome, fut à la fin contrainte de plier à son tour sous la domination colossale de cette capitale du monde, selon que nous le rapporterons bientôt.

Chacun des six petits Gouvernements qui composaient cette confédération Armoricaine, était aristocratique (84),

---

un exemple mémorable (de Bell. Gall., l. 7, nº 75), relativement à la défense de la ville d'Alise en Bourgogne, où l'Armorique contribua de six mille soldats pour sa part : et alors la terreur du nom gaulois ne manquait pas de se répandre chez l'ennemi. — Cette crainte était telle, dit Salluste lui-même (de Bell. Jugurth., nº 114), que jusqu'à son temps les Romains, malgré la prévention où ils étaient que rien ne pouvait résister à leur puissance, étaient moins embarrassés de sauver leur gloire que leur vie, chaque fois qu'ils avaient affaire à ces braves : *ad nostram memoriam Romani sic habuêre, alia omnia virtuti suæ prona esse; cum Gallis autem pro salute, non pro gloriâ certare.* Dès qu'on apprenait à Rome que ces peuples armaient, ajoute M. Puffendorf (Introd. à l'Hist. de l'Univ., t. 1, p. 2, in-4º), on créait un Dictateur ; tous les priviléges cessaient ; et les citoyens, sans distinction d'âge ou de rang, étaient obligés de s'enrôler. Il y avait de plus un trésor particulier, appelé le trésor gaulois ou sacré, qui n'était réservé que pour ces temps-là, auxquels ces maîtres du monde avaient donné le nom de *tumultus* (tumulte), au lieu de celui de *bellum* (guerre), qu'ils trouvaient trop faible pour ces circonstances. — Si l'on désirait des preuves détaillées de cette valeur héroïque de nos ancêtres, tant en Italie qu'ailleurs, on peut consulter Dupleix, Mém. des Gaul., t. 1, p. 11, 12, 29, 75 : Berthault, Flor. Gall., p. 10-70 : Mémoires de l'Académie des Inscript., t. 22, p. 220, 224, 231 : Du Fau, Hist. de la Gaule, p. 51, 54, 95 : et ce que nous en dirons nous-mêmes à la fin de ce volume.

(84) Dans d'autres parties de la Gaule, la suprême domination était au contraire entre les mains de Roitelets ou demi-Rois éligibles chaque année, et tous responsables à leurs sénats respectifs de l'usage de leur pouvoir. — On appelait vulgairement, en langage du temps (César, l. 1, nº 15), ces petits princes Vergobrets ;

Quels éta parmi eux dépositair de l'autor souverai

c'est-à-dire que les plus notables personnages y avaient l'intendance et la conduite des affaires générales. — Tous les ans, vers la fin de janvier (Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 1, p., 244, et t. 2, p. 305), on choisissait ces hauts officiers dans l'assemblée ou plaid militaire de la Cité; et cette diète, qui se tenait ordinairement dans la ville capitale, ou auprès, réglait en même temps la masse des contributions publiques pour cette année-là. — Comme on y faisait en outre la revue des armes, tous les Grands, essentiellement sujets à la milice, étaient tenus d'y

---

ou, selon le père Lempereur (Dissert Hist., etc., p. 54), Werkobers : terme emphatique et honorable, qui équivalait à celui de commissaires départis par Dieu pour faire régner l'ordre public. — Leur magistature annuelle pouvait leur être continuée : mais deux frères ne pouvaient l'exercer immédiatement l'un après l'autre ; comme ils ne pouvaient non plus siéger ensemble dans le même tribunal ; et il leur était sévèrement défendu de dépasser les limites du territoire, pendant toute la durée de leurs fonctions. — Lorsque quelqu'un de ces grands officiers sortait de charge, c'était aux députés des cantons de son ressort de lui donner un successeur : mais si ceux-ci manquaient d'exercer leur droit dans un certain nombre de jours déterminé, les prêtres nommaient d'office. — Quant à l'inauguration du nouvel élu, c'était la troupe qui était en possession de la faire, et cette cérémonie était des plus simples. On se contentait pour cet effet d'élever l'illustre personnage sur un pavois ou bouclier, et de faire avec lui en cet état quelques évolutions au milieu des soldats et des citoyens réunis. Les acclamations de la multitude, qui ne tardaient pas à se faire entendre, équivalaient à un consentement. — C'était là du moins la légitime police, à laquelle on ne pouvait déroger sans encourir la peine du feu : et s'il arriva quelquefois qu'on s'en écarta impunément, c'est qu'il n'a jamais manqué d'ambitieux assez forts pour se mettre à l'abri de la vengeance des lois.

assister, s'ils n'avaient d'excuses valables. Chacun y venait en conséquence équipé de pied en cap : et c'est pour cette raison que les Romains appelèrent ces sortes d'assemblées *armilustrium ; d'arma* (armes), et de *lustrare* (faire la revue). Il n'y avait d'exception dans ces *armilustries*, qui se faisaient aussi à Rome au mois d'octobre, que pour les prêtres, pour les juges occupés à leurs fonctions, et pour les nouveaux mariés pendant la première année de leur mariage. — Strabon rapporte un moyen assez singulier qu'il était d'usage d'employer au besoin en ces sortes de réunions, pour y avoir du silence. Si quelqu'un, dit-il, s'avisait de troubler l'orateur saisi de la parole, un appariteur, espèce de hérault ou d'huissier-audiencier, l'épée à la main, allait vers cet interrupteur, et le sommait au nom de la compagnie, de se taire. On répétait deux ou trois fois, s'il était nécessaire, le même avertissement. Si, après ces trois monitions, l'importun s'opiniâtrait à ne pas obéir, l'exécuteur avait alors le pouvoir de lui couper avec son glaive un pan de son habit, et de le livrer ensuite aux huées de la populace, en le mettant à la porte dans cet équipage ridicule : manière de rappeler à l'ordre la bavardise effrontée, qui nous semble préférable de beaucoup à celle de nos 2 chambres, où la clochette du président a quelquefois bien de la peine à couvrir les voix discordantes des opposans.

Au mois de mars suivant, toutes les Cités se réunissaient par députés à Carnac et à Loc-Maria-Ker (85) ;

---

(85) Nous avons déjà, en la note 40, parlé de Carnac, et de ses nombreuses pierres druïdiques, dont les masses séculaires ont retenti des hymnes des hommes voisins du déluge : il nous Loc-Maria-Ker.

où était le centre de la confédération, et le lieu de la résidence du Grand-Prêtre Armoricain. — On y rati-

reste à dire un mot d'une autre commune guère moins intéressante, qui, selon M. de Caylus (Rec. d'Antiq., t. 6, p. 374), a tiré son nom d'une église consacrée à la Vierge; c'est Loc-Maria-Ker, qu'on écrit aujourd'hui ordinairement Lomariaker ou Lomariaquer.

Cette paroisse est immédiatement sur la côte, à gauche en entrant dans le Golfe du Morbihan. — Elle est distante de 3 lieues deux tiers, à l'O.-S.-O., de Vannes son évêché; à 7 lieues E.-S.-E. de Lorient son arrondissement, et à 2 lieues un quart dans le S. d'Auray son chef-lieu de canton. Son territoire est fertile en grains de toute espèce; et l'on y élève beaucoup de bons chevaux. Il peut contenir 2000 habitans. — Ce pays est arrosé par la rivière d'Auray, au milieu de laquelle sont des îles non habitées, dont la plus considérable (l'Ile-Longue) a une demi-lieue de circonférence. — Vers le S.-E. du bourg, est celle de Méaband, dont les Anglais s'emparèrent durant le siége de Belle-Isle. — A l'époque de la Révolution, Lomariaquer relevait du Roi: et l'on y voit un petit port près duquel est une fort bonne rade. — On présume avec toute vraisemblance que cette commune existait, sous le nom de *Dariorig*, plus de 650 ans avant J.-C., et qu'elle était la capitale des Vénètes; article sur lequel nous reviendrons dans les notes 177 et 185. Ce qui est incontestable, c'est que son bourg actuel a été autrefois très-peuplé; et que les Romains surtout y ont beaucoup bâti, tant en pierre, qu'en tuile, dont on trouve des restes jusque dans les chemins. — On y a aussi découvert en 1681, 1740, 1750, et 1771, une grande quantité de médailles de Jules-César, et d'autres petites monnaies de la grandeur d'un denier, très-bien conservées: une statue de Vénus en or, d'environ un pouce et demi de hauteur; une autre d'Harpocrate, dieu du Silence, de même matière: une troisième encore de pareil métal, et du poids de deux louis; sorte de Panthée qui réunissait les symboles de plusieurs divinités, célébrée dans le journal de Trévoux du mois de juillet 1749: des fragmens de colonnes si solidement soudées avec du plâtre, qu'on ne pouvait en arracher un morceau sans le briser: des pans de murs au niveau du sol: les

fiait, ou l'on y réformait, en ce qu'ils pouvaient avoir de contraire au bien commun, les arrêtés pris dans

---

restes d'une tour et d'un cirque, qu'on a achevé de démolir de notre temps : enfin, plusieurs autres monuments tant dans les champs circonvoisins, que dans l'espace qu'on appelle encore actuellement, en langage du pays, *porheu ar castel*, c'est-à-dire les cours du château. — Mais ce qu'on remarque avec le plus d'intérêt en différentes parties de cette paroisse, ce sont divers *peulvans* et divers *dôl-mens* colossaux : et deux *tumulus*, qualifiés l'un de Butte de César, l'autre de Butte de Hêleu.

Entre ces *peulvans*, maintenant presque tous renversés et brisés, nous en avons principalement admiré un, pour ainsi dire attenant aux dernières maisons, sur la route de Carnac, long de 24 pieds ; un autre, à une portée de fusil plus loin, long de 30 pieds, sur 13 de diamètre ; un autre encore, rompu en trois tronçons, dont le premier a 16 pieds et demi de longueur, le deuxième 10, et le troisième 9. Un ingénieur, qui a cubé ce dernier, porte son poids à plus de 400 mille livres. — On se demande malgré soi de quels moyens on s'est servi pour détacher de la carrière une masse aussi énorme, à une époque où la poudre à canon n'était pas inventée : et il ne s'en présente aucun, si ce n'est la force expansive et incalculable de l'air produite par un calorique instantané, ou par celle de l'eau réduite en vapeur (voyez le Lyc. Arm., t. 10, p. 215). — Pour ce qui est de son érection, on peut apprécier ce qu'elle a dû coûter, par ce qu'il en coûta à Dominique Fontana lui-même, pour mettre en place, le 10 septembre 1586, l'Obélisque du Vatican, beaucoup plus haut et du double supérieur en poids : opération à laquelle il employa, dit-on, pendant un an 8 à 900 hommes avec 70 chevaux, et sacrifia 120 mille francs.

Nous avons vu également avec plaisir, sur la même hauteur, de l'autre côté du chemin, et à une portée de pistolet seulement, un superbe dôl-men, dont la table a 11 pieds et demi de large, 20 de long, et 3 d'épaisseur : un autre à quelque distance, dont un des morceaux est long de 22 pieds, et le second de 4 : en un mot, divers autres autels à-peu-près semblables, qui tous ont plus

l'assemblée de janvier: et s'il y avait la moindre apparence d'hostilité au dehors, on ne manquait pas, en

---

ou moins subi, non l'action de la foudre, comme porte la tradition du lieu, mais la loi de la religion victorieuse.

On a publié des uns et des autres, de même que de ceux de Carnac, des figures et des descriptions extrêmement discordantes, et d'une grande inexactitude; et les chroniques vivantes du pays débitent sur leur compte bien des fables. — Ce qu'il y a de plus vrai dans tout cela, c'est que, durant le règne des ténèbres, les paysans même les plus hardis ne passent guère auprès de ces étonnants ouvrages, sans éprouver quelque effroi; dans la persuasion où ils sont, que leur voisinage est fréquenté à l'heure de minuit par des Fées, des Kouriquets (*), et d'autres esprits malicieux très-amis de la danse, qui contraignent de sauter avec eux, jusqu'à extinction de forces, l'imprudent qui ose venir troubler leurs orgies.

Quelques-uns de ces autels, élevés à hauteur d'homme sur leurs lourds jambages, portent gravés à la pointe du marteau, certains griffonnages baroques, dûs, selon toute apparence, aux bergers qui cherchent dessous un abri dans les mauvais temps; car nous verrons plus tard que la religion druïdique interdisait sévèrement de toucher avec le fer ces objets du culte. — Il est aussi assez ordinaire d'y trouver dans quelque fente de petits bouts de laine filée, liés avec du clinquant. C'est, croit-on, l'effet d'une pratique superstitieuse des jeunes personnes de l'endroit, pour savoir si elles seront mariées dans l'année, et quel sera leur époux.

Le 27 juillet 1811, on fouilla à la profondeur de 6 pieds sous un de ces dôl-mens. — On n'y découvrit que quelques fragments

(*) Dans d'autres cantons, on donne le nom de Poulpiquets, ou de Boudiquets, à ces petits Nains noirs et imaginaires dont la race s'est perdue, comme celle des *Groac'hs* ou *Fées*. — Les vrais Kouriquets, dans le grand bal de la vie, sont tous ces hommes de plaisir qui, les uns en haillons, les autres sous des habits brodés, semblent avoir répudié leur ame, et n'être plus qu'un peu de matière en fermentation.

cette circonstance, de créer une espèce de Dictateur, ou chef suprême de guerre (86), pour tout le temps que

de vases d'une terre brune, mêlée de paillettes de mica, une petite hache de pierre d'un pouce et demi de long, et un peloton de fil d'or, qui n'était que peu altéré par le temps.

Il y a quelques années qu'on a détruit sur ce sol jadis sacré quelques *Maïn-hîrs* d'une dimension non moins forte que celle des précédents, et le plus grand de tous les *Cist-véans* de l'Europe, pour en employer les débris à divers usages : mais depuis peu le préfet du département du Morbihan a sévèrement défendu ces sortes de dévastations.

Ce dernier monument était près de l'entrée du golfe, vers la chapelle Saint-Michel qui y forme un beau point de vue ; et avait l'apparence d'une longue galerie couverte. — Quatorze vastes pierres en formaient chaque côté ; et il avait 64 pieds de longueur. — L'intérieur en était partagé par une pierre verticale faisant cloison ; d'où résultait, vers l'extrémité, une cellule, dans le déblaiement de laquelle on trouva une rotule humaine : ce qui confirme ce que nous avons dit ci-devant, que ces espèces de cabinets servaient quelquefois de sépulture aux principaux prêtres. — Celui-ci avait un autel à quelques pas de lui.

Quant aux deux Buttes Tumulaires énoncées ci-dessus, l'une est vers le Nord-Est du bourg, et l'autre vers le Sud-Est. — Elles sont formées de terre et de cailloux, sans liaison, et peuvent avoir de 40 à 60 pieds d'élévation. — La seconde a été estimée contenir 3400 toises cubes : dans l'autre, on a trouvé successivement des couches d'une matière noire, brûlée, et mélangée de charbons et de cendres. (Mahé, p. 20, 21, 281 : Deric, t. 3, p. 358, etc.)

En 1548, au rapport de M. Ogée, une flotte anglaise de 24 vaisseaux de ligne et de 12 frégates, pilla les îles d'Houat et de Hédic, et brûla la majeure partie des maisons de Lomariaquer.

(86) Ce Duc, ou capitaine-général, se nommait, en langage du temps, *Pennadur* ; mot dont le sens équivalait à celui de conducteur de toute la famille. — Les Grecs appelaient en leur langue cet important personnage Polémarque. Pennadur ; ce que c'était que ce personnage.

durerait la querelle. — Cette solemnité était comme la fête de l'Armorique entière, un temps de réjouissances extraordinaires et multipliées ; et on ne la terminait point (Pelloutier, t. 7, p. 155 ; et t. 8, p. 66), sans un sacrifice expiatoire, où il était d'usage de substituer aux animaux des victimes humaines. — C'était communément quelque esclave, quelque criminel, ou quelque prisonnier de guerre, qu'on choisissait pour faire les honneurs de cette cérémonie barbare : mais à leur défaut, on prenait quelque personne innocente et libre, séduite par l'espoir d'un état heureux dans l'autre monde, ou par le désir de tirer de la misère dans celui-ci une famille chérie (87).

Mœurs et usages de ses peuples, tandis qu'ils formèrent entr'eux une société indépendante.

Tous ces anciens Armoricains étaient partagés en trois Ordres ; celui du Clergé, dont nous parlerons bientôt amplement ; celui de la Noblesse ou des Chevaliers, qui ne se mêlait guère que des armes ; et celui du Peuple ; mais ce dernier, quoique libre lui et ses terres, dénué de grands biens et d'honneurs, était pour ainsi dire abandonné à la discrétion des deux autres, et à peu-près nul dans l'administration de l'Etat (de Bell. Gall., l. 6, n° 13). Si, par grâce, quelques-uns de ses

---

(87) Au soutien de ce que nous avançons ici touchant la Métropole Armoricaine de Carnac et de Lomariaquer, on peut voir MM. Coret de la Tour-d'Auvergne, Orig. Gaul. : Deric, t. 1, p. 183, et t. 4, p. 531 : l'Encyclopédie, au mot Celtes : Pelloutier, t. 7, p. 123 : Ogée, t. 4, p. 468 : Mahé, p. 36, et Préf., p. 2 : le chevalier de Fréminville, Antiq. de la Bret., in-8°, 1827, Part. 1, p. 25, 26, 27, 39 : Taillandier, Catal. des Ev. de Bret., art. Vannes : de Roujoux, Hist. des Rois et Ducs de Bret., t. 1, p. 104, etc.

membres étaient admis aux diètes annuelles, ils y comparaissaient sans voix délibérative, et seulement pour y recevoir les documents qu'on avait à leur donner. — Tous au reste avaient pour maxime, selon que le rapporte César (ibid., n° 20), de s'intéresser au bonheur commun comme au leur propre, et de ne parler des affaires publiques que dans les conseils destinés à cela. Et afin d'empêcher qu'il ne s'émût quelques troubles par les rumeurs que sèment trop souvent les esprits brouillons ou légers, il y avait injonction expresse à tous ceux qui apprenaient quelque nouvelle relative à la République, d'en donner aussitôt avis aux magistrats, à qui seuls était réservé le droit de la supprimer ou de la répandre.

La grandeur et l'importance d'un Noble consistaient spécialement dans le nombre de clients que sa fortune le mettait à même de s'attacher. Chaque principal Seigneur surtout en avait une foule considérable, qu'il menait avec lui à la guerre, et qu'il entretenait à ses dépens. On les nommait en celtique *embac'h* ou *ambacht*; et depuis, en latin, *ambacti*, *soldurii*, *soluti*, *stipatores*, *satellites*, *devoti*, c'est-à-dire *gardes*, *satellites*, *dévoués*, *fidèles* (88). — Le courage téméraire et brutal

---

Ambactes et Menins.

(88) Dans la suite, on donna le nom de *Menins* aux jeunes gentilshommes que leurs parents mettaient en qualité de pages à la cour de nos premiers Rois Francs: mais en général le courage n'était pas la vertu dominante de ces mignons. C'étaient des favoris plus propres à servir à l'amusement du prince, qu'à lui faire un rempart de leur corps contre les coups de l'ennemi; ou de ces hableurs de palais, suivant l'expression de Louis II, comte de Flandre, qui savent si bien boucher les oreilles de leurs maîtres, que le pauvre peuple n'en peut plus être ouï.

de ces braves *ambactes* ou *solduriers*, comme nous-mêmes les avons appelés en français, tournait tellement au profit de leur maître, que, quand il s'agissait de défendre sa personne, ils n'écoutaient plus ni avis, ni raison, ni intérêt privé : ils se faisaient massacrer comme des bêtes féroces, qui courent au pieu pour l'enfoncer davantage. S'ils ne mouraient pas avec leur patron dans le combat, dit César (l. 3, nº 22, et l. 6, nº 15), ils se tuaient eux-mêmes après sa défaite ; sans que, de mémoire d'homme, il s'en soit jamais trouvé un seul qui ait manqué à ce point d'honneur. — De son côté, le chef de ces vaillants serviteurs faisait en toute occasion de leur cause la sienne ; et se serait cru avili sans retour, s'il leur eût refusé appui et protection.

Les deux sexes, parmi ces peuples, étaient généralement d'une complexion excellente, d'un esprit vif et pénétrant ; et comme tous les autres Gaulois, d'une taille plus avantageuse que celle des Romains (89), selon ce que nous en apprennent César encore, au second livre de sa guerre des Gaules, nº 30, et Hirtius son

---

Haute stature des anciens Gaulois.

(89) *Plerùmque hominibus Gallis*, dit le premier, *præ magnitudine corporum suorum, brevitas nostra contemptui est*.... *Campo purgato*, ajoute le second, *Cæsar animadvertit mirifica corpora Gallorum*, *etc.*, *qui ejus auctoritatem erant ex Galliâ secuti : quœ corpora mirificâ specie amplitudineque, cæsa ac prostrata diversè jacebant*. — M. Pelloutier, t. 2, p. 16, croit que cet embonpoint provenait de l'usage habituel que nos aïeux faisaient de la bière : et il appuie son sentiment, de la vaste corpulence qu'on remarque encore aujourd'hui dans les habitants de l'Allemagne, et autres peuples du Nord, qui ont continué d'user de cette boisson.

compagnon d'armes, dans sa relation de la guerre d'Afrique, n° 40. — Tous les hommes libres y portaient les cheveux longs; et ne conservaient qu'une petite barbe, ou même de simples moustaches: à l'exception des Nobles, qui se rasaient seulement les joues. — Ces derniers, ainsi que leurs femmes, s'étudiaient à rendre blonde leur chevelure, au moyen d'une pommade de cette couleur; comme on a vu long-temps leurs descendans blanchir la leur, en la couvrant de farine; et aimaient à ajouter à leur parure tant des bracelets d'ambre, que des anneaux et des colliers d'or (90), d'où nous sont vraisemblablement restés les hausse-cols de nos officiers de guerre. — Rien n'était plus simple que leur nourriture à tous. Du pain plus ou moins grossier, cuit

---

Rivières aurifères de la France, etc.

(90) Cet or, disent les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1718, p. 84, outre ce qu'en pouvaient fournir les mines de Gascogne, du Languedoc, et des Alpes, se tirait de l'Ariège (*), du Rhin, du Doubs, de la Cèze, du Gardon, de la Garonne, du Salat, et de quelques autres rivières qui en roulaient des paillettes avec leurs ondes. — Les Cévennes donnaient de l'argent; et nos provinces centrales, du plomb et du fer. — Les richesses que le Nouveau-Monde a envoyées à l'Ancien, ont fait oublier presque jusqu'aux noms des divers lieux où la Gaule exploitait alors le précieux métal qu'elle faisait servir à son luxe plutôt qu'à son commerce, et qui variait entre 18 et 22 karats. — C'était au surplus au doigt du milieu, selon Pline, que les Gaulois portaient l'anneau; tandis que depuis on l'a porté au quatrième doigt de la main gauche, par la raison, dit Aulugelle, l. 10, que ce doigt a un petit nerf qui va droit au cœur.

(*) Il y a encore aujourd'hui des années, disent les mêmes Mémoires ci-dessus, année 1761, p. 16, où les orpailleurs ramassent dans cette seule rivière jusqu'à 80 marcs d'or, et davantage.

sous la braise : quelques galettes ou gâteaux dans lesquels on délayait des œufs : quelques bouillies de froment, de millet, et d'avoine : quelques laitages avec peu ou point d'apprêts : quelques lambeaux de grosses viandes, surtout de porc et de bœuf salés : enfin une espèce d'hydromel qu'on gardait dans des sacoches de bois, ou dans des bouteilles de cuir : tel était le luxe des repas parmi les gens du commun. Une sorte de keneffes, ou boulettes de mie de pain et de viandes hachées, assaisonnées de fleur de sureau, de thim, de menthe, d'ail, d'anis, de serpolet, de marjolaine, et de feuilles de laurier : quelques carottes ou betteraves cuites sous la cendre ; et plus souvent quelques panais sucrés, ou quelques poireaux confits avec du miel : quelque oie farcie de marrons, ou quelque autre pièce soit de volaille, soit de poisson, pour plat du milieu : en un mot, une décoction d'orge qu'ils nommaient *zist* ou *zythu* (91), espèce de cervoise ou de bière forte qu'ils avaient le secret de conserver pendant quelques années : voilà ce qui formait le régal des gens aisés. Le vin était une somptuosité réservée

---

Origine de notre Bière et de notre Leveton.

(91) Les Latins en ont fait *zythum* et *zythus*, et les Grecs *zythos* : termes qui désignent également une boisson faite avec de l'eau et de l'orge fermentée, à quoi les modernes ont ajouté du houblon et d'autres ingrédients, pour lui donner de l'agrément ou de la force. — Les Armoricains et leurs compatriotes, au témoignage de Pline encore, l. 18, ch. 7, se servaient de l'écume de cette bière en guise de levain : « c'est pourquoi, ajoute-t-il, » dans ce pays-là, le pain où l'on en fait entrer est plus léger que » partout ailleurs ». C'est l'origine de notre leveton, dont nous parlerons en la note 100 suivante.

pour les meilleures tables; parce que le pays n'en fournissait encore d'aucune sorte (92), et qu'on était obligé de le tirer de l'étranger, spécialement de la Grèce et de l'Italie. Le cidre (93), le poiré, et le prunelet, n'étaient guère encore non plus d'un usage commun; quoiqu'on eût cependant à discrétion plu-

---

Rareté du Vin dans les Gaules à cette époque.

(92) C'est ce qu'assure Tite-Live, l. 5, ch. 33, qui attribue aux charmes de cette liqueur jusque-là à eux fort peu connue, la première irruption de nos pères en Italie, et par suite la première introduction de la vigne dans nos contrées. — Pline, l. 12, ch. 1, et Plutarque, Vies des Hommes Illust., t. 1, p. 144, attestent encore plus positivement ce fait : et quoi qu'en ait écrit M. Béguillet dans le supplément de la grande Encyclopédie, article Agriculture, on ne voit pas qu'il ait opposé rien de solide à ces graves autorités. — « Pour moi, dit M. Dupleix, Mém. des Gaul., t. 1, p. 76 » et 115, je crois que telles occasions (l'envie d'avoir des figues, » de l'huile, et du vin), se peurent rencontrer à l'entreprise des » Gaulois sous Bellovèse; mais le principal sujet de sortir de » leur pays et passer les Alpes, fut le désir de brusquer fortune, » et de décharger le Royaume d'une multitude de tourbe super- » flue »; et nous croyons que M. Dupleix a raison. — Quoi qu'il en soit, dès que nos ancêtres eurent appris à tailler le cep, ils en aimèrent le jus au point, s'il faut en croire Diodore, l. 5, qu'ils devinrent capables de donner un esclave pour une cruche de cette boisson. — Ce qui est mieux prouvé, c'est que les étrangers, à leur tour, eurent les vins des Gaules en grande recommandation : et Pline lui-même, l. 14, ch. 1 et 3, nous instruit qu'en son particulier il faisait beaucoup de cas de ceux de Vienne et du Vivarais.

Le Cidre lui-même y était alors peu connu.

(93) M. Huet (Statist. du dép. de la Loire-Inf., p. 45), a critiqué avec justice l'auteur de la Statistique d'Ille-et-Vilaine, d'avoir avancé qu'on n'a commencé qu'au 13me ou 14me siècle à faire du cidre en Bretagne; car Pline dit textuellement que, de son temps, on faisait du vin avec les poires et toutes les espèces de pommes; *vinum fit è pyris, malorumque omnibus generibus.*

sieurs variétés de pommes, de poires et de prunes. A plus forte raison ignorait-on le chocolat, le thé, le café, et toutes ces autres liqueurs chaudes ou froides qui nous sont venues des deux Indes : mais en retour, la contrée, couverte de forêts, abondait en essaims d'abeilles sauvages, qui fournissaient une quantité prodigieuse de miel, dont on composait pour les délicats de ce temps-là quelques friandises sèches et liquides, à l'aide du cumin, de la bétoine, de la sauge, du safran, du fenouil, de la véronique, du capillaire, et d'autres herbes aromatiques; car on sait que le sucre de canne et les épices étrangères n'existaient point encore pour nous, ou du moins qu'on ne les connaissait que comme remèdes, ou comme objets de pure curiosité. Enfin, les divers autres articles relatifs à la nourriture dont les Armoricains manquaient, étaient le maïs, le blé-noir ou sarrasin, le riz, les pommes de terre, les concombres, les asperges, les chicons, plusieurs sortes de choux, les cardons, les melons, l'abricot, la pêche, les grenades, les pistaches et autres amandes, les figues, les noisettes d'Espagne, et beaucoup d'autres fruits aujourd'hui très-communs parmi nous. En revanche, ils cultivaient beaucoup de turneps ou gros navets pour eux et leurs bestiaux; et plus encore d'une espèce de petits oignons excellents que les Romains appelèrent dans la suite oignons gaulois. — L'usage du beurre parmi eux n'entrait guère que dans les médicaments, et dans la toilette des femmes du commun, qui s'en servaient, ainsi que de mie de pain et de levure de bière, pour rendre leur teint plus frais. — Leur manière de mois-

sonner était singulière, s'il faut s'en rapporter à Pline, l. 18, ch. 30. Ils employaient pour cela un grand van porté sur deux petites roues, et dont le bord avancé était garni de dents. A la queue de cette sorte de chariot était attelé un bœuf, la tête tournée contre la machine même, qu'il poussait devant lui à travers les blés. De cette façon, les épis, enlevés par les dents qui les avaient saisis, tombaient dans le van, et la paille restait sur pied. — Les principaux magasins où ils logeaient ces épis, étaient des trous pratiqués sous terre (94), tant pour mieux conserver cette précieuse récolte, que pour la soustraire plus sûrement, en temps de guerre, aux recherches de l'ennemi, ces trous étant artistement recouverts de gazon. « Ces » cavernes, remarque M. Pelloutier, t. 1, p. 92 de son » Observat. sur les Ecrits Mod., sont sans doute l'ori- » gine de ces vastes souterrains qu'on trouve en plu- » sieurs endroits, et que les anciens auteurs appellent » tous unanimement *sir* ou *cir*, terme qui revient à » celui de *granges* » : cependant il est certain par l'histoire que toutes n'ont pas eu une destination pa-

Manière dont les Armoricains conservaient leurs grains.

(94) M. Brydone (Voyage en Sicile, t. 2, p. 328), dit que c'est encore aujourd'hui la coutume des Siciliens d'en agir ainsi. Ils choisissent pour cet effet un sol sec, ou de grandes cavités dans les rochers ; et lorsque le grain est bien desséché, ils l'y enferment, le compriment fortement, et bouchent ensuite le trou pour le préserver de la pluie. A ce moyen, ajoute-t-il, le blé se conserve plusieurs années. — (Voyez divers autres exemples de cette pratique, dans l'excellent Mémoire de M. de Servières sur les Matamores anciens et modernes, inséré dans les Observations sur la Physique par l'abbé Rozier, t. 23, p. 426).

reille (95). — Quand ils voulaient faire usage de leurs grains, ils les faisaient sécher au soleil, ou au feu, et les brisaient ensuite dans des mortiers ou des moulins à bras (96) ; car on n'ignore pas qu'il faut descendre

---

Celliers de Landéan.

(95) Tels sont en particulier, dans la forêt de Fougères, (Voyez ci-devant, note 77), les Celliers dits de Landéan, parce qu'ils sont en cette paroisse, à environ 850 mètres en deçà de l'église, et à environ 45 mètres à l'Ouest de la grande route de Fougères à Caen. — Il n'y en a réellement qu'un seul, dit M. Rallier, dans la notice qu'il en a publiée en 19 pages in-8° ; et cependant on continue d'en supposer plusieurs : ce qui donne à penser que quelques-uns se sont comblés, et sont depuis restés inconnus. — On prétend (Morice, Preuves, t. 1, p. 133), que ce fut Raoul II de Fougères, qui fit construire cette cachette dans l'intervalle de 1170 à 1173, pour y renfermer ses trésors et ses effets les plus précieux, en cas de nouveaux revers contre le Roi d'Angleterre Henri II, avec qui il était en différend. — Ce souterrain est un berceau à plein cintre, de 46 pieds 5 pouces de long, sur 19 pieds 5 pouces de large et 13 de hauteur. Il est soutenu de chaque côté par des contreforts ; et l'on y a encore retrouvé de notre temps des madriers qui soutenaient l'ancien plancher. Sa maçonnerie n'a éprouvé à l'intérieur ni altération, ni dégradation : mais au dehors, ce monument a souffert des attaques des hommes. — Sa porte d'entrée est aujourd'hui comblée en partie ; et noyée presque habituellement jusqu'à sa clef, par les eaux qui l'inondent surtout durant l'hiver. — La tradition est qu'il communiquait originairement avec la ville : mais rien ne vient à l'appui de cette assertion ; les périlleuses tentatives qu'on a faites plusieurs fois en été pour y pénétrer plus avant, n'ayant jamais permis de s'y enfoncer au-delà de la distance que nous avons dite.

Moulins à bras.

(96) Les captifs, les esclaves, et de pauvres gens à gages, servaient, concurremment avec des ânes et des chevaux, à ce travail pénible. Samson en particulier (Judic., ch. 16, v. 21), devenu prisonnier des Philistins, fut condamné par eux à tourner, comme un vil animal, une de ces meules, dans leurs moulins publics : et

jusqu'au temps de notre duc Alain IV, surnommé Fergent, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1098, pour fixer en notre province l'introduction des moulins à vent (97); et que l'invention des moulins à eau (98), quoique beaucoup antérieure, n'est cependant pas de la plus haute antiquité. — La galanterie, dans ce temps-là, comme chez les Grecs du temps d'Homère, consistait à arranger les convives par deux, homme et femme,

---

Aulugelle (Noct. Att., l. 3, c. 3), assure que Plaute, sur la fin de ses jours, tomba dans une si grande pauvreté, qu'il fut obligé de gagner sa vie à cette triste et fatigante occupation. Pour empêcher de tourner de tête les bêtes employées à ce service monotone, on avait soin de les embéguiner de telle sorte qu'elles n'y vissent pas du tout.

(97) Ces ingénieuses machines, qui font le même effet que les moulins à eau, lorsque le vent a 24 fois plus de vitesse que ce dernier élément, étaient de temps immémorial connues en Asie, lorsqu'elles furent apportées en Europe. — On dit que quand M. de la Hire passait devant quelqu'une, il ne manquait jamais de tirer son chapeau, pour en saluer l'inventeur. Moulins à vent.

(98) Procope, et quelques autres, ont attribué l'invention des moulins à eau à Bélisaire, ce grand capitaine de Justinien, lorsque la ville de Rome fut assiégée par les Goths: mais c'est une lourde erreur. Cette découverte si utile est beaucoup plus ancienne. Pline, l. 18, ch. 10, en parle comme d'une chose ordinaire de son temps dans l'Italie: et Vitruve, habile ingénieur du siècle d'Auguste, l. 10, c. 10, décrit ces belles mécaniques à peu-près dans la forme qu'elles ont de nos jours. — Quant aux moulins à vent; introduits en Bohême bien avant l'an de J.-C. 718, s'il faut en croire le Journal des Savants du mois de mars 1782, ils ne furent connus que bien plus tard tant en France qu'en Bretagne: et M. Ogée nous apprend, t. 3, p. 98, que, le 14 novembre 1422, il n'y en avait pas encore un seul à Nantes; ce que confirme un des titres de la confrérie de Toussaint de cette année-là. Moulins à eau.

autour d'une table ronde et de bois poli, recouverte tout simplement d'un tapis de cuir. On mettait devant soi, en forme de serviette, une petite pièce d'étoffe de laine fine, dont on se servait pour s'essuyer les doigts et la bouche; car quoique tous les peuples de la Gaule s'adonnassent, du temps de Pline, l. 18, c. 1, à faire de la toile, et que leurs femmes ne connussent pas de plus beaux habillemens que ceux tissus de lin; on tient communément que les premières nappes et serviettes de cette matière furent fabriquées à Rheims dans des siècles bien postérieurs. Quand quelque morceau faisait résistance, on s'aidait d'un petit couteau à gaine qu'on portait le plus souvent pendu à sa ceinture. — Dans les festins de famille et d'amis, on ne se servait que d'un gobelet commun, d'argent, de cuivre, ou d'étaim. Le maître buvait le premier, pour prouver qu'il n'y avait dans la liqueur ni poison, ni maléfice; et passait ensuite le vase à la compagnie. — Dans les repas d'apparat, et surtout parmi les gens de guerre, au rapport de Possidonius, on avait grand soin de placer ses hôtes suivant leur dignité. Chacun y avait derrière soi quelqu'un de ses Ambactes, armé de son bouclier et de sa lance. Les premiers coups étaient en l'honneur de Dieu et des Héros : les autres, à la santé de ceux qui donnaient et recevaient la fête, de leurs parents, et des personnes qu'on aimait. Si l'on se sentait incapable de soutenir un assaut bachique, on avait la faculté de se choisir un champion, qui se faisait un mérite de boire à votre place. Le tumulte des assistans passait pour une grande preuve de leur contentement; et les grosses pièces,

pour une marque que le chef de la maison voyait son monde avec plaisir. C'était surtout le soir, que ces joyeusetés avaient lieu : et si l'on n'y rôtissait pas un bœuf entier pour un seul plat, comme au souper d'Antoine et de Cléopâtre, on avait toujours un soin extrême que rien n'y fût épargné. Pour dernier acte, on faisait circuler l'*anaf*, ou coupe magistrale faite d'une corne d'Urus (99) ; sorte de buffle ou de gros taureau sau-

---

(99) Cet animal, qu'on appelle encore *Ure, Uroch*, et *Auroch*, était d'une force et d'une agilité surprenantes. Il ne pouvait être entièrement apprivoisé, quelque jeune qu'on e prît (de Bell. Gall., l. 6, n. 28); et il y avait peu d'hommes et de bêtes qui pussent échapper à sa fureur. Il s'en trouvait en ce temps-là sur presque toutes les montagnes, et dans presque toutes les grandes forêts de l'Europe (*): mais on n'en voit presque plns qu'en Prusse et en Pologne, où l'espèce commence même à en devenir rare. On y en remarqne surtout de noirs, et à grande crinière, qui ont les cornes si écartées, qu'il pourrait tenir trois hommes entre-deux. — Pour s'en saisir avec moins de péril, les Armoricains creusaient dans le bas de quelque vallon une fosse profonde. Ils étendaient ensuite sur la pente de ce ravin, et surtout autour de la fosse, des cuirs de bœuf, frais ou mouillés. Cela fait, les chasseurs, tous à cheval, poussaient leur proie vers cet endroit. L'*Urus* ne pouvant assurer ses pas sur les cuirs, glissait nécessairement; et tombait malgré lui dans le creux, où l'on achevait de l'assommer. — Charlemagne, bien des siècles après, se plaisait à chasser cet ennemi redoutable ; et un jour il pensa y perdre la vie, la bête, d'un coup de corne, lui ayant enlevé sa chaussure,

(*) Nous avons dit dans notre Mémoire couronné, p. 56, qu'en ces derniers temps on a déterré dans les marais de la Fresnaye, entre Saint-Malo et Dol, à quelques pieds de profondeur, une tête entière de ces *Urus*, antiques habitans de la forêt de Scissy ou Chausey, envahie par la mer au mois de mars 709.

vage, dit César, l. 6, n° 28, qu'on n'attaquait point sans danger, et dont l'espèce s'est anéantie dans les Gaules. Comme cette singulière tasse était ordinairement le prix de l'intrépidité du maître de logis, ou de quelqu'un des siens, c'eût été le comble de la malhonnêteté, de refuser d'y boire après lui. De son côté, celui-ci se serait cru déshonoré à jamais, s'il eût laissé paraître sur sa table, dans ces grands festins, d'autre pain que celui qu'on avait le secret, selon que nous l'avons déjà dit, de rendre plus léger au moyen d'un peu d'écume de bière employé dans sa fabrication en guise de levain; secret qui fut, à ce qu'on assure,

---

et fait une large blessure à la jambe (**). — Ces terribles animaux, comme nous venons de le dire, se sont éteints peu-à-peu dans nos bois : mais l'usage de boire dans leurs cornes, ordinairement ciselées et enrichies d'un cercle d'or ou d'argent, a subsisté jusque vers l'an 1200. Aujourd'hui même, le Hanap, comme on écrit actuellement, est encore de mode chez quelques-uns de nos paysans ; excepté qu'ils n'y emploient plus qu'une corne de bœuf ordinaire, ou même une simple écuelle de bois ou de terre ; et ils appellent dans leur patois une bonne hanardée, une lampée copieuse dans cette sorte de tasse. Il y a plus : c'est que, jusque dans nos meilleures compagnies, on trouve encore actuellement une image de l'ancienne coutume à la fin de tous les grands repas, où les convives, en choquant leurs verres, semblent les identifier, et n'en faire qu'un seul, dont chacun boit ensuite une partie.

(**) Théodebert, Roi de Metz, s'en était tiré encore plus mal en 574 ; car, au rapport d'Agathias, auteur Grec contemporain, s'étant refugié derrière un arbre de médiocre grosseur, pour éviter un de ces bœufs énormes dont il était poursuivi, il fut écrasé par la chute de cet arbre, que l'animal renversa sur lui dans son choc impétueux.

oublié depuis, jusqu'au commencement de l'avant-dernier siècle, que des boulangers de Paris [illegible]vèrent (100). — L'architecture de ces peuples était en général aussi rustique, que leur façon de vivre était éloignée de nos usages modernes.... A la campagne, ils plaçaient de préférence leurs habitations dans le voisinage de quelque rivière ou de quelque forêt (de Bell. Gall., l. 6, n° 30). Quelques piliers de bois disposés circulairement, réunis par un clayonnage enduit de glaise, et couverts de genêt, de jonc, ou de chaume, en faisaient communément les frais. Gens et bêtes y ménageaient souvent ensemble; comme le font encore aujourd'hui les pauvres chez nos paysans Bas-Bretons, qui se réservent seulement le haut-bout de leurs misérables cases.... A la ville, les baraques du menu peuple ne différaient guère des huttes précédentes. Elles étaient en simple bousillage ou torchis, c'est-

---

(100) Aussitôt une foule de médecins s'empressèrent de sonner le tocsin contre cette *levure*, qu'ils soutenaient être un poison. D'autres au contraire prirent le parti de la nouvelle découverte. Enfin l'affaire devint si grave aux yeux du Gouvernement, qu'en 1666 la décision en fut remise à la Faculté de Médecine en corps. Celle-ci ayant prononcé que la drogue en question était préjudiciable à la santé, l'usage en fut proscrit en 166[illegible] par un arrêt : mais l'année suivante, à la sollicitation des boulangers de la Capitale, intervint une autre sentence qui permit de se servir de cette écume, pourvu qu'elle fût fraîche, et tirée de Paris ou des environs; tant la science de l'homme est incertaine, et marche long-temps en tâtonnant! — Aujourd'hui le pain au leveton est le plus commun dans la ville de Saint-Malo en particulier; tandis qu'il est encore totalement inconnu dans la plupart des autres parties de la province. — (Voyez ci-devant, note 91).

à-dire, en terre grasse, corroyée avec des hachures de paille, et n'avaient d'ordinaire qu'un rez-de-chaussée, surmonté d'un grenier couvert de roseau. Les édifices des bourgeois étaient au contraire à un ou deux étages, en brique ou en pierre, suivant la fortune des particuliers, ou les matériaux qui se trouvaient sur les lieux; et couverts soit d'aissantes ou bardeaux, soit de tuiles: car alors l'ardoise était peu ou point connue, quoique le sol en recélât beaucoup dans son sein. Enfin, les palais des Grands étaient beaux et somptueux, voûtés et lambrissés, au goût de chaque propriétaire. — Quelques escabelles pour s'asseoir, et quelques bahus ou petits coffres pour serrer les hardes; quelques jattes de bois, et quelques écuelles de terre pour la cuisine; quelques méchants lits de feuilles, de bourre de lin, de fougère, de foin, de paille, ou de peaux de bêtes, pour dormir; enfin, quelques instruments de labourage, de pêche, de chasse, ou de toute autre profession mécanique, en formaient, dans la basse classe, les principaux ornements. Chez les citoyens plus distingués, l'aisance s'annonçait par un ameublement sortable à leur condition: mais en général, dans les meilleures maisons mêmes, un seul chauffoir suffisait à toute la famille. Les gens de qualité mettaient à leurs fenêtres, en guise de vitres, soit des pierres spéculaires, qui n'étaient communément que des feuilles de Talc de Moscovie très-minces (101),

Talc employé d'abord à vitrer les fenêtres.

(101) « Encore de nos jours, disent l'Abr. de l'Hist. Gén. des Voy., » t. 9, p. 7, 67, et l'Hist. de l'Acad. des Ins., t. 11, p. 428, dans les » villages de la Russie, et même dans un grand nombre de petites » villes, on emploie cette matière au même usage; et il n'est point de

Pline, l. 3, c. 4; soit des plaques de corne, d'albâtre, ou d'autres substances transparentes. Les gens du commun n'y mettaient que de simples jalousies, quelques rideaux plus ou moins perméables à la lumière, du papier huilé, ou même rien du tout: car quoique le verre ait été connu des Anciens (102), qui s'en ser-

---

» verre plus clair et plus net. La marine russe elle-même en fait une » grande consommation : tous les vitrages de ses vaisseaux sont de » *Talc*; parce qu'outre sa transparence, il n'est pas cassant, et qu'il » résiste aux plus fortes secousses du canon. On en voit des tables qui » ont plus de 2 aunes en carré : mais en général le plus commun est » de 1/4 d'aune ». — C'est un *Mica* pur, réfractaire au feu ordinaire et aux acides. On le trouve souvent aux environs d'Archangel, sur la Dwina, à 6 lieues de la Mer-Blanche ; et en Sybérie, dans le voisinage des rivières de Witim et de Mama. De tous les *Mica*, c'est le plus flexible, le plus divisible, et le plus luisant. Lorsqu'il était sale, les anciens le dégraissaient dans une lessi[illegible]otasse, ou avec des cendres chaudes. Celui que produisent quel[illegible]ndroits de notre Bretagne, ne présente guère que des tablettes larges d'un pouce au plus, et par conséquent à peu-près inutiles à tout.

(102) Quelques auteurs, d'après Pline, l. 3, ch. 26, prétendent que ce furent des marchands Phéniciens, qui, vers l'an 1000 avant J.-C., trouvèrent par hasard, sur les bords du fleuve Bélus, l'art de faire le verre ; par la fusion qu'ils virent s'opérer avec le sable, de quelques morceaux de nitre qu'il avaient mis, à défaut de pierres, pour soutenir le vase dans lequel ils cuisaient leur viande. — Encore un pas de plus, eux, et les Egyptiens qui perfectionnèrent beaucoup cette utile invention, en devinant le moyen d'aplatir cette substance, et d'en faire des carreaux, ne seraient pas demeurés privés d'une des plus grandes commodités dont nous jouissons presque sans nous en apercevoir: mais ce beau secret était réservé à des siècles postérieurs. — Ce ne fut en effet que sous les premiers Empereurs, que l'art de la verrerie fut bien connu à Rome : et même aucun écrivain que nous sachions, n'a-t-il fait mention de vitres employées à défendre les

Inventio du vérit verre.

vaient à divers usages où il ne s'agissait que de le souffler, il ne paraît nulle part qu'il ait été employé en France avant le cinquième ou sixième siècle comme coulé, d'abord pour les vitraux d'église, ensuite pour les palais, et enfin, pour les logis des simples particuliers. En un mot, c'était une coutume universellement suivie parmi ces peuples aussi chasseurs que guerriers, d'orner les portes de leurs villes et de leurs châteaux, non de têtes de leurs ennemis, comme l'ont avancé faussement quelques auteurs Grecs et Latins (103), mais de carcasses de hiboux, de pieds de biches, de

---

édifices des injures de l'air, avant Lactance, qui, environ l'an du Seigneur 325, disait (de Opif. Dei, c. 8), en parlant de notre ame, *manifestum est mentem esse, quæ per oculos ea quæ sunt opposita transpiciat, quasi per fenestras lucente vitro aut speculari lapide obduct*[illegible]l est évident qu'elle est un esprit, cette ame » qui, au moy[illegible] nos yeux, comme par autant de fenêtres fer» mées d'un verre luisant, ou d'une pierre spéculaire, aperçoit » les objets extérieurs qui se présentent devant elle ». — Quant à la France; on ne trouve pas qu'on s'y soit servi de verre pour vitrer nos temples, beaucoup avant Grégoire de Tours, et Fortunat, évêque de Poitiers; puisqu'ils sont les premiers qui en aient fait mention, l'un dans son livre des Miracles de Saint-Julien, et dans son premier livre de la Gloire des Martyrs, composés vers l'an 573, l'autre dans son éloge de l'église bâtie à Paris par Childebert: cependant on lit dans Dom Morice, Preuves, t. 1, p. 189, que Saint-Gildas, abbé de Rhuys, vers l'an 530, en avait obtenu du Ciel par un prodige, pour clorre la fenêtre orientale d'un petit oratoire qu'il venait de construire sur le bord du Blavet.

Préventions de quelques auteurs Grecs et Romains contre les Gaulois.

(103) « Plusieurs de ces écrivains, dit avec raison Dom Martin, » ont descendu à bien d'autres mensonges et d'autres calomnies » contre les Gaulois. A les entendre, toutes les vertus de ce peu» ple étaient des vices, et leurs personnes des monstres. Cela ne

hures de sangliers ou de toute autre bête rare qu'ils pouvaient prendre, comme l'usage en subsiste encore aujourd'hui parmi notre noblesse de campagne. — L'habillement des hommes était composé de plusieurs pièces (104).... La première était une berne ou houppelande, espèce de surtout ou de redingote qu'ils ajustaient en devant avec une agrafe. Cette lacerne, pelisse, ou casaque, comme on voudra l'appeler, était ample, et tout d'une venue; avait des manches; était fermée de tous les côtés; descendait jusqu'à mi-jambes; et était ordinairement faite de peau, avec tout son poil, ou d'une étoffe très-grossière. Elle ne se portait qu'en hiver, et dans les mauvais temps, pour se préserver du froid et de la pluie.... La seconde pièce était un sayon ou saie, ou, comme d'autres disent une saie (en latin *sagum* ou *sagus*, et en bas-breton actuel *sahé* ou *saë*); sorte de cotte-d'armes ou de pourpoint à basques qui n'allait pas tout-à-fait jusqu'aux genoux, et dont les épaulières étaient froncées. A l'armée, il se mettait par dessus la cuirasse et les autres armures de corps. Il

» pouvait être autrement : les Gaulois avaient osé prendre Rome, » ravager la Macédoine et la Grèce, et rendre tributaire toute l'Asie-» Mineure. Ce sont des crimes qu'on ne pouvait leur par-» donner ».

Variations dans les modes de ces derniers.

(104) Il n'est pas besoin de prévenir les érudits, qu'il existe quelques légères discordances entre ce que nous disons ici, et ce qu'en ont écrit d'autres auteurs. Tous les hommes instruits savent que les modes de nos ancêtres n'ont pas été invariables dans le cours des siècles; et que par conséquent les nombreuses descriptions qui en ont été faites, ne peuvent pas être absolument uniformes.

y en avait de plus et de moins riches (105), selon l'état des personnes; et les Romains en adoptèrent l'usage.

Leçon donnée par Charlemagne aux Grands de sa Cour.

(105) Charlemagne (car l'usage des saies passa aux Francs, et dura très-long-temps parmi eux), ne portait en hiver qu'un sayon de couleur bleue, sous une casaque esclavine, ou manteau hongrois de peau de mouton. Ce modeste équipage lui donnait quelquefois l'occasion de railler les principaux seigneurs de sa suite, qui se ruinaient à se vêtir de peaux de loir doublées de pourpre, ou bordées de peaux de paon préparées avec de la sève de cèdre et d'autres matières précieuses. — A ce sujet, le moine de Saint-Gal rapporte une espièglerie assez drôle de ce Prince envers ceux de ses courtisans qui méritaient le plus d'être rappelés sur ce point à la simplicité. — Un jour, dit-il, le Monarque monta à cheval, sous prétexte d'aller à la chasse; quoiqu'il neigeât, et qu'il fît un grand froid. Lui n'était affublé que de sa fourrure ordinaire, qu'il tournait du côté que soufflait le vent: mais ses gens avaient leurs habits de soie, et des pelleteries fort riches. On croit bien que la peau de mouton du maître résista aux ronces, et à la pluie qui fut abondante: les beaux habits de ses capitaines au contraire furent bientôt mis en lambeaux, et rendus entièrement méconnaissables; cependant l'Empereur, au retour de la chasse, ne permit pas qu'on les quittât, nous les sécherons, dit-il, en nous approchant du feu, et alors il fit avancer tout son monde près de la cheminée. Cette innocente malice eut, dans l'espace de quelques minutes, tout l'effet que le Souverain en attendait: chaque bande d'étoffe, autant qu'il en restait, se recoquilla, et grimaça de manière à apprêter beaucoup à rire à toutes les dames de la cour. Pour lors, prenant ce sérieux et cet air de grandeur qui lui étaient naturels, « eh bien! fous que vous êtes, ajouta-t-il, en apostrophant ceux » qui figuraient le plus dans cette mascarade, dites maintenant » si ma pelisse, qui ne coûte qu'un sou, ne vaut pas mieux que » les vôtres, où vous avez dépensé non-seulement plusieurs livres, » mais même plusieurs talents? *Stolidissimi mortalium! quod pellicium modò pretiosius et utilius est? istudne meum, uno solido comparatum? an illa vestra, non solùm libris, sed multis coempta talentis?* » — Depuis cette leçon, poursuit le religieux

Ceux-ci le portaient sans manches, et d'une seule couleur : mais nos pères au contraire le portaient communément rayé et bariolé de diverses façons, surtout lorsqu'ils allaient à la guerre ; et cela pour reconnaître plus facilement dans la mêlée la cohorte à laquelle chacun appartenait : *Virgatis lucent sagulis*, dit Virgile, *tùm lactea colla auro innectuntur* ; (On les distinguait à leurs saies rayées, et à la blancheur de leurs cols parés de colliers d'or, Enéïd., l. 8, v. 660).... Sous ce hoqueton était une espèce de tunique ou chemisette, dont les manches étaient assez courtes.... De larges trousses, braies, ou braguettes, appelées en leur langue *brac, brag*, ou *bragheun*, féminin *braghès*, pluriel *bragou*, leur servaient de culottes depuis les reins jusqu'au-dessous des genoux (106).... Enfin, une espèce d'escarpins sans talons dans les beaux temps, de brodequins ou bottines dans les jours de pluie, et un bonnet plat dans le goût de ceux de notre département des Landes, ou un simple capuchon, complétaient leur parure : mais souvent ils allaient tête nue, lorsque la température de l'air leur permettait de sortir ainsi....
Pour ce qui est des pauvres et des paysans ; ils portaient pour chaussure des galoches ou socques, que les Ro-

---

qui raconte cette anecdote, aucun des généraux de Charlemagne ne parut plus devant lui qu'avec des habillemens de laine, et couvert de ses armes pour toute parure.

(106) Ces singuliers haut-de-chausses, assez semblables à ceux de nos Bas-Bretons d'aujourd'hui, auraient dû, pour la décence, avoir en hauteur ce qu'ils avaient de trop en largeur. Ils auraient épargné à Martial l'épigramme où ce poëte a dit : *dimidiasque nates gallica bracca tegit.* Braies Gauloises.

mains, qui s'en accommodèrent aussi, appelaient dans leur langue *gallicæ crepidæ*, c'est-à-dire sandales à la gauloise. — Les habillemens des femmes différaient de ceux des hommes tant par la finesse des étoffes de fil et de laine qu'elles y employaient exclusivement (car la soie (107) n'était point connue des Gaulois d'alors),

Epoque de l'introduction de la soie dans toutes les parties de l'Europe.

(107) « L'art des tissus de soie, disent les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1757, p. 647, très-ancien en Orient, » avait momentanément passé en Europe sous les Empereurs » Romains: mais relégué de nouveau au fond de l'Asie depuis » l'invasion des Barbares qui détruisirent l'Empire d'Occident, » il ne fut rapporté à Constantinople qu'au 6me siècle, par deux » moines Grecs qui revenaient de l'Inde ». — Ce fut en effet le 5 août 555, que ces deux religieux firent présent à la Nouvelle-Rome d'une certaine quantité de vers à soie, avec les instructions nécessaires pour mettre en œuvre le fil de ces insectes; invention précieuse, dont Pline, l. 11, ch. 22, à droit ou à tort, fait honneur à Pamphile, de l'île de Cos, fille de Latoüs. — De Constantinople, la méthode de façonner cette matière passa successivement à Athènes, à Thèbes, à Corinthe; et de-là, vers l'an 1130, aux Italiens, qui achetaient auparavant des étrangers, au poids de l'or, ces sortes d'étoffes. — Insensiblement l'Espagne apprit des Siciliens à gouverner le Bombix; et quelque temps après, des marchands Lombards et Toscans l'apportèrent en France. — Ils s'établirent d'abord dans nos provinces les plus chaudes. Nos Rois leur assignèrent spécialement les villes de Nimes, de Montpellier, de Carcassonne, et de Beaucaire. Enfin, ils étendirent leur commerce jusqu'à Paris; et le quartier où ils logèrent, en a retenu jusqu'ici le nom de Rue des Lombards. — Cependant ce ne fut qu'en 1462, que Louis XI établit à Tours la première manufacture de soieries qu'on ait vue dans le Royaume; tandis que, de son côté, le duc de Bretagne François II en établissait une pareille à Vitré. — Bientôt l'exemple de la Cour et des Grands porta les simples particuliers à user eux-mêmes de ces tissus dispendieux. — (Voyez notre tome 2, année 1467.)

que par la forme qu'elles donnaient à leur cape ou mantelet; par un corps de jupe qui leur tombait jusqu'aux pieds; par quelques colifichets dont elles enjolivaient leurs collerettes; par une sorte de coiffe dont les pattes venaient nouer sous le menton; et par les talonnettes qu'elles mettaient à leurs pantoufles ou patins, dans le dessein de se donner une taille plus élancée. — Le luxe des jeunes filles consistait à tortiller autour de leurs jambes des lanières d'étoffes de diverses couleurs, afin de mieux assujettir leur chaussure, et de paraître plus élégantes; et à ramasser de telle façon les tresses de leurs cheveux sur la nuque, qu'elles y fissent un gros nœud. Celui des garçons de 18 ans, époque où on les émancipait, et où ils épousaient en quelque sorte leurs armes, était d'avoir un beau bouclier, une épée et une lance bien fourbies. — Dès qu'une fille était nubile, son père invitait à dîner tous les jeunes gens qui en avaient fait la recherche; et lui laissait l'entière liberté de choisir dans le nombre celui qu'elle aimait le plus. Alors la belle, pour annoncer la préférence qu'elle accordait à l'heureux rival, s'en approchait d'un air gracieux, et lui présentait à laver: manière cependant de jeter le mouchoir qui n'était usitée que chez les jeunes personnes d'un certain rang; car parmi celles du commun, on n'y faisait pas tant de façons. — Quand un garçon avait atteint l'âge d'entrer dans la milice, on le menait dans les diètes ou autres assemblées publiques. Là, le prince, le père, ou quelqu'un des proches parents, faisaient connaître aux assistans que la République avait un défenseur de plus: après quoi l'on donnait au candidat l'écu et la lance;

et par cette cérémonie, il cessait en quelque sorte d'appartenir à sa famille, pour devenir membre de l'Etat. Avant cette époque, dit César, l. 6, n° 18, un père se serait cru deshonoré de paraître en public avec son fils (108). — Comme la profession militaire était parmi ces peuples la profession nationale, ils s'étaient infatués du préjugé barbare qu'un soldat ne doit rien savoir de ce qui n'est pas relatif à la guerre : et le jurement sur leur étendard ou leur épée, était leur serment solennel (ibid., l. 7, n° 2). — Lorsqu'elle se déclarait, cette guerre, ils s'entre-félicitaient par des cris redoublés; et faisaient bruire leurs lances en signe d'applaudissement. Les armes qu'ils y portaient, étaient de grands cimetères de fer ou d'airain; des peltes, ou boucliers échancrés en demi-lune; une sorte d'angon, de gesse, ou de pique, dont la seule pointe du milieu était droite et tranchante; des épieux, des haches, des massues qu'ils maniaient avec une dextérité singulière (109);

Remarque.

(108) « Chez les Hottentots, dit le Dictionnaire des Cultes, » t. 3, p. 224, les enfans, jusqu'à ce qu'ils aient atteint un certain âge, n'ont aucune communication avec les hommes. Lorsqu'on juge qu'il est temps d'admettre un garçon dans la société » de ces derniers, le village s'assemble, et le reçoit en cérémonie ». — C'est un rapprochement qui, pour sa singularité, nous a paru digne d'être consigné ici.

Matarh gaulois; et Marotte de nos Bas-Bretons.

(109) Cet instrument meurtrier a été mal-à-propos confondu par quelques-uns avec le matarh gaulois, dont César, l. 1, n. 26, a fait *matara*. — Ce dernier était une arme offensive en bronze, de quelques pouces de long, qu'on emmanchait au bout d'une hampe, et qui avait l'apparence d'un marteau taillant, ou d'un petit hachereau : on en a trouvé en beaucoup de lieux de notre province (Voyez la 61me livraison du Lycée Armoricain, p. 48).

enfin, des dards et des flèches empoisonnés avec de l'if et du suc de jusquiame ou hannebanne (110). Sur leurs enseignes étaient représentées des figures de dragons, d'aigles, de vautours, de sangliers, et d'autres animaux féroces. Pour se donner à eux-mêmes un air plus martial, ou plutôt pour distinguer leur condition et leurs familles, comme Hérodote l'insinue en parlant des

---

Quelquefois au contraire c'était une espèce de baïonnette de cuivre ou de fer, emmanchée également en façon de demi-pique, et adhérente à une boule de même matière plus ou moins grosse; ce qui en faisait tout ensemble un javelot et un assommoir: à la différence de la massue proprement dite, qui n'était que de bois durci au feu, et uniquement contondante, c'est-à-dire bonne à faire fracture e tà briser. — Nos Bas-Bretons modernes semblent avoir conservé l'usage de celle-ci, dans ce bâton court et noueux qu'ils n'emploient que trop souvent contre leurs ennemis. Ils mesurent sans crainte ce casse-membres contre un [illegible] une épée, une fronde: et lorsqu'ils le brandissent dans leur fureur, on ne peut s'empêcher de se rappeler ce dicton auquel donnèrent long-temps cours les rixes sanglantes de leurs pères, *terribiles sunt Britones, quandò dicunt*: Torr-è-ben, (les Bretons sont terribles, lorsqu'ils prononcent ce cri d'assaut: assomme! frappe sur la tête! casse lui la tête). — (Voyez notre tome 2, vers la fin.)

(110) A défaut de cette plante vénéneuse et stupéfiante, dont le poison porte particulièrement au cerveau, et jette dans une sorte d'ivresse ou de manie furieuse, ils employaient à la même fin l'aconit, le napel, et l'ellébore noir, qu'ils faisaient cuire et dissoudre pour sécher au soleil. — L'effet de ces dernières infiltrations très-actives, était de produire des roidissemens de membres, des obscurcissemens dans les yeux, des vomissemens, et finalement la mort. On prétend que, pour en neutraliser l'action, les Armoricains se servaient de suc de [illegible]ing ou de genêt, dont les feuilles mâchées avaient la force d'expulser par la plaie même le venin, lorsqu'il n'avait pas encore pénétré dans le sang.

Plantes avec lesquelles les Armoricains empoisonnaient leurs armes.

Thraces qui avaient aussi la coutume de se stigmatiser (111), leurs chefs surtout s'imprimaient sur le visage, et sur quelques autres parties du corps, toutes sortes de représentations baroques. Ils se servaient pour cette opération d'nne aiguille très-pointue ; à l'aide de laquelle ils se faisaient dans la peau une infinité de petits trous, suivant les traits de l'image qu'ils voulaient y former. On frottait ensuite cette espèce de tatouage d'une couleur bleue qu'ils appelaient *glas*; mot dont Pline, l. 22, a fait *glastum*: c'est ce qu'il appelle ailleurs *isatis sativa* ou *tinctoria*; et ce que César, l. 5, n° 14, nomme *vitrum*. Ce n'était au fond qne du pastel ou guesde, espèce d'indigo gaulois dont la substance s'attachait si fort à l'épiderme, que cette enluminure ne s'effaçait jamais. Ils faisaient de plus revenir sur le front leurs cheveux, pour s'en former une espèce de panache : ce qui, joint à la chamarrure que nous venons de dire, leur donnait assez, selon Diodore de Sicile, l. 5, n. 20, un certain air de

---

Usage qu'ils avaient de se tatouer.

(111) *Punctas notis frontes esse*, dit-il, *nobile judicatur: non esse notas punctis, ignobile.* — Voyez à l'appui de cette assertion l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, t. 9, p. 84; Mémoires de la même Académie, t. 32, p. 190; Apparat de la Bible par le père Lamy, p. 468, édit. in-8° de 1697; Abrégé de l'Histoire générale des Voyages par la Harpe, t. 24, p. 169; Deric, t. 1, p. 141; Origines Gauloises, p. 30; Pelloutier, t. 2, p. 129; — « Les femmes, dit ce dernier auteur, ornaient également leur » corps de ces figures; et l'on n'en voyait aucune sur celui de » leurs esclaves : c'était un embellissement affecté aux personnes » libres. On reconnaissait la noblesse à de grandes figures qui » non seulement couvraient le visage et les mains, mais encore » les bras, les cuisses, et la poitrine ».

Satyres et d'Ægypans, sorte de prétendues Divinités champêtres que les païens se représentaient sous la figure d'hommes velus et cornus. Après tout, ce blason primitif qu'Isidore appelle aussi *maculosa nobilitas* (une marqueterie annonçant la noblesse), n'était point, comme nous l'avons déjà dit, exclusivement propre à nos ancêtres: il avait passé des Celtes aux habitans de la Grande-Bretagne (112), aux Ibériens, aux Japodes, aux Agathyrses (113), aux Gélons, et

(112) « Les Bretons-Insulaires, dit M. Deric, t. 1, p. 143, » n'avaient pas encore quitté l'usage des stigmates et du pastel » du temps de Martial. Les Romains leur donnèrent le nom de » *picti* (peints). Lorsqu'ils furent un peu plus policés, la plupart » d'entr'eux en laissèrent le nom et la chose à ceux qui habi- » taient la partie septentrionale de l'île, que l'on appelait Alba- » nie ou Calédonie, et que nous nommons l'Ecosse. — Cette » pratique de se colorer le visage, aujourd'hui reléguée chez les » Sauvages (*), subsistait encore dans le 8me siècle en quelques » provinces de l'Angleterre: elle fut condamnée en particulier, » en 787, au concile de Calcut (ou plutôt Celchyt en Northum- » bre, selon l'Art de vérifier les dates, édit. de 1770, p. 190), » comme une impiété païenne, et d'un rit diabolique ».

La même coutume répandue en Angleterre et ailleurs

(113) *Pictosque Gelonos, pictique Agathyrsi*, dit Virgile, Géorg., l. 2, v. 115, et Enéïd., l. 4, v. 146. — Dans la suite des temps, à mesure que ces nations se couvrirent plus exactement, ces espèces d'armoiries, si l'on pouvait les appeler de la sorte, passèrent, de la peau, sur l'habillement, les anneaux, l'armure,

Origine du Blason

(*) Le simple tatouage sur les bras et la poitrine, à l'aide d'un peu de poudre à canon, est aussi demeuré jusqu'à ce jour chez quelques-uns de nos matelots; mais comme un pur objet d'amusement et de fantaisie. — Le seul mal qui résulte de l'opération, c'est que la peau s'enfle; et qu'il s'y forme une gale accompagnée de fièvre, que le temps ne tarde pas à faire disparaître, tandis que l'impression reste ineffaçable.

autres peuples demi-nus. — La principale force des Armoricains consistait dans leur cavalerie, toute composée de la seule noblesse. Ils en flanquaient leurs infanterie; et alors l'affaire s'engageait. Après avoir troublé et éclairci les rangs de l'ennemi, en faisant pleuvoir dessus des dards de tous les côtés, les chars armés de faulx, courant çà et là, achevaient de semer partout le désordre, sans avoir recours aux stratagèmes ni aux finesses. — Dans les siéges qu'ils étaient obligés de faire, ils ne s'amusaient guère non plus à faire jouer des machines (114), quoiqu'ils

---

les équipages; et le même poëte, entr'autres, en parlant du jeune Aventinus (Eneïd., l. 7, v. 657), nous le représente portant déjà sur son bouclier, comme sigille, symbole, et distinctif de sa race (*insigne paternum*), la figure d'un hydre à cent têtes, ou entourée de cent serpens. (Voyez sur tout ceci Diodore de Sicile, Plutarque, Strabon, Hérodien, Valère-Flaccus, Pomponius-Mela, Solin, Justin, Claudien; le père Anselme, Palais de l'Honneur, p. 7; Origines des premières Sociétés, ch. 7; l'Art Héraldique, par Baron, p. 3; le père du Halde, Hist. de la Chine, t. 1, p. 165; Saint-Foix, Essais sur Paris, t. 4, p. 106; Court de Gebelin, Monde prim. Dissert. mêl., t. 1, p. 203, etc; Valmont-Bomare, Dict. d'Hist. Nat., art. pierre à fard; etc). Cependant ce ne fut à proprement parler qu'en 934, ou même après les croisades, que les armoiries, originairement de pur caprice, et variables selon le goût de chaque individu, devinrent généralement fixes dans les familles, comme hiéroglyphes héréditaires de noblesse et de dignité; chacun tenant à grand honneur de pouvoir montrer les insignes sous lesquels ses ancêtres s'étaient signalés dans les tournois, ou dans ces guerres saintes.

hines de
uerre.

(114) Les grands engins de cette espèce qui leur étaient dès-lors, ou qui leur devinrent familiers par l'emploi qu'il en virent faire aux Romains, étaient, mais sous d'autres noms, 1° la baliste et la catapulte, que l'abbé Velly (Hist. de Fr., t. 3, p. 281), dit

en eussent pourtant de plus d'un genre (Gosselin, Hist. Gall., Vet., p. 254); malgré ce qu'ont dit au contraire quelques auteurs modernes, et César lui-

---

à tort n'avoir pas été employées par nos pères avant l'an de J.-C. 1184, quoique, au rapport de Pline, l. 7, c. 56, et du père Daniel, Hist. de la Mil. Fr., t. 1, p. 56, elles fussent fort communes en d'autres pays : 2° la vigne, le chat, le muscule, et la tortue : 3° la grue, et autres inventions analogues : 4° les cavaliers, ou tours mobiles en bois : 5° enfin, la tarrière, et la truie, que remplaça le bélier. — *Habuêre Galli machinas quatiendis ac fodiendis muris*, dit Apollodore (Bibl., l. 3, *non arietes, sed sues, aut suâ linguâ troias*.

A l'aide de la baliste, qui était portée sur deux roues, mais qui n'avait pas tout-à-fait la forme qu'elle a eue depuis, ils jettaient de très-loin des flèches, des traits, des pierres de 3 à 400 livres pesant pour rompre les angles des tours, des cadavres d'hommes et de bêtes pour infecter les places, enfin des dards enflammés et divers feux d'artifice propres à incendier tout ce qui était combustible. — On appelait quelquefois cette baliste d'un nom correspondant à celui de pierrier, à cause de son principal usage, qui était de lancer des pierres, à la différence de la catapulte, qu'on n'employait guère qu'à décocher les javelots, au moyen de ressorts fortement tendus par des rouages et des tourniquets, lesquels venant à être lâchés tout-à-coup, faisaient partir le trait comme un éclair. — Ce ne fut effectivement que vers l'an 1184, selon que l'avance Velly, que la France emprunta des Turcs le mangonneau, espèce de baliste perfectionnée; ainsi que la lide ou clide, et la dondaine, qui servaient aux mêmes fins. Ce dernier engin était gros et court : d'où l'on a continué jusqu'à présent d'appeler, par métaphore, grosse dondaine, ou grosse dondon, une femme trapue et ramassée.

La vigne, et les trois autres pièces suivantes, étaient des galeries d'approche, sous lesquelles le soldat était caché pour ainsi dire comme un rat dans son trou, pour travailler à couvert. — C'était communément un assemblage de quatre piliers formant

même (l. 2, n. 12, et l. 5, n. 42, [illegible]), qui s'attribue la gloire de leur en avoir appris l'usage. Leur manière d'attaquer une place était ordinairement des

---

un carré long, et surmonté d'un toit en dos-d'âne, revêtu par dehors de terre humide, de brique, ou de cuirs frais, pour le garantir des matières ardentes que les assiégés jettaient dessus à dessein de le brûler. — On les faisait mouvoir au moyen de roulettes : et sous leur abri, le mineur, rendu au pied de la muraille, s'occupait à la creuser dans les fondemens avec le ciseau et la pioche ; étançonnant partout avec de petites pièces de bois, assez fortes cependant pour empêcher une chute subite. La sape étant avancée, on mettait le feu à ces étançons ; le mur s'écroulait avec fracas, quand ils venaient à manquer ; et alors on montait à la brèche, au milieu de la poussière et de la fumée. — Souvent on joignait de front plusieurs de ces machines, dont chacune n'avait d'ordinaire que 7 pieds de haut, 8 de large, et 16 de longueur : l'ouvrage en allait bien plus vite. — Ce que les Gaulois, et comme eux les Romains, appelaient faire la tortue, consistait à ramasser les uns contre les autres un certain nombre de soldats, dont les boucliers, élevés et serrés au-dessus de leurs têtes, formaient comme une espèce de glacis. Dans cette attitude, ils allaient à l'attaque des portes, ou à l'escalade ; et quelquefois même ils bravaient l'effort de la cavalerie ennemie, qui leur passait sur le corps.

La grue était un instrument fort élevé, au haut duquel on mettait une petite redoute en bois, qu'on remplissait de troupes destinées à tirer sur les murailles pour en écarter les défenseurs ; tandis qu'à l'aide d'un pont de planches qui s'abattait sur le parapet du rempart, d'autres assiégeants donnaient l'assaut.

Les cavaliers étaient d'autres grandes cages de madriers, revêtues avec soin de matières propres à les garantir du feu ; et qu'au moyen de rouleaux on faisait également approcher jusqu'au pied des murs d'enceinte, dont elles excédaient la hauteur. — Elles avaient dans leur intérieur plusieurs étages, qui se communiquaient par des échelles ; et du côté de l'attaque, une grande ouverture par où l'on faisait couler un pont-levis, comme il est

plus brusques : aprés avoir donné le signal de l'assaut par des cris énormes, et avoir nettoyé les murs par une grêle de flèches ou de pierres, ils montaient soudain à l'escalade (115); mais si par malheur ils

---

dit ci-dessus. A la faveur de ce pont, l'on était bientôt dans la place. — Quelquefois aussi l'on faisait ces cavaliers en fascines et en terre : mais ils avaient le désavantage alors de ne pouvoir être ni déplacés, ni si vite construits.

Enfin, la tarrière et le bélier étaient employés de préférence pour faire brèche aux places de guerre. — La première de ces deux machines était une grosse poutre qu'on poussait en avant, en la faisant couler dans une espèce de canal garni de rouleaux; et dont la tête était armée d'une forte broche de fer pointue. On la faisait jouer, en se tenant sous l'abri d'une des galeries décrites ci-devant, et dans le dessein de rompre les premières pierres de la muraille plus facilement qu'on n'aurait pu le faire avec la tête grosse et arrondie du bélier, toute garnie de fer qu'elle était elle-même. — Celle-ci était destinée à achever ce que la tarrière avait commencé. Pour cet effet, on la suspendait avec des chaînes, et après l'avoir reculée à force de bras ou de rouages, on la lâchait, par un mouvement de libration, contre le mur, en la manière à-peu-près que se heurtent les moutons. — Pour amortir du moins les coups de ces deux engins, lorsqu'ils n'avaient pu réussir à les incendier, les assiégés suspendaient d'ordinaire des sacs pleins de laine ou de paille, à l'endroit où les coups devaient frapper. Dans d'autres circonstances, ils leur opposaient d'autres poutres mobiles qui en recevaient le choc; ou un fer armé de dents, qu'on appela dans la suite un loup, et dont les pointes contrebalançaient les efforts contraires; ou, en un mot, une grosse corde terminée en bas par un lacs courant, dans lequel ils tâchaient d'engager la tête de la tarrière ou du bélier, afin de les enlever ensuite par ce moyen sur leurs murailles.

(115) Ils se servaient pour cet effet, ou des machines ci-dessus décrites; ou d'échelles, qu'ils appliquaient contre la muraille; ou de coins soit de fer, soit de cuivre, qu'ils enfonçaient à moitié, Chevilles de campement et d'escalade.

recevaient quelque échec dans ce premier emportement, il ne manquait guère de leur devenir fatal, et de [illegible]ner en trouble. Alors, privés de ce sang-froid qui est un grand fonds de ressources pour se tirer des mauvais pas, ils n'agissaient plus qu'en tumulte, substituant de vaines fanfaronnades au vrai courage, et se faisant tuer par monceaux plutôt que de reculer; car rarement prenaient-ils la fuite. — L'usage des étriers et des selles était inconnu à leurs cavaliers (116): et leurs camps, assis en rase campagne, étaient souvent sans lignes ni retranchements; à la

---

de distance en distance, entre les jointures des pierres, et auxquels ils s'accrochaient ensuite pour arriver jusqu'au sommet du rempart. Chacun de ces coins ou pitons était long au moins de 12 pouces; et avait à sa partie supérieure une petite anse, par laquelle on pouvait le suspendre à sa ceinture. Chaque soldat en recevait au besoin un certain nombre, qu'il portait de même; et qui, dans ses campemens, lui servaient en outre de piquets pour affermir sa tente contre l'effort des vents. Quelques-unes de ces pièces étaient creuses, pour en diminuer le poids; et pouvaient même, dans la nécessité, être employées à la défense, à-peu-près comme nos baïonnettes. — Il y a environ une soixantaine d'années, qu'on trouva à Terlabouet et au Vautouraude, en Cancale et Saint-Méloir-des-Ondes, à trois pieds sous terre, plus d'un demi-cent de ces chevilles d'escalade et de campement, toutes en cuivre, et d'une figure uniforme. On en a depuis déterré une plus grande quantité, en divers autres lieux de la province. — (Voyez M. de Robien, p. 50, etc.)

Etriers et Selles.

(116) Le plus ancien auteur qui fasse mention des étriers, selon M. Ménage, est Saint-Jérome, qui les nomme *stapia*, *bistapia*, et *strepa*. Tous les anciens peuples ne les connaissaient pas plus que les Armoricains. — Ce fut aussi vers le temps de ce saint docteur, qu'on commença à se servir de véritables selles à chevaux. Avant

façon des bergers, qui dressent leurs tentes chacun à sa manière. Cependant, dans la suite, ils apprirent à leurs dépens l'art d'une castramétation plus exacte; et la place de chaque corps fut marquée avec beaucoup d'ordre dans des endroits fixes. — Ils apprirent aussi à environner ces camps, ainsi que leurs châteaux et leurs forteresses, de divers fossés, auxquels, pour leurs nombreux zigs-zags, ils donnaient un nom équivalant à celui de *serpents* et de *dragons*. C'était dans ces lieux remparés, qu'ils mettaient à couvert surtout celles de leurs femmes et de leurs filles à la conservation desquelles l'Etat était le plus intéressé. Delà, dans les temps postérieurs, les fables consignées en nos anciens romans, de tant de Princesses d'une rare beauté, gardées par des monstres, et délivrées par de jeunes héros, vainqueurs de ces terribles gardiens. — Ils apprirent enfin, au moyen de signaux par le feu (117), qui se répétaient de proche en

---

cette époque, qui se rapporte au plus tard à l'an de J.-C, 420, on n'avait, pour en tenir lieu, que des bandes d'étoffe ou housses peu épaisses, appelées *ephippia*.

(117) Cette correspondance télégraphique était familière aux Grecs (*) eux-mêmes, aux Romains, et à divers autres peuples (Pline, l. 2, c. 71; Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 20, p. 81; etc.); mais elle était fort éloignée de la perfection où, de nos jours, M. Claude Chappe a porté cet art par un autre moyen. — Ce fut à Brulon sa patrie, petite ville dans le Maine, au département de la Sarthe, que cet homme ingénieux fit, au mois de mars 1791, la première expérience publique de sa méthode; expérience qui eut un plein succès. Désirant d'en faire connaître l'importance

Télégraphes de jour et de nuit.

(*) Polybe nomme *Pyrsies*, les signaux des anciens Grecs par le feu.

proche, à s'instruire réciproquement non seulement du gros d'un fait arrivé à plusieurs journées de distance, mais même des particularités de l'événement. — Lorsqu'on avait des rivières à passer, et que l'on

---

pour les transmissions promptes du Gouvernement, il s'adressa à l'Assemblée Législative de 1792 : mais la session se termina avant qu'on eût prononcé sur ses propositions. Elles furent reproduites à la Convention, qui sentant toute l'utilité de cette découverte, décréta, le 4 août 1793, l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris à Lille : et bientôt on en vit d'autres se former successivement de la capitale à Metz, à Brest par Saint-Malo (**), et à Lyon. Chacune de ces lignes se compose de stations plus ou moins éloignées les unes des autres, suivant les localités : mais la distance commune entr'elles est de 3 lieues. On emploie deux hommes à chacun de ces postes : et le service en est tel, que la communication venant à s'arrêter un seul moment, l'administration sait aussitôt quel est le poste en défaut. A l'extrémité de chaque ligne est un Directeur, qui correspond avec le poste central établi à Paris. La vitesse des transmissions est si rapide, qu'on peut, quand l'état de l'athmosphère le permet, faire passer un signal de cette dernière ville à Lille, qui en est distante de 55 lieues, et en recevoir la réponse, en quelques minutes. La machine qui y sert, présente dans l'exécution autant de simplicité que de facilité. Elle se dessine parfaitement en l'air : et elle

(**) Les télégraphes dépendants de la ci-devant Direction de Saint-Malo, qui vient d'être transférée à Rennes, étaient, du côté de Paris, outre l'un des deux de Saint-Malo même, ceux de Saint-Méloir-des-Ondes, de Mont-Dol, de la Masse, du Mont-Saint-Michel, d'Avranches, etc. ; et du côté de Brest, ceux de la Garde-Guérin, de Saint-Cast, de Villeneuve, de Bien-Assis, de Dahouet, etc., 17 en tout sur cette ligne. — De l'instant où se faisait le dernier signal à Saint-Malo, jusqu'à l'arrivée de la réponse de Paris, il s'écoulait environ 15 minutes. (Etrennes de Rennes de l'an 12 ; Habasque, t. 1, p. 417).

mettait l'espérance du succès dans la célérité de la marche, on se munissait de bateaux de transport séparés en quatre parties, dont chacune pouvait être portée par un cheval. Les mortaises et les clous étaient tout prêts; et il ne fallait que quelques instans pour faire les assemblages, et boucher les jointures à l'aide de cire, de poix, et d'étoupe, dont on se pourvoyait également. On passait les hommes dans ces bateaux, ou sur des radeaux, ou encore sur des outres gonflées de vent: pour les chevaux, on les faisait traverser à la nage. — Quand au contraire on avait tout son temps à soi, et le loisir de jeter un pont, voici la manière dont on procédait à cette opération. On joignait ensemble, avec de fortes

---

peut devenir visible pendant la nuit, en y adaptant des feux (***). Par le nombre de dispositions qu'elle prend, elle donne une quantité considérable de signaux: sa langue est nécessairement exacte: et l'expression d'un mot, ou d'une phrase, n'exige souvent qu'un ou deux tours de main, le lévier moteur prenant à l'instant la forme et la position qu'on veut donner à la partie extérieure. MM. Salva, Bréguet, et Béthancourt, essayèrent en vain de faire prévaloir d'autres méthodes sur celle-ci, qui fut imitée presqu'aussitôt par tous les peuples voisins.

(***) On lit dans la Gazette de France du 26 mars 1833: « Un » télégraphe de nuit, correspondant avec celui de Montmartre, » a été placé depuis 7 à 8 jours sur une des maisons les plus élevées du Boulevard, entre la rue de Richelieu et le Passage des » Panoramas. — Il se compose de 4 lanternes adaptées aux deux » flèches mobiles d'un télégraphe ordinaire. Leur mouvement » correspond parfaitement à tous les signaux d'un télégraphe de » jour ». — Depuis le 29 novembre 1822, MM. St-Haonen, Château, Ferrier, etc. s'étaient beaucoup exercé sur cette matière intéressante.

traverses, une couple de pieux à quelques pieds l'un de l'autre, en forme de chevalet, et d'une longueur proportionnée à la hauteur de la rivière. Après avoir aiguisé un peu cette charpente par le bout inférieur, on la descendait dans l'eau avec une machine: puis on l'enfonçait suffisamment dans la vase, à coups de hie, pour l'ancrer, non à-plomb, mais faiblement inclinée en regard de deux autres pieux penchés eux-mêmes dans le sens opposé. A une quinzaine de pieds plus loin, on établissait de la même façon quatre autres pilots: et ainsi de suite, selon la largeur du courant. Le tout était couronné dans sa longueur par des poutres d'assemblage, sur lesquelles on étendait fixement des planches, des claies, ou des fascines, qui formaient la couverture du pont. Enfin, chaque pieu, dans sa partie supérieure, était armé de quelques perches saillant en dehors en forme d'estacade, afin d'arrêter soit les brûlots, soit les tronçons d'arbres, soit toute autre chose que l'ennemi aurait pu lâcher pour endommager l'ouvrage. — Dans les approches, ces braves faisaient arme de tout; d'arcs, de frondes, d'arbalètes, en un mot, de tout ce qui pouvait atteindre de loin. La pique, la massue, le braquemart, étaient la dernière ressource, quand on en était venu à se joindre corps à corps. Alors la mêlée était terrible: et comme ceux d'un même canton combattaient à côté de leurs parents et de leurs amis, aucun n'aurait osé commettre une lâcheté en présence de témoins aussi redoutables. — Leur infanterie légère, avec ses armes de jet, était pour les escarmouches: et leurs piétons, pesamment

armés, étaient destinés à frapper de près. Les premiers tenaient ordinairement le front de la phalange, prêts à s'en détacher au moindre signal, pour se répandre en tirailleurs dans la campagne: les autres, soutenus, comme nous l'avons dit, par la cavalerie, étaient toujours disposés en la façon la plus avantageuse que la conjoncture la demandait. Chacun de ces Tirailleurs, ou Mirmillons, comme les Romains nommaient les leurs, avait surtout pour règle de se garder de l'assaut des *Rétiaires*; autre espèce d'enfans perdus que l'ennemi leur opposait, et qui portaient, caché sous leur écu, un rets ou filet dont ils tâchaient de coiffer brusquement la tête de leur antagoniste: car une fois enlacé de la sorte, celui-ci n'avait guère d'espérance de salut que dans le prompt secours de ses camarades. — A l'exemple des Lacédémoniens, quand leurs Généraux avaient eu le temps de se concerter, et qu'ils voulaient s'entre écrire de façon que leurs lettres ne pussent être lues par qui que ce fût, en cas d'interception, ils se servaient de chiffres ou de signes arbitraires, mais convenus entr'eux. Ils usaient aussi d'une sorte de scytale, ou bâton exactement de même longueur et grosseur que celui dont ils avaient fait leur correspondant dépositaire; et sur lequel ils tortillaient, sans laisser aucun vide, des languettes de papier, où ils écrivaient tout ce qu'ils avaient à mander: le frère-d'armes, pour déchiffrer cette singulière missive, n'avait d'autre embarras que de la rouler exactement à son tour sur sa propre scytale; et alors les lignes se raccordaient à ne pouvoir s'y méprendre.

Enfin, ils avaient la ressource d'employer quelque encre de sympathie, ou quelque alphabet étranger à celui du pays, mais connu de l'individu avec lequel ils étaient en rapport; comme nous voyons que César lui-même (de Bell. Gall., l. 5, n. 48), en usa envers Quintus Cicéron, frère de l'Orateur, à qui il écrivit en caractères Grecs, afin que sa dépêche ne fût pas entendue des Barbares, dans le cas qu'elle leur fût tombée entre les mains. — Leurs signes militaires vocaux ne nous sont pas connus; soit ceux dont ils se servaient la nuit dans les camps, pour distinguer les gens de leur parti; soit ceux qu'ils employaient pour s'animer au combat: mais on sait qu'ils variaient fréquemment leurs cris, de peur que leur uniformité n'apprît à l'ennemi les mouvemens qu'on se disposait à effectuer. — Leurs instrumens de musique pour la guerre, étaient une espèce de cornet-à-bouquin ou trompette recourbée, la cymbale, la flûte, le clairon, le fifre, une sorte de lyre, le cistre, et le tambourin. — Dans les marches, chaque soldat portait quelquefois ses provisions pour plusieurs jours; ce qui diminuait d'autant l'embarras qu'entraîne trop souvent la foule des vivandiers. — Avant la bataille, on élevait à la vue de toute l'armée une épée ou une lance teinte de sang. Ce prélude terrible était la principale exhortation au carnage. — Après l'action, les cantiques, les honneurs, les distinctions, le butin, tout était pour les braves: le lâche au contraire devenait un objet de mépris et de risée. Malheur surtout à quiconque avait abandonné dans la mêlée son bouclier! il encourait par ce seul fait

la peine d'une infamie éternelle : on le bannissait des sociétés, on lui interdisait l'accès des assemblées civiles et religieuses ; on le condamnait même à faire le reste de sa vie l'ouvrage des femmes. — Lorsqu'ils succombaient, c'était la coutume de faire enterrer leurs armes avec eux. Leurs funérailles duraient plusieurs jours ; et c'était pour leurs parents un temps de félicitation et de joie. — Aussitôt que la paix était faite, ils remettaient leurs étendards à leurs prêtres, qui les conservaient en des lieux couverts proche de leurs sanctuaires. — Leurs murailles d'enceinte n'étaient autre chose qu'une haute terrasse, remparée par des assises alternatives de poutres et de grosses pierres liées intérieurement par d'autres pièces d'assemblage ; et qui présentaient au parement l'aspect d'un échiquier. Des tours de même goût et de même matière flanquaient, à distance de trait, cette construction bizarre ; qu'au témoignage du conquérant historien, l. 7, n. 13, il était aussi difficile de renverser avec des machines de guerre, que de l'incendier, la charpente résistant aussi ferme à l'action du bélier, que la pierre à celle du feu. Enfin, un parapet et des mochicoulis établis sur le tout, servaient à la fois à garantir les assiégés des flèches de l'ennemi, et à verser sur les assiégeants de la poix fondue, de l'eau bouillante, de l'huile enflammée, ou toute autre matière combustible. — Leurs navires, d'après Jules César encore, l. 3, n. 13, étaient très-différents des liburnes ou galères romaines. C'étaient de forts vaisseaux faits de bois de chêne ; et à fond plat, tant pour tirer moins d'eau,

que pour souffrir plus aisément l'échouage. Les proues et les pouppes en étaient très-élevées, afin d'opposer plus de résistance au choc des vagues et aux coups de l'ennemi; et ornées de représentations d'animaux réels ou imaginaires d'où ces navires tiraient leurs noms (118). Ils allaient à rames et à voiles: et ces voiles étaient faites de grandes peaux tannées, pour

---

Dieux Pataiques des Païens, etc.

(118) Ces représentations, purement profanes dans le principe chez nos ancêtres, et faites seulement pour servir d'enseignes à leurs vaisseaux, furent constamment divinisées chez ceux des autres peuples qui en décorèrent eux-mêmes leurs navires. — Les Phéniciens en particulier appelèrent Dieux Patœques ou Pataiques, ces espèces de pygmées, de marmousets, et d'autres figures plus ou moins ignobles, qu'ils regardaient comme les patrons et les titulaires de leurs bâtimens. Et qui sait si ce n'est point de ce terme, qu'ont tiré leur dénomination nos pataches; sorte de petits vaisseaux de guerre d'un usage très-ancien sur la Méditerranée, que les Phéniciens fréquentaient plus que toutes les autres mers? Cette conjecture étymologique nous satisferait autant que bien d'autres, si nous ne nous souvenions de cette parole de Saint-Augustin (Princip. Dialect., c. 6), « que l'origine des mots est » comme l'interprétation des songes, que chacun arrange à sa » fantaisie; ou comme les nuages, dans lesquels l'un voit des » chariots, un autre des chevaux, un troisième des hommes: » *ut somniorum interpretatio, ità verborum origo pro cujùsque* » *ingenio prædicatur* ». — Pour ce qui est des Grecs; l'on convient assez généralement aujourd'hui, que leur *Belier de Phryxus*, leur *Pégase de Bellérophon*, etc., n'étaient autre chose que ceux de leurs vaisseaux qui portaient, soit à l'avant, soit à l'arrière, ces figures: et l'Ecriture-Sainte elle-même (Act. des Ap., ch. 28, v. 11), nous est garant que le navire d'Alexandrie sur lequel Saint-Paul passa de Malte à Syracuse, avait pour protecteurs *Castor* et *Pollux*. — (Voyez l'Encyclopédie, art. *Parasemum*; les Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 1, p. 50; l'Histoire de la même Acad., t. 4, p. 60, 61.)

mieux résister aux tempêtes que des tissus de chanvre. Enfin, de bonnes chaînes de fer servaient, en guise de câbles, à en attacher les ancres. Dès que le signal d'hostilité était aperçu, chacun de ces bâtimens s'avançait en bon ordre; et le vainqueur de nos pères a lui-même admiré combien ils étaient ingénieux à réparer sur-le-champ leurs pertes. — Les principales occupations des simples citoyens, lorsqu'ils n'étaient pas sous les drapeaux, étaient la culture de leurs petites possessions; la pratique de quelque art mécanique; le commerce entr'eux et avec l'étranger (119), surtout avec les Iles Cassitérides, Hespérides, ou Sorlingues (120), d'où ils tiraient spécialement

Etendue du commerce armoricain.

(119) Ce commerce, d'après M. de Cambry (Mon. Celt., p. 32), s'étendait dans la Baltique, l'Espagne, l'Italie, la côte d'Afrique, la Méditerranée, et la Grande-Bretagne. — Ce [illegible] pays spécialement a été appelé par Strabon, le Grand-[illegible] des Vénètes (*Albion, emporium Venetorum*). Ils y portaient du sel, de la vaisselle de terre, du fer, et toutes sortes d'autres marchandises; et en rapportaient des peaux, de la laine, et quantité d'autres articles, qu'ils versaient ensuite sur le continent. Diodore atteste entr'autres choses, qu'il ne leur fallait que trente jours pour réexporter leur étain jusqu'à Narbonne, où Hérodote dit que les Grecs venaient l'acheter de la seconde main. — (Voyez Ortelius; Lycée Armoricain, t. 8, p. 436, etc.)

Iles Sorlingues, à la pointe de la Cornouaille anglaise.

(120) Ces îles, qu'on nomme encore Iles-Scilly, sont au nombre de 145 dont cinq seulement habitées. — Anney, qui ne l'est pas, a été considérablement échancrée par la mer; comme l'attestent les fondations de plusieurs édifices qui s'y laissent encore voir, lors du reflux. On y remarque en outre quelques monuments druïdiques, d'une majesté sauvage et analogue à la gravité mélancolique de l'histoire des siècles reculés. — « On trouvait alors dans ces îles anglaises, dit M. Melot (Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 25,

d'excellent étain, et de ces mâtins de la grande espèce que les Anglais d'aujourd'hui nomment *masty-dog*, *band-dog*, ou *bull-dog* (121); en un mot, la chasse des bêtes fauves, qu'ils tuaient adroitement avec des flèches trempées dans le suc d'une herbe que Pline, l. 27, c. 11, appelle *limœum*, et qu'on croit être l'*herba terræ* des Piémontais. Ce dernier exercice avait particulièrement pour les Nobles beaucoup d'attrait; et ils y réussissaient d'autant mieux, qu'alors le pays contenait incompa-

---

» p. 60), des mines d'étain presque partout ». Aujourd'hui » même, ajoute M. de Buffon (t. 11, p. 344), ces mines sont » encore très-abondantes, et comme accumulées les unes près des » autres ». Cependant M. Depping (Descript. de l'Angl., t. 5, p. 93), assure qu'on n'y en voit plus aujourd'hui la moindre trace: contradiction désolante pour qui voudrait voir régner entre les bons auteurs une constante et parfaite uniformité. — Les naturels du pays, qui réglaient dans le commencement la valeur de ce métal sur le peu de peine qu'il leur coûtait à exploiter, le donnaient presque pour rien, de même que leurs esclaves. — On en fouillait aussi dès-lors dans la Cornouaille, le Devon-Shire, les Orcades, et autres lieux de l'Angleterre: et jusqu'à-présent cette marchandise a soutenu sa première réputation.

Dogues anglais. (121) Cet animal, dont le masque est noir, jouflu, et ridé sur les lèvres, a la tête extrêmement grosse. Il a été renommé de tout temps pour la chasse et la défense. Nos ancêtres l'employaient même à la guerre (Picot, Hist. des Gaul., t. 2, p. 327); et s'il faut en croire Olaüs-Magnus (Hist. Gent. Septentr., l. 17, c. 7). Henri VIII, Roi d'Angleterre, en joignit encore 400 aux 4000 hommes qu'il envoya à Charles-Quint contre la France: mais ni ces singuliers auxiliaires, ni ceux qui les menaient, ne se montrèrent en cette occasion des champions bien redoutables. — Voyez dans notre Mémoire précité, p. 51, ce que nous avons dit plus amplement des dogues anglais qui servaient jadis à la garde du port de Saint-Malo.

rablement plus de forêts (122) que de terrain cultivé. Les animaux percés avec ces sortes de flèches, avaient la chair plus tendre; mais il fallait avoir soin de

---

(122) Aujourd'hui encore, l'on ne compte pas en Bretagne moins de 164 mille 700 journaux sous forêts, selon M. Ogée; ou 152 mille 717, suivant M. de Kerdanet (Lyc. Arm., t. 8 p. 338); et seulement 150 mille en futaie et taillis d'agrément. — Le Roi, à l'époque de 1789, possédait 32 de ces forêts et bois, contenant ensemble environ 37 mille 500 arpents : le prince de Condé, 10; formant un total de 14,800 arpents, ou à-peu-près : et le duc de Rohan 5, qui occupaient un espace de 15,600 arpents en tout. Le reste était la propriété de divers particuliers. — Les communes où elles sont situées en entier ou en partie, sont, selon l'ordre alphabétique :

Forêts de la Bretagne en général.— Arbres et animaux qu'elles renferment.

Abbaret.	Forêt de l'Arche.
Allaire.	Id. . de Rieux.
Allineuc.	Id. . de Lorges.
Ancenis.	Id. . de son nom.
Baud.	Id. . de Camors.
Bazouges-du-Désert.	Id. . de Glaine.
Bazouges-sous-Hédé.	Id. . du Tanoir.
Bérien.	Id. . de Mainguen, et du Huelgoat.
Berné.	Id. . de Pont-Callec.
Blain.	Id. . de la Groulaye.
Brains (Loire-Inf.).	Id. . de Brains et de Boulassiers.
Brasparts.	Id. . de Guilliers.
Broons-sur-Vilaine.	Id. . du Prince.
Camors.	Id. . de son nom.
Carentoir.	Id. . de la Bourdonnaye.
Carnoët.	Id. . de Fréau ou de Carnoët.
Carquefou.	Id. . de Puzarles ou de la Magdeleine.
Chauvé.	Id. . de Pornic.

retrancher promptement la partie où la plaie avait été faite, afin que le venin n'eût pas le temps de corrompre la proie toute entière. — Les Armoricains

---

Chelun	Forêt	de la Guerche.
Chémeré	Id.	de Princé.
Chévré en la Bouëxière	Id.	du Prince.
Cléguérec	Id.	de Quénecan.
Clohar-Carnoët	Id.	de Carnoët.
Coësmes	Id.	du Theil.
Collorec	Id.	de Coat-Bien.
Derval	Id.	de Domnèche.
Dinault	Id.	de Rolsac et de Rosarnou.
Dingé	Id.	de Tanoir.
Duault	Id.	de son nom.
Ercé-en-Lamé	Id.	de Teillé.
Forges	Id.	de La Guerche.
Geneston	Id.	de la Huctière.
Glenac	Id.	la Forêt-Neuve.
Gourin	Id.	de Connevaux.
Grand-Champ. (Morb.)	Id.	de Lanvaux.
Guémené	Id.	de Gravial.
Juigné	Id.	de son nom.
La Forêt	Id.	de Talamon.
La Guerche	Id.	de son nom.
Landéan	Id.	de Fougères.
Landebia	Id.	de la Hunaudaye.
Landivisiau	Id.	de Coetmeur.
Lanfains	Id.	de Lorges.
Lanhelen	Id.	du Tronchet.
Le Bignon	Id.	de Touffou.
Le Cellier	Id.	de son nom.
Le Faou	Id.	de Grammont ou du Faou.
Le Gavre	Id.	de son nom.
Le Gourai	Id.	de Bosquen.
Le Lou-du-Lac	Id.	de Montauban.

louaient excessivement ces qualités guerrières qui font triompher l'orgueil des chefs et gémir les peuples: et chacun d'eux, pour le maintien de la tran-

---

Le Pertre.	Forêt de son nom.
Le Pont Saint-Martin. . . .	La Basse-Forêt et Meilleraye.
Les Fougerais.	La Forêt-Neuve.
Le Theil.	Id. . de son nom.
Le Vieux-Bourg de Quintin.	Id. . de Quenellec.
Liffré.	Id. . de Rennes, ou de Liffré.
Lignol.	Id. . de Cravial.
Locronan.	Id. . au Duc.
Loperzec.	Id. . de Cranieu.
Lothéa.	Id. . de Carnoët.
Loudéac.	Id. . de son nom.
Machecoul.	Id. . de son nom.
Martigné-fer-chaud. . . .	Forêt-Neuve, et d'Araise.
Meilleraye.	Id. . de Vioreau.
Mézières.	Id. . de Haute-Sève.
Missillac.	Id. . de la Bretêche.
Mohon.	Id. . de la Nouée.
Moisdon.	La Forêt-Pavée.
Molac.	Id. . de son nom.
Montebert.	Id. . de la Gravelle.
Motref.	Id. . de Conveaux.
Noyal-Pontivy.	Id. . de Branguily.
Paimpont.	Voyez ci-dessous.
Péret.	Id. . de Quénecan.
Plaintel.	Id. . de Lorges.
Plédeliac.	Id. . de la Hunaudaye.
Pléné-Jugon.	Id. . de la Moussaye et de Bosquen.
Pleven.	Id. . de la Hunaudaye.
Quemeneven.	Id. . au Duc.
Quimerch.	Id. . de Grammont et du Faou.
Quintenic.	Id. . de la Hunaudaye.

quillité publique, était tenu, sous de rigoureuses peines, de répondre au hus ou huée soit de bouche, soit avec le cornet, fait d'ordre du magistrat,

---

Rannée.	Id.	de la Guerche.
Riaillé.	Id.	d'Ancenis.
Rieux.	Id.	de son nom.
Ruffigné.	Id.	de Teillé
Saffré.	Id.	de son nom.
Saint-Aignan.	La Forêt-Basse.	
Saint-Brevin.	Id.	de la Guerche.
Saint-Gonneri.	Id.	de Branguily.
Saint-Helen.	Id.	de Coëtquen.
Saint-Launeuc.	Id.	de la Hardouinaye.
Saint-Mars de la Jaille.	Id.	de son nom.
Saint-Méen.	Id.	de son nom.
Sainte-Opportune.	Id.	de la Guerche.
Saint-Solemn.	Id.	de Coëtquen.
Saint-Sulpice-des-Landes.	Id.	de St-Mars de la Jaille.
St-Sulpice près l'Abbaye.	Id.	de Rennes, ou de Saint-Sulpice.
Scaër.	Id.	de Coaloch.
Silfiac.	Id.	de Cavern, Quenequen, et Poulan cre.
Thorigné.	Id.	de Rennes.
Touvois.	Id.	de son nom.
Trans.	Id.	de Ville-Cartier.
Trégomar.	Id.	de la Hunaudaye.
Tréhorenteuc.	Id.	de Paimpont.
Tréogat.	Id.	de Conneveaux.
Villepot.	Id.	d'Araise.
Uzel.	Id.	de Lorges.

Et plusieurs autres déjà citées, ou qui le seront ailleurs. — La loi du 25 mars 1817 avait réservé sur les bois de l'Etat en général la quantité nécessaire pour former un revenu net de 4 millions, destiné à doter les établissemens ecclésiastiques : mais cette loi fut

à l'effet de courir avec les gens du guet sur les malfaiteurs, jusqu'à ce que les perturbateurs de la paix fussent arrêtés. — Leurs femmes, presque sans

abrogée par celle du 25 mars 1831, qui autorisa le ministre des finances à aliéner cette partie des forêts nationales, pour tourner à la diminution de la dette flottante.

Les principaux arbres, arbrisseaux, et sous-arbrisseaux qui composent les forêts de la Bretagne, sont le chêne, le hêtre, le châtaignier, l'ormeau, le tremble, le frêne, le pin, l'érable, le sycomore, et autres géants de la création (Voyez ci-devant, p. 109); le bouleau, la charmille, la bourdaine, le coudrier, le houx, le jan ou ajonc, etc. — L'orme et le frêne sont les plus précieux pour le charronnage; le chêne, pour la menuiserie, les bâtimens, et les constructions navales; le hêtre, pour les outils d'agriculture, les sabots, et les divers ustensiles de ménage; le pin, le sapin, le peuplier noir, et l'ypréau, pour la marine. — Ces différentes essences ou espèces se divisent en outre en haute-futaie, demi-futaie, et taillis. Les premières comprennent les bois qui datent au moins d'un siècle; les secondes, ceux qui excèdent 60 ans; et les troisièmes, ceux de l'âge de 30 ans et au-dessous. — Les taillis de chêne en bon fonds, croissent en hauteur d'environ un pied chaque année, jusqu'à 60 ans, lorsque le terrain leur est propre: après cet âge ils s'élèvent très-peu; mais ils grossissent pendant long-temps d'environ 6 lignes chaque année. Enfin, leur prix dépend de la plus ou moins grande consommation qu'on en fait; des difficultés que présente leur exploitation; et de leur venue plus ou moins avantageuse. — Le terme fixé par la loi pour laisser subsister les futaies, est de 120 ans. Les demi-futaies doivent être abattues lorsqu'elles dépérissent; et les taillis, d'après l'usage auquel on les destine, au bout de 25 ou 30 ans au plus.

Les divers animaux qui habitent plusieurs des forêts que nous avons dites, sont le cerf; le plus noble des gibiers, et l'objet d'une guerre aussi savante qu'active: la biche sa femelle, si habile à former l'imprudente jeunesse de son faon, et à le garantir de l'attrait d'une curiosité qui pourrait lui devenir funeste: les grands et petits

aucune exception, étaient fort attachées à leurs maris: mais en retour, ceux-ci montraient beaucoup d'égards pour elles; et tandis qu'en d'autres pays on regardait

---

chevreuils, modèles de l'amour filial, conjugal, et fraternel: le daim, dont la peau est si estimée pour faire des gants et des culottes; et à qui la solitude et la liberté tiennent lieu de tout: le sanglier, ou porc des bois (*); dont la hure surtout est un mor-

(*) Cet animal sauvage, souche primitive du cochon domestique, est très-funeste aux terres voisines des forêts ou des grands parcs, par les dégâts qu'il y fait: mais du reste on a peu de chose à en craindre, si on ne le provoque pas. — Le loup, plus vorace, et essentiellement carnassier, est ennemi né de tout bétail; et attaque l'homme même, s'il se croit le plus fort, ou s'il est affamé: c'est le seul de nos grands quadrupèdes vraiment dangereux. Le moyen des battues et des grandes chasses, pour sa destruction, est dispendieux, d'une exécution difficile et embarrassante; et manque presque toujours son but, par les ruses et la finesse de ce détestable pillard, qui, forcé à une transmigration momentanée, ne tarde guère à revenir, tout aussi altéré de carnage qu'auparavant. Les piéges mécaniques, les fosses, les trappes, sont plus communément mis en usage pour s'en défaire: mais comme ces moyens ne sont pas sans péril pour les hommes, qui peuvent en devenir les victimes par hasard ou imprudence; en voici deux meilleurs, dont la facilité, le succès, et le peu de dépense, sont palpables... Le premier consiste à lier en croix avec du crin, de cette manière X, deux aiguilles rendues pointues chacune par leurs deux bouts. L'on rapproche ensuite l'une vers l'autre deux de ces pointes, en serrant et forçant le crin qui les rend écartées; et on les enfonce, ainsi resserrées, dans un morceau de charogne de médiocre grosseur. On sème plusieurs de ces morceaux dans les endroits fréquentés par les loups: leur gloutonnerie les leur fait avaler presqu'entiers; et la digestion qui s'opère dans leur estomac, dégage les aiguilles, qui reprennent leur position en X, dans laquelle le crin tend à les assujettir; et qui piquant les intestins de l'animal, causent sa mort... Le

ces intéressantes compagnes de nos misères comme des êtres sans âme, doués de la légèreté du colibri et

---

ceau recherché; et qui ne connaissant ni crèche, ni étable, ni magasins, vit incomparablement plus heureux dans ses habitudes sauvages, que ceux de l'espèce domestique auxquels l'homme vend si chèrement le couvert et la nourriture: le loup, ce terrible ennemi des troupeaux, qui vient quelquefois répandre l'alarme jusque dans nos villages; et à qui vous ôteriez plutôt la vie que l'amour de l'indépendance, parce que Dieu n'a placé en lui aucun de ces ressorts que l'éducation peut mettre en œuvre: le renard, cet autre matois si redoutable aux basses-cours; et qui, malgré la chasse continuelle qu'on lui fait, les piéges qu'on lui tend,

second expédient, proposé par M. l'abbé Rozier (Dict. d'Agric.), consiste à prendre un vieux chien, chèvre, ou mouton, morts, ou tués exprès. On fait dans les parties charnues de l'animal, telles que le rable, les cuisses, les épaules, quinze ou vingt trous assez profonds, avec un couteau. Dans chacun de ces trous, on introduit une demi-once de noix-vomique fraîchement pulvérisée; et pour plus de sûreté, on recoud l'orifice du trou. L'animal ainsi préparé, est attaché par les quatre pattes réunies, avec un osier, et non avec des cordes, qui conservent trop long-temps l'odeur de l'homme (odeur que le loup sait très-bien démêler, et dont il se défie); et enfoui dans le fumier, tant pour achever de faire perdre cette odeur, que pour commencer la putréfaction, et le mettre en état de charogne. Trois jours pendant l'hiver, un pendant l'été, sont communément le temps nécessaire à cette préparation. Cette carvanne est ensuite traînée avec un même lien; et suspendue par les pattes à une branche d'arbre assez haute pour que le loup soit obligé d'attaquer les parties empoisonnées. Si l'on prépare cet appât pendant l'hiver, où la nourriture est plus rare et les loups plus affamés, l'effet n'en sera que plus prompt et plus sûr. Il serait bon au surplus de préférer un chien à tout autre animal, parce qu'on a remarqué que les chiens ne mangent point leur espèce; et que par-là le piége ne présente aucun danger de méprise, ni de changement de destination.

de l'inconstance du papillon, eux ne rougissaient pas d'en prendre conseil au besoin. — Leurs voitures les

---

manque moins souvent du nécessaire, que les misérables esclaves dont nous nous sommes faits les pourvoyeurs : en un mot, le blaireau ou taisson, la martre, le putois, la fouine, l'écureuil, la bélette, le lièvre, le lapin, l'hermine, le hérisson, le rat, le mulot, la musaraigne (**), et autres vermines tant innocentes que nuisibles.

On y trouve aussi, entr'autres reptiles dégoûtants, ou même dangereux, la salamandre, le scorpion, la vipère commune, grisâtre et tachetée de noir ; la vipère rouge, dont la morsure passe pour être plus pernicieuse encore, et qui offre à l'œil l'apparence du cuivre de rosette ; la couleuvre à collier, qui devient familière, et qui lance avec une rapidité presque effrayante sa langue molle et fourchue que le peuple prend pour un dard ; la couleuvre verte et jaune, qui se plaît particulièrement dans l'eau, et à laquelle ses taches sombres, sa tête aplatie et triangulaire, ont fait donner par les paysans le nom d'aspic d'eau ; l'aspic véritable, le crapaud, le lézard vert, le sourd, l'orvet, anvoie, ou serpent aveugle, le plus innocent des reptiles, mais que le vulgaire croit en être le plus à craindre ; le staphylin ou ancelèse, sorte de grillot long et noir, dont la queue empoisonne plus qu'elle ne pique les bœufs, et les fait mourir ; le bupreste, qui passe pour aussi malfaisant ; et une multitude d'autres êtres hideux, que notre ignorance serait tentée de rayer du sublime tableau de la création.

Enfin, l'on y trouvait autrefois l'ours : mais l'humeur anti-sociale de ce quadrupède mal-léché, l'a fait se retirer depuis jusque dans les Alpes et les Pyrénées.

(**) Cette sorte de petite souris, qu'on nomme encore mygale et muset, passe pour avoir la morsure dangereuse, surtout à l'égard des chevaux : mais l'ouverture de sa gueule est trop étroite, pour qu'elle puisse les mordre. Les enflures qui arrivent au bétail, ne viennent vraisemblablement que d'une cause interne.

plus ordinaires étaient des espèces de bennes ou de chariots à quatre roues, qu'ils nommaient *petor-rit*,

---

Origine du nom de Porhoët.

La plus vaste des forêts de l'ancienne Armorique, séparait cette contrée en deux parties; l'une septentrionale, et l'autre méridionale. — Elle commençait près de notre Montfort actuel; et continuait jusque vers Quintin et Corlay: de façon que les forêts particulières que nous appelons maintenant de Coulon, de Paimpont ou de Brécilien, de Saint-Méen, de Cotelun, de la Nouée, de Branguily, de Loudéac, et de Lorges, n'en sont plus que de faibles démembremens. — Delà le nom celtique de *Pou-tre-coët*, (en latin *Pagus trans-sylvam*, et en français *pays d'outre les bois*), qu'a conservé très-long-temps cette partie méridionale du ci-devant diocèse d'Aleth ou de Saint-Malo dont se composait l'archidiaconné de Porhoët, par une contraction adoucie de l'antique *Pou-tre-coët*; parce qu'en effet toute cette partie-là était située, relativement à la ville épiscopale ci-dessus, au-delà du barrage, ou dans le barrage même de cette ancienne forêt.

Forêt de Paimpont en particulier.— Secte d'Eon de l'Etoile.— Saints de Concoret.

Le bois de Brécilien, que nous venons de mentionner, devint en particulier, dans les 12me, 13me, et 14me siècles, fort célèbre chez nos romanciers, sous les noms harmonieux de forêt de Bréchiliant ou Broceliande, des Aventures, et des Armantes. — Il passa surtout pour avoir été le principal théâtre des opérations magiques de l'enchanteur Merlin et de Viviane sa mie, dont on assurait qu'il renfermait les merveilleux tombeaux. — Mais ce qui lui a donné le plus de renom, ce sont les orgies réelles et sabattiques que le fameux Eon ou Eudon de l'Etoile, et ses sectateurs, y firent durant plusieurs années, vers l'an 1138, proche la fontaine de Baranton, aujourd'hui de Concoret; et dont nous est resté jusqu'à-présent le sobriquet trivial de sorciers de Concoret, donné aux habitans de cette paroisse, car le ridicule ne meurt point en France.

Cet Eon, homme singulier à tous égards, était une espèce d'imbécile fanatique, rare par son extravagance. — Il était né de parens nobles, les uns disent à Concoret même, les autres en une

d'excellent étain, et de ces mâtins de la grande espèce que les Anglais d'aujourd'hui nomment *masty-dog*, *band-dog*, ou *bull-dog* (121) ; en un mot, la chasse des bêtes fauves, qu'ils tuaient adroitement avec des flèches trempées dans le suc d'une herbe que Pline, l. 27, c. 11, appelle *limœum*, et qu'on croit être l'*herba terræ* des Piémontais. Ce dernier exercice avait particulièrement pour les Nobles beaucoup d'attrait ; et ils y réussissaient d'autant mieux, qu'alors le pays contenait incompa-

---

» p. 60), des mines d'étain presque partout ». Aujourd'hui » même, ajoute M. de Buffon (t. 11, p. 344), ces mines sont » encore très-abondantes, et comme accumulées les unes près des » autres ». Cependant M. Depping (Descript. de l'Angl., t. 5, p. 93), assure qu'on n'y en voit plus aujourd'hui la moindre trace : contradiction désolante pour qui voudrait voir régner entre les bons auteurs une constante et parfaite uniformité. — Les naturels du pays, qui réglaient dans le commencement la valeur de ce métal sur le peu de peine qu'il leur coûtait à exploiter, le donnaient presque pour rien, de même que leurs esclaves. — On en fouillait aussi dès-lors dans la Cornouaille, le Devon-Shire, les Orcades, et autres lieux de l'Angleterre : et jusqu'à-présent cette marchandise a soutenu sa première réputation.

Dogues anglais. (121) Cet animal, dont le masque est noir, joufiu, et ridé sur les lèvres, a la tête extrêmement grosse. Il a été renommé de tout temps pour la chasse et la défense. Nos ancêtres l'employaient même à la guerre (Picot, Hist. des Gaul., t. 2, p. 327) ; et s'il faut en croire Olaüs-Magnus (Hist. Gent. Septentr., l. 17, c. 7). Henri VIII, Roi d'Angleterre, en joignit encore 400 aux 4000 hommes qu'il envoya à Charles-Quint contre la France : mais ni ces singuliers auxiliaires, ni ceux qui les menaient, ne se montrèrent en cette occasion des champions bien redoutables. — Voyez dans notre Mémoire précité, p. 51, ce que nous avons dit plus amplement des dogues anglais qui servaient jadis à la garde du port de Saint-Malo.

rablement plus de forêts (122) que de terrain cultivé. Les animaux percés avec ces sortes de flèches, avaient la chair plus tendre; mais il fallait avoir soin de

---

(122) Aujourd'hui encore, l'on ne compte pas en Bretagne moins de 164 mille 700 journaux sous forêts, selon M. Ogée; ou 152 mille 717, suivant M. de Kerdanet (Lyc. Arm., t. 8 p. 338); et seulement 150 mille en futaie et taillis d'agrément.—Le Roi, à l'époque de 1789, possédait 32 de ces forêts et bois, contenant ensemble environ 37 mille 500 arpents: le prince de Condé, 10; formant un total de 14,800 arpents, ou à-peu-près: et le duc de Rohan 5, qui occupaient un espace de 15,600 arpents en tout. Le reste était la propriété de divers particuliers.—Les communes où elles sont situées en entier ou en partie, sont, selon l'ordre alphabétique:

Forêts de la Breta en général. Arbres et animau qu'elles renfermen

Abbaret.	Forêt de l'Arche.
Allaire.	Id. . de Rieux.
Allineuc.	Id. . de Lorges.
Ancenis.	Id. . de son nom.
Baud.	Id. . de Camors.
Bazouges-du-Désert.	Id. . de Glaine.
Bazouges-sous-Hédé.	Id. . du Tanoir.
Bérien.	Id. . de Mainguen, et du Huelgoat.
Berné.	Id. . de Pont-Callec.
Blain.	Id. . de la Groulaye.
Brains (Loire-Inf.).	Id. . de Brains et de Boulassiers.
Brasparts.	Id. . de Guilliers.
Broons-sur-Vilaine.	Id. . du Prince.
Camors.	Id. . de son nom.
Carentoir.	Id. . de la Bourdonnaye.
Carnoët.	Id. . de Fréau ou de Carnoët.
Carquefou.	Id. . de Puzarles ou de la Magdeleine.
Chauvé.	Id. . de Pornic.

retrancher promptement la partie où la plaie avait été faite, afin que le venin n'eût pas le temps de corrompre la proie toute entière. — Les Armoricains

---

Chelun.	Forêt de la Guerche.	
Chémeré.	Id.	de Princé.
Chévré en la Bouëxière. . .	Id.	du Prince.
Cléguérec.	Id.	de Quénecan.
Clohar-Carnoët.	Id.	de Carnoët.
Coësmes.	Id.	du Theil.
Collorec.	Id.	de Coat-Bien.
Derval.	Id.	de Domnèche.
Dinault.	Id.	de Rolsac et de Rosarnou.
Dingé.	Id.	de Tanoir.
Duault.	Id.	de son nom.
Ercé-en-Lamé.	Id.	de Teillé.
Forges.	Id.	de La Guerche.
Geneston.	Id.	de la Huctière.
Glenac.	Id.	la Forêt-Neuve.
Gourin.	Id.	de Connevaux.
Grand-Champ. (Morb.). .	Id.	de Lanvaux.
Guémené.	Id.	de Gravial.
Juigné.	Id.	de son nom.
La Forêt.	Id.	de Talamon.
La Guerche.	Id.	de son nom.
Landéan.	Id.	de Fougères.
Landebia.	Id.	de la Hunaudaye.
Landivisiau.	Id.	de Coetmeur.
Lanfains.	Id.	de Lorges.
Lanhelen.	Id.	du Tronchet.
Le Bignon.	Id.	de Touffou.
Le Cellier.	Id.	de son nom.
Le Faou.	Id.	de Grammont ou du Faou.
Le Gavre.	Id.	de son nom.
Le Gourai.	Id.	de Bosquen.
Le Lou-du-Lac.	Id.	de Montauban.

louaient excessivement ces qualités guerrières qui font triompher l'orgueil des chefs et gémir les peuples: et chacun d'eux, pour le maintien de la tran-

Le Pertre	Forêt	de son nom.
Le Pont Saint-Martin	La Basse-Forêt et Meilleraye.	
Les Fougerais	La Forêt-Neuve.	
Le Theil	Id.	de son nom.
Le Vieux-Bourg de Quintin	Id.	de Quenellec.
Liffré	Id.	de Rennes, ou de Liffré.
Lignol	Id.	de Cravial.
Locronan	Id.	au Duc.
Loperzec	Id.	de Cranieu.
Lothéa	Id.	de Carnoët.
Loudéac	Id.	de son nom.
Machecoul	Id.	de son nom.
Martigné-fer-chaud	Forêt-Neuve, et d'Araise.	
Meilleraye	Id.	de Vioreau.
Mézières	Id.	de Haute-Sève.
Missillac	Id.	de la Bretêche.
Mohon	Id.	de la Nouée.
Moisdon	La Forêt-Pavée.	
Molac	Id.	de son nom.
Montebert	Id.	de la Gravelle.
Motref	Id.	de Conveaux.
Noyal-Pontivy	Id.	de Branguily.
Paimpont	Voyez ci-dessous.	
Péret	Id.	de Quénecan.
Plaintel	Id.	de Lorges.
Plédeliac	Id.	de la Hunaudaye.
Pléné-Jugon	Id.	de la Moussaye et de Bosquen.
Pleven	Id.	de la Hunaudaye.
Quemeneven	Id.	au Duc.
Quimerch	Id.	de Grammont et du Faou.
Quintenic	Id.	de la Hunaudaye.

quillité publique, était tenu, sous de rigoureuses peines, de répondre au hus ou huée soit de bouche, soit avec le cornet, fait d'ordre du magistrat,

---

Rannée.	Id.	de la Guerche.
Riaillé.	Id.	d'Ancenis.
Rieux.	Id.	de son nom.
Ruffigné.	Id.	de Teillé
Saffré.	Id.	de son nom.
Saint-Aignan.	La Forêt-Basse.	
Saint-Brevin.	Id.	de la Guerche.
Saint-Gonneri.	Id.	de Branguily.
Saint-Helen.	Id.	de Coëtquen.
Saint-Launeuc.	Id.	de la Hardouinaye.
Saint-Mars de la Jaille.	Id.	de son nom.
Saint-Méen.	Id.	de son nom.
Sainte-Opportune.	Id.	de la Guerche.
Saint-Solemn.	Id.	de Coëtquen.
Saint-Sulpice-des-Landes.	Id.	de St-Mars de la Jaille.
St-Sulpice près l'Abbaye.	Id.	de Rennes, ou de Saint-Sulpice.
Scaër.	Id.	de Coaloch.
Silfiac.	Id.	de Cavern, Quenequen, et Poulan cre.
Thorigné.	Id.	de Rennes.
Touvois.	Id.	de son nom.
Trans.	Id.	de Ville-Cartier.
Trégomar.	Id.	de la Hunaudaye.
Tréhorenteuc.	Id.	de Paimpont.
Tréogat.	Id.	de Conneveaux.
Villepot.	Id.	d'Araise.
Uzel.	Id.	de Lorges.

Et plusieurs autres déjà citées, ou qui le seront ailleurs. — La loi du 25 mars 1817 avait réservé sur les bois de l'Etat en général la quantité nécessaire pour former un revenu net de 4 millions, destiné à doter les établissemens ecclésiastiques : mais cette loi fut

à l'effet de courir avec les gens du guet sur les malfaiteurs, jusqu'à ce que les perturbateurs de la paix fussent arrêtés. — Leurs femmes, presque sans

---

abrogée par celle du 25 mars 1831, qui autorisa le ministre des finances à aliéner cette partie des forêts nationales, pour tourner à la diminution de la dette flottante.

Les principaux arbres, arbrisseaux, et sous-arbrisseaux qui composent les forêts de la Bretagne, sont le chêne, le hêtre, le châtaignier, l'ormeau, le tremble, le frêne, le pin, l'érable, le sycomore, et autres géants de la création (Voyez ci-devant, p. 109) ; le bouleau, la charmille, la bourdaine, le coudrier, le houx, le jan ou ajonc, etc. — L'orme et le frêne sont les plus précieux pour le charronnage ; le chêne, pour la menuiserie, les bâtimens, et les constructions navales ; le hêtre, pour les outils d'agriculture, les sabots, et les divers ustensiles de ménage ; le pin, le sapin, le peuplier noir, et l'ypréau, pour la marine. — Ces différentes essences ou espèces se divisent en outre en haute-futaie, demi-futaie, et taillis. Les premières comprennent les bois qui datent au moins d'un siècle ; les secondes, ceux qui excèdent 60 ans ; et les troisièmes, ceux de l'âge de 30 ans et au-dessous. — Les taillis de chêne en bon fonds, croissent en hauteur d'environ un pied chaque année, jusqu'à 60 ans, lorsque le terrain leur est propre : après cet âge ils s'élèvent très-peu ; mais ils grossissent pendant long-temps d'environ 6 lignes chaque année. Enfin, leur prix dépend de la plus ou moins grande consommation qu'on en fait ; des difficultés que présente leur exploitation ; et de leur venue plus ou moins avantageuse. — Le terme fixé par la loi pour laisser subsister les futaies, est de 120 ans. Les demi-futaies doivent être abattues lorsqu'elles dépérissent ; et les taillis, d'après l'usage auquel on les destine, au bout de 25 ou 30 ans au plus.

Les divers animaux qui habitent plusieurs des forêts que nous avons dites, sont le cerf ; le plus noble des gibiers, et l'objet d'une guerre aussi savante qu'active : la biche sa femelle, si habile à former l'imprudente jeunesse de son faon, et à le garantir de l'attrait d'une curiosité qui pourrait lui devenir funeste : les grands et petits

aucune exception, étaient fort attachées à leurs maris : mais en retour, ceux-ci montraient beaucoup d'égards pour elles ; et tandis qu'en d'autres pays on regardait

---

chevreuils, modèles de l'amour filial, conjugal, et fraternel : le daim, dont la peau est si estimée pour faire des gants et des culottes ; et à qui la solitude et la liberté tiennent lieu de tout : le sanglier, ou porc des bois (*) ; dont la hure surtout est un mor-

(*) Cet animal sauvage, souche primitive du cochon domestique, est très-funeste aux terres voisines des forêts ou des grands parcs, par les dégâts qu'il y fait : mais du reste on a peu de chose à en craindre, si on ne le provoque pas. — Le loup, plus vorace, et essentiellement carnassier, est ennemi né de tout bétail ; et attaque l'homme même, s'il se croit le plus fort, ou s'il est affamé : c'est le seul de nos grands quadrupèdes vraiment dangereux. Le moyen des battues et des grandes chasses, pour sa destruction, est dispendieux, d'une exécution difficile et embarrassante ; et manque presque toujours son but, par les ruses et la finesse de ce détestable pillard, qui, forcé à une transmigration momentanée, ne tarde guère à revenir, tout aussi altéré de carnage qu'auparavant. Les piéges mécaniques, les fosses, les trappes, sont plus communément mis en usage pour s'en défaire : mais comme ces moyens ne sont pas sans péril pour les hommes, qui peuvent en devenir les victimes par hasard ou imprudence ; en voici deux meilleurs, dont la facilité, le succès, et le peu de dépense, sont palpables... Le premier consiste à lier en croix avec du crin, de cette manière X, deux aiguilles rendues pointues chacune par leurs deux bouts. L'on rapproche ensuite l'une vers l'autre deux de ces pointes, en serrant et forçant le crin qui les rend écartées ; et on les enfonce, ainsi resserrées, dans un morceau de charogne de médiocre grosseur. On sème plusieurs de ces morceaux dans les endroits fréquentés par les loups : leur gloutonnerie les leur fait avaler presqu'entiers ; et la digestion qui s'opère dans leur estomac, dégage les aiguilles, qui reprennent leur position en X, dans laquelle le crin tend à les assujettir ; et qui piquant les intestins de l'animal, causent sa mort... Le

ces intéressantes compagnes de nos misères comme des êtres sans ame, doués de la légèreté du colibri et

---

ceau recherché; et qui ne connaissant ni crèche, ni étable, ni magasins, vit incomparablement plus heureux dans ses habitudes sauvages, que ceux de l'espèce domestique auxquels l'homme vend si chèrement le couvert et la nourriture: le loup, ce terrible ennemi des troupeaux, qui vient quelquefois répandre l'alarme jusque dans nos villages; et à qui vous ôteriez plutôt la vie que l'amour de l'indépendance, parce que Dieu n'a placé en lui aucun de ces ressorts que l'éducation peut mettre en œuvre: le renard, cet autre matois si redoutable aux basses-cours; et qui, malgré la chasse continuelle qu'on lui fait, les piéges qu'on lui tend,

second expédient, proposé par M. l'abbé Rozier (Dict. d'Agric.), consiste à prendre un vieux chien, chèvre, ou mouton, morts, ou tués exprès. On fait dans les parties charnues de l'animal, telles que le rable, les cuisses, les épaules, quinze ou vingt trous assez profonds, avec un couteau. Dans chacun de ces trous, on introduit une demi-once de noix-vomique fraîchement pulvérisée; et pour plus de sûreté, on recoud l'orifice du trou. L'animal ainsi préparé, est attaché par les quatre pattes réunies, avec un osier, et non avec des cordes, qui conservent trop long-temps l'odeur de l'homme (odeur que le loup sait très-bien démêler, et dont il se défie); et enfoui dans le fumier, tant pour achever de faire perdre cette odeur, que pour commencer la putréfaction, et le mettre en état de charogne. Trois jours pendant l'hiver, un pendant l'été, sont communément le temps nécessaire à cette préparation. Cette carvanne est ensuite traînée avec un même lien; et suspendue par les pattes à une branche d'arbre assez haute pour que le loup soit obligé d'attaquer les parties empoisonnées. Si l'on prépare cet appât pendant l'hiver, où la nourriture est plus rare et les loups plus affamés, l'effet n'en sera que plus prompt et plus sûr. Il serait bon au surplus de préférer un chien à tout autre animal, parce qu'on a remarqué que les chiens ne mangent point leur espèce; et que par-là le piége ne présente aucun danger de méprise, ni de changement de destination.

de l'inconstance du papillon, eux ne rougissaient pas d'en pren[illegible]conseil au besoin. — Leurs voitures les

---

manque moins souvent du nécessaire, que les misérables esclaves dont nous nous sommes faits les pourvoyeurs : en un mot, le blaireau ou taisson, la martre, le putois, la fouine, l'écureuil, la bélette, le lièvre, le lapin, l'hermine, le hérisson, le rat, le mulot, la musaraigne (**), et autres vermines tant innocentes que nuisibles.

On y trouve aussi, entr'autres reptiles dégoûtants, ou même dangereux, la salamandre, le scorpion, la vipère commune, grisâtre et tachetée de noir ; la vipère rouge, dont la morsure passe pour être plus pernicieuse encore, et qui offre à l'œil l'apparence du cuivre de rosette ; la couleuvre à collier, qui devient familière, et qui lance avec une rapidité presque effrayante sa langue molle et fourchue que le peuple prend pour un dard ; la couleuvre verte et jaune, qui se plaît particulièrement dans l'eau, et à laquelle ses taches sombres, sa tête aplatie et triangulaire, ont fait donner par les paysans le nom d'aspic d'eau ; l'aspic véritable, le crapaud, le lézard vert, le sourd, l'orvet, anvoie, ou serpent aveugle, le plus innocent des reptiles, mais que le vulgaire croit en être le plus à craindre ; le staphylin ou ancelèse, sorte de grillot long et noir, dont la queue empoisonne plus qu'elle ne pique les bœufs, et les fait mourir ; le bupreste, qui passe pour aussi malfaisant ; et une multitude d'autres êtres hideux, que notre ignorance serait tentée de rayer du sublime tableau de la création.

Enfin, l'on y trouvait autrefois l'ours : mais l'humeur antisociale de ce quadrupède mal-léché, l'a fait se retirer depuis jusque dans les Alpes et les Pyrénées.

(**) Cette sorte de petite souris, qu'on nomme encore mygale et muset, passe pour avoir la morsure dangereuse, surtout à l'égard des chevaux : mais l'ouverture de sa gueule est trop étroite, pour qu'elle puisse les mordre. Les enflures qui arrivent au bétail, ne viennent vraisemblablement que d'une cause interne.

plus ordinaires étaient des espèces de bennes ou de chariots à quatre roues, qu'ils nommaient *petor-rit*,

---

La plus vaste des forêts de l'ancienne Armorique, séparait cette contrée en deux parties; l'une septentrionale, et l'autre méridionale. — Elle commençait près de notre Montfort actuel; et continuait jusque vers Quintin et Corlay: de façon que les forêts particulières que nous appelons maintenant de Coulon, de Paimpont ou de Brécilien, de Saint-Méen, de Cotelun, de la Nouée, de Branguily, de Loudéac, et de Lorges, n'en sont plus que de faibles démembremens. — Delà le nom celtique de *Pou-tre-coët*, (en latin *Pagus trans-sylvam*, et en français *pays d'outre les bois*), qu'a conservé très-long-temps cette partie méridionale du ci-devant diocèse d'Aleth ou de Saint-Malo dont se composait l'archidiaconné de Porhoët, par une contraction adoucie de l'antique *Pou-tre-coët*; parce qu'en effet toute cette partie-là était située, relativement à la ville épiscopale ci-dessus, au-delà du barrage, ou dans le barrage même de cette ancienne forêt. Origine du nom de Porhoët.

Le bois de Brécilien, que nous venons de mentionner, devint en particulier, dans les 12me, 13me, et 14me siècles, fort célèbre chez nos romanciers, sous les noms harmonieux de forêt de Bréchiliant ou Broceliande, des Aventures, et des Armantes. — Il passa surtout pour avoir été le principal théâtre des opérations magiques de l'enchanteur Merlin et de Viviane sa mie, dont on assurait qu'il renfermait les merveilleux tombeaux. — Mais ce qui lui a donné le plus de renom, ce sont les orgies réelles et sabattiques que le fameux Eon ou Eudon de l'Etoile, et ses sectateurs, y firent durant plusieurs années, vers l'an 1138, proche la fontaine de Baranton, aujourd'hui de Concoret; et dont nous est resté jusqu'à-présent le sobriquet trivial de sorciers de Concoret, donné aux habitans de cette paroisse, car le ridicule ne meurt point en France. Forêt de Paimpont en particulier. — Secte d'Eon de l'Etoile. — Saints de Concoret.

Cet Eon, homme singulier à tous égards, était une espèce d'imbécile fanatique, rare par son extravagance. — Il était né de parens nobles, les uns disent à Concoret même, les autres en une

ou *petor-rot.* Le *red* (en latin *rheda*), était chez eux un char léger et rapide. — Leurs miroirs arti-

---

autre partie de cette forêt, en tirant vers Loudéac. — Après avoir vécu quelque temps dans le monde, il lui prit fantaisie de se retirer en un ermitage, où sa pauvre tête acheva de se déranger. — Un jour qu'il assistait à l'office divin, il entendit chanter cette conclusion du premier des exorcismes que l'Église emploie dans la bénédiction de l'eau : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos, et sæculum per ignem,* (par celui qui doit venir juger les vivants et les morts, et ce siècle par le feu). — Ces paroles frappèrent si vivement son imagination déjà faible, qu'il se persuada que c'était lui qui était ce juge souverain ; trompé surtout par la consonnance du latin *eum*, qu'on prononçait alors *eon.* — Dans cette belle pensée, il fit tant de folies, qu'on le surnomma Eon de l'Etoile : et comme un sot trouve toujours un plus sot qui l'écoute, notre insensé eut bientôt à sa suite un grand nombre de vauriens. — Il paraissait toujours avec beaucoup d'éclat au milieu d'eux, afin de leur inspirer une haute idée de sa puissance : et il avait donné à ses principaux favoris des noms d'anges et de substances spirituelles, pour les rendre plus respectables à la populace. L'un s'appelait la Sagesse, l'autre le Jugement, un autre la Domination, un quatrième la Science, etc. — On l'accusa d'être magicien, et de donner des festins dont les viandes empoisonnées aliénaient l'esprit de ceux qui en mangeaient : mais ce n'était sûrement point là son plus grand crime ; et il est à croire que toute sa magie ne consistait que dans l'imbécillité de ses partisans, et dans la profusion qu'il leur faisait de sa fortune. — S'il n'eût été répréhensible que de ce côté-là, il n'aurait fallu que les petites maisons pour le corriger : mais malheureusement il ne s'en tenait pas à ces pauvretés. Il courait les campagnes à la tête de sa troupe ; rançonnait les châteaux et les Nobles ; pillait avec fureur les églises et les monastères ; s'appropriait en un mot tout ce qu'il trouvait à sa convenance. C'était là un moyen de s'attirer des disciples, bien plus efficace que la magie ; car cette licence effrénée est du goût de tous les méchans. — Conan III, duc de Bretagne, fut obligé d'envoyer des forces contre ces scélérats ; et il

ficiels étaient de cuivre, d'étain, de fer bruni, d'argent même, ou un composé de ces divers mé-

---

en fit arrêter une partie. D'autres tombèrent au pouvoir de différens Seigneurs, qui en firent bonne justice. L'archevêque de Rheims lui-même eut le bonheur de se saisir en particulier de la personne d'Eon, qui s'était approché de son diocèse; et le présenta en 1148 au Concile qui se tenait en sa ville épiscopale, au mois de mars, contre Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers. Albéric, évêque d'Ostie, et légat du Saint-Siége, qui parlait en cette assemblée pour le pape Eugène III, se chargea d'interroger l'écervelé; et commença par lui demander qui il était. « Je suis, » répondit fièrement Eon, celui qui doit juger les vivants et les » morts, et ce siècle par le feu. » On souhaita de savoir ce que signifiait la forme d'un bâton prétendu mystérieux sur lequel il s'appuyait, et qui était terminé en haut par une fourche. « Cette » fourche, reprit gravement le fanatique, est le symbole d'une » profonde vérité: car, tandis que ses deux branches ainsi élevées » regardent le Ciel, vous devez reconnaître que, des trois parties » du monde, Dieu en possède deux, et me cède la troisième; au » lieu que, si je tourne ces deux branches vers la terre, nos for» tunes changent, Dieu n'ayant plus alors pour lui que la troi» sième partie, et m'abandonnant la souveraineté des deux » autres. » — Il n'y avait pas là de quoi engager les Théologiens du Concile dans une discussion fort sérieuse: aussi rit-on beaucoup des inepties de ce Maître de l'univers; et on alla même jusqu'à ne le pas croire assez libre, pour lui imputer à la rigueur les vols et les sacriléges qu'il avait commis. On se contenta en conséquence de prier le Régent du Royaume de le faire renfermer en une étroite prison, où ce misérable mourut quelque temps après. La tour où il fut mis, dit Fréron, dans son Année Littéraire, 1756, t. 7, p. 299, était une de celles du palais archiépiscopal: elle n'a été détruite qu'à la fin de l'avant-dernier siècle; et elle avait jusque-là conservé le nom de Tour d'Eon. — Quant aux disciples de cet hérésiarque, qu'on avait abandonnés au bras séculier; plusieurs aimèrent mieux souffrir diverses tortures, que de renoncer à leurs chimères. Celui surtout qui se nommait

taux. — Au lieu d'horloges telles que nous les connaissons, ils n'avaient, durant le jour, pour régler

---

le Jugement, et qui n'était pas moins chargé de crimes que pourvu d'audace, se montra si inexcusable dans ses fureurs, qu'on fut obligé pour l'exemple, de le livrer au feu. Il y fut bientôt consumé, malgré l'espérance qu'il avait conçue d'une délivrance éclatante et miraculeuse : et peu-à-peu tout le reste de cette secte extravagante se dissipa.

Le 29 mai 1260, Guillaume de Lohéac accorda à Nicolas de Flac, évêque de Saint-Malo, et à ses successeurs à perpétuité, pour leur manoir épiscopal de Saint-Malo de Beignon, l'usage de chauffage et de maisonnage dans la forêt de Paimpont. — L'évêque, en vertu de ce droit, avait la faculté de commettre, à son choix, un homme pour désigner aux charpentiers les pièces à abattre; et ce *montreux*, lors de l'enlèvement, était tenu seulement « de souffler dans ung cornichet que l'on peust ouir d'aul» tant loing que l'on peust hucher », afin d'avertir les forestiers de venir voir, s'ils le jugeaient à propos, que tout se passait sans fraude. — Cet usage fut d'abord plenier dans toute la forêt : mais dès l'an 1464, il n'avait déjà plus lieu que dans les endroits appelés Coulon et Trémelin ; et par sentence du 1er septembre 1634, il fut réduit à 110 charretées seulement de bois à feu par année, et à 6 charretées de merrain pris dans le canton de Trégouët, proche Beignon. — Divers autres arrangemens furent encore faits depuis : et enfin, les 23 et 25 mai 1759, MM. de Farcy et d'Andigné accordèrent à M. Fogasses de la Bastie, évêque de Saint-Malo, qu'à l'avenir ils lui feraient délivrer sans frais, et à ses successeurs, par chacun an, outre 50 cordes de bois toutes bûchées et dressées, 8 charretées de bois d'œuvre formant ensemble 200 pieds cubes bien équarris ; ce qui fut confirmé par arrêt du 20 novembre suivant.

Lorsque, le 19 mai 1653, cette forêt fut vendue par Henri de la Trimouille, pour la somme de 220 mille livres, aux deux familles ci-dessus, elle valait au moins un million, parce qu'elle était alors toute en grand bois, et qu'elle n'avait pas moins de 12 à 15 lieues de circuit. — C'est encore aujourd'hui la plus

leurs occupations, que le cours du soleil, qu'ils mesuraient par approximation, ou par les lignes du

---

vaste de toute la province : elle contient 23 mille arpens en futaie, et surtout en taillis.

Elle est située en partie dans le département d'Ille-et-Vilaine ; et en partie dans celui du Morbihan. — Tout son sol est formé d'une roche dominante, composée de grains fins de quartz, unis par un ciment argileux coloré en violet foncé, contenant beaucoup d'empreintes vermiculées, aplaties, et contournées légèrement : ce qui se continue jusqu'à Montfort. — On trouve dans son intérieur de grandes plaines peu fertiles, de nombreux étangs, et divers établissemens d'industrie. — Entre les différens arbustes qui y croissent en abondance, on remarque l'airelle, myrtile, ou raisin des bois, dit lucet en Bretagne, et mauret ou moret en Basse-Normandie : c'est le *vaccinum* des Latins. Son fruit est de la grosseur d'une baie de génièvre, et de couleur noirâtre ou violette. C'est un mets friand pour les enfans, et pour les coqs de bruyère ; et d'une douceur mêlée d'acidité. Les cabaretiers se servent du suc de ce fruit pour rougir leurs vins blancs : mais cette fabrication n'est pas bonne, quoique cependant moins dangereuse que bien d'autres. On s'en sert aussi pour teindre les toiles, le linge, et le papier, en bleu, ou plutôt en violet. En un mot, on forme de ce suc épaissi un bol astringent propre pour la dyssenterie, et pour toutes sortes de flux de ventre. — A l'extrémité de cette forêt, sont des forges de fer, renommées pour la bonté de la matière qu'on y élabore, et qui datent de l'an 1633. Elles sont aujourd'hui d'après le nouveau système anglais ; et ont, outre deux hauts-fourneaux, trois affineries, un tour pour tourner et forer les métaux, une grande fonderie, etc. On en a tiré longtemps tout le fer nécessaire à l'arsenal de Brest, et à nos constructions maritimes : mais néanmoins on a toujours préféré à ce fer indigène, et on lui préfère encore, celui de Suède, plus doux, plus ferme, plus ductible, plus durable, et plus capable de résister aux efforts des tempêtes. On y travaille le minerai exploité dans les environs. — Les étangs de ces forges et de la ci-devant Abbaye, sont la principale source de la petite rivière d'Aph ou

cadran (123); et pendant la nuit, que des clepsydres (124), c'est-à-dire des horloges d'eau et de sable,

---

Apht, qui se jette dans l'Oust près de Glénac : et dans le seul village de Canet, ou de la Cannée, on blanchit chaque année pour plus d'un million tant de toiles que de fils.

M. Mahé (Essai sur le Morb., p. 427), et M. Poignand, (Ant. Hist., p. 89), en parlant de la fameuse *Fontaine de Baranton* précitée, rapportent à l'inutilité aujourd'hui bien constatée de ses eaux pour la guérison des malades, l'origine du dicton encore usité de notre temps pour qualifier un homme nul ; « il est » comme les saints de Concoret, il ne date de rien » : mais ces deux auteurs ont été mal instruits. — Ce dicton provient d'une visite pastorale que M. Desmarets, évêque de Saint-Malo, eut occasion de faire en l'église de cette paroisse. Comme ce prélat achevait d'examiner les statues qui étaient aux autels, il en aperçut quelques autres qu'un méchant sculpteur du lieu avait obtenu de ranger en file au bas du temple, pour en trouver marchands... « Et ceux-là, demanda le Pontife, en voyant cette armée de saints ? »... « Oh ! pour ceux-là, Monseigneur, répondit le curé embarrassé, ils ne datent de rien ! »... Cette ingénuité fit beaucoup rire l'évêque, et ne tarda pas à se répandre dans tous les alentours.

Epoque de l'invention de la Gnomonique.

(123) On ignore l'époque précise où cette théorie des ombres qu'on appelle *Gnomonique*, fut connue des Celtes : mais on sait qu'ils en eurent la pratique de bonne heure. — Dès l'an 742 avant J.-C. elle était en usage chez les Hébreux ; comme il paraît par le miracle qu'opéra Isaïe sur le cadran d'Achaz (4 Reg., c. 20, v. 21 ; et Isaïe, c. 38, v. 8.) — Cent quatre-vingt-dix-sept ans plus tard, c'est-à-dire, l'an 545 avant l'ère chrétienne, elle fut introduite à Lacédémone par Anaximandre de Milet ; ou, selon d'autres, par Anaximènes, son disciple (Pline, l. 2, c. 76.) — Enfin, elle ne passa à Rome que du temps de Lucius-Papirius-Cursor (Pline, l. 7, c. 60), qui y établit un cadran solaire dans le parvis du temple de Quirinus, l'an 293 avant N.-S. — (Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 1, p. 409, et t. 5, p. 197.)

Id. de celle des Clepsydres.

(124) Comme les Romains, malgré la ressource qu'ils avaient déjà des cadrans solaires, selon que nous venons de le dire,

des bougies de veille, et d'autres garde-temps dont les divisions marquaient les heures. — Le décollement, chez eux, était un privilége réservé à la noblesse; de même qu'encore aujourd'hui, dans le royaume de Siam, on fait aux Princes la faveur de ne les assommer qu'avec des bois précieux et odoriférants: triste effet de la vanité humaine, qui a réglé jusqu'aux genres de supplice; comme s'il devait importer beaucoup au malheureux qui va mourir, d'expirer par le glaive, le cordon, ou le sandal! — Pour ce qui regarde l'usage des lettres et de l'écriture; il leur était absolument interdit, par principe de religion, dans toutes les choses concernant l'exposition ou l'interprétation des dogmes de cette religion même: mais tout le monde convient qu'il leur était loisible d'y avoir recours dans toutes leurs autres relations, soit publiques, soit privées, telles que les rôles des troupes (de Bell. Gall., l. 6, n. 14), les traités, les con-

---

continuaient d'ignorer l'heure qu'il était, toutes les fois que le ciel était couvert, ou qu'il faisait nuit; Scipion-Nasica, vers l'an 160 avant notre ère, apprit à ses compatriotes le moyen, déjà connu depuis long-temps dans la Grèce et dans les Gaules, de se passer du soleil, à l'aide de certaines horloges d'eau, appelées clepsydres d'un mot qui signifie dérober l'eau, parce que cet élément y coulait si délicatement, que son mouvement paraissait nul à la vue: et comme on raffine bientôt sur tout, quand les premières difficultés sont levées, un nommé Ctésibius, fils d'un barbier d'Alexandrie, ne tarda pas beaucoup à trouver le secret d'ajuster à ces ingénieuses machines des rouages et des timbres; ce qui en fit des horloges sonnantes propres au jour et à la nuit, mais incomparablement inférieures à celles à balancier et à pendule qu'on a imaginées depuis.

trats, les affaires de commerce, etc. Ce sur quoi l'on n'a pu jusqu'ici s'accorder, c'est de savoir de quels signes représentatifs de la parole ils se servaient pour exprimer les termes de leur langage maternel. Plusieurs anciens et plusieurs modernes, prenant trop à la rigueur quelques phrases de César (125), ont avancé que tous les Gaulois sans exception écrivaient en caractères Grecs; comme la plupart des peuples de l'Europe, chacun dans la langue de son pays, se servent maintenant des caractères latins; ou comme les Maronites écrivent l'Arabe avec des caractères Syriaques. D'autres au contraire, à l'avis desquels nous nous rangeons volontiers, tout en convenant que les Celtes voisins de Marseille (126), où les Phocéens avaient

(125) Voyez les Commentaires de ce grand guerrier (l. 1, n. 19 et 29; l. 5, n. 48; l. 6, n. 14): l'Histoire Romaine de Rollin (t. 12, p. 246): d'Argentré (p. 10, 11, 12): Pelloutier (t. 2, p. 266): Puffendorf (Introd. à l'Hist., etc., t. 1, p. 4): l'Encyclopédie (Art. Gaulois): du Fau (Hist. de la Gaul., p. 162): Hist. de l'Acad. des Inscr. (t. 3, p. 486): Goguet (de l'Orig. des Lois, t. 4, p. 66): de la Rue (Disc. sur l'Orig. des Lang. Celt. et Fr., p. 11): Sabbatier (Mœurs et Cout. des Anc. Peuples, t. 1, p. 243, et t. 2, p. 85): le père Lempereur (Dissert. Hist. sur div. sujets d'Antiq., p. 45), etc.

Courte notice sur la ville de Marseille.

(126) C'est l'opinion la mieux fondée, que cette ville célèbre doit son origine à des marchands de Phocée en Ionie, dans l'Asie-Mineure, qui y étaient allés pour leur commerce. — Elle fut toujours croissant en grandeur; et il s'y forma avec le temps l'une des trois plus fameuses Académies du monde alors connu; ce qui la fit surnommer l'Athènes des Gaules. — On y parlait trois langues, le Grec, le Latin, et le Gaulois: et c'est la raison pour laquelle Varron appela dans la suite ses habitans Trilingues,

établi une colonie vers l'an 600 avant J.-C., et peut-être même les Helvétiens, pouvaient en effet user indifféremment de l'alphabet Pélasgique ou du leur propre, soutiennent très-fortement que les habitans de nos contrées n'employèrent constamment que l'alphabet qui leur était particulier, jusqu'à l'époque où ils passèrent sous le joug de Rome. Mais quelle était la forme des caractères de cet alphabet Celtique? c'est un article sur lequel il nous semblerait bien téméraire de prononcer; « car c'est merveille, dit » d'Argentré (Hist. de Bret., p. 10), que cette » nation soit si esteinte par le temps, qu'il ne se » puisse trouver par tout le monde une seule ligne » d'écriture de cette langue (127), dont on puisse

---

Triglottes. — (Acad. des Inscr., Hist., t. 3, p. 487; et Mém., t. 7, p. 109).

Alphabet prétendu celtique.

(127) Le père Mabillon, dans son *Museum Italicum*, t. 2, p. 14, prétend néanmoins qu'il existe dans la capitale du Monde Chrétien un monument de cette ancienne écriture gauloise : c'est l'épitaphe du martyr Gordien, qui souffrit la mort en cette ville pour J.-C., l'an 362, sous Julien l'Apostat. Cette inscription sépulcrale, dit-il, est en langue latine, et porte: *hic Gordianus, Galliæ nuncius, jugulatus pro fide, cum familiâ totâ, quiescunt in pace. Theophila ancilla fecit*; (ici reposent en paix Gordien, courrier ou messager de la Gaule, égorgé pour la foi, et toute sa famille. Théophile leur servante, leur a fait ériger ce tombeau): mais s'il faut s'en tenir à la copie figurée que nous en a donnée de son côté Dom Cellier (Hist. Litt. de la Fr., t. 1, p. 16), les caractères qu'on y a employés, ne sont au vrai que des lettres grecques fort rudes et fort grossières. — M. de Cambry, ce nous semble, n'a pas mieux rencontré (Mon. Celt, p. 116 et 125), en voulant nous faire prendre pour lettres vulgaires des premiers Gaulois, celles des anciens Scaldes ou poëtes du Nord, lesquelles

» faire comparaison à autre ». A défaut de mieux, on peut consulter sur notre seconde planche les diverses figures que nous en avons données, d'après le père Grégoire de Rostrenen, Dom le Pelletier, Thévenard, et quelques autres; en se souvenant toutefois que ces tableaux ont paru fort suspects aux auteurs de la Nouvelle-Diplomatique, bons juges en cette matière. — Les Armoricains aimaient singulièrement à danser au son d'une musette champêtre, ou haut-bois, qu'ils appelaient *binyou* ou *biniou* (128). C'était chez eux, comme encore aujourd'hui en Basse-Bretagne, une véritable passion. — Ils étaient, selon que nous l'avons déjà raconté, inaccessibles à la peur devant l'ennemi: mais ils appréhendaient extrêmement de faire rencontre,

---

appartenaient à la langue primitive des Goths et autres peuples du Septentrion. Celles-ci, qu'on appelle communément *runes* ou *runiques*, n'étaient originairement qu'au nombre de 16; et il n'est pas rare d'en trouver d'empreintes en forme de bâtons, tant sur quelques médailles qu'on conserve dans les cabinets, que sur certains rochers de ces pays glacés. (Voyez l'Encyclopédie, art. Runiques; le Dictionnaire de Trévoux, au même mot; et les Mémoires de l'Acad. des Inscr., t. 41, p. 72).

Biniou ou Bénigueux; ce que c'est.

(128) Cet instrument de symphonie villageoise, que nous nommons encore cornemuse, et le peuple lourre ou veze, est composé de nos jours d'un sac de cuir qu'on serre sous le bras pour en jouer, d'un porte-vent, d'un chalumeau à anche, et d'un bourdon. Les sons qu'on en tire, ne sont pas sans agrément dans le lointain: et leur effet sur la populace de la Basse-Bretagne est le même que celui du flageolet d'arlequin-voleur; dès que cette musique rustique se fait entendre, servantes et laquais quittent volontiers tout, pour se mettre en danse. — Le biniou s'allie en particulier admirablement bien à cette gaie chansonnette de

la nuit, du *Den-Bleiz* ou du *Barbaou,* ce fantôme imaginaire que nos nourrices ont nommé *Loup-Garou* (129), ou *Homme-Loup*, parce qu'elles supposent qu'il court le soir, couvert d'une peau de loup. — Ils ne redoutaient pas moins le *Qelerèn*, ou *An-Kelc'her*, feu

---

Plougasnou dans le Finistère, qui donnera à-la-fois une idée du langage, et de la poésie souvent très-fine, des bonnes gens de cette contrée.

Canomps amourons tet Janet,
Canomps amourons tet Jan.
Jan agar Janet,
Janet agar Jan:
Mes aboe me Jan demeet Janet,
Jan negar mui Janet,
Na Janet Jan.

Chantons les amours de Jeanne,
Chantons les amours de Jean.
Jean aimait Jeannette,
Jeannette aimait Jean:
Mais depuis que Jean est l'époux de Jeanne,
Jean n'aime plus Jeanne,
Ni Jeannette Jean.

(Voyage de Cambry dans le Finistère, t. 1, p. 181).

(129) Ce monstre est désigné de notre temps, en Basse-Bretagne, par le nom de *Bley-Garv*, ou *Bley-Garo* (loup âpre et cruel). C'est, disent les paysans, un homme dépouillé de sa forme naturelle, et métamorphosé en bête pour avoir été excommunié; et destiné à courir les chemins dans ses excursions nocturnes, jusqu'à ce qu'il soit délivré par un coup de couteau au milieu du front. — Les seuls loups-garoux réels, dit avec plus de bon-sens M. de Buffon (Quadrup., t. 2, p. 199), sont des loups qui s'accoutument à manger des cadavres humains, et qui ensuite attaquent les vivants. Leur nom équivaut à celui de loups dont il faut se garer, ou se garder. Loup-Garou.

nocturne et errant que nous avons appelé *Ardent* ou *Feu-Follet*, et qui n'est que le produit de quelques exhalaisons grasses, lorsqu'elles viennent à s'enflammer. (Voyez notre Mémoire précité, p. 99). — Ils craignaient encore excessivement les *Annaoûn* (130),

Croyance aux Revenants.

(130) La croyance de toutes les nations même les plus barbares, où nul individu n'a jamais appréhendé le retour de l'ame de son cheval ou de son chien, a toujous été que l'homme ne meurt pas tout entier; et qu'après la destruction de son corps, il continue de subsister par la meilleure partie de lui-même. Mais où cette ame séparée va-t-elle établir son domicile? et dans son nouveau séjour, ne lui reste-t-il plus aucun commerce avec le monde qu'elle a quitté? voilà deux points sur lesquels, dans tous les pays et tous les siècles, les sentiments ont constamment été peu uniformes. — Les Romains partageaient en deux classes très-différentes les ames de leurs défunts. Les Lares ou Pénates, selon eux, étaient les mânes ou esprits des gens de bien, que la mort n'empêchait pas de rester attachés aux familles qui leur avaient été chères: et leurs simulacres, placés auprès du foyer, étaient honorés d'un culte fort religieux. Les Larves ou Lémures, au contraire, étaient des spectres maudits, qui ayant encouru par leurs crimes la haine divine, cherchaient à s'en dédommager en troublant le repos de leurs anciens amis même. Ces dernières, croyaient-ils, toujours inquiètes et turbulentes, avaient leur retraite ordinaire dans quelques cavernes ou quelques maisons décriées, d'où elles faisaient, de nuit, de funestes excursions dans le voisinage. Au mois de mai, on leur faisait des fêtes appelées de leur nom Lémuries, durant lesquelles on fermait les temples; et où l'on évitait surtout de se marier, sous peine de mourir bientôt. — Les autres nations européennes avaient sur cet article d'autres idées qu'il serait hors de notre sujet de rapporter, (car la superstition est de tous les pays et de tous les temps): et pour ce qui est des peuples étrangers, on sait qu'encore aujourd'hui la pratique des Nègres du Congo en particulier, est de jeter par dessus leurs têtes des carcasses de poules, pour empê-

ou ames de quelques mauvais défunts qu'ils croyaient autorisées de Dieu à vaguer dans les ténèbres pour faire du ravage; et même un certain *Teüs* ou *Teuz*, nommé encore *Tasman*, *Mab-Divadez*, et *Bughel-Nos* ou *Buguel-Nos* (131), sorte de lutin incorporel, appelé

---

cher leurs revenants de faire le zumbi, c'est-à-dire de venir leur causer quelque inquiétude. (Abrégé de l'Hist. Gén. des Voy., t. 3, p. 348).

(131) La France moderne n'est pas encore elle-même guérie de l'appréhension de ce prétendu génie familier, dont la malice se borne d'ordinaire à faire quelques tours de page: et il n'y a guère de villages où, si on ne l'a vu ou entendu, l'on ne cite du moins quelque bête qu'il a prise en affection. Les chevaux surtout attaqués du plica, ou entortillement de crinière, sont indubitablement lutinés, c'est le mot; et l'avoine ne leur manque pas. Les ménestriers entr'autres, gens qui meurent rarement de soif, sont sujets à rencontrer par les chemins, ou sur des ponts, cet enfant de la nuit, spécialement entre minuit et deux heures: s'ils passent sans l'irriter, il ne leur fait aucun mal; mais s'ils l'insultent ou le frappent, il leur rend les coups avec usure, et les jette dans la rivière. Tantôt c'est sous la forme d'un mouton égaré qu'il se présente à eux, en semblant les inviter à le reporter au troupeau: mais s'ils s'en chargent, ils le trouvent si lourd, qu'ils sont bientôt obligés de le mettre bas; et alors le malin follet manifeste son contentement par des éclats de rire. Une autre fois, c'est sous la figure d'un grand cheval blanc qu'il leur apparaît, et leur offre sa croupe: s'ils profitent de cette obligeance, l'animal s'allonge de manière à en admettre sur son dos trois ou quatre; les mène ensuite plus fort et plus loin qu'ils ne voudraient; et termine par s'en décharger dans quelque ornière. — J'ai connu en particulier une bonne veuve, qui prétendait le plus sérieusement du monde l'avoir vu en 1779, en compagnie de quatre autres personnes, au pont du Vivier, sur le Guyoul, sous la forme d'une grande chèvre blanche. Comme ni elle, ni ses compagnons de route, ne lui dirent rien, la bête les laissa aussi

Croyan[ce] aux Lut[ins]

en latin *Dusius*; qui s'amusait, selon eux, à causer des frayeurs par des apparitions et des disparitions subites. — Mais le plus grand objet de terreur pour les Bonnes de ce temps-là, c'était le *Drwg*, *Drouc*, ou *Drouk*, (aujourd'hui le *Droug*, *Drac*, ou *Drau*); démon méchant et destructeur, qu'ils appelaient encore *Aezraòuant* ou *Diawl*, qui ne se réjouissait que dans le mal; et qui, tapi de préférence dans le fond des puits et des rivières, tâchait d'y attirer les femmes et les enfans, par l'aspect d'une bague ou d'un gobelet d'or qu'il faisait flotter sur l'eau. — Tous enfin, je ne sais par quel motif, avaient une grande horreur de la mort causée par le tonnerre, ou par la suffocation. — Dans le commerce, ils se servaient, pour les menues denrées, de petites monnaies de

tranquilles, et se contenta de passer à quelques pieds de distance; mais tous, fort effrayés, entrèrent précipitamment dans la chaumière voisine, où on les félicita d'en avoir été quittes à si bon compte, grâces à la prudence qu'ils avaient eue de n'en venir à aucune provocation. — Ce ciron du monde moral, si l'on peut l'appeler ainsi, porte encore chez nos campagnards le nom de Gobino ou Gobelin; et ceux de Peson, Foulon, ou Petit-Fouleur, parce qu'ils lui attribuent l'oppression que le cauchemar fait éprouver à ceux qui dorment sur le dos. — Pour débarrasser une maison de cet hôte incommode, disent les doctes de nos hameaux, le plus sûr moyen est de remplir de son, de sable, ou de mil, un vase quelconque, qu'on met en équilibre dans l'endroit où le Follet a coutume de passer. Il ne manque guère de renverser la jatte: et comme il n'a pas le temps, avant l'arrivée du jour, de ramasser grain à grain ce qu'il a dispersé maladroitement, il n'ose plus revenir, et le lieu est purgé.

cuivre informes et grossières (132), de certains morceaux de cuir estampés, et d'annelets de fer ajustés à un certain poids : [illegible] ordinairement ils traitaient ensemble par voie d'échange. Pour les gros paiemens, suivant quelques auteurs, (Voyez M. Abot-de-Bazinghen, Traité des Monn., t. 2, p. 58), ils employaient des pièces d'argent et d'or à-peu-près circulaires, ayant pour type soit un cheval courant sans bride, soit un sanglier ou un verrat, soit enfin, dans les derniers temps surtout de leur République, la tête seulement de quelqu'une de leurs Divinités, ou le nom de quelqu'une de leurs villes: mais c'est ici un fait qui, pour la qualité de la matière, n'est pas à l'abri d'être contesté par une critique exacte. — Chaque chef de famille commandait à la sienne avec autorité: et dans certains cas majeurs déterminés par les lois, le mari avait droit de vie et de mort sur ses esclaves, ainsi que sur son épouse, vis-à-vis de laquelle il était obligé, en se mariant, de faire entrer dans la communauté autant de biens qu'elle y en apportait elle-même, sous la condition que le tout, avec les fruits qui en proviendraient, appartiendraient au survivant. — Leur respect pour les auteurs de leurs jours allait, si j'ose le dire, jusqu'à

---

(132) Aux mois d'avril 1821 et juin 1825, dit le Lycée Armoricain, t. 8, p. 96, on trouva dans la commune de Saint-Denoual, et dans celle de Hénan-Bihen, entre Lamballe et le Cap-Fréhel, plus de 1500 de ces monnaies présumées Gauloises. Elles étaient de billon, d'un diamètre de 20 à 22 millimètres, et toutes sans légendes, inscriptions, ni caractères. — On en avait déjà, et l'on en a depuis découvert en plusieurs autres lieux. Monnaies G loises.

la minutie; et pour les défunts, jusqu'à la supersti-tion. On ne se contentait pas de mettre dans les funérailles du mort toute la magnificence possible; on jetait encore avec lui dans la tombe, ou dans le bûcher, quelques-uns des effets qu'on croyait lui avoir été les plus agréables: et si c'était un person-nage de marque, on élevait quelquefois sur son sépulcre un de ces *tertres tumulaires* (133) dont

Tertres Tumulaires.

(133) Ces mausolées, ou galgals-tombeaux, comme on les appelle encore, ne furent point particuliers aux Celtes: ils furent communs à toute l'antiquité, tant sacrée que profane; mais il paraît que chez les peuples étrangers ils étaient en général plus déshonorants que glorieux, et qu'on ne les élevait que sur les grands coupables qui avaient mérité d'être lapidés. C'est du moins ce qu'insinue la Sainte-Ecriture (Josué, ch. 7, v. 26; ch. 8, v. 29; 2 Reg., ch. 18, v. 17), en parlant d'Achan, du Roi de Hay, et d'Absalon: *Congregaverunt super eum acervum magnum lapidum, qui permanet usquè in præsentem diem; congesto super eum magno acervo lapidum, etc.; comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis.* C'est aussi ce que semble confirmer Virgile, dans l'épitaphe qu'il fit en sa jeunesse pour un brigand fameux:

Monte sub hoc lapidum, tegitur Balista sepultus;
Nocte dieque tuum carpe, Viator, iter.

Pour nous borner à ceux de notre Bretagne seulement; nous ne doutons guère que quelques-uns de nos tumulomanes n'aient pris plusieurs de ces buttes pour d'antiques sépultures, tandis qu'elles ne sont dans la réalité que de vieilles masses de moulins à vent, le résidu de la combustion d'herbes parasites ôtées des champs et des jardins, des monceaux enfin de vidanges de toute espèce où logent des mulots plutôt que des héros: mais nous doutons encore moins que le plus grand nombre de celles qu'on connaît, ne soient de véritables tombeaux; puisqu'en les fouil-

nous avons parlé en la note 40. — Chez eux, les lois de l'honneur ne permettaient pas à un homme d'en attaquer un autre, sans l'avoir auparavant averti de se tenir sur la défensive: mais celui-ci ne pouvait guère aussi, sans se déshonorer, refuser le cartel; de façon que leurs différends ne se vidaient que trop souvent à la pointe de l'épée. — Lorsque quelqu'un était cité en justice pour fait d'injures personnelles ou d'intérêts pécuniaires (Pelloutier, t. 2, p. 324), et qu'il manquait de moyens ordinaires pour son entière justification, il lui était loisible de demander à se purger par les armes, ou par quel-

---

lant, on y a trouvé des ossemens humains mêlés avec du charbon et des cendres.

Les principales dont on fait la liste (car dans le seul département du Morbihan, sur 226 communes, on n'en a encore exploré que 74), existent à Limerzel, à Blain, à Plaudren, à Bourg-des-Comptes, à Hénansal, à Saint-Nolff, à Betz, à Ardeven, à Bieuzy, à Plouhinec, à Cadon, à Saint-Lery, dans l'Ile-aux-Moines et l'Ile-d'Ars, en celle de Saint-Michel proche le Port-Louis, à Arzon (*), à Bédée, à Créhen, à Plœmeur près Lorient, à Bignan,

(*) « Cette belle colline tumulaire, dit M. Mahé, p. 91, connue sous le nom de Butte de Tumiac, se découvre de très-loin, » et sert de mire aux navigateurs. Elle est composée de terre » mêlée de cailloux, et forme une masse conique. Sa circonférence, à sa base, est de 350 à 400 pas; et de son sommet à » cette circonférence, j'ai compté environ 100 pas. Du haut de » ce monticule, on jouit d'un coup-d'œil magnifique. — Le beau » Galgal qui est près du lieu nommé le Petit-Mont, ajoute-t-il, » n'est composé que de cailloux, sans mélange d'aucune autre » matière destinée à les unir. On le voit de fort loin, et il peut » avoir 30 pieds de haut. A son pied, sont un dolmen dont la » table a 13 pieds sur 12, et deux petits menhirs »

qu'autre de ces épreuves dont nous parlerons ci-dessous (note 134). Dans ce cas-là, c'était au juge d'admettre ou de rejeter ce moyen extraordinaire : et

---

à Bubri, à Plumelec, à Sainte-Marie de Pornic, à Tréhorenteuc, à Plougommelin, à Saint-Samson près la Chaise, à Monteneuf (**), etc.

Epreuves par le Duel, etc.

(134) Voici la manière dont se faisait dès-lors, ou dont se fit dans la suite la purgation par le duel.... L'accusé commençait par jeter à terre un gage que l'accusateur relevait: d'où nous est resté l'expression *relever le gant*, pour dire accepter un défi... Aussitôt les deux champions étaient envoyés en prison, ou mis en sûre garde : et dès ce moment ils ne pouvaient plus s'accommoder que du consentement du juge... Ce juge était toujours une personne publique. C'était à lui qu'il appartenait de fixer le jour de l'action, de donner le champ ; et sinon de fournir, du moins de vérifier les armes... On les portait, ces armes, au son des fifres et des trompettes : et dans les temps postérieurs (car cet usage barbare, que quelques auteurs ont cru devoir rapporter aux peuples du Nord, dura encore plusieurs siècles sous le christianisme), un prêtre les bénissait, si elles ne l'étaient déjà... Arrivés eux-mêmes sur le théâtre de leur folle vaillance, les deux combattans ouvraient la scène par des démentis donnés et reçus. Ils se radoucissaient ensuite ; et oubliant qu'ils allaient s'égorger, ils récitaient ensemble quelque dévote prière... Enfin l'on en venait aux mains, après avoir juré solennellement qu'on n'avait sur soi

(**) Sur la grande lande de ce territoire, continue M. Mahé, p. 152, du côté de Saint-Malo de Baignon, sont 7 à 8 peulvans d'environ 12 pieds de haut : mais ce qu'on y voit de plus remarquable, c'est un nombre surprenant de Buttes Tumulaires qui se suivent dans la même direction, et dont l'élévation est d'environ 4 pieds. On en a, ajoute-t-il, fouillé une, dans laquelle on a trouvé des cendres : ce qui ne laisse guère lieu de douter que quelque bataille mémorable n'ait été donnée dans cet endroit découvert, et que ces Montissels renferment les restes des malheureux qui y perdirent la vie.

l'heureuse issue du combat ou de l'épreuve était regardée comme le jugement de Dieu même, qu'on supposait ne pouvoir laisser succomber l'innocent. —

---

engins, paroles, maléfices, charmes, ni incantations, dont on pût grever son adversaire. Ces mots *laissez-les aller*, répétés trois fois par le juge, étaient le signal du carnage... Celui des deux insensés qui succombait, était censé en tort; et s'il était mis hors des lices encore vivant, on lui faisait impitoyablement subir la peine que méritait le délit dont il y avait accusation... Ce ne fut que sous notre Roi de France Henri II, que ces cruelles boucheries juridiques furent enfin totalement abolies. Ce prince fut si touché de la mort de François de Vivonne, Seigneur de la Châtaigneraye, son favori, qu'il avait admis, le 10 juillet 1547, à se battre contre Gui Chabot-de-Jarnac, que ce fut-là le dernier duel autorisé; si l'on en excepte cependant celui d'Honoré Albert, Seigneur de Luynes, soutenu en 1576 contre un nommé Pannier, exempt de la compagnie des Gardes-Ecossaises, qui y périt.

Les autres Ordalies, ou prétendus moyens de justifier l'innocence, dont la plupart ne s'établirent que sous les Francs devenus chrétiens, furent celles de l'eau froide, de l'eau chaude, du fer rouge, du feu, de la croix, du serment, et de l'eucharistie. — Ce serait allonger par trop la matière, que de rapporter ici ce que nous avons dit de chacune de ces épreuves, dans nos Recherches Historiques sur la ville de Saint-Malo. Il nous suffira d'apprendre à nos lecteurs, que, malgré les anathèmes de beaucoup de conciles, et les ordonnances de plusieurs de nos Monarques, le torrent de la coutume continua plus ou moins de couler; et que, comme l'a fort bien remarqué M. du Parc, ce ne fut même que le 20 février 1696, qu'en particulier le serment sur l'évangile et sur le corps de J.-C. fut défendu pour la dernière fois par Louis XIV.

Au surplus, les anciens Celtes n'étaient pas les seuls qui connussent les premières de ces épreuves, où l'adresse, la fraude, et la force, pouvaient avoir très-souvent l'ascendant sur le bon droit. — Tous les autres peuples de l'Europe y eurent eux-mêmes

Comme c'était, dans leur opinion, un déshonneur d'être trop en embonpoint, s'il faut ajouter foi à quelques écrivains qui le rapportent ainsi, on avait adopté, pour soutenir les reins du soldat et l'empêcher de se mettre trop tôt hors d'haleine, des ceintures d'une mesure déterminée, qu'aucun ne devait excéder. Si donc il arrivait qu'un jeune guerrier ne pût plus tenir dans celle fixée pour son âge, on le renvoyait ignominieusement dans ses foyers, comme un sybarite efféminé. On croyait punir par-là l'intempérance, le long sommeil, et le repos. — Ils mettaient au rang des crimes dignes du dernier supplice, le blasphême contre l'Être-Suprême ou les choses saintes, le vol avec violence, la transposition de bornes des héritages, la bigamie ou possession de deux femmes en même temps (135), l'homicide en

long-temps recours (*); comme encore aujourd'hui, d'après M. de la Harpe (Abr. de l'Hist. des Voy., t. 6, p. 323), et la Gazet. de Fr. (17 fév. 1817), on en retrouve l'équivalant jusque dans l'Afrique et au fond de l'Inde : tant, nous le répétons, il y a dans l'esprit humain un germe universel de faiblesse et de folie.

Polygamie inconnue aux Gaulois.

(135) Quelques auteurs ont cependant avancé que la polygamie était en usage parmi les Celtes, au moins pour les Nobles et les Grands; et le continuateur de M. Rollin en particulier (Hist.

(*) Virgile, Enéid., l. 11, v. 385, parle spécialement du Mont-Soracte en Italie, maintenant le Mont-Saint-Sylvestre; où Apollon avait un temple dont les sacrificateurs, appelés Hirpins, marchaient sur des charbons ardents, après s'être secrètement frotté la plante des pieds avec certains sucs propres à arrêter l'activité du feu.— C'est de cette dernière purgation, à ce qu'on prétend, que nous est demeuré le proverbe « j'en mettrais mon doigt » dans le feu », pour assurer qu'une chose est très-véritable.

trahison, et l'adultère. — Enfin, les étrangers et les voyageurs étaient considérés chez eux comme sacrés. Toutes les maisons leur étaient pour ainsi dire ouvertes; et l'on tenait pour favorisé du Ciel celui auquel ils donnaient la préférence. Les Armoricains, sur cet objet, méritaient en entier l'éloge que Tacite (de Morib. German., n. 22), faisait des Germains: « il « n'y a point de peuple, disait cet historien, qui » se plaise davantage à exercer l'hospitalité. C'est » parmi eux un crime de fermer sa maison à qui » que ce soit. Quand vous arrivez chez quelqu'un, » il vous donne ce qu'il a: et lorsqu'il n'a rien, » il vons mène chez son voisin, qui vous reçoit avec » le même visage et la même franchise. On ne dis» tingue point en cela l'ami de l'inconnu. »

Le clergé, chez les Armoricains, formait le premier Ordre de l'Etat. — Il avait des revenus fixes et assurés, qui, en lui procurant l'utile et le commode, le mettaient à lieu de se livrer à l'étude sans aucune distraction. — Outre l'exemption de toute charge publique, tant militaire que civile, il avait l'honorable avantage d'être le principal arbitre de presque toutes les querelles qui s'élevaient entre les citoyens: et tel était le respect qu'on avait pour

Leur Clergé.

Rom., t. 12, p. 264), a été de cet avis: mais nous ne croyons pas leur opinion la mieux fondée en témoignages; et il suffit pour la détruire, de ce que César, l. 6, n. 19, rapporte des conventions matrimoniales de nos pères, lesquelles supposent nécessairement qu'ils n'avaient qu'une seule épouse. (Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 40, p. 350).

ses décisions, qu'elles étaient presque toujours sans appel. — Ce n'est pas, selon que nous l'avons déjà insinué, qu'il n'y eût en chaque canton des magistrats laïques chargés de maintenir l'ordre dans leur département : mais la haute opinion que le peuple avait des lumières et de l'équité des ministres de sa religion, faisait qu'il leur remettait de préférence, comme à autant de juges de paix, l'accommodement de ses petits démêlés. — Les armées elles-mêmes avaient quelquefois recours à leur arbitrage ; et l'histoire nous est garant qu'on en a vu mettre bas les armes sur leur simple sommation. — (Voyez l'Encyclopédie, art. Druïdes et Celtes : le Dictionnaire de Trévoux, aux mêmes mots : César, de Bell. Gall., l. 6, n. 13 : Mémoires de l'Acad. des Inscrip., t. 32, p. 1 ; et t. 40, p. 296 : Dupleix, Mém. des Gaul., t. 1, p. 43 : Deric, t. 1, p. 162, 182, etc.)

Le sacerdoce, chez cette nation, comme chez les Hébreux, était à vie, et fixé dans les mêmes familles ; les enfans des Prêtres suivant ordinairement la profession de leurs pères. — Néanmoins il était permis d'aggréger au ministère sacré des individus des deux autres Ordres, pourvu qu'on trouvât en eux les dispositions requises, jointes à une naissance honnête.

Trois sortes de personnes composaient cette tribu distinguée, qu'on peut aussi appeler le corps de leurs gens de lettres, (Strabon, l. 4, p. 197 : Ammien-Marcellin, l. 15, ch. 1 : Diodore de Sicile, l. 5) : les Vacies, Vacères, Sarronides ou Semno-

thées, qui étaient les dépositaires des dogmes et des plus hautes connaissances tant philosophiques que morales, en même temps que les instituteurs de la jeunesse; les *Eubages, Evages, Evates,* ou Devins, qui présidaient aux sacrifices, pour en tirer des pronostics et des augures; enfin, *les Barz, Bards, Bardes,* ou *Rapsodes* (136), tout-à-la-fois poëtes et musiciens, qui étaient commis pour composer, et plus souvent pour chanter des hymnes pendant les céré-

Etymologie du mot de Semnothées.

(136) On a prétendu que les Semnothées (ou Samothées, comme on a dit depuis par corruption), les Sarronides, et les Bardes, furent ainsi nommés de Samothes, Sarron, et Bard, premier, troisième, et cinquième Rois des Gaulois. (Berthault, Flor. Gall., c. 5; Dom Cellier, Hist. Litt. de la Fr., t. 1, p. 2, etc.; Dupleix, etc.) — Ce qui est beaucoup plus probable (car l'existence même de ces trois Monarques est loin d'être constatée), c'est que les Semnothées ont tiré leur nom de Sem, fils aîné de Noé (*), et l'héritier de son sacerdoce: et ce qui est certain, c'est qu'encore actuellement, en Basse-Bretagne, on appelle barz ou bards, ces joueurs de biniou, de vielle, et de violon, qui, pour gagner leur vie, vont chantant par les villages quelques plates imitations de l'ancienne poésie celtique.

(*) En effet, lorsque ce saint Patriarche pria le Seigneur de multiplier la postérité de Japhet, dont nous sommes descendus, il exhorta en même temps cet enfant chéri *à demeurer* constamment *dans les tabernacles de Sem* son frère aîné (Gen. ch. 9, v. 26, 27), qui était prédestiné à être la tige des Patriarches, des Prophètes, et de J.-C. lui-même; c'est-à-dire, selon les meilleurs interprètes, à rester fidèlement attaché à sa religion: de sorte que le mot de Semnothées, ou Sémothées comme on disait encore, nous paraît avec une très-grande vraisemblance être l'équivalant d'Adorateurs du Dieu de Sem. — (Voyez la note 141 qui suit; et Bolduc, de Eccl. antè. Leg., p. 194, 195, 213, 215, 275, 278, édit. in-4°, de 1630.)

monies religieuses et les festins solennels. — Les *Vacies* et les *Eubages* étaient prêtres : mais il paraît que les *Bardes* ne l'étaient pas. — Dans l'usage ordinaire (Ortelius, *Parergon*, *Gall. Cæs.*; Fréret et Duclos, Mém. de l'Ac. des Inscr., t. 32, p. 4, et t. 41, p. 21), on les comprenait tous sous le nom générique de Druïdes (137) : comme nous-mêmes comprenons tous les ministres de l'Eglise chrétienne sous le titre commun d'Ecclésiastiques; et sous celui d'Ulma, le corps entier du clergé turc. — Leurs femmes et leurs filles s'appelaient *Senoë*, *Senæ*, *Cenæ*, *ou Kenæ* (Sènes, Cènes, ou Kènes); mot correspondant à celui de Voyantes ou

---

Étymologie du mot de Druïdes.

(137) L'étymologie du mot Druïde, selon quelques-uns, vient de Dryus, quatrième Roi des Gaules vrai ou supposé; ou du Grec Drys, qui désigne cette espèce de chêne dur que les Latins ont appelé *Robur*, et nous Rouvre; ou enfin du Saxon Dry, qui veut dire un Mage, un Savant : mais il semble bien plus naturel de penser qu'elle dérive du Celtique même; soit de Derw, Dêro, et Derv, qui exprime aussi un chêne (arbre consacré au Dieu Souverain que les Armoricains adoraient uniquement dans le principe); soit de Dé-rouydd ou Di-rhouydd, qui répond au terme de Théologien, ou Discoureur sur la Divinité; soit encore, par une légère altération, de Trwis ou Truwis, qui marque un Docteur de la foi. — Quelque chose qu'il en soit, « le Christianisme, » selon Messieurs de l'Académie des Inscriptions (Hist., t. 9, p. » 314), a rendu ce nom aussi odieux, qu'il avait jusqu'alors été » respectable; et on ne le donne plus dans les langues Galloise et » Irlandaise, qu'aux sorciers et aux devins ». Dans la Française cependant, ce mot n'a pas encore perdu de nos jours toute son antique considération : car, pour exprimer un homme capable, expérimenté, qui a vu le monde, et qui pourrait donner de bonnes instructions, on dit assez communément c'est un vieux Druïde.

Prophétesses, de saintes et vénérables Dames : et encore Dryades ou Druïdesses, parce qu'elles étaient de la race des Druïdes. — On nommait Prêtre de la Cité, le chef au spirituel de chaque Etat ; Grand-Prêtre, celui de qui relevait toute une Nation, telle, par exemple, que la Confédération Armoricaine ; et Souverain-Pontife, le Prêtre-Roi qui, dans toute l'étendue des Gaules et autres pays, était à la tête de ce vaste corps religieux.

Les Théologiens, les Professeurs, et les Sacrificateurs, outre la branche de chêne qui était leur distinctif dans l'exercice public de toutes leurs fonctions sacrées, en signe de leur consécration au Dieu Suprême, portaient dans les mêmes circonstances de longues robes blanches, ceintes d'une bande de cuir doré ; avec une espèce de rochet ou tunique de lin, et un bonnet blanc tout simple : ce qui, à la longue barbe près, et à quelques autres légères différences, était assez l'habit de parade de nos Théophilantropes dans leurs jongleries révolutionnaires. Ils ne prenaient d'habits noirs, ainsi que les Druïdesses, que quand il fallait dévouer l'armée ennemie (138), ou lancer l'anathème

---

(138) Selon leur croyance, ces sortes d'imprécations n'étaient jamais vaines ; et les personnes sur qui tombait ce foudre sacré, devaient s'attendre, comme infailliblement abandonnées de Dieu, à subir tôt ou tard quelque châtiment exemplaire. — Nous ignorons quelles étaient les formules usitées en ces occasions : mais on sait en général qu'elles se réduisaient toutes à appeler la malédiction divine et humaine sur ceux qui en étaient l'objet. C'est pour cela que les Romains, qui y avaient à leur manière recours au besoin, les nommaient dans leur langue *devotiones*,

Anathème et excommunication.

contre quelque citoyen discole, et pernicieux à la société. — Les poëtes-musiciens, ou ménestriers, avaient au contraire une robe brune, avec un manteau de même couleur attaché par une agrafe de bois (Mém. des Inscript., t. 32, p. 12); et un capuchon pareil aux capes du Béarn, ou à celui de nos anciens Récollets. — Les Pontifes-Suprêmes étaient distingués par le sceptre; par des raies de pourpre, qui allaient en diminuant successivement de part et d'autre sur leurs robes blanches; et par une houppe sur leur tiare ou bonnet, d'où pendaient par-derrière deux bandes d'étoffe en forme de fanons, comme aux mitres de nos évêques. — Hors des fonctions de leur ministère, il paraît qu'il n'y avait pour aucun d'eux d'habits absolument uniformes (Dom Martin, Explic. de div. Mon., p. 122 et 128); et qu'ils se vêtaient selon le goût de la contrée où ils faisaient leur séjour: cependant, pour les distinguer du commun, les Prêtres portaient toujours alors un manteau semé de fleurs. — Leurs Druïdesses étaient aussi habillées de blanc; avec une espèce de mante qu'elles s'attachaient sur les épaules, et une couronne de feuilles de chêne qu'elles se mettaient sur la tête, lorsqu'il fallait paraître en cérémonie.

Les Vacies, en qualité de philosophes et de docteurs de la Nation, étaient les ministres nés de la parole; et

---

diræ deprecationes, vota feralia, carmen desperatum; c'est-à-dire, exécrations, anathèmes, souhaits terribles, etc. — (Tacite, Annales, l. 14, ch. 29: Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 6, p. 330).

en général les régulateurs ordinaires de ce qui concernait en détail les choses saintes. — C'était eux qui étaient chargés de présider aux assemblées religieuses, lorsque le Pontife ne s'y trouvait pas; d'expliquer au peuple les différens points de la loi; et sinon de composer toujours, du moins de toujours reviser les hymnes où ces dogmes étaient contenus, afin de s'assurer qu'elles ne renfermaient que la saine doctrine. — Les sujets de leurs discours, d'après Diogène-Laërce (de Vit. et Sentent. Phil., poëm., l. 1), roulaient sur trois chefs principaux: « qu'il faut servir Dieu, ne faire aucun tort à personne, et être brave en toute occasion. » — De ces trois grandes maximes, ils prenaient matière d'invectiver contre les impies qui négligeaient le culte divin, ou qui cherchaient à y introduire quelques nouveautés; contre les injustes qui transportaient les bornes des possessions, s'emparaient furtivement ou à force ouverte des héritages, et usurpaient de quelque manière que ce fût ce qui ne leur appartenait pas; enfin contre les déserteurs et les lâches qui avaient fui devant l'ennemi, et contre les meurtriers qui tuaient un homme de guet-apens. — Les beautés de la nature ouvraient aussi un vaste champ à leur éloquence; de même que le malheur de ceux qui avaient mérité l'interdiction de leurs mystères. Ce retranchement équivalait à l'excommunication parmi les Chrétiens: c'était une sorte de mort civile pour celui qui en était frappé. Il était mis par cela seul, dans l'opinion publique, au rang des sacriléges, des exécrables, et des scélérats. Tout le monde se séparait de lui: on évitait son entretien, et même sa rencontre, comme si l'on eût craint

d'en être infecté : on le privait en un mot de tous les bénéfices de la société, dans laquelle il ne pouvait plus ni occuper aucune charge, ni trouver aucune justice. La haine générale le poursuivait jusqu'après sa mort ; l'on ne voulait pas alors que ses os fussent confondus avec ceux des autres citoyens ; ni que la terre natale, qu'il avait déshonorée, servît à le couvrir ; à moins que, sur des preuves authentiques de conversion, il n'eût été réhabilité. — Lorsque leurs fonctions spirituelles étaient remplies, les Vacies se retiraient dans leurs colléges avec les Sarronides, pour y vaquer à la contemplation, et y surveiller l'éducation de la jeune noblesse qui leur était confiée. — Ces espèces de Séminaires ou d'Académies, étaient, autant qu'il se pouvait, au fond des forêts ; en des terres dépendantes de ces lieux consacrés qu'à défaut d'autres termes nous appelerons leurs Temples ; mais jamais dans l'enceinte de ces Sanctuaires mêmes, où il n'était permis à personne de bâtir, ni d'habiter. — On ne se bornait pas dans ces sortes d'écoles à l'enseignement de la théologie et de la morale : on y disputait encore de la grandeur du ciel et de la terre, de la nature et du mouvement des astres, de l'histoire, des mathématiques, de l'art oratoire, enfin de tout ce qui peut étendre, élever et embellir les connaissances humaines. — Mais s'il y avait en leurs Gymnases une doctrine publique, il y en avait aussi une occulte, dont ils ne rendaient participants que ceux de leurs élèves qui aspiraient à l'état ecclésiastique (139). Ils

ce occulte Druïdes.

(139) Aristote, Orphée, les anciens Brachmanes des Indes, etc., avaient également la coutume de faire à leurs disciples favoris de

les faisaient passer, ces élèves, jusqu'à 18 ou 20 ans dans l'étude de cette science secrète; et toujours sous la condition rigoureuse d'en retenir toutes les maximes par cœur, sans pouvoir en écrire un seul mot. Cette pratique, dit César, l. 6, n. 14, était fondée sur deux raisons; la première, afin que cette doctrine ne fût pas témérairement divulguée, et qu'elle en parût plus mystérieuse; la seconde, afin que leurs disciples n'ayant pas le secours des livres, fussent plus soigneux de cultiver leur mémoire, et ne laissassent pas languir cette excellente partie de notre ame qui est la garde de tous les trésors et de toutes les lumières de l'esprit. — Ce grimoire, après tout, n'était presque plus autre chose dans les derniers temps, que les prétendus oracles qu'ils croyaient pouvoir tirer de l'astrologie, de la physiolo-

---

ces sortes de leçons que les Grecs appelaient *acroatiques*, c'est-à-dire secret réservé; à la différence des leçons *exotériques*, qui se donnaient indistinctement à tout le monde. — Les Egyptiens eux-mêmes n'avaient point inventé à d'autre fin leurs hyéroglyphes, leurs symboles, et leurs fables: et encore aujourd'hui, selon le père Duhalde, les Sectateurs de Foé, à la Chine, ont des instructions pour le peuple, et d'autres pour les personnes éclairées. — Quant aux Druïdes, leur science mystérieuse était toute exprimée en vers techniques, dont le nombre, du temps de César, allait déjà à plus de vingt mille: méthode que les Germains avaient adoptée à leur imitation, et qui dura en Europe jusqu'à l'extinction du Druïdisme. (Voyez l'Origine des Lois et des Arts, t. 1, p. 58 et 365, et t. 3, p. 156; Deric, t. 1, p. 165; Pelloutier, t. 7, p. 177 et 187; Burnet, Archæol. Phil., 1692, in-8°, p. 366). — Nous regardons comme dépourvu de toute authenticité le prétendu recueil de ces anciens rites qui, s'il fallait en croire Mathieu Paris, fut découvert en 960 dans les ruines de Vérulam, près de Londres.

gie, et de la magie : observations vaines, dans lesquelles plusieurs allaient se perfectionner en la Grande-Bretagne (140), où elles avaient encore plus de vogue que

---

Mon ou
1, en An-
eterre.

(140) L'Ile Mon, Tir-Mon, Moneg, ou Mona, aujourd'hui Anglesey, dans la Mer d'Irlande, au diocèse de Bangor, était alors le principal séminaire des Druïdes Bretons, et comme le centre de leurs pratiques superstitieuses. Beaucoup de jeunes Armoricains et d'autres Gaulois qui se destinaient à l'état ecclésiastique, allaient eux-mêmes y achever leur éducation (*), et y prendre, si j'ose m'exprimer ainsi, leurs degrés dans toutes les plus fines connaissances de leur future profession : mais il n'est pas vrai, comme quelques auteurs d'ailleurs célèbres l'ont avancé (Hist. Univ., trad. de l'Angl., t. 13, p. 255), que ce petit coin de terre fut le chef-lieu de tout l'Ordre Druïdique, ni le séjour du Grand-Druïde ou Souverain-Pontife de la religion des Gaules, ni encore moins l'endroit où cette discipline avait pris naissance. César, l. 6, n. 13, n'avait donné la dernière partie de cette opinion que comme une simple conjecture qu'il n'avait pas pris la peine d'approfondir ; *existimatur*, c'est le mot dont il se sert : et ces écrivains ont eu tort de le citer comme s'il eût parlé affirmativement. Tout ce qu'on peut conclure à la rigueur des paroles du Conquérant ; c'est que, de son temps, il était probablement arrivé aux Druïdes Gaulois ce que nous avons vu s'opérer dans plusieurs de nos Ordres Monastiques, que l'ignorance et le relâchement les avaient gagnés plus ou moins, tandis que leur institution s'était plus maintenue en sa pureté dans la Grande-Bre-

(*) M. de Cambry, Mon. Celt., p. 34, 37, 38 ; l'auteur du Dictionnaire des Cultes, année 1772, t. 2, p. 252 ; Richer, Préc. de l'Hist. de Bret., p. 5 ; Guillaume Marcel, Lyc. Armor., t. 8, p. 445, prétendent n'être ni les premiers, ni les seuls, à soutenir que c'est de notre Bretagne-Armorique, et non de la Bretagne-Insulaire, qu'il faut entendre ce que nous disons ici : mais nous avons cru ne devoir pas entrer dans cette discussion ; et nous nous en sommes tenu à l'opinion la plus reçue parmi les historiens.

dans les Gaules. Dépositaires de la religion d'Adam par les enfans de Noé (141), ils en avaient appris que la Divinité, par une grâce toute spéciale, avait daigné de

---

tagne, et spécialement dans l'île en question. (Pelloutier, t. 1, p. 72; Fréret, Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 41, p. 44; Dom Cellier, Hist. Litt. de la Fr., t. 1, p. 11.) — Cette île, où l'on compte actuellement 74 paroisses, et 38500 ames, n'est séparée du continent que par le petit détroit de Menay, qu'au rapport de Tacite (Annal., l. 14, n. 29), la cavalerie de Suétone-Paulin passa à gué et à la nage, lorsqu'il en fit la conquête en l'année 59 de J.-C. Elle n'était alors distante de la terre-ferme que de mille pas, selon Ortelius; tandis qu'elle en est éloignée actuellement de plus de vingt-cinq milles: et elle n'a que quatre-vingt milles de tour. Elle manque entièrement de bois; quoiqu'on y trouve tous les jours beaucoup de troncs énormes ensevelis sous le sol, restes sans doute de ceux que le Général Romain précité fit raser, lorsqu'il la soumit aux lois de Rome, comme nous le dirons vers la fin de ce volume. L'on en tire considérablement de blé et de bétail: ce qui l'a fait appéler la Mère Nourricière de la Cambrie. Elle a aussi un bon port, des mines de plomb-argentifère, et une mine de cuivre formant le plus grand dépôt en ce genre qu'on connaisse. — Sa capitale, nommée Beau-Marish, ouvrage du Roi d'Angleterre Edouard Ier, s'appelait jadis Bonover, et est située à la partie orientale de l'île. (Voyez Camden, *Britann.*, p. 536; Duchesne, Hist. d'Angl., p. 14, 53, 98; la Martinière; Depping, Descript. de l'Angl., t. 1, p. 185 et 187, etc.)

Culte du vrai Dieu chez les anciens Armoricains.

(141) Ce huitième Hérault de la Divine-Justice, comme l'appelle Saint-Pierre (2 Pet., ch. 2, v. 5), dans lequel avaient été déposés les testamens des siècles antérieurs afin qu'ils ne périssent pas dans le déluge (Eccli., ch. 44, v. 19), transmit lui-même, nous le répétons, son esprit et son sacerdoce à Sem son fils; qui, à ce moyen, devint le chef des enfans de Dieu post-diluviens, comme Seth avait été celui de l'église des aînés, je veux dire des habitans de l'Ancien-Monde. — Ces deux derniers justes, ajoute l'Esprit-Saint (Eccli., ch. 49, v. 19), s'acquirent, chacun dans

fois à autres dévoiler par des marques sensibles les secrets de sa Providence, ou agréer les épreuves que la piété de quelques ames fidèles avait osé lui proposer dans des circonstances délicates : et tirant de cette vérité historique une conséquence outrée et téméraire, ils s'étaient imaginés que, tout ce qui était au-dessus de leur portée naturelle, ils pouvaient l'apprendre, soit directement de la Souveraine Intelligence elle-même, soit indirectement par l'entremise des Esprits subalternes sur qui ils croyaient que le Suprême Modérateur s'était déchargé en grande partie de l'administration de ce bas monde (Pelloutier, t. 5, p. 73). Toute la difficulté de cette correspondance cachée consistait, selon eux, à interroger convenablement le Très-Haut lui-même, les Génies, ou la Nature, et à bien entendre leur langage secret : la réponse, dans

---

son siècle, parmi les hommes les plus célèbres, une gloire immortelle, tant par leur orthodoxie, que par leur persévérance dans le vrai culte jusqu'à leur mort : et nous ne doutons nullement que Sem en particulier n'ait donné au Ciel dans la Gentilité, aussi bien que dans la Race-Élue dont il était destiné à être la souche, beaucoup plus de citoyens qu'on ne le pense d'ordinaire. (Voyez-en la preuve dans Boulduc, p. 40, 41, etc. ; et spécialement dans le père Rapine, Christ. Naissant, t. 1, 2 et 3, passim). Nous sommes surtout intimement persuadé, que nos pères ne suivirent pas d'abord la route des dévoyés ; que leur pacte ne fut pas dans le principe avec les idoles, qui ne vinrent que tard, et qui ne seront pas toujours (Sap., ch. 14, v. 13) ; en un mot, que le nom ineffable de Dieu fut grand parmi eux ; qu'ils lui offrirent des sacrifices de louange à une époque où la Synagogue elle-même n'existait pas encore ; et qu'ils ne furent enfin adjugés à Satan, que quand ils se débauchèrent de leur légitime Seigneur, pour tomber dans le sens réprouvé où plusieurs autres peuples s'étaient déjà précipités depuis long-temps.

leur opinion, ne pouvait manquer d'avoir lieu, quand les règles de ce grand art étaient bien appliquées.

Les Eubages avaient l'intendance particulière de ce qui concernait les sacrifices : je veux dire, qu'il était de leur office d'immoler toutes les victimes offertes au nom d'un peuple, d'un canton, d'une ville, ou même de quelque personne privée. — Les animaux qu'ils employaient à ces grands actes de piété, étaient, selon Lucien, les bœufs, les vaches, les veaux, les chèvres, les brebis, etc.; mais jamais les pourceaux, qu'ils tenaient pour immondes, quoique néanmoins ils en mangeassent beaucoup. — Il y avait toujours quelques-uns de ces Eubages à la suite des armées, quand elles entraient en campagne; tant pour dévouer l'ennemi, que pour rendre le Ciel propice à leur parti par l'offrande de quelque holocauste. — On mettait dans cette grave circonstance tout le soin possible à bien examiner la manière dont la victime tombait (142), dont elle se dé-

(142) La première chose qu'on faisait dans les sacrifices des bêtes, c'était, après avoir purifié la victime par une certaine cérémonie appelée Lustration, de la renverser d'un coup de hache qu'on lui assénait sur les ligamens du cou; la seconde, de l'égorger avec un poignard, et de lui tirer le sang par la jugulaire; enfin la troisième était de l'éventrer, et de l'écorcher ensuite avec une sorte de couteau à lame arrondie, afin de ne pas endommager la peau avec des instrumens à pointe. Pour ce qui est de la dissection des membres de l'animal, elle se faisait avec des couperets propres à cela. — Les Romains donnaient le nom de *Securis* ou d'*Acieris* au premier de ces instrumens sacrés : celui de *Secespita*, au second; celui de *Culter Excoriatorius* ou *Excoriationis*, au troisième; et celui de *Dolabra*, *Scena*, ou *Sacena*, aux derniers. — Nous ne savons pas comment les Gaulois les

Instrumens de Sacrifice.

battait, dont son sang ruisselait, dont ses entrailles palpitaient ou étaient rangées; et ce n'était jamais que sur l'augure favorable qu'en tiraient les sacrificateurs, que la bataille se donnait. — Le soldat avait plus de confiance dans leurs pronostics, que dans son propre courage: et le peuple, qui croyait leur devoir presque exclusivement la puissance et le bonheur de l'Etat, ne savait par quelle sorte de respects leur témoigner sa reconnaissance, surtout quand le succès couronnait leurs prédictions. — Au surplus, selon que nous l'avons déjà rapporté, il n'était pas rare qu'en ces occasions solennelles on substituât des hommes aux animaux (143),

---

appelaient; à moins qu'on ne consente à les nommer en général, avec quelques modernes, *Celtæ*. — Il y en avait depuis 18 lignes jusqu'à 10 pouces; les uns en pierre dure, les autres en fer, d'autres encore en cuivre: et l'on en a trouvé dans ces dernières années, tant en divers lieux du Morbihan (Voyez l'Essai de M. Mahé, p. 41), qu'en la commune d'Etables, proche Binic, et ailleurs. (Habasque, t. 1, p. 377).

Sacrifices humains.

(143) Disons avec M. Linguet, (Annal. Polit., t. 5, p. 163), à la décharge de nos ancêtres, que « la plupart des peuples de » la haute antiquité avaient malheureusement cet usage constam- » ment observé au commencement de leurs guerres, surtout de » celles qui paraissaient sérieuses, et inspiraient de fortes alar- » mes, d'offrir aux Dieux infernaux, en forme de sacrifice » expiatoire, des victimes humaines prises dans la nation redou- » tée... Dès qu'on apprenait, par exemple, que les Gaulois » menaçaient Rome, on ne manquait jamais, par acte du parle- » ment du Tibre, de se procurer un Gaulois et une Gauloise, et » de les enterrer vifs... Plus d'une fois des Grecs des deux » sexes furent immolés de même à la superstition poltronne et » barbare des dominateurs du Capitole... Les Tyriens, ajoute » cet auteur, imités par les Carthaginois, et imitateurs des

pour se rendre la Divinité plus propice, et lui mieux témoigner son entière dépendance. Alors le prêtre, après avoir fait approcher de l'autel le malheureux des-

---

» peuples les plus reculés (*), avaient des statues de bronze pla-
» cées les bras étendus et baissés vers un large foyer embrasé à
» leurs pieds. On y posait des enfans, que la pente du plan in-
» cliné précipitait dans les flammes : et l'on appelait courage
» héroïque, la férocité des mères qui assistaient à ce spectacle
» sans verser une larme »..... Les Juifs eux-mêmes, continue toujours M. Linguet (quoique cette pratique détestable leur eût été interdite sous peine de mort par la loi de Moyse, Deut., ch. 12, v. 29; Lévit., ch. 18, v. 21, et ch. 20, v. 2), ne se garantirent pas constamment de ces assassinats religieux : et l'histoire sainte nous en a conservé des exemples, comme des preuves de leur chute dans l'idolâtrie ; selon qu'on le voit dans Isaïe en particulier, (ch. 57, v. 4) : « de qui prétendez-vous donc vous
» jouer, y dit le Seigneur, enfans pervers, race corrompue, qui
» cherchez votre consolation dans de Faux-Dieux, sous des ar-
» bres chargés de feuillages ; et qui sacrifiez vos fils encore au
» jeune âge sous des pierres élevées, que vous arrosez de liqueurs
» pour les honorer ? Comment mon indignation ne s'allumerait-
» elle pas contre de pareils crimes commis sous mes yeux, et
» quoique je fusse auprès de vous ? *Super quem lusistis, filii sce-*
» *lesti, semen mendax, qui consolamini in Diis subter lignum*
» *frondosum, immolantes parvulos subter eminentes petras,* ι
» *ipsis effudisti libamen, obtulisti sacrificium ? Numquid supe*

(*) Tout le monde connaît l'ancien nôme ou air de flûte nommé *cradias*, qu'on jouait, selon Hesychius, à Athènes, pendant la procession des deux victimes humaines qu'on y immolait durant les fêtes appelées *Thargelia*. — L'une de ces victimes était pour les hommes, et l'autre pour les femmes. — Elles portaient, pendant la marche, des colliers de figues sèches ; et on les frappait avec des branches de figuier sauvage : après quoi on les brûlait, et l'on jettait leurs cendres dans la mer. — (Mém. de l'Ac. des Inscr., t. 14, p. 459).

tiné à servir d'expiation pour tous, et lui avoir fait sur le front une aspersion de vin ou de toute autre liqueur, le saisissait de la main gauche par les cheveux; tandis que, de la droite, il lui enfonçait dans le corps une épée au-dessus du diaphragme, cette cloison musculeuse et mouvante qui sépare transversalement la poitrine et l'abdomen. Pendant ce temps-là, les libations achevaient d'être consumées par le feu, et dans l'assemblée régnait un silence profond.

Les Bardes, ou Chantres, Pindares et Tirtées de la Nation Armoricaine, n'avaient guère d'autre ministère que de célébrer, tantôt à voix simple, tantôt avec

---

» *his non indignabor, etc.?* ». — Quant aux Sauvages modernes, on sait que presque tous ont encore aujourd'hui cette horrible coutume, contre laquelle réclament de concert la vraie religion et la nature, qui regardent comme une double atrocité d'offrir à l'Être infiniment bon le sang humain, à-peu-près de même qu'on lâche une proie à quelque bête féroce, afin qu'elle épargne le reste du troupeau. — (Voyez sur ce sujet Pline, l. 28, ch. 30: Lactance, de Fals. Rel., l. 1, ch. 16: Plutarque, Quæst. Rom.: l'Hist. de l'Acad. des Inscr., t. 1, p. 57 et t. 9, p. 299: Mémoires de la même Académie, t. 5, p. 344; t. 9, p. 299; et t. 40, p. 314, 318: Taillepied, Hist. de l'Etat et Rép. des Druïdes, p. 53: Schedius, de Diis German., p. 557: Deric, t. 1, p. 186, 255: Dom Martin, Rel. des Gaul., t. 1, p. 93: Gosselin, Hist. Gall. Vet., p. 135: Histoire Générale des Voyages, passim: Rollin, Hist. Rom., t. 9, p. 152 et 404: de Chiniac, Disc. sur la Rel. des Gaul., p. 128: Pelloutier, t. 6, p. 240, et t. 8, p. 24: Défense des Livres de l'Ancien Testament contre la Philosophie de l'Histoire, p. 160: de Maistre, Soirées de Saint-Pétersbourg, t. 2, p. 406: Dictionnaire des Cultes, t. 2, p. 203, et t. 5, p. 82: le père Sommier, Hist. Dogm. de la Rel., t. 3, p. 143: enfin, la note 194 suivante).

accompagnement de divers instrumens de musique, les louanges de l'Etre Souverain, et celles des héros morts au service de la patrie; la beauté et la douceur des liens qui unissent l'homme à la Divinité; l'excellence de la vie future; et les vertus qui conduisent à ce glorieux état. — Il était de leurs attributions de se trouver à toutes les fêtes religieuses, pour exciter par leurs cantiques la piété des fidèles, flétrir la mémoire des impies, et inspirer aux jeunes gens l'amour du bien. — Il y en avait aussi toujours quelques-uns à la tête des bataillons, pour animer l'ardeur des troupes par le récit des prouesses des hommes illustres, et le blâme de ceux qui avaient trahi leur devoir. — Les autres, au lieu de vivre dans une retraite exacte avec les Vacies et leurs autres confrères, hors les temps destinés au culte public, ne se faisaient que trop souvent les satellites des Grands (144), avec qui ils échangeaient quelques pièces de vers contre de bons dîners. *Sunt apud eos*, dit Diodore de Sicile, l. 5, n. 20, *carminum melicorum poetæ, quos Bardos nominant; hi ad instrumenta Lyris non dissimilia, aliorum laudes, aliorum vituperationes decantant.* — Le *Bardocucullus*, ou paletoc à capuchon de ces devanciers de nos troubadours du

(144) « C'est, dit le continuateur de Rollin (Hist. Rom., t. 9, p. 130 et t. 12, p. 260), de quoi nous avons un exemple particulier, dans l'ambassadeur envoyé par Bituitus, Roi des Arverniens ou Auvergnacs au consul Domitius, l'an 122 avant J.-C. — Cet ambassadeur, superbement vêtu, et accompagné d'un nombreux cortège, menait avec lui une grande meute de chiens, et un de ces poëtes Gaulois qu'ils nommaient Bardes: mais son message fut sans fruit. » Bardes gaulois.

moyen âge, est encore en usage, dans notre Finistère surtout, parmi les matelots, qui l'y nomment *cougoul*.

Les Druïdesses étaient de deux sortes. — Les unes étaient vierges, et vivaient absolument séparées de tout commerce avec les hommes. — Les autres étaient femmes, mais ne passaient que fort peu de temps durant l'année en la compagnie de leurs époux. Elles et leurs enfans étaient nourris des revenus fixes et casuels des sanctuaires que leurs maris desservaient : car il était permis de léguer en mourant ses biens à ces saints lieux (Strabon, l. 4 ; Mela, de Sit. Orb, l. 3, c. 6). — Toutes en général jouissaient d'une grande autorité ; et d'une telle considération, que quand elles paraissaient en public, tout le monde sans exception leur cédait le pas. — Celles de l'Ile-de-Sein spécialement (145), et celles

---

Ile de Sein, et ses Basses. — Passage du Raz, et Baie des Trépassés.

(145) Cette île, qui ne contient que 468 habitans formant 64 ou 65 ménages, était appelée en Celtique *Seizun*, *Sizun*, ou *Suzun*. Camden la nomme *Sayn* ; d'autres *Sain* ou *Sayne*, et par plus grande corruption, *des Saints*. Le père Grégoire de Rostrenen veut que son vrai nom soit *Sein* (du latin *Sinus*, dit-il, qui exprime un golfe, un passage resserré entre des montagnes ou des rochers, comme on dit le Sein-Persique, le Sein-Arabique) ; et cette étymologie nous paraît la plus naturelle, si mieux l'on n'aime qualifier cette motte de terre d'Ile-des-Sènes, en mémoire des Druïdesses qui l'ont rendue célèbre. — Elle est adjacente à la Basse-Cornouaille, et dépend de l'évêché de Quimper. — Un chemin Romain de 70 pieds de largeur, appelé Kent-Ahès (chemin d'Ahès), dont on trouve encore les restes dans la paroisse de Cleden-Capsizun, venait autrefois aboutir en face de cette île, qui est si basse, qu'on la croirait engloutie à chaque instant par les eaux de la mer. Sa partie la plus élevée est celle du Nord ; et dans la partie qu'on cultive, les terres sont souvent noyées en mars. — On n'y voit pas un seul arbre. Quelques fougères, quelques

du Mont-Jou, actuellement le Mont-Saint-Michel en Normandie, alors dépendant de l'Armorique,

---

bouquets de lande ou jan, sont ses uniques productions naturelles : et l'on ne s'y chauffe guère qu'avec des bouses de vache sèches ; ou avec du goëmon dont la puanteur incommode plus que sa faible chaleur ne procure de soulagement. — Son aspect est brumeux ; et si l'on en croit Lobineau, elle est exempte de bêtes venimeuses. — On n'y récolte à-peu-près, par année, que 400 boisseaux d'orge d'une qualité médiocre : le reste du temps, on n'y vit que de poisson et de racines. — Ne cherchez également sur ce rocher ni lapin, ni lièvre, ni cette multitude d'oiseaux chanteurs qui animent sur le continent la nature : des voliers d'oiseaux marins de toutes les sortes, y unissent seuls leurs éternelles criailleries au tumulte mélancolique des flots. — Dans la partie Ouest, est une petite chapelle nommée Saint-Corentin. Une maisonnette lui est adossée : c'est un ancien hermitage, accompagné d'un jardin muré, et d'un puits dont l'eau est très-bonne. — L'île entière n'a pas plus de trois-quarts de lieue de long, sur un quart de lieue de large : et l'on s'y est servi d'un vieux monument Druïdique, pour en faire une poudrière à l'usage de deux canons de quatre, et d'une trentaine de fusils, destinés à la défense du port, qui est dans l'Est. — C'est au duc d'Aiguillon, que les Insulaires de Sein doivent la jetée d'environ un quart de lieue de long, qui, dans la partie Sud, protége les champs et les maisons contre les eaux qui les incommodaient extrêmement autrefois. Ce prince leur fit ou leur octroya en outre plusieurs avantages, qui se continuèrent depuis. — Dès l'âge de 7 à 8 ans, ces Démons de la mer, comme on les appelait jadis pour leur intrépidité, passent les jours et les nuits à la pêche, au milieu des battures en avant, qui occupent au moins un espace de quatre lieues et demie, sous le nom de Basses-Froides ou de Pont de Sein, et dont les trois-quarts découvrent à chaque marée ; ce qui empêche que les vaisseaux, et les barques même, puissent flotter dessus. Ils n'ont pour tout aliment, pendant ce temps-là, qu'un peu de mauvais pain, et de l'eau saumâtre ; et pour se mettre à couvert du froid, que les voiles de leurs pauvres bateaux. Leurs femmes et filles, de leur côté,

étaient consultées comme les oracles de leurs cantons. On les croyait douées de lumières et de grâces ex-

---

souvent le calumet à la bouche, cultivent la terre à la main, moulent à force de bras l'orge qu'elles ont recueilli, et en font des espèces de tourtes qu'elles mettent cuire dans leur cendre de varech. Cette plante marine, arrachée aux flots, est étendue sur le sable : les pluies d'hiver en emportent le sel dont elle est imprégnée : alors elle se sèche facilement, devient rouge, et propre à être brûlée. — Les deux sexes, qui sembleraient ne devoir que végéter dans ce lieu presque stérile, mais qui a pour lui tant de mystérieux souvenirs, y sont néanmoins pleins de vigueur, et vivent fort vieux. Les maladies chroniques y sont inconnues : et les seuls remèdes qu'on y emploie, sont un peu de vin, une nourriture plus délicate, et une poule bouillie. — Les mœurs sont si pures dans cet asile de la sobriété, de la sagesse, et de la pauvreté, que si un jeune homme ou une jeune personne faisait quelque chose contre la décence, son envoi en terre-ferme serait décidé sur-le-champ. Les mesures, entre femmes, s'y font avec leurs tabliers, de bonne foi, et sans querelles. Les portes des chaumières, dit M. de Cambry (Voy. dans le Fin., t. 2, p. 252), ne s'y ferment qu'aux approches de la tempête, qu'annoncent des feux follets et des sifflemens : et s'il se perd quelque chose dans l'île, on la retrouve dans l'église pendue aux cordes de la cloche. — Cette cloche, ajoute l'auteur précité, sonne à 5 heures du soir : alors tout le monde se rend à la prière. — Les mariages s'y font avec simplicité, sans cérémonies ni usages extraordinaires : seulement les maris, le jour des noces, ne quittent presque pas la main de leurs épouses ; et l'on ne danse qu'au chant, faute de musette. — Toute cette petite République s'aide dans la construction des baraques : mais elle n'aime pas à voir les étrangers venir s'y établir. Du reste, elle les accueille à bras ouverts, lorsque leur visite n'est que de pure curiosité. — Cet esprit hospitalier le cède encore aux sentimens de l'humanité, quand quelque naufrage s'annonce. A quelque heure de la nuit que le canon fasse un signe d'alarme, les pilotes sont aussitôt à bord de leurs embarcations, bravant les vents, le froid, la grêle ; et

traordinaires. Elles-mêmes se vantaient de pouvoir, par la force de leurs mérites auprès de Dieu, rendre un

---

toute la masse de la population court au rivage, avec des émotions de pitié inconnues sur certaines parties des côtes de la grande terre. Le malheureux qui a le bonheur d'échapper à la mort, est recueilli dans le meilleur lit du ménage : il y est soigné avec une véritable affection, et ses effets sont religieusement respectés. C'est ainsi que, de notre temps, ont été traités par ces respectables pêcheurs les équipages en particulier du magnifique vaisseau les Droits de l'Homme, du lougre l'Ecureuil, et enfin, le 23 janvier 1833, celui du brick le Léonidas, de Bayonne, (Gazette de Fr. du 5 févr. 1833) : aussi le port de Brest leur fournit-il tous les ans un petit approvisionnement de salaisons et de biscuit, en retour des services signalés qu'ils sont toujours prêts à rendre aux bâtimens en danger. — Les hommes de cette île portent de grandes culottes, et le *bardocucullus* mentionné ci-dessus. Les femmes y ont un juste-au-corps, un jupon de toile, des bas et des sabots, pour tout habillement ; et sur leur coiffe aussi de toile, un mauvais chapeau destiné à les préserver de l'égout de leurs charges de goëmon. — Jadis les congres que ces Insulaires prenaient dans leurs pêches, étaient séchés au soleil ; et on ne les salait point : des barques les portaient ainsi à Bordeaux, où des Catalans venaient les acheter. Aujourd'hui, depuis la Révolution, ce poisson, et tous les autres qui deviennent leur proie, se vendent à Brest. — Le long des rivages de Sein, on voit les vaches rechercher avidement la Pylaie ; sorte d'algue que les habitans appellent Fonétrac, et que les naturalistes connaissent sous le nom de Laminaria-Leptopoda : mais ces bêtes ne la mangent que quand elle a blanchi en vieillissant ; elles la négligent quand elle est trop fraîche. — Sur les écueils au large, il n'est pas rare, selon M. de Robien, t. 2, p. 156, d'entendre, surtout durant la nuit, les mugissemens des loups marins ; espèces d'amphibies qui vivent plus à terre que dans la mer, et qui sautent à l'eau dès qu'ils aperçoivent un homme. — Enfin, dans l'intérieur, on a trouvé une grande quantité de médailles, qui font présumer avec raison que ce terrain était autrefois bien plus considérable qu'il ne l'est de nos jours.

homme invulnérable, chasser les insectes d'un pays, apaiser les tempêtes, fournir des préservatifs contre la

---

Le trajet pour s'y rendre n'est que d'environ deux lieues: mais il ne laisse pas que de faire trembler les marins les plus hardis, parce qu'il est semé d'écueils les plus redoutables peut-être qui soient en Europe. — On appelle ce passage le Raz de Fontenay: et les courants de Penmarck qui s'y portent comme un trait d'arbalète, y entraînent presque nécessairement, si l'on n'est favorisé de la marée et d'un vent rond, sur des crêtes de roc hautes et basses, colossales et exiguës, qui ressemblent à d'épouvantables forêts brûlées. — C'est, dit-on, (à moins que l'on ne préfère tirer cette dénomination du Celtique *tre-paz*, qui veut dire au-delà du passage), ce qui a fait donner à l'enfoncement que l'île a en face sur le continent, le nom de Baie des Trépassés; par allusion au grand nombre de navires qui s'y sont perdus. C'est de-là du moins qu'est venu ce proverbe breton: *Ne dremenas den ar Raz, n'endevise aounpe gloas* (nul homme ne passera le Raz, qu'il n'ait ou peur, ou douleur.) — Cette baie est fermée par des promontoires très-hauts et très-escarpés, contre lesquels les flots se brisent avec fureur même dans les temps les plus calmes: et par l'effet du remous des courants, on est presque sûr d'y recueillir les corps des malheureux qui se perdent dans ces terribles parages, qu'un poëte appelerait sans hésiter l'une des bouches de l'enfer.

On croit que Diane ou la Lune, et non Cérès ni Proserpine, était la Divinité qu'on adorait dans l'Ile-de-Sein, sur les derniers temps du Paganisme dans nos contrées. — On ajoute qu'avant cette époque, le Druïdisme y avait neuf Prêtresses; lesquelles, selon Mela, étaient de l'étroite observance, et faisaient vœu de virginité perpétuelle; ou qui, selon d'autres, ne gardaient ce vœu que sur leur rocher, en sorte qu'elles n'étaient obligées qu'à une chasteté locale. (Voyez Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 5, p. 420; Ogée; Deric; etc.) — Enfin, le père Toussaint de Saint-Luc et M. de la Porte ont avancé que ce fut Conan-Mériadec qui fit périr, comme coupables de sorcellerie, ces vierges Ossismiennes: mais nous craignons beaucoup que cette assertion n'ait pas plus de fondement que celle de Forcatulus (de Gall. Imp.), qui a fait

grêle, l'incendie, et les inondations, procurer aux navigateurs un vent favorable, guérir les maladies incurables à tout l'art humain (146). Elles et leurs pareilles se mêlaient enfin, au besoin, d'expliquer les songes, de lire la destinée dans les astres, de prophétiser, qui plus est; et même, par le secours de la psycomancie, d'évoquer les morts: et s'il faut en croire Vopisque (Aurel. Car. et Num. Vit.), ce fut une *Dryade de Tongres*, comme

naître dans cette solitude le prétendu enchanteur Merlin, ce merveilleux auxiliaire du fabuleux Arthus, soi-disant l'instituteur des chevaliers de la Table-Ronde.

L'Ile-de-Sein fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Quimper, et du canton de Pont-Croix.

(146) Voyez dans notre Mémoire couronné, pages 7 et 60, l'ample description que nous avons faite de ce rocher singulier, où la nature et l'art se sont montrés si féconds en merveilles, que M. de Vauban n'a pas craint de regarder l'architecture qui en occupe le sommet, comme l'ouvrage le plus hardi et le plus achevé qui soit au monde. — Il était originairement au milieu de la vaste forêt de Scisey; et habité de temps immémorial par des Druïdesses, lorsque Jupiter ou Jou, le plus grand des Dieux du polythéisme romain, jugea à propos d'y prendre un petit pied-à-terre, et de lui donner son nom. — Ce nouvel état de choses tomba à son tour devant le christianisme: et Saint-Aubert, évêque d'Avranches, y fit élever une église au chef de la Milice-Céleste, en l'année de J.-C. 709; époque où l'Océan, dans une de ses plus affreuses boutades, changea probablement pour jamais l'aspect de toute cette contrée. — Il faut voir de près, pour s'en faire une idée juste, cette masse d'une gothicité curieuse, parfaitement isolée presqu'au centre d'une grève blanche et unie de 8 à 10 lieues carrées, où ne se trouve pas la moindre petite pierre, si ce n'est le roc de Tombelène qu'elle a à une forte demi-lieue vers le nord; et qui lui-même, selon que la mer monte ou baisse, est alternativement, tous les jours, terre-ferme ou île.

Mont Saint-Mic dans la E de son no

nous le verrons plus tard, qui prédit à Dioclétien, alors simple officier, qu'il serait un jour Empereur; ce qui fut justifié par l'événement (147). — Outre les fonctions

---

Origine des Fées.

(147) Nous ne nous arrêterons pas à faire sentir le ridicule de ces prétentions, qui annoncent un culte déjà beaucoup altéré. Nous nous bornerons à dire que c'est de ces femmes Semnites, ou par corruption Samnites, comme on les appelait encore, que s'est formée parmi le menu peuple l'idée des Fées, si fameuses dans nos anciens romans : car, selon que l'a fort bien observé l'historien du Languedoc, « il est visible que cette opinion n'a pas pris nais» sance dans les principes de la religion chrétienne, qui n'admet » au-dessus des hommes que des Esprits de lumière et des Esprits » de ténèbres, des Anges et des Diables ». — On donna en latin à ces Fées, les noms de *Fadæ*, *Fatæ*, *Fatiferæ*, et *Fatidicæ*; de *Fari*, parler : parce qu'on leur a toujours supposé la langue fort déliée, et même le don de voir beaucoup plus loin que nous dans les secrets de l'avenir. — On les nomme en Basse-Bretagne *Corricq*, pluriel *Corrigued* : et il n'y a guère d'antres et de vieux châteaux, qui n'aient été honorés de leur demeure ; ni de fontaines qui n'aient servi à leurs bains. Les plus ignorants y savent par cœur mille aventures de ces Dames Blanches, ainsi qu'on les qualifie encore : et si on leur demande l'origine de quelque ancien monument dont la masse ou la singularité les étonne, ils ne se tirent d'embarras qu'en disant, c'est un ouvrage des Fées. — Pour ce qui est de nos artisans dans le reste de la province, et même dans toute la France, quel est celui à qui sa nourrice n'ait au moins appris les noms de la Fée Morgane, de la Fée Aleine, de la Fée du Lac, de la Fée Urgelle, de la Fée Carabosse, de la Fée Mélusine, de la Fée Armide, de la Fée Grognon, etc. : toutes, il est vrai, nabotes et naines ; mais en retour officieuses et bienfaisantes tandis qu'elles sont jeunes et belles, et ne commençant à devenir chagrines et bourrues que quand elles commencent à enlaidir ou à vieillir ? — Il est à remarquer, après tout, comme nous l'avons déjà fait plus d'une fois, que, dans tous les âges et tous les pays, notre pauvre humanité, abandonnée à ses propres forces, a constamment payé d'étranges tributs à sa faiblesse ; et

du sacerdoce auxquelles elles avaient l'honneur d'avoir quelque part, ces *femmes sacrées* (c'est un dernier surnom que Plutarque leur donne), étaient encore chargées de l'éducation des jeunes personnes de leur sexe (*Lamprid. in Alex.*); et l'histoire leur rend témoignage qu'elles s'acquittaient de ce nouvel emploi avec autant de zèle que d'édification. — Une inscription trouvée dans l'avant-dernier siècle aux environs de Metz, fait mention de l'une d'entr'elles, dont la qualification d'*Antistita* semble désigner une personne qui était à la tête de quelque communauté. Quoique cette pièce ne soit pas directement de notre sujet, ni de la plus haute antiquité, puisqu'elle est en langue latine, en caractères romains, et d'un paganisme très-caractérisé, nous croyons néanmions devoir la transcrire ici, en faveur des curieux. La voici donc, telle qu'on la voit dans Gruter, page 62 :

SILVANO
SAC.
ET NYMPHIS. LOCI
ARETE. DRVIS
ANTISTITA
SOMNO MONITA
D.;

ce qui veut dire, *Arete*, *Prêtresse Druide*, avertie par » un songe de le faire, a consacré cette pierre à *Syl-*

---

que les Grecs et les Romains eux-mêmes, malgré la philosophie dont ils se targuaient, ont été encore moins sages, avec leurs Pygmées, leurs Sphinx, leurs Nayades, leurs Napées, leurs Néréides, etc., que ne le sont nos bonnes vieilles avec leurs Fées, leurs Lutins, leurs Gryphons, leurs Ogres, et leurs Ondins.

» *vain* (le Dieu des Forêts), et aux *Nymphes* de ce » lieu » (148).

Le Prêtre de chaque Cité ou petit État, en était comme l'Évêque. — Il n'officiait qu'aux grandes fêtes ; et il avait tout-à-la-fois inspection et juridiction sur chaque membre du clergé de ses différents cantons. — Administrateur né des biens de son église, il pourvoyait à l'entretien de tous les ecclésiastiques qui lui étaient soumis, et les employait chacun au ministère pour lequel il les jugeait propres. — Ce personnage se prenait toujours parmi les plus marquants de la tribu sacrée, par laquelle il était choisi à la pluralité des voix.

Le Grand-Prêtre de chaque Nation était en quelque sorte l'Archevêque de tous les suffragants qui relevaient de son siége. Les causes majeures dans l'ordre spirituel lui étaient déférées de droit. — Celui de la Confédération Armoricaine en particulier, comme nous l'avons insinué déjà, résidait aux environs de Carnac et de Lomaria-

---

Tombeau d'un Grand-Prêtre Gaulois.

(148) En 1598, ajoute Moreri (Art. Chindonax), on découvrit à un demi-quart de lieue de Dijon, dans la contrée de Poussot, le sépulcre d'un Pontife Gaulois réputé Druide lui-même, mais dont l'inscription était en caractères grecs : ce qui vient assez à l'appui de ce que nous avons avancé ci-dessus, page 210. — Ce monument, où tout annonce aussi le Polythéisme, et une antiquité peu reculée, consistait en une pierre ronde et creuse en forme d'un petit tonneau, où était renfermé un vase de verre peint de diverses couleurs fort agréables, avec ces lignes écrites en deux cerles, en façon de couronne : « Dans ce boçage de Mithra, » (nom sous lequel les Payens adoraient Apollon ou le Soleil), ce » tombeau couvre le corps de Chindonax, Grand-Prêtre. Retire-» toi, impie ! car les Dieux libérateurs gardent mes cendres. »

quer, dont les monuments majestueux ne servent plus que d'abri aux bergers et à leurs troupeaux durant l'orage.

Enfin le Souverain-Pontife de tout l'Ordre Druïdique en était comme le Pape. — Tous les Druïdes, dit César, l. 6, n° 13, lui obéissaient, sans nulle exception; et son autorité sur eux était absolue. — Venait-il à mourir? celui qui l'approchait de plus près en dignité, avait titre pour lui succéder. S'il s'en trouvait plusieurs qui prétendissent à cette place éminente, la chose était remise à la décision de leurs confrères: et si les suffrages de ceux-ci ne pouvaient s'accorder, les armes en décidaient. On ordonnait alors, entre les champions de leur choix, un *duel judiciaire*, qui, suivant ce que nous en avons dit ci-dessus, était regardé comme *le jugement de Dieu* même. — Ce Suprême-Modérateur en fait de religion, avait, entr'autres prérogatives, un grand avantage sur les princes séculiers: c'était d'être à vie, et de ne pouvoir être déposé pour quelque cause que ce pût être. L'Esprit divin dont on le croyait rempli, le faisait regarder non-seulement comme infaillible dans la doctrine, mais encore comme impeccable dans la conduite. En un mot, sa sublime qualité de *Médiateur Universel entre le Ciel et la Terre*, lui assurait de la part des peuples le respect le plus profond, que fortifiait encore le nombre prodigieux des Prêtres qui lui étaient subordonnés.

C'est, en dernière analyse, un fait à noter, que tous ces soi-disant confidents de la Divinité n'étaient pas seulement distingués par l'espèce des fonctions spiri-

tuelles qu'ils avaient à remplir; mais encore par les familles dont ils étaient issus, et par les sanctuaires où ils exerçaient leur office. — Ainsi le poëte Ausone (Profess. Burdig., 4 et 10), en apostrophant Attius-Patera, dit à sa louange, qu'il descendait d'un Druïde de Bayeux, prêtre de Bélénus ou Apollon (149); *tu Bajocassis stirpe Druidum satus, etc., Beleni sacratum ducis è templo genus :* et en parlant de Phœbitius, qu'il était sorti des Druïdes Armoricains, et avait eu l'honneur d'être Marguillier (150) d'un des temples du même dieu précité, avant d'obtenir la chaire de Professeur à Bordeaux;

Nec reticebo senem
Nomine Phœbitium,
Qui Beleni Æditæus,
Nil opis indè tulit;

Temple Druïdique près de Bayeux.

(149) L'histoire de Saint-Exupère, évêque de Bayeux, rapporte qu'en effet les Druïdes avaient un temple en un bois à l'orient de cette ville, à-peu-près dans le lieu où la piété des fidèles a élevé depuis l'église de Saint-Nicolas de la Chesnée. — (Trigan, Hist. Eccl. de Norm., t. 1, p. 371).

Néocores; ce que c'était.

(150) On appela Néocores, chez les Grecs, ces sortes de Marguilliers d'honneur, Gardiens ou Trésoriers, qu'il ne faut pas confondre avec les Valets des temples. — L'emploi bas et servile de ces derniers se bornait à peu-près au balayage et à la propreté du lieu-saint : mais les autres étaient des ministres distingués, spécialement préposés à la conservation des offrandes qu'on y faisait, et à instruire les étrangers de tout ce qu'ils désiraient d'apprendre sur l'origine, les cérémonies, et le but du culte qui s'exerçait en cet endroit. — Dans la suite, non-seulement les individus, mais même les villes entières, se disputèrent la gloire du Néocorat, tant à l'égard des Temples des Dieux, que de ceux qu'une basse flatterie éleva aux Empereurs.

Sed tamen, ut placitum,
Stirpe natus Druidum
Gentis Aremoricæ,
Burdigali cathedram
Nati operâ obtinuit.

Le premier, et peut-être originairement l'unique Séminaire des Druïdes dans les Gaules, était en un bois du diocèse de Chartres, ancienne Élection de Dreux; dans un lieu qu'on nomme à présent Rouvres, à une demi-lieue vers l'orient méridional du beau château d'Anet (151). — C'était-là le chef d'ordre, et la résidence ordinaire de l'Archi-Druïde ou Souverain-Pontife, comme point à-peu-près central de sa vaste domination tant en France qu'ailleurs. On prétend que l'on en voit encore des vestiges (Malte-Brun, Précis de Géogr. Univ., t. 8, p. 358): et M. de Fréminville (Mém. de la Société des Ant. de Fr., t. 2), en a donné les dessins. — Tous les ans, au mois de *zerzu* ou décembre, mois noir qu'on appelait *le mois sacré*, ils étaient tenus de s'y réunir par députés; pour régler les affaires générales du Druïdisme, et recevoir les ordres du Prêtre-Roi, dans cette espèce de Grands-Jours ou de Concile (152). Leurs Fêtes.

---

(151) César, l. 6, n. 13: La Martinière, Dict. Géogr., art. Dreux et Rouvres: Hist. de l'Acad. des Inscr., t. 3, p. 484; et Mém., t. 32, p. 84 Hist. Rom. de Rollin, t. 12, p. 252: de Chiniac, Disc. sur la Rel. des Druïdes, p. 20: Sérieys, Elém. de l'Hist. des Gaul., p. 44 et 46, etc.

(152) Quand le premier des Césars eut fait la conquête des Gaules en la manière que nous verrons ci-après, il choisit Lutèce (notre Paris actuel) pour y établir, au moins de fois à autres, ce Etats-Généraux de la Gaule tenus à Paris.

Lorsque le temps de cette magnifique solennité approchait, le Pontife-Suprême envoyait ses mandemens aux Pontifes de chaque Nation et de chaque Cité, qui les transmettaient eux-mêmes aux Vacies, pour en annoncer le jour à leurs peuples. — Aussitôt ces Prêtres sortaient de leurs forêts ; et parcouraient leurs districts respectifs, en invitant les fidèles, par le cri de *kal* (premier jour de l'an), ou par celui de *kulanna* (étrennes), à se préparer dignement à la sainte cérémonie du Gui de l'an nouveau (153). — Cette con-

---

conseil souverain ; selon qu'il nous l'apprend lui-même, de Bell. Gall., l. 6, n. 3.

Gui sacré des Gaulois.

(153) Le *Gui*, comme on sait, est une plante parasite toujours verte, poussant en toutes directions, dans la forme d'une boule de deux à trois pieds de diamètre, des rameaux ligneux et entrelacés, garnis de feuilles opposées deux à deux. — Il croît sur le pommier, le poirier, et toutes sortes d'autres arbres ; mais jamais sur le figuier, et rarement sur le chêne. — C'était pourtant ce dernier seul qu'il fallait pour la cérémonie de l'an nouveau ; par la triple raison, dit Pline, (l. 16, ch. 44), qu'ils le regardaient comme tombé du ciel, comme le signe du choix que Dieu avait fait de l'arbre qui le portait, et comme le remède à tous leurs maux : *è cœlo missum putant, signumque electæ ab ipso Deo arboris ; et omnia sanantem, appellantes suo vocabulo.* Ils le nommaient en leur langue *uc'hel-vars, guthyl* ou *deürderv.* — C'est pendant les frimats de l'hiver, selon l'expression de Virgile (Enéïd., l. 6, v. 205), que cet arbrisseau singulier se renouvelle, et commence à se couvrir de ces petites baies jaunâtres et luisantes que lui fournit un suc étranger. On se sert spécialement pour faire de la glu, de ces grains cueillis avant leur parfaite maturité, c'est-à-dire vers le mois de septembre. A cet effet, quaud ils sont bien secs, on les laisse pourrir dans l'eau environ 12 jours : ensuite on les bat avec un pilon dans une eau courante, afin d'en ôter la peau, et qu'il n'en reste plus que la chair, qui

vocation amenait à Rouvres une multitude infinie d'ecclésiastiques, et même de laïques de tout état qui avaient quelques causes d'importance à terminer en dernier ressort (Pelloutier, t. 7, p. 255). Nous disons causes d'importance; car il ne faut pas s'imaginer qu'on s'arrêtât, dans cette *Cour plenière des diverses Nations Celtiques*, à discuter tous ces petits intérêts dont nos tribunaux ordinaires retentissent.

Cette fête, qui était pour eux le commencement de l'année, était invariablement fixée au 6 de la lune.— On en faisait l'ouverture, par chercher sur un *chêne d'environ trente ans* ce fameux Gui, qui, selon eux,

---

pour lors est gluante et visqueuse. On la mêle avec de l'huile, quand on veut s'en servir. — Les Anciens croyaient que le *Gui* était une production spontanée, provenant ou du suc extravasé des arbres qui le portent, ou de leur transpiration, ou de quelque disposition particulière de l'athmosphère : mais M. Barrel a prouvé (Abrégé des Transactions Philosophiques, Botan., t. 2, p. 25), que la semence renfermée dans les baies de cette plante, poussée par les vents, et secondée par la matière tenace qui l'entoure, s'implante d'elle-même, au mois de février, sur les branches des sujets propres à la faire germer. — M. l'abbé de Vallemont (Curiosit. de la Nat., t. 1, p. 59, in-12, 1753), a observé que dans le bois du *Gui de Chêne* se trouve, comme petit jeu de la nature, un soleil fort bien marqué : ce qui lui donnerait encore un nouveau rapport avec ce soleil invisible dont le nôtre n'est qu'une bien faible image. — Long-temps après l'abolition du Druïdisme, çà encore été la coutume parmi la populace et les enfans de nos provinces, d'aller crier par les rues, le premier jour de l'an, *Aguilaneuf* (pour au Gui de l'an neuf), et par plus grande corruption *Hauguillané*; tant en signe de réjouissance du commencement de notre année, que pour demander à leurs connaissances des étrennes.

était propre à devenir par sa consécration (154) le *Panchrestos* ou *Panchrestum*, comme l'appelèrent les Grecs et les Latins, c'est-à-dire *le Remède Universel*, le spécifique et la panacée propre contre tous les poisons, la véritable clef du bonheur enfin entre les mains de quiconque en était fait dépositaire.— Lorsqu'on l'avait trouvé, l'on dressait un autel triangulaire de gazon au pied de l'arbre, et l'on commençait une espèce de procession. — Les Eubages marchaient les premiers, conduisant deux taureaux blancs qui n'avaient point encore subi le joug, et destinés à servir de victimes; car dès les premiers temps Dieu avait donné les bêtes à l'homme pour ce sujet (Genèse, ch. 4, v. 4; et Lévitique, ch. 17,

---

A qui ce Gui pouvait faire allusion.

(154) Schedius (de Diis German., p. 614), en parlant du *Gui*, ne trouve point d'autre raison de l'hommage respectueux que nos Ancêtres rendaient à cette soi-disant production du chêne (arbre, nous le répétons, qui était pour eux le principal emblême de la Divinité), si ce n'est qu'ils avaient appris de leurs pères, *quòd Germen Jehovæ aliquandò effloresceret, et omnibus gentibus salutare foret;* c'est-à-dire, « que le Fils de Dieu naîtrait un jour » comme une belle fleur, pour apporter le salut à toutes les » Nations de l'Univers »: idée qui coïncide beaucoup avec ce que nous avons établi ci-devant; et qui, si elle n'est peut-être pas fondée en réalité, offre du moins à l'esprit une conjecture qui plaît. — Possible est qu'on approcherait plus de la vérité, en supposant que dans cette plante toujours verte, et alors en fleurs, les Druïdes vénéraient moins encore le Messie, ce juste germe qui devait s'élever un jour dans la famille de David (Jérém., ch 23, v. 5), sans tirer son origine de la terre, que la bienfaisance du Père de la vie lui-même, qui, commençant à ranimer le suc fécond des végétaux, rassurait pour cette année-là les hommes contre la crainte de la famine. — (Voyez le père Rapine, Christianisme naissant, t. 3, p. 545, etc.; et la note 168 qui suit).

v. 11). — Les Bardes, qui suivaient, chantaient en musique des hymnes à la gloire de l'Être-Suprême, et analogues au sacrifice qui se préparait. — Les Novices, Écoliers, ou Disciples, venaient après; et étaient accompagnés d'un Héraut-d'Armes vêtu de blanc. — Les trois plus anciens Pontifes, dont l'un portait le pain qu'on devait offrir, l'autre deux vases pleins d'eau et de vin, et le troisième une main d'ivoire attachée au haut d'une baguette pour représenter la justice et la puissance, précédés du reste du clergé, précédaient eux-mêmes de front le Pontife-Roi. — Celui-ci marchait seul, à pied, couvert d'une robe blanche et d'une magnifique tunique de fin lin par-dessus, ceint d'une ceinture d'or, et suivi d'une immense quantité de noblesse et de peuple. — Ce cortége étant arrivé sous le *chêne*, l'Officiant, après quelques prières, brûlait un peu de pain, versait un peu de vin et d'eau sur l'autel, et partageait ensuite à ses prêtres assistants ce qui restait de ces substances. Cela fait, il montait sur l'arbre, coupait le Gui avec une serpette d'or, et le jetait dans le rochet d'un de ses principaux ministres, qui le recevait avec une vénération profonde. — Le Suprême-Pontife descendait alors, immolait les deux taureaux par le ministère des Eubages; et terminait cette action religieuse en priant Dieu, les bras étendus et élevés, de communiquer sa bénédiction au présent qu'il allait faire de sa part à son peuple prosterné durant ce temps-là contre terre. — Aussitôt les Druïdes inférieurs distribuaient, par forme d'étrennes, à la multitude rassemblée, de très-petites portions de ce Gui sacré. Ils en envoyaient en outre à tous les temples; et aux Grands, qui se faisaient un honneur,

autant qu'un devoir de piété, de le porter à la guerre pendu à leur cou. Maladies, enchanteurs, esprits malfaisants, rien n'était capable d'infirmer la puissance céleste de ce rameau mystérieux; et la foudre elle-même respectait la maison qui le recevait.

L'herbe appelée *Sélago*, ou Selage (espèce de Sabine ou Bruyère à feuilles de Tamaris), se recueillait avec moins de pompe: cependant on y employait dans les derniers temps quelques pratiques superstitieuses. — Un Prêtre à jeun, purifié par le bain, et revêtu d'habits blancs, commençait par l'offrande du pain et du vin. Il s'avançait ensuite, pieds nus, dans la campagne, comme s'il eût voulu cacher à ses propres yeux ce qu'il allait faire; passait après cela sa main droite du côté gauche, par dessous sa tunique; arrachait l'herbe de terre sans s'aider d'aucun ferrement; et l'enveloppait dans un linge blanc tout neuf. Il finissait par en exprimer le suc, dont la fumée était regardée comme un excellent préservatif contre les maux d'yeux; épreuve que nous ne conseillerions à personne de faire sans précaution, à cause des qualités très-actives de cette plante.

On observait à-peu-près le même cérémonial pour le Samole (*Samolus*), espèce d'Anagallis ou Mouron Aquatique. — Celui qui le cueillait, devait aussi être à jeun; et arracher la plante avec la main gauche, sans la regarder. On la broyait ensuite dans une auge, ou dans un canal, pour les animaux qui viendraient y boire. — Cette herbe sacrée, préparée ainsi, guérissait principalement les maladies des bœufs, et des autres bêtes domestiques; mais aujourd'hui elle est peu d'usage en médecine. On l'estime cependant comme anti-scorbu-

tique, vulnéraire, et apéritive; et l'on peut en manger les feuilles en salade.

La Verveine (*Verbena*) avait encore, dans l'opinion des Druïdes, de plus grandes vertus. — Ils la ramassaient au commencement de la canicule (155), et à la pointe du jour. Cette action était précédée d'un sacrifice fait avec des fèves et du miel. Après cela, ils creusaient, de la main gauche, avec un couteau, tout autour de la racine de la plante; et la faisaient ensuite adroitement sauter en l'air. Les feuilles, la tige, et les racines, devaient sécher séparément à l'ombre. — Ces précautions étant bien observées, la Verveine chassait les fièvres, conciliait les esprits et les cœurs, rendait gai, et opérait beaucoup d'autres merveilles qu'on ne lui connaît plus. Il suffisait de s'en frotter, pour avoir presque tout ce qu'on voulait. — Nos Bas-Bretons appèllent aujourd'hui

---

(155) On nomme *canicule*, (diminutif du latin *canis*, qui signifie *chien*), une étoile de la quatrième grandeur qui se lève le 16 de juillet, et à laquelle les Anciens attribuaient une quantité de mauvaises influences. Depuis le 24 du mois de juillet, jusqu'au 23 août, elle se lève et se couche avec le soleil : et ce sont ces jours pendant lesquels elle domine, qu'on appelle jours caniculaires. Comme c'est l'époque des grandes chaleurs, le peuple est encore très-disposé aujourd'hui à croire que cet astre fait tourner le vin, entrer les chiens en rage, la bile s'irriter, etc.: sans réfléchir que cette canicule qu'il estime si chaude, paraît très-froide aux méridionaux ; et que, dans quelques milliers d'années, elle arrivera pour notre pays aux mois de novembre et de décembre. — Quelques-uns confondent, mais à tort, cette étoile avec celle de *Sirius*, autrement le *Grand-Chien*, qui en est proche, et de la première grandeur. Le *Petit-Chien* est un peu plus septentrional que le *Grand*, et se lève un jour plus tôt. Canicule; ce que c'est.

en leur langue cette excellente plante médicinale *louzaouen ar groas*; c'est-à-dire, selon M. Habasque, t. 1, p. 280, l'Herbe de la Croix, à cause de ses feuilles opposées deux à deux.

Enfin, les Druïdes, dit Pline, l. 29, c. 3, vantaient sur toutes choses un prétendu *œuf de serpent*, qui paraît n'avoir été qu'un échinite (156), espèce d'*oursin* pétrifié. — Cet œuf merveilleux, d'après la fable qu'ils en débitaient, était formé de la bave des serpents, lorsqu'ils s'assemblent en été. Dès que cette pièce curieuse voyait le jour, ces hideux reptiles l'élevaient en l'air, et l'y soutenaient par la force de leur sifflements. Les Druïdes, qui apparemment avaient le mot pour se trouver toujours là à-point, et qui étaient fort attentifs à ce qui se passait, épiaient avec soin l'heureux moment où cet œuf allait retomber; et le recevaient dans leur habit

---

Echinites, ou Oursins pétrifiés.

(156) C'est dans la coque de *l'Echinus-Marinus*, ou châtaigne de mer, que se moule l'échinite, sorte de fossile dont la figure est à-peu-près celle d'un conoïde parabolique. — On distingue plusieurs espèces de ces Hérissons marins, comme on les appelle encore; et dont on peut voir l'image et la description soit dans le 18me livre des Poissons de Rondelet, p. 578, soit dans beaucoup d'autres ouvrages d'Histoire Naturelle. Tous sont garnis de piquans écailleux, dont ils se servent comme d'autant de jambes pour se traîner sur la vase; mais qui tombent quand l'animal est mort, laissant à découvert les apophyses et petits trous sans nombre dont leur coquille est tapissée par compartimens. — On trouve quelques-uns de ces *Oursins* sur nos côtes Armoricaines: nous en avons notamment ramassé à Cancale. — A Marseille, on les vend comme des huîtres. On les y mange quand ils sont pleins d'œufs: mais il faut être fait à cet aliment, qui paraît très-dégoûtant au premier coup-d'œil.

avant qu'il touchât la terre. Celui qui s'en était saisi, prenait alors la fuite au plus vite, monté sur un cheval léger, pour échapper aux serpents, qui ne manquaient pas de le poursuivre jusqu'à ce qu'une rivière leur barrât le passage. — La bonne fortune résidait dans cet œuf. Quiconque le portait sur soi, était assuré d'avoir gain de cause dans tous ses procès, et toujours l'accès libre auprès des Grands. — Quelles extravagances, surtout si on les rapproche des belles et grandes idées dont nous parlerons bientôt!

Il n'est pas besoin d'avertir, qu'outre cette grande fête universelle du Gui de l'an nouveau, les Armoricains et les autres Gaulois en avaient d'autres, qui n'étaient observées que dans leurs cantons respectifs. Il en était d'eux à cet égard, comme de tous les autres peuples, où chaque province, chaque ville, trouve dans des événemens et des délivrances qui lui sont propres, le motif de quelques solennités particulières. — Les unes de ces fêtes locales étaient annuelles: les autres ne revenaient qu'après la révolution d'un certain nombre d'années: mais en général toutes se célébraient de nuit; soit parce que la nuit étant pour eux le commencement de la journée (157), ils crussent en devoir les prémices

---

(157) Cette méthode de compter un jour depuis le commencement d'une nuit, jusqu'à la nuit suivante, n'a point été privative aux habitans des Gaules. Les Juifs, d'après Moyse lui-même (Gén., ch., v. 5, 8), les Athéniens, les Numides de la Lybie, les Germains, et en général tous ceux des anciens peuples qui employaient des Mois purement Lunaires, ont eu cet usage; auquel on tenait encore en France du temps de Charlemagne, selon qu'on peut l'inférer de quelques-uns de ses capitulaires (Capitul., l. 5, Méthode de compter par Nuits.

à l'Etre-Souverain ; soit pour être moins exposés durant leurs prières aux distractions du grand jour, soit pour toute autre raison que nous ignorons. — Ils donnaient surtout beaucoup de pompe à celle de leurs Néoménies, ou renouvellement de chaque mois (158)... Lorsque le

---

tit. 45; Daniel, Hist. de la Mili. Fr., t. 1, p. 47; Pelloutier, t. 6, p. 200; Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 5, p. 548), comme les Polonais, les Italiens, les Arabes, les Musulmans et les Chinois, y tiennent encore de notre temps. — Il y a plus : c'est qu'actuellement même l'église catholique conserve par continuation la coutume de commencer ses fêtes vers la fin du jour précédent, et de les terminer au second soir, ou secondes vêpres ; que le petit peuple, parmi nous, appelle encore *à net*, ou *à nuit*, (en latin *hâc nocte*), ce que les gens bien appris nomment *aujourd'hui* (*hâc die*) ; qu'en Basse-Bretagne, *seizhun*, ou *Seizun* (semaine), signifie *sept sommeils*, ou *sept nuits* ; enfin, que la même manière de s'exprimer a encore également cours dans la plupart des langues du Nord, notamment en Angleterre, où le mot *sénight*, abréviation de *Séven-night* (sept nuits), est employé pour dire huit jours ; et en Allemagne, où le terme de *siben*, ou *siven-nacht* a exactement le même sens. — (Voyez Camden, Britann., p. 11 : Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 41, p. 46 : Ménage, Dict. Etymol. au mot Anuit : Bible d'Avignon, t. 1, p. 207 : Pelloutier, t. 7, p. 132 : Duchesne, Hist. d'Angl., p. 51 : Richer, Voy. au Croisic, p. 67, etc.

Mois et Siècles des Armoricains.

(158) Les mois des Armoricains étaient lunaires, et non solaires : et il faut avouer que ce comput semble le plus naturel, par le spectacle que nous offrent les quatre principales mutations de la lune dans l'espace d'environ 29 jours et demi. — Ces mois commençaient pour eux (ainsi que leurs années qui étaient de 12 de ces mois, et que leurs siècles qui, selon Pline, l. 16, ch. 44, n'étaient que de 30 ans), non à la sizygie ou nouvelle lune, comme parmi les Grecs ; ni même à la première apparition, comme chez les Juifs et chez quelques autres nations Orientales ; mais au sixième jour, c'est-à-dire vers le premier quartier, lorsque l'astre donnait assez de lumière pour éclairer leurs cérémonies.

sixième jour de la lune commençait, ils partaient par troupes des lieux de leur habitation, pour se rendre en l'endroit solitaire et inculte où leur sanctuaire était établi. Quoique l'astre eût déjà assez de force pour éclairer leurs mystères, cela n'empêchait point chacun d'eux de porter sa torche ou son flambeau allumé (159), qu'il

---

Il paraît, quoique néanmoins on n'ait sur cela rien d'assuré, que dans le cours de 30 ans, les Druïdes intercalaient onze lunaisons supplémentaires ; ce qui faisait qu'à la fin de chaque siècle gaulois, il s'en fallait seulement un jour et dix heures que les points cardinaux des équinoxes et des solstices ne revinssent aux mêmes quantièmes des mêmes lunes : erreur légère, qu'il leur eût été facile de corriger elle-même par la suppression d'une de ces lunaisons intercalaires en 630 ans. Avec ce retranchement, la différence n'aurait plus alors été que de quelques heures.

(159) Ces bois sacrés, ainsi éclairés, en prirent chez les Romains le nom de *Luci*; terme emprunté du Celtique *Llûg* ou *Luc'h* (lumière) : car les Latins, et les autres anciens peuples, eurent eux-mêmes de ces sortes de bois, où ils allumaient par dévotion des chandelles devant les simulacres de leurs Faux-Dieux (Pelloutier, t. 8, p. 78). Le *Lucus d'Apollon à Claros*, celui *d'Esculape à Epidaure*, celui *de Vulcain au Mont-Ethna*, enfin celui *des Furies à Rome*, étaient les plus célèbres. — Quoique Abraham en eût en son temps planté aussi un à l'honneur du Dieu Éternel (Gén., ch. 21, v. 33), le Seigneur, qui connaissait tout le penchant des Israélites à l'idolâtrie, ne tarda pas à leur défendre de jamais faire à l'avenir rien de semblable : *Non plantabis lucum et omnem arborem juxtà altare Domini Dei tui* (Deut., ch. 16, 21) : défense qui ne fut que trop mal observée dans la suite : comme on en peut voir plusieurs exemples dans le Dictionnaire de la Bible d'Avignon, t. 1, p. 796, jusqu'à cette heureuse époque prédite par Isaïe, ch. 17, v. 7, 8, où *l'homme* devenu chrétien *ne regarda plus ces bois et ces temples profanes qui étaient l'ouvrage de ses mains*.

Bois sacré ou réputés

plaçait respectueusement devant *le symbole divin*... Après les dévotions faites, les repas et les festins avaient leur tour. On y mangeait les restes de la victime : et l'on croyait ne pouvoir témoigner plus de vénération au Ciel, qu'on regardait comme apaisé par le sacrifice, qu'en le rendant en quelque sorte spectateur de la sainte joie dont on était transporté... Heureux si cette pratique, conforme aux vues de la vraie religion, qui en fit elle-même dans la primitive église un moyen de cimenter l'union parmi ses enfans (Exod., ch. 18, v. 12; Deut., ch. 27, v. 4; 1 Cor., ch. 11, v. 18), n'eût dégénéré à la fin dans les excès les plus scandaleux (160)!

Leurs Dogmes. Les Armoricains, dans le principe, reconnaissaient une création; une époque où le monde avait commencé, et avait été tiré du néant (Pelloutier, t. 6, p. 113) : et ils rapportaient l'origine de ce monde au Dieu ***Tat*** ou ***Tâd***, source de tous les êtres visibles et invisibles. Mais dans la suite, ils ajoutèrent à cette croyance, que l'Univers ainsi formé était indestructible quant à sa substance :

Croyance aux Sorciers. (160) Ce fut de ces orgies nocturnes, que, dès les premiers siècles de notre ère, s'accrédita la fable du *Sabbat*, ou *assemblée de sorciers*; et voici comment. — La religion chrétienne étant devenue la religion du grand nombre, les partisans de l'ancien culte se virent en quelque sorte forcés de ne plus fréquenter qu'en secret leurs sanctuaires. Or, comme ces lieux écartés étaient alors le théâtre de grandes débauches, selon que nous venons de le dire, et que d'ailleurs les Druïdes se vantaient plus que jamais de leur science dans l'art magique, de-là vint l'opinion, parmi le peuple prévenu et peu instruit, que ces soi-disant sorciers, montés sur des dragons, ou affourchés sur des balais, traversaient l'air toutes les nuits, pour aller rendre leurs adorations au diable sous la figure d'un bouc, ou sous toute autre forme monstrueuse.

seulement ils pensaient que l'eau et le feu, par un affreuse inondation de trois années consécutives suivie d'un embrâsement général, en renouvelleraient la face, pour le rendre propre à servir de demeure à de nouveaux habitans plus vertueux et plus innocents que nous.

Ils admettaient aussi une étonnante gradation d'êtres immatériels, bons et mauvais; depuis l'Archange que notre foi nous assure marcher à la tête de la Milice Céleste, jusqu'à ce prétendu Génie familier dont nous avons parlé en la note 131: mais le culte qu'on leur rendait, devait se rapporter à l'Intelligence qui anime toutes choses.

L'immortalité de l'ame, et une autre vie pour les méchans comme pour les bons, étaient encore deux points capitaux de leur Symbole (Pelloutier, ibid., p. 138: Deric, t. 1, p. 189: Méla, l. 3, c. 2: Puffendorf, t. 1, p. 3: Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 32, p. 16; et t. 41, p. 14: Dom Cellier, Hist. Litt. de la Fr., t. 1, p. 35, etc.): mais on ne sait pas positivement en quoi ils faisaient consister la récompense des uns et la punition des autres, lorsque la tradition primitive eût été altérée parmi eux; car les auteurs anciens et nouveaux se sont contredits sur cet article d'une manière étrange. — Le sentiment néanmois qui paraît le plus propre à débrouiller cette énigme, c'est que, comme les antiques Scandinaves (161), ils distinguaient

---

(161) Voyez l'Edda des Islandais, par M. Mallet, dans ses Monumens de la Mythologie et de la Poésie des Celtes, Copenhague, 1756, in-8°, p. 6, 40, 43, 62, 112.

Quoique ce poème Erse ou Gallic, compilé vers le milieu du

deux sortes d'habitations pour les justes au-delà de la tombe, et deux pour les coupables; l'une provisoire, et l'autre éternelle. — Aussitôt, selon eux, que le corps

---

onzième siècle, soit rempli de fables; le fond de sa doctrine, dépouillé, ainsi que nous le présentons ici, du verbiage et des ornemens allégoriques qui lui sont accessoires, nous semble le seul texte capable de rendre raison de la coutume qu'avaient nos ancêtres: 1° de braver avec enthousiame tous les dangers au milieu des combats (Lucain, l. 1, v. 459), dans l'espoir où ils étaient qu'en versant leur sang pour la patrie, ils retrouveraient une vie meilleure que celle dont leur courage pouvait les priver; 2° de prêter volontiers de l'argent à leurs amis (Valère-Maxime, l. 2, ch. 6, n. 10), sous la condition qu'il leur serait rendu dans le pays des ames; 3° de faire de grands festins aux funérailles de leurs guerriers surtout, comme pour se congratuler de ce que ces héros étaient entrés dans l'état d'une félicité bien supérieure à celle d'ici-bas; 4° d'enterrer ou de brûler avec le corps des défunts quelques-uns des objets que ces morts avaient le plus chéris sur la terre, et cela afin que ces objets divers pussent encore leur être agréables dans le nouveau séjour où ils allaient se rendre; 5° enfin, de se livrer eux-mêmes, au besoin, en sacrifice, dans la croyance qu'en se laissant ainsi égorger volontairement, le Suprême-Rémunérateur leur rendrait surabondamment le prix de leur dévouement sublime, dans cet ordre éternel dont le trépas n'était que le passage.

Pour ce qui est des maximes de morale et de politique que ce célèbre Monument Runique renferme, nous n'en rapporterons ici que quelques-unes, afin de donner au lecteur une légère esquisse de la sagesse de nos pères. — « Il n'y a point, disaient-ils (p. 166), » d'ami plus sûr en voyage, qu'une grande prudence: il n'y a » point non plus de provision plus agréable... L'homme gour- » mand mange sa mort... La plus mauvaise cheville d'une char- » rette, est toujours celle qui fait le plus de bruit... Si vous » voulez plaire au paon, vantez ses pattes... Ce n'est pas un jour » de chaleur qui fait l'été, ni une bonne action un honnête » homme... Le chêne le plus majestueux marque moins dans

d'un honnête homme ou d'un brave était rentré dans la poussière, son ame s'acheminait vers un certain palais dit *Valhalla* ou *Valholl*, vaste et magnifique hôtellerie, élysée de lumière et de gloire, où elle devait jouir d'un bonheur proportionné à ses exploits et à ses qualités tant morales que religieuses, jusqu'à l'époque de cette catastrophe universelle dont nous avons parlé, où ce bonheur temporaire devait être remplacé par une félicité sans fin, dans la véritable maison de Dieu, appelée *Giml* ou *Vingolf* (palais d'indéfectible amitié), où l'attendait l'immuable récompense de ses vertus. — De son côté, au moment même de la mort du lâche, de l'impie, du parjure, du meurtrier en trahison, du séducteur des femmes d'autrui, son ame était précipitée dans un abîme immense, nommé *Niflheim* ou *Nifliheim* (séjour

---

» une forêt, qu'un baliveau dans un taillis.. Ce n'est pas avec un
» tambour, qu'on rappelle un cheval échappé... Qui a la langue
» aiguë, doit avoir l'oreille dure; car, si naturellement on aime
» la médisance, personne n'aime le médisant... On exagère ses
» imperfections, pour faire passer l'éloge de ses vertus; comme
» on montre une égratignure pour étaler un diamant... Ce qu'on
» possède, quoique petit, est toujours le meilleur... Je n'ai jamais
» trouvé d'homme si libéral, qu'il méprise un présent, s'il peut
» l'obtenir... Le loup qui reste couché, ne gagne pas de proie;
» ni l'homme qui dort, de victoire... Il n'y a pas de maladie
» plus cruelle, que de n'être pas content de son sort... Louez
» la beauté du jour quand il est fini, une femme quand vous l'au-
» rez connue, une épée quand vous l'aurez essayée, une fille après
» qu'elle sera mariée, et la bière quand vous l'aurez bue ».

Voyez encore les Antiquités Danoises de Bertholin; le père Rapine déjà cité, etc.: et vous aurez, ce nous semble, une preuve convaincante que le dogme Pythagoricien de la Métempsycose n'a jamais fait partie du système religieux de nos ancêtres.

des pervers et des scélérats); enfer d'attente, éloigné prodigieusement du soleil, dont les portes étaient tournées vers le nord, dont les murs n'étaient construits que de cadavres de serpents qui y versaient à l'envi leurs poisons, au milieu duquel coulaient les fleuves nommés *l'Angoisse*, *la Perdition*, *la Tempête*, *le Rugissement*, *le Vaste*, *le Bruyant*; et d'où elle n'avait aucun espoir de sortir, que pour entrer, au grand jour de la réparation de toutes choses, dans une prison incomparablement plus terrible encore, appelée *Nastrond*, où elle recevrait à jamais le triste et complet retour de ses mauvaises œuvres sur la terre.

L'idée de la Providence était enfin profondément gravée elle-même dans leur cœur : et l'on peut dire que sur ce point ils ne péchaient que par excès, du moins dans les conséquences outrées qu'ils tiraient du principe. — L'agitation de la mer et des vents, la disposition des nuages, le vol et le chant des oiseaux, le cours plus ou moins rapide des fleuves, le balancement de la cime des arbres, la chute d'une simple feuille ; tout cela, et mille autres choses, dans leurs préjugés des derniers temps, étaient, sous la direction suprême du Conservateur de notre vie, autant de moniteurs secrets dont les avis n'étaient pas à négliger. D'où s'en suivait pour eux, en dernier résultat, l'obligation de recourir soit aux Génies, soit à une multitude de pratiques superstitieuses, pour détourner de dessus leurs têtes ce que ces divers présages pouvaient comporter de fâcheux.

Mais le principal de leurs dogmes, et celui qui servait de fondement à tous les autres, c'était la croyance,

d'un Dieu unique, immense, indépendant, tout-puissant, d'une science sans bornes, d'une justice incorruptible, source de toute beauté et de toute bonté, renfermant enfin en lui-même la plénitude de l'Être et de toute perfection (162). — D'abord ils ne le désignèrent par aucun nom particulier (163) : et c'est au fond le plus

---

Monothéisme, ou Croyance en un seul Dieu.

(162) *Terra Britanniæ*, dit Origène (Homil. 4 in Ezech.), en parlant de la Grande-Bretagne. *Antè adventum Christi, in uniùs Dei consensit religionem.* — Il pouvait en dire autant de notre Armorique, et du reste de la Gaule : comme l'a pensé Camden (Britan., p. 9 et 47), qui assure que ces deux contrées avaient alors la même religion que l'Angleterre ; et comme l'a fait Saint-Augustin lui-même (de Civit. Dei, l. 8, c. 9), qui range nos aïeux parmi ceux des anciens peuples auxquels il n'a sur ce grave sujet d'autre reproche à faire, que de n'avoir pas toujours glorifié comme ils le devaient, le Principe unique dont ils admettaient l'existence. — C'est aussi, parmi les modernes, le sentiment de Boulduc (de Eccl. antè Legem, p. 279 et 280) ; de Chiniac (Disc. sur la Nat. de la Rel. des Gaul., p. 1 et 88); de Deric (t. 1, p. 204); de Pelloutier (t. 5, p. 32, 86, 106, 176 ; et t. 8, p. 62); du père Rapine encore (Christ. Nais., t. 3, p. 525, 526, 529, 541); de Rouillart (Hist. de N.-D. de Chartres, ch. 1 et 2 de sa Parth.); de MM. de l'Acad. des Inscr. (t. 6, p. 311); de M. Mallet (Mon. de la Mythol. des Celtes, p. 44); de M. Meuret (Annal. de Nantes, t. 1, p. 3, 1830, in-12).

Dieu anonyme, ou sans nom.

(163) Dieu étant essentiellement *un* dans toute l'étendue de ce mot, dit fort bien Trismégiste chez Lactance (de Fals. Rel., l. 1, ch. 6), c'est une conséquence légitime qu'il ne peut porter des noms particuliers, qu'on n'emploie que pour distinguer dans une multitude les personnes : de sorte que, dans la pauvreté du langage humain, si quelque dénomination peut convenir à cet Être ineffable, c'est le mot Dieu lui-même, dans lequel on s'est accordé à concentrer tout ce qui emporte en quelque genre que ce soit l'idée de perfection au plus haut degré d'excellence imaginable. *Deo nomen non est, quia solus est ; nec opus est proprio voca-*

bel éloge qu'on puisse faire de la cause souveraine, dont aucune langue ne pourra jamais exprimer dans un seul mot la grandeur. — Peu-à-peu ils s'accoutumèrent à l'appeler tantôt *Tat* ou *Tád* (164), tantôt *Táranis* ou *Taramis*, tantôt encore *Hès*, *Heer*, ou *Herr*. — Ils le regardaient avec raison comme un pur esprit : et ne lui donnant pas de figure, ils ne voulaient pas qu'on le représentât sous aucune forme corporelle ; pas même sous celle de l'homme, le plus excellent de tous les ouvrages divins après l'Ange. — Ils estimaient qu'il ne convenait point à sa majesté qu'on lui bâtit des temples clos de murs (165) ; de peur qu'on ne parût prétendre

---

bulò, nisi cùm discrimen exigit multitudo, ut unamquamquè personam suâ notâ et appellatione designet : Deo autem, qui semper unus est, nomen est Deus. — On sait que, chez les Juifs, *je suis celui qui est*, était le titre que le Très-Haut s'était lui-même donné : titre incommunicable et à part, qu'on exprimait par ces quatre lettres hébraïques *Jod*, *Hé*, *Vau*, *Hé* ; auxquelles, l'an 1520, Galatin attribua le son de *Jéhova*, ce qui s'est toujours pratiqué depuis.

Titres particuliers qu'on lui donna dans la suite.

(164) *Tat* signifiait le Père et l'Ame du monde, la Vertu d'où tout sort et où tout rentre, la Cause Première de toutes choses, l'Être vivant par antonomase, l'Incréé, l'Éternel, l'Immuable, l'Infini, l'Arbitre Suprême, le Premier Principe, l'Être nécessaire. — *Táranis* ou *Taramis*, formé de *Táran* ou *Taram* (tonnerre), exprimait le Maître de la foudre, le Souverain des airs, le Roi des tempêtes, comme parlaient les Hébreux, le Jupiter-Ceraunius, électrique, ou fulminateur, comme disaient les Romains. — Enfin *Hès*, dont les Latins firent *Hesus*, et par corruption *Esus*, équivalait au Dieu fort, au Seigneur des armées, ou Dieu des batailles.

Temples ouverts, et Temples couverts.

(165) Les anciens Egyptiens et les anciens Perses, au rapport de Diogène-Laërce (in Proem.), avaient la même opinion. C'est pourquoi, dit Cicéron (de Leg., l. 2), quand ces derniers rava-

le renfermer dans ces enceintes: et de cette idée, ils concluaient que c'était en plein air, sous la voûte même du Ciel, qu'il fallait l'adorer. « Uni intimement à toutes

---

gèrent les terres de la Grèce, leurs Mages persuadèrent à Xerxès d'y ruiner tous les temples couverts, parce qu'ils semblaient vouloir rétrécir l'immensité divine, qui a tout l'univers sous sa puissance. — Diogène, Zénon, et toute la secte des Stoïciens, étaient aussi dans le même sentiment. — Les Bithyniens, de leur côté, grimpaient sur leurs montagnes, quand ils voulaient rendre des hommages solennels à leur Jupiter-Pappa. — Les Sycioniens enfin, et les Athéniens, en agissaient à-peu-près de la même sorte envers leur déesse Coronis et leur Clémence. — Quant aux Juifs, on n'ignore pas qu'ils se bornèrent pendant bien des siècles à sacrifier au vrai Dieu dans les lieux mêmes où il leur apparaissait, ou dans ceux qu'il daignait leur désigner. Ils se contentaient d'ordinaire d'y dresser à la hâte un autel sans aucun appareil, dont ils se faisaient, comme Jacob (Gén., ch. 28, v. 18, et c. 35, v. 14), un Béthel, un Séjour de Dieu, par une simple libation de vin ou d'huile: et ce ne fut que 480 ans après leur sortie d'Egypte (1012 avant J.-C.), qu'ils élevèrent enfin à l'Etre-Suprême, sur la colline de Moria, partie de la montagne de Sion, ce bâtiment fixe et magnifique que les livres saints ont tant célébré sous le nom de Temple de Salomon et de Jérusalem. C'était un édifice couvert, long de 102 pieds 6 pouces, haut de 51 pieds 3 pouces, et large de 34 pieds 2 pouces. Il était partagé en trois parties; *le Sanctuaire* ou *Saints des Saints*, *le Saint*, et *le Vestibule*. Dans la première était l'Arche d'Alliance, où résidait particulièrement la Majesté de Dieu, et où le Souverain-Pontife avait seul le droit d'entrer une fois dans l'année, à la fête de l'Expiation. Dans la seconde, étaient cinq autels pour les parfums, cinq tables pour les pains de proposition, et dix chandeliers d'or. Le tout était environné de trois enceintes, garnies sur toutes leurs faces de galeries et de bâtimens; l'une nommée *le Parvis des Prêtres*, l'autre *le Parvis d'Israël*, et la troisième *le Parvis des Gentils ou Etrangers*. Tout, dans ce temple, était marbre, jaspe, bois

» les parties de la matière, disaient-ils, il faut lui laisser le passage ouvert et libre, pour qu'il la pénètre, » la meuve, et y déploie en toute liberté son action » pure et sainte ».

Leurs Sanctuaires, ou Lieux de sacrifices.

Par suite de cette théologie, qui ne se lie pas exactement, puisque, tout en ne voulant pas donner d'entraves à l'Être infini, elle suppose qu'il pourrait plus ou moins en recevoir (166), ils tenaient toutes

---

précieux, or, et sculptures magnifiques. On est étonné, en lisant dans Josèphe le dénombrement des vases et des ornemens d'or et d'argent qui s'y trouvaient. Il y avait en particulier dix mille chandeliers d'or, dont un, dans *le Saint*, brûlait nuit et jour; quatre-vingt mille tasses aussi d'or, pour faire les libations de vin; cent mille bassins d'or, et deux cent mille d'argent; quatre-vingt mille plats d'or, et cent soixante mille d'argent, pour les offrandes qu'on présentait à l'autel; vingt mille encensoirs d'or destinés à renfermer l'encens, et cinquante mille autres dans lesquels on portait le feu; quatre cent mille instrumens de musique en airain, etc.: tout le reste en proportion. — (Voyez Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 1, p. 256, et t. 10, p. 5: Pelloutier, t. 5, p. 74, et t. 7, p. 5: Mémoires pour l'Histoire Naturelle du Languedoc, p. 442: Sacy, Tabl. Chronol.: Dictionnaire des Cultes, t. 5, p. 322: Sommier, Hist. Dogm. de la Rel., t. 2, p. 418, et t. 3, p. 155: Rapine, Christ. Naiss., t. 1, p. 248: etc).

Note essentielle

(166) De ce que toutes les parties de ce système religieux, tel que nous le présentons ici, ne se tiennent pas également, il faut bien se garder d'en conclure que nos ancêtres ne les ont pas enseignées. On doit seulement en induire, que les saines traditions d'Adam et de Noé commencèrent de bonne heure à s'obscurcir parmi eux, avant de s'y corrompre tout-à-fait. — Chez les autres peuples, comme nous l'avons déjà dit, cette corruption fut beaucoup plus précoce encore; et devint presque tout-à-coup aussi hideuse, qu'universelle: ce qui ne peut trop nous pénétrer de reconnaissance envers celui qui, au milieu de cette longue éclipse

leurs assemblées religieuses à la campagne; *Sub Dio*, c'est-à-dire, à Ciel découvert; et dans des lieux solitaires où l'industrie humaine n'eût ni bouleversé, ni dérangé la nature brute qu'ils croyaient servir de véhicule à l'Esprit Divin. — Ils poussaient sur cet article le scrupule si loin, qu'ils ne voulaient pas même qu'on remuât jamais le sol où la nécessité les avait contraints de sacrifier une seule fois sans les solennités ordinaires. C'était dans cette vue, qu'ils y transportaient une certaine quantité de grosses pierres informes, qui pussent empêcher pour toujours la charrue et la faulx d'y passer (167).

---

des vérités célestes, a daigné venir nous visiter d'en-haut (Luc, ch. 1, v. 11); et que l'Écriture appelle la grande nécessité de notre nature, le Désiré de toutes les Nations (Aggée, ch. 2, v. 8), moins par leurs vœux que par leurs misères, à l'instar des animaux, lesquels demandent par leurs besoins, et non par des paroles dont ils sont incapables.

(167) Quelques auteurs ont confondu ces agrégats de gros cailloux, que, d'après les Latins, nous appellerons *aræ temerariæ, subitæ, et temporales*, (autels passagers, de hasard, et d'occasion), avec ces autres amas de menues pierres qu'on connaît sous le nom celtique de *cairn* ou *carn* (Mém. de l'Acad. Celt., t. 1, p. 400), en latin *Cumuli* ou *Acervi Mercurii*, *Aggeres* ou *Congeries Mercuriales* (éminences ou monceaux de Mercure): cependant il n'y a pas à s'y méprendre. — Les premiers, qu'on trouve en petit nombre, sont incontestablement des monumens de la piété Gauloise, et d'une dévotion aussi publique qu'ancienne. — Les seconds, au contraire, passent assez communément pour autant de produits de la superstition Romaine, et pour l'œuvre de simples particuliers. Voici, selon M. Bergier (Hist. des Gr. Chem. de l'Emp. Rom., t. 2, p. 781; et selon le père Lamy (Introd. à l'Ecriture-Sainte, in-4°, p. 326), comment ont été formés ces petits monti-

Hermès, et Monceaux de Mercure.

Ceux d'entr'eux qui habitaient un pays découvert, et où il n'y avait point de bois, établissaient de préférence leurs sanctuaires fixes sur quelque colline du

---

cules, qui sont moins rares que les précédents, et qu'il est très-aisé de prendre pour des *Barrows* ou Tombeaux... Un voyageur était-il incertain de sa route, ou désirait-il y avoir un bon succès? il prenait dans le chemin le premier caillou qu'il trouvait sous ses pas, et allait pieusement le déposer, par manière d'offrande, aux pieds du Dieu Sémital, dont la statue était ordinairement placée dans une bivoie, ou voie fourchue. Or, comme ces actes se répétaient souvent, de-là résultait à la longue quelqu'un de ces tas singuliers... Le Saint-Esprit, au livre des Proverbes (ch. 26, v. 8), s'est lui-même moqué, comme elle le méritait, de cette pratique superstitieuse, en disant: « l'homme qui rend hon» neur à un insensé (dans l'espoir d'en obtenir quelque retour » favorable), ne se montre pas plus sage que celui qui jette une » pierre dans le monceau de Mercure (afin de demander des con» seils ou des forces à une vaine idole qui ne peut ni l'entendre, » ni l'aider); *sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii, ità* » *qui tribuit insipienti honorem* ».

Il y avait en outre chez les Hébreux, et probablement chez les Celtes, quoique leur histoire n'en fasse pas mention, une troisième sorte de ces Buttes Factices; savoir les Commémoratives, destinées à rappeler le souvenir de quelque événement majeur. — Telle fut en particulier celle que Jacob, revenant de la Mésopotamie, et Laban son oncle, élevèrent en signe de réconciliation: « Jacob, dit la Sainte-Ecriture (Gén., ch. 31, v. 45), prit une » pierre, en fit apporter d'autres par les gens de ses femmes; et » les ayant toutes réunies ensemble, il en résulta un monceau sur » lequel ils mangèrent, et qu'on nomma *Galaad*, c'est-à-dire, » Monceau du Témoignage ». Tel fut aussi le monument que dressèrent au bord du Jourdain les tribus de Ruben, de Gad, et de Manassé; non pour y offrir des holocaustes et des victimes, mais en simple signe d'union et d'une même foi avec les autres tribus dont elles allaient se séparer (Josué, ch. 22, v. 26, 34).

voisinage qui semblait les rapprocher du Ciel, ou au milieu de bruyères et de landes éloignées du tumulte des hommes (Pelloutier, t. 5, p. 149, et t. 7, p. 28 et 77); mais toujours hors des villes, des bourgs, et de toute autre demeure profane. — Une de ces *Colonnes Symboliques* dont nous avons parlé en la note 40, occupait le centre, ou du moins la partie la plus notable de l'enceinte consacrée; et était destinée à rappeler à l'esprit, autant qu'aux yeux des spectateurs, la présence spéciale de l'Être-Suprême en cet endroit. — Non loin d'elle (Rapine, Christ. Naiss., t. 2, p. 709 et 710), était la table d'autel ou de sacrifice; mais séparée par quelques-unes de ces autres pierres également brutes que nous avons désignées dans la même note comme servant de barrière pour écarter de l'objet sacré la foule du peuple.

Ceux au contraire qui demeuraient auprès des forêts, se réunissaient pour les cérémonies de leur culte au fond de ces forêts mêmes, autour du *Cancel* ou *Crom-lec'h* qui fermait le Sanctuaire (Rapine, Christ. Naiss., t. 3, p. 531). — Dans le milieu de ce Sanctuaire, au lieu de la Pierre du Pouvoir ou du Tout-Puissant précitée, était, dit Maxime de Tyr (Dis., 38), un grand et bel arbre de l'espèce des *chênes*, propre à rappeler aux dévots l'idée du Fort par Excellence: « Ce qu'ils avaient sans doute, ajoute Boulduc (de Eccl. antè Leg., p. 278 et 358), appris par tradition d'Abraham et autres enfans de Dieu, qui avaient eu aussi la coutume de sacrifier et de prier sous des *chênes* (Gén., ch. 21, v. 33) ». — Il n'était pas permis, sous peine de Lèze-Majesté Divine,

d'arracher un seul rameau de ce Roi des bois : et quand il venait à tomber, soit de vétusté, soit par accident, il ne perdait pas pour cela sa consécration. Loin de l'employer à aucun ouvrage profane, on devait le laisser pourrir sur la place : et alors on lui choisissait solennellement un successeur (168), digne, par sa vigueur et son élévation, d'être le type de celui qui, sans aucune peine, porte, conserve, et gouverne toutes les créatures (Heb., ch. 1, v. 3).

Enfin, tous ceux qui étaient à la guerre, et qui n'avaient pas la commodité d'aller sacrifier en quelqu'un de ces *mallus fixes*, y suppléaient par un autre moyen (Pelloutier, tome 1, page 193, tome 2, page 165, tome 5, 225) : ils plantaient sur quelque hauteur des environs une épée ou une hallebarde qui n'eût jamais

---

Manière dont les Druïdes dédiaient leur Chêne Sacré.

(168) *Modus dedicandi arborem Deo, sic erat*, dit Schedius (*de Diis German. Syngr., p.* 511) : *eligebant pulcherrimam totiùs luci arborem, etc.; superiùs, inscribebant cortici vocem Thau, etc.; dextro ramo, vocem Hesus; medio stipiti, Taramis; sinistro ramo, Belenus; et hâc conjunctione, unum quidem Deum esse, sed tribus Personis, innuebant, quæ tamen unus tantummodò Deus essent:* assertion peut-être aussi hasardée que celle du même auteur dont nous avons parlé en la note 154; mais que, pour sa singularité, nous avons cru devoir consigner ici, et dont voici la traduction. « Leur manière de dédier à Dieu cet arbre, » consistait en ce qui suit : ils choisissaient le plus beau pied qui » fût dans le bois; au haut, ils écrivaient sur son écorce le mot » *Thau*, etc.; sur sa branche à droite, le mot *Hésus*; au milieu » du tronc, *Taramis*; sur la branche à gauche, *Bélénus*; et par » cette réunion, ils insinuaient que l'Etre-Suprême subsis- » tait en trois personnes, qui ne faisaient pourtant qu'un seul » Dieu ».

servi (169). — C'était là leur Sanctuaire d'occasion aussi long-temps qu'ils restaient dans la contrée ; et en partant, ils avaient grand soin, comme nous l'avons dit plus haut, d'y rouler de gros blocs de rochers, pour empêcher toute main sacrilége de remuer jamais ce terrain sanctifié.

L'entrée, et même l'approche de tous ces divers lieux saints était interdite à trois sortes de personnes : aux lâches qui avaient honteusement abandonné leur drapeau ou leur bouclier ; aux impies qui avaient encouru l'excommunication pour quelque forfait atroce ; et aux étrangers, c'est-à-dire aux gens qui n'étant pas initiés dans la religion du pays, auraient pu en profaner ou en ridiculiser les mystères. — Du reste, tous étaient décorés du *droit d'asile* : ce qui les faisait encore appeler souvent *Minic'his* ou *Menec'his*, termes celtiques qui signifiaient lieux-francs, lieux de miséricorde, terre privilégiée pour servir de refuge. Tout coupable qui s'y retirait, était par-là même à

---

(169) Les premiers Romains, formellement idolâtres, eurent eux-mêmes dans le principe, suivant Justin, l. 43, ch. 3, la coutume de rendre leurs adorations à des *Piques*, qu'ils prenaient pour leurs soi-disant *Dieux immortels* : ce qui est fort différent des Armoricains, pour qui, nous le répétons, leurs lances, leurs arbres, leurs pierres levées, n'étaient encore alors que de simples signes, et non des siéges de la Divinité : et c'est, ajoute le même auteur, pour conserver la mémoire de cette antique religion, qu'encore aujourd'hui on met des hallebardes à la main des simulacres de nos Dieux. *Ab origine rerum, pro Diis immortalibus Veteres hastas coluêre ; ob cujùs religionis memoriam, adhùc Deorum simulacris hastæ adduntur.* Lances Sacrées.

l'abri des poursuites de la loi; l'homme, selon eux, n'ayant plus le pouvoir de citer à son tribunal celui dont la Divinité ne demandait pas la mort, puisqu'elle avait daigné lui ménager cette retraite.

On gardait aussi tout près, comme autant de monumens de la piété publique, dans des bâtimens destinés à cela, la meilleure partie des dépouilles enlevées à l'ennemi, et les dons qu'y faisaient volontairement les particuliers. — Malheur, dit César, l. 6, n. 17, à quiconque aurait osé s'approprier quelqu'une de ces offrandes! il aurait été assuré de subir la mort la plus cruelle. Il était donc extrêmement rare que l'avarice y touchât; quoique ce peuple, au témoignage de Diodore de Sicile, l. 5, n. 19, aimât beaucoup l'argent.

Leurs écarts de la Religion primitive.

Cette religion, que peu d'historiens ont bien connue, subsista durant plusieurs siècles dans toute sa pureté native: mais à la fin elle s'altéra insensiblement par diverses causes; spécialement par les relations commerciales et autres qui s'établirent entre les Armoricains et les peuples étrangers, les Phéniciens surtout (170), et les Romains. — Si l'on en veut croire

---

Trafic des Phéniciens, etc. avec l'Angleterre et la Gaule.

(170) Malgré le voile épais que les siècles ont jeté sur la plupart des événemens de ces temps reculés, on sait, à n'en pouvoir douter, que les Phéniciens et les Carthaginois, quelque éloignés qu'ils fussent de nos contrées, trafiquaient tant avec la Grande-Bretagne, qu'avec toutes les côtes de la Gaule. — Les citations seraient ici superflues, et ne serviraient qu'à grossir inutilement ce volume. MM. de l'Académie des Inscriptions, du Fau, etc., en ont fait la preuve; ainsi que Robertson, dans son Histoire de l'Amérique, t. 1, p. 14, édit. in-12, de 1777.

Plutarque (*in Num.*), et Tertullien (*Apolog., n° 25*), « ces derniers n'avaient encore, du temps de Numa-» Pompilius (vers l'an 715 avant J.-C.), ni statues, » ni Capitole rival de l'Olympe : ce fut l'art des » Grecs et des Etrusques, qui remplit peu à peu » Rome de figures ». Il en fut ainsi des Dominateurs de l'Italie par rapport à l'Armorique. Ces hommes qui, pour me servir des termes de saint Léon (*Serm.* 1, *de Nat. Ap. Pet. et Paul.*), « s'étaient imaginé avoir » adopté un culte excellent, parce qu'ils ne rejetaient » aucune fausseté », inoculèrent par degrés à nos pères les plus monstrueuses folies (171). — D'abord

---

Folie du Paganisme Romain.

(171) Il n'est pas possible de se moquer plus ingénieusement que ne le fait Saint-Augustin (Cité de Dieu, l. 2, ch. 5, 19, 22; et l. 4, ch. 8), tant de ces prétendues Grandes Déesses auxquelles il dit que Scipion-Nasica, le plus homme de bien d'alors, n'aurait pas voulu que sa mère et ses sœurs eussent ressemblé, que de leurs infâmes maris, dont la liste seule formerait un volume; mais surtout de cette fourmilière de Petits Dieux qu'on aurait pu chasser de leurs autels comme des mouches; et qui auraient laissé prendre le Capitole, si les oies n'eussent veillé, tandis qu'eux étaient endormis. — Quelles Divinités en effet, pour nous borner à cette racaille qui reçut si long-temps les hommages des Maîtres du monde, que Cloacine, Volupe, Libertine, Vagitan, Cunine, Jugatin, Ségèce, Nodot, Roncine, Mature, Forcule, Limentin, Cardée, Honorin, Bubone, Salacie, Mena, Lévanne, Rumine, Stimule, Vénile, Potine, Juventas, Strénue, Numérie, Catius, Statilin, Abéone, Volumnus, Pécune, Esculan, Picus, Fessone, Argentin, Domiduque, Manturne, Partunde, Nénie, et mille autres d'humiliante création, dont trois au moins, dit le saint Docteur, étaient nécessaires pour donner à manger à un marmot, à qui suffit aujourd'hui une seule nourrice! — Quel homme, faisant usage de son bon-sens, aurait pu prétendre, qu'occupés des ridicules

on commença par personnifier chacun des attributs divins, par le regarder comme un Être complet et à part; et dès-lors le Polythéisme se trouva accrédité. Cependant on continua toujours à adorer de préférence le *Père Dis*, dont, au rapport de Jules-César, l. 6, n. 18, on se prétendait descendu (172). Bientôt

---

bagatelles qui les absorbaient tout entiers, ces soi-disant Immortels eussent voulu s'en distraire pour lui enseigner le chemin de la vie future; ou même qu'ils l'eussent pu, eux qui n'avaient pas la faculté de remuer une paille hors de leur petit département? Quelles fêtes enfin, que celles destinées à honorer ces Dieux nains et bâtards, dont les uns étaient sortis de la cuisse de Jupiter, les autres étaient le fruit de ses adultères, et d'autres encore avaient une plus ignoble origine! — Ne fallait-il pas, dit Lactance, être soi-même une pierre ou une souche, pour adorer sérieusement de telles chimères? *Quid dicam de iis qui colunt talia? nisi ipsos potissimùm lapides ac stipites esse.* — Cependant ce ne fut pas seulement ce qu'on appelle le peuple, qui descendit jusqu'à ce culte insensé: les hommes même les plus éclairés en apparence et les plus sages, s'y assujétirent également, sinon par conviction, du moins par politique, crainte, intérêt, ou faiblesse; et pour un seul Diogène qui, à dessein de ridiculiser ces prétendues Puissances de la terre et du Ciel, leur fit un jour une hécatombe des petits animaux qu'il portait sur soi, mille autres n'eurent pas le courage de professer publiquement la vérité qu'ils détenaient chez eux dans l'injustice, selon que parle saint Paul (Rom., ch. 1, v. 18); et firent pis que Socrate, qui termina sa carrière par prier ses amis d'offrir pour lui un coq à Esculape.

Le Tis des Gaulois confondu par César avec le Dis de Rome.

(172) Cet auteur dont les yeux étaient tout Romains, et que quelques-uns de ses concitoyens même, tels que Pollion et Suétone (Suet. in Jul. Cæs., n° 56), ont accusé d'avoir cru trop légèrement une partie de ce qu'il raconte, semble, par ce qu'il ajoute immédiatement après, avoir confondu en cet endroit le *Tat*, *Tis*, ou *Dis* des Armoricains, avec le *Dis* ou *Pluton* de Rome (de Chiniac, Rel. des Gaul., p. 97; Rapine, Christ. Naiss.,

après, l'idée que la saine raison se forme de l'Être-Parfait, « et que l'enseignement de Dieu même avait » donnée à leurs pères », comme s'expriment Rouillart (Parth.), d'Urfé (Astr.), Bécan, et Rapine (t. 3,

---

t. 3, p. 534, 538; Pelloutier, t. 1, p. 93, 129, t. 5, p. 114, 140, t. 6, p. 211, et t. 7, p. 84) : mais c'est de sa part une erreur, dans laquelle plusieurs autres sont entrés sur ses traces. — Le *Dis* ou *Pluton* des Romains, auquel la raison aurait dû faire préférer le valet d'un fermier, était, comme chacun sait, le Dieu particulier des ombres, de l'enfer, et de la mort : au lieu que le *Dis* ou *Tat* de nos aïeux était le Père de la lumière, de la vie, et de tout l'univers. — Ce qui nous paraît avoir donné occasion à cette méprise de César, ce sont les sacrifices de nuit que l'on offrait dans les Gaules au Dieu *Dis* ou *Tat* : car, comme ces sortes d'holocaustes ne se faisaient en Italie qu'aux Divinités Infernales, il fut aisé au Conquérant-Historien, qui ne pouvait guère voir chez nos ancêtres les choses qu'en courant, d'en conclure que chez eux ce culte nocturne avait pour objet le Dieu des ténèbres ou Pluton, et non l'Être-Souverain qui habitait le Giml, séjour de la gloire et de la félicité. Ce devait d'ailleurs être de son temps comme du nôtre, où, pour apprendre le système religieux d'une nation étrangère, ce n'est pas à des soldats qu'il faut s'adresser, non plus qu'à des marins, qui souvent ne sont pas au fait de leur propre religion même. (Voyez ce qu'ont pensé comme nous sur cet article M. Coret de la Tour-d'Auvergne, Orig. Gaul., p. 132, 140, 143, 201; Fréret, Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 41, p. 3, 5, 45, 56; l'abbé de la Bletterie, Trad. de Tac., t. 1, p. 146; l'abbé de Fontenu, Mém. des Inscr., t. 7, p. 106; Pufendorff, Introd. à l'Hist. de l'Univ., t. 5, p. 46; Dom Martin, Préf., p. 4; Histoire Universelle traduite de l'Anglais, t. 13, p. 240; Deric, t. 1, p. 215; Sabbatier, Mœurs et Cout. des Anc. Peuples, t. 1, p. 240, et t. 2, p. 63; Bochart, passim; le Deist de Botidoux, des Celt. ant. aux Temps Hist., p. 106; Sérieys, Élem. de l'Hist. des Gaul., p. 17, etc). — Au surplus, ce fut assez la coutume des Païens en général, comme nous l'apprend l'Esprit-Saint lui-même (1 Machab., ch. 3,

p. 526, 529, 533), s'obscurcit au point d'attribuer à ces Divinités de leur invention toutes les misères, toutes les faiblesses, tous les crimes même de la nature humaine : et d'écarts en écarts, l'on parvint enfin à en égaler presque le nombre à celui des Dieux Egyptiens (173), suivant ce qu'en a écrit Gildas-le-Sage (174). *Sadorn* ou *Saturne*, *Jou*, *Joy*, et *Jaou*,

---

v. 48), de chercher à trouver jusque dans les livres de la Loi Divine quelque chose qui eût du rapport avec leurs idoles; *de libris legis scrutabantur Gentes similitudinem simulacrorum suorum* : et les Romains principalement ne restèrent pas en défaut sur cet objet.

Multitude des Dieux Egyptiens.

(173) Personne n'ignore que parmi les Egyptiens (peuple qui passe pour avoir été le premier infecté d'idolâtrie, et le plus superstitieux de la terre, Hérodote, l. 2, p. 137), tout devint Dieu, excepté Dieu seul ; et qu'Hésiode (in Theogon.), n'y comptait pas de son temps moins de trente mille Divinités. Ce fut encore bien pis dans la suite (Voyez OEnomaüs dans Eusèbe, Prep. Ev., l. 5, ch. 15) : et l'on termina par y adorer jusqu'aux poireaux et aux oignons ; ce qui fit dire à Juvenal (Sat. 15), en se raillant : « quelle sainte Nation ! elle a le bonheur de voir naître des Dieux » jusque dans ses jardins » !

« *Porrum et cepe nefas violare ac frangere morsu.*
» *O sanctas Gentes, quibus hæc nascuntur in hortis*
» *Numina* » !

Gildas-le-Sage, ou le-Badonique.

(174) Ce pieux fondateur de l'abbaye de son nom dans la presqu'île de Rhuys, vers l'an 530, est auteur de deux déclamations sur la ruine de la Grande-Bretagne, que nous avons encore ; et qu'on trouve dans la Bibliothèque des Pères, t. 5, p. 474 et 488. On le surnomma *Badonique* ou *Badonic*, parce qu'il était né, vers l'an 499, près du mont Badon, à Bauesdowe, aujourd'hui Bawnesdown, dans le Sommerset-Shire, en Angleterre. Il décéda en l'Ile-d'Houat, l'an 565 ou 567 selon quelques-uns, ou 570 et même 581, selon d'autres. C'est un des patrons de Vannes. Le titre

ou *Jupiter*; *Teutatès*, et mieux *Teut-Tat-Hès*, ou *Mercure*; *Bélen*, *Beleyn*, et *Bélénus*, ou *Apollon*; *Ogmion* et *Ogmi*, ou *Hercule*; *Belisama* et *Onvana*, ou *Minerve*, *Ardwène*, *Arduène*, *Arduine*, *Ardoine*, et *Ardenne*, ou *Diane*; en un mot, *le Temps*, *le Soleil*, *la Terre*, *la Lune*, etc., sous ces noms et beaucoup d'autres, furent honteusement associés aux honneurs suprêmes dus à celui-là seul dont la gloire aussi bien que l'essence est nécessairement incommunicable. *La Vérité de Dieu*, selon que s'exprime l'Apôtre (Rom., ch. 1, v. 25), *fut changée en mensonge; l'adoration qui n'était due qu'au Créateur, fut rendue à la créature;* le Ciel enfin devint un théâtre d'infamie; et les sacrés mystères, de détestables obscénités.

La magie surtout (175), ou *culte des Génies*, se

---

de Sage qu'on lui a donné, a porté les peuples à l'invoquer pour la guérison de la folie. — Il ne faut pas le confondre avec Saint-Gildas l'Albanien ou l'Ecossais, qui mourut en 512 dans le monastère de Glaston, ou Glastembury. — Butler, Vies des Saints, t. 1, p. 529; Morice, Hist., t. 1, p. 876; Deric, t. 2, etc.)

(175) La Magie, c'est-à-dire la science des Mages ou Prêtres Gaulois, était de deux sortes; la Théurgique, et la Goëtique. — La première, la seule à quoi ils s'appliquèrent d'abord, était destinée à ne les mettre en rapport qu'avec les Génies bienfaisans: mais il ne leur fut que trop ordinaire dans la suite, de s'adonner à l'autre, par laquelle on recourait aux mauvais Génies, et dans de mauvaises vues. De-là l'usage qui s'introduisit dans les siècles chrétiens, de faire en général le mot *magicien* synonime de celui de *sorcier* et de *méchant* (Hist. de l'Acad. des Inscr., t. 4, p. 54; et t. 47, p. 36: Dictionnaire de Théologie par Bergier, art. Magie). Deux sortes de Magie.

renforça et se pervertit de telle sorte, qu'on plaça de ces *Esprits subalternes* dans tous les élémens. Les lacs, les fontaines (176), les rivières, le feu, le vent, les arbres, les rochers, etc., tout devint le siége de ces êtres invisibles, dont chacun fut regardé à-peu-près comme tout-puissant dans son District. — Chacun d'eux reçut un nom significatif, et eut des libations déterminées pour telle ou telle faveur qu'on en attendait. — On ne pouvait engager plus solennellement sa parole, qu'en jurant par le Génie du lieu où l'on se trouvait alors. Celui qui résidait dans le feu, aimait à purifier les hommes et les choses en qui l'on supposait quelque souillure. — Celui qui habitait dans l'eau, où l'on jetait un accusé qu'on n'avait pu convaincre par les voies ordinaires, ne manquait pas de le tirer à fond, s'il était coupable,

---

Les Grecs et les Romains eux-mêmes reconnurent la double Magie ci-dessus; et leurs lois proscrivirent sévèrement la Magie Goëtique ou Magie Noire, qui, quand elle ne serait au fond qu'une imposture, est toujours digne de punition, pour les tristes effets qu'elle produit sur les imaginations faibles qui en sont les dupes.

Fontaines Sacrées.

(176) Voici comme le poëte Ausone en particulier (de Clar. Urb., n° 14), a célébré l'antique fontaine de Duge ou Divice, qui coule en un des faubourgs de Bordeaux; et que l'on regardait à la fois comme Tutélaire et Titulaire du lieu:

> *Salve, Fons ignote ortu, sacer, alme, perennis, etc.!*
> *Salve, urbis Genius, medico potabilis haustu,*
> *Divona* (*)! *Celtarum linguâ Fons addite Divis.*

(*) En Gaulois, dit M. Fréret (Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 41, p. 23), Diven ou Di-aven, voulait dire *Deus-Fons.*

ou de le tenir à la superficie, s'il était innocent. — L'air principalement était rempli de ces Intelligences douées d'une vitesse incroyable ; et qui étaient comme autant de degrés nécessaires par où les hommages des mortels devaient monter jusqu'à l'Être-Souverain. — Comme il y en avait de bonnes et de bienfaisantes, il y en avait aussi de méchantes et de cruelles : et comme on supposait des *Velus* et des *Satyres* occupés à courir durant le jour dans des lieux écartés ; on était convaincu que d'autres *Fantômes Noirs* rôdaient la nuit pour faire du mal, opérer d'abominables cohabitations, sucer le sang des petits enfans, faire perdre le lait aux nourrices, ou se donner entr'eux des banquets infernaux. Parmi les *Sylphes* officieux et les bons *Gnômes*, les uns ne se mêlaient que des choses importantes : les autres au contraire entraient jusque dans les moindres détails. Le tremblement d'une feuille, nous le redirons pour la dernière fois, le pétillement ou la couleur de la flamme, l'aboiement d'un chien, le hennissement d'un cheval, la course d'un lièvre, le battement involontaire de l'œil, l'émotion du poulx, le tintement d'oreilles, la convulsion de l'éternuement, etc. ; rien de tout cela n'échappait à leur attention, et à la disposition où ils étaient, quand on les en priait, d'en donner à leurs dévots d'heureux ou de sinistres présages. — Est-il surprenant que tous ces mystères savamment puérils, qui sur la fin étaient devenus une partie essentielle de la science druïdique, exigeassent 18 et 20 années de noviciat et d'étude ? Il est évident, aux yeux du bon sens, qu'on aurait pu s'appliquer, durant des

siècles même, à ce grimoire theologico-astrologico-medico-augural, ainsi qu'aux mille et une formules d'évocations et d'invocations qui en étaient une dépendance, sans en être avancé d'un seul point plus que le premier jour.

Comme une erreur ne va jamais seule, il ne manquait à tant d'extravagances que d'avoir des images taillées, c'est-à-dire, des Idoles et des Simulacres à la manière des autres Nations : et ce fut encore le présent fatal que les Romains firent à la Gaule, lors surtout qu'ils s'en furent rendus les vainqueurs. — Nos pères alors, achevant d'abandonner entièrement tout ce que leur système religieux avait eu d'abord de raisonnable et de philosophique, pour se perdre dans une superstition confuse, et autant immorale qu'inintelligible, n'eurent pas honte, selon l'expression de l'Ecriture (Sap., ch. 13, v. 10), d'ajouter à des œuvres détestables et à des sacrifices barbares, le crime plus grand encore « d'imposer l'ineffable nom du Créateur de » toutes choses aux ouvrages des plus vils artisans, » à d'ignobles représentations d'animaux, et à des » pierres de nul usage; d'implorer pour leurs biens, » leur santé, et le salut de leurs enfans, un bois sans » ame; de demander enfin la vie à des troncs morts, » et des succès pour tout ce qui pouvait les intéres- » ser, à des souches iuutiles à tout. *Infelices, etc.* » *appellaverunt Deos opera manuum hominum, etc.*, » *similitudines animalium, aut lapidem inutilem, etc.* » — L'adresse des sculpteurs et des peintres, ajoute la Suprême Sagesse (*ibid., ch.* 14, v. 18), en donnant à ces figures, d'abord grossières, des traits plus

gracieux, donna encore plus de vogue à ces coupables apothéoses; et le commandement même des princes vint faire observer l'erreur comme une loi (*ibid.*, *v.* 1[illegible]): de sorte qu'à l'époque de la naissance de J.-C., qui devait les faire rentrer dans le néant, en voyant tant d'images de ces chimériques Divinités, on aurait pu dire des Armoricains et des autres Gaulois ce que Quartille disait plus tard de ses compariotes (*Petron.*, *in Satyr.*), « qu'il aurait bientôt été plus facile de » trouver en leur pays un Dieu qu'un homme; *nostra* » *regio tàm præsentibus plena est Numinibus*, *ut fa-* » *ciliùs possis Deum quàm hominem invenire.* » — (Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscr., t. 10, p. 71, 72; Sommier, t. 3, p. 154, etc.)

Les principales villes de l'Armorique, au temps de sa conquête par César, étaient Condate, située sur l'emplacement même, ou à peu-près, qu'occupe Rennes aujourd'hui: Condivic, à laquelle Nantes a succédé: Dariorig, et non Dartorit ni Diagorit, sous Vannes actuelle, selon quelques-uns; ou à la pointe de Duroüec, une lieue au-dessous, selon d'autres; mais incomparablement mieux, comme nous l'avons déjà dit en la note 85, sur ou proche Loc-Maria-Ker (177), à gauche en entrant dans le Golfe du

Leurs Villes Capitales.

---

(177) César, quoiqu'il l'ait prise et saccagée, ne désigne pas même par son nom propre l'ancienne capitale de la Vénétie: c'est Ptolémée qui l'a appelée *Dariorig*, ou *Dariorigum*. — Un peu moins infortunée que *Tyr* et *Carthage*, dont on ne trouve pas le moindre vestige, cette ville célèbre est métamorphosée aujourd'hui en un simple bourg peuplé de marins et de pêcheurs; tant les années

Lomariaquer encore. — Anecdote assez curieuse à ce sujet.

Môr-Bihan : Occismor ou Oc'h-is-mor, et non Vorgan, selon que quelques historiens l'ont cru, vers Saint-

---

ont d'empire sur tout ce qui est sujet au temps! — « En 1821, » dit M. de Penhouët (Lyc. Armor., t. 5, p. 412), je me trouvais » à Lomariaquer. M. Dufruit, curé de ce lieu, m'apprit qu'une de » ses paroissiennes, nommée Marie Bouillie, sourde et muette de » naissance, mais depuis peu instruite par les dames de la Char- » treuse près d'Auray, avait écrit ses idées antérieures à son ins- » truction. Je me rendis avec le respectable pasteur chez cette » personne, que je trouvai âgée de 23 ans, autant que je puis me » le rappeler ; elle me mit dans les mains une partie de son écrit : » je ne le rapporterai pas tout entier; je me borne à ce qui suit... » Je croyais, y dit-elle, que le Soleil était le maître de la nature. » Je l'adorais ; et je croyais qu'il faisait croître les plantes et les » animaux, et qu'il pouvait me tuer. Je le priais qu'il ne me tuât » pas ; je le remerciais de ce qu'il me conservait la vie. Je lui » faisais signe de la tête. Je pensais qu'il ne regardait que moi » seule toujours. Je craignais qu'il ne me fît mourir ; et je me » demandais en moi-même pourquoi il me regardait toujours. Je » lui disais de regarder aussi les autres personnes. Je le priais de » ne pas envoyer de la pluie, parce que je me mouillais quand je » gardais mes vaches. Quand il faisait beau, je le remerciais de » cela, et je croyais qu'il m'avait exaucée. Je me souviens encore » de lui, que je le voyais avec beaucoup de plaisir. Je pensais » qu'il m'aimait mieux que les autres personnes, puisqu'il ne » regardait que moi seule. Je m'asseyais sur le gazon ; et je re- » gardais le Soleil, parce que je voulais faire comme lui. J'aimais » bien les oiseaux ; et quand ils mouraient, j'en étais fâchée : je » croyais que le Soleil en était cause, et je lui tirais la langue. » Je mettais sur une grande pierre les oiseaux que j'avais ense- » velis : je leur mettais des cierges de paille, une croix de bois, » et je faisais leur enterrement. Quand je venais pour les prendre, » je ne les trouvais plus ; et alors je croyais que le Soleil était » venu prendre les oiseaux pendant la nuit, et qu'il les avait » ressuscités. Je pensais qu'ils devaient toujours rester avec lui, et » qu'ils en étaient bien contents ». — (Voy. ci-après, not. 185 et 186).

Pol-de-Léon, ou plutôt à Saint-Pol même (178): Aleth, à Saint-Servan; quoiqu'en ait pensé d'Argentré (Hist., p. 15, 27), qui la regarde, ainsi que Condate et Condivic, comme d'une date plus récente: enfin, la Cité des Diablintes (*Civitas Diablentum*, ou *Diablentica*), sur le nom propre et la position de laquelle les antiquaires n'ont pu jusqu'à présent s'accorder (179). — On peut voir la liste et la situation

---

(178) M. de Kerdanet (Lyc. Armor., t. 1, p. 320), a prétendu que cette ville était située au-dessus de Siberil, à 1 lieue O.-S.-O. de Saint-Pol-de-Léon. Mais s'il en est ainsi, comment a-t-il pu se permettre dans le même ouvrage (81[me] livraison, p. 191), de la transporter sur le plateau qu'occupent actuellement les villages de Kérilien, de Coatalec, et de Kerargroas, sur la route de Lesneven à Landivisiau? C'est, ce nous semble, compter un peu trop sur la distraction de ses lecteurs. — Le même auteur présume que cette antique Cité fut détruite en 513 par le roi de Bretagne Hoël-le-Grand, à son retour d'Angleterre en Armorique. (Voyez en notre tome 3 l'article Saint-Pol-de-Léon). Position d'Occismor à St. - Pol - de-Léon.

(179) André Duchesne, fondé sur une vieille notice de la Gaule qu'il avait vue dans la bibliothèque de M. de Thou, a cru s'être démontré à lui-même que Carifes, ou Adala, qu'il estime être Carfantin sous Dol, était cette capitale. — Sanson, à son tour, et quelques autres, se sont imaginés la reconnaître en Nogent-le-Rotrou, dans le Perche. — De leur côté, d'Argentré et le père Toussaint de Saint-Luc l'ont placée, sous les noms de *Noedunum*, *Noviodunum*, *Noïodunum*, *Nodunum*, et *Nudionum*, à Châteauneuf-de-la-Noe, près Saint-Malo. — D'Anville au contraire, l'abbé le Beuf, et l'abbé Belley, l'ont fixée au bourg de Jublains, dans le Maine: d'autres, sous le nom de *Léondoul*, à Nœun, proche Mayenne: d'autres encore, à Ernée, dans le Maine aussi, à 4 lieues et un quart au-delà de Fougères. — Enfin, plusieurs autres ont avancé qu'Aleth même, quoique déjà chef-lieu propre des Curiosolites, le devint en outre d'une partie des Diablintes, Cité des Diablintes

de quelques-unes de leurs autres villes du second et du troisième rang, dans la *Carte de l'Armorique* qui accompagne cet ouvrage (Planche I). Nous l'avons dressée d'après les meilleurs auteurs; sans toutefois nous rendre garant que, dans le dédale d'obscurités

---

à une époque et par des événemens qui ne nous sont pas connus (*); *Civitas Diablintum*, disent-ils après Camden (Britann., p. 58i), *quæ alio nomine Aletum in manuscripto Isidori Mercatoris*: et cette dernière opinion, à l'appui de laquelle on trouve des exemples dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et ailleurs, nous semble avoir un très-haut degré de probabilité, dès qu'on prend la peine de bien peser les divers témoignages qui s'entre-choquent sur cette matière.

Ce qui nous paraît certain, et ce dont nous croyons avoir démonstrativement fait la preuve dans nos Recherches sur la Ville de Saint-Malo; c'est premièrement, que, ni aucun souvenir historique de haute date, ni aucun monument très-antique, ne se rattachent à notre Châteauneuf: c'est, en second lieu, que Dol lui-même n'existait point avant Notre-Seigneur; et quc, du temps de l'empereur Honorius, comme l'ont très-bien remarqué MM. de Sainte-Marthe (Gall. Christ., t. 2, p. 565, édit. de 1656), cette place n'était encore qu'un simple monastère, loin d'être une capitale: c'est enfin que si Carfantin, sous les noms vrais ou supposés de Carifes et d'Adala, existait lui-même dès-lors, ce n'était, comme Dol, qu'une dépendance d'Aleth: de façon qu'au défaut de cette dernière ville, c'est nécessairement dans le Bas-Maine qu'il faut reporter l'antique Cité des Diablintes. — (Voyez Taillandier, Catal., des Ev. de Bret., p. 53: Expily, Diction., au mot Aleth, etc.)

(*) Ce fut, selon M. de Valois (Not. Gall., p. 301, col. 1), sous Valentinien, ou sous Gratien, son fils, que la ville des Diablintes, quelle qu'elle fût, fut effacée avec six autres du nombre des Cités, et son territoire partagé entre les Etats voisins.

de tout genre où nous marchons, nous ne nous sommes pas trompé avec eux en quelques points.

Premiers changemens arrivés dans l'Armorique, par son assujettissement aux Romains.

On a déjà dit plus haut, que, jaloux à l'excès de leur liberté, les six principaux peuples Armoricains, réunis dans une fédération commune avec les autres Gaulois, avaient, durant plusieurs siècles, résisté avec avantage aux grandes puissances environnantes; et nous en redirons encore quelque chose à la fin de ce volume : mais vint enfin le moment marqué par les destins, où leur fière indépendance fut contrainte à son tour de fléchir sous le joug de la République Romaine. — Voici la manière dont s'effectua parmi eux cet important changement politique.

En l'année 61 avant J.-C., sous le consulat de M. Puppius-Pison, et de M. Valerius-Messala-Niger, Orgétorix ou Orgentorix, le premier d'entre les Helvétiens ou Suisses en biens et en naissance, ayant eu envie de se faire Roi, avait persuadé à ses compatriotes d'abandonner leur pays trop étroit et trop sterile, pour se procurer de meilleurs établissemens dans la partie des Gaules qui les avoisinait.

Ceux-ci, environ trois ans plus tard, lorsque tout fut prêt pour l'exécution, brûlent toutes leurs villes au nombre de douze, et quatre cents de leurs bourgs, afin de s'ôter tout espoir de reculer. — Ils se présentent ensuite, sous les ordres d'un autre chef, et au nombre de quatre-vingt-douze mille combattans, sur les bords du Rhône, vis-à-vis de Genève; d'où ils envoient demander à Jules-César, qui venait d'ar-

river en la Province Narbonnaise, dont le Sénat (180) l'avait fait Gouverneur, la permission de passer sur

---

Ce que c'était que le Sénat Romain.

(180) Romulus, qui passe pour le fondateur de Rome dans l'intervalle de l'an 751 à l'an 754 avant l'ère chrétienne (car les chronologistes ne s'accordent pas sur la date précise de ce grand évènement), Romulus, dis-je, avait partagé ses sujets en trois classes ou tribus, le *Sénat*, les *Chevaliers*, et le *Peuple*. — Ce *Sénat* était un corps de conseillers-d'état, destinés à donner leurs avis aux Rois qui gouvernèrent d'abord cette fameuse capitale. Ses membres se nommaient Sénateurs, du mot latin *Senes*, qui signifie Anciens ; pour donner à connaître qu'on ne voulait confier la conduite des affaires publiques qu'à des personnes mûries par l'âge, capables d'entreprendre le bien sans passions, et de l'exécuter sans crainte de corruption ; et rien d'important ne se pouvait faire sans leur consentement. — Lorsque, l'an 509 avant Notre-Seigneur, Rome s'érigea en République, sous l'autorité de deux magistrats annuels appelés Consuls, ces deux personnages devinrent les chefs du *Sénat*, qui continua de se maintenir en possession de donner des Gouverneurs aux provinces, et des Généraux aux armées. — Quand enfin, vers l'an 31 avant J.-C, la République eut fait place à l'Empire, les Empereurs essayèrent de réduire à peu de chose le pouvoir de ce conseil redoutable à leur despotisme : mais malgré leurs efforts, il conserva toujours, entr'autres prérogatives, le droit de faire, ou du moins de confirmer l'élection de ses maîtres, et même de les déposer, lorsqu'ils se comportaient mal. — Ses arrêts s'appelaient *Sénatus-Consultes* : et le principal distinctif de ses membres consistait en une tunique de pourpre fort ample, nommée *Laticlavium*, dont nous parlerons ci-après. — Romulus n'avait établi que 200 Sénateurs, choisis dans les meilleures familles de la ville ; mais Tarquin-l'Ancien, vers l'an 615 avant l'Incarnation, en ajouta 100 autres pris dans les familles Plébéïennes : ce qui fit que dès-lors on distingua des Sénateurs du premier et du second ordre. Malgré cette distinction, l'autorité de tous continua d'être la même, et tous portaient également l'honorable titre de *Pères de la Patrie*. — Il fallait avoir au moins quarante mille livres de bien, pour pouvoir entrer

ses terres, sous la condition qu'on n'y ferait aucun dégât.

Cette faveur leur ayant été refusée, nos audacieux aventuriers, secondés par quelques traîtres du lieu, se jettent dans la Franche-Comté, qu'ils se disposent à traverser, pour se rendre, par Autun, jusque dans la Saintonge : mais César (181), qui ne se souciait

---

dans cette compagnie distinguée, qui fut encore beaucoup augmentée depuis ; et dont le Doyen, ou premier en tête du catalogue, fut qualifié de *Prince du Sénat*. — Le nom de Patriciens était réservé à Rome aux seuls descendants de ces 200 Pères de première origine ; et dans le principe, eux seuls formaient l'Ordre de la Noblesse Romaine : mais dans la suite, on admit au rang des Nobles tous ceux qui furent revêtus des grandes charges publiques. — On sait que le Saint-Esprit lui-même (1 Machab., ch. 8, v. 15, 16), n'a pas dédaigné de louer la haute prudence de cette assemblée, que l'orateur Cynéas comparait à une réunion de Rois, tant elle faisait ordinairement paraître de grandeur et de majesté dans ses décisions, et dans toute sa conduite. — Elle ne pouvait régulièrement se réunir que deux fois le mois, et seulement dans un lieu consacré. — Ses membres avaient une place séparée dans les spectacles ; et les peuples ne pouvaient bâtir des temples sans sa permission.

(181) Ce Prince, au rapport de Spon et de Moreri, avait la taille haute, la peau blanche, les yeux vifs et noirs, le nez grand et approchant de l'aquilin, le front un peu enfoncé au milieu, la tête du reste bien formée, le cou assez long, le visage moyen entre les longs et les ronds, et le devant de la tête chauve. — On prétend qu'il était venu au monde par l'opération violente qui en a pris son nom. — Dans le même temps qu'il lisait, ou qu'il écrivait, selon Pline, l. 7, ch. 25, il dictait à quatre écrivains autant de différentes lettres de la dernière importance : et il en dictait même jusqu'à sept, quand il ne faisait point autre chose. — L'histoire n'a cessé jusqu'ici de recommander à notre admiration

Portrait de Jules-César.

nullement d'avoir pour voisins des hommes aussi entreprenans, les joint au passage de la Saône; en bat une partie, dissipe les autres, et force enfin tout ce qui en restait à regagner l'Helvétie. — On était alors en l'année 58 avant l'Incarnation, comme nous l'avons déjà dit en la note 7 (182).

Ce premier succès est bientôt suivi d'un autre contre les Germains (183) ou Allemands, accourus, sous la

---

ce grand ravageur d'Etats, monté sur sa barque au nom de son ambition et de sa fortune; mais, dit avec raison M. Gilbert-Villeneuve, Itin. du Finist., t. 1, p. 98, combien est incomparablement plus sublime le tableau d'une modeste Sœur de la Charité, par exemple, bravant la peste et la fièvre jaune dans un foyer d'infection et au milieu de miasmes mortifères, pour porter de pieux secours à des malades dégoûtans qu'elle n'a jamais connus, qu'elle ne reverra peut-être jamais, et dont il est bien sûr qu'elle n'aura jamais le moindre retour temporel à attendre!

Les Zurichois très-maltraités par ce Conquérant.

(182) Ce furent les habitans du canton de Zurich, qui souffrirent le plus dans cette défaite: et César avoue lui-même, l. 1, n. 12, qu'il en éprouva une double satisfaction; la première, parce que c'étaient principalement ces braves qui avaient autrefois fait passer sous le joug les phalanges Romaines (Voyez le Précis Chronologique qui est à la fin de ce volume, année 111); la seconde, parce qu'il avait perdu en cette humiliante rencontre l'aïeul de son beau-père Pison, qui était alors lieutenant de Cassius.

Anciens noms des Allemands.

(183) Dupleix (Hist. de Fr., t. 1, p. 5 de l'avant-prop.), d'après Bérase, dit que, dans les siècles voisins du Déluge, tous les peuples de l'Allemagne actuelle portèrent le nom de Tuyscons; que ce fut d'eux-mêmes qu'ils prirent dans la suite celui de Germains, déjà en usage du temps de César; et enfin qu'on ne les connut pour la première fois sous celui d'Allemands, qu'environ l'an de J.-C. 217, sous l'empire de Caracalla.

conduite d'Arioviste, au secours des Auvergnacs, alors en démêlé avec les Autunois, alliés des Romains. — A la suite d'une bataille sanglante, ces Barbares (184) sont contraints de repasser le Rhin; et le vainqueur semble décidé tout de bon à s'établir en leur place dans la Celtique.

Un tel dessein n'ayant pas été goûté des Belges ou Flamands, tous s'accordent, l'année suivante, à ne pas souffrir cet accroissement de la République Romaine: mais César, sans différer d'un moment, marche à eux en personne; les mène battant; et les subjugue enfin, eux et leurs auxiliaires, tandis que, dans le même temps, il reçoit l'agréable nouvelle que les Etats Maritimes, contre qui il avait détaché le jeune Publius-Crassus, étonnés de la rapidité de ses conquêtes, lui offraient ôtages et obéissance.

Ces deux guerres ainsi terminées, Crassus, à la tête de la septième légion, va prendre ses quartiers d'hiver dans l'Anjou: et César lui-même, qui croit tout

---

(184) C'était le sobriquet méprisant que les Romains, dans l'ivresse de leur orgueil, donnaient généralement à tous les peuples qu'ils n'avaient pu soumettre, ou qui ne voulaient pas adopter leurs coutumes: comme les Juifs eux-mêmes appelaient *Gentes* (Gentils), toutes les autres nations qui n'étaient pas de leur religion; et comme, de nos jours, les Mahométans nomment également en leur langue *Ghiaons* ou *Ghiaours*, c'est-à-dire Infidèles, tous ceux qui ne professent pas l'Islamisme, et surtout les Chrétiens. — Les Grecs furent seuls exceptés par les Romains de cette dénomination flétrissante de Barbares; par la raison que leurs mœurs étaient aussi polies, aussi dépouillées de la rudesse des premiers siècles, que leur langage était pur, doux, et harmonieux.

Epithète de Barbares, donnée par les Romains aux nations étrangères.

bien pacifié derrière lui, s'achemine vers l'Illyrie Occidentale, c'est-à-dire vers la Dalmatie et la Lyburnie actuelles, pour inspecter cette province, qui était aussi de son gouvernement; et pour, de-là, fomenter plus facilement ses brigues dans Rome, où des prières publiques furent ordonnées pendant quinze jours, en action de grâces de ses victoires; ce qui n'avait jamais été pratiqué durant tant de temps, non pas même lorsqu'Annibal avait quitté l'Italie pour aller défendre Carthage.....

Cependant les Vénètes, revenus de leur première stupeur, se croient d'autant plus humiliés de l'acte de soumission qu'ils ont souscrit, qu'ils se vantaient d'être les plus braves de leurs compatriotes, comme ils en étaient incontestablement les plus riches, les plus puissans, et les meilleurs marins. — Le souvenir du pouvoir qu'ils venaient de perdre, leur inspire la résolution de tout sacrifier pour le recouvrer; et les Romains ne tardent pas à leur en fournir innocemment l'occasion.

Le bled ayant manqué dans les lieux qu'occupait Crassus, cet officier en envoie demander à toutes les contrées circonvoisines. — Marcus-Trebius-Gallus, en particulier, est député à cet effet vers les Curiosolites; tandis que, de leur côté, Velanius et Silius vont en chercher chez les habitans de la Vénétie.

C'était précisément là le moment que semblaient épier ces derniers, pour l'exécution du parti qu'ils avaient pris. — Aussitôt donc que les deux Romains se présentent, on les arrête; et l'on fait dire à leur maître

que s'il veut jamais les revoir, il ait, avant tout, à rendre les ôtages qu'on lui avait donnés quelques mois auparavant.

Toutes les autres Cités Armoricaines applaudissent à cette mesure. — Dans un clin-d'œil la conjuration devient générale : et il n'est pas jusqu'aux vieillards même en quelque degré d'estime, qui ne veuillent être de la partie. — On députe jusqu'en Flandre et en Angleterre, pour se faire des partisans. — On jure enfin de courir tous la même fortune, et de conserver au prix de son sang la liberté qu'on a reçue de ses pères.

Durant ce temps-là, Crassus, qui ne se sentait pas en état de venger avec sa seule légion l'injure que la République venait de recevoir dans la personne de ses envoyés, s'empresse d'instruire César de tout ce qui se passait. — A cette nouvelle, le Général, impétueux comme la foudre, donne sur-le-champ ses ordres pour le prompt équipement, sur la Loire, d'une flotte dont il tirera de la Provence les rameurs, les matelots et les pilotes : et lui-même, dès que la saison le lui permet, se hâte d'accourir avec ses meilleures troupes.

Ayant trouvé, à son arrivée, cette flotte accrue de quantité de vaisseaux amis tirés du Poitou, de la Saintonge, et d'autres pays restés soumis, et toute prête à faire voile, il en donne le commandement au jeune Decius-Brutus. — Il envoie en même temps vers Trèves Labiénus, pour contenir les Belges et les Germains ; Publius-Crassus, avec douze cohortes et un

fort parti de cavalerie, pour empêcher l'Aquitaine de faire passer aux révoltés la moindre assistance ; enfin, Quintus-Titurius-Sabinus, pour barrer le passage aux Curiosolites, ainsi qu'aux Unelles et autres habitans de la Basse-Normandie actuelle, leurs alliés. — pour lui, suivi de sa [illegible]le infanterie, il prend la route de Dariorig (185), capitale des Vénètes.

Lomariaquer enfin. — Golfe du Môr-Bihan. Lieu où se donna la bataille navale entre les Vénètes et les Romains.

(185) Cette ville, il faut le redire pour n'y plus revenir (Voyez ci-devant, notes 85 et 177), nous paraît indubitablement avoir été assise sur une pointe de la paroisse actuelle de Lomariaquer, à gauche en entrant dans cette mer intérieure et renfermée dans le terrain, que César appelle pour cet effet *Mare Conclusum*, et qui est plus connue de nos jours sous son ancien nom Celtique de *Môr-bihan* (petite mer). — Outre ses fortifications d'art, cette place était naturellement défendue par les 365 îles et îlots qui tapissent cette étendue de 15 à 16 lieues de tour : ce qui ne pouvait manquer d'embarrasser extrêmement les évolutions de la flotte Romaine, probablement peu au fait de la topographie de ces parages, et équipée d'ailleurs en partie pour manœuvrer dans des espaces plus libres.

Au surplus, il n'est pas certain que ce fut dans le Môr-bihan même que se donna la bataille. Il paraît au contraire incontestable que ce fut au large, entre Quibéron et la presqu'île de Rhuys (*) ;

(*) M. le comte de Grandpré (Mém. de la Soc. des Ant. de Fr., t. 2, p. 325), et M. Athénas (Lyc. Arm., t. 9, p. 243), estiment que les 220 navires Vénètes, portant chacun 140 hommes d'équipage, devaient fournir un total de 30,800 individus : que la flotte Romaine devait être à-peu-près de même force : qu'une partie des troupes de terre de César était sur la Pointe de Sarzeau, et l'autre sur la Pointe opposée : enfin que l'armée navale de Dariorig, s'avança vers l'Est au-devant de celle des ennemis, jusqu'entre l'Ile-de-Hédic et la Pointe de Saint-Jacques, située dans le voisinage de Saint-Gildas ; et que ce fut en cet endroit que le choc se donna. — (Voyez notre Planche II).

En vain cette Cité célèbre tira-t-elle tout le parti qu'elle put de sa position presque inexpugnable, à cause de la marée qui inondait deux fois chaque jour le pied de ses murailles; des 220 vaisseaux qu'elle avait rassemblés; et des braves de toutes armes qu'elle avait appelés à sa défense; en vain fit-elle, spécialement sur mer, des prodiges de valeur, depuis environ la quatrième heure du jour, selon la manière de compter des Romains, c'est-à-dire, depuis environ nos dix heures du matin, jusqu'au coucher du soleil, ou six heures du soir, car on était alors vers le temps de l'équinoxe d'automne : malgré la résistance la plus opiniâtre, dont nous supprimons les détails (186), il

---

dans un lieu d'où l'action fut vue de toute l'armée, qui occupait les dunes et les côteaux d'alentour, selon que nous l'apprend César lui-même, l. 3, n.°14; situation qui, certes, ne convient aucunement à Vannes, trop enfoncée dans les terres. *In conspectu Cæsaris, atque omnis exercitûs, res gerebatur, ut nullum paulò fortius factum latere posset; omnes enim colles, ac loca superiora, undè erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur.* — (Voyez les Commentaires de César (de Bell. Gall., l. 3, à n° 7, ad n° 17) : Taillandier (Catal. des Ev. de Bret., p. 30) : de Freminville (Ant. de la Bret. p. 26 et 27) : Baudouin de la Maison-Blanche (Mém. de l'Acad. Celt., t. 4, p. 375) : M. le président de Robien (Descr. Hist. de l'Anc. Arm., t. 1, p. 2 et 7) : Lyc. Arm., t. 7, p. 510 : M. de Caylus (Rech. d'Antiq, t. 6, p. 374) : M. Mahé (Essai sur le Morb., p. 17) : M. de Penhouët (Lyc. Arm. encore, t. 9, p. 239) : enfin M. Ogée lui-même, à l'article Aurai).

(186) La principale ressource de la flotte Romaine fut dans de grandes faulx bien aiguisées, et emmanchées de longues perches. Avec ces instrumens, les gens de César accrochèrent les cordages qui attachaient les vergues aux mâts des vaisseaux ennemis; puis les coupèrent, en s'éloignant à force de rames. Les vergues tom-

Commencement de Vannes, comme capitale de la Vénétie.

fallut succomber enfin. Biens, femmes, vieillards, enfans, tout fut abandonné à la discrétion du soldat. Les Magistrats et les Sénateurs en particulier, qu'on reregardait comme les auteurs de la rébellion, eurent la tête tranchée: et le lendemain, presque tout ce qui restait de simples citoyens fut impitoyablement vendu à l'encan (187), afin d'apprendre aux autres peuples à garder leur foi (Paul Orose, l. 6, ch 8.) — Pour comble d'infortunes, la crainte d'un traitement pareil, jointe à la perte de plusieurs places environnantes dont César s'était déjà mis personnellement en

---

bées, plus de voiles; les navires des Vénètes demeurèrent immobiles. Alors chacun d'eux se vit entouré de plusieurs galères romaines lestes et agiles, qui achevèrent d'en triompher au moyen de l'abordage; de sorte qu'attaqués l'un après l'autre, il ne s'en sauva qu'un petit nombre, qui gagnèrent la terre à la faveur de la nuit.

Tout du reste porte à croire que le vainqueur, pour éteindre à jamais un peuple aussi formidable, ou du moins pour l'affaiblir de manière à ce qu'il ne pût plus lui nuire, fit détruire Dariorig de fond en comble: et que ce ne fut que quelque temps après, que les Colons Romains qu'on établit dans les environs, eurent la permission de rebâtir sur ses ruines une ville nouvelle de médiocre importance; tandis que Vannes, nulle ou ignorée jusque-là, parvint à se faire là capitale de la Vénétie, dont elle a emprunté son nom, en latin *Venetia* ou *Venetiæ*.

Lois de la guerre à cette époque.

(187) Telles étaient en ce temps-là les lois de la guerre par rapport à tous ceux qui étaient pris les armes à la main, et à toute ville forcée, que les Rois captifs étaient communément mis aux fers, et condamnés à mourir après avoir paru au triomphe du vainqueur; le peuple, vendu comme esclave; et les terres, réunies au fisc, ou distribuées aux Colons qu'on envoyait dans la contrée.

possession (l. 3, n. 14), et aux avantages signalés que Sabinus venait de remporter du côté de Coutances (188), entraîna la soumission de toutes les autres parties de l'Armorique (189).....

---

(188) Ce lieutenant de César s'étant retranché en un lieu commode et avantageux, Viridovix, chef des Cotentinois et de leurs alliés, vint se camper à une demi-lieue de lui; et lui présentait tous les jours la bataille: mais Sabinus était un fin temporiseur; et pour mieux s'assurer du succès, il usa de stratagème. Il choisit parmi ses troupes un Gaulois adroit, et tout dévoué à ses interêts, auquel il donna commission d'aller se rendre à l'ennemi, de feindre que les affaires des Romains étaient dans le plus mauvais état auprès de Dariorig, et de dire que l'intention de son maître était de lever le piquet à petit bruit la nuit suivante, pour voler au secours de son Général. — Sur cette fausse nouvelle, les malheureux Uuelles, ivres de joie comme s'ils eussent déjà été sûrs de la victoire, vont couper des fascines pour combler le fossé; et reviennent avec ardeur escalader la montagne où leurs adversaires s'étaient fortifiés. Ils montent en courant cette élévation, qui était d'environ mille pas d'une pente douce et aisée, et arrivent au camp tout hors d'haleine. Mais alors Sabinus fait sonner la charge; et sortant tout-à-coup avec les siens par deux portes, il fond avec tant d'impétuosité sur les assaillans, que ceux-ci ne purent seulement pas soutenir son premier effort. — Le carnage fut grand; les Romains s'étant mis tout frais à la poursuite des vaincus: et leur cavalerie acheva la défaite. Déroute des Auxiliaires des Vénètes dans le Cotentin.

(189) Presque dans le même temps, Crassus, arrivé en Gascogne, soumit à la pointe de l'épée, ou reçut à composition, pour ainsi dire toute la Gaule Aquitanique: et sur la fin de cette campagne, César lui-même mena son armée tant en Flandre, qu'audelà du Rhin, toujours à-peu-près avec un égal bonheur (*).

(*) Quoique tous les événemens qui suivirent cette dernière conquête n'aient pas un rapport essentiel avec notre principal sujet, qui n'embrasse que l'histoire de l'Armorique, l'état de Remarque essentielle.

Après cette expédition sanglante, qui eut lieu en l'année 56 avant l'Incarnation, la clémence et la modération ne tardèrent pas à reprendre en général leurs cours ordinaire : mais presque toutes les anciennes institutions ne tardèrent pas aussi de faire place à des institutions nouvelles.

Les Cités commencèrent par être gênées dans le droit d'élire leurs fonctionnaires publics, et par être totalement dépouillées de celui de faire la paix ou la guerre : droits que la qualité de sujets de la République Romaine ne pouvait plus laisser subsister.

Elles perdirent également la faculté de se réunir à leur gré en assemblées générales ; qui ne furent plus convoquées qu'au nom et à la volonté du nouveau Souverain, dans les lieux qu'il lui plaisait de choisir.

Toutes devinrent en outre le siége de quelques officiers supérieurs, chargés de faire exécuter les ordres du Général victorieux ; et quelques-unes, le séjour de diverses colonies formées au détriment des anciens habitans (190).

Stations Agraires ; ce que c'était.

(190) On nomma Stations Agraires, ou Prétentures, les postes occupés par ces Colons ; à cause qu'ils formaient comme une chaîne et un rideau, à l'abri desquels le pays en arrière était en sûreté

nos pères, et celui de la France en général, s'y trouvant plus ou moins mêlé, nous en donnerons l'analyse dans le sommaire qui terminera ce volume. — Cet intéressant tableau, qui, entr'autres avantages, aura celui de nous faire connaître en partie à quels maîtres nous avons appartenu durant quatre siècles et demi, sera prolongé jusqu'à la chute de l'Empire Romain dans les Gaules ; ce qui liera naturellement les affaires des Bretons à celles des Francs, dont il sera traité dans notre second tome.

Enfin, la plupart de leurs villes capitales (191) commencèrent dès-lors à être désignées moins par leurs noms primitifs, que par celui du peuple principal que chacune avait dans sa dépendance. Ainsi Condate ne fut plus guère appelée que la Cité des Redones, ou tout simplement Rennes; Condivic, la Cité des Nannètes, ou plus brièvement Nantes; et ainsi des autres (Pelloutier, t. 2, p. 122). — Cependant il ne paraît pas qu'Aleth ait jamais changé de dénomination : et Occismor conserva aussi la sienne; ou prit celle de

---

contre l'ennemi qui pouvait survenir par mer. — On les appela aussi en latin, et pour la même raison, *Custodiæ*, et *Præsidia*; mots qui se prennent en général pour tout ce que l'on met au-devant de quelque chose afin de la conserver.

Changement des noms de la plupart des villes capitales de l'Armorique.

(191) Nous disons la plupart; car il n'y eut à conserver invariablement leurs anciens noms, que celles qui, soit pour les punir d'avoir pris une part plus spéciale que les autres à la révolte des Vénètes, soit plutôt pour leur position avantageuse sur la côte, ayant été destinées à recevoir garnison romaine, furent condamnées en même temps à vivre sous l'entière juridiction de leurs nouveaux maîtres, et à n'avoir plus ni lois, ni magistrats de leur nation. — Telles furent en particulier Occismor et Aleth, choisies pour être dans l'Armorique comme deux sentinelles avancées de l'Empire : à la différence des villes dites depuis Municipales, qui s'étant en quelque sorte données plutôt que soumises, conservèrent les unes plus, les autres moins, la liberté de suivre leurs antiques coutumes, et d'avoir un corps représentatif de leurs anciens Sénats; car c'est un fait que toutes ne se donnèrent pas aux mêmes conditions, ni avec les mêmes circonstances. — Voyez dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 32, p. 22, les exceptions qui furent faites à cet usage, devenu presque universel dans le reste des Gaules au 4me siècle. — Voyez aussi l'Histoire du Droit Français par M. Argou, p. 4; et les Mémoires de l'Académie Celtique, t. 1, p. 539.

Legio, de la légion qui y fut placée; jusqu'à l'époque où elle adopta le nom de son vertueux évêque Saint-Paul ou Pol-Aurélien, qui mourut vers l'an 573, selon les uns, ou 579, selon d'autres.

La condition des personnes cessa aussi en partie d'être la même. — Il est vrai qu'il y eut toujours dans cette contrée, comme dans le reste de la Gaule, un Ordre d'individus distingués du Clergé et du Peuple, et au-dessus de celui-ci par leur seule naissance; ce qui constitue, à proprement parler, la Noblesse. Il est vrai encore que les empereurs Claude, Galba, Vespasien, et Caracalla (à l'exemple de César-lui-même, qui, au rapport de Suétone, n. 76 et 80, avait admis dans le Sénat Romain plusieurs de ces Gaulois qu'on surnomma pour cet effet *les Sénateurs culottés ou porteurs de braies*, en latin *Bracchati Patres*), en vinrent jusqu'à ouvrir à ces illustres étrangers tous les hauts emplois auxquels les Nobles Romains d'origine pouvaient prétendre. Mais malgré cela, on peut dire qu'à cette époque ils perdirent plus qu'ils ne gagnèrent, par la considération dont les vainqueurs firent jouir de son côté la Bourgeoisie honnête (Chérin, Disc. sur l'Orig. de la Nobl., p. 11). — Jusque-là, comme nous l'avons déjà remarqué, cette précieuse portion de l'Etat, avilie, méprisée, avait été en quelque sorte l'esclave des deux autres Ordres: alors elle fut déclarée apte à partager non-seulement l'honorable qualité de Citoyen Romain, mais encore tous ou à-peu-près tous les privilèges qui en dépendaient. Ceux de cette classe qui possédaient une certaine quantité de biens fonds dans

le pays, devinrent surtout éligibles à toutes les charges municipales; je veux dire, propres à entrer dans la composition de ces *Sénats inférieurs* que les Latins nommaient *Curiæ Decurionum* (192), et que nous

Composition des nouvelles Municipalités.

(192) Cette Cour Municipale était plus ou moins nombreuse, suivant l'importance de la Cité : et ses membres s'appelaient Décurions, de ce qu'ordinairement on choisissait un sur dix des principaux bourgeois, pour la composer. — On les surnommait encore Pères de la Ville, Premiers de la Ville, Notables, Possesseurs, Illustres, etc.; tant par rapport à la place honorable qu'ils occupaient, que parce qu'ils devaient être des meilleures familles de l'endroit, âgés au moins de 25 ans commencés, et avoir de vaillant cent mille numes, qu'on fait monter à mille écus. — Leur élection se faisait aux calendes ou premier de mars; et devait être confirmée par le Gouverneur de la province. — Chaque postulant ainsi reçu, était tenu de payer à tout le corps une bien-venue, ou droit d'entrée, dite *Sportula* ou *Honorarium Decurionatûs*. — Leur charge était perpétuelle; et ils ne pouvaient obtenir la vétérance qu'au bout de 25 ans de gestion, après quoi ils jouissaient du titre de Présidents Honoraires. — Outre l'immunité des taxes extraordinaires, ils avaient le privilége de ne pouvoir être jugés que par le Gouverneur civil, à l'exclusion des juges militaires; de ne pouvoir être cités à comparoir hors du territoire; et de jouir de plusieurs autres faveurs qu'il serait trop long de rapporter. — En retour, s'ils n'étaient pas parvenus à la vétérance, ou s'ils ne s'étaient pas fait rayer du tableau, il ne leur était pas permis de s'absenter sans un congé du Gouverneur, de gérer le bien d'autrui, ni de se charger d'aucun recouvrement de péages. — Leur office, en sus des attributions ci-dessus, était de veiller à l'exécution des ordonnances des juges; à tout ce qui regardait l'entretien et la décoration de la ville, à quoi était destiné le tiers des revenus municipaux; au paiement des professeurs des lettres et des médecins; à l'union et à la bonne intelligence des trente ou trente-cinq corps de métiers qu'on connaissait pour lors; etc. — Enfin, dans leurs assemblées, l'ouverture

avons appelés *Corps de Ville* : corporations à qui il appartenait, entr'autres choses, de répartir sur les ha-

---

des propositions se faisait par celui qui avait le plus d'enfans; et la majorité des suffrages formait la décision.

Du corps de ces Décurions étaient tirés les Consuls ou Echevins ; qu'on nommait *Duumvirs* lorsqu'il n'y en avait que deux, *Triumvirs* quand ils étaient trois, et en général Princes ou Chefs de la Municipalité (*Principes Municipales*). — Ceux-ci étaient à proportion dans leurs villes, ce qu'étaient les Consuls à Rome. On les élisait aux calendes de mars, trois mois avant qu'ils prissent possession; et on leur faisait prêter le serment de bien et fidèlement servir les intérêts de la communauté. — Dans l'exercice de leurs fonctions, ils se faisaient précéder par des huissiers ou bédeaux, qui tenaient à la main de petites baguettes en signe de puissance. — Un autre de leurs distinctifs, était de porter, par-dessus une tunique blanche, une robe ornée d'une bande de pourpre. — Leur charge enfin durait au plus cinq ans: et leur juridiction s'étendait à plusieurs objets qu'on peut voir dans Pancirole (de Magistr. Munic., c. 8).

A la suite de ceux-là, venait le Défenseur de la ville (*Defensor Civitatis*), que nous pouvons nommer Procureur de la commune, Syndic, ou Maire. — Il était pris entre les plus riches bourgeois après les Décurions; mais non tiré de leurs corps. Ceux-ci donnaient seulement leurs voix pour son élection, ainsi que le Clergé : et l'élu recevait alors du Préfet du Prétoire (personnage qui sera connu plus tard) des lettres-patentes, dont l'expédition coûtait à la ville trois ou quatre sols. — Le principal office de ce magistrat, dont le ministère était gratuit, était de protéger le peuple tant de la Cité, que de la campagne en dépendante ; de juger les contestations jusqu'à la somme de cinquante écus, sauf appel à l'intendant de la province ; de taxer le prix des denrées; de veiller à ce qu'il n'arrivât aucun trouble ; de recevoir les testamens ; de faire prêter main-forte aux collecteurs des tributs; enfin, de mettre en prison, par deux appariteurs qui marchaient à sa suite, tout perturbateur de l'ordre qui n'aurait pas rentré

bitans les contributions tant ordinaires qu'extraordinaires, d'après le cadastre qu'en donnaient les offi-

---

dans le devoir sur sa simple sommation. — D'abord il avait été réglé qu'il serait cinq ans en charge : sur la fin il fut statué qu'il en sortirait au bout de deux ans.

Le Miseur, ou Receveur général des deniers municipaux (*Susceptor, Arcarius*, ou *Exactor*), était au contraire ordinairement tiré d'entre les Décurions, qui répondaient de sa gestion solidairement avec lui. — Il avait sous ses ordres des Collecteurs particuliers ou Tabulaires (*Tabularii*) ; et des sergents pour faire exécuter les contraintes. — Outre les tributs en argent, il faisait payer à chaque propriétaire un subside en nature ; savoir, la cinquantième de froment, la quarantième d'orge, la vingtième de lard, de sel, de fromage, etc. : ce qui était ramassé dans les greniers publics, et donné en garde aux grènetiers. — Dans la suite, ce soin passa à des espèces de procureurs-fiscaux appelés Vindices. — L'armée, et spécialement les troupes frontières, consommaient celles de ces denrées qui étaient comestibles ; et l'on délivrait les autres aux ouvriers propres à les mettre en œuvre. — Les charges extraordinaires, surtout les corvées, n'avaient lieu que dans les besoins pressants : et c'était un crime capital d'y comprendre les laboureurs actuellement occupés à ensemencer les terres, ou à en faire la récolte ; parce que l'Etat était intéressé à ce que tout cela se fît dans la saison la plus favorable.

Le *Curator Annonæ* (Commissaire aux vivres, ou Pourvoyeur spécial de la ville), était chargé de l'achat des blés et autres provisions, dans le temps où tout était au meilleur marché ; afin que dans l'hiver la commune pût en fournir au plus bas prix aux pauvres particuliers.

L'officier nommé *Episcopus* (l'Inspecteur), et le *Libripens* (le Peseur), veillaient à ce qu'on ne vendît ni à faux poids, ni à fausse mesure. — Le premier était spécialement commis au pesage du pain et des autres denrées : le second, à celui des monnaies, et à juger si elles étaient de bon ou de mauvais aloi.

Les Ediles ou Voyers (*Ædiles*), avaient soin que les maisons fussent dans l'alignement ; que l'on ne mît rien au-devant qui

ciers supérieurs du Gouvernement Romain; de faire fournir le nombre de soldats que chaque canton devait pour sa quote-part dans les recrues des troupes; en un mot, de surveiller, dans toute l'étendue de leur territoire respectif, le maintien de la police et du bon ordre.

Quant aux impôts; s'ils ne furent pas beaucoup aggravés d'abord (193), parce qu'on avait intérêt à ménager

---

pût embarrasser la voie publique; que les rues, les chemins, les bains, les temples, les places, les ponts, les canaux, les théâtres, etc., fussent entretenus en bon état; que rien ne gênât la libre navigation des rivières; qu'il ne se passât enfin aucun tumulte dans les lieux de débauche, les académies de jeu, et les cabarets.

Les Archivistes (*Arceotæ*), avaient la garde des chartes de la Cité. — On les appelait aussi *Librarii*, ou *Antiquarii*, parce qu'ils devaient transcrire les titres qu'on ne pouvait plus lire aisément.

Les Greffiers et Scribes (*Logographi et Scribæ*), étaient pour écrire tout ce que les magistrats supérieurs jugeaient à propos pour l'utilité publique, et pour les affaires courantes.

Enfin, les Gardes des ports (*Limenarchæ*), les Stationnaires ou Gens de Planton aux portes et autres lieux jugés nécessaires (*Stationarii*), et les Conservateurs de la paix, ou Gens du guet pour l'intérieur de la place (*Irenarchæ*), avaient l'œil à ce qu'il ne se commît aucun désordre dans les endroits qui leur étaient confiés; et surtout à en écarter les fraudeurs, les voleurs, et les bandits.

Rapacité des Vainqueurs dans les Gaules.

(193) S'il faut en croire Hirtius, compagnon d'armes de César (de Bell. Gall., l. 8, n° 49), le Vainqueur, pour contenir les Gaules dans le devoir, et leur ôter tout sujet de mécontentement, commença par traiter honorablement les Cités « et par ne charger le » pays d'aucun impôt ». Mais dans la suite, après n'avoir d'abord exigé qu'un tribut annuel de peu d'importance (quatre cent mille sesterces, qui, selon Budée, pouvaient revenir à un million de

dans le principe une Nation dont on craignait l'esprit remuant, ils furent tellement augmentés dans la suite,

---

nos écus), il finit, dit Suétone (in Jul. Cæs., n° 25 et 54), par ne plus connaître de bornes dans ses déprédations; tirant de grosses sommes de toutes les magistratures qu'il accordait; pillant les temples remplis d'offrandes; démolissant les villes plutôt pour en avoir du butin, que pour aucune cause de délit de la part de leurs habitans; ce qui fit qu'il amassa une grande quantité d'or: *Abstinentiam nequè in imperiis, nequè in magistratibus præstitit, etc.; in Galliâ, fana templaque Deûm donis referta expilavit; urbes diruit, sæpiùs ob prædam, quàm ob delictum; undè factum est ut auro abundaret.* Exactions odieuses, dont cet ambitieux appliqua le produit tant à récompenser les soldats qui le suivaient dans ses guerres, qu'à se faire des créatures pour arriver au pouvoir suprême qu'il convoitait depuis long-temps. — Auguste, son successeur immédiat, et ensuite Tibère, ne se montrèrent pas moins rapaces: d'où résulta, en la septième année de ce dernier, une révolte générale, qu'on eut bien de la peine à apaiser. — Caligula (*), qui vint après, rendit le sort des Gaulois plus malheureux encore: et le mal, comme on peut bien le penser, ne fut toujours qu'en empirant sous le féroce Néron; malgré l'inutile tentative de Vindex (protecteur de ce pays dont il était originaire), pour réprimer l'insupportable tyrannie de ce monstre. —

(*) « Cet affreux Empereur, dit M. du Fau, p. 250, d'après » Suétone, non content d'imposer aux villes les taxes les plus » onéreuses, faisait périr sous le plus léger prétexte les individus » riches, pour s'emparer de leurs biens... On raconte surtout un » trait qui peint bien la froide scélératesse de son ame. Un jour qu'à » Lyon, où il passa l'hiver, il jouait avec ses courtisans à un jeu de » hasard, s'apercevant qu'il avait beaucoup perdu, il se fit ap- » porter le dénombrement des citoyens, dressa une liste des plus » opulents, et les fit massacrer, pour confisquer leur fortune. » Voyez, dit-il alors à ses gens! Vous prenez beaucoup de peine » pour gagner une petite somme: et moi, d'un trait de plume, je » viens d'amasser quinze millions de drachmes »!

que les infortunés Armoricains auraient pu répondre ce que Baton le Dalmate répondit à Tibère, qui lui demandait pourquoi ses compatriotes avaient voulu se soustraire à la domination de Rome : « c'est, dit le Barbare, » parce que tu nous as envoyé pour garder ton trou- » peau, non des bergers sages et des chiens fidèles, » mais des loups féroces qui nous ont cruellement » déchirés. (Dion, Hist. Rom., l. 55, Urb. Cond., 761) ».

Enfin, l'usage de se stigmatiser fut à-peu-près universellement aboli : la monnaie romaine eut cours forcé : l'ancienne manière d'écrire, de s'habiller, de se nourrir, etc., fit place à d'autres méthodes dont les détails seraient infinis. — Mais ce qui éprouva à tous égards les plus grands changemens, ce fut la religion.

Caïus-Julius-Cæsar-Octavianus, plus connu sous le nom d'Auguste, et petit-neveu de Jules César par son aïeule maternelle, y porta les premiers coups, en rappelant, comme il le fit, le culte, des forêts dans les villes ;

Les débats d'Othon et de Vitellius, qui aspiraient ensemble à l'Empire, furent à leur tour remarquables par l'avarice et la cruauté des généraux et des soldats qui tenaient à chaque parti, et des mains desquels on ne pouvait se racheter qu'à force de soumission et d'argent. — En un mot, ce fut constamment la même chose dans tous ces temps d'anarchie militaire où chaque bande Prétorienne, chaque corps d'armée, « jouant à boute-hors, et à » débusquer les uns des autres », suivant l'expression de M. Dupleix, se croyait en droit d'élire un Empereur à sa fantaisie, et de ne donner la couronne qu'à celui qui offrait une somme plus considérable. — Voyez sur cet article les Mémoires des Gaules, t. 1, p. 236, 241, 243, 245, 248 et 249 : Introduction à l'Histoire de l'Univers, l. 1, ch. 2, p. 14 : du Fau, Hist. de la Gaule, p. 248, 253, 280, etc.)

en disposant à son gré de tous les Pontificats, et en unissant le Sacerdoce Suprême à son titre d'Empereur; en gênant les Druïdes dans l'exercice de toutes leurs fonctions sacrées, tandis qu'il laissait libre carrière à toutes les superstitions romaines; en rendant enfin une loi par laquelle il était rigoureusement interdit aux vainqueurs de prendre part aux barbares sacrifices des vaincus, qui avaient été abolis à Rome même, pour la première fois, quarante et quelques années auparavant (194). — Tibère, successeur immédiat d'Auguste, craignant que l'ancienne religion ne devînt une occasion de révolte, ne se contenta pas d'avoir détruit une partie des bois consacrés, et d'avoir réitéré sous de grièves peines à la jeunesse romaine la défense de s'initier à la doctrine druïdique: il décerna de plus, au rapport de Tertullien (Apolog., ch. 4), le supplice de la croix contre tout Prêtre qui aurait été convaincu d'avoir prêté son ministère à immoler des hommes. — Cet édit ayant été mal observé, Claude Ier. fut obligé de le renouveler (Suet. in Claud.,

---

Première loi portée à Rome contre les sacrifices humains.

(194) « Sous les consuls Cn. Cornelius-Lentulus, et P. Licinius-» Crassus, l'an avant J.-C. 97, fut rendu un Sénatus-Consulte qui » défendait d'immoler des hommes: car jusque-là, à la honte de » l'humanité, et de la Nation Romaine en particulier, ces sacri-» léges abominations avaient été pratiquées dans Rome par auto-» rité publique. — C'est ici la première fois qu'elles ont été » défendues: et même cette défense ne suffit pas pour les abolir. » Si nous en croyons Dion, César en renouvela l'exemple: et » Pline rapporte que le siècle où il vivait, avait encore été témoin » plus d'une fois de ces horreurs ». — (Histoire Rom. de Rollin, t. 9, p. 404: de Chiniac, Disc. sur la Rel. des Gaul., p. 40: la note 143 précédente).

n. 25). Il l'étendit même jusqu'aux divinations et aux pratiques simplement superstitieuses : et l'histoire atteste (Pline, l. 29, c. 3), qu'il fit condamner à mort un chevalier Gaulois de Die en Dauphiné, sur le seul motif qu'en plaidant devant l'Empereur, on l'avait trouvé muni du prétendu œuf de serpent dont nous avons parlé plus haut, note 156. — Cependant, et les Druïdes, et leurs coutumes atroces, qu'on essayait de remplacer par d'autres qui ne valaient pas mieux, ou même encore moins, ne commencèrent à tomber dans un discrédit réel, que sous l'empereur Adrien (l'an de J.-C. 117), lorsque l'Arbre salutaire de la Croix commença lui-même à remplacer sur notre sol les arbres et les pierres profanes qui y avaient été l'objet de l'idolâtrie armoricaine. Réduits alors aux seules fonctions sacerdotales, ils eurent désormais rarement part aux événemens généraux : et leur discipline, déjà fort altérée du temps de César, après s'être monstrueusement amalgamée avec la théologie de Rome, acheva enfin de rentrer tout-à-fait dans le néant sous l'Empereur Gratien, qui, vers l'an de Notre-Seigneur 382, confisqua les revenus attachés à l'entretien de leurs temples, rasa leurs bois sacrés, cassa leurs immunités et leurs priviléges ; de façon qu'on ne tarda pas à ne plus du tout songer à eux dans la classe élevée. Quelques bonnes vieilles, et quelques pauvres artisans, surtout dans l'Armorique, suivirent seuls, pendant quelque temps encore, leur ancienne routine : mais à la fin ils se lassèrent eux-mêmes d'aller inutilement brûler leurs chandelles devant leurs *Main-hirs* ; et comme nous l'avons dit en la note 40, le concile de

Nantes, en 658, acheva le reste. — Ainsi termina obscurément une religion de philosophes, devenue à la longue une superstition triviale et confuse. Ainsi périt d'une mère sage l'une des filles les plus insensées (195)...

Réflexions de l'Auteur, à la vue des Pierres de Carnac.

(195) L'idée de Trésors cachés, et de Poulpi[illegible] dansant à l'entour durant la nuit, est pour ainsi dire la seule que réveille chez nos campagnards la vue des obélisques majestueux qui ont survécu au culte abandonné. — D'un autre côté, de prétendus curieux passent en poste, dans des voitures fermées, au milieu de ces Peulvans en présence desquels se réglèrent si long-temps au bivouac les destinées du peuple Armoricain, pour aller se pâmer d'admiration devant les colifichets de quelques-uns de nos monumens modernes. — Pour nous, nous ferons l'aveu qu'en touchant de nos mains ces pierres silencieuses que les habitans de la Vénétie ont touchées plus de trois mille 400 ans avant nous, nous avons éprouvé un charme indéfinissable dans ce rapprochement qui nous a semblé anéantir la distance des siècles. Quoique ces masses ne soient plus que la partie matérielle de ce qu'elles étaient autrefois, et qu'elles soient dépouillées du prestige religieux qui en faisait alors le principal mérite ; une émotion profonde s'est, à leur aspect, emparée de notre ame. « Quels sont, me suis-je dit à » moi-même, et où sont les auteurs de ces plantations singulières ? » Hélas, ils ont senti comme moi !... Comme moi ils ont lutté » avec la vie !... Et comme eux, bientôt, demain peut-être, » j'aurai aussi achevé de descendre ce fleuve du temps qu'on ne » remonte jamais ! Comme eux, je ne serai plus rien parmi les êtres » de passage ; le brouillard des années aura voilé mon nom de ses » ténèbres ; et le monde, à son ordinaire, insensible à mon » absence, rira et folâtrera sur ma cendre !.... mais je ne porterai » pas sans fin cette humiliante flétrissure de la mort : la plaie » guérira : et à l'heure solennelle où les nations de tous les âges » rassemblées s'étonneront de se retrouver ensemble, je me re» lèverai de mon lit de terre, je l'espère du moins, brillant » comme l'aurore ; pour aller, Seigneur, recevoir de ta main le » cachet de ta clémence éternelle !.... O Dieu, mon Dieu, juge

Pendant que les Romains dominèrent dans l'Armorique, ils s'appliquèrent à y bâtir ou rebâtir certaines Places Fortes dont on trouve encore quelques ruines en divers endroits de la Province. — Ces édifices étaient destinés tout ensemble à contenir le peuple dans le devoir, et à résister aux attaques du dehors. — On les nommait *Castra*, ou *Castella*, suivant leur grandeur, selon que nous l'avons rapporté en la note 82. — Le mot de *Burgus* s'appliquait quelquefois aux uns et aux autres, mais d'ordinaire aux plus petits. C'est d'où nous est venu le terme de Bourgeois (*Burgensis*). — Les bords de la mer étaient des lieux où on les plaçait de préférence : et dans leur construction, l'on ne plaignait point l'argent pour leur donner toute la solidité possible. — Communément on n'y employait que cette sorte de ciment qu'on fit entrer dans la réédification de l'enceinte d'Aleth en particulier, et dont nous allons dire quelque chose ci-dessous (196) : mais en certaines occasions on y mêlait

---

» et témoin de mes peines, combien cette douce pensée m'enivre !
» Je continuerai donc, avec le secours de ta grâce, martyr du
» devoir et de la patrie, de donner aux voyageurs mes frères qui
» me suivent, un grand exemple de patience ; et plein de confiance
» dans ta bonté, je te laisserai volontiers le soin de choisir pour
» moi les événemens de ce lieu d'épreuves, jusqu'à ce que j'arrive
» à cette borne immuable où la roue des vicissitudes humaines ne
» tournera plus, et où le pouvoir de nuire sera enfin ôté aux
» méchans et aux pervers » !

çonnerie o-Romaine de ncienne d'Aleth.

(196) Lorsque votre chaux sera éteinte, dit Vitruve, l. 2, ch. 5, mêlez-en une mesure avec trois de sable de terre, ou deux de sable soit de rivière, soit de mer ; et si vous voulez que cette composition soit encore meilleure, joignez à ces deux tiers de sable un tiers de tuiles, ou de poteries pulvérisées : *Si quis testam tusam*

de la maltha (197), espèce de composition glutineuse aussi tenace que la pierre. C'était, selon Pline, l. 36, ch. 26, un alliage de chaux récente, en glèbe ou motte, éteinte dans du vin ; et à laquelle on incorporait du saindoux, des figues, et d'autres matières grasses, qu'on appliquait après avoir fait précéder une couche d'huile. *Maltha*, dit-il, *è calce fit recenti ; gleba vino restinguitur ; mox funditur cum adipe suillo et ficu ; quæ res omnium tenacissima, et duritiem lapidis antecedens. Quod malthatur, oleo perfricatur antè.*

---

et succretam ex tertiâ parte adjecerit, efficiet materiæ temperamentum ad usum meliorem. — C'est assez le dégré d'alliage qu'on trouve dans le seul pan de muraille qui nous reste de l'antique Aleth Tout l'intérieur de ce massif est de blocailles noyées au hasard dans un bain complet de cette sorte de mortier ; son parement seul, sur les deux faces, est formé d'autres pierres d'environ quatre pouces en carré, posées par assises réglées ; c'est ce que les Romains appelaient en leur langue *de minuto lapide structura* (maçonnerie de petit appareil) ; à la différence du grand appareil, qu'ils nommaient *de lapidibus quadris et sculptis*. Ce bloc est devenu avec le temps d'une si grande dureté, que les enfans qui achèvent journellement de le dégrader, n'en détachent qu'avec beaucoup de peine de légères parcelles.

Ce que c'était que la Maltha.

(197) Palladius, l. 1, ch. 17 et 41, fait cette maltha artificielle de poix et de vieux oing cuits ensemble, où l'on délaie de bonne chaux jusqu'à consistance de mortier. — Quant à la maltha naturelle, ou poix minérale ; c'est un bitume mollasse plus épais que le goudron, s'attachant fortement aux doigts quand on le touche, inflammable, d'une odeur forte, et que la terre forme d'elle-même en certains pays. — Du reste, comme ces deux sortes de matières étaient fort chères, on ne les employait que dans certains travaux extraordinaires, surtout quand il fallait fonder dans l'eau ; à-peu-près de même que nous faisons aujourd'hui la *pouzolane*.

Ils y élevèrent aussi des temples à leur manière, c'est-à-dire, clos de murs, et couverts (198); lesquels dûrent être pour le pays une étrange nouveauté; et où ils établirent, pour l'exercice de leur culte, ces Flamines (199), ces Galles, ces Saliens, ces Luperques, ces Curètes, et toutes ces autres classes d'Ecclésiastiques dont on peut

---

ière de lier les les, chez omains.

(198) Voici comment on procédait à la consécration de ces édifices. — Dès le matin, le Collége des Pontifes et la foule des citoyens se rendaient au lieu dont il était question. On commençait par entourer le temple d'une ceinture de fleurs: après quoi on l'arrosait d'eau lustrale, c'est-à-dire, d'eau bénite avec quelques prières; et avec la cendre du bois qui avait servi à brûler la victime. Cela fait, le consécrateur s'approchait de la porte, récitait les prières solennelles et la formule de consécration, et bénissait ensuite la place ou parvis qui formait l'entrée de ce sanctuaire. Après cette dernière cérémonie, l'officiant pénétrait dans l'intérieur; prenait le simulacre du Dieu ou de la Déesse à qui ce local était dédié; et l'oignait d'huile, après l'avoir posé sur l'autel destiné à le recevoir. Dès-lors ce lieu était réputé *saint*; et ne pouvait plus, sans crime de Lèse-Majesté Divine, être traité comme un endroit profane.

es divers s Prêtres.

(199) On croit que ces Prêtres étaient qualifiés ainsi, du voile qu'ils portaient, appelé *Flammeum*, parce qu'il était de couleur de feu. Ils avaient pour surnom le nom des Dieux particuliers auxquels ils appartenaient; comme *Flamen-Dialis* (le Prêtre de Jupiter), *Flamen-Martialis* (le Prêtre de Mars), et de même des autres. — Les Galles étaient les Prêtres de Cybèle; et célébraient avec une espèce de frénésie leurs fêtes en mémoire d'Atys, que cette Déesse avait aimé. — Les Saliens étaient ceux du Dieu Mars, et les dépositaires des boucliers sacrés: ils solennisaient aussi leurs orgies en sautant dans les rues. — Les Luperques ou Luperces étaient consacrés au Dieu Pan; et restaient nus tant que duraient les Lupercales. — Enfin, les Curètes, ou Corybantes, desservaient les autels de Cybèle encore; et honoraient ses mystères en battant du tambour, et courant partout comme des insensés.

voir dans Rosin (Rom. Ant., l. 3), et dans du Boulay (Trésor des Ant. Rom., p. 266, 291, 343, 396, etc.), les divers costumes, les fonctions, et les priviléges.

Ils y pratiquèrent encore plusieurs de ces grandes routes militaires dont nous avons donné la description ci-devant, note 80; et dont les restes nous ont paru de bien meilleurs guides en fait de géographie ancienne, que tous les vieux itinéraires, où, nous le répétons, la plupart des noms ne sont guères moins fautifs que les nombres qui y marquent les distances (200).

Enfin, ils y accréditèrent le goût des sciences et du luxe; l'usage des bains, du théâtre (201), du cirque, des festins délicats, et surtout celui de la Langue Latine (202), qui était la leur. — Néanmoins, il ne faut

---

(200) On retrouve encore aujourd'hui quelques vestiges de ces anciens chemins, plus ou moins bien conservés, à Arzal, à Bourg-Peaule, à Allaire, à Ploufragan, à Couffé, à Derval, à Pont-Château, à Remazi, à Ancenis, du côté de Penmarck, à Rieux, au Gavre, à Feins, à Férel, à Marzan, au village de l'Epine dans la paroisse du Fay; et en une multitude d'autres lieux déjà nommés ou non. — (Voyez M. de Robien, t. 1, p. 51, etc; M. de Caylus, t. 6, p. 371; MM. Mahé et le Boyer, Passim; etc.) Ancienn[es] Voies Roma[ines]

(201) Au théâtre, se jouaient les comédies et les tragédies; à l'amphithéâtre, se faisaient les combats des gladiateurs et des bêtes; enfin, le cirque était pour les jeux gymniques, pour la course des chevaux et des chars: et tous ces divers spectacles, ajoute M. Fleury (Mœurs des Chrétiens, p. 72), formaient une partie du culte des Faux-Dieux; culte, il faut en convenir, bien matériel, et bien digne de telles Divinités! Théâtre Cirque, e[tc.]

(202) Les vaincus furent d'autant plus contraints de s'appliquer à ce nouveau langage, que tous les actes publics se rédigèrent dès-lors en Latin; que c'était un des principaux moyens pour parvenir aux charges; et que ce fut en cette langue, que les Apôtres Langue Lat[ine]

pas croire que l'idiome gaulois, subjugué par cette nouvelle langue, s'éteignit subitement dans la contrée; il s'en faut même beaucoup (Mém. des Inscr., t. 41, p. 361). Tandis que la classe aisée se faisait honneur de porter la Toge (203), et de savoir parler *Latin*, le menu peuple,

---

du Christianisme, qui très-probablement arrivèrent parmi nos ancêtres sous les premiers successeurs de Saint-Pierre, firent leur liturgie, la prière, et peut-être aussi leurs principales instructions.

(203) La Toge ou Togue Romaine était une robe ample et longue, communément de laine. — On avait d'abord laissé tomber cet habillement jusque sur les pieds: mais Auguste, qui le trouva trop incommode pour marcher, le fit relever de manière qu'il ne descendait plus qu'un peu au-dessous du genou. — On l'attachait sur l'épaule; et il se retroussait de façon à laisser le bras droit parfaitement libre. — D'un pan de cette Toge on se couvrait la tête au besoin, soit pour se préserver de l'ardeur du soleil, soit pour se défendre de la pluie. — Les gens du commun la portaient plus étroite, et toute unie: les personnes du grand monde chargeaient la leur de broderies, de franges, et de raies de diverses couleurs. — Les femmes n'avaient point la Toge des hommes: la leur était très-longue, faite à-peu-près comme nos Simarres; et avait les extrémités bordées de pourpre, ou de quelqu'autre couleur éclatante. — Il n'est pas besoin de dire que cet habit, auquel Denis d'Halicarnasse donne le nom de *grand manteau*, souffrit dans le cours des âges toutes les vicissitudes des modes: mais ce que nous ne devons pas laisser ignorer, c'est que ceux à qui il était permis de le porter, étaient censés par cela seul jouir du droit de bourgeoisie romaine; et que *Togatus* et *Romanus* étaient deux termes absolument synonimes. — Quand un jeune homme avait atteint 17 ans, il prenait la Toge virile. Ce jour-là était une grande fête pour toute sa parenté. — Dans les brigues des charges, les poursuivants étaient obligés de se vêtir d'une Toge entièrement blanche, et d'une forme particulière, que l'on nommait *Toga Candida*. De-là vint qu'on les appelait eux-mêmes *Candidati*, d'où nous avons fait Candidats. — La Toge noire était

pour qui ses habitudes sont une seconde nature, ne se dépouilla qu'à la longue de la plus impérieuse de toutes, celle de son langage maternel, lié immédiatement à l'amour du sol natal. — L'introduction des Bretons Insulaires dans nos cantons aux époques que nous dirons dans le tome suivant, loin de hâter ce changement, ne servit au contraire qu'à le retarder (204): de sorte que

---

pour les temps de deuil. Il était contre la bienséance de se trouver à aucune fête avec un habit de cette couleur, quelque beau qu'il fût. — Il faut bien se garder de confondre cette Toge avec la Prétexte, autre espèce de robe blanche et honorable que les Rois eux-mêmes, dans le principe, se faisaient gloire de porter; et que, dans les temps de la République, les garçons ne quittaient qu'à 17 ans, et les filles quand elles étaient mariées. — Enfin, sous cette Toge était la Tunique; autre robe encore commune aux deux sexes, mais avec cette différence, que celle des femmes avait des manches et allait jusqu'aux talons, tandis que celle des hommes d'abord n'en avait point, et ne descendait pas plus bas que les jarrets. Cette Tunique était retenue au-dessous du sein par une ceinture plus ou moins riche, suivant la qualité des personnes et le rang qu'elles tenaient dans la société.

Langue Celtique usitée dans la Grande-Bretagne, comme dans la Petite.

(204) « Les Bretons que Maxime plaça dans l'Armorique, dit » M. Gallet, Hist. de Bret. de Morice, t. 1, p. 866, étaient origi» nairement Celtes ou Gaulois; et par conséquent ils parlaient » la même langue que les Celtes, etc. Si les autorités étaient » nécessaires pour prouver un fait de cette nature, on rapporterait » ici tout ce qu'en ont écrit Renanus, Gesner, Hottoman, Camden, » Brerevod, Poxhorn, Furetière, et le savant père Pezron »: liste à laquelle on peut ajouter Dom le Pelletier, Dict. de la Langue Bret., préf., p. 4; Variétés Historiques, etc., t. 2, p. 158, 184; Discours sur l'Origine et les Révolutions des Langues Celtique et Française, p. 9; Sylvestre Giraud, Descrip. Cambr., c. 6; Tacite, Vie d'Agric.; Guyot des Fontaines, Hist. des Ducs de Bret.; Pelloutier, Hist. des Celtes, t. 1, p. 71; Gilboq, Ducline and foll., t. 2, p. 60, in-8°; W. Temple, Introd. à l'Hist. d'Angl.; Hallam,

ce ne fut qu'après une lutte opiniâtre, que la Langue *Romane* ou *Romance*, à laquelle notre Français a succédé à son tour, parvint à dominer entièrement dans la partie haute de notre Province ; et alors le Celtique ne se soutint plus que dans la partie basse, où, selon que nous l'avons déjà dit en la note 5, on le retrouve encore aujourd'hui plus ou moins défiguré.

Les Romains, pour achever de régulariser l'administration de leurs pays de conquête, y établirent deux sortes d'Officiers majeurs ; lesquels, dans l'exercice de leurs charges, ne dépendaient que de l'Empereur (205),

---

l'Europe au Moyen Age, t. 4, p. 90 ; Deric, t. 4, p. 398 et 411 ; la Martinière, au mot *Celtes* ; Richer, Précis de l'Hist. de Bret., p. 4, etc. ; enfin, Daniel, Picard, Cluvier, Bochart, et une infinité d'autres tant anciens que modernes.

Empereurs Romains.

(205) Jules César, par sa victoire remportée à Pharsale sur Pompée son compétiteur, 49 ans avant J.-C., avait en quelque sorte anéanti la République Romaine, et donné naissance à l'Empire. Cependant cet Empire ne prit de forme déterminée, et sa dénomination même, que sous Auguste ; lorsque ce Prince, après avoir triomphé d'Antoine son rival, à la bataille d'Actium, l'an 31 avant l'ère chrétienne, réunit en sa personne toute la puissance et tous les titres partagés jusqu'alors entre les généraux des troupes et les différens chefs de l'Etat. — C'est donc Auguste, ainsi qualifié de son heureux Gouvernement, qu'on doit, à proprement parler, regarder comme le premier Empereur Romain : titre qui passa à ses successeurs, pour l'Occident, jusqu'à Augustule, comme nous le dirons plus bas ; et qui subsista tant bien que mal parmi les Grecs, en Orient, jusqu'à l'an de Notre-Seigneur 1453, que Constantinople fut prise par les Turcs, qui la possèdent encore.

Lorsque l'Empereur était élu à Rome par le Sénat, et qu'on y observait toutes les cérémonies, on commençait par lui dresser un trône au Champ-de-Mars, grande place plus longue que large située en dehors de la ville, où se faisait la revue des gens de

chef suprême de toute cette vaste Monarchie qui embrassa successivement une très-grande portion des trois parties

---

guerre. — Le Sénat en corps, les troupes, les magistrats, les prêtres, le peuple, tout le monde se réunissait en cet endroit, pour saluer du nom d'Auguste et de César (*) ce chef souverain. — On le revêtait ensuite des habits impériaux, et des autres marques essentielles de sa dignité; dont les principales étaient l'épée (signe de puissance de vie et de mort), le sceptre, le diadême (**), la robe de pourpre (***), et la tunique à palmes en broderie qu'ils

(*) Le mot de César, sous la République, n'était qu'un surnom particulier à la famille des Jules : sous l'Empire, le Sénat ordonna par un décret exprès, que ce titre deviendrait la seconde dignité de l'Etat, et serait donné à l'héritier présomptif de la couronne, soit adoptif, soit naturel; et par-là, la qualité d'Auguste fut réservée aux Empereurs seuls. — On appelle pourtant les douze premiers de ces Empereurs les Douze Césars; en mémoire de Jules César, qui en est regardé comme la tige. — Les Césars étaient créés comme les Empereurs par l'endossement de la robe de pourpre.

(**) Au commencement, ce diadême, ou tiare, n'était qu'une couronne de laurier, garnie de perles par-devant; et ayant par-derrière une bandelette blanche flottante. — Sur les derniers temps, ce fut un cercle d'or où étaient gravées des feuilles de laurier, et d'où pendait la même bandelette.

(***) Il y avait chez les Romains quatre sortes de pourpre. — L'une, cramoisie, était appelée en leur langue *Coccinea, Ignea, Ardens, Tyrio murice tincta*; parce qu'on la tirait d'une espèce de buccin qui se pêchait spécialement sur les côtes de Tyr en Phénicie, et que sa couleur était très-éclatante. Elle était exclusivement réservée pour les grands magistrats et les pontifes. — La seconde, nommée *amethistina*, était d'un beau violet, mais moins précieuse que la précédente. — La troisième, bleu foncé (*cærulea*), et la quatrième, d'un violet faible tirant sur le bleu, étaient moins prisées encore; et n'étaient guère à l'usage que des gens du commun.

du Monde alors connu ; et du Préfet du Prétoire des Gaules, éminentissime fonctionnaire que nous ne devons

---

appelaient pour cet effet *Palmata*. — Après cela, il montait sur un trône, pour y être salué de toute l'assemblée. Il y recevait aussi le serment de fidélité de la part de ses soldats, qui le prêtaient en mettant leurs épées nues sur leurs têtes, comme pour déclarer qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de manquer de foi à leur maître. La cérémonie se terminait par une harangue que l'Empereur lui-même adressait aux assistans, à qui il faisait ensuite jeter quelques pièces de monnaie qu'on nommait pour cette raison *Missilia*, en sous-entendant *Dona* (****). — (Voyez notre tome 2, note 5).

Quand cet important personnage était créé à l'armée, par quelque boutade ; les soldats, après l'avoir proclamé par une acclamation générale, lui dressaient un trône ou tribunal tel quel ; où l'ayant fait monter, ils lui prêtaient le serment d'usage. — Ces jours-là étaient pour l'armée des jours de grande réjouissance : et le nouvel élu n'y épargnait ni les grâces, ni les caresses ; ce qui devint l'une des causes pourquoi les troupes changèrent dans la suite si souvent d'Empereurs, afin d'avoir plus souvent de nouvelles distributions.

Si quelqu'un de ces Empereurs, dans le temps qu'ils étaient encore Païens, et que la Divinité s'acquérait par arbitrage, avait mérité les honneurs de la Déification ou Apothéose après sa mort, ce qui ne s'accordait que par un décret du Sénat ; voici, selon Hérodien, la manière dont se faisait cette cérémonie. — Le corps

(****) M. Frotel de la Landelle atteste avoir trouvé dans les ruines de l'antique ville d'Aleth, vers l'an 1590, un de ces bronzes, du poids d'environ trente écus ; sur une des faces duquel était une tête d'Empereur très-bien faite, ayant à l'entour cette inscription latine fort facile à lire, ADVENTVI AVGVSTI FŒLICISSIMO (au très-heureux avènement d'Auguste) : d'où il conclut avec raison que c'était une des médailles dont ce Prince avait fait largesse au peuple lors de son couronnement.

pas passer sous silence, mais dont l'article trouvera mieux sa place dans les notes.

---

du défunt étant inhumé avec toute la pompe possible, on en faisait en cire une image ressemblante, mais pâle, et annonçant l'état de maladie. On couchait cette figure dans le palais, sur un lit d'honneur paré avec la plus grande magnificence. Autour de ce lit se rangeaient, d'un côté les Sénateurs habillés de noir, de l'autre les Dames les plus distinguées, habillées de blanc, et dans l'attitude du deuil : ce qui durait sept jours, pendant lesquels les médecins se présentaient comme pour inspecter l'état du malade. Lorsque celui-ci, sur leur arrêt, était censé avoir rendu le dernier soupir, une partie des jeunes Sénateurs chargeaient le cercueil sur leurs épaules; le portaient, par la Voie sacrée, sur la place de l'ancien *Forum*, où un chœur d'enfans, et un autre de femmes, tous des meilleures familles, chantaient des hymnes à la louange du mort. Cela fait, on prenait le lit de parade; et on le portait au Champ-de-Mars, où on le déposait sur un vaste bûcher recouvert de peintureres présentant assez l'aspect d'un phare, et sur lequel chacun s'empressait d'apporter des parfums et des aromates. On faisait ensuite diverses évolutions autour de ce pompeux cénotaphe; et quand elles étaient finies, le successeur du défunt le premier, les plus illustres personnages à sa suite, mettaient le feu à tout cet appareil, qui était bientôt réduit en cendres. Au moment enfin où les flammes atteignaient le sommet, sur quoi reposait le cercueil, on lâchait un aigle, qui, en s'envolant, était présumé porter au Ciel l'ame du Prince, dont il tenait le portrait entre ses serres. — Dès cet instant, ce Monarque était réputé tenir rang parmi les Dieux; on lui donnait le titre de Divin; on lui érigeait des temples; on lui établissait des prêtres et des sacrifices; et c'eût été un crime capital de lui refuser, ou à ses images, les honneurs suprêmes. — Ces images étaient mises spécialement sur les drapeaux ou enseignes de guerre, à côté de celles des prétendues Divinités du temps : et ce fut pour n'avoir pas voulu pousser envers elles le respect jusqu'à l'adoration, que tant de fidèles disciples de J.-C., dans les premiers siècles de l'Eglise, souffrirent un glorieux martyre.

Les premiers de ces deux sortes de grands officiers de l'Empire, se nommaient en latin *Vicarii Præfecti*; c'est-

---

Lorsque ces Empereurs furent devenus chrétiens, voici comme se passait le couronnement de ceux qui établirent leur siége à Constantinople; à commencer depuis Marcien, qui fut élu le 24 août 450: car avant lui Constantin et ses successeurs n'avaient pas eu recours pour cet objet au ministère des Pontifes de l'église chrétienne. (Valois, Rer. Franç., l. 3, p. 139; Dubos, Hist. Crit. de l'Etabl. de la Mon. Fr., t. 1, p. 356). — Le jour d'avant son sacre, le Prince se rendait au palais impérial, où il passait la nuit dans la compagnie de ses grands seigneurs. — Le lendemain, suivi de toute sa cour, et d'une foule immense de peuple, il allait à l'église de Sainte-Sophie, où il mettait entre les mains du Patriarche une confession de foi écrite et signée de lui, conçue à-peu-près en ces termes: « Nous, Empereur des Romains, fidèle en Notre-Seigneur Jésus-Christ, avons écrit de notre main ce qui suit: *Je crois en Dieu le Père Tout-Puissant*, etc. » Autant en faisait-il pour les traditions apostoliques, pour les constitutions des conciles œcuméniques, pour les dogmes des Saints-Pères communément reçus; après quoi il ajoutait: « toutes lesquelles » choses nous promettons, en face de la sainte Eglise catholique, » garder et exécuter inviolablement. Fait ce, etc., du mois de, » etc. » Puis il montait dans la grande salle du sacré palais qui regardait le parvis du temple où tout le peuple était rassemblé; et voyait de-là distribuer ses largesses par un ou plusieurs de ses Sénateurs. — Cette cérémonie étant achevée, l'Empereur s'asseyait sur un bouclier; et était élevé en haut, afin de le faire mieux voir à la multitude. C'étaient les principaux de l'Empire, et le patriarche lui-même, qui le soutenaient ainsi: et alors l'air retentissait de mille acclamations. — Ensuite de ceci, le Prince rentrait dans l'église de Sainte-Sophie; s'y revêtait d'une longue robe sans manches, et du diadême impérial, qui avaient auparavant été consacrés par la bénédiction des évêques. Après cela on chantait les litanies, durant lesquelles le patriarche, accompagné des autres prélats, et monté sur un haut pupitre, commençait les prières accoutumées en l'onction des Rois. Celui-ci s'approchait

à-dire, Vicaires du susdit Préfet du Prétoire des Gaules, ses Pro-Préfets (206), ses Vice-Gérants, ses Lieutenans-

---

alors : et étant à genoux, la tête découverte, le consécrateur, au nom de Dieu dont le consacré allait devenir le ministre, et comme le feudataire, la lui oignait d'huile sacrée, en forme de croix, en disant *Sanctus* ; parole que le clergé répétait trois fois en chantant. — Les diacres ayant apporté la couronne de dessus l'autel ; ils la présentaient au patriarche, qui la posait sur la tête de l'Empereur, en disant ce mot *Dignus*, que le chœur répétait aussi trois fois. — Après quelques autres prières, le nouvel élu retournait à son trône, tenant une croix dans sa main droite, et l'épée en sa gauche : alors le patriarche commençait la messe. — Le sacrifice achevé, l'Empereur s'approchait du tabernacle, où on lui mettait le manteau impérial : et aussitôt se formait une procession générale. — Enfin, pour dernier acte, il recevait la bénédiction solennelle du patriarche et des évêques, qui le reconduisaient en pompe à la porte de la Basilique. — Il y montait sur un cheval superbement enharnaché ; et était suivi de tout son cortége à pied, jusqu'au palais, où l'attendait un festin magnifique. — Le lendemain, il faisait faire largesse au peuple : et dix jours durant, on ne voyait partout que spectacles, jeux, et feux de réjouissance.

Dans l'Empire d'Occident, c'étaient à-peu-près les mêmes cérémonies : et nos Rois de France eux-mêmes y changèrent fort peu de choses, lors de leur sacre.

N'oublions pas d'ajouter, que ces Empereurs avaient coutume de signer la minute de leurs édits de ces quatre lettres, AA. M. D. ; c'est-à-dire, *Augustus*, *Manu Divinâ* (l'Empereur, de sa propre main). — Ils se servaient pour cet effet d'encre rouge, appelée *sacrum encaustum*. Il n'y avait personne, quel qu'il fût, qui eût osé user de cette encre, sous peine de Lèze-Majesté : et tous les rescrits et mandemens impériaux ne passaient point pour authentiques, s'ils n'étaient signés en lettres de cette couleur, et contre-signés par le Chancelier de l'Empire, chargé de l'anneau et du sceau.

(206) Le Préfet du Prétoire (*Præfectus Pretorio*), ou en d'autres termes l'Intendant de la Tente, Maison ou Pavillon de Préfets du Prétoire, etc.

Généraux. — Eux, et leurs pareils dans le reste de l'Empire, avaient succédé à ce que les anciens Romains

---

l'Empereur, que nous pourrions appèler le Colonel des Gardes, était chez les Romains le premier et le plus illustre officier de la couronne. Sa charge ne se rapportait pas mal à celle de Grand-Visir chez les Ottomans, ou à celle de Maire du Palais chez nos Rois de la première race : excepté qu'ordinairement elle fut partagée entre plusieurs individus sur toute la vaste étendue de l'Empire. — Auguste avait créé deux de ces hauts Dignitaires ; de peur qu'en n'en mettant qu'un, il ne s'emparât de la souveraineté, ayant toutes les troupes à sa disposition. — Tibère, et quelques autres n'en voulurent qu'un seul. — Commode en établit trois. — Constantin en fit quatre ; ayant partagé tout ses immenses Etats en quatre parties, qu'il appela Diocèses, ou Gouvernemens Généraux. Il en agit ainsi pour énerver la puissance énorme de ces magistrats devenus presque ses rivaux : et pour les affaiblir de plus en plus, il leur ôta une partie de la juridiction qu'ils avaient sur les armées, en créant, sous les noms de Maître de la Cavalerie (*Magister Equitum*), et de Maître de l'Infanterie (*Magister Peditum*), deux officiers nouveaux, à qui il donna le commandement des troupes, et le pouvoir de punir les crimes commis par les soldats. Lorsqu'un seul officier réunissait ces deux maîtrises, ce qui arriva quelquefois, on l'appelait Maître de l'une et de l'autre Milice (*Magister utriusque Militiæ*) : et dans l'Occident, il n'y avait que les seuls régimens des Gardes appelés *Scholæ*, qui ne dépendissent pas du Maître de la Milice.

Pour en revenir aux quatre Préfets ou Gouverneurs Généraux établis par Constantin, l'un eut la Préfecture de l'Italie ; l'autre celle des Gaules ; le troisième celle de l'Esclavonie ou Illyrie Orientale, qui avait son siége à Thessalonique ; et le quatrième celle de l'Orient, dont le siége était dans la Syrie. — Ces deux derniers avaient à gouverner tout l'Orient, divisé en 60 Provinces. Les deux autres avaient tout l'Occident, partagé en 58 Provinces seulement, savoir chacun 29.

Le Préfet du Prétoire des Gaules, qui faisait sa résidence ordinaire à Trèves, et depuis à Arles, avait sous sa domination toutes

appelaient Pro-Préteurs, Prélats, Procurateurs: et d'après les lois, ils ne pouvaient être pris que dans

---

les Gaules comme elles sont aujourd'hui, la Flandre, l'Allemagne, toutes les Espagnes, et toute l'Angleterre. C'était par conséquent en avoir à lui seul plus que quatre puissans monarques n'en ont maintenant. — Trois Vicaires, ou Lieutenans-Généraux, partageaient, sous son inspection, cette charge immense. L'un avait l'Espagne, divisée en sept provinces, à chacune desquelles commandait en sous-ordre un Président, ou Gouverneur particulier. L'autre avait toutes les Gaules, partagées en 17 provinces. Enfin, le troisième avait l'Angleterre, divisée en 5 provinces seulement.

L'épée et le baudrier étaient le principal distinctif des Préfets du Prétoire. Ils les recevaient des mains de l'Empereur lui-même, qui accompagnait ce présent d'une harangue sur la dignité de leur emploi. — Outre le commandement général des troupes qui leur était dévolu dans le principe, ils avaient encore l'intendance de toutes les affaires importantes dans l'ordre civil et judiciaire. Il n'y avait point d'appel de leurs sentences: et leurs arrêts ne se rendaient pas par écrit, mais seulement de bouche. — Lorsqu'ils faisaient la visite des villes de leur Gouvernement, ils allaient dans un carosse à quatre roues, ou dans leur Chaire-Curule faite en hémicycle; et faisaient arrêter quand quelqu'un se présentait pour réclamer justice. Ils ne la rendaient jamais, cette justice, qu'en face de l'image d'or, ou du moins dorée, de l'Empereur, élevée sur un pilastre aussi doré, qu'ils portaient toujours avec eux, pour rendre leur ministère plus auguste. Ils avaient toujours soin aussi de déposer préalablement le *Felix Liber*, ou code des lois, ainsi que le brévet de leur commission, sur un tapis d'écarlate, qui était la couleur du Prince; et au milieu de deux ou quatre chandeliers dorés, où étaient des torches ardentes. — l'Empereur seul, outre le sceptre et le diadême, avait le droit de porter un habit complet de pourpre. — Ceux des Préfets étaient de pourpre aussi; mais à l'exception du manteau, qui était d'une couleur différente. Ils se composaient de la Prétexte, ou robe longue; du Laticlave, ou Tunique flottante à larges bandes de

l'Ordre des Chevaliers, ce qui ne s'exécuta pourtant pas toujours. — Ces Vicaires portaient encore le titre de

---

pourpre, garnie de clous ou boutons aussi de pourpre placés des deux côtés sur la poitrine, ce qui était l'ordre de l'Empire; de la Trabée, sorte de Toge, ou plutôt de chape ouverte par le devant; du collier; de la ceinture; et de l'infule, ou mitre. Leurs autres distinctifs étaient les Faisceaux, ou paquets de branches d'orme, du milieu desquelles sortait par en haut le fer d'une hache ornée de ciselures d'argent, symbole de leur puissance; la Chaire-Curule, dont nous avons déjà parlé, sorte de siége d'ivoire et doré, tiré à quatre chevaux blancs attelés de front; et le bâton aussi d'ivoire, en guise de sceptre. — L'état de leur maison était considérable. Outre les compagnies d'archers qui leur servaient partout d'escorte, ils avaient toujours à leur suite une grande quantité d'officiers de tous grades. — Quand ils partaient de Rome pour se rendre dans leurs Préfectures, il était d'usage qu'ils laissassent leurs enfans à l'Empereur, pour assurance de leur fidélité. — Tous les ans, au mois de juillet ou d'août, celui-ci leur envoyait un édit appelé *Indictum*, dans lequel était marquée, de sa propre main, la somme totale à quoi devaient se monter, pour l'année suivante, les contributions générales de leurs Préfectures. Leurs commis faisaient la répartition de cette somme par les provinces; et on la publiait dans les gros lieux quelque temps avant le commencement de la levée. Après cette publication, le Gouverneur particulier de chaque province écrivait de sa main quel était le contingent de chaque cité: et alors les Corps-de-Ville taxaient leurs concitoyens selon les facultés de chacun. — Dans les besoins extraordinaires, il y avait une superindiction, ou supplément de capitation et d'autres redevances. Celle-ci pesait spécialement sur les plus aisés et les plus notables des contribuables: les médiocres venaient ensuite; et enfin, dans la nécessité, les pauvres. — Comme l'indigence de ces derniers les réduisait d'ordinaire à ne pouvoir payer en argent, et à contribuer seulement de leur service personnel; il n'y avait qu'eux qui pussent obtenir ce quon appelait Vacation, ou exemption de charges extraordinaires. Cette Vacation était acquise à toutes les personnes

Comtes (*Comites*) : qualification purement honorifique, et inséparable de tous les grands emplois. — Une de leurs principales attributions, était de faire rentrer au trésor public les tailles, capitations, et autres tributs. — Ils avaient aussi la faculté de convoquer les citoyens quand et où bon leur semblait, soit pour les réglemens généraux du pays, soit pour tout autre objet d'importance. Ces assemblées s'appelaient *Comitia* ou *Conventus* : et c'est à proprement parler, ainsi que celles dont nous avons dit un mot en traitant des mœurs des Gaulois, l'origine de ces réunions qu'on a connues en Bretagne et ailleurs, jusqu'à la révolution de 1789, sous le nom d'Etats. — Lorsqu'il ne s'agissait que de l'ordre commun, il était de la compétence des Vicaires d'en connaître définitivement, soit par eux-mêmes, soit par leurs subalternes: mais dans les causes majeures où la sûreté publique était intéressée, leur devoir, à moins qu'il n'y eût péril dans le retard, était d'en reporter la décision finale au tribunal du Préfet. —Du reste, ils avaient pour principal distinctif, outre les images de l'Empereur, et le code des loix couvert en rouge, un tapis blanc, où leurs Provinces étaient figurées par autant de bustes de femmes couronnées: et pour l'exécution de leurs ordonnances,

---

qui s'étaient fait recevoir dans quelque corps de métier; parce qu'on avait intérêt à conserver aux villes un peuple d'artisans: et de-là vint que nous appelons encore aujourd'hui Vacation, en termes de droit, la profession particulière d'un artisan. — A la campagne, hors le temps de la semaille et de la récolte, les Plébéïens étaient assujettis à la corvée et autres charges sordides, qui les rapprochaient en ce point de la condition des esclaves ruraux.

dans chacune desdites Provinces de leur département, un Président, Recteur, Tétrarque, ou Gouverneur particulier (207), (*Præses*; *Rector*, *Tetrarcha*, *Gubernator*); auquel, pour les choses de détail, se rattachaient une nuée de Conseillers (*Consiliarii*), d'Inspecteurs (*Circitores*), de Juges (*Judices*), de Questeurs ou Trésoriers généraux (*Quæstores*), d'Actionneurs ou Procureurs (*Actores*), de Secrétaires (*Chartularii*, *Magistri scriniorum*, ou *Magistri memoriæ*), d'Interprètes (*Interpretes*), d'Huissiers (*Apparitores* ou *Accensi*), de Scribes ou Greffiers (*Scribæ*), de Notaires (208) et de Tabellions (*Notarii*, *Siglarii*, *Actuarii*,

---

Gouverneur particulier.

(207) C'était à celui-ci, qu'il appartenait spécialement de régler les honoraires des magistrats subalternes, selon les localités; de faire exécuter les principaux débiteurs du fisc; de surveiller la confection et l'entretien des ouvrages publics; de prononcer sur les trésors trouvés, les péages à établir, l'ouverture et l'exploitation des mines, etc. — Sa marque principale, au rapport de Cassiodore, était une cotte-d'armes, casaque, ou paludament enrichi de boutons, ou, pour parler à la façon des Romains, de clous de pourpre. — Il jugeait aussi souverainement; sauf l'appel aux autorités supérieures, en certains cas déterminés par les lois.

Notaires et Tabellions.

(208) Les Notaires furent ainsi nommés, de l'art qu'ils possédaient de mettre seulement quelques notes ou quelques lettres pour signifier tout un mot. Ainsi, par exemple, voit-on dans l'épitre de Celius à Ciceron (Epit. Fam., l. 8, Ep. 8), ces mots abrégés, Marcellus Consul v. f. de Provinciis; d. e. r. i. c., etc.: ce qui veut dire tout au long, *Marcellus Consul verba fecit de Provinciis*; *de eâ re itâ censuerunt, etc.* — Quelques-uns attribuent l'invention ou plutôt l'introduction de ces signes chez les Romains, à un certain Mécénas; et d'autres à un nommé Tyron: mais il est prouvé que les Grecs connaissaient avant eux cette manière d'écrire en abrégé, qui a été si perfectionnée de notre

Tabelliones), de Licteurs *(Lictores)*, de Crieurs publics *(Præcones)*, de Valets de chambre *(Cubicularii)*, de Valets de pied *(Pedissequi)*, de Courriers *(Viatores* ou *Cursores)*, etc.; sans compter une quantité de jeunes gens de bonne famille, qui se mettaient à leur suite, soit pour se donner de l'importance ou voir du pays, soit pour se former à la pratique de l'administration.

Les seconds de ces deux sortes d'officiers supérieurs dont nous parlons, étaient particulièrement chargés de la partie militaire. — On les nommait en langue latine *Duces*, *Ductores exercituum*, ou bien encore *Comites rei militaris;* et ceux qui avaient la garde des frontières, *Limitanei*, *Ripuarii*, ou *Finitimi Duces*, des mots *limes*, *ripa*, et *finis*, qui signifient limites,

---

temps par Samuel Taylor, professeur anglais, Charles Ramsay, gentilhomme d'Ecosse, et quelques autres, sous les noms de Tachygraphie et de Sténographie.—Martial (Epigr., l. 14, Epig. 184), a très-bien exprimé dans les deux vers suivans le talent et l'habileté de ces Notaires :

Currant verba licet, manus est velocior illis ;
Nondùm lingua, suum dextra peregit opus :

(Quoique les paroles courent, la main de ces hommes est encore plus agile ; elle a fait son œuvre, que la langue n'a pas encore achevé la sienne). — Ces Notaires, dans le principe, différaient des Tabellions, en ce qu'il n'étaient pas personnes publiques, mais de simples officiers dont chacun se servait comme il l'entendait ; au lieu que les autres avaient un ministère autorisé par les lois, pour recevoir et rapporter les contrats, les testamens, et les autres actes extra-judiciels. — Dans la suite, on les confondit, lorsque leurs fonctions furent devenues communes, comme elles le sont encore aujourd'hui : ce qui date surtout de Louis XV, au mois de février 1761.

bords, confins. — Leur Gouvernement s'appelait *Ducatus*, c'est à-dire, Duché. — Chacun de ces Capitaines ou Ducs portait l'épée et le baudrier, comme le Préfet, et avait droit de glaive sur ses subordonnés. — On les prenait d'ordinaire dans la classe des généraux, ou parmi les descendans de ceux des principaux seigneurs de la contrée auxquels on avait laissé une partie de leur ancienne autorité. — Ils avaient aussi à leur suite une grande quantité de Prévôts, de Marquis, de Comtes du second ordre ou Vicomtes; tant pour leur servir de conseil, que pour les employer à la garde des places et des châteaux où la prudence voulait qu'on tînt garnison. — Vers le temps de la décadence de l'Empire en Occident, ces importans personnages réunirent sur leur tête les deux titres de Maîtres de la Cavalerie et de Maîtres de l'Infanterie dont nous avons parlé ci-dessus : ce qui leur donna la plus haute considération, et un moyen puissant de secouer enfin le joug de l'autorité impériale, selon que nous le rapporterons en notre tome second, à l'égard de notre Bretagne en particulier. — Les Gardes à pied et à cheval qui leur servaient d'escorte (209), s'appelaient en latin

---

Cavaliers de deux sortes.

(209) Ces braves étaient tirés des différens corps de l'armée; mais surtout de la cavalerie, où l'on distinguait en général deux sortes d'armure, les catafractes, ou cavaliers pesamment armés; et les cavaliers équipés à la légère. — Ceux-là, ainsi que leurs chevaux, étaient entièrement couverts de cuirasses, ou de lèches de fer très-minces, adaptées en forme d'écailles sur leurs membres avec tant d'art, qu'elles en suivaient toutes les inflexions sans en gêner les mouvemens, et sans laisser entr'elles aucun jour. — Ceux-ci au contraire étaient des chevaucheurs dégagés, qu'on

Protectores (Gardiens ou Défenseurs). — Ces Ducs, dans les cérémonies, portaient, ainsi que les Vicaires, entr'autres distinctifs, la robe de pourpre enrichie de clous d'or, que les Romains appelaient pour cet effet *clavata purpurea*, ou *chlamys clavata*; le collier (210),

divisait en Piquiers, en Ecuyers, et en Tireurs. Les Piquiers (*Hastati*) étaient pour combattre de près avec la pique. Les Ecuyers (*Scutati* ou *Scutarii*), étaient partagés en Sagittaires, ou Veneurs, en Scites ou Archers, et en Dardeurs, ou Tarentins. Les deux premières espèces de cette dernière classe, combattaient avec l'arc et la flèche; et les dardeurs ou jaculateurs, avec le dard ou le javelot.

(210) Ce collier et cette ceinture pouvaient s'accorder, comme prix de la vaillance, depuis le rang de Dragonnaire ou porte-enseigne à figure de Dragon inclusivement, jusqu'aux dignités militaires les plus hautes. — La matière, la forme et la couleur de ces ornemens variaient suivant les grades: mais en général le collier consistait en trois cordons d'or ou d'argent entrelacés; et l'on en voit encore chez nous les vestiges, ainsi que de ceux des Gaulois, comme nous l'avons déjà remarqué, dans le hausse-col de nos officiers. — On donnait communément à ces deux décorations le nom générique d'Honneurs (*Honores*, ou *Insignia*): d'où s'introduisit la coutume de jurer par son honneur, c'est-à-dire, par tout ce qu'un brave doit chérir le plus; et celle d'engager sa parole d'honneur, c'est-à-dire, la parole la plus sacrée que connaisse un honnête homme. — Au reste, il était d'usage que l'on ôtât ces deux bijoux, et même son épée, ainsi qu'il se pratique encore, lorsque l'on comparaissait en justice; ou quand, dans les siècles chrétiens, on se soumettait à la pénitence soit publique, soit privée: toutes ces marques de dignité étant messéantes à un pécheur qui subit la honte de s'être révolté contre les lois de Dieu ou de son pays.

Honneurs et Insignes Militaires.

Le cheval donné et entretenu aux dépens de l'Etat, était le dernier Honneur que Rome accordait à ses chevaliers: et s'il arrivait qu'on le leur retranchât pour quelque crime, à la Montre

et la ceinture. — Ils habitaient dans la principale ville de leur département, à moins que la crainte de l'ennemi n'exigeât qu'ils se rapprochassent de la frontière: et ils devinrent, nous le répétons, d'une importance extrême, lors surtout que les différentes nuées de Barbares dont nous parlerons bientôt, accoururent à l'envi plumer l'Aigle Romaine. — Parmi les officiers de leur dépendance, on en remarquait quatre principaux : le Préfet, ou Tribun de Légion, de qui les troupes prenaient immédiatement les ordres en l'absence du Duc; le Préfet des Camps, dont le ministère était non-seulement de veiller à l'assiette et à la fortification des camps en la manière la plus avantageuse (211), mais encore d'avoir

ou Revue générale qui se faisait de temps en temps; c'était pour eux une ignominie aussi sensible, que si l'on dégradait parmi nous de leurs cordons et de leurs croix nos Chevaliers de Saint-Louis et autres.

Forme des Camps Romains, etc.

(211) On nomme *camp* en général, le lieu où une armée, ou une partie d'armée, se place pour y faire un séjour plus ou moins long sous des tentes, et dans un arrangement qui diffère selon les divers génies des Nations. — Les Romains appelaient *Castra subita, temporanea, tumultuaria*, ceux qui n'étaient pour eux que de passage, et dressés en conséquence à la hâte: et ils nommaient *Stativa*, ceux où devant s'arrêter, ils employaient pour se fortifier tout l'art de la Stratégie. — Ils distinguaient ces derniers en *Æstiva* et *Hyberna Castra*; suivant qu'ils avaient dessein d'y prendre leurs quartiers d'été ou d'hiver: et d'ordinaire ils ne les faisaient que de capacité à contenir une seule légion, ou même une simple cohorte. — Ces camps stables étaient communément tracés sur le modèle d'une ville. Les dehors en étaient environnés de fossés de 9 à 17 pieds de large, profonds à proportion; et de levées en terre de 12 à 15 pieds de haut, formant un rempart gazonné, et muni de palissades hérissées de pointes, en façon de

l'œil sur tout le matériel de l'armée, ainsi que sur les ingénieurs, les médecins, les malades, etc., qu'elle

chevaux de frise. Le dedans en était partagé en différens compartiments réguliers et symétriques, autant que la nature du terrain pouvait le permettre ; de sorte que le soldat, en y arrivant, savait où son logement était marqué. Entre les boulevards et les tentes, étaient des allées fort spacieuses, à l'instar du *Pomœrium* intérieur d'une ville: là se mettaient les bêtes de somme, les bagages, les munitions de guerre et de bouche; un grand espace y était réservé pour les évolutions militaires. Quatre portes y donnaient communément accès: la principale était la Prétorienne, placée à la tête du camp, derrière le quartier du Préteur, et répondant assez à ce que nous appelons aujourd'hui le quartier du Roi ; c'était par elle que l'on sortait pour aller au combat. — Les tentes des soldats étaient la plupart de peaux ; d'où est venue l'expression *esse sub pellibus* (être sous les peaux), pour dire être au camp. — Dans chacun de ces pavillons étaient logés dix hommes : c'est ce qu'on appelait en latin *Contubernium* ; comme on dit en français être de chambrée. On n'y souffrait aucune femme : à la différence des Celtes et des Germains, qui y mettaient quelquefois les leurs à l'abri de l'ennemi. — Les camps romains n'avaient pas de figure absolument déterminée: on les faisait ronds, ovales, triangulaires, ou carrés, selon les conjonctures et les lieux où l'on se trouvait. Cependant, comme il y a peu d'assiette plus avantageuse pour se retrancher, qu'une hauteur au confluent de deux rivières, ou entre la jonction soit d'une rivière, soit d'un profond vallon, à un marais impraticable, ou à la mer ; la plupart étaient placés sur des éminences situées ainsi, et étaient par conséquent en triangle.

Tel était, dit l'abbé de Fontenu (Mém. des Inscr., t. 15, p. 98, 215), celui du Port-d'Ik, aujourd'hui Pordic (*), à une lieue et demie au N.-N.-O. de Saint-Brieuc. — Il était assis sur la butte — *Ancien Camp prétendu tel, à Pordic.*

(*) Pordic est, non une ville dans un fond, comme dit Ogée ; mais un joli bourg sur une élévation. C'est un ancien démembrement de la seigneurie de Penthièvre. Le ruisseau d'Ik, qui coule — *Commune de ce nom.*

traînait à sa suite; le Préfet des Ouvriers, qui était destiné, sous l'autorité du précédent, à conduire la

---

de Berneu ; non loin de la Banche ou Chaussée qui règne le long de la grève conduisant à Binic. — Comme le paysan de ces cantons est fort laborieux, et qu'il sait tirer parti de tout ; il n'a pas manqué d'aplanir les retranchemens de cette antique position militaire, pour les mettre en culture ; néanmoins on peut encore actuellement en suivre les traces. — A la pointe de ce camp, était une tour, nommée la Tour de César, qui servait jadis de fanal au petit port de Binic : mais l'on en chercherait aussi en vain aujourd'hui les restes. — Enfin, à peu de distance, l'on remarquait un Dôl-men, dont les matériaux ont été enlevés depuis peu de temps pour les travaux du port que nous venons de dire. — En fouillant dans toutes ces ruines à diverses époques, on y a trouvé des pièces de monnaie et des médailles ; et il y a 30 ans, des fers de piques, et une cinquantaine de ces ambouts en cuivre ou piquets de tentes dont nous avons déjà dit un mot ailleurs. — On ne doute nullement dans le pays, que le vainqueur des Vénètes n'ait campé en cet endroit ; si ce ne fut plutôt son lieutenant Titurius-Sabinus, qu'il avait envoyé barrer le passage aux Curiosolites ; M. Deric au contraire prétend (t. 1, p. 236), que ces divers ouvrages pourraient mieux se rapporter aux pirates du Nord, qui, dès le 3me siècle, commencèrent à infester les côtes de l'Armorique ; et contre lesquels les Romains établirent de distance en distance

à peu de distance, et qui prend sa source dans le marquisat de Plélo, lui a donné son nom. Cette commune peut contenir 4400 habitans ; et l'on trouve le long de sa côte les débris d'une forêt sous-marine. Elle fourmillait autrefois d'une noblesse pauvre, dont l'épée, selon l'expression de M. Habasque, t. 1, p. 406, s'est convertie en bêche, et la lance courbée en faucille. Elle a eu aussi jadis le titre de baronnie. Son territoire renferme des terres très-fertiles en blé et en pâturages. Son église est vaste ; mais en mauvais état. Sa cure était anciennement desservie par un moine de l'abbaye de Beauport. Enfin, le duc d'Aiguillon était le seigneur de cette paroisse, dont les falaises sont escarpées.

construction des baraques, des tours mobiles, des autres machines de guerre, et en général à surveiller la fabrication de toutes les armes offensives et défensives; enfin, le Préfet ou Tribun de Cohorte, et le Chef ou Préfet des Ailes de Cavalerie, dont chacun n'avait de juridiction que sur sa petite troupe.

Comme la plupart de tous ces gens-là n'étaient que pour un certain temps en charge (212), et par conséquent fort pressés de s'enrichir, la cupidité ne les portait que trop à exercer, tant par eux-mêmes, que par ceux de leur suite (213), toutes sortes de vexations, surtout dans les pays conquis. — Celles qu'ils commirent dans l'Armorique en particulier furent si criantes, qu'on peut les regarder comme l'un des plus grands principes de destruc-

---

différens postes près de la mer. — Ce qui ne peut souffrir de contestation, c'est qu'au pied de la butte de Bernen, et proche la Banche, coule une source d'eau minérale déjà mentionnée.

(212) La durée de leur service s'appelait Action. — Lorsque ce temps était expiré, il fallait se faire renouveler sa commission, ou quitter l'emploi. — Quand on congédiait quelqu'un de ces officiers, cela se nommait lui accorder le repos. — Ce repos était honorable, ou honteux; suivant que la cause qui y donnait lieu était elle-même honnête ou infâme. Durée du service militaire.

(213) « L'éloquence de Ciceron, disent avec raison MM. de l'Académie des Inscriptions, Hist., t. 13, p. 116, a fait de Verrès l'exemple le plus célèbre des magistrats concussionnaires. Mais dans le temps même qu'il tonne avec tant de force contre les horribles excès de ce détestable Préteur de la Sicile, il fait connaître que le désordre était général, et fait entendre les gémissements de toutes les autres provinces désolées: *Populatæ, vexatæ, funditùs eversæ Provinciæ; socii stipendariique populi Romani, afflicti, miseri, non jàm salutis spem, sed exitii solatium quærunt* ». Vexations des Magistrats Romains.

tion que l'Empire porta plusieurs années dans son sein. Elles y excitèrent, dans l'espace d'environ 465 ans, plusieurs révoltes, dont le détail nous mènerait trop loin, et dont nous avons déjà dit quelque chose dans la note 193: mais le moment n'était pas encore venu, où nos pères devaient se ressaisir d'une partie de leur ancienne liberté.

A la mort de Jules-César (214), qui arriva le 15 mars

Mort de Jules César.

(214) Ce chef d'un Empire qui en a absorbé tant d'autres, et qui nous a laissé en particulier tant de souvenirs, fut assassiné en plein Sénat par une faction dont Caïus-Cassius était le principal moteur. — Cet ingrat, qui était redevable de la vie à César, fut secondé dans son projet par plus de soixante Sénateurs; et spécialement par Marcus-Junius-Brutus, qui était, dit-on, l'un des fils naturels du conquérant. — Servilius-Casca porta le premier coup, qui fut suivi de 22 autres: et le héros, âgé de 56 ans, expira aux pieds mêmes de la statue de Pompée, son rival de gloire. — Le peuple ayant vu, en plein jour, une comète à longue chevelure pendant qu'on célébrait les obséques du défunt, crut que son ame avait été reçuë dans le Ciel; et ne tarda pas de le mettre au rang des Dieux, en la manière que nous avons détaillée en la note 205. Mais quelle pitoyable Divinité, qu'un monstre qui, d'après Plutarque, avait, entr'autres crimes, emporté de force, ou réduit par la terreur de ses armes, plus de 800 villes, subjugué plus de 300 peuples, et défait en divers combats plus de trois millions d'hommes! — Le jour de sa mort, fêté ci-devant en l'honneur d'Anna-Perenna (Déesse qui présidait aux années), et consacré à la gaîté la plus licencieuse, devint dès-lors pour la postérité un jour de tristesse, *dies ater*; et prit le nom de *parricidium*, (le jour du parricide). — Jules César se vantait de descendre d'Iule, fils d'Enée. C'est à lui qu'on doit la réformation du calendrier romain, faite par Sosigènes, savant astronome, qu'il appela d'Alexandrie pour régler l'année sur le mouvement du soleil. — Les historiens ont remarqué qu'aucun de ses meurtriers ne lui survécut de trois ans; et que tous périrent de mort violente. — (Voyez le Sommaire ci-après, an 43 avant l'Incarnation).

de l'an de Rome 711, quarante-troisième avant l'ère vulgaire, toute la Gaule, selon que nous l'avons déjà insinué, était Romaine; et consistait, en deçà des Pyrénées et des Alpes, en quatre grandes portions, auxquelles Auguste, dans une assemblée tenue à Narbonne l'an 27 avant J.-C., fit quelques changements. Ces quatre régions étaient la Gaule Narbonnaise, la Gaule Aquitanique, la Gaule Belgique, et la Gaule Celtique, dite aussi Lyonnaise, parce que Lyon (215) en était le chef-lieu. — Durant le règne d'Adrien, ou selon d'autres un peu plus tard, cette dernière province fut partagée en deux; et l'Armorique fut comprise dans la seconde Lyonnaise, dont Rouen devint la Métropole. — Enfin, du temps de Constantin, d'autres disent de Valentinien I[er], ou de Gratien son fils, cette seconde Lyonnaise fut elle-même subdivisée en deux autres, pour en former une troisième et une quatrième Lyonnaise, dont Tours et Sens (216)

---

(215) Cette Cité, fondée ou plutôt rétablie et embellie par Munatius-Plancus, lieutenant de César, vers l'an 42 ou 43 avant J.-C., arriva rapidement à une telle grandeur, que ses évêques se sont toujours qualifiés de Primats des Gaules, quoique ceux de Vienne en Dauphiné s'intitulassent eux-mêmes Primats des Primats. — Cependant la Primatie de cette première ville ne s'est jamais étendue sur notre Bretagne; et l'appel des délégués de Tours s'est toujours porté directement au Pape, qui commet des officiers pour juger l'appellation. (Voyez notre tome 2, 20 avril 1079). La Bretagne indépendante de la Primatie de Lyon.

(216) Dans les derniers mois de l'an 1622, une cinquième Lyonnaise fut surajoutée aux quatre autres; par le détachement que le souverain-pontife Grégoire XV, à la prière de notre roi Louis XIII, fit de l'évêché de Paris, jusque-là dépendant de l'archevêché de Sens, pour l'ériger en Métropole, dont il conserve encore aujourd'hui le titre. Paris érigé en Archevêché.

furent les capitales. — Cette troisième Lyonnaise, qui nous intéresse particulièrement, comprenait la Touraine, l'Anjou, le Maine, et l'Armorique; mais son gouvernement ne tarda pas beaucoup à être aboli quant au civil. Il ne continua de subsister que quant au régime ecclésiastique; qui, depuis cette époque, jusqu'à présent, l'affaire de Dol exceptée (217) (car nous ne dirons rien de la courte durée du schisme constitutionnel de 1790), est demeuré constamment le même; tous ces divers pays étant restés, comme par le passé, assujettis à la juridiction métropolitaine de Tours, en vertu du Concordat arrêté le 15 juillet 1801 entre le souverain pontife Pie VII, et Napoléon Bonaparte, alors premier consul de la République Française, et de ceux conclus les 11 juin 1817 et 10 octobre 1822 entre le même Pape et Sa Majesté très-chrétienne Louis XVIII....

Mais c'est nous être assez étendus sur cette matière, que compléteront d'ailleurs les deux notices qui suivent. — Il est temps que nous passions à des changemens qui nous touchent de plus près; changemens que les Grands-Bretons et les Français nous apportèrent eux-mêmes à la pointe de l'épée, et qui feront le sujet de notre tome second.

---

(217) Nous reparlerons ailleurs de ce long démêlé; ainsi que du schisme beaucoup plus court de 1790, triste avorton de la *Constitution* prétendue *Civile du Clergé*, qui ne causa pas moins de douleurs à l'épouse légitime à qui l'Assemblée Nationale essaya en vain de le faire adopter, qu'à la femme adultère qui l'accueillit, et même aux faiseurs qui lui avaient donné le jour.

PRÉCIS

CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ÉTAT DES CELTES OU GAULOIS,

DEPUIS LEUR ORIGINE
JUSQU'A LA CONQUÊTE DE LEUR PAYS PAR
JULES-CÉSAR; POUR SERVIR DE DÉVELOPPEMENT A LA PREMIÈRE PARTIE DE CE QUI PRÉCÈDE.

Année 2204 avant l'Ère Chrétienne, ou à peu près, selon M. de Sacy.

Projet de la Tour de Babel, dans la Chaldée, en Asie. — Ce célèbre monument de la vanité des hommes occasionne, environ 50 ans après, la confusion des langues; et par suite, la dispersion des descendants de Noé dans toute la terre.

Gomer, l'aîné des sept enfants de Japhet l'un des trois fils du Patriarche, obtient pour sa part, dans cette division, presque toute l'Europe: et l'une de ses familles, sous le nom de Celtes, s'établit en particulier dans cette vaste contrée qu'on a appelée depuis la Gaule; riche territoire, dont notre France actuelle forme le plus beau démembrement.

Époques indéterminées.

Ces Celtes ou Gaulois multiplient avec tant de fécondité dans leur nouveau domicile, qu'ils se voient bien-

tôt forcés de décharger leur patrie de l'excès de sa population. — Leurs conquêtes sont si heureuses, qu'on les voit essayer successivement de planter des colonies autour d'eux : mais ce ne sera que plus tard, qu'ils laisseront définitivement à quelques-unes de ces régions leur nom, et le souvenir de leur valeur.

Années 1400 et 1200 avant Notre-Seigneur.

D'après M. Buache et plusieurs autres savans, l'Angleterre actuelle, dite alors Albion, reçoit de tout le littoral de la Gaule qui aspecte cette grande île, et en particulier de notre Petite-Bretagne, une grande portion de ses premiers habitans. — C'est ce qui fait que la langue, la religion, et les mœurs de ces deux contrées demeureront long-temps les mêmes (César, de Bell. Gall., l. 5, n. 12, etc.); et qu'encore aujourd'hui l'on appelle Galles et Cornouaille (*Gallia* ou *Wallia*, et *Cornu-Galliæ* ou *Cornubia)*, l'extrémité occidentale de cette île fameuse.

An 600 avant J.-C.

Ambigat, successeur de plusieurs Rois Celtes peu ou point connus, règne seul sur l'immense Monarchie Gauloise. — Ce Prince fut très-illustre et très-vertueux; mais on ignore s'il eut des fils héritiers de sa couronne. — Il était contemporain de Tarquin-l'Ancien, cinquième Roi de Rome.

Même époque, ou environ.

Des marchands de Phocée, ville d'Ionie dans l'Asie-Mineure, abordent à la côte des Salyens, dans notre Provence actuelle; et y fondent, malgré l'opposition pro-

longée des peuples voisins, la superbe ville de Marseille, destinée à devenir en peu de temps l'une des plus importantes des Gaules (Voyez la note 126 précédente). — « Telle est, dit à ce sujet M. Dupleix, la vicissitude des » choses, que les hommes reçoivent et souffrent ordi- » nairement à leur tour ce qu'ils ont fait souffrir à » d'autres ».

An 590, ou à peu près, avant notre Ère.

Bellovèse, et Ségovèse ou Sigovèse, neveux du puissant Ambigat précité, dans le dessein de décharger leur sol natal de son trop grand nombre d'habitans, partent, à la tête de trois cent mille combattans partagés en deux corps, pour aller chercher fortune ailleurs.

Le premier de ces deux aventuriers passe les Alpes; et s'empare de ce que nous appelons à présent le Piémont, le Milanais, le Trentin, la Lombardie, et partie des états Ecclésiastique et Vénitien. — Il y fonde une Nouvelle Gaule, que les Romains appelleront bientôt Gaule Cisalpine ou Citérieure, par rapport à eux; à la différence de la Vraie Gaule, ou Gaule Ancienne, qu'ils qualifieront de Transalpine ou Ultérieure, comme étant pour eux au-delà des Monts. — Toute la Cisalpine se trouvant à peu près séparée par le Pô (*); ils la divise-

(*) Le Pô, ou Eridan, est loin de mériter le surnom magnifique de Roi des Fleuves, dont les Anciens se plaisaient à le décorer; cependant dès sa source il a un cours imposant. C'est le fleuve le plus considérable de l'Italie. Il prend sa source dans les Alpes, au pied du Mont Viso, et se jette dans la Mer-Adriatique par deux principales embouchures, à 10 lieues au Sud de Venise. (Stat. Gén. de la

ront elle-même en deux parts relativement à ce fleuve nommé en latin *Padus*, la Gaule Cispadane, et la Gaule Transpadane.

Ségovèse au contraire tourne ses pas vers la forêt d'Hercynie, maintenant la Forêt-Noire ou Charbonnière, qui couvrait à cette époque près de la moitié de la Germanie ou Allemagne; et se logeant tant dans la Bohême et sur les bords du Danube, que dans la Westphalie et la Frise, d'où sortiront dans la suite les Français, pour venir, sous leur roi Pharamond, se ressaisir de la patrie de leurs aïeux. (Conan, l. 2, ch. 6, Comm. in Civil.; Génébrard, Chron.; Le Noir, Mém. de l'Acad. Celt., t. 1, p. 3, etc.)

Même époque, ou environ.

Tandis que les deux héros mentionnés en l'article précédent sont occupés à suivre le cours de leurs exploits, quelques bandes de leurs troupes, ou de celles restées dans la Gaule, traversent les Pyrénées, et se fixent sur les bords de l'Ebre ou Ibère *(Iberus)*: ce qui les fait surnommer Celtibériens, ou Celtes de l'Ibère.

..... *Profugique à gente vetustâ*
Gallorum, Celtæ miscentes nomen Iberis.
(Lucain, Pharsal., l. 4, v. 9 et 10).

Ces Gaulois-Espagnols, maîtres d'une bonne partie de l'Arragon et de la Navarre actuels, furent une des

---

Fr, t. 6, p. 348, et 390). Il est surtout devenu célèbre chez les poëtes, par la prétendue chute de Phaëton; malheur qui causa tant de dérangement dans le Ciel, qu'on fut un jour entier sans soleil. (Ovid. Mét., l. 2).

nations du monde qui donnèrent le plus de peine aux Romains et aux Carthaginois. Leur seule ville de Numance, aujourd'hui Sona, résista pendant vingt ans, selon Strabon, ou du moins pendant quatorze, selon Florus, à toutes les forces des premiers : et ce ne fut qu'en l'année 78 avant l'ère-chrétienne, ou plutôt sous César-Auguste, qui donna la paix à tout l'univers, que l'ardeur martiale de ces braves, soit comme amis nécessaires, soit comme ennemis dangereux, cessa enfin entièrement d'inquiéter Rome.

An 387 *avant J.-C.*

Les Gaulois Cisalpins, qui depuis 203 ans avaient déjà tant fait parler d'eux, étaient occupés au siége de Clusium, dans l'Etrurie ou Toscane, sous la conduite de leur roi Brennus, lorsque les assiégés reçoivent de la part des Romains un renfort qui les met à lieu d'opposer à leurs ennemis une vigoureuse résistance. — Ceux-ci, irrités de cette intervention à laquelle ils ne s'attendaient pas, lèvent le piquet; marchent droit à Rome, au nombre de soixante-dix mille combattans; jonchent de morts toute la campagne sur leur passage ; forcent presque tous les personnages illustres de la ville à s'enfermer avec vingt mille soldats dans le Capitole, le principal point de défense qui commandait à toute la place ; mettent le feu à tous les édifices saints et profanes ; et se disposent enfin à donner à la forteresse un assaut furieux : mais, par bonheur pour les Romains, les oies consacrées à Junon, qui étaient de ce côté-là, s'étant mises à crier d'effroi à l'approche de l'ennemi, donnent l'éveil à la garnison ; de sorte que les Gaulois, repoussés avec une

grande perte, se voient réduits à accepter une rançon de mille livres d'or. — Cet or étant apporté par Sulpitius, l'un des tribuns militaires, Brennus ne trouvant pas la somme assez forte, met son épée et sa ceinture du côté du poids, et dit qu'il veut ce surcroît de plus, ou que rien ne se fera. Le tribun lui témoignant sa surprise de ce procédé, Brennus se contente de répartir tout court: *væ victis* (malheur aux vaincus)! — Cependant le dictateur Camille, le plus brave des capitaines Romains, qui était alors occupé ailleurs, survient à propos pour ses compatriotes; rompt le traité; fait de ses adversaires un horrible carnage; et mérite par cette brillante action le surnom de second Fondateur de Rome. — Ainsi fut prise, et reprise au bout de sept mois, cette Cité victorieuse des Sabins, des Tcscans, des Volsques, des Fidenates, et autres peuples envieux de son bonheur, et naguère triomphante des Veïentiens: mais sa querelle avec les Gaulois Cisalpins n'en deviendra en quelque sorte que plus vive.

An 364 *avant J.-C.*

Désireux de reprendre leur revanche de la défaite de Brennus, les Gaulois Italiens éprouvent une seconde déroute de la part de Camille, qui les surprend au milieu de la bonne chère.

Ce nouveau succès diminue singulièrement la terreur que les Maîtres du monde avoient conçue jusque-là de l'intrépidité de ces braves : car c'avait été jusqu'à ce temps la coutume, que, lorsqu'on apprenait à Rome que ces peuples armaient, on créât un Dictateur; que tous les priviléges cessassent; et que tout citoyen, sans dis-

tinction de rang ni d'âge, fût obligé de marcher. (Voyez ci-devant, note 83.)

Cependant, malgré ce second échec, les implacables Gaulois reviendront plus que jamais à la charge en 358, 357, 355, 348, 347, 293, 282, 281, 236, 228, 226, 223, 222, 220, 216, 213, 205, 199, 198, 197, 195, 194, 193, 192, 191, 189, 150 et 125; aidés quelquefois de leurs anciens compatriotes les Gaulois Transalpins, et des célèbres généraux carthaginois Annibal, Asdrubal et Mago.

Années 285, 284, et 276 avant Notre-Seigneur.

Pendant que les descendants de Bellovèse tourmentaient ainsi l'Italie, alors estimée le jardin du monde, ceux de Ségovèse, après s'être rendu formidables à tous leurs voisins, se séparent en deux troupes; se précipitent tant sur la Grèce que sur la Macédoine; et fondent en la Natolie l'Etat des Gaulois Grecs, Gallo-Grecs ou Galates, auxquels Saint-Paul a écrit une de ses Epîtres. (Voyez la Bible d'Avignon, t. 15, p. 690.) — Ils subjugent vers le même temps les Gètes ou Scythes européens, qui en prennent le nom de Celto-Scythes; les Triballes, nation de l'Epire, qui est l'Albanie; les Bizantins, et quelques autres peuples asiatiques. — Mais dès l'an 187 avant l'ère chrétienne, la Galatie, Gallo-Grèce, ou Gaule-Grecque, passera sous les lois de Rome; le Ciel ayant ordonné que l'Empire de la terre presque entière devait bientôt appartenir à cette puissance colossale.

An 181 avant J.-C.

Nos Gaulois Transalpins franchissent les Monts par un chemin auparavant inconnu; et ont la hardiesse

de bâtir une ville dans le territoire d'Aquilée, après avoir ravagé le pays d'alentour. — Mais le consul Marcellus, réuni au prêteur Caïus-Julius, les oblige de repasser les Alpes, sous la condition que tout leur équipage leur sera rendu.

An 177 avant J.-C.

Trois mille des mêmes Gaulois ci-dessus traversent derechef les montagnes du côté du Piémont, sans faire aucun acte d'hostilité; demandent seulement au Sénat Romain, et à Quintus-Fulvius-Flaccus, Gouverneur de la Cisalpine, des terres à cultiver, pour s'y loger. Mais le Sénat, craignant que ce petit essaim d'étrangers n'en attirât de plus considérables, ou que les Cisalpins eux-mêmes, suivant leur inclination naturelle, ne prissent de-là occasion de faire quelque nouveau remuement pour recouvrer leur liberté perdue depuis quelques années, enjoignent à ces nouveaux hôtes de vider promptement le pays; ce qui s'exécute sans aucun désordre.

Même époque à peu près.

La Gaule proprement dite, morcelée déjà depuis long-temps en plusieurs petites souverainetés, les unes monarchiques, les autres aristocratiques, devient la proie de funestes divisions intestines. — Dès-là, plus d'harmonie, plus d'ensemble; et par conséquent faiblesse, et occasion prochaine de voir changer encore en pire son état politique.

An 125 avant J.-C.

Les Romains, après avoir contraint Pyrrhus à sortir de l'Italie où il voulait s'établir par force, vaincu les

Carthaginois si long-temps invincibles, dompté les fières Espagnes, réduit en servitude les Grecs, maîtrisé les Macédoniens, subjugué enfin, ou à peu près, la Gaule Cisalpine, se décident à étendre leur domination au-delà des Alpes; et l'occasion ne tarde pas à favoriser sur ce point leurs desseins ambitieux. — Les Marseillais, leurs anciens amis, s'étant plaints à eux en l'année 125, que les Salyens, leurs voisins, couraient hostilement sur leurs terres, le consul M. Fulvius-Flaccus est envoyé à leur secours, avec une armée qui ne fait guère que se montrer seulement : mais un an plus tard, une autre, conduite par le consul Caïus-Sextius-Calvinus, a plus de succès; et fonde la ville d'Aix en Provence, appelée en latin *Aquæ Sextiæ*, tout à la fois du nom du vainqueur, et des eaux tant chaudes que froides qui étaient en ces quartiers-là.

Cette ville devint pour un temps la capitale de la nouvelle colonie; quoique Arles reçût depuis quelques prérogatives royales : mais ce fut définitivement à Narbonne, comme nous le verrons ci-dessous, que resta cet honneur. — C'est la première province que Rome ait eue dans la Gaule proprement dite.

An 120 avant J.-C.

Les vainqueurs, qui, dans le cours de l'année précédente, s'étaient fait divers autres alliés en deçà des Monts, viennent quereller les Allobroges (les Savoyards et les Dauphinais), sous pretexte que ceux-ci avaient fait quelque tort aux Eduens (ceux d'Autun). — Vingt mille de ces Allobroges périssent en cette guerre, par l'effet surtout de la terreur qu'inspirent à eux et à leurs

chevaux les éléphants qui étaient dans l'armée romaine, et contre lesquels ils n'avaient préparé aucune défense, n'ayant jamais vu un seul de ces animaux. — L'année suivante, ils sont derechef vaincus avec les Auvergnacs et les habitans du Rouergue; quoiqu'ils eussent ensemble deux cent mille hommes de combat, dont ils perdent de 120 à 150 mille proche Avignon. — Quintus-Fabius-Maximus, qu'ils avaient eu en tête, en reçoit à Rome le surnom d'Allobroge; et Bituitus, roi des Auvergnacs, dont nous avons dit un mot en la note 144, est emmené prisonnier, pour servir au triomphe de son ennemi.

An 116 *avant J.-C.*

Quintus-Martius-Narbon est chargé à son tour de venir mettre à la raison les Stoniens, voisins aussi des Alpes; et il les réduit à une extrémité si horrible, qu'au rapport d'Orose, l. 5, ch. 13, il n'y eut pas un seul petit garçon entr'eux qui voulut survivre à sa libetté. — Ce général victorieux fonda ensuite, au pays des Tectosages, (aujourd'hui le Bas-Languedoc), la ville de Narbonne; qui fut ainsi appelée de son nom, et qui était alors un port de mer, maintenant bouché. (*) — D'autres placent l'origine de cette ville

---

(*) Cette ville est sur un canal tiré de la rivière d'Aude; à deux lieues de la mer; et près l'étang ou lac de la Rubine, ou Robine, qui formait autrefois le port. — Ce port, où les navires ne peuvent plus aborder à cause des bas-fonds, avait alors un commerce fort étendu. (Voyez la note 119). — L'archevêque de Narbonne a pris long-temps le titre de Primat des Gaules : mais cette qualification, toujours contestée, ne lui a jamais donné aucun droit réel.

deux ans plus tôt, sous le consulat de M. Porcius-Caton, et de Q. Marcius-Rex; et disent que ce fut l'orateur Licinius-Crassus, qui fut chargé d'y conduire une colonie.

Années 111, 107, 105, et 102 avant J.-C.

Quoique les Romains avançassent pied à pied leurs conquêtes en deçà des Monts, ils ne laissent pas que d'éprouver divers échecs considérables, de la part des Teutons, des Cimbres et des Suisses, qui font passer plusieurs de leurs phalanges sous le joug, c'est-à-dire sous trois piques dressées en forme de gibet; ce qui était le comble de l'ignominie parmi les gens de guerre. (Voyez ci-devant, note 182). Silanus, Scaurus, Cassius, Pison, Cæpion, et Marius, reprennent bientôt l'avantage : et en l'année 96, notre Provence actuelle, le Dauphiné, la Savoie, et le Languedoc, seront définitivement réduits en Province Romaine; qu'on appellera Narbonnaise, de Narbonne, sa capitale, selon que nous l'avons dit plus haut.

An 73 avant J.-C.

Ainsi établis dans la Gaule Transalpine, les Romains s'occupent beaucoup à faire de leur nouvelle Province l'alliée de plusieurs petits peuples environnants; auxquels ils ne dédaignent pas de prodiguer les noms d'amis, de confidents, de frères. Mais cela n'empêche point cette province d'être si foulée par eux, qu'elle en vient à une révolte ouverte, qui ne lui procure que de nouveaux désastres. — Marcus-Fonteius était alors gouverneur de ce pays de conquête.

An 71 avant J.-C.

Pendant que se passent dans le reste de notre Gaule quelques particularités peu connues, une troupe de gladiateurs, tous esclaves, se sauvent de la ville de Capoue en Italie, au nombre de 74 seulement; et attirent bientôt à leur suite une multitude d'autres serfs comme eux. — A ces personnes viles, se réunissent en même temps de grandes troupes d'Allemands et de Gaulois bien armés; et presque aussitôt les Romains se voient en proie, dans leur propre pays, à l'une des plus sanglantes guerres qu'ils eussent jamais eues. Mais enfin leur République a encore cette fois le bonheur d'échapper au danger éminent dont la menaçait cette émeute d'abord trop méprisée.

An 70 avant J.-C.

Les Vascons ou Gasçons, voisins des Celtibériens ou Gaulois d'Espagne, s'étant soulevés contre Métellus et Pompée-le-Grand, ne se rendent à composition qu'après avoir mangé les restes de leurs enfants et de leurs femmes, dont ils avaient fait saler les corps pour leur servir à défaut de toute autre nourriture. — Pompée alors ne trouvant aucun meilleur moyen d'en avoir raison, les divise; et en envoie en deçà des Pyrénées une partie, qui se rassemblent tous en la contrée de Comminges. — C'est le premier noyau du peuple de même nom connu depuis dans la Guienne.

An 61 avant J.-C.

Les Dauphinais et les Savoyards, qui depuis 12 ans demeuraient en paix avec Rome, lèvent derechef l'étendard contre cette ville, à l'occasion des exactions insupportables que ses officiers leur faisaient souffrir : mais ils

ne tardent pas à être remis dans l'obéissance par Cneïus-Pontinius, qui en mérite les honneurs du triomphe.

An 58 avant J.-C.

Le gouvernement de la Gaule Narbonnaise et de l'Illyrie Occidentale, est décerné, par le Sénat Romain, à Jules-César.

Le reste de la Gaule était alors, comme nous l'avons dit ailleurs, partagé en trois grandes portions, qu'on appelait l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique; et ses différents peuples n'aspiraient que trop à prendre l'ascendant les uns sur les autres.

Les Eduens ou Autunois surtout, alliés des Romains, disputaient vivement à cette époque l'empire aux Auvergnacs et aux Séquanais (habitants de la Franche-Comté), qui espéraient de l'emporter par le secours des Allemands, et avaient pour cet effet mis la discorde entre presque toutes les autres nations de la Gaule : de sorte, dit César lui-même, de Bell. Gall., l. 6, n. 11, qu'il y avait des factions et des brigues pour ainsi dire en chaque famille; ce dont l'ambitieux général ne sut que trop bien profiter pour se rendre le maître de tous, en la manière que nous l'avons vu à la page 289 de cet ouvrage, et que nous achèverons de le dire ci-dessous.

SOMMAIRE

DE

L'ETAT DES GAULES EN GÉNÉRAL,

ET DE L'ARMORIQUE

EN PARTICULIER,

DEPUIS LA PRISE DE DARIORIG, JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN; POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT A LA SECONDE PARTIE DE CE QUI PRÉCÈDE.

An 55 avant Notre-Seigneur.

(Première Expédition de Jules-César en Angleterre.)

Après l'horrible boucherie qu'il avait faite l'année précédente dans la capitale de la Vénétie, le vainqueur de Dariorig continua sur le continent le cours de ses exploits; et fit les préparatifs de son premier passage dans la Grande-Bretagne, tant pour punir cette contrée de l'assistance qu'elle avait donnée aux Armoricains, que pour reconnaître cette île, sur laquelle son ambition avait des vues.

Dans ce dessein, il réunit aux galères dont sa flotte était composée, 80 ou 100 navires de charge tirés de tous les pays circonvoisins; les rassembla au port d'Iccius ou Itius (*), qu'on présume être aujourd'hui le bourg de

(*) Le bourg de *Wissant*, réduit à présent à 80 feux au plus, la mer en ayant enseveli la plus grande partie, était, dans les temps passés, selon le père Le Quien (Mém. de Litt., t. 8), une assez

Wit-Sand, *Wissan*, *Wissant*, ou *Whissand*, entre Boulogne et Calais, d'où le trajet était le plus court; partit vers minuit; arriva à la côte opposée sur les dix heures du matin; brusqua la descente près de Hyth; et vit bientôt les Naturels accourir de toutes parts lui recommander leurs intérêts: mais cette obéissance ne fut pas de longue durée.

Une tempête affreuse, survenue vers l'équinoxe d'automne, ayant brisé 40 des vaisseaux romains, fracassé plusieurs autres, et dissipé le reste, à l'exception de 12, les insulaires reprirent courage. Cependant une seconde défaite, qu'ils ne tardèrent pas à essuyer, les contraignit derechef à demander la paix. — De son côté, César, considérant que l'hiver approchait, et craignant avec raison quelque nouvelle révolte chez les Gaulois, se

---

grosse ville, et un port très-fréquenté pour passer de France en Angleterre. On prétend que l'entrée de ce port se trouvait à l'endroit qu'on nomme aujourd'hui le Hable, au pied du Cap Grinez. Son bassin avait plus de 2000 pas de longueur, sur 4 à 500 de large vers son milieu; ce qui le rendait capable de contenir les flottes les plus nombreuses. C'était le point le moins éloigné de l'Ile, dont il est plus proche que Calais d'une lieue et demie, et que Boulogne de deux grandes lieues. — Les Anglais s'étant rendus maîtres de Calais en 1347, et voulant en faire le lieu de leur débarquement, ruinèrent la ville et le port de *Wissant*. Depuis ce temps-là, les sables que la mer y a jetés, et ceux qu'elle continue toujours de porter sur la côte, ont entièrement comblé ce port. — A peu de distance du bourg, sur la cime d'une éminence fort élevée, nommée le Mont-Castel, ou la Motte-Castel, se voient les restes d'un ancien camp d'environ 50 toises de long sur une largeur proportionnée, qu'on appelle encore aujourd'hui le Camp de César. (Mém. des Inscr., t. 20, p. 102).

décida à repasser le détroit, et revint prendre ses quartiers d'hiver dans la Gaule Belgique.

An 54 avant l'Ère Chrétienne.

Seconde Expédition du même Conquérant dans l'île précitée.

César, en quittant l'Angleterre de la manière que nous venons de dire, lui avait imposé pour condition de paix qu'on lui enverrait dans la Gaule deux fois plus d'ôtages qu'on ne lui en avait accordé d'abord : néanmoins il n'y eut que deux communautés de ce pays qui satisfirent à ce devoir.

Cette déloyauté, jointe à la gloire qu'il se promettait d'avoir conquis le premier cette grande île, le fit résoudre d'y passer de nouveau, dès que la belle saison fut revenue.

Pour cet effet, il laissa Labiénus sur les côtes de Calais et de Boulogne, afin d'en contenir les habitans; et vers le coucher du soleil, il s'embarqua au port d'Iccius encore, sur 800 vaisseaux, avec cinq légions romaines, et deux mille hommes d'armes choisis parmi les plus hardis de la nation gauloise.

Cette nombreuse flotte, qu'il avait rassemblée de toutes parts avec une célérité merveilleuse, semblait couvrir tout le détroit. —Elle ne put prendre terre, au même lieu que la première, que le lendemain à midi; parce qu'elle avait été contrariée par les vents et les courants : et elle épouvanta si fort les Insulaires, qu'ils n'eurent pas le courage de s'opposer à la descente. — Cependant, s'étant rassurés quelque temps après, ils en vinrent aux

mains à diverses reprises, avec plus de désavantage qu'ils ne s'y étaient attendus.

Enfin, tout cet immense fracas se borna, de la part du vainqueur, à rétablir sur le trône Mandrubatius, l'un des petits rois de la contrée; et à obliger les Bretons de payer annuellement à Rome un léger tribut : après quoi il rembarqua ses troupes, et repassa heureusement sur le continent, où il tint les Etats des Gaules à Amiens.

Tout porte à croire, quoique l'histoire n'en dise rien, que l'Armorique fut pour beaucoup dans cet événement mémorable, ainsi que dans le précédent.

Même année 54.

(Vaine tentative des Gaulois pour recouvrer leur liberté.)

La sécheresse extraordinaire de cette année, occasiona dans les Gaules une stérilité si grande et si générale, que César fut obligé de rompre son armée, et de disséminer ses légions, pour hiverner et vivre avec plus de facilité.

Cette dispersion donna sujet à Ambiorix, Cativulce, Induciomar, et autres Seigneurs mal affectionnés au parti des Romains, de courir aux armes contre eux sur divers points, spécialement du côté de Liége, de Trèves et de la Champagne : mais la fortune du conquérant le servit encore à son avantage dans cette circonstance.

Etonnée de ces succès, l'Armorique, qui avait eu le dessein d'entrer dans cette ligue, et qui s'était promis en particulier d'accabler la treizième légion stationnée dans le territoire de Séez sous la conduite du Questeur Roscius, n'osa poursuivre son entreprise, et rappela ses troupes déjà campées à deux lieues de l'ennemi.

De son côté, le vainqueur fit venir d'Italie, à son aide, un renfort de 25 mille hommes; et convoqua, à Paris, les Etats-Généraux pour l'année suivante. — Cette ville était déjà puissante, et portait le nom de Lutèce. On croit qu'il y fit bâtir deux des prisons actuelles du Châtelet. Ce fut là du moins qu'il apprit en détail toutes les menées des Gaulois, et qu'il trouva le moyen de se servir de leurs propres forces contre eux-mêmes.

An 52, etc., avant J.-C.

Sac de la ville d'Alise, par César. — Fin des conquêtes de ce grand guerrier dans les Gaules.

L'incendie que César croyait avoir entièrement éteint deux ans auparavant, se rallume plus fort que jamais, et menace d'embraser toutes les Gaules.

Les Chartrains, que le vainqueur avait constamment favorisés plus que le reste de leurs compatriotes, n'en regardent pas moins l'alliance de Rome comme une vraie servitude; et lèvent les premiers l'étendard de la rébellion, en massacrant, par une cruauté sans excuse, dans Orléans, tous les citoyens romains que le commerce y avait appelés. — D'une autre part, Vercingentorix, seigneur auvergnac, de grand crédit dans toute la Celtique, se fait déclarer Roi par les siens; dépêche partout, pour faire souvenir de leurs promesses ceux de Sens, de Paris, du Poitou, du Quercy, de la Touraine, du Limousin, du Perche, du Maine, de l'Anjou; en un mot, de tous les Etats de la côte, et parvient à s'en faire nommer capitaine-général.

Ce brave, ajoutant la sévérité à la diligence, a bientôt rassemblé autour de lui une cavalerie nombreuse, et

d'autres forces très-considérables : mais, obligé de céder à de malheureux événemens, malgré les renforts que lui avaient donnés les Autunois, il se voit contraint de s'enfermer dans Alexie, aujourd'hui Alise (*), dans l'Auxois, en Bourgogne (dép^t. de la Côte-d'Or, arrond^t., et 3 l. N.-E. de Semur, canton de Flavigny.)

Cette place était jugée imprenable autrement que par la famine et un long siége, étant bâtie sur un tertre très-élevé, au pied duquel coulent de part et d'autre les deux ruisseaux de Loze et d'Ozerain, qui se rendent dans la rivière de Brenne : cependant César ne tarda pas à l'investir de telle sorte, qu'il ne demeura plus aux assiégés d'autre ressource, que d'appeler à leur secours l'arrière-ban de toute la Gaule.

L'ensemble de tous ces auxiliaires se monta à 8 mille chevaux, et à 240 ou 250 mille hommes de pied, dont nos Etats maritimes fournirent seulement six mille.

De leur côté, les infortunés Gaulois jurèrent sur leurs étendards (ce qui était leur serment le plus solennel), de mourir, ou de revenir victorieux ; du sien, le conquérant se revêtit de sa cotte-d'armes d'écarlate, qu'il ne prenait qu'aux grandes occasions. — Mais malgré des prodiges de valeur réciproques, l'avantage du combat resta à César, qui reçut à sa discrétion les vaincus, et fit brûler la ville.

(*) Cette ancienne capitale des Mandubiens n'est plus qu'une simple bourgade, fameuse par ses eaux minérales, et plus encore pour avoir donné le jour à l'illustre vierge Sainte-Reine, qui y souffrit le martyre en l'année de J.-C. 253; et a laissé son nom à la petite ville bâtie depuis dans le voisinage sous le distinctif d'Alise-Sainte-Reine.

Les mémoires de ce prétendu héros ne rapportent pas comment il traita Vercingentorix en particulier. — Dion seul a écrit, que l'ayant fait conduire à Rome, il le fit étrangler en prison, après l'avoir fait servir à son triomphe.

Quant aux autres prisonniers; il en donna un pour butin à chacun de ses soldats, avec 200 sesterces, qui pouvaient monter à la somme de cinquante écus.

Les cités Armoricaines, entr'autres, donnèrent des ôtages : et deux ans s'étant encore passés dans de nouveaux succès, César quitta enfin la Gaule entièrement subjuguée, pour se retirer en Italie, et aller ensuite exécuter ailleurs d'autres massacres.

Néanmoins, avant d'abandonner cette contrée, il lui imposa un tribut annuel d'environ un million de nos écus, comme nous l'avons dit en la note 193; y laissa huit légions, pour la tenir en respect; et en emmena avec lui dix mille hommes de cavalerie, qui étaient l'élite de la noblesse, et qui périrent presque tous dans ses guerres d'Afrique. (Voyez la note 89 précédente).

An 43 *avant l'Incarnation*, 15 *mars*.

(Assassinat de Jules-César.)

Vainqueur de Pompée à Pharsale, 6 ans avant l'époque où nous sommes, et au milieu des projets qu'il formait pour la splendeur de son Empire, César est massacré à Rome, de la façon que nous l'avons raconté en la note 214.

Ainsi périt, victime d'une lâche trahison, cet ambitieux célèbre, dont la devise était qu'il aurait mieux

aimé être le premier dans un hameau, que le second dans cette capitale de l'univers.

On a dit de lui avec raison, qu'il conquit les Gaules avec le fer des Romains ; et qu'il soumit Rome avec l'or des Gaulois, dont il avait fini par gaspiller les richesses.

An 27, &c., avant l'Ère Chrétienne.

Mouvements dans les Gaules sous Auguste. — Basse adulation des vaincus envers ce prince.

Auguste, devenu seul possesseur de l'Empire après la défaite d'Antoine en l'an 31, ordonne un premier dénombrement général des biens et des personnes, dans toute l'étendue des Gaules conquises par son prédécesseur. — Cette nouveauté souleva beaucoup de mécontents ; car elle n'avait pour fin que la levée de certains impôts, dont quelques-uns devaient se payer tous les mois.

En l'an 16, de nouvelles émeutes ont lieu, par l'effet des exactions d'un nommé Licinius, qui avait amassé de grands monceaux d'or que le prince n'avait pas eu honte de partager, sous prétexte que la Gaule était un corps vigoureux qu'il fallait affaiblir par de fortes saignées.

Enfin, en l'an 12, Drusus ayant renouvelé la recherche des biens commencée par le Monarque lui-même quelque temps auparavant, provoque divers autres tumultes sur plusieurs points de tout le pays de conquête. — Mais comme l'Empereur était personnellement beaucoup aimé, pour avoir fait faire quantité d'ouvrages publics dans les villes soumises à son obéissance, la masse du peuple en général continue de porter patiemment ses chaînes, et pousse, qui plus est, l'adulation jusqu'à élever à son maître des autels.

Le monument le plus célèbre en ce genre, mais en même temps le plus honteux pour les sujets et le Monarque, fut le temple magnifique qu'on bâtit à Lyon en son honneur, dans le cours de cette dernière année et des deux suivantes. — Soixante peuples de la nation gauloise y contribuèrent, et firent mettre chacun leur statue autour de la sienne. — La dédicace de cet édifice impie fut le 1er août de l'an 10, jour de la fête d'Auguste; et tous les principaux seigneurs gaulois y assistèrent. — Quatre des colonnes de ce monument ont été employées dans ces derniers siècles en la construction du maître-autel de l'église de Saint-Martin d'Ainay, à Lyon même.

L'Empire n'eut plus dès-lors rien à craindre que du côté de la Germanie, où les Cattes, et les autres peuplades qui formèrent depuis la ligue Franque, n'attendaient que l'occasion de venir se rétablir parmi nous, selon que nous l'avons déjà dit à la page 342.

Vers le Minuit d'entre les 24 *et* 25 *décembre de l'an du monde* 3999, *suivant l'Hébreu; ou* 4 *ans* 8 *jours avant l'Ère vulgaire, fixée par* Denis-le-Petit, *au* 25 *décembre de l'année de Rome* 753, *pour commencer à compter l'an* 1[er] *de l'Ère chrétienne au* 1[er] *janvier* 754; *sous les consulats de Caïus-Julius Cæsar et de L. Æmilius Paulus;*

Heureuse Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à laquelle se rapporteront désormais toutes nos dates.

Le temple de Janus ayant été pour la troisième fois fermé à Rome par Auguste, après la défaite des Barbares que nous venons de nommer, et l'univers se trouvant

alors en pleine paix ; Dieu, qui, depuis le commencement des temps, avait parlé en diverses manières à nos aïeux par ses prophètes, daigna enfin leur parler par son propre fils, le vrai Prince de la Paix (Héb., ch. 1, v. 1 ; Isaïe, ch. 9, v. 6).

Pour accomplir ce grand dessein de miséricorde, ce Fils bien aimé, l'héritier de toutes choses, le créateur des siècles, la splendeur de la gloire éternelle, enfin, l'image substantielle de son Père selon sa nature divine (*ibid.*), veut bien, en sa qualité d'Homme, naître à Bethléem dans le sein de la pauvreté, comme un enfant de misère. — Une étable délâbrée est le palais qui le reçoit : une crèche est son berceau : et deux vils animaux sont les premiers témoins de ces merveilles, que des millions d'Anges vont bientôt publier du haut des airs. — Des Bergers et des Rois accourent rendre au nouveau-né leurs hommages : et ce qui paraîtra assez singulier, d'après ce que nous avons rapporté en l'article précédent, c'est qu'Auguste lui-même, dont plusieurs villes, par une basse flatterie, avaient obtenu de prendre le nom, ne tardera pas (Suétone, in Octav., n. 53) à rejeter par un édit solennel le titre de Seigneur, qu'on s'était empressé de lui donner ; comme s'il eût pressenti qu'il y avait alors dans son Empire quelqu'un qui méritait mieux que lui cette éminente qualité.

Nicéphore, Suidas, et plusieurs autres historiens, rapportent comme un fait sûr, qu'en ce temps-là l'oracle d'Apollon à Delphes, ville de la Grèce dans la Phocide, qui avait jusque-là rempli le monde de ses mensonges, ayant cessé de prophétiser, l'Empereur y envoya des

députés pour savoir la raison de ce silence; et qu'il leur fût répondu par ces vers :

Me puer Hebræus, Divos Deus ipse gubernans,
Cedere sede jubet, tristemque redire sub orcum;
Aris ergò dehinc tacitis abscedito nostris :

c'est-à-dire : « Un enfant Hébreu, Maître des Dieux et » Dieu lui-même, me force de quitter la place, et de » rentrer dans les enfers; éloigne-toi donc de mes autels » désormais devenus muets ».

An de J.-C. 23.

Nouvelle révolte générale des Gaulois sous Tibère, terminée à leur désavantage.

Après le décès d'Auguste, arrivé le 19 août de l'an 14 de Notre-Seigneur, une grande mutinerie s'était élevée dans les deux armées romaines qui étaient sur les frontières de l'Allemagne, relativement à l'élection d'un nouvel Empereur, et à la retraite que demandaient les vétérans.

Il est étonnant que durant ce long tumulte les Gaulois ne bougèrent point; et Germanicus, qui était occupé à régler parmi eux les finances, les en remercia publiquement avec beaucoup de louanges.—Mais dans l'année où nous sommes, les malversations des trésoriers de Tibère allumèrent dans toutes les Gaules un terrible incendie.

Les deux principaux chefs de ce soulèvement étaient Florus et Sacrovir; dont l'un entraîna les Belges et les habitans de Trèves, et l'autre les environs d'Autun: mais les Angevins et les Tourangeaux rivalisèrent à qui battraient les premiers aux champs.

Ceux-ci furent les premiers réprimés par Acilius-Aviola (*) et Visellius-Varron, capitaines romains, aidés de quelques seigneurs traîtres du pays. — Florus fut ensuite réduit à se tuer lui-même de désespoir. — Enfin, Sacrovir, après avoir rassemblé dans un seul jour jusqu'à quarante mille hommes d'assez mauvaises troupes, put à peine soutenir le premier choc des légionnaires; et se vit contraint, malgré sa valeur personnelle, de s'enfermer dans Autun. Là, prévoyant que la ville ne tiendrait pas, il se retira dans sa maison des champs avec quelques amis, qui s'entre-passèrent tous au fil de l'épée, pour ne pas survivre à leur liberté.

Cette défaite rendit le sort des Gaulois encore plus malheureux qu'il n'était auparavant : et Caligula étant monté sur le trône après Tibère (**), mort le 16 mars

(*) Valère-Maxime rapporte de ce général, qu'ayant été cru mort, et ayant été mis sur le bûcher selon la coutume des Romains, le feu le fit revenir à lui, mais l'étouffa aussitôt, sans qu'on eut pu lui porter secours.

(**) Esprit sombre et dissimulé, ne parlant jamais qu'en peu de mots, et souvent ne disant rien du tout même à ceux qui étaient attachés à son service, du reste fin politique, Tibère se montra d'abord sous les plus beaux dehors, rejettant tous les titres fastueux, et affectant en tout la modération d'un simple particulier; mais la méchanceté de son caractère ne tarda pas à se développer. Il sacrifia à sa haîne, à sa jalousie, et à ses défiances, les têtes les plus précieuses de l'Etat; et n'épargna pas même sa propre famille. — Dès l'an 14, pour se frayer la route au trône, il avait fait assassiner Agrippa, fils de Julie sa femme, et empoisonner, en l'an 19, au grand regret de l'Empire, l'illustre Germanicus: en l'an 23, Drusus, fils de ce prince, et sa mère Agrippine, périrent encore de faim en prison, par les ordres du monstre. — Nous ne parlerons point de

de l'an 37, personne dans nos provinces ne put plus être riche sans courir les risques de sa vie.

An de J.-C. 40.

Risible fanfaronnade de Caligula (*) contre l'Angleterre. — Ses pilleries dans les Gaules et ailleurs.

Nous avons vu au commencement de ce sommaire, que Jules-César avait plutôt fait connaître l'île de

ses débauches : pour les soustraire aux yeux de Rome, il se retira, l'an 27, dans l'île de Caprée, où il fixa son séjour ; et mourut à Mizène, en Campanie, le 16 mars de l'an 37. On accusa Caligula de l'avoir étouffé.

(*) Le vrai nom de cet insensé furieux était Caïus-Julius-Cæsar-Germanicus. Il fut surnommé Caligula, d'une sorte de chaussure militaire qu'il avait adoptée. — La première année de son règne annonça au peuple romain des jours fortunés : mais il se démentit horriblement par la suite. Les débauches les plus outrées, les cruautés les plus inouies, les folies les plus insignes, lui devinrent familières, et formèrent comme le tissu de sa vie : une maladie l'avait changé totalement. Ils se vantait d'être le maître de tous les Rois de la terre ; et regardait les autres Princes comme de vils esclaves. Il paraissait tantôt avec des aîles aux pieds, et un caducée à la main, comme Mercure ; tantôt sans barbe, avec une couronne de rayons sur la tête, un arc et des flèches, comme Apollon ; tantôt, comme Mars, avec l'épée, le bouclier, le casque, et une grande barbe. Il fit ôter les têtes des statues de Jupiter et des autres Divinités, pour y mettre la sienne. Il se fit offrir des sacrifices ; s'initia lui-même au collége sacerdotal ; et y associa sa femme et son cheval, auquel il avait donné le nom d'*Incitatus*, parce qu'il était ardent et vif. Il était tellement passionné pour cet animal, qu'il lui parlait comme à une personne raisonnable ; l'entretenait dans un superbe logis de marbre ; lui faisait donner à manger dans un ratelier et une auge d'ivoire ; lui versait de sa propre main à boire dans une coupe fort riche ; lui avait donné un gros collier de

Grande-Bretagne aux Romains, qu'il ne la leur avait soumise.

Auguste avait cru qu'il était de la prudence de ne pas songer à conquérir ce pays; et Tibère, qui n'aimait pas la guerre, en avait agi comme lui: mais Caligula, aussi léger à quitter ses desseins qu'à les former, s'apprêta à fondre avec toutes ses forces sur cette contrée.

Dans cette résolution, il traverse les Gaules; arrive sur les côtes qui regardent l'Angleterre; fait ranger toutes ses troupes près de Boulogne; monte sur ses galères; avance quelque peu dans l'Océan; revient au rivage; y élève un trône; y dispose toutes ses machines; donne le signal du combat, sans qu'on puisse deviner ce qu'il veut faire sur ce rivage où ne paraît pas un seul

---

perles fines, et des housses de pourpre brodées d'or. Il porta enfin si loin envers lui l'extravagance, que, s'il eût vécu plus long-temps, son projet était de l'élever au consulat. — Dion raconte qu'un Gaulois le voyant un jour assis sur un trône où il faisait le Jupiter-Tonnant, ne put s'empêcher d'en rire. Caligula le fit venir, et lui demanda ce qu'il croyait qu'il fût? *un grand fou*, lui répondit librement le Barbare. Caïus, qui aurait fait mourir une personne de qualité pour moins que cela, souffrit cet homme sans lui rien faire, parce que c'était un cordonnier. — L'effusion du sang humain était pour lui le spectacle le plus agréable: et l'on sait le souhait qu'il forma, « que le peuple romain n'eût qu'une » tête, pour pouvoir la couper d'un seul coup ». — La mort de cet ennemi des hommes mit fin à toutes ces horreurs: il fut assassiné par Chéréas, l'un des tribuns des Gardes Prétoriennes, en sortant du spectacle, le 24 janvier de l'an 41, qui était la vingt-neuvième année de son âge. On fit porter son corps dans un jardin; où ses sœurs ne le brûlèrent qu'à demi, et l'enterrèrent précipitamment, de peur que la populace n'outrageât son cadavre.

ennemi; puis tout d'un coup commande à ses soldats de ramasser sur la grève autant de coquilles qu'ils en pourront mettre dans leurs casques, afin d'en orner son palais et sa capitale. — Après cette ridicule expédition, aussi glorieux que s'il eût assujetti la mer à ses lois, il distribue à ses gens une grande somme pour boire; fait bâtir, pour monument de sa conquête, une tour fort haute en façon de phare (**), destinée à guider les vaisseaux durant la nuit; mande à ses intendans de lui préparer le plus magnifique triomphe qu'on eût encore vu, sans toutefois y dépenser beaucoup du sien, puisqu'il a droit sur les biens de tout le monde; emmène avec lui les plus notables d'entre les Gaulois, pour les faire figurer à cette fête; fait enfin transporter par terre, depuis Bordeaux jusqu'à Narbonne, les galères sur lesquelles il a vu l'Océan; et rentre après cela dans Rome, plus pillard, plus fantasque, plus débauché, plus cruel que jamais, surtout contre le Sénat, qui ne lui avait décerné que des honneurs humains; car ce misérable, qui nourrissait ses lions de chair humaine, s'était fait bâtir un

(**) Cette tour, que les Boulonnais appelaient la Tour d'Ordre, et au pied de laquelle d'imprudents ouvriers avaient ouvert des carrières, croula en plein midi, le 29 juillet 1664. — C'était un des plus beaux monuments de la puissance romaine dans les Gaules. — L'édifice était octogone; et son circuit d'environ 200 pieds. Il avait 12 entablemens ou espèces de galeries, qui allaient toujours en diminuant jusqu'au haut, où l'on mettait les fanaux et les feux. — Les Anglais, après avoir pris Boulogne, avaient fait bâtir autour de ce phare, en 1545, un fort avec des tours; de façon que ce bel ouvrage ne faisait plus que comme le donjon de cette forteresse.

temple, et ne prétendait à rien de moins que d'y être adoré comme un Dieu.

L'Armorique, pendant cette époque de calamités, partagea le sort commun que fit subir à l'Empire entier ce détestable tyran, dont Sénèque a dit (*de Consol. ad Albin.*), « qu'en le formant, la nature avait voulu éprouver ce que pourrait la réunion de tous les vices extrêmes dans une extrême fortune ». — Toute la barbarie imaginable est renfermée dans cet ordre qu'il donna un jour à l'un de sicaires: *frappe de façon qu'il se sente mourir.*

An de J.-C. 41, etc.

(Etat paisible de notre pays sous l'empereur Claude Ier.)

Le règne de Claude Ier, qui commença le 25 janvier 41, fut incomparablement plus favorable à nos ancêtres, que ne l'avait été celui de Caligula; surtout par le plein droit de Cité qu'il leur octroya, malgré l'opposition qu'y mit le Sénat Romain.

Il est étonnant combien cette douceur, feinte ou réelle, servit à lui assurer la parfaite obéissance des Gaules: car, selon que le témoigne Agrippa dans Josèphe (de Bell. Jud., l. 2, ch. 16), ce Prince n'entretint que douze cents hommes de garnison dans toute cette vaste contrée; nombre qui n'égalait pas seulement celui des bonnes villes.

Claude était né à Lyon; et était le seul de sa famille que Caligula, son neveu, eût laissé vivre. — Vers la fin de ses jours, il ne fut guère qu'un enfant sur le trône; et même un tyran cruel, à l'instigation de sa première femme, l'impudique Messaline. — Agrippine, sa nièce

et sa seconde épouse, le fit empoisonner dans un ragoût de champignons, le 13 octobre de l'an 54.

An 42 de J.-C., etc.

Etablissement de la Chaire de Saint-Pierre à Rome. — Missionnaires envoyés quelque temps après dans les Gaules en général, et très-probablement dans l'Armorique en particulier.

Saint Pierre, constitué chef visible de l'église catholique par Jésus-Christ son Pontife invisible et éternel, fixe son siége à Rome; qui, à ce moyen, devint la capitale du monde chrétien, comme elle l'était dès-lors de presque tout l'univers sous le rapport politique.

Déjà ce pêcheur d'hommes, obéissant au commandement de son divin Maître, qui lui avait ordonné de s'avancer en pleine eau, et d'y jeter ses filets (Luc., c. 5, v. 4), avait placé, ou ne tarda pas à le faire, Evode à Antioche, saint Marc à Alexandrie d'Egypte, etc.; tandis que les autres Apôtres eux-mêmes, envoyés de lui ou pour lui, parcouraient différentes autres parties du globe, afin d'y répandre la bonne nouvelle du salut. — Enfin, parut l'heureux jour où ce Vice-Roi du Roi du Ciel fit entendre à son tour à notre Gaule ces consolantes paroles d'un prophète (Isaïe, ch. 60, v. 1) : *Lève la tête, Jérusalem! le temps de ta lumière est venu, et la gloire du Seigneur va éclater aussi sur toi :* car ce serait se tromper étrangement avec quelques savans, que de reculer jusque vers le milieu du 3me siècle l'envoi des premiers ouvriers évangéliques parmi nous.

Ce dont presque tout le monde convient; c'est que si la France n'a pas eu l'honneur de voir saint Paul,

saint Luc, saint Philippe et saint Crescent en personne, comme le prétend M. Dupleix (Mém. des Gaul., p. 241 et 243); elle n'a pas tardé autant que le pense M. Deric en particulier (t. 2, p. 33), à recevoir la visite d'autres délégués du Saint-Siége dont l'histoire n'a pas conservé les noms; et que le pape saint Fabien, mort le 20 janvier 250, ne fit que donner des successeurs aux Pontifes dont saint Clément et saint Eleuthère, ses prédécesseurs, nous avaient déjà gratifiés. — (Voyez le père Thomas de Jésus, Thes. Sap., in-4°, p. 46 : Moreri, Art. Gaulois : Taillandier, Catal. Hist. des Ev. de Bret., p. 1 : MM. de Marca et Pagi : Ducreux, Siècles Chrét., t. 1, p. 178, 211 : l'Art de vérifier les Dates, p. 239, col. 1 : Rapine, Christ. Fervent, t. 1, p. 434, etc : Ruffelet, Annal. Brioch., note 19 : Dom Beaunier, Rec. Hist. des Arch., etc. de Fr., t. 1, Préf., p. 5 : Tillemont, Mém., t. 2, p. 579, col. 1, et t. 4, p. 440, 442, 443 : Dom Cellier, Hist. Litt. de la Fr., t. 1, p. 223, 225, 227, etc.)

Pour ce qui regarde spécialement notre Bretagne; laissant à l'écart Joseph d'Arimathie, Drennalus son disciple, et autres Missionnaires dont nous a fait présent l'imagination dévergondée du père Albert, nous nous contenterons de dire que, dans le procès célèbre que Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, soutint au Parlement de Paris en 1455, ce prélat ne balança point à reporter l'origine de son église jusqu'à l'an 47 après la mort du Sauveur, c'est-à-dire à l'an 80 de l'Ère-Chrétienne : que le pays de Vannes reçut l'Evangile au même temps que Nantes (Toussaint de Saint-Luc,

Mém. sur l'Etat du Clergé de Bret., p. 47 et 51 : en un mot, que les autres églises de notre Province sont au moins fort antérieures à la venue des Grands-Bretons dans l'Armorique ; comme l'a prouvé Dom Liron, dans son Apologie pour les Armoricains, in-12, 1708, p. 17, etc.) Et en effet, indépendamment du zèle des premiers pasteurs pour l'avancement du règne spirituel de J.-C. ; il n'est nullement présumable que nos pères eux-mêmes, membres de l'Empire, ayant des rapports nécessaires et fréquents avec la capitale, d'ailleurs curieux à l'excès de nouvelles (de Bell. Gall., l. 4, ch. 5, et l. 6, ch. 20), n'aient pas été instruits de très-bonne heure des changemens qu'apportait dans le monde le Christianisme, qui, comme l'atteste saint Paul (Philipp., ch. 4, v. 22), comptait déjà des disciples jusque dans la maison de l'empereur Néron : *Salutant vos sancti, maximè autem qui de Cæsaris domo sunt.* — (Voyez encore ce qu'ont pensé comme nous sur ce point, Dom Bonnard (Abr. de l'Hist. de Bret. manusc. ; le Lyc. Arm., t. 6, p. 177, etc.)

An de J.-C. 58, *au plus tôt, etc.*

L'île d'Anglesey, dans la Grande-Bretagne, où beaucoup de jeunes Druïdes Gaulois allaient achever leur éducation, passe sous les lois de Rome. — L'Angleterre elle-même reçoit l'Evangile.

Les affaires des Romains étant devenues en très-mauvais état dans l'Angleterre ; Néron (*) y envoie, en

(*) Il y avait déjà 4 ans que ce Prince, gendre de Claude Ier., était sur le trône ; au préjudice de Britannicus, à qui l'Empire appartenait par le droit de sa naissance, et qu'il avait fait empoi-

l'année de J.-C. 59, Suétone-Paulin, qui s'était antérieurement signalé en Afrique, et dont nous avons déjà dit un mot en la note 140.

---

sonner dans un festin où il était présent. — Malgré cet attentat, les Romains le regardèrent d'abord comme un présent du Ciel : il était en effet juste, libéral, affable, poli, complaisant ; et son cœur paraissait sensible à la pitié. Un jour, qu'on lui présentait à signer la sentence d'une personne condamnée à mort : *Je voudrais bien, dit-il, ne savoir pas écrire !* mais il ne continua pas comme il avait commencé. — L'an 59, pour faire périr Agrippine, sa mère, d'une façon qui parût naturelle, il la fit embarquer dans une galère construite de manière que le haut tombait de lui-même, et le fond s'ouvrait en même temps. Ce stratagème ne lui ayant pas réussi, il envoya son affranchi Anicet la poignarder à Bayes, où elle s'était sauvée : et le Sénat, aussi lâche que lui, approuva cette atrocité ; tandis que, de son côté, lorsqu'il rentra dans Rome, le peuple le reçut avec autant de solennité, que s'il eût été de retour d'une victoire. — Dans la même année, Domitia, sa tante, périt encore par ses ordres. — L'an 62, il contraignit Octavia, fille de Claude, qu'il avait épousée, à s'ouvrir les veines. — Le 19 juin 64, il mit le feu à la ville de Rome ; et accusa les chrétiens de cet incendie, pour avoir occasion de les persécuter. — L'an 65, il tua, d'un coup de pied, Poppia, son autre femme, qui était enceinte. — Au mois d'avril de la même année, il obligea Sénèque, son précepteur, à se donner la mort. — Enfin, une multitude d'autres personnes furent les victimes de sa cruauté. — On vit du reste en lui un Empereur comédien, qui jouait publiquement sur les théâtres comme un acteur ordinaire ; un méchant musicien, prêt à punir quiconque n'applaudissait pas à la beauté de sa voix ; un monstre en un mot, faisant ses passe-temps de crimes ignorés jusqu'alors. — Allait-il à la pêche ? les filets étaient d'or trait, et les cordes de soie. Entreprenait-il un voyage ? il fallait mille fourgons pour sa garde-robe seule. On ne lui vit jamais deux fois le même habillement : et pour achever son portrait d'après Suétone, il employa au seul enterrement de son singe toutes les richesses du plus riche usurier de son temps. — (Voyez l'article qui suit).

Cet illustre capitaine, le rival de gloire de Corbulon, emploie deux ou trois ans à soumettre une grande partie de ce pays; et surtout l'Ile Mon, aujourd'hui Anglesey, où les Druïdes Bretons avaient encore alors leur principal séminaire.

Paulin ayant trouvé la mer fort basse dans le petit détroit qui sépare cette île du continent, fit traverser son infanterie sur des bateaux plats. — A l'égard de sa cavalerie, une parti[illegible]ssa à la nage, et l'autre à gué.

Les Naturels, qui avaient donné retraite à quantité de leurs compatriotes ennuyés de la domination romaine, et qui s'étaient rangés en bataille sur le rivage, cherchèrent d'abord à effrayer les assaillans par la vue de leurs Druïdes et de leurs Druïdesses, qu'ils avaient appelés pour dévouer l'ennemi: mais celui-ci, après avoir hésité un moment, reprend son ardeur accoutumée, et force bientôt ses adversaires à chercher leur salut dans la fuite.

Maître de l'île entière, le vainqueur rasa les bois sacrés qu'elle renfermait; renversa les autels où l'ancienne superstition avait fait, durant des siècles, couler le sang humain; et laissa à Jules-Agricola, sous l'Empire de Vespasien, à achever cette conquête. — Il ne faut pas confondre l'Ile Mon avec celle de Man, qui est plus au septentrion, et plus au large.

La Grande-Bretagne, à cette époque, commençait elle-même à recevoir la doctrine du Sauveur, dont l'austère morale se greffa beaucoup plus aisément qu'on ne serait porté à le croire, sur les rudes sauvageons du nord. — (Butler, t. 5, p. 395, et t. 11, p. 484; Tacite,

Annal., l. 14; Morice, Hist. t. 1, p. 871, et Mém., t. 1, p. 2, de la Préf., etc.)

An 68, *etc.*

Soulèvement des Gaules sous Néron. — Mort de ce grand persécuteur des chrétiens.

Cet affreux Empereur, qui, depuis 13 ans, se baignait dans le sang des gens de bien, est enfin abandonné par le Ciel à la vengeance de ses propres sujets. — Julius-Vindex, descendant des anciens Rois d'Aquitaine, et alors Gouverneur de la Gaule Celtique, entreprend le premier de se soulever contre lui. Sa ligue se grossit bientôt jusqu'au nombre de cent mille hommes, poussés au désespoir par l'énormité des tributs qu'on leur faisait payer.

Néron était à Naples, quand il apprit cette insurrection ; et il ne s'en émut point d'abord, espérant que ce serait pour lui une nouvelle occasion de s'enrichir du pillage des Gaulois : mais à la fin il promit cent mille écus à celui qui lui apporterait la tête de Vindex ; et de son côté, celui-ci protesta qu'il donnerait volontiers la sienne à celui qui lui remettrait celle du Monarque. — Cette transe du tyran fit dire aux Romains, en se moquant, que le chant des coqs l'avait enfin réveillé; le mot *Gallus*, qui est latin, signifiant indifféremment un coq, ou un Gaulois.

Cependant Verginius-Rufus, Gouverneur de la Haute-Germanie pour le Prince, s'étant mal entendu avec Vindex, sous les murs de Besançon ; cette erreur provoque un choc terrible, où vingt mille des insurgés périssent, et par suite duquel leur chef se tue lui-même

de regret. — Mais, malgré cet échec, Néron n'a pas long-temps sujet de se réjouir de son bonheur: car, bientôt après, abandonné de tout le monde, et ne trouvant personne qui voulût l'aider à mourir, il se voit contraint de se rendre lui-même, d'un coup de poignard, ce triste office, le 9 juin de la susdite année 68.

On sait que ce fut lui qui employa le premier l'épée impériale contre les chrétiens, et excita la première persécution générale contre l'Eglise. — Il faut (remarque sensément à ce sujet M. de Tillemont, dont nous empruntons beaucoup dans tous ces articles), que le Christianisme soit un grand bien, puisque cet abominable Empereur l'a regardé comme un grand mal. (Hist. des Emp., t. 1, p. 370; et Mém. pour servir à l'Hist. Eccl., t. 2, p. 77).

Un des amusemens de cet homme atroce, pendant ses horribles boucheries, était de voir, de dessus un char, ses innombrables victimes dévorées par les bêtes; ou brûlées comme des flambeaux, après les avoir fait enduire de cire et d'autres matières combustibles.

Peu de temps avant que la justice divine l'eût condamné à être son propre bourreau, il avait formé le dessein de se défaire de tous les Sénateurs, et de tous les Gouverneurs des Provinces, qu'il regardait comme autant d'ennemis publics; d'égorger tous les Gaulois qui étaient à Rome, et d'abandonner le pillage des Gaules à son armée; de brûler Rome une seconde fois; et de lâcher en même temps dans les rues les bêtes réservées pour les spectacles, afin d'empêcher le peuple d'éteindre le feu.

Il serait difficile d'exprimer la joie des Romains, lorsqu'ils apprirent la mort de cet être infernal. On arbora publiquement le signal de la liberté, en se couvrant la tête d'un chapeau semblable à celui que prenaient les esclaves après leur affranchissement. — Cependant, qui le croirait ? il ne laissa pas d'avoir encore des partisans zélés, qui ornèrent son tombeau de fleurs; et d'autres encore plus hardis, qui placèrent ses statues sur la tribune aux harangues.

An 68, 70, *etc.*

Continuation de troubles sous Galba, Othon, Vitellius, et Vespasien.

Galba (*), devenu maître de l'Empire, traite avec rigueur quelques peuples des Gaules qui avaient eu plus

(*) Ce Prince était fils d'un jurisconsulte si petit et si contrefait, qu'il fut souvent exposé à la raillerie; et vint au monde dans une petite ville d'Italie, proche Terracine, la veille de la naissance de J.-C. — Il fut grand tant qu'il ne régna pas: mais ses vertus devinrent des défauts lorsqu'il fut Empereur. — Dans le temps qu'il était simple proconsul en Afrique, il rendit un jugement non moins sage que celui de Salomon. Deux citoyens se disputant la possession d'un cheval, Galba ordonna que l'animal serait conduit, les yeux bandés, à son abreuvoir ordinaire; qu'ensuite on lui ôterait son bandeau, et qu'il appartiendrait à celui de ses deux maîtres chez qui il se rendrait de lui-même. — Il ne parut pas moins exact observateur de la justice dans l'Espagne-Tarragonaise. Il y fit couper les mains à un banquier infidèle; et ordonna, pour l'exemple, qu'on les attachât sur son bureau. — Enfin, un tuteur qui avait empoisonné son pupille, ayant été condamné au supplice de la croix, et demandant en sa qualité de citoyen romain quelque adoucissement à son supplice; il lui fit dresser une croix blanche, et plus haute que les croix ordinaires. —

de peine à le reconnaître ; fait des édits menaçans contre eux ; en prive quelques-uns d'une partie de leur territoire ; en charge d'autres de nouveaux tributs, et fait abattre les murailles de leurs villes. — Il remet au contraire le quart des impôts à ceux qui avaient suivi le parti de Vindex, et leur accorde quelques autres faveurs. — Du reste, il ne règne que 9 mois 13 jours depuis qu'il s'était déclaré contre Néron ; et périt, le 15 janvier de l'an 69, sous les coups des Prétoriens, excités par Othon (**).

Celui-ci, et ses deux successeurs Vitellius (***) et

Devenu chef suprême de l'Etat, trois hommes obscurs dont il forma son conseil, et qu'il nommait ses pédagogues, le firent passer continuellement d'un vice à un autre. Il ne sut pas s'élever avec la fortune ; et garda toujours le caractère d'un particulier, ou outra celui de Roi.

(**) Proclamé Empereur par les Prétoriens dans la sédition où périt Galba, 90 jours seulement formèrent toute la durée de son règne ; s'étant lui-même donné la mort le 15 avril de l'an 69, après une bataille perdue la veille par ses généraux, contre Vitellius son compétiteur. — Il avait été le favori et le compagnon de débauche de Néron ; et avait rampé en vil courtisan autour de Galba, qu'il supplanta par la violence. — Sa prompte mort fut très-probablement un bonheur pour l'Empire ; car il en regardait la possession comme l'unique moyen d'acquitter les dettes immenses dont il était criblé.

(***) Cet autre rival de Néron en débauches et en cruauté, ne survécut à Othon qu'un peu plus de 8 mois. — Il ne croyait être Souverain que pour tenir table ; et sa méchanceté égalant sa gourmandise, il la porta jusqu'au point de faire mourir de faim sa propre mère. — Ses excès étant montés à leur comble, le peuple et les légions se soulevèrent contre lui. Pour éviter leur fureur, il alla se cacher chez le portier du palais, dans la loge aux chiens ;

Vespasien (****), ne règnent eux-mêmes en tout que dix ans; et pour se débusquer l'un l'autre, donnent pour ainsi dire aux soldats de leur parti la licence de tout faire dans nos contrées. — Il en résulte une espèce de guerre civile continuelle, qui, jointe aux entreprises de Claudius-Civilis en Hollande, heurte si rudement l'Empire Romain, qu'il en est ébranlé. Mais la division qui se met entre Tutor, Classicus, et Sabinus, seigneurs Gaulois, qui avaient formé le projet de fixer le trône impérial dans les Gaules par le moyen des légions qu'ils avaient débauchées, déconcerte bientôt cette faction, et la dissipe ensuite entièrement: plusieurs des principaux chefs qui avaient suivi cette rébellion, craignant d'en

---

mais on l'en tira pour le promener par la ville tout nu, les mains liées derrière le dos, une épée sous le menton pour le faire tenir droit; et de là on le conduisit au lieu des supplices, où il fut tué à petits coups le 20 décembre 69.

(****) Né d'une famille obscure, Vespasien ne rougissait point de sa naissance; et se moquait de ceux qui, pour le flatter, lui donnaient des ancêtres illustres. — Chose rare, il jouit d'une meilleure réputation étant Prince, qu'avant de l'être. Il releva l'Empire affligé et déshonoré par les sept derniers de ses prédécesseurs; et le gouverna d'une manière qui le fit chérir de tous les ordres de l'Etat. L'histoire ne lui reproche que sa passion pour les femmes, et pour l'argent. Il poussait ce dernier vice jusqu'à la petitesse: mais on l'excuse, en observant qu'il ne mit des impôts jusque sur les urines, que pour dégager le trésor impérial, fort endetté lorsqu'il fut nommé Empereur. Les députés d'une province étant venus lui annoncer que, par délibération publique, on avait destiné 125 mille livres à lui ériger une statue colossale: Placez-la ici, leur dit-il, en présentant sa main formée en creux; voici la base toute prête. — Il mourut, d'une douleur dans les intestins, le 29 juin 79, dans le même lieu où il était né.

être recherchés, finirent par s'enfuir en Allemagne; entr'autres cent trois Sénateurs de Trèves.

On connaît surtout le mot éxécrable de Vitellius, qui voyant le cœur de quelques-uns de ses courtisans se soulever à l'odeur des cadavres qui couvraient encore un champ de bataille, leur dit : *Un ennemi mort sent toujours bon.* — Son corps à lui-même finit par être traîné avec un croc dans le Tibre; et sa tête, par être promenée au bout d'une lance.

An 92.

La culture de la vigne demeure interdite dans les Gaules pendant près de 200 ans, au bout desquels elle se rétablira en particulier dans l'Armorique.

Tout resta calme dans les Gaules sous Tite (*), surnommé à cause de sa douceur les Délices du genre humain, quoiqu'il eût néanmoins, le jour de la fête de Vespasien son père, donné trois mille Juifs à manger aux bêtes.

(*) Ce Monarque prêta sa main à Dieu, comme il le reconnaissait lui-même, pour punir les crimes des Juifs; en ruinant Jérusalem, dont le fameux temple (Voyez ci-devant, note 165), fut incendié le 10 août 70, et le reste des citoyens massacré le 8 septembre suivant. Treize cent mille Juifs périrent dans cette guerre, soit par le fer, soit par la peste, soit par la famine : et dans le triomphe qui eut lieu à Rome, furent portés en pompe, la table, le chandelier d'or à 7 branches, le livre de la loi, et les rideaux de pourpre du sanctuaire. — On dit que quand Domitien, son frère, le vit à l'agonie, il le fit mettre dans une cuve pleine de neige, sous prétexte de le raffraichir : il y rendit le dernier soupir le 13 septembre de l'an 81.

Il en fut de même sous le cruel Domitien (**), son frère et son successeur. — On trouve seulement que ce dernier, en l'an 92 suivant Eusèbe, défendit aux Gaulois, et à plusieurs autres peuples, d'avoir désormais des vignes, source, selon lui, de révoltes publiques et de querelles particulières.

Cet édit subsista dans la plus grande partie de l'Occident jusqu'à Probus, c'est-à-dire durant près de 200 ans : mais l'Empereur lui-même le révoqua pour l'Asie, d'après certains billets qu'on y fit courir, et qui portaient que, quoique fît César, il resterait toujours assez de vin pour le sacrifice où on l'immolerait.

C'est à ce rétablissement des vignobles sous Probus, qu'on doit reporter l'origine de ceux qui subsistent encore aujourd'hui en Bretagne (***), et qui étaient beaucoup

---

(**) La conduite de Domitien sur le trône, prouva qu'il était capable du forfait énoncé ci-dessus. On crut voir renaître en lui le cruel Néron ; quoique, par hypocrisie, il eût très-bien commencé. Rien n'égala sa lubricité, si ce n'était son orgueil ; car il prétendit aussi se faire donner par brevet la Divinité. Pline-le-Jeune le peint enfermé dans son palais comme une bête féroce dans son antre ; tantôt s'y abreuvant du sang de ses proches, tantôt méditant la mort des plus illustres citoyens, et s'élançant au dehors pour le carnage. Le Ciel enfin en délivra la terre le 18 septembre 96 ; jour où il fut assassiné comme nous l'avons dit, à l'âge de 45 ans. C'est le dernier des 12 Empereurs qu'on appelle Césars, en y comprenant le conquérant. Tout le monde connaît l'avanie qu'il fit un jour au Sénat, en convoquant ce corps illustre pour décider à quelle sauce il devait mettre un turbot.

(***) La France, d'après l'estimation d'Artur Young, cultive la vigne dans une étendue qui forme à peu près la vingt-sixième partie de son territoire : et la ligne de démarcation de cette culture, à par-

plus nombreux autrefois. — Les deux bords de la Rance en particulier, depuis Dinan jusqu'à Saint-Malo, en

---

tir de Guérande, se prolonge obliquement, en passant à 4 ou 5 lieues au N.-O de Paris, jusqu'à 3 lieues au Nord de Soissons. Hors de cette ligne, vers le septentrion, il n'y a guère que quelques vignes blanches. (Voyez ci-devant, note 52).

Pour nous borner à ce qui regarde la Bretagne seule; nous avons dit ailleurs qu'en général ses vins sont peu généreux, et peu propres à satisfaire l'intempérance du riche: cependant, remarque M. Grélier (Lyc. Arm., t. 6, p. 34), « malgré les mauvaises » plaisanteries de leurs détracteurs, nous voyons tous les jours à » nos tables des Parisiens, fins connaisseurs comme ils le sont » tous, des gourmets Gascons, qui ont un tact consommé pour la » dégustation des liqueurs, lesquels viennent ingénuement nous » demander de quel crû de Bordeaux nous avons tiré les vins » blancs si limpides, si légers, si apéritifs, si agréables, que nous » leur faisons boire. Eh bien! ces vins sont ceux du Palet, ou des » environs ». — On cite en outre, comme de bonne qualité, ceux de Montrelais, de Vallet, de Varades; et, pour me servir des termes ampoulés de M. de Kerdanet, *le nectar de Sarzeau*. Tout le reste du pays, ou à peu près, participe plus ou moins à l'éloge que Dom Morice (Preuves, t. 1, p. 15 de la Préf.), a fait des alentours de Rennes, de Montfort, de Dol, de Fougères, etc., où la culture de la vigne était aussi autrefois; et dont le terroir est aujourd'hui beaucoup plus propre à fournir du bois, du charbon, et du gland, que des vins. — Quant à ce qui regarde cette *piquette* que le peuple prépare à Nantes et dans quelques autres lieux, en versant de l'eau sur du raisin, ou sur du marc de raisin, et en faisant fermenter ce mélange dans des vases d'un grès qui le plus souvent est vernissé; cette *boite*, pour me servir du mot usité, ne peut guère être que d'un usage pernicieux : car l'acide du raisin s'emparant du plomb qui est contenu dans ce vernis, il en résulte, dit M. Priou (Lyc. Arm., t. 9, p. 303), un véritable acétate empoisonné, propre à donner la colique des peintres, maladie dont on est d'ordinaire bien loin de soupçonner la cause.

étaient encore en partie couverts en l'année 1500. — Au surplus, la liqueur qu'on tirait de ces derniers n'était qu'un vrai tranche-boyaux: et du Fail, d'après les contes d'Eutrapel imprimés en 1587, rapporte en plaisantant, qu'un chien ayant avalé par mégarde quelques grains de ce mauvais raisin, il en ressentit sur-le-champ une telle aigreur, qu'il se mit à aboyer de toutes ses forces contre le cep qui les avait produits.

Domitien, qui dans son enfance s'était amusé à tuer des mouches, et dans le reste de sa vie à tuer des hommes, subit le sort commun des tyrans: il mourut le 18 septembre 96, assassiné par son intendant. — Le Sénat fit abattre ses statues; tandis que ses soldats, qu'il avait comblés de largesses, voulurent en faire un Dieu. — La persécution qu'il avait allumée en 95 contre les chrétiens, est comptée pour la seconde. (Voyez Tillemont, Mém. pour l'Hist. Eccl., t. 2, p. 128).

An 104, *etc.*

(Martyrs Gaulois sous le règne de Trajan.)

Nerva, successeur de Domitien, régna 16 mois 9 jours; et fut envers nos pères un Prince débonnaire comme Titus. — Son premier soin fut de rappeler les chrétiens exilés; et de leur perméttre l'exercice de leur religion. Cependant les Gouverneurs des Provinces, abusant de sa bonté ou de sa faiblesse, commirent sous son nom bien des injustices, qu'un homme plus ferme aurait su réprimer. — Il termina sa carrière le 27 janvier 98.

Trajan, qui le suivit, ne chagrina pas non plus les Gaulois sous les rapports civils et politiques: mais,

comme païen zélé, il leur donna part à la troisième persécution, qui commença sous son règne en l'année 104, et qu'il ne vit pas finir, étant mort vers le 10 août de l'an 117. — Il aimait trop le vin; et connaissant lui-même son défaut, il avait défendu d'exécuter les ordres qu'il donnerait après de longs repas. — (Voyez Tillemont, Mém. pour l'Hist. Eccl., t. 2, p. 181, 183).

An 117, *etc.*

(Etat de nos ancêtres sous Adrien).

Adrien, sachant très-bien la guerre, mais aimant mieux la paix, administra avec modération les affaires des Gaules.

En l'an 120, il traversa ce pays, où il soulagea tous ceux qu'il jugea en avoir besoin; et passa, l'année suivante, dans la Grande-Bretagne, où il corrigea beaucoup d'abus qui s'étaient glissés parmi les soldats.

Ayant trouvé quelque résistance du côté des insulaires les plus septentrionaux, qui sont les Ecossais, il se contenta de les séparer de ceux qui reconnaissaient l'Empire Romain, par une tranchée d'environ 30 lieues de long, et revêtue d'un rempart de gazon, qu'il fit tirer d'une mer à l'autre. On croit que l'on en voit encore les restes dans le Northumberland, entre Neucastle et Carlisle.

Revenu dans les Gaules, il fit en particulier bâtir à Nîmes un superbe palais en l'honneur de Plotine, veuve de Trajan; un bel amphithéâtre; le pont du Gard; et plusieurs autres édifices: et quoi qu'il n'y eût donné aucun édit de persécution contre les chrétiens, ses superstitions, que la nouvelle religion minait de tout son pouvoir, fournirent à ses officiers un prétexte de conti-

nuer envers plusieurs Fidèles les cruautés qui avaient commencé sous son prédécesseur. — Le terme de sa vie arriva le 10 juillet de l'an 138.

Les sentimens favorables qu'il finit par montrer à l'égard du Christianisme, ont fait croire à Lampride « qu'il avait formé le dessein d'élever un temple à J.-C., et de l'admettre au nombre des Dieux ». Mais cela s'accorde mal avec ce qu'il exécuta réellement : car il fit dresser une idole à Jupiter à l'endroit de la Résurrection du Sauveur, et une autre à Vénus sur le Calvaire ; et planter à Bethléem un bois en l'honneur d'Adonis, auquel il consacra en outre la caverne où était né le Messie. — (Voyez Tillemont, Mém., t. 2. p. 244).

An 138, *etc.*

(Idem sous Antonin-le-Pieux).

Antonin, surnommé le Pieux ou le Bon, Gaulois d'origine, poussa la vertu aussi loin que le permettait la philosophie stoïcienne, qu'il professait.

Pendant près de 23 ans que dura son règne, la Gaule demeura fort paisible quant à l'état de l'Empire : mais elle fut déplorablement agitée par le libertinage et la mauvaise doctrine des Gnostiques, des Carpocratiens, et autres hérétiques, dont les infamies retombaient sur les vrais fidèles. — Les Romains d'ailleurs n'avaient pas encore oublié les cruautés extraordinaires dont les Juifs s'étaient rendus coupables sous les deux Empereurs précédents ; et s'obstinaient toujours à confondre les chrétiens avec ce peuple inquiet et indocile. — Voilà pourquoi ce Prince se conduisit d'abord envers l'église catholique avec plus de rigueur que son naturel ne le portait : mais à

la fin, mieux instruit, il cessa d'écouter les calomnies que les païens répandaient contre les disciples du Sauveur; et écrivit même en faveur de ceux-ci à toute la province d'Asie, ainsi qu'aux principales villes de la Grèce.

La mort l'enleva le 7 mars 161. — Son infâme Antinoüs surtout, dont il osa faire un Dieu, couvre de honte toute sa vie.

An 161, etc.

Idem sous Marc-Aurèle, autrement dit Antonin-le-Philosophe. (*)

Sans la persécution que ce prince renouvela; ou plutôt laissa renouveler en l'année 163, par suite des pré-

(*) Rome vit en la personne de ce sage païen, et en celle de Verus qui était également idolâtre, ce qu'elle n'avait point encore vu, deux Souverains à la fois. — Le premier mourut le 17 mars de l'an 180; et le second sur la fin de l'an 169. — Pour donner une idée de ce dernier, qui fut débauché à l'excès, il suffira de dire, qu'étant un jour, lui douzième, à un repas qui lui coûta 750 mille livres, il donna à chacun de ses convives le jeune échanson qui avait servi à boire; un maître-d'hôtel, avec un service de vaisselle complet; les mêmes animaux vivants, soit quadrupèdes, soit oiseaux, dont les chairs avaient paru sur la table; tous les vases extrêmement précieux dont on avait usé pour boire, et dont on avait changé chaque fois qu'on avait bu; des couronnes de fleurs qui n'étaient point de saison, avec des pendants tissus d'or; des vases aussi d'or, remplis de parfums les plus exquis; enfin, pour les ramener chez eux, des voitures toutes brillantes d'argent, avec un attelage de mulets, et le muletier pour les conduire. — Ce fut, comme on sait, durant sa guerre contre les Quades, que Marc-Aurèle étant alors resserré dans une forêt de la Bohême, obtint, par les prières de la légion Mélitine, qui était chrétienne, une pluie abondante, qui désaltéra son armée prête à périr de soif.

jugés dans lesquels il avait été élevé, persécution qui passe pour la quatrième, il aurait été un Monarque accompli : bien différent de Lucius-Verus son cousin, qu'il venait de s'associer à l'Empire. — Cette bourrasque fut longue et cruelle ; et donna surtout au Ciel les célèbres martyrs de Lyon. (Voyez Tillemont, Mém., t. 2, p. 336).

En 166, une peste universelle vint se joindre à ce fléau ; et fit de grands ravages dans les Gaules durant plusieurs années. — La dépopulation qu'elle occasiona fut telle, qu'on fut réduit à emporter par charretées les corps morts ; et à recruter les armées avec les esclaves et les gladiateurs, comme on avait fait du temps d'Annibal.

An 180, *etc.*

(Idem sous Commode (*), et sous Pertinax (**).

Commode, abîme horrible de crimes et de folies, et

(*) Aussi lascif que cruel, ce tyran fit de Rome un théâtre d'abominations et de carnage. Lorsqu'il manquait de prétexte pour avoir des victimes, il feignait des conjurations. Il corrompit jusqu'à ses sœurs ; rejeta le nom de son père ; donna celui de sa mère à l'une de ses concubines ; se fit appeler Hercule, fils de Jupiter ; et malheur à quiconque niait sa Divinité. Le nouvel Alcide, dit le Dictionnaire Historique que nous citerons ici une fois pour toutes, se promenait dans les rues de Rome vêtu d'une peau de lion, une grosse massue à la main, voulant détruire les monstres, à l'exemple de l'ancien. Ces monstres, à ses yeux, étaient tous ceux de la lie du peuple qu'on trouvait malades ou estropiés : après leur avoir fait lier les jambes, il tombait sur ces misérables, et les assommait avec sa marotte. — Tout barbare qu'il était, Commode avait la lâcheté des hommes de son espèce : n'osant se fier à personne pour le raser, il se brûlait lui-même la barbe, comme Denis de Syracuse.

(**) Quelques auteurs font celui-ci fils d'un affranchi nommé

qui n'a laissé dans l'histoire qu'un nom abominable, n'inquiéta cependant point les chrétiens; moins par respect pour leur religion et leurs vertus, que pour plaire à Martia, l'une de ses concubines, qui protégeait le christianisme. — A l'abri de cette paix, ce ne fut pas seulement le simple peuple qui embrassa la foi dans les Gaules; les citoyens du premier rang n'y rougirent plus d'un Dieu crucifié. Les églises s'élevèrent de toutes parts: néanmoins on n'en trouve encore à cette époque que fort peu dont les particularités méritent l'attention d'un lecteur judicieux, ou qui puissent prêter au fil d'une narration suivie.

La Grande-Bretagne eut le même bonheur; et l'église chrétienne, dès les années 171 et 177, y prit de notables accroissemens, sous son roi Lucius.

En l'an 186, les Frisons vinrent troubler cette tranquillité parmi les Gaulois: mais ils furent défaits par Claudius-Albinus, général romain.

L'année suivante, commença dans le même pays la guerre dite des Déserteurs. — Un simple soldat, nommé Materne, y donna lieu, par le ralliement qu'il fit d'une foule de pillards, qui, comme lui, avaient abandonné l'armée. Cette nuée de vagabonds porta l'audace jusqu'à attaquer les plus grandes villes; de sorte qu'il fallut assembler des armées entières pour les chasser. — Enfin, Pescenius-Niger, qu'on envoya contre eux, les poursuivit jusqu'en Italie, où leur chef termina par avoir la tête tranchée.

Helvius, qui gagnait sa vie à cuire des briques. — Il était âgé de 70 ans, lorsqu'il fut élu Empereur par les soldats.

En l'an 190, d'autres misérables, pour avoir de l'argent, tuèrent beaucoup de monde avec des aiguilles empoisonnées, tant à Rome que dans le reste de l'Empire : ce qui était déjà arrivé du temps de Domitien.

En un mot, l'infâme Empereur lui-même continua, jusqu'au dernier jour de l'an 192, où il fut empoisonné et étranglé par sa maîtresse et ses plus affidés courtisans, à marcher dans le sang des gens de bien, d'honneur, et d'érudition, qu'il regardait tous comme ses ennemis.

Pertinax, qui lui succéda, quoique fils d'un pauvre marchand de charbon, s'annonçait sous un aspect incomparablement plus favorable : mais il ne fit que paraître sur le trône, ayant été assassiné par les soldats Prétoriens dès le 28 mars suivant. — Il mourut sans se défendre, enveloppé dans sa toge, et en invoquant Jupiter-Vengeur. — Son règne de trois mois méritait l'immortalité.

An 193, etc.

(Idem sous Septime-Sévère (*).

Après la mort de Pertinax, ses meurtriers mirent l'Empire à l'encan ; et Julien l'acheta, au moyen de 6250 drachmes par chaque soldat : mais dès que le bruit de son élection fut parvenu dans les Provinces, les armées y firent choix de Niger, d'Albin, et de Sévère.

(*) Ce Prince était né à Leptis en Afrique, et avait passé par toutes les grandes charges, avant son élection à l'Empire. — Il déshonora sa victoire sur Albin son compétiteur, au point de faire fouler aux pieds par son cheval le corps de ce malheureux, de laisser ses restes à la merci des chiens, qui en firent leur curée ; après quoi il fit jeter dans le Rhône ce qui en demeurait, et porter sa tête à Rome pour épouvanter les Sénateurs.

— Ce dernier finit par être seul reconnu par le Sénat, et se montra le plus belliqueux de tous les Empereurs Romains.

Il s'était déjà fait craindre, dès l'an 186, dans la Gaule Lyonnaise, dont il était alors gouverneur; mais ce fut bien pis, lorsqu'y étant revenu en 197, revêtu de la toute-puissance, pour combattre Albin, son compétiteur, qui s'y était fait suivre lui-même par les légions d'Angleterre, il eut gagné la bataille du 19 février de cette année-là. — Il ne se contenta pas d'y faire un affreux carnage des amis de son concurrent, qui venait de s'ôter lui-même la vie; il fit encore mourir les plus qualifiés du pays, sous prétexte de couper pied à la révolte; confisqua leurs biens, dont il enrichit ses troupes; et laissa ses généraux causer de grands dégâts en plusieurs endroits.

En 208, il porta la guerre dans la Grande-Bretagne, dont à peu près la moitié ne reconnaissait pas encore la domination romaine: et deux ans plus tard, pour séparer ses conquêtes du reste de l'île, il remplaça par une bonne muraille (**) le rempart de gazon établi par Adrien, dont nous avons parlé sous l'an 117. — Il mourut à

(**) Ce boulevard, que les anciens Bretons appelaient *Mur-Sever*, fut depuis nommé par les Anglais *Picts-Wall*, ou *Muraille des Pictes*. Il avait des tours de mille en mille; et 15 pieds de haut sur 9 de large. Il fut établi depuis le golfe de Forth jusqu'à l'embouchure de la Clyde: à la différence de celui d'Adrien, qui se prolongeait depuis l'embouchure de la Tinne jusqu'au golfe de Solway. On en voit encore quelques vestiges en différens endroits.

Yorck le 4 février 211, en disant : *J'ai été tout, et ce tout est bien peu de chose !*

Du reste, après s'être, dans le principe, montré assez favorable aux chrétiens, Sévère, dès l'an 197, avait laissé commencer contre eux à Rome une cinquième persécution, qui, cinq ans après, s'était étendue dans tout l'Empire ; et qu'il avait fini par fomenter ouvertement jusqu'à sa mort, par des édits de sang. — Sa politique, dit-on, s'était effrayée des conquêtes journalières du christianisme sur l'idolâtrie ; et de ce que les fidèles refusaient de prendre part aux réjouissances de ses triomphes, par la raison qu'elles étaient mêlées de paganisme (Tillemont, Mém., t. 3, p. 118). — On prétend qu'à Lyon seul, sans compter le reste des Gaules, il périt en cette occasion dix-neuf mille hommes, non compris les femmes et les enfans. (Hist. Eccl. par Bérault-Bercastel, t. 1, p. 505).

An 211, etc.

Idem sous Caracalla et Géta ; puis sous Macrin et Héliogabale.

Caracalla et Géta, fils de Sévère, étaient deux Princes d'un caractère trop différent pour pouvoir régner longtemps ensemble : aussi le premier ne tarda-t-il pas à se débarrasser de son frère, en l'égorgeant dans les bras mêmes de leur mère commune, vers le 17 février de l'an 212. — Il fut à son tour assassiné le 8 avril 217 ; et eut pour successeur Macrin, qui ne régna que 14 mois moins 3 jours, et fut remplacé par Héliogabale, le Sardanapale des Romains.

Le premier de ces quatre Empereurs accrédita parmi

le peuple un certain manteau à capuchon originairement Gaulois, qui descendait jusqu'aux talons; et qui fut appelé de son nom Caracalle (Sext. Aurel. in vit. Carac.) — Il était comme engagé d'honneur à maintenir les édits de son père contre les chrétiens : et en effet la persécution continua dans les Gaules jusqu'à la fin de l'an 211, où ce tyran oublia les fidèles pour passer à d'autres cruautés. — Sa haine se répandit donc alors sur tout le monde; et il tira en particulier d'énormes richesses de toutes les Provinces, tantôt sous le nom d'impôts, tantôt sous celui de présens, tantôt enfin sous mille autres prétextes. — A son exemple, ses soldats, qui auraient dû être toujours sous la tente, logeaient tous les hivers dans les villes; où ils usaient de tout ce qui était à leurs hôtes, comme s'ils en eussent été les maîtres. — Il en vint jusqu'à faire de la fausse monnaie, qu'il forçait de recevoir pour bonne. — En 213, il vint en personne dans les Gaules; où il inquiéta tous les Gouverneurs, troubla les peuples, viola les droits des Cités, et malmena même les médecins qui l'avaient tiré d'une grande maladie. — Il était né à Lyon; et sa bonne éducation ne put jamais effacer le penchant décidé qu'il avait à tous les vices.

Ses successeurs ne firent rien de remarquable qui nous concerne. — Le dernier surtout s'abandonna entièrement à la crapule, et à l'incurie qui en est la suite, jusqu'au 11 mars 222, que ses propres soldats le tuèrent, avec son fils encore au berceau, en disant *que d'une bête méchante il ne fallait pas même garder les faons.* — Il avait, entr'autres sottises, établi un Sénat de femmes, pour prononcer sur les modes, les voitures, et autres bagatelles semblables.

Idem sous Sévère-Alexandre. — Les Francs ou Français commencent à passer le Rhin, et à se jeter dans les Gaules.

Le Prince dont il s'agit en cet article, devait le jour à Julie Mammée, qu'Origène avait instruite dans la religion chrétienne; et qui rendit elle-même son fils modéré dans toutes ses actions. — Il avait du respect pour J.-C., dont il conservait la figure dans son cabinet, mais en mêlant toutefois son culte avec celui des idoles: et il aurait probablement fini par lui élever un temple, s'il n'en eût été détourné par la multitude des affaires, et par les conseils des jurisconsultes Paul et Ulpien. — En un mot, il joignit la vertu à la valeur; et eut sans cesse l'œil ouvert sur ses officiers, pour les contraindre à faire leur devoir. — Il détestait surtout ces brigands de cour qui trafiquent de leur crédit pour extorquer de l'argent par l'espérance des grâces; et qu'il appelait des vendeurs de fumée.

Revenu triomphant de sa guerre contre Artaxerxès roi des Perses, il se rendit dans les Gaules sur la fin de l'an 234, pour réprimer les courses que certains peuples de la Germanie, qui avaient passé le Rhin, commençaient à faire dans les Provinces voisines d'eux. C'étaient les Francs, ou Français, dont il sera parlé dans notre second volume. — A cet effet, il fit marcher à leur rencontre les forces qu'il avait amenées d'Orient; et l'on prétend qu'une Druïdesse l'ayant rencontré, lui cria en Gaulois qu'il eût à se défier de ses propres soldats. — Quoiqu'il en soit de la vérité de cet avertissement; ayant déjà

remporté divers succès contre les Barbares que nous venons de dire, il fut traîtreusement massacré, auprès de Mayence, le 19 mars 235, par quelques mutins faisant partie des garnisons gauloises dont il avait voulu régler la discipline, grandement affaiblie par la licence qu'Héliogabale leur avait soufferte. — La confusion et le violement de l'ordre qui suivirent ce meurtre, donnèrent lieu à toutes sortes de personnes d'usurper des emplois dont elles n'étaient nullement capables, et aux troupes de se permettre bien des rapines. — C'est au règne de Sévère-Alexandre, qu'on rapporte communément l'origine des premières églises chrétiennes bâties publiquement à la vue des Païens et des magistrats. (Tillemont, Mém., t. 3, p. 251, 274).

An 235, *etc.*

Idem sous Maximin Ier, les deux Gordiens, Maxime et Balbin, Gordien-le-Jeune, et Philippe.

Jules Maximin, ou Maximin Ier, fils d'un simple pâtre, et d'abord berger lui-même, était d'une taille gigantesque (*), d'une force extraordinaire, et d'un

(*) Ce paysan Goth était né dans la Thrace. Tous les historiens en parlent comme d'un géant. Capitolin (in Maximin., c. 7), lui donne 8 pieds 4 pouces de haut: si ce sont des pieds romains de 1295, disent les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 41, p. 263, il avait seulement 7 pieds 2 pouces et demi. Les bracelets de sa femme pouvaient, dit-on, lui servir de bague. On ajoute qu'il lui fallait 40 livres de viande par jour pour sa nourriture, et 18 bouteilles de vin pour sa boisson. Enfin, sa force était si prodigieuse, qu'il traînait seul un chariot chargé, et faisait sauter les dents d'un cheval d'un seul coup de poing.

courage qui répondait à cette force. — Il se montra si cruel, qu'on lui donna les noms de Cyclope, de Phalaris, et autres semblables. — Il eut le malheureux honneur de grossir la liste des persécuteurs des chrétiens, auxquels il eut la stupidité d'attribuer tous les maux qui affligèrent l'Etat durant son règne; et surtout de sévir contre les évêques, comme auteurs directs des progrès rapides que faisait le christianisme. — Heureusement sa tyrannie ne dura que trois ans, ayant été tué par ses propres troupes, devant Aquilée, sur la fin de mars 238; mais ses soldats n'en continuèrent pas moins de s'enrichir par le pillage, et de tenir tout le monde dans une étrange contrainte. — La persécution qui commença dans la première année de son règne, est comptée pour la sixième. — L'Afrique s'étant révoltée contre lui en 237; elle se fit un chef dans la personne de Gordien, surnommé le Vieux surtout à cause de son grand âge, car il avait alors 80 ans. Son fils Gordien lui fut associé en même temps: et tous les deux moururent dans l'espace de six semaines. — De leur côté, Maxime, fils d'un charron, et Balbin, furent élus par le Sénat le 9 juillet de la même année 237: mais les Prétoriens massacrèrent l'un et l'autre vers la mi-juillet 238. — (Voyez Tillemont, Mém., t. 3, p. 263, etc.)

Les meurtriers, en cette circonstance, se donnèrent pour Empereur Gordien-le-Jeune (**), petit-fils de Gor-

(**) On voit, un peu plus qu'à hauteur d'homme, employée dans le jambage de la Porte-Mordelaise, à Rennes, à gauche en descendant de la cathédrale, une pierre sur laquelle sont gravés ces mots aujourd'hui fort difficiles à lire: IMP. CAES. M. ANTONIO GORDIANO

dien-l'Ancien ; et le Sénat confirma cette élection. — Le peuple, et toutes les Provinces, applaudirent eux-mêmes à ce choix avec une joie extraordinaire : mais au bout de cinq ans et près de huit mois, le nouvel élu fut tué à Zaïthe, sur l'Euphrate, par les intrigues de Philippe, Préfet du Prétoire.

Ce dernier, né d'un chef de voleurs dans l'Arabie, monta sur le trône, par cet assassinat, le 10 mars 244. — C'est le premier des Empereurs qui ait fait profession du christianisme: mais sa vie paraît avoir été peu en harmonie avec sa foi. Cependant, en passant par Antioche pour se rendre à Rome, l'évêque Saint-Babylas lui refusa l'entrée de l'église, à cause du meurtre de Gordien; et le Prince se soumit humblement à la pénitence qui lui fut imposée pour cette faute. — Il ne fit parmi nos ancêtres rien de plus mémorable que ses cinq prédécesseurs; il y eut seulement dans les Gaules, durant son règne, diverses séditions, auxquelles il ne put remédier, par l'effet des entreprises de Pacatien, Prisque, Jotapin, Marin, et

---

PIO. FEL. AVG. P. M. TR. P. COS. O. R.; lesquels on doit, ce nous semble, interpréter de cette manière: *Imperatori Cæsari Marco-Antonio Gordiano, pio, felici, augusto, Pontifici-Maximo, tribunitiâ potestate, Consuli, oppidum Redonum,* ou *offerunt Redones.* — Cette pierre dédicatoire étant renversée, prouve qu'elle n'est pas là dans son état primitif; et qu'elle n'y a été mise par le maçon à d'autre dessein que celui de faire usage d'un bloc de granit commode. — Il n'y a pas lieu de douter que son inscription ne regarde Gordien-le-Jeune ; et qu'elle lui fut dressée par les Renais dans l'ivresse de la joie publique, lors de son élection à l'Empire. On sait qu'alors la qualité de Souverain-Pontife était réunie à celle d'Empereur.

Dèce qui lui succéda. — Le crime l'avait élevé à la suprême puissance ; le crime l'en fit aussi descendre : il fut tué par ses propres soldats, près de Vérone, vers la mi-octobre 249.

An 249, *etc.*

(Idem sous Dèce, Gallus, Volusien, et Emilien.)

Dèce, l'un des plus grands ennemis de J.-C., et qu'on ne connaît guère maintenant que par les cruautés qu'il exerça contre les adorateurs du vrai Dieu, trouva néanmoins des flatteurs encore plus vils que lui, qui lui offrirent des sacrifices ; ce qu'un païen un peu raisonnable n'aurait pu souffrir. — La tempête qu'il souleva contre le christianisme, et qui fut la septième, commença l'an 250 ; et n'épargna ni l'âge, ni le sexe. Dans cette terreur générale, le fils trahit son père, le père dénonça son fils ; et les frères, oubliant ce qu'ils devaient à la nature, exposèrent leurs frères aux plus cruels supplices, soit pour avoir leurs biens, soit parce que ces derniers ne voulaient pas devenir impies. Il sembla qu'on fût dans une ville prise de force, où tout est abandonné à la violence ; et l'on enveloppa dans une proscription commune tous ceux qu'une même foi faisait haïr également aux démons et à leurs adorateurs. — Cette affreuse tourmente dura dans toute sa violence jusqu'à la fin de novembre 251 ; époque où le tyran périt étouffé dans les fondrières d'un marais où il s'était imprudemment engagé durant sa guerre contre les Goths, et où l'on ne put pas même retrouver son corps : digne punition des horreurs dont il avait fatigué la patience des Saints. — Sa barbarie contre les chrétiens n'empêcha

point le Sénat de le proclamer, par un décret, égal à Trajan; et de l'honorer du titre de Très-Bon. — (Tillemont, Mém., t. 3, p. 305, etc.)

Gallus, Volusien, et Emilien, ne firent presque que se montrer au monde; cependant ils se heurtèrent à peu près à la même pierre que Dèce; et tourmentèrent aussi ceux qui n'étaient occupés qu'à prier le Ciel pour la paix et le bonheur de l'Etat. — C'est la 8e. persécution.

Sous Gallus, en 252, se développa, d'une manière effrayante, dans tout l'univers, une contagion qui avait commencé sous son prédécesseur, et qui dura plus de dix ans. — Pendant cette époque calamiteuse, la charité des chrétiens s'étendit jusqu'à leurs bourreaux.

Dans cette même année, selon le père Berthault (Flor. Gall., p. 168), le tumulte fut grand dans les Gaules, par une nouvelle irruption qu'y firent les peuples d'au-delà du Rhin. Mais une courte apparition de l'Empereur suffit pour repousser sur leurs terres ces oiseaux de rapine, alléchés par les richesses des provinces romaines.

Tous ces trois derniers Souverains furent tués par leurs troupes; les deux premiers, vers la fin de mai 253; et le dernier, vers la fin du mois d'août suivant.

An 249 encore.

Origine de l'église de Tours (*), Métropole Ecclésiastique de la Bretagne.

Ce fut l'an 1er de Dèce (Grég. Tur. Hist. Franc., l. 10,

(*) La ville de Tours (*Turones*), l'ancien *Cæsarodunum*, et la capitale de notre ci-devant province de Touraine, est au physique

c. 31), que saint Gatien ou Catien, né à Rome de parents distingués, fut envoyé par le pape saint Fabien travailler à la conversion de la Touraine, qui depuis environ l'an 117 était sous la Métropole civile de Rouen. — Le zélé missionnaire eut le bonheur de gagner dans ce pays un grand nombre d'idolâtres à J.-C.; et fixa son siége à Tours, qui l'a toujours reconnu depuis, sinon pour son premier, du moins pour son principal apôtre. — Son épiscopat fut long; et il mourut en cette ville le 15 des calendes de janvier 301. — Il fut enterré hors des murs, dans le cimetière des indigents; où les chrétiens qui lui survécurent élevèrent sur ses cendres une église à l'honneur de la Sainte-Vierge, sous le nom de Notre-Dame-des-Pauvres, dite depuis Notre-Dame-la-Riche. — Lui et ses successeurs ne furent qualifiés que du titre d'évêques, jusqu'au temps où, comme nous l'avons dit à la page 337, la seconde Lyonnaise fut partagée en deux; époque où Tours, devenue à son tour Métropole, eut sous sa juridiction spirituelle tous les lieux détaillés à la page précitée (Baillet, Topogr. des

---

une ville du second ordre, située dans une plaine sur la rive gauche de la Loire, entre cette rivière et celle du Cher. Elle est en partie bien bâtie : sa principale rue surtout est très-belle. Les façades des maisons sont régulières, et d'un bon goût; et son pont sur le fleuve est d'une grande hardiesse. Sa cathédrale est magnifique; c'est un vaste vaisseau gothique, léger, remarquable spécialement par la richesse de son portail, formé de deux tours très-élancées, qui renferment une rose travaillée fort délicatement. Cet édifice religieux, dédié d'abord sous le nom de Saint-Maurice, est depuis long-temps sous le patronage de Saint-Gatien. — Tours, au civil, est aujourd'hui le chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, et le siége d'un préfet.

Saints, art. Tours et Rouen : la Martinière, idem : Dom Beaunier, Rec. des Arch. de Fr., t. 2, p. 664, 884 : Tillemont, Mém., t. 3, p. 364).

An 253, *etc.*

(Etat des Gaules sous Valérien et Gallien).

Valérien fut élu par l'armée des Gaules (car les gens de guerre continuaient toujours de faire et de défaire à leur gré les Empereurs) ; et Gallien, son fils, lui fut aussitôt associé par le Sénat, qui, de son côté, voulait encore faire montre de son ancienne autorité en cette partie.

L'Etat de l'Empire sous ces deux Princes, fut déplorable. — Une multitude de Barbares (*) qui n'avaient de l'homme que la figure, s'y débordèrent de toutes parts ; et l'on y compta jusqu'à trente tyrans à la fois, qui tous se disaient Empereurs des Romains. — La Gaule seule eut dix de ces usurpateurs, y compris une femme : savoir, en 261 les deux Posthume père et fils, dont le règne fut de 7 ans ; les deux Victorins en 264 ; Victoire ou Victorine, leur mère et grand'-mère en 268 ; Ælien ou Lælien en 266 ; Lollien en 267 ; Marius (**) en 268 ; enfin, en 268 encore, les deux Tétricus, père et fils.

(*) Tels étaient les Scythes, les Goths, les Sarmates, les Hérules, les Quades, les Parthes, etc., qu'Aurélius-Victor a comparés à ces vents furieux qui soufflant de tous les côtés à la fois, renversent tout ce qui s'oppose à leur furie.

(**) Celui-ci, simple forgeron ou armurier, fut assassiné trois jours seulement après son élection. — Il n'avait rien de recommandable en sa personne, qu'une force sur-humaine ; car on dit qu'il était si robuste, qu'avec un doigt il détournait un charriot tiré par des chevaux.

Tandis que Valérien marcha vers l'Orient, Gallien resta en Europe pour défendre les Gaules, qui étaient rudement travaillées en tous sens par les Hauts et Bas-Allemands. — Ces derniers, comme nous l'avons déjà dit, étaient les Francs ou Français; et mettaient tous les lieux où ils passaient à sang, à feu, et à sac. Cependant ils furent contraints à la fin de repasser le Rhin, et d'ajourner de nouveau leurs projets sur le beau pays dont ils devaient s'emparer plus tard.

Valérien favorisa d'abord beaucoup les chrétiens; au point, dit Eusèbe, que sa cour ressemblait presque à une église remplie de personnes religieuses: mais il se laissa pervertir par un misérable magicien d'Egypte nommé Macrien, qui finit par le pousser à répandre par torrents le sang innocent. — La persécution qu'il commença en 257, et qu'on compte pour la neuvième, fut horrible; Tillemont, Mém. t. 4, p. 1: mais sur la fin de l'an 260, il en porta la peine, par le traitement que lui fit subir Sapor, roi de Perse, dont il était devenu par surprise le prisonnier. Ce Monarque perfide le traita pendant trois ans avec la plus grande indignité, jusqu'à le faire servir de marche-pied lorsqu'il montait à cheval ou dans son char: et après sa mort, arrivée en 263, il fit corroyer sa peau; et l'exposa, teinte en rouge, dans un temple, pour servir de monument éternel à la honte des Romains.

Quant à Gallien, qui s'était réjoui de la captivité de son père, au lieu de penser à le tirer des fers; quoique perdu de débauche, il ne laissa pas d'être favorable à l'Eglise, à qui il ordonna même de remettre ses biens et ses vases sacrés. — Du reste, devenu l'objet du mépris

public par sa vie licencieuse, il la termina le 20 mars 268, sous le glaive de quelques autres ambitieux.

Qui le croirait? Claude II, qui suit, voulut qu'on honorât comme un Dieu ce Prince abominable, qui s'était rendu l'horreur de tous les hommes; et le Sénat, encore plus vil, obéit servilement à cet ordre. — On voit encore aujourd'hui des marques de cette apothéose, honteuse à tout le genre humain.

An 267.

La vie Monastique s'établit dans l'Armorique et spécialement dans les environs de la ville d'Aleth aujourd'hui Saint-Servan.

La miséricorde de Dieu, qui sait tirer le bien du mal, se servit des ravages mêmes des Barbares et des tyrans mentionnés ci-dessus, pour donner à nos contrées en particulier un spectacle qui y avait été inconnu jusqu'alors.

Quoique la vie Monastique et Erémitique eût été pratiquée dans l'Orient dès le premier âge de l'Eglise, rien n'atteste qu'elle l'eût été jusque-là dans notre Province. — Mais à l'époque où nous sommes, ce pays devint par degrés comme une autre Thébaïde; et se couvrit pour ainsi dire de fidèles des deux sexes, qui firent profession spéciale de mépriser les biens de la terre sujets à tant de renversemens, pour n'aimer que ceux qui doivent durer toujours.

Le territoire surtout d'entre les rivières du Couësnon et d'Arguenon, autrement d'entre Pont-Orson et Plancoët, se peupla d'une foule de Solitaires qui ne cherchaient qu'à y vivre inconnus au reste du monde: bien

différens en cela des prétendus Sages du Paganisme, qui n'affectaient dans le mépris des biens d'ici-bas qu'une vaine estime, et une ridicule ostentation.

Chez les hommes, ces bons religieux se retiraient le plus souvent au fond des forêts; où les uns vivaient en vrais Anachorètes, entièrement ségrégés de la compagnie de leurs semblables; et les autres formaient des espèces de couvents, sous l'autorité d'un supérieur commun.

Chez les femmes, toutes demeuraient encore alors dans la maison de leurs parents : et ce ne fut qu'en 456 ou 458, comme nous le dirons dans le tome suivant, que sainte Ninnoch établit à Ploëmeur, près l'embouchure du Blavet, le premier monastère de filles dont l'histoire de Bretagne, et même celle de France, fassent mention.

Tous observaient un régime fort austère : et ce fut avec raison qu'on surnomma, en langage du temps, *Pénitis* (Maisons de Pénitence), les humbles logettes où ces anges terrestres vivaient cachés comme la violette sous les buissons (*).

(*) « Vous serez long-temps poétiques parmi nous, s'écrie à ce » sujet avec raison M. Marchangy (Gaul. Poét., t. 2, p. 162), paisibles Moutiers (Monastères) que naguère encore ont remplis de » miracles ces fidèles dont le travail, la prière, et la méditation, » sanctifiaient la vie ! Pieux séjours qui d'abord n'offrîtes que des » champs incultes et marécageux; et qui, fertilisés par les disciples de la croix, vîtes sortir comme du cahos des cultures opu- » lentes et de riches domaines... De même que les vieux châteaux » forts ont donné quelque chose de chevaleresque et d'aventureux » à nos collines; de même toutes ces abbayes, tous ces monastères,

Tous étaient aussi vêtus fort pauvrement. — Une tunique de laine brune ou noire, ceinte d'une corde ou d'une lanière de cuir, avec un manteau de même couleur, composaient les principales pièces de leur habillement : à quoi les vierges ajoutaient un voile blanc, symbole de leur mariage spirituel avec l'époux sans tache.

Tous enfin, se donnaient entr'eux le nom de Frères et de Sœurs ; et les jeunes, par respect pour les vieillards, y ajoutaient le titre latin de *Nonni* ou *Nonnæ*, répondant à celui de Saints ou Saintes : d'où nous est demeuré jusqu'aujourd'hui l'usage d'appeler encore familièrement nos religieuses Nonnes, Nonnettes, et Nonnains.

On ne voyait guère ces respectables moines, sortir de leurs retraites avec leur robe de poil de chèvre et leur tête mi-rasée, que pour aller faire pleurer les gens du monde au milieu de leurs débauches ; consoler les pauvres, en leur parlant du Dieu qui s'est dit l'ami des malheureux ; adoucir enfin, par leurs discours et leurs exemples, les mœurs féroces de nos ancêtres : et c'est un fait incontes-

» ont répandu sur un grand nombre de nos paysages une teinte
» de mélancolie que l'ame sensible préférera toujours à l'air de
» fête et au brillant éclat des campagnes grecques et romaines...
» Et comment ces monumens religieux n'auraient-ils point un
» vif attrait pour l'esprit et pour le cœur, puisqu'ils leur rap-
» pellent à la fois tout ce qui peut aisément les enflammer, les
» extases sacrées, les douleurs illustres, une vie purgée de toute
» passion abjecte et de tout intérêt vulgaire ; ces bons ermites
» enfin, qui ne voulaient de toute la nature qu'une grotte, des
» herbes, une source d'eau limpide, et dont l'étranger lui-même
» ne venait pas en vain réclamer secours ou abri dans leurs cellules
» hospitalières » ?

table, que ce sont eux qui, à la sueur de leurs fronts, ont défriché les solitudes où ils avaient fait vœu de souffrir et de mourir. (Morice, Preuves, t. 1, p. 586).

C'est une chose non moins avérée, que c'est aussi à ces êtres célestes, si mal jugés depuis que l'Epicuréisme a placé la morale et le bonheur de l'homme dans les sens, qu'on doit l'origine de la plupart de nos villes, de nos bourgs et de nos hameaux ; et que leurs noms, qu'ils désiraient si fort de laisser éternellement ignorés, sont devenus des noms géographiques.

Nous avons spécialement parlé, dans notre Mémoire couronné, de ceux qui illustrèrent la vaste-forêt de Sciscy, actuellement couverte par la mer, entre Cancale et Granville.

An 268, etc.

Condition de nos ancêtres sous Claude II, Quintille, et Aurélien.

Claude II, nouvel instrument du courroux divin, se fit généralement aimer des chrétiens dans la première année de son règne : mais dans la seconde, il versa aussi leur sang, et souilla par là ses nombreux trophées ; car c'était un homme de courage, et de capacité pour la conduite de l'Etat, qu'il avait trouvé dans une situation déplorable, les Barbares y ayant tout consumé, au point qu'on avait peine à se procurer même des armes.

En cette seconde année que nous venons de dire, tous les élémens, selon Orose, l. 7, c. 14, semblèrent avoir conspiré avec le Ciel, pour la punition des coupables mortels. — Des tonnerres multipliés se firent entendre, et menacèrent de ramener les choses à leur

premier cahos : d'épaisses ténèbres couvrirent pendant plusieurs jours la clarté du soleil : la mer outrepassa ses bornes en plusieurs lieux, et engloutit différentes villes : en un mot, la terre gronda affreusement dans ses abîmes ; et les vapeurs qui y étaient renfermées, se firent en divers endroits des passages aussi dommageables que prodigieux.

Claude mourut de la peste au mois de mai 270 : et la folie impie des Romains ne manqua pas d'en faire un Dieu, auquel on éleva un temple, des autels, et une statue d'or haute de dix pieds, qui fut mise dans le capitole auprès de Jupiter.

Après lui, Quintille, son frère, n'occupa le trône que 15 ou 20 jours ; au bout desquels il se donna lui-même la mort, par désespoir de ne pouvoir se soutenir contre Aurélien son rival.

Celui-ci gouverna jusqu'au mois de janvier 275, qu'il fut assassiné par quelques officiers de ses troupes. — Il ne manquait pas de certaines grandes qualités : mais en retour, il ne démentit nullement ce mot d'un bouffon de Claude ; « qu'on aurait pu graver sur le chatton d'une bague la liste de ses vertus ». — Cela ne l'empêcha pas d'avoir aussi son Apothéose : et la superstition païenne ne rougit point d'invoquer comme une Divinité, celui à qui son armée, dont il était chéri, n'avait pu rendre la vie.

Peu de jours avant son trépas, il venait de signer contre les fidèles des édits de rigueur, qui n'eurent pas le temps d'être publiés dans les Provinces éloignées : néanmoins ils eurent de fort mauvais effets en différens

lieux ; surtout dans les Gaules, où ils firent plusieurs martyrs. (Tillemont, Mém , t. 4, p. 345).

En 273 il avait repoussé avec succès les Allemands, les Français, et les Marcomans : mais ces avantages lui avaient coûté bien des peines ; et l'histoire atteste que, dans l'embarras où ces peuples l'avaient mis, il s'était vu réduit à consulter sur son sort futur le livre des Sybilles.

Après son décès, l'armée et le Sénat, par une déférence bien étonnante, se renvoyèrent pendant plus de 7 mois l'honneur de faire un nouvel Empereur.

An 275, etc.

(Idem sous Tacite, Florien, Probus, et Carus).

Après un interrègne d'environ 8 mois, Tacite fut élu le 25 septembre 275 ; et fut massacré au bout de six mois par ses soldats. — Florien, son demi-frère, fut réduit à s'ouvrir lui-même les veines trois mois après. — Probus, dont le nom convenait à ses bonnes mœurs, tint ensuite les rênes jusqu'au milieu de l'année 282. — Enfin, Carus, Gaulois de naissance, mourut vers le 20 décembre 283.

Pendant le règne des deux premiers, les Gaules furent constamment allarmées par les courses et les entreprises de divers peuples d'Allemagne ; c'est-à-dire, des Lyges, des Français, des Bourguignons, et des Vandales. — Dans l'espace d'un an ou deux, tous ces étrangers occupèrent en ce pays 70 villes des plus considérables et des plus riches : mais Probus survint à propos pour rétablir le calme dans cette belle contrée. Toutes les villes délivrées lui offrirent des couronnes d'or, qu'il consacra à ses Dieux.

De son côté, l'église chrétienne reçut un grand soulagement de Tacite, qui fit cesser la persécution qu'avaient suscitée les commissaires d'Aurélien. — Mais comme l'enfer ne manquera jamais d'instrumens pour affliger les gens de bien, les hérétiques Manichéens remplacèrent les persécuteurs; et après avoir d'abord vomi leur venin en Orient, ils vinrent le répandre jusque parmi nous.

Cependant les prisonniers que Probus avait faits sur les Français, et qu'il avait envoyés sur les bords du Pont-Euxin, ne pouvant vivre éloignés de leur patrie, s'emparèrent des vaisseaux qui étaient dans le port de Byzance, aujourd'hui Constantinople; et à ce moyen mirent non-seulement toute la Grèce en trouble, mais encore la Sicile et l'Afrique, et firent partout un grand butin.

Probus, après avoir surmonté toutes les nations barbares que nous avons dites ci-dessus, jugea à propos d'occuper ses troupes à divers ouvrages publics, afin qu'elles ne se corrompissent pas par l'oisiveté. — Ainsi, comme Annibal avait autrefois peuplé toute l'Afrique d'oliviers, de peur que ses soldats ne se portassent à des séditions; de même il employa les siens à replanter des vignes sur les collines des Gaules, et donna ensuite ces vignobles aux gens du pays, pour les cultiver en la manière qu'ils l'entendraient: ce qui leur avait été défendu par Domitien, selon que nous l'avons vu sous la date de l'an 92.

Pour ce qui est de Carus, il se montra favorable aux chrétiens: à la différence de ses fils, qui leur furent cruels. — Sa mort valut encore au Ciel un Dieu de plus.

An 280, ou 290 au plus tard.

Erection du Siége Episcopal d'Aleth. Etendue de ce diocèse à cette époque. — Notice sur les autres évêchés de Bretagne.

Beaucoup de gens ont été, et sont encore persuadés, que c'est au pieux évêque Malo, vers l'an 541, que la cité d'Aleth devait l'établissement de son siége épiscopal : mais c'est une lourde erreur, comme nous croyons l'avoir prouvé démonstrativement dans nos grandes recherches sur la ville de son nom.

Ce saint, il est vrai, a été le premier des évêques Aléthiens d'origine bretonne, selon que nous l'avons dit ailleurs : mais il passe pour constant dans la tradition malouine, tradition appuyée sur de bons fondemens, que treize Prélats d'origine armoricaine l'avaient précédé sur le chandelier de cette église.

Les douze premiers de ces Pontifes armoricains ne nous sont pas connus par leurs noms : on croit seulement que le treizième s'appelait Budoc.

Les autorités à l'appui de cette tradition ne manquent point : nous nous contenterons, pour éviter les longueurs, de citer ici d'Argentré, Hist. de Bret., ch. 9, p. 51 ; Ogée, Abrég. de l'Hist. de Bret., p. 67 ; Butler, Vies des Saints, t. 6, p. 568 ; Longueval, Hist. de l'Eglise Gall., t. 2, p. 553 ; Toussaint de Saint-Luc, Mém. sur le Clergé de Bret., p. 64 ; Adrien de Valois, Notit. Gall., p. 12, et au mot *Alethum*.

Les seuls autres évêchés de la Province, à l'époque où nous sommes, étaient, ou du moins ne tardèrent pas d'être ceux de Rennes, de Nantes, de Vannes, de Quim-

per ou Cornouaille, et d'Occismor aujourd'hui Saint-Pol-de-Léon.

Les trois premiers, ainsi que celui d'Aleth, s'accordèrent à prendre pour leur commun patron Saint-Pierre : et ce fut sous le nom de ce chef des Apôtres, que leurs cathédrales ne tardèrent pas elles-mêmes d'être dédiées à Dieu.

Ce fut aussi du voisinage de l'église matrice de Saint-Pierre d'Aleth, que la qualification de Port-Saint-Père fut donnée au havre voisin, qui l'a toujours retenue depuis.

Enfin, le nouveau diocèse (n'en déplaise à M. Deric qui a donné à celui de Dol une antiquité qu'il n'a certainement jamais eue), renfermait alors tout l'ancien territoire du peuple curiosolite; c'est-à-dire, tout l'espace compris entre Guingamp et le Couësnon, Cancale et Malestroit.

Il faut convenir au surplus, que la plupart des Aléthiens et des autres habitans de l'Armorique, demeurèrent encore long-temps plus soigneux d'amasser les richesses qui tombent sous les sens, que celles qui n'appartiennent qu'à l'ame ; et que la religion sans tache du Sauveur éprouva bien des contrariétés, avant d'avoir entièrement renversé au pied de l'arbre salutaire de la croix, les bois, les pierres, et les autres simulacres du Druïdisme et du Paganisme romain réunis.

An 284, etc.

Situation des Gaulois sous Carin, Numérien, Dioclétien, Hercule, Chlore, et Galère. — Martyrs Nantais.

Carin, fils aîné de Carus, ne fut sur le trône impérial

qu'un an ; ayant été assassiné par un tribun dont il avait déshonoré la femme : et Numérien, son frère, qui avait été proclamé le même jour que lui, régna encore moins long-temps, ayant été tué en trahison vers la mi-septembre de la susdite année 284.

Dioclétien succéda immédiatement à ce dernier : et en 286, il s'associa Maximien-Hercule. — En 292, il fit en outre Césars, avec titre d'Empereurs, Constance-Chlore et Maximien-Galère. — L'Empire fut alors véritablement partagé : car quoiqu'il y eût déjà eu quelquefois deux Empereurs, ils avaient toujours possédé chacun l'Empire en entier. — Dioclétien retint pour lui tout ce qui est au-delà de la Mer-Egée : et donna la Thrace et l'Illyrie à Galère ; l'Italie et l'Afrique, avec les îles intermédiaires, à Hercule ; enfin à Constance-Chlore, l'Espagne, l'Angleterre et les Gaules.

Carin fut aussi débauché, que Numérien montra de dispositions excellentes. — Le premier fit du côté du Rhin quelques exploits dont on ne sait rien de particulier. Il demeura presque toujours dans les Gaules jusqu'à la mort de son frère.

On rapporte qu'étant encore fort peu avancé en grade, Dioclétien eût un jour, en la ville de Tongres, au pays de Liège, une contestation dans une hôtellerie, sur le paiement de son écot. L'hôtesse, qui descendait de la race des Druïdes, lui reprochant qu'il était trop avare, il lui répondit en souriant qu'il se montrerait plus libéral lorsqu'il serait Empereur : sur quoi la prétendue prophétesse, selon que nous l'avons rapporté à la page 246, lui répliqua, qu'en croyant rire, il avait dit une vérité, et qu'il parviendrait en effet à l'Empire.

Ce qui est plus certain, c'est qu'en l'année 285, il réprima, par la valeur de Hercule, l'insolence d'un grand nombre de paysans gaulois connus sous le nom de Bagaudes, qui avaient pris les armes pour se délivrer de la tyrannie des officiers de finance, et dont la principale retraite était près de Paris. — Le même général remporta aussi de grands avantages sur les Français, et autres peuples voisins du Rhin, qu'il fit en partie prisonniers, et à qui il donna des terres à cultiver dans les Gaules: mais cela n'empêcha point le parti des mécontens de se rallier dans la suite, et de recommencer ses courses.

Le 23 février 303, Dioclétien, à la sollicitation de Galère, alluma partout une persécution si terrible, que les ennemis du christianisme se vantaient de lui avoir porté le coup mortel. — Hercule, méchant paysan parvenu, l'avait déjà dévancé en ce point dans les Gaules: et avait spécialement, dès le 24 mai 290, procuré à Nantes la palme de l'immortalité aux deux saints frères Donatien et Rogatien; non absolument les premiers martyrs armoricains, comme quelques auteurs l'ont écrit, mais les premiers dont l'histoire nous ait conservé les noms (*). — Cette persécution passe pour la dixième;

(*) Dès l'an 275 ou 280, Saint-Clair, qu'une fausse critique a fait antérieur de beaucoup, avait monté sur le siége de Nantes en qualité d'évêque. Il est à croire qu'en cette circonstance, la crainte de la persécution l'avait forcé de se cacher: ce qu'il y a de sûr, c'est que Rogatien, l'aîné des deux illustres martyrs précités, ne put recevoir de lui le baptême avant d'aller au supplice; en sorte qu'il mourut dans le cathécuménat. — Quant aux deux héros Nantais dont il s'agit; après avoir été mis en prison, puis étendus sur le chevalet et déchirés de coups, puis encore avoir été percés

et fut la dernière de celles qui furent ordonnées par l'autorité souveraine. (Tillemont, Mém., t. 5, p. 1, 3, etc.)

Le 1er mai 305, ce tyrannique Empereur abdiqua forcément; et se retira à Salone, dans la Livadie, où il vécut encore 9 ans; et où, avant de mourir de rage et de misère, il eut la douleur de voir le Grand Constantin embrasser cette religion qu'il s'était vainement flatté de détruire. — Il fut aussi divinisé par la flatterie.

Constance-Chlore lui succéda; et mourut à Yorck le 25 juillet 306, après avoir autant favorisé les chrétiens, que ses farouches collégues leur avaient causé de maux.

---

d'une lance; ils finirent par avoir la tête tranchée, les uns disent dans le lieu où fut depuis bâtie la chapelle en arrière du grand autel de la ci-devant Chartreuse, les autres sur le chemin de Paris entre cette Chartreuse et la ci-devant communauté de Saint-Charles, d'autres enfin sur l'emplacement même des fonts baptismaux de l'église paroissiale qui porte leur nom, et qui a été reconstruite en 1805. Leurs reliques furent transférées par Albert, évêque d'Ostie, en 1145, dans la cathédrale; et leur fête était encore gardée dans toute la Bretagne en 1451 : mais aujourd'hui elle ne l'est plus que dans le seul diocèse de Nantes. En 1456, on fit réparer la châsse où ces vénérables restes étaient renfermés : mais cette châsse n'existe plus depuis un grand nombre d'années. Elle était d'or et d'argent, enrichie de pierreries, et asses grande pour qu'un choriste de 13 à 14 ans pût y tenir avec sa dalmatique. Le peuple, qui confond tout, a long-temps fait descendre Saint-Donatien et Saint-Rogatien de la Maison de Bretagne (Morice, Hist., t. 2, p. 41): c'est une balourdise que refute suffisamment le seul fil de la chronologie. — Pour en revenir à saint Clair; on prétend qu'il termina paisiblement ses jours dans la paroisse de Réguini, au diocèse de Vannes, le 10 octobre 309; ou, selon Lobineau, le 1er du même mois.

— Le surnom de Chlore lui avait été donné à cause de la pâleur de son teint.

An 306, *etc.*

Etat des Gaules sous Constantin-le-Grand et ses collègues. — Nouvelles colonies bretonnes en nos cantons. — Le christianisme sur le trône impérial. — Multiplication et forme des églises catholiques. — Manière de célébrer la messe alors en usage.

Constantin, fils de Constance-Chlore, fut proclamé Auguste à Yorck, par l'armée, le 25 juillet 306, aussitôt après la mort de son père.

Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de rétablir la religion chrétienne; et d'accorder à d'autres Bretons-Insulaires, de venir rejoindre en Armorique ceux de leurs compatriotes qui les avaient déjà devancés.

En cette même année, il s'empressa d'accourir lui-même en personne, remettre dans le devoir les Français et les Allemands, qui avaient pris le temps que Constance était en Angleterre, pour violer les traités. — Il les vainquit; et fit même prisonniers leurs deux rois Ascaric et Ragaise, qu'il exposa aux bêtes sauvages dans l'amphithéâtre : traitement qu'on devrait regarder comme un abus de sa victoire, si on ne le considérait comme une juste vengeance des horribles cruautés dont ces princes barbares avaient usé dans la Gaule. — Pour monument de cette conquête, il établit les jeux appelés de leur nom Jeux Français; lesquels se célébraient tous les ans depuis le 14 juillet jusqu'au 20.

En 308 et 310, il remporta de nouveaux avantages sur ces mêmes nations, qui l'avaient provoqué derechef :

et l'on croit que ce fut à cette occasion, qu'il prit le titre de *Maximus*, ou Très-Grand.

En 312, lorsqu'il revint d'Angleterre sur le continent, pour aller combattre Maxence son beau-frère, et fils de Maximien-Hercule, il nous laissa à son passage une certaine quantité de vieux soldats cassés et rompus, qu'il jugea hors d'état de le suivre; et se rendit de là à Rome, où il fut reçu comme un libérateur. — Ces vétérans s'habituèrent aussi dans nos contrées; et concoururent à absorber par degrés le peuple armoricain.

L'année suivante, Constantin, de concert avec son beau-frère Licinius, publia un second édit, par lequel il accorda aux églises et aux clercs de grands priviléges: et c'est à proprement parler l'époque où l'esprit de Dieu qui soufflait depuis 6 ans sur lui, le fit passer tout de bon de l'idolâtrie au christianisme.

En cette même année 313, il revint promptement dans les Gaules, sur la nouvelle que les Français, violant leur foi comme cela leur était assez ordinaire, menaçaient d'une autre irruption. — Sa grande diligence sauva le pays de ce fléau; et le Monarque poursuivit les Barbares jusque sur leurs terres, où il fit un fort grand dégât. — On trouve que cette victoire lui enfla le cœur; et qu'il prit depuis avec complaisance le titre de Vainqueur des Français (*Francicus*).

Devenu seul maître de l'Empire sur la fin de septembre 323, par l'abdication de Licinius; le pieux Empereur s'appliqua à ruiner sans violence les monumens du Paganisme. — On prétend qu'à cette époque l'on abattit spécialement le temple que Junon-

Monéte (*) avait à Rennes; et celui qu'une idole particulière avait dans l'enceinte de Nantes. Ce dernier Faux-Dieu s'appelait Volianus, Bolianus, ou Bouljanus: chaque année, le 3 des Ides de janvier, aux Nones d'avril, et aux Calendes d'août, on venait de toutes les parties de l'Armorique lui rendre des honneurs sacriléges; mais les plus habiles ignorent quelle était la Divinité que ce simulacre représentait (**).

(*) Monéte était un nom sous lequel on adorait Junon, comme Déesse des Conseils; du mot latin *Monere* (avertir). Cette épithète, selon Plutarque, lui avait été donnée, de ce qu'elle avait averti les Romains d'immmoler une truie pleine, pour détourner un tremblement de terre dont ils étaient menacés; ou, selon Suidas, en reconnaissance de ce qu'elle les avait secourus d'argent et d'avis pendant leur guerre contre Pyrrhus. C'était dans le temple de cette Déesse prétendue, qu'on gardait à Rome l'argent monnoyé. —En 1741, selon M. Deric, t. 4, p. 492, on trouva à Rennes, près la place de la Vieille-Monnaie, une inscription sur une lame de cuivre qui provenait sans doute de cet ancien édifice. Cette inscription portait ce qui suit:

Heic ubi Junonis celebrantur Sacra Monetæ,
Venus et Liber jongont pia numina dextras.
Non procul à madidis quæ ambit Vivonia pratis,
Turba sacerdotum, Martis stridente procellâ,
Condit humi pateras, cyathosque, et vasa Liæi.
Nec nisi post longam ætatem, serosque nepotes,
Com reget Armoricas princeps æquissimus oras,
Effodientur opes. Hic divæ templa Monetæ
Restituet, sacramque viris plaudentibus ædem.
Auro non color est, nisi justo splendeat usu.

(**) Ce Dieu topique ou local des Nantais, était peint avec trois visages renfermés dans un seul triangle, où étaient tracés un *Alpha*, un *Ny* ou *Nu*, et un *Oméga*, qui sont trois lettres de l'alphabet grec, qu'on emploie pour désigner le commencement, le milieu,

L'an 328, Constantin bâtit à Byzance une nouvelle ville, qu'il appela de son nom Constantinople ; et dans laquelle il transféra en 329 ou 330 le siége de son Empire. — Il donna à cette Nouvelle-Rome, comme on la surnomma, les mêmes droits et les mêmes prérogatives de l'ancienne.

Enfin, le 22 mai 337, ce religieux Prince mourut près de Nicomédie, dans de grands sentimens de piété, après avoir reçu le baptême; et fut porté à Constantinople, où, selon ses désirs, on l'inhuma dans le vestibule de l'Eglise des Apôtres, qu'il avait fait bâtir proche son palais, réputant en quelque sorte pour le comble de l'honneur, d'être, après sa mort, comme le portier de saint Pierre.

Il avait eu pour collégues Sévère II, déclaré Auguste par Galère l'an 306; Maximin, qui s'était fait proclamer sous le même titre par son armée en 308, et qui fut un

---

et la fin. Il avait un pied appuyé sur la terre, et l'autre sur la mer; les deux bras levés et étendus; et lançait la foudre de sa main droite, tandis que de sa gauche il repliait et roulait des nuages. On le trouva mentionné avec les Divinités protectrices des Empereurs Romains, dans une inscription latine et monumentale qui fut déterrée en 1580 sous des décombres au pied de l'ancien mur de la ville de Nantes, derrière le Palais Épiscopal, et proche la Porte Saint-Pierre. On peut voir le texte de cette inscription, avec quelques détails assez curieux, soit dans l'Histoire de Dom Morice, t. 1, p. 859; soit dans le Catalogue des Evêques de Bretagne par le père Albert de Morlaix, p. 60; soit dans Ogée, t. 5, p. 6. — Il n'est pas hors de vraisemblance, que cette figure enigmatique ne fût la représentation de ce Dieu Trin et Un que nos aïeux adoraient dans le principe; et à laquelle l'idolâtrie avait dans la suite mêlé ses erreurs.

persécuteur acharné du nom chrétien; enfin, en 307, Licinius cité plus haut, qui, après avoir bien commencé, finit par mériter lui-même que son nom fût marqué en caractères rouges et sanglans dans les fastes de l'Eglise...

Dès-lors la religion catholique, qui jusque-là avait souffert tant de contradictions, changea de face, et fut affranchie de la captivité païenne; la doctrine évangélique fut publiée en toute assurance; et les idoles des Faux-Dieux croulèrent de toutes parts. — Le supplice de la croix, qui avait été autrefois fort commun chez les Romains, fut aboli; l'Empereur ne voulant pas que ce signe auguste de notre salut, que J.-C. avait rendu honorable par sa mort, servît désormais à la punition des personnes infâmes. — De grands biens furent faits, au nom du Prince, à beaucoup d'églises particulières; et surtout au chef de l'église universelle. — En un mot, on vit s'élever de tous côtés une multitude de nouveaux édifices religieux; dont les plus grands furent appelés Basiliques (terme équivalant à celui de Maison du Roi des Rois); les moindres furent qualifiés d'Églises (c'est-à-dire lieux d'assemblées pieuses); et le nom de Temples fut restreint, comme emportant avec lui quelque chose d'odieux, aux endroits dédiés aux idoles.

Les principales de ces Basiliques, ou Eglises Majeures, étaient séparées, autant que possible, de tout bâtiment profane; éloignées du bruit; et environnées de cours, jardins et édifices en dépendants, qui étaient tous renfermés dans une même enceinte de murailles. — On entrait d'abord dans une cour carrée, environnée de galeries couvertes et soutenues de colonnes, comme sont encore les cloîtres de nos monastères: cette cour était ce

que nous appelons le Parvis. Au milieu de ce parvis, étaient une ou plusieurs fontaines, où les fidèles se lavaient les mains et le visage avant la prière; et auxquelles nos bénitiers ont succédé. C'était sous ces premières galeries, que se tenaient les pauvres mendiants; car il ne leur était pas permis de demander l'aumône dans l'église, de peur de troubler la dévotion des assistants. — On trouvait ensuite une autre galerie couverte, ou porche, sous laquelle étaient les pénitents pendant le sacrifice. — Il y avait ordinairement au frontispice du monument sacré trois portes, qui toutes étaient gardées par des Ecclésiastiques faisant fonction de portiers. Les hommes entraient par la porte qui était à droite; les femmes par celle qui était à gauche; et les uns et les autres prenaient place dans les diverses clôtures qui leur étaient respectivement assignées. — Le corps de l'église était partagé en trois, par deux rangs de colonnes qui soutenaient des galeries des deux côtés; et l'espace renfermé entre ces deux colonnades, s'appelait la Nef ou le Vaisseau de l'édifice. Vers le fond, à l'Orient, on voyait l'autel, consistant en une table de marbre, de pierre ou de bois, enrichie de ciselures, et ordinairement placée sur le tombeau d'un martyr; d'où nous est venu l'usage de n'en point consacrer aujourd'hui sans y mettre des reliques. Hors le temps du sacrifice, cet autel était nu: et derrière lui étaient des siéges élevés, pour l'évêque, et pour les prêtres, qui étaient assis à ses côtés en demi-cercle. Les diacres étaient au-dessous, mais debout. On voit par-là, que le Clergé était toujours tourné du côté des assistants. Cet autel, par devant, était entouré d'une

balustrade à jour, hors de laquelle était encore un autre retranchement pour placer les chantres, les lecteurs, les exorcistes, et les acolytes : et c'était là ce qu'on appelait le chœur, ainsi nommé de ce qu'on y chantait de concert les louanges divines. A l'entrée de ce chœur, joignant la nef, était l'ambon; c'est-à-dire une tribune élevée nommée depuis jubé, qui servait pour les lectures. Du reste, on tenait toujours dans le chœur des lampes ou des cierges allumés; tant par respect pour le Saint-Sacrement qu'on y conservait, qu'en mémoire des martyrs dont les vénérables dépouilles mortelles, comme nous l'avons dit, reposaient sous l'autel. — Les murailles de ces églises étaient ornées de peintures, dont les sujets étaient pris tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, ou de l'histoire d'un ou de plusieurs saints; et leur propreté répondait à leur magnificence. On en faisait pompeusement la consécration et la dédicace; comme on bénissait aussi jusqu'aux vases et aux ornemens qui y servaient au culte : et aux jours solennels, on les ornait de fleurs et de ramée. — Enfin, les édifices attenants ou environnants, étaient, la sacristie, où l'on gardait les livres, les habits sacerdotaux, les meubles précieux, les oblations des fidèles, etc. : le baptistère, ordinairement bâti en rond, et ayant un enfoncement où l'on descendait par quelques marches pour entrer dans l'eau destinée au baptême, qui alors était un véritable bain : les logemens de l'évêque et des Clercs, d'où vinrent dans la suite les cloîtres des chanoines; et des hôpitaux de diverses sortes, qui n'étaient pas communément fort éloignés. — En un mot, il y avait, pour la garde et le service matériel de ces églises, divers préposés, qui n'avaient point d'autre emploi; tels que

les sacristains, les mansionnaires, et autres, chargés de donner le signal de la prière aux heures marquées, d'ouvrir et de fermer les portes, d'avoir soin des lampes, des ornemens sacrés, et du balayage.

On ne célébrait encore à cette époque, dans ces édifices saints, qu'une seule messe par jour: ou si l'on en disait quelquefois plusieurs, c'était l'évêque, ou le même prêtre, qui les célébrait toutes; comme il se pratique encore à la fête de Noël. — Cette messe se disait ordinairement après l'office de Tierce, c'est-à-dire vers 9 ou 10 heures: et il arrivait souvent qu'on allât la chanter dans une autre église, qu'on appelait pour cela l'église de la station; ce qui a donné l'origine aux processions qui se font encore maintenant avant le Saint Sacrifice, aux jours solennels. — Pendant qu'on entrait dans cette église stationale, et que chacun y prenait sa place, on chantait un psaume, dont on ne dit plus que quelques versets sous le nom d'*Introït*. — Lorsque tout le monde était arrangé, et qu'on avait prié durant quelque temps, un lecteur montait au jubé, et y faisait la lecture de quelque chapitre soit de l'Ancien Testament, soit des actes ou des épitres des Apôtres; lecture qui était suivie du chant de quelques psaumes ou antiennes entremêlés de l'*Alleluia*, ce qui répond à notre graduel. — Le chant de l'Evangile par un diacre venait ensuite: et après cela le sermon, que faisait l'évêque, ou à son défaut l'un de ses prêtres. — Là finissait ce qu'on appelait la messe des cathécumènes, c'est-à-dire de ceux qu'on instruisait pour le baptême; et la messe dite des fidèles commençait, après que les diacres avaient fait

sortir ceux qui ne devaient pas assister au sacrifice. On faisait alors des prières pour toutes sortes de personnes ; et lorsque le diacre avait averti pour qui l'on allait s'intéresser auprès de Dieu, le célébrant prononçait l'oraison en la forme qui nous est restée au Vendredi-Saint. Après cet acte préparatoire de charité, les diacres, aidés dans la suite des sous-diacres, mettaient la nappe sur l'autel ; et disposaient le pain et le vin, qu'ils couvraient d'un voile, pour les tenir proprement. Cela fait, les diacres allaient de rang en rang recevoir les offrandes des assistans : et pendant ce temps-là on chantait quelques psaumes, d'où nous est resté le verset qu'on nomme Offertoire. Venaient ensuite l'oblation de la matière du sacrifice, les encensemens, le lavement des mains ; et finalement l'oraison dite la Secrète, parce qu'elle se disait sur la partie des offrandes qui étaient destinées à être consacrées, et qu'on appelait en latin *Secreta Munera*, c'est-à-dire dons séparés, à la différence du pain qui devait être simplement béni pour ceux qui ne se sentaient pas en état de participer à la sainte communion du corps de J.-C. Depuis l'offrande jusqu'à cette communion, les portes étaient fermées avec soin, et ne s'ouvraient pas mêmes aux fidèles qui seraient alors survenus : et des diacres se promenaient doucement par l'église, maintenant l'ordre et le silence le plus profond dans l'assemblée. Tout le peuple ainsi attentif, écoutait avec le plus grand respect la Préface, et les prières du Canon, auxquelles les assistants répondaient *Amen*, comme aux autres oraisons. Après la consécration, le célébrant prenait d'abord pour lui-même une partie des deux saintes espèces ; et donnait ensuite, tant de sa

propre main, que par ses prêtres et ses diacres, l'autre portion aux fidèles qui devaient communier : et pendant cette auguste cérémonie, on chantait un psaume, dont il ne reste aujourd'hui que l'antienne dite Communion. Enfin, des prières d'action de grâces terminaient cette liturgie ; à l'exemple de Notre-Seigneur lui-même, qui chanta un cantique après la Cène : et un diacre congédiait tout le monde par ces paroles : *Ite, Missa est* (allez, la Messe est finie).

An 337, *etc.*

Etat de nos ancêtres sous Constantin II, Constance II, et Constant. — Vaine tentative du Français Sylvanus, pour s'assurer l'Empire des Gaules.

Deux ans avant sa mort, Constantin avait partagé son Empire entre ses trois fils : disposition qu'il confirma par son testament. — Constantin II, ou le Jeune, eut les Gaules, l'Espagne, et l'Angleterre ; Constance, l'Asie, la Syrie, et l'Egypte ; Constant, l'Illyrie, l'Italie, et l'Afrique.

Constantin jouit peu de sa dignité. — Lui et Constant n'avaient jamais été bien d'accord ensemble sur le partage des Provinces. Voyant donc que son frère ne lui voulait rien relâcher, il prétexta d'être obligé de sortir des Gaules, parce que la peste y était alors ; entra sur les terres de Constant ; et périt au commencement d'avril 340, dans une embuscade que les généraux de son frère lui avaient dressée.

Celui-ci réunit aussitôt à sa part de l'Empire la portion du défunt ; et devint à ce moyen maître unique de tout l'Occident. — Il se déclara alors protecteur des

catholiques, persécutés par l'hérésie Arienne, presque aussi impie et non moins cruelle que l'avait été le paganisme; il fut tué le 27 février 350 dans les Pyrénées, par la faction du tyran Magnence, capitaine de ses gardes, qui s'empara aussitôt de tous ses Etats, hors l'Illyrie, où Vétranion, général de l'infanterie, se porta pour souverain.

Enfin, Constance régna seul en 353; montra un attachement opiniâtre aux Ariens; et ne mourut dans ses erreurs que le 3 novembre 361....

En 341, les Français ayant passé le Rhin, se ruèrent encore sur les Gaules, où ils firent de grandes pilleries: mais Constant leur y livra bataille; et après quelques événements douteux, termina par finir cette guerre à son avantage. — Comme les Francs étaient les chefs de tous ces quartiers-là, leur paix avec l'Empereur fit demeurer en repos toute la contrée qu'ils habitaient; et laissa à Constant la liberté de passer en Angleterre.

En 351, Constance ne songeant qu'à vaincre par quelque voie que ce fût le tyran Magnence, ameuta contre lui les Français et les Saxons. — Ces barbares rentrèrent donc dans les Gaules, toujours aussi turbulents que la première fois; y causèrent d'horribles ravages jusqu'à la fin de l'an 356; et n'en purent être chassés que par Julien surnommé depuis l'Apostat. — De son côté, Magnence fit dans nos Provinces plus de cruautés que jamais, soit pour satisfaire sa mauvaise humeur, soit pour tirer de l'argent; et se vit à la fin réduit à se tuer lui-même le 10 août 353, après avoir immolé aupara-

vant dans sa fureur tous ceux de ses proches et de ses amis qui se rencontrèrent alors auprès de lui.

L'année suivante, Sylvanus, brave et fidèle capitaine Français, ayant été déféré par quelques envieux à l'Empereur comme un traître, et n'ayant pu dissiper les nuages de la calomnie, se vit dans la nécessité, pour conserver ses jours, de prendre, à Cologne, les ornemens impériaux. Mais sa témérité lui réussit mal; et Constance le fit assassiner en trahison par quelques soldats mutins.

Nous verrons dans l'article suivant ce qui reste de relatif au règne de Constance.

An 361, *etc.*

(Idem sous Julien-l'Apostat, et sous Jovien).

Julien, neveu du Grand Constantin, fit pendant vingt ans profession de la religion chrétienne, et eut la réputation d'un prince équitable et philosophe : mais il finit par abandonner cette croyance, pour se livrer aux pratiques les plus odieuses de l'idolâtrie et de la magie; ce qui lui fit donner le surnom d'Apostat. — Il rouvrit tous les temples des païens, rétablit les anciens sacrifices, spolia les églises, révoqua les priviléges des clercs, tenta d'effacer son baptême par des cérémonies non moins ridicules que sacriléges, se fit même déclarer prêtre d'Apollon ; et se porta enfin pour ses Faux-Dieux à des puérilités et des profusions si étonnantes, que les païens eux-mêmes disaient en riant, que s'il réussissait dans son expédition en Perse, il ne resterait plus de bœufs en Asie. — Sa manière d'attaquer le christianisme, fut en général de l'accabler de ses mépris, d'exclure les fidèles

de toutes les charges, d'employer en un mot l'ironie et le sarcasme contre nos plus saints mystères. Cependant il eut aussi recours à la méthode des autres persécuteurs: et l'un de ses derniers projets fut de construire à Jérusalem un amphithéâtre, pour se donner le plaisir d'y voir des moines usés de pénitence, et de vieux évêques, aux prises avec les lions et les ours.

Dès le 6 novembre 355, n'étant encore que César, il fut envoyé dans les Gaules, pour guerroyer contre les Allemands et les Français, qui y causaient de grands dégâts, et avaient ruiné 40 villes sur les seuls bords du Rhin. — Ses affaires y allèrent d'abord assez mal: mais enfin les Barbares eurent du pire, et virent à leur tour ce Prince porter le ravage sur leurs terres pendant plusieurs années consécutives, après avoir même fait prisonnier un de leurs rois nommé Chnodomaire.

Julien se fit encore aimer des Gaulois par un autre endroit; je veux dire par le zèle qu'il mit à réprimer l'avidité des ministres de la justice, à qui il fallait donner de grandes sommes pour s'exempter de traitemens encore plus fâcheux. — Florent, Préfet du Prétoire, était surtout coupable de cet indigne péculat: mais telle fut la sévérité de Julien sur cet article, qu'au lieu de 25 pièces d'or par tête qu'on levait lors de son arrivée dans les Gaules, on n'en levait plus que 7 pour toutes sortes d'impositions, quand il en partit.

Au mois de mars ou d'avril 360, ses soldats le proclamèrent Auguste à Paris, où il aimait à faire sa résidence: et Constance II, lui disputa vainement ce nouveau titre.

Etant devenu Empereur par la mort de ce dernier, le 11 décembre 361; il continua d'avoir en divers lieux plusieurs succès militaires, qu'il n'est pas de notre sujet de raconter.

L'année suivante, d'affreux tremblemens de terre ébranlèrent presque tout l'Orient; et une sécheresse inouie jusqu'alors occasiona par tout l'univers une famine si excessive, que les hommes furent réduits à se nourrir comme des bêtes. — Pour comble de malheurs, cette disette amena la peste, qui emporta durant deux ans une immense quantité de gens et d'animaux.

Enfin, l'an 363, comme il faisait la guerre aux Perses, Julien reçut un coup de dard qui lui perça le côté jusqu'au foie. — Alors s'affermissant dans son endurcissement, il recueillit en sa main le sang qui coulait de sa blessure; le jeta vers le Ciel, en disant: *Tu as vaincu, ô Galiléen* (terme de mépris par lequel il désignait J.-C.); et expira après ce blasphême, le 26 de juin.

Jovien lui succéda, et montra des dispositions bien différentes. — Il n'accepta l'Empire, qu'à condition que ses soldats embrasseraient la religion chrétienne; travailla à rétablir tout ce que l'Apostat avait aboli; et employa le repos que la paix lui donnait, à réparer les pertes que l'Etat avait essuyées par les agitations de la guerre.

Lucillien, qu'il venait de faire général des Gaules, ayant voulu un peu trop tôt faire rendre compte à quelques officiers de l'ancien Gouvernement, souleva contre lui les soldats Hollandais, qui le tuèrent à Rheims: mais ce malheur ne servit qu'à redoubler l'amour des

troupes gauloises pour le nouvel Empereur, qui leur donna Jovin pour les commander, à condition qu'il vengerait l'assassinat de Lucillien.

Peu de temps après, c'est-à-dire dans la nuit du 16 au 17 février 364, on trouva Jovien lui-même mort dans son lit; étouffé, selon les uns, par la vapeur du charbon imprudemment allumé dans sa chambre nouvellement bâtie; ou, selon d'autres, déchiré par de cruelles douleurs d'estomac, provenues de mauvais champignons qu'il n'avait pu digérer.

An 364 *et* 365.

(Nouveaux essaims de Grand-Bretons dans nos contrées).

Dès l'an 359, les Pictes, dont nous parlerons ailleurs, s'étaient précipités comme un torrent dans la Grande-Bretagne, où ils avaient eu à combattre à la fois les Naturels, les Romains, et une grande quantité d'étrangers qui furent connus dans la suite sous le nom de Scots, ou d'Ecossais: mais à l'époque où nous sommes, ces Barbares causaient dans l'Occident et le Nord de l'île des dégâts encore plus horribles que par le passé.

Pour se soustraire à la fureur de ces demi-sauvages, les anciens habitans émigrèrent par troupes; et cherchèrent un refuge sur nos côtes, où nous avons déjà dit qu'un grand nombre de leurs compatriotes étaient venus s'établir en 296.

L'empereur Valentinien Ier, que nous mentionnerons ci-dessous, leur y assigna des terres: et la plupart se fixèrent dans les environs d'Aleth, qui continuait toujours d'être dans une dépendance bien plus spéciale de

Rome que tout le reste de notre province, si l'on en excepte Occismor.

An 364 *encore, etc.*

(Evénemens arrivés dans les Gaules sous Valentinien Ier.)

Valentinien Ier, capitaine des gardes de Jovien, fut élu Empereur en sa place le 26 février 364. — Au mois de juillet suivant, il donna l'Orient en partage à son frère Valens, et garda pour lui-même l'Occident.

Valens, engagé dans les erreurs de l'Arianisme, se montra l'un des plus grands persécuteurs de la foi orthodoxe. — Valentinien au contraire fut fort zélé pour la religion catholique, qu'il avait généreusement confessée sous Julien, au péril de sa fortune et de sa vie. — Son séjour le plus ordinaire était dans les Gaules, où sa présence était le plus nécessaire, comme point le plus central de sa domination.

C'était un homme tout militaire, qui, tant en personne que par ses généraux, porta la guerre en divers lieux, spécialement chez les Allemands, les Saxons, les Français, et les Quades, habitans de la Pannonie.

Ces derniers lui ayant envoyé des députés pour demander la paix; l'Empereur, à la vue de ces gens grossiers, pauvres, mal vêtus, et qui, dit-on, furent peu mesurés dans leurs discours, crut qu'ils n'étaient venus que pour l'insulter. — Cette idée le mit dans une telle colère, qu'il se rompit une veine, et en mourut ce jour même, 17 novembre 375.

Nos Provinces, dans ce temps-là plus que jamais, continuèrent d'être en proie à toutes sortes de nations. — En 370 surtout, les Saxons y firent une descente,

et taillèrent en pièces les troupes du comte Nanniénus. Lorsqu'ils apprirent qu'une armée considérable marchait à leur rencontre, ils demandèrent qu'il leur fût permis de se retirer, avec le butin qu'ils avaient: mais on ne leur accorda que la première grâce; et on les obligea de laisser leur jeunesse, pour être incorporée dans l'armée Romaine. Pendant qu'ils se retiraient, se croyant en sûreté sur la foi du traité, ils furent pris dans une embuscade, où ils périrent tous.

17 *novembre* 375, *etc.*

Idem sous Gratien, Valentinien II, et Théodose-le-Grand.

L'Empire change de maîtres, par l'avénement de Gratien au trône de Valentinien Ier, son père; et par celui de Valentinien II, autre fils du défunt, élu en Pannonie, quoique encore enfant, le 22 du même mois, même année.

Gratien avait été fait Auguste dès le 24 août 367; sans avoir passé par la dignité de César: et il refusa l'habit de Souverain-Pontife des Idoles, car il avait autant de religion que d'esprit.

Devenu possesseur de l'Orient le 9 août 378, après la mort de Valens, il donna une loi pour faire cesser la persécution des Ariens; fit venir d'Espagne Théodose, à qui ses hauts faits, sa piété sincère, et son amour pour l'Eglise, ont mérité le surnom de Grand; et se l'associa pour collégue le 19 janvier 379, en lui donnant l'Orient avec une partie de l'Illyrie.

En cette dernière année, il revint pour la seconde fois dans les Gaules, où, deux ans auparavant, il avait

fait essuyer aux Allemands une terrible déconfiture près de Strasbourg ; et remit derechef l'ordre dans ces contrées, que les Barbares semblaient avoir choisies depuis long-temps pour le principal théâtre de leurs carnages.

Peu de temps après, il annula tous les anciens privilèges accordés aux ministres des Faux-Dieux : et fit saisir tous les revenus destinés à l'entretien de leurs sacrifices et de leurs temples.

L'an 382 de nouveaux troubles eurent encore lieu dans les Gaules, de la part des Allemands, conduits par Fritigerne, Alloth, et Saphrax. — L'Empereur, pris au dépourvu, leur octroya, pour s'en débarrasser, la Pannonie et la Haute-Mysie. Mais il ne fut pas plutôt défait de ces hôtes incommodes, qu'il se trouva embarrassé dans une guerre civile et domestique, occasionée par l'envie que les troupes romaines conçurent contre les Alains qu'il leur avait incorporés. Les garnisons d'Angleterre surtout se montrèrent fort mécontentes; et finirent par se mutiner ouvertement, à la persuasion de Maxime, qui commandait alors dans l'île. — Nous verrons au commencement du second volume quels furent les résultats de ce soulèvement....

Après la mort de Gratien, arrivée le 25 août 383, Valentinien II, son frère, lui succéda; et se cantonna pour ainsi dire en Italie, tandis que l'usurpateur que nous venons de nommer jouissait assez paisiblement de l'Angleterre, de l'Espagne, et des Gaules.

Trois ans plus tard, les Français revinrent comme de plus belle plumer dans cette dernière contrée les aigles romaines; et firent de grands dégâts vers Cologne. Mais

Nannius ou Nanniénus, et Quintin, que leur oppo[sa] Maxime, combinèrent leurs forces; repoussèrent au-delà du Rhin ces indomptables ennemis; et déchargèrent principalement leur courroux sur ceux qui s'étaient arrêtés au pillage. — Génobaud, Marcomir et Sunnon, étaient les Ducs, ou Sous-Rois comme les appelle Grégoire de Tours, des Francs dont il s'agit ici.

En l'an 387, l'ambition tyrannique de Maxime n'étant pas encore assouvie, il se porta en Italie pour disputer à Valentinien son domaine: mais Théodose, accouru au secours de celui-ci, rempórta consécutivement deux victoires sur l'aggresseur; et l'ayant enfin surpris dans Aquilée, où il s'était refugié, il ne put empêcher ses soldats de le massacrer sous ses yeux le 26 août 388, selon l'opinion la mieux établie. — Ce fut de ce Maxime, selon M. Dupleix et quelques autres auteurs, que furent nommées deux Provinces; l'une en Gaule, appelée *Maxima Sequanorum*, dont Besançon fut la capitale; l'autre en Angleterre, dite *Maxima Cæsariensis*, dont la maîtresse ville fut Yorck.

Pendant ce temps-là, selon l'expression de Saint-Jérome (in Jov., l. 2, c. 18), presque tous les lieux destinés au culte païen, tant en Occident qu'en Orient, étaient devenus comme déserts au milieu des villes: les prétendus Dieux révérés autrefois de toutes les nations, n'avaient plus guère de compagnie dans leurs niches, que les souris et les hiboux: toutes les dorures enfin du Capitole en particulier, étaient couvertes de toiles d'araignées; et tandis qu'on regardait à peine en passant les vieux temples de l'erreur à demi-ruinés, Rome courait en foule aux tombeaux des martyrs.

Valentinien, raffermi sur son trône en la manière que nous avons dite, rentra en possession des Gaules ; et y demeura presque toujours depuis. — Il y eut, spécialement en 389, quelques nouveaux assauts à soutenir contre les Français : mais à la suite d'une conférence amicale, Marcomir et Sunnon donnèrent des ôtages ; et l'Empereur se retira à Trèves, où Maxime, quelques années auparavant, avait établi le siége de son Empire.

En 392, Arbogaste, général de toutes les troupes de Valentinien, ayant mérité qu'on lui ôtât sa charge, eut assez de crédit sur les soldats pour se rendre maître du Prince : et le 15 mai de cette année-là, étant à Vienne en Dauphiné, il le fit étrangler par quelques-uns de ses affidés.

Pour ce qui est de Théodose ; il mourut saintement à Milan le 17 janvier 395, couvert de gloire, et plein de bonnes œuvres.

An 395, *etc.*

Ébranlement général dans l'Empire d'Occident sous Honorius. — Les Bretons Armoricains songent à s'en rendre indépendants. — Portrait des Français.

Honorius, ou Honoré, second fils de Théodose, fut déclaré Empereur d'Occident par son père, le 17 janvier 395 ; et Arcade, son frère aîné, eut pour lui tout l'Orient.

Ce dernier, dont l'histoire n'est pas de notre sujet, mourut le 1er mai 408 ; après avoir été constamment mal gouverné par deux hommes également méchants, Rufin son ministre, et l'eunuque Eutrope son grand chambellan. — Il eut pour successeur Théodose-le-Jeune,

son fils, qui mourut à Constantinople, d'une chute de cheval, le 28 juillet 450 ; et qui avait reçu du Ciel tout ce qu'il faut pour devenir saint dans une vie privée.

Honorius, de son côté, fut zélé pour la foi; mais du reste il n'eut rien des grandes qualités de son père, et mourut d'hydropisie à Ravennes, le 15 août 423, sans laisser d'enfans. — Sous son règne, la face de l'Empire Romain en Occident fut bien changée ; et passa d'un Etat auguste et florissant, à un Etat très-malheureux et très-lamentable.

Le 19 juin 399, ce Prince travailla à soulager les pauvres des Gaules, en abolissant les exemptions précédemment accordées aux Grands de contribuer au rétablissement des chemins alors extrêmement dégradés : mais la cupidité des hommes puissants fut plus forte que les lois; et l'abus ne tarda guère à reprendre son cours.

Il fit aussi, dans la même année, ruiner en Occident presque tout ce qui y restait de monumens de *l'idolâtrie*; et enrichit les églises chrétiennes des biens qui avaient appartenu aux temples des Faux-Dieux. — Sur quoi saint Augustin, qui vivait en ce temps-là, remarque (Epitr. 154), qu'aucun des particuliers employés à exécuter sur ce point les ordres de l'Empereur, ne se permit de tirer à son profit personnel le plus léger avantage de la démolition des temples ; de peur qu'on n'attribuât à son avarice, plutôt qu'à sa religion, ce zèle contre un culte profane.

En l'année 401, commencèrent, à proprement parler, les grands désastres auxquels ce puissant Monarque semblait avoir été condamné. — Alaric 1er., prince Goth,

dont Théodose s'était utilement servi en 394 pour se débarrasser du tyran Eugène qui s'était fait reconnaître empereur à Vienne deux ans auparavant; Alaric, dis-je, arien de religion, sortit des bords du Danube, ravagea une grande partie de l'Europe, força deux fois Rome à lui livrer ses trésors, la contraignit en outre à recevoir Attale pour empereur, et finit par mettre cette ville à sac en l'année 409 ou 410.

Le dernier jour de l'an 405, un nouveau fléau s'annonça pour Honorius. — Les Alains, les Vandales, les Suèves, passèrent le Rhin, et se jetèrent dans les Gaules; attirés sous main par le perfide Stilicon, général des armées romaines, qui avait formé le projet d'élever son fils Eucher sur le trône de son maître. — Ces étrangers trouvèrent le chemin d'autant plus libre, que le traître avait eu la précaution de laisser tout ce pays sans forces, en faisant rentrer en Italie les légions chargées de la garde des frontières.

Presque sur les pas de ces trois peuples, les Français (*), les Quades, les Gépides, les Hérules, les

(*) Ces heureux aventuriers, dont nous avons déjà dit quelque chose, et dont nous aurons encore plus ci-après occasion de parler, étaient un assemblage des descendans de ces Gaulois conduits par Ségovèse mentionné ci-devant, p. 342; et qui, à l'époque où nous sommes, suivaient plus que jamais le projet qu'ils avaient conçu depuis long-temps, de rentrer dans le séjour de leurs aïeux. (Voyez sur ce sujet Dupleix, Mém., t. 1, p. 77: Volateran, Géogr., l. 3: Spener, Notit. German. Antiq., p. 125: Auger, de Franc. Orig.: Dissertation du père Lacarry, publiée en 1677: Marchangy, Gaul. Poët., 1819, t. 1, p. 213: Dufays, Observ. Hist. sur les

Sarmates, les Goths, les Visigoths, les Bourguignons, et autres Barbares, arrivèrent successivement à cette

Gaules: le père Tournemine, Mém. de Trévoux, janv. 1716: Cluvier, Introd. à la Géogr., l. 2, ch. 5 et 13, etc.)

) Les plus distingués par leur courage, étaient les Bructères, les Chamaves, les Cattes, les Chérusques; et surtout les Sicambres et les Saliens, habitans pour la plupart d'entre l'Elbe, le Rhin, et le Mein.

Tous portaient le nom de Francks; nom de ligue, d'ambition, et de gloire, plutôt que de nation, qui exprimait l'idée d'hommes libres, parce qu'en effet, à la différence des autres Germains, ils avaient su se maintenir constamment, selon que nous l'avons déjà vu, dans l'indépendance de Rome.

Voici le portrait que Sidoine-Apollinaire fit plus tard de ces braves, qui devaient dans peu donner leur nom à la France... « Ils ont, dit-il (in Laudat. Majorian.), la taille haute, la peau » fort blanche, les yeux bleus. Leur visage est entièrement rasé; » si vous en exceptez la lèvre supérieure, où ils laissent croître » deux petites moustaches. Leurs cheveux, coupés tout autour de » la tête, et longs seulement sur le sommet, d'où ils les ramènent » par devant en façon d'aigrette, sont d'un blond admirable. » Leur habit est si court, qu'il ne leur couvre pas le genou; et si » serré, qu'il laisse voir toute la forme de leur corps. Ils portent » une large ceinture, d'où pend une épée lourde, mais extrême- » ment tranchante, qu'on appelle de leur nom Francisque. C'est, » de tous les peuples connus, celui qui entend le mieux les évo- » lutions militaires. Ils sont d'une adresse si singulière, qu'ils » frappent toujours où ils visent; d'une légèreté si prodigieuse, » qu'ils tombent sur l'ennemi aussitôt que le trait qu'ils ont » lancé; enfin, d'une intrépidité si grande, que rien ne les étonne, » ni le nombre de leurs adversaires, ni le désavantage des lieux, » ni la mort même avec toutes ses horreurs. Ils peuvent perdre » la vie: jamais ils ne perdent le courage ».

Les Princes de cette ligue Franque étaient plutôt ses chefs que ses maîtres. — Leur inauguration consistait uniquement, dans le

curée; et firent, surtout en 407, de terribles ravages dans presque toutes nos provinces: tandis que, dans la

---

principe, à les porter trois fois autour du camp, sur une targe ou grand bouclier; et à leur mettre en main soit l'épée, soit la lance de leur prédécesseur. Le Monarque, en cheveux longs et flottans de tous côtés (ce qui était un des distinctifs de la famille royale), revêtu de ses habits de cérémonie, allait après cela s'asseoir sur un trône en façon de tabouret, où il recevait les hommages de tous ses sujets. — Ces habits consistaient principalement en un ample manteau blanc, long par devant jusqu'aux pieds, traînant beaucoup par derrière, et descendant sur les côtés seulement jusqu'à la ceinture; une verge d'or courbée comme une crosse, en guise de sceptre; et pour couronne, un simple bandeau enrichi d'un double rang de perles. — Leurs armoiries, ou plutôt leurs images symboliques, étaient des fleurs de Pavilée (sorte de petit lys jaune qui croît dans les marais de la Frise), semées sans nombre en un champ d'azur.

Hospitaliers comme les Gaulois, avec qui ils devaient bientôt ne former qu'une même nation, les Français avaient d'ailleurs l'esprit vif, et beaucoup de sens. — Leur langue était la Tudesque, Teutone, ou Théotisque. — Tous n'avaient qu'une épouse légitime; et leurs filles n'entraient pour rien dans le partage des terres de conquête: coutume qui, convertie en loi par un usage soutenu, a depuis servi de règle en France pour la succession à la couronne; d'après la nature et la raison, qui veulent que l'homme, comme le plus fort, gouverne et défende la famille, et que la femme, comme la plus faible, fasse de l'intérieur de son ménage son royaume.

L'épithète de Salique donnée au principal code qui les régit d'abord, lui vint des Saliens, habitans des bords du Sal et du Mein, qui formaient, comme on l'a déjà dit, une de leurs principales tribus.

Leurs serfs ou esclaves étaient totalement rasés; de façon que, tondre entièrement quelqu'un, c'était en quelque sorte lui faire subir la mort civilement.

même année, le tyran Constantin, proclamé d'abord Empereur en Angleterre, vint aussi se faire reconnaître

---

Tous ne payaient à leur Souverain d'autres impôts que quelques présens volontaires, quand on tenait le Champ-de-Mars, ou assemblée générale qui était comme le Parlement de la nation entière : et le sort dépendait ordinairement de la part que chacun devait avoir au butin.

Chez eux, encore plus que chez les Gaulois, les différends entre particuliers ne se décidaient que très souvent à la pointe de l'épée : et même la vengeance passait, comme partie de la succession, à toute la famille de l'offensé, à moins qu'on n'eût composé avec elle pour une somme d'argent.

Dans le cas que cette composition eût lieu, une portion, sous le nom de Frede (en latin *Fredus* ou *Fredum*), en était donnée au Prince, comme prix de sa protection royale : le reste était pour les parents du défunt, qui, au moyen de ce rachat, devaient renoncer à toute inimitié et à toutes représailles, sous peine de se déclarer traîtres, infracteurs de la paix, et d'êtres traités comme tels (**).

Comme chez les Gaulois encore, le clergé et la noblesse étaient chez les Francs les seules conditions jouissant d'une entière liberté ; le peuple, sans y être esclave, n'ayant presque aucune part aux affaires publiques.

(**) Il pourra paraître curieux de savoir quel était le tarif de l'amende dont il s'agit, du temps de Dagobert Ier, qui décéda le 19 janvier 638. — « Pour un Sous-Diacre tué, disait ce Monarque dans le code qu'il publia à ce sujet, il sera payé 300 sols d'or : pour un Diacre, 400 : pour un Prêtre, 600. Si quelqu'un, ajoutait-il, a donné la mort à un Evêque, on lui fera une tunique de plomb suivant sa taille ; et il en paiera le poids en or, ou la valeur sur ses biens : et si ses biens ne suffisent pas, ils se livrera lui-même, sa femme, et ses enfans, au service de l'église. Enfin, terminait-il, la taxe sera de 200 sols d'or pour le meurtre d'un Français ; et de la moitié pour celui d'un Ingénu, c'est-à-dire, d'un Gaulois ou d'un Romain libres ».

parmi nous; et ensuite en Espagne, où il se fit représenter par son fils Constant.

Au milieu de ces agitations diverses, les Bretons-Armoricains ne s'oublièrent pas eux-mêmes; et prirent hautement les armes en 409, pour se rendre indépendants, selon que nous le rapporterons plus au long dans le tome qui suit.

En 411, un autre ambitieux, nommé Jovin, se fit proclamer à Mayence, et s'associa Sébastien son frère.

C'en était fait en un mot de l'Empire d'Occident, si Honorius n'eût trouvé dans Constance, l'un de ses généraux, un serviteur aussi brave que fidèle. — Le Monarque, par reconnaisance, se voyant d'ailleurs sans postérité, fit élever ce grand homme, le 8 février 421, à la dignité impériale : mais Constance ne jouit de cet honneur que jusqu'au 2 septembre suivant, qu'il mourut.

Tous étaient encore idolâtres; révérant de préférence leurs Divinités au fond des forêts, et prenant pour un sentiment de piété l'horreur religieuse qu'ils ressentaient dans ces lieux sombres.

Les chefs de famille y avaient un pouvoir presque absolu sur leurs femmes, leurs enfans, et leurs domestiques, quand ces inférieurs s'écartaient trop de leur devoir.

Ils prenaient leur épouses sans dot : mais ils les achetaient en quelque façon, par les cadeaux qu'ils faisaient à leurs parens et à elles-mêmes.

Leurs premières excursions hors de leur pays, bornées d'abord, comme nous l'avons déjà vu, aux environs du Bas-Rhin, s'étendirent davantage vers l'an 418, selon que nous le dirons plus bas : et peu-à-peu se forma cettte belle Monarchie dont la gloire a fait durant quatorze siècles, et fera sans doute long-temps encore bien des envieux.

Enfin, l'an 423, Jean, secrétaire du malheureux Honorius, eut assez de crédit pour se faire substituer en sa place, dès que celui-ci eut à son tour les yeux fermés. — (Voyez ci-après, an 425.)

An 418 *ou* 420.

Commencement de la Monarchie Française dans les Gaules.

Pharamond, fils de Marcomir ou Marcomer, élu roi de ces Francs dont jusqu'ici les expéditions dans les Gaules n'avaient été que des saccagemens et des ravages, les réunit tous sous ses étendards; et pénètre jusqu'à Trèves.

L'Empire lui oppose, mais inutilement, Castinus ou Castin, Préfet du Prétoire des Gaules, et Exupérantius relaté ailleurs.

On attribue assez communément à ce Monarque la première rédaction des *Lois Saliques* en un seul corps: et l'on ne peut assez admirer comment *celui par qui règnent les Rois* (Prov., ch. 8, v. 15), se servit de celui-ci, pour tirer un nouvel Etat très-florissant des débris de l'immense colosse romain, prêt à tomber par terre, selon la prophétie de Daniel, ch. 2, v. 40.

An 425, *etc.*

Vicissitudes arrivées tant en France que dans l'Armorique, sous l'empereur romain Valentinien III.

Valentinien III, fils du général Constance, mentionné ci-devant, et déclaré César en 424, reçut les ornemens impériaux à Ravenne le 23 octobre 425, après la mort

du secrétaire Jean, qui avait usurpé la pourpre. — Ce prince n'avait encore alors que sept ans commencés.

Dès les premiers jours de son règne, Aëtius ou Aëce, le plus illustre de ses généraux, fut chargé de faire rentrer dans le devoir toutes les Gaules : mais cette fois ses succès se bornèrent à mettre en déroute complète Théodoric, roi des Goths, qui avait formé le siége d'Arles en Provence.

L'année suivante, le même capitaine envoya dans la Grande-Bretagne une légion au secours des Naturels, que le tyran Constantin, par sa sortie de cette île en 407, avait en quelque sorte abandonnés à la merci des Pictes et des Scots : mais il se vit bientôt dans la nécessité de rappeler cette troupe sur le continent; et depuis ce temps-là les Romains ne rentrèrent plus dans l'Angleterre. — Les Barbares que nous venons de nommer, forcèrent alors les malheureux Bretons à se replier jusque sur le bord de l'Humber, dans la province d'Yorck, et autres lieux environnants.

En 428, Aëtius encore parvint à déloger momentanément, de dessus les bords du Rhin où ils s'étaient établis, les Français, que commandait à cette époque Clodion, leur second roi, surnommé le Chevelu, à cause de sa belle chevelure blonde : mais il paraît que la paix ne tarda pas à remettre les choses dans leur premier état.

En 432, il les châtia de nouveau, ainsi que les Bourguignons : et deux ans plus tard, il envoya Eocharich, général des Allemands et des Alains qui étaient dans l'armée impériale, pour soumettre les Bretons-

Armoricains, avec qui il venait de se brouiller. — Ce dernier commençait à user cruellement de sa victoire, lorsqu'heureusement saint Germain d'Auxerre, qui repassait de la Grande-Bretagne, où il était allé combattre l'hérésie des Pélagiens, et qui était alors vénérable à toute la chrétienté, apaisa sa fureur.

En 435, Grallon étant sur le trône de notre Petite-Bretagne, la faction des Bagaudes déjà cités sous la rubrique de l'an 284, ralluma la guerre dans notre pays. — Ces paysans armés, que l'avarice des Romains appelait Rebelles, après les avoir elle-même contraints à se révolter, ameutèrent toute la côte maritime d'entre la Loire et la Seine, et même au-delà : mais Litorius, l'un des lieutenants d'Aëce, les comprima pour quelque temps, avec le secours des Huns, qu'il mena ensuite contre les Bourguignons et les Français.

L'an 438, ces derniers eurent leur revanche : et Clodion, après avoir repris sur les Romains plusieurs places, poussa ses conquêtes jusqu'à Amiens et à Cambrai, où il établit le siége de son royaume, et mourut en 448.

En 439, Litorius rentra sur les terres des Bretons-Armoricains; et y fit le dégât, pour punir leur roi Grallon, soupçonné d'avoir eu part au meurtre de Salomon Ier., son prédécesseur. — Ce général se ressaisit en particulier de la ville d'Aleth : mais il en fut presqu'aussitôt délogé sans retour, par le Monarque breton précité.

Depuis cette même année, ou plutôt depuis 437 jusqu'en 455, les Saxons et d'autres pirates coururent les mers, et infestèrent spécialement nos rivages. — De leur côté, di-

verses troupes d'Alains conduits par leur roi Sangiban, furent assez fortes pour s'établir au-delà de la Loire, et en quelques autres lieux : et quoiqu'on n'en ait pas de preuves bien positives, tout porte à croire qu'ils firent à Aleth quelque séjour.

L'an 447 et 448, les Armoriques ou Cités maritimes ayant encore repris les armes, Aëce, qui fut véritablement empereur d'Occident tandis que Valentinien III en eut le titre, envoya pour la seconde fois contre elles Eocharich, qui était païen. — Ce général était déjà en route pour s'acquitter de sa commission, lorsque saint Germain d'Auxerre encore, de retour de son second voyage dans l'île, s'avança derechef à sa rencontre, et intercéda pour les rebelles. — Le Barbare ne voulut pas d'abord écouter les prières du pieux Pontife : mais celui-ci, prenant avec une généreuse liberté les rênes du cheval du guerrier, l'arrêta ; et fit promettre à Eocharich de ramener ses gens dans leurs quartiers sur la Loire, tandis que lui-même irait à Ravennes solliciter la grâce des coupables. — Il se rendit en effet dans cette ville ; y fut parfaitement reçu de Placidie, mère de l'Empereur ; et en obtint l'entier pardon qu'il demandait : mais les révoltés en revinrent bientôt à leur légèreté ordinaire, et en furent enfin punis.

En cette même année 448, Mérovée ou Mérouée monta sur le trône de France, que la mort de Clodion avait laissé vacant ; et étendit beaucoup les bornes de ses états, jusqu'en l'an 456 que lui-même mourut. — C'est de lui que la première race de nos rois a été appelée Mérovingienne. — Comme lui et ses Français étaient

idolâtres, on croit que l'Eglise des Gaules souffrit beaucoup sous sa domination : et c'est, dit-on, l'une des causes pourquoi l'on ne trouve pas la suite des Evêques de plusieurs villes de ce pays à cette époque.

L'an 449, les Gaules et l'Italie furent affligées d'une grande disette de vivres, qui obligea plusieurs pères à vendre jusqu'à leurs enfans, pour avoir de quoi se nourrir eux-mêmes. — Cette épouvantable famine fut suivie de de la peste, qui vint encore en doubler les horreurs.

Au commencement du printemps de l'an 451, Attila, roi des Huns, surnommé pour ses épouvantables cruautés le Fléau de Dieu, et l'un de ces prétendus héros que la justice divine fait naître pour punir la terre, croyant avoir à se plaindre des Romains, accourut contre eux d'au-delà du Danube dans les Gaules; ruina Tongres, Trèves, Metz, Arras, et plusieurs autres places : mais les Visigoths, les Français, les Bourguignons, les *Saxons*, et les Armoricains alors gouvernés par Audren leur quatrième roi, s'étant réunis à Aëce contre cet ennemi commun, le battirent à plate couture près d'Orléans et de Châlons en Champagne; et le forcèrent à quitter toutes nos provinces, d'où il fut porter le fer et le feu en Italie.

Enfin le 16 mars 455, Valentinien, après avoir, l'année précédente, poignardé de sa propre main son fidèle Aëce, sous prétexte de crime de lèse-majesté, fut assassiné lui-même par deux amis du défunt; et laissa l'Empire d'Occident à Maxime, dont il avait brutalement déshonoré la femme.

An 449, etc.

Les Angles ou Anglais, appelés, deux ans auparavant, au secours des Grands-Bretons, s'emparent de l'île ; et lui donnent leur nom. — Une partie des vaincus sont acculés dans la Cambrie ; les autres se réfugient dans l'Armorique.

Les habitans de la Grande-Bretagne, accablés de plus en plus par les Pictes et les Ecossais, avaient eu de nouveau recours, en 446, à Aëce, pour en obtenir de l'aide contre ces Barbares : mais le général romain n'ayant rien fait pour eux, ils s'adressèrent l'année suivante à l'impie Vertigerne, comte de la Dumnonie insulaire, qui, trouvant l'occasion belle de s'emparer du pays, appela lui-même à son secours les Saxons, les Jutes, et les Angles, tous païens et habitans des côtes du Dannemarck et de l'Allemagne, lesquels ne vinrent toutefois que deux ans plus tard.

Ceux-ci, d'auxiliaires officieux qu'ils se montrèrent d'abord, firent en 455 un traité avec les Pictes ; tournèrent leurs armes contre les Bretons ; et terminèrent enfin, vers l'an 484, par rester en possession de toute l'île, jusqu'à l'Ecosse et la Wye.

Dans cette circonstance, les malheureux Naturels se divisèrent en deux parts. — Le plus grand nombre se retira dans la Cambrie, dite autrement le pays de Galles ; d'où la plupart vinrent, en 457 et 458, chercher en notre Armorique un asile plus tranquille. — Les autres se soumirent aux vainqueurs : et c'est là que se termine

leur histoire, pour se fondre désormais dans celle du nouveau peuple.

Pour ce qui est des conquérants, ils fondèrent dans la partie où ils dominaient sept différents Royaumes, qui commencèrent les uns plus tôt, les autres plus tard. — Les Saxons en eurent trois; savoir : celui d'Essex, où sont Londres et Colchester; celui de Sussex, dont la capitale est Chichester; et celui de Westsex, où est Salisbury. — Les Anglais en eurent aussi trois; savoir : celui d'Est-Angles ou d'Estanglie, qui comprenait les provinces de Cambridge, de Suffolck et de Norfolk; celui de Mercie, composé de tous les comtés intérieurs du pays; et celui de Northumberland, qui est l'Angleterre septentrionale. — Enfin les Jutes eurent l'île de Wight et le Royaume de Kent. — C'est ce partage qu'on appelle l'Heptarchie; laquelle fut éteinte vers l'an 827 par Egbert, roi de Westsex, qui réunit sur sa tête ces sept couronnes.

Rapin Toiras prétend que, cent ans plus tard, c'est-à-dire en 585, la partie occupée par les Anglais ou Angles, fut appelée de leur nom Engle-Land, ou par contraction England, comme qui dirait Terre-des-Angles. — Ce qui est incontestable, c'est qu'aussitôt après la réunion des sept Royaumes ci-dessus, la dénomination d'Angleterre s'étendit à tout le pays de conquête; et même, en 1283, à la Cambrie, qui venait de se soumettre enfin à Edouard Ier. — Depuis cette dernière époque, la principauté de Galles a toujours été l'apanage des fils aînés des monarques anglais, qui en sont princes dès leur naissance.

État des Gaules sous Maxime, Avite, et Majorien, Empereurs d'Occident. — Le nom de France donné dès-lors à la Belgique.

Pétrone Maxime, qui avait ordonné secrètement la mort de Valentinien III, prend la pourpre; et se fait déclarer Auguste à Rome le 17 mars de cette année-là. — Ayant épousé la veuve de sa victime, il a l'imprudence de lui avouer la part qu'il a prise à cette sanglante catastrophe. — Eudoxie, saisie d'horreur de se voir entre les bras du meurtrier de son époux, fait venir d'Afrique Genséric, roi des Vandales, dont le nom seul excite un soulèvement universel parmi les troupes de l'Empire. — Par suite de cette révolte, Maxime est mis en pièces le 12 juin suivant; et ne reçoit pas même les honneurs de la sépulture.

Avite, ou Avitus, Préfet des Gaules, le remplace sur le trône; il est proclamé Auguste à Toulouse le 10 juillet de la même année, par les Goths, puis par les armées le 8 août. — Mais au bout de quatorze mois, le Sénat, qui l'avait aussi reconnu pour Empereur, le dépouilla lui-même de cette dignité.

Majorien lui succède le 1er avril 457; et annonce des qualités propres à rendre au nom Romain son ancienne splendeur: mais le général Ricimer, jaloux du mérite de ce grand homme, le surprend par fourberie; et le fait tuer, le 7 août 461.

Le règne de ces trois Princes fut doublement funeste; tant par le débordement des peuples du nord qui ressemblait à une mer que rien ne peut arrêter, que par

divers fléaux physiques qui achevèrent de désoler ce que les Barbares avaient épargné.

Les Français en particulier ravagèrent en 456 les provinces de Mayence et de Rheims; et s'avancèrent même jusque dans une partie de notre Normandie actuelle. — Dès-lors la Gaule-Belgique, où ils étaient fermement établis sous les lois de leur roi Childebert Ier, prit d'eux le nom de France.

Il n'est pas besoin de dire que les arts, les sciences, l'industrie, le commerce, etc., souffrirent infiniment parmi nous, et même dans toute l'Europe, tandis que dura cette espèce d'inondation. — L'Orient seul fut assez heureux pour conserver les lumières et les connaissances que les Anciens lui avaient transmises.

An 461, etc.

Idem sous Sévère III, Anthême, Olibrius, *Glycère*, Nepos, et Augustule.— Fin de l'Empire d'Occident.

Sévère III, homme de petit mérite et de petite réputation, est fait Empereur d'Occident à Ravenne le 19 octobre 461, par Ricimer, qui voulait régner sous son nom; et meurt empoisonné le 15 août 465.

Le trône reste vacant jusqu'au 12 avril 467, que le Sénat, l'armée et le peuple, y portent Anthême : mais le 11 juillet 472, ce Souverain précaire périt lui-même par le crime du féroce Ricimer précité.

Olibrius vient ensuite; et meurt le 23 octobre de la même année.

Glycère prend à son tour le titre d'Empereur, à Ravenne, le 5 mars 473; et est dépossédé le 24 juin 474

par Julius-Nepos, qui ne régna, ou sembla régner, que jusqu'au 28 août 475, époque où il fut obligé de s'enfuir en Dalmatie, son pays natal.

Enfin, deux mois après, le patrice Oreste, que Népos avait créé Maître de la Milice, fait proclamer son fils Romule, ou Momyle, autrement nommé Augustule, soit à cause de son jeune âge, soit par dérision. — Ce faible Prince se soutient tant bien que mal jusqu'au mois de septembre de l'année suivante, où Odoacre, roi des Hérules, l'oblige, comme nous le dirons plus amplement dans notre second volume, de renvoyer les ornemens impériaux à Zénon, Empereur d'Orient; le relègue ensuite au château de Lucallane en Campanie, pour y passer le reste de ses jours dans l'état de simple particulier; et se met lui-même à la place des Césars, sous le titre de Roi d'Italie.

Telle une haute montagne, qui en imposait depuis long-temps par sa masse, son élévation, et les rochers taillés en précipice qui en défendaient les approches, mais qui portait en son sein le foyer d'un volcan formidable, cède enfin après d'aussi nombreuses qu'inutiles résistances; et s'écroule avec fracas, par l'effort de l'élément destructeur qui combattait dans ses entrailles.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE GÉNÉRALE 

DES MATIÈRES DE CE PREMIER VOLUME.

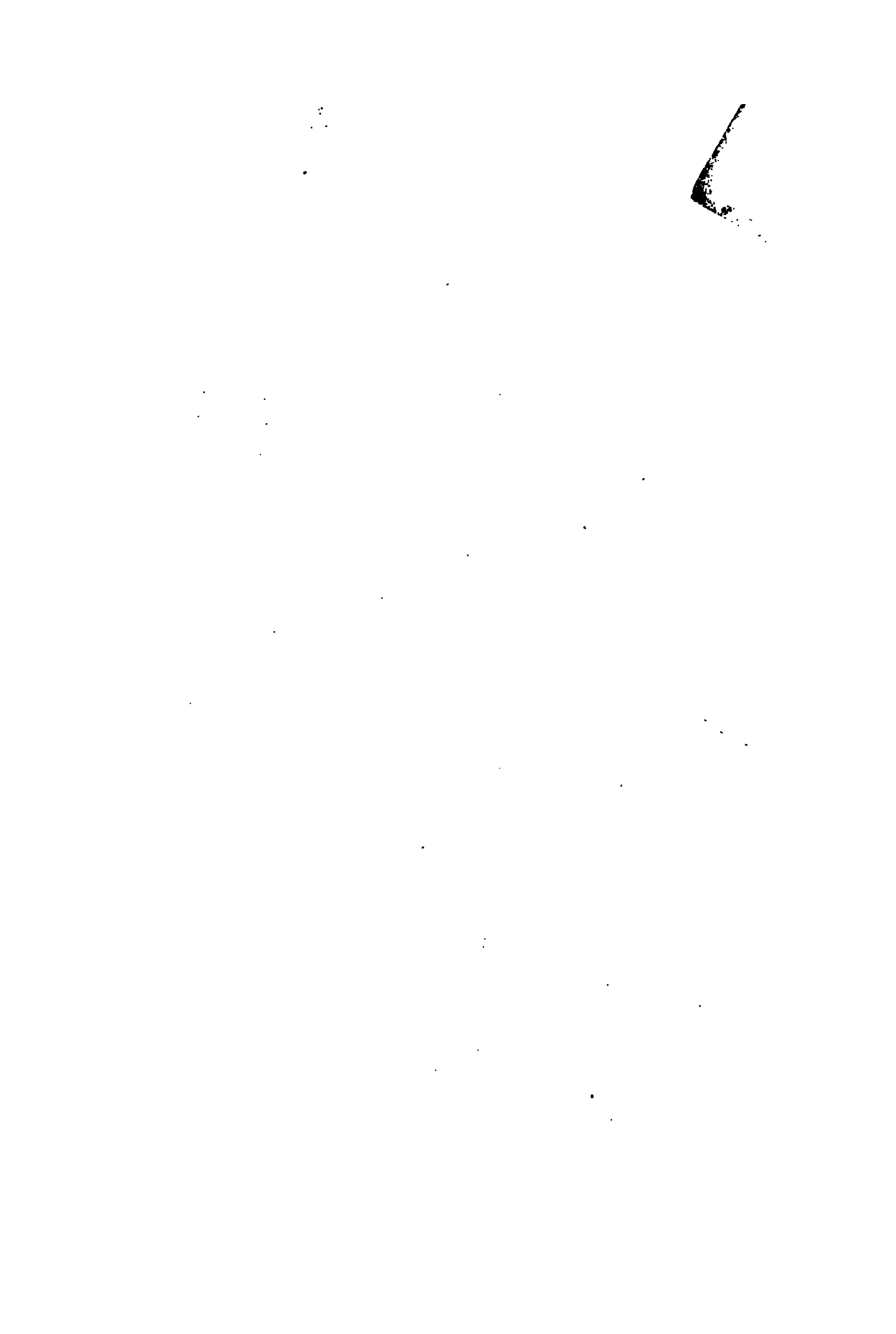
ARTICLES RENFERMÉS DANS LE TEXTE.

ARTICLES CONTENUS DANS LES NOTES.

FIN DE LA TABLE.

FAUTE ESSENTIELLE A CORRIGER.

A la page 360, ligne 24; au lieu du point et virgule, qui formerait équivoque, ne laissez subsister que la virgule seule.



SÉRIE.	NUMÉRO.	INDICATION DE L'ÉTAT DONT LE PRÉSENT CERTIFICAT DOIT TENIR LIEU.	PERIODE pour laquelle l'état eût dû être fourni.	OBSERV
S	74	État de départ des Navires armés au port pour la pêche de la Morue.	Mois 8bre 1848	

CERTIFIÉ veritable, à Tréguier le 1 Novembre

Le Rec. Pal.

M

